This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

KF 803

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1917
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

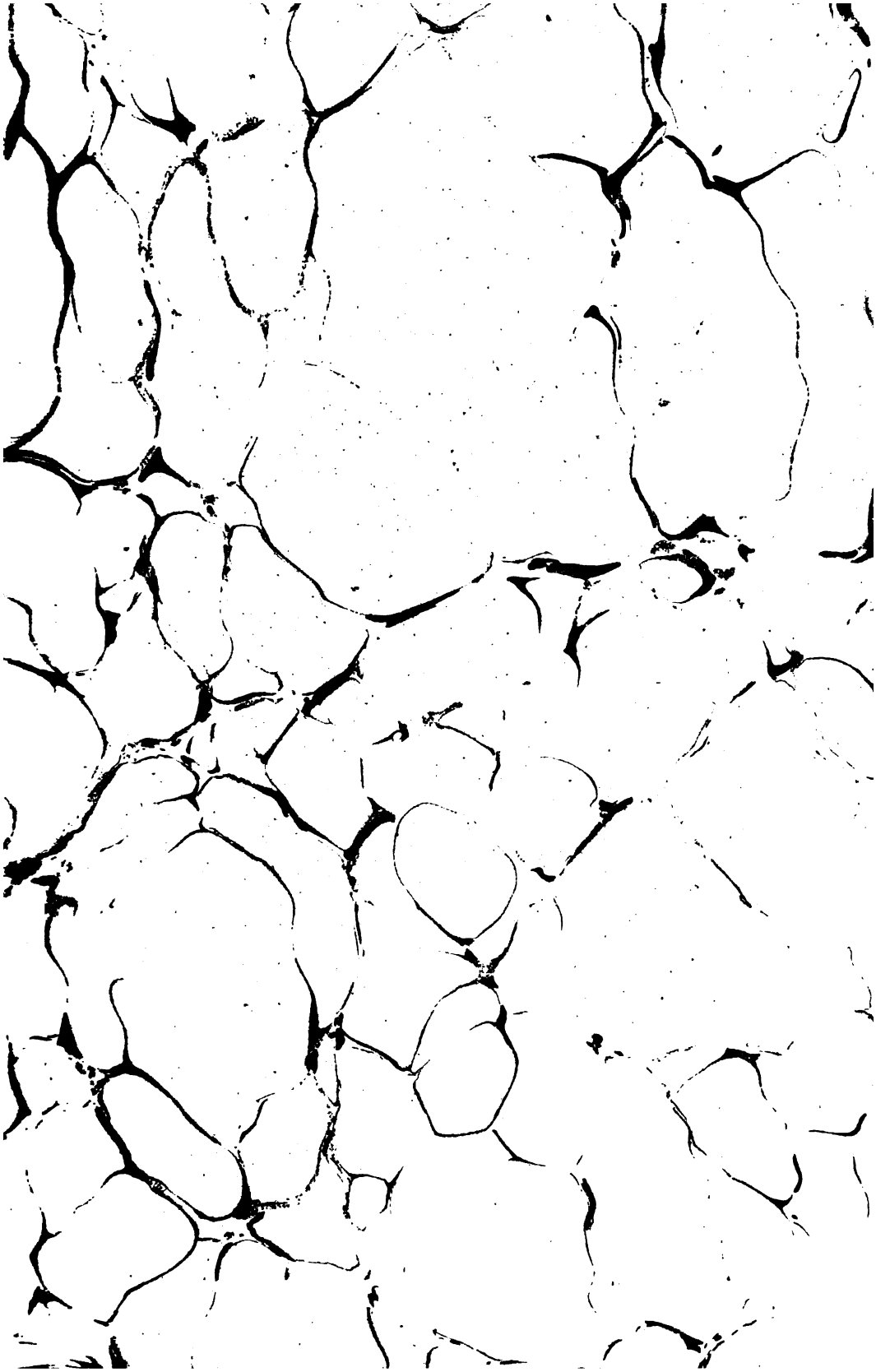

XXe Congrès archéologique et historique de Belgique (Gand, 1907).

—

TOME II.

FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE BELGIQUE
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI.

ANNALES

DU

XXe CONGRÈS

(GAND, 1907),

PUBLIÉES PAR

PAUL BERGMANS,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CONGRÈS.

TOME II.

RAPPORTS ET MÉMOIRES.

GAND,
IMPRIMERIE A. SIFFER,
PLACE SAINT-BAVON.

1907.

Arc 273.6

HARVARD COLLEGE
AUG 11 1920
LIBRARY

Fi. Co. Lowell fund

RÉSUMÉ

des connaissances acquises sur la préhistoire de la Flandre à l'époque de la pierre,

par A. RUTOT,

Conservateur au Musée Royal d'Histoire Naturelle de Bruxelles.

Les richesses préhistoriques de la Flandre sont encore peu connues.

Elles ne manquent pas, cependant, mais leur peu de diffusion est, en grande partie, due à un état d'esprit bizarre et incompréhensible à l'heure actuelle, qui fait que certaines personnes ayant commencé l'exploration du pays au point de vue archéologique et préhistorique, ont enfermé jalousement leurs collections de manière à les soustraire, autant qu'il était possible, à l'étude des connaisseurs.

Ces personnes disparues, les objets qu'elles avaient rassemblés ont été délaissés ou dispersés, ou ont perdu toute valeur scientifique par l'absence d'étiquettes, d'indications ou de catalogue.

Ce triste genre de collectionneurs a, heureusement, à peu près disparu de nos jours, mais le mal qu'ils ont fait est irréparable, car leurs recherches ont été opérées alors que les gisements offraient toutes leurs richesses, ce qui, pour beaucoup d'entre eux, est loin d'être le cas aujourd'hui.

D'autre part, certaines circonstances favorables, qui se présentaient autrefois, ont cessé actuellement d'exister.

C'est ainsi que l'extraction de la tourbe, dans toutes nos larges vallées, s'est éteinte, alors qu'elle avait fourni, au commencement du siècle dernier, quantité de documents remarquables ; de même, les grands travaux publics, tels que

creusement de canaux, de tranchées, grands terrassements, se font de plus en plus rares, et avec eux les chances de découvertes.

Mais il est inutile de nous attarder en regrets superflus; ce qui est perdu est bien perdu et tous nos efforts doivent actuellement porter sur la recherche de nouvelles trouvailles, sur leur étude sérieuse et sur leur conservation certaine.

Dans le petit mémoire dont nous avons accepté la rédaction, nous nous efforcerons de fournir les quelques indications relatives à ce que l'on connaît au sujet des découvertes faites, en Flandre, relativement à la longue partie de la Préhistoire qui a reçu le nom d' « *Epoque de la Pierre* ».

Nous trouvant actuellement en état de démontrer scientifiquement et pratiquement, sur des matériaux authentiques, l'existence d'une industrie primitive qui a été dénommée « *industrie éolithique* », nous rappellerons que l'on peut, maintenant, diviser l'Epoque de la pierre en trois grandes périodes qui sont dans l'ordre de succession : l'Eolithique, le Paléolithique et le Néolithique.

C'est dans cet ordre que nous présenterons aux membres du Congrès la série des découvertes parvenues à notre connaissance.

I. — Industrie éolithique.

Dans l'état actuel des connaissances, l'industrie éolithique commence à apparaître, en Europe, dans des dépôts fluviaux à *Mastodon* et à *Hipparion*, développés dans le Cantal, en France, aux environs d'Aurillac; dépôts que les géologues sont unanimes à rapporter au Miocène supérieur.

Un peu plus tard se développe à la fois dans la France septentrionale et centrale, dans le Sud-Est de l'Angleterre et dans la Haute-Belgique, une industrie éolithique dont l'âge a été déterminé : Pliocène moyen.

Plus tard encore, se rencontre en France et en Angleterre, une industrie primitive, dans les couches à *Elephas meridionalis*, datées : Pliocène supérieur.

Cette succession termine l'époque tertiaire, mais l'arrivée

des temps quaternaires ne modifie en rien l'industrie humaine à facies primitif, car nous reconnaissons à la base, au milieu et au sommet du Quaternaire inférieur, l'existence de trois niveaux éolithiques : le Reutélien, le Mafflien et le Mesvinien, après lesquels la mentalité humaine se transforme par l'invention des instruments intentionnellement taillés et, dès la base du Quaternaire moyen, nous entrons ainsi dans la grande division dite « Paléolithique ».

Les industries éolithiques tertiaires n'ont laissé aucune trace *in-situ* dans la Flandre, mais dans le niveau reutélien formant la base des dépôts quaternaires de la moyenne terrasse de la vallée de la Lys (30 à 65 mètres au-dessus du niveau actuel de l'eau dans la vallée), on rencontre des instruments fortement patinés et roulés, qui ont été apportés, par charriage du cailloutis de la haute terrasse des vallées (100 mètres au-dessus du niveau actuel des eaux) étendu sur la crête de l'Artois.

Sur cette crête existent, en effet, des gisements de silex éolithiques d'âge pliocène moyen, qui constituent l'équivalent exact des gisements anglais de même âge, rencontrés sur le Chalk-plateau du Kent et sur le côté opposé du bombement du Weald.

C'est avec l'aurore du Quaternaire, que commencent à apparaître les gisements *in-situ* des industries éolithiques de la Flandre.

Tout à la fin des temps tertiaires, le creusement de la pente rapide séparant la haute terrasse de la moyenne terrasse de la vallée de la Lys a pris fin, et les cailloux charriés par la vitesse des eaux se sont arrêtés et déposés sur le fond, destiné, dans la suite, à devenir la moyenne terrasse, lors de la continuation du creusement.

Les eaux s'étant retirées dans le thalweg, des populations humaines descendant directement de celles qui étaient contemporaines de l'*Elephas meridionalis*, se sont aventurées sur les berges couvertes de silex en rognons, ou éclatés, charriés de la crête de l'Artois et, la situation se trouvant satisfaire aux trois principales conditions d'habitabilité aux époques préhistoriques qui sont : présence immédiate de l'eau, pré-

sence d'un lit ou tapis de silex ou de matière utilisable pour la confection de l'outillage, existence de territoires de chasse et de pêche étendus, les populations se sont établies en ces points favorables.

Ces tribus, très peu nombreuses, qui occupèrent la vallée de la Lys, en étaient encore à la culture éolithique. Elles abandonnèrent donc à la surface du cailloutis constituant les berges de la vallée, les instruments qu'elles utilisèrent.

Ces instruments composés de percuteurs, d'enclumes, de couteaux, de racloirs, de grattoirs et de perçoirs, constituent une industrie qui, morphologiquement, ne se distingue pas des précédentes, mais qu'il est utile de mettre en relief et de dénommer à cause de sa présence, à un niveau géologique précis, qui la date d'une manière tout à fait remarquable.

Cette industrie est le Reutélien (1), que personnellement nous avons découverte pour la première fois dans la vallée de la Lys, mais que nous connaissons maintenant très bien dans les vallées de la Haine, de la Trouille, de la Sambre et de la Meuse, en position identique.

Mais les silex reutéliens de la Flandre ne se rencontrent pas seulement le long de la moyenne terrasse de la vallée actuelle de la Lys depuis les environs de Messines jusque Staden.

Les cailloux charriés de la crête de l'Artois ont été transportés plus loin vers le Nord, et ils recouvrent en partie les sommets des collines d'Ursel, de Knesselaere, de Somergem, autrefois parcourus par de petites troupes reutéliennes qui y ont abandonné les outils, peu abondants, qu'elles avaient utilisés sur place.

Pendant que la tribu reutélienne occupait les berges caillouteuses de la Lys, par suite d'un mouvement de soulèvement du sol, les eaux, assez basses, reprirent l'allure torrentielle et érosive. Elles creusèrent ainsi la partie de la vallée à pente rapide située en contrebas de la moyenne terrasse et

---

(1) De riches collections d'Eolithes reutéliens de la Flandre occidentale sont exposées dans les galeries publiques du Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles.

finirent par établir leur fond à une trentaine de mètres plus bas.

Mais l'érosion prenant fin, les cailloux charriés, relativement peu nombreux, se répandirent sur le nouveau lit, puis peu à peu les eaux se retirèrent dans le thalweg, émergeant sur leurs bords des amas caillouteux peu importants, formés de matériaux d'assez petit volume, qui semblent n'avoir guère tenté les primitifs.

On sait que les populations à industrie éolithique, qui sont venues occuper les bords du nouveau lit des cours d'eau, ont reçu le nom de « Maffliennes ».

Ce nouveau lit, correspondant à ce que nous appelons de nos jours la basse terrasse (5 à 10 m. au-dessus du niveau actuel des eaux), représente en effet un stade chronologique important et précis qu'il y avait lieu de faire ressortir et de distinguer à l'égal du Reutélien.

Il ne m'a pas été possible, jusqu'ici, de savoir avec certitude si des tribus Maffliennes ont occupé le nouveau fond de la vallée de la Lys, comme ils l'ont fait pour la Dendre, la Haine, la Trouille, etc.

Il est très rare que l'on effectue des travaux importants sur la basse terrasse de la vallée de la Lys, de sorte que le niveau caillouteux Mafflien n'est presque jamais visible.

Peut-être, un jour, des conditions favorables se présenteront, qui permettront de trancher la question de l'occupation de la vallée de la Lys par les Maffliens.

Si ceux-ci ont réellement vécu dans la vallée, ils en ont été chassés au bout d'un certain temps par une crue considérable qui a fait monter, dans toutes les vallées, les eaux de 65 m. environ.

Toutefois cette crue, due à l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les eaux de se jeter dans la mer par suite d'un phénomène géologique ayant rapport aux extensions glaciaires, fut tranquille, en ce sens que les eaux s'enflèrent sans prendre de la vitesse, ce que démontrent les dépôts de sable et de sable argileux ou glaise, abandonnés sur tout le vaste territoire soumis à l'inondation.

Par suite de la hauteur de la crue, la moyenne terrasse,

comme la basse terrasse, se trouvèrent couvertes de sable très argileux et c'est à travers ces épais sédiments que les eaux durent recreuser leur vallée.

Seuls des lambeaux de ces dépôts subsistèrent et la fin du mouvement d'érosion fut marquée par l'abandon d'un troisième cailloutis, assez important, tant sur la moyenne que sur la basse terrasse.

J'ignore si, dans la vallée de la Lys, le fond fut occupé par de nouveaux habitants, mais ce qui est certain, c'est que de maigres populations à industrie éolithique s'établirent momentanément sur les nouveaux cailloutis de la moyenne terrasse qui venaient d'être mis à découvert.

Ces populations, établies sur le cailloutis supérieur du Quaternaire inférieur, ou Moséen, se trouvent encore une fois dans une situation stratigraphique précise; leurs restes constituent un point de repère important de la chronologie et c'est pour ce motif qu'on leur a donné le nom de « Mesviniennes ».

J'ai pu m'assurer à Wytschaete, à Moorslede, à Petit Zillebeek, à Gheluvelt, que l'industrie Mesvinienne, assez faiblement représentée, existe bien certainement dans le mince niveau caillouteux que l'on rencontre recouvrant la glaise Moséenne.

Comme on peut s'en convaincre, le Reutélien et le Mesvinien sont donc représentés en divers points de la Flandre, le premier d'une manière assez développée, le second est plutôt rare.

II. — Industrie paléolithique.

L'industrie mesvinienne clôt la série des industries éolithiques.

Aux points les plus favorables, comme dans les vallées de la Haine et de la Trouille, le Paléolithique commence par un terme nouveau qui a reçu le nom de *Strépyien* et qui précède le Chelléen.

Ce Strépyien, comme toutes les industries éolithiques et comme le Chelléen, ne se développe qu'aux points où la matière première utilisable est abondante et en éléments volumineux.

Tel n'est pas le cas pour la vallée de la Lys, sur la basse terrasse de laquelle le cailloutis utilisable est très rare.

Je n'ai rencontré jusqu'ici en Flandre aucun instrument pouvant être rapporté au Strépyien.

Pour ce qui concerne le *Chelléen*, les chances de trouvailles sont également très faibles et aucun instrument de ce type n'a été rencontré en réalité ; mais, aussitôt après, nous touchons à des temps pénibles pour les populations paléolithiques et nous avons pu faire, à ce sujet, des observations intéressantes.

En effet, pendant le Chelléen, la grande calotte glaciaire septentrionale s'approchait, pour la troisième fois de son point de progression maximum, au Nord de la Tamise.

Le climat s'en ressentait vivement dans nos régions, surtout l'hiver. Sous les accumulations de neiges, les végétaux disparaissaient et les vastes forêts rabougries devenaient solitaires.

La faune des carnassiers suivait celle des herbivores en pleine retraite vers le Midi et l'homme, au milieu de cette perturbation profonde, se trouvait désorienté.

Mais aucune résistance n'était possible : il fallut se décider, faute de subsistances, à quitter les rives des cours d'eau tranquilles, les riches gisements de silex, la lisière des forêts jadis giboyeuses, où tant de générations s'étaient succédées.

Bref, l'émigration avec tous ses hasards et tous ses dangers fut la seule ressource des malheureuses populations et, à partir de la fin du Chelléen jusqu'à l'Acheuléen, ce fut un sauf qui peut de familles errantes, cherchant la voie du salut.

Dans cette fuite, les instruments que l'on possédait étaient emportés, puis, ceux hors d'usage étaient semés çà et là, au hasard des campements et c'est ainsi que, sur une assez vaste étendue de notre pays, nous rencontrons, épars, souvent brisés, des instruments et des outils dont les formes caractérisent la transition du Chelléen à l'Acheuléen et cette dernière industrie proprement dite.

J'ai personnellement recueilli, aux environs d'Ypres, à la base du limon hesbayen étendu sur la moyenne terrasse de la vallée de la Lys, des instruments rassemblés en petites stations

d'étape, ou isolés, de type acheuléen, montrant que des familles errantes avaient passé dans cette région de la Flandre (1).

D'autres traces des émigrants ont-elle été rencontrées le long des vallées de l'Escaut ou de la Dendre? je l'ignore; certaines collections disparues auraient peut-être pu nous fournir des renseignements intéressants à ce sujet.

Les personnes en possession de données précices feraient œuvre utile en signalant les faits en leur connaissance.

Avec l'Acheuléen inférieur, dont le niveau géologique se trouve au sommet des couches dites « Campiniennes », se termine, en Belgique, ce que nous savons des populations du Paléolithique moyen.

Du reste, si ces populations n'avaient pas été chassées par la rigueur du climat, elles eussent été inévitablement anéanties par un formidable phénomène géologique qui a occasionné le dépôt, en Belgique et dans le Nord de la France, du vaste manteau de limon hesbayen.

Ce phénomène est la répétition, à échelle double, de l'énorme crue déjà signalée alors que les éolithiques Maffliens vivaient sur le cailloutis de la terrasse inférieure des vallées.

A l'époque du Quaternaire inférieur ou Moséen, la crue, due à la fusion des glaciers vosgiens et alpins, a pu être évaluée à 65 mètres; celle que la géologie nous montre, aussitôt après l'Acheuléen inférieur, n'est pas moindre de 120 mètres.

Ces phénomènes grandioses, qui ne pourraient plus se reproduire de nos jours, sont dus à deux causes principales qui résident en ce que la Grande Bretagne était largement rattachée au continent, d'où suppression de la Manche, du Pas de Calais et de la Mer du Nord, et en ce que toute cette région Nord était barrée par le front de l'immense calotte de glaces septentrionale supprimant tout exutoire aux eaux douces vers la mer.

Celles-ci ont donc dû s'accumuler successivement au-

(1) Ces instruments sont déposés dans les collections du Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles; ils proviennent spécialement de Petit Zillebeke et des environs de Gheluvelt. Un instrument amygdaloïde brisé a été également recueilli par le Dr V. Jacques à la base du limon hesbayen, dans la tranchée de Wytschaete.

dessus des crêtes de partage des vallées de la Somme et de la Seine, pour se déverser enfin, par un chemin transversal, dans l'Océan atlantique au large de la Bretagne.

En France, le long de la bordure sud de la zone inondée, les Acheuléens vivaient, épiant le retrait des eaux et, après ce départ, quelques familles poussèrent jusqu'en Belgique, mais ne semblent pas y avoir séjourné longtemps.

Les faits qui se sont passés dans notre pays, à cette époque, n'ont pu être encore complètement élucidés.

Avec la fin de l'époque hesbayenne se termine le Quaternaire moyen et commence le Quaternaire supérieur qui, dans tous les pays de l'Europe centrale, représente l'époque de l'habitation des cavernes ou troglodytique.

Cette époque est magnifiquement représentée dans la région rocheuse de la Belgique, mais quelques unes des tribus nomades, qui passaient sans doute la mauvaise saison à l'abri, ont laissé des traces, hors des cavernes, dans le Hainaut et dans le Brabant.

Rien de semblable n'a encore été constaté, à ma connaissance, dans la Flandre et il n'y a que bien peu de chances que l'on y rencontre de ces vestiges.

A part quelques incursions rapides de l'une ou l'autre compagnie de chasseurs de Renne, la Flandre paraît avoir été complètement déserte pendant toute l'époque troglodytique.

III. — Industrie néolithique.

Si les populations paléolithiques semblent avoir à peine fait quelques apparitions momentanées en Flandre, au contraire les Néolithiques s'y sont installés, mais en agglomération moins denses que dans les autres parties du pays.

Les principales causes de cette occupation clairsemée résident d'abord dans l'absence de matière première utilisable et dans la nature humide et marécageuse de toute les parties basses de la région et notamment du fond des vallées. On sait, en effet, que l'époque néolithique concorde avec le maximum d'extension des tourbières.

D'une manière générale en Flandre, les Néolithiques ont

plus spécialement habité les hauteurs; toutefois Mr E. van Overloop en a rencontré dans le pays de Waes, aux environs de Mendonck, et Delvaux a signalé des trouvailles faites dans la tourbe du fond de la vallée de l'Escaut, notamment aux environs d'Audenarde (1).

A l'heure actuelle, un bon nombre de préhistoriens s'imaginent encore que Néolithique et époque de la pierre polie sont synonymes, et, comme on acceptait qu'il avait dû s'écouler un temps assez long entre la fin de l'époque les cavernes, avec son industrie si spéciale et le commencement de l'époque de la pierre polie, on avait imaginé de créer un *hiatus* que, pendant longtemps, on a cherché à combler.

C'est à E. Piette que l'on doit les premiers remplissages, mais l'*Azylien* et l'*Arisien* sont peu de chose par rapport au trou béant.

Successivement sont venus le Tardenoisien de G. de Mortillet et le Campignyien de Salmon, Capitan et d'Ault du Mesnil, qui ont fortement réduit l'hiatus et ce qui restait à combler l'a récemment été par le Flénusien, découvert par l'ingénieur G. Neirynck vers 1868, mais que j'ai fait connaître récemment.

Inutile de dire que ces nouvelles divisions n'ont pas eu l'heur de plaire à bon nombre de préhistoriens. Il y a encore beaucoup de personnes qui préfèrent croire à l'hiatus parceque l'on trouve des haches polies dispersées dans les gisements fournissant les matériaux des nouvelles divisions. Pour elles, la découverte, dans n'importe quelle station, d'une hache polie, entraîne forcément l'âge de la pierre polie pour cette station.

Que feraient alors ces mêmes personnes, explorant le centre et le Midi de la France et trouvant côte à côte, à la

(1) Le Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles renferme, outre les pièces recueillies par Delvaux, de magnifiques haches en bois de cerf et des gaînes de haches découvertes dans des tombières, notamment à Rooborst. Le même établissement expose également de beaux objets recueillis dans la tourbe, à Anvers. Tous ces instruments étaient accompagnés de nombreux ossements humains et d'animaux, qui ont également été précieusement conservés.

surface du sol, ainsi que j'ai pu le vérifier moi-même, des coups de poing du plus pur type chelléen, des instruments amygdaloïdes très soignés du type acheuléen, des outils aurignaciens et des haches polies?

Tous ces instruments seraient-ils aussi de l'âge de la pierre polie?

Il n'est cependant pas difficile de concevoir qu'il a existé des régions où aucun dépôt sensible ne s'est formé pendant une suite de temps plus ou moins longue, d'où l'accumulation, sur le même sol, des instruments de toutes les industries qui se sont succédées.

Or, en dehors du fond des vallées, du bas des pentes, des tourbières et des régions dunales, c'est-à-dire sur des vastes étendues de pays, aucun dépôt sensible n'a été abandonné pendant le Néolithique, de sorte qu'il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on rencontre, un peu partout, des haches taillées ou polies, perdues au hasard des périgrinations des habitants de l'époque de la pierre polie.

Il y a même un fait intéressant à constater, c'est que ce sont précisément ceux qui critiquent le plus l'établissement des nouvelles divisions, qui les connaissent le moins.

Forts des recherches et des observations de nos prédécesseurs et des nôtres, forts des énormes matériaux recueillis et parfaitement étudiés (1), nous laisserons donc les critiques à leurs occupations favorites et nous affirmerons, pièces en mains, avec preuves à l'appui, qu'actuellement, entre la fin du Magdalénien et l'époque de la pierre polie ou Robenhau-

(1) On se rappellera que peu après le Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, tenu à Bruxelles en 1872, l'ingénieur G. Neirynck a légué au Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique ses immenses collections éolithiques, paléolithiques et néolithiques. Le nombre des pièces, pour le seul Néolithique, dépasse 20,000. Les séries récoltées dans la vallée de la Meuse par les soins de la Direction du Musée se montent à environ 5000 pièces, celles récoltés dans le Hainaut à plus de 6000, puis viennent les collections E. de Munck se montant à 7000 pièces, celles de Mr le Professeur Gilson, de Louvain, à plus de 3000, et d'autres, moins importantes, portent à environ 50,000 le total des spécimens qui ont été tous étudiés un à un pour l'établissement des subdivisions du Néolithique.

sien, viennent s'intercaler trois industries successives, très bien caractérisées, qui sont, dans l'ordre de leur apparition : le *Tardenoisien*, le *Flénusien* et le *Campignyien*. Ensuite vient donc le *Robenhausien*, puis, pour finir, nous avons encore à prendre en considération l'*Omalien*.

On se rappellera que le Tardenoisien est une industrie microlithique, composée uniquement de très petits instruments dont beaucoup ont des contours rectilignes dits « géométriques ».

Contrairement à ce que l'on croit généralement, le Tardenoisien, réduit à ses petits éléments, est une industrie complète, composée de percuteurs, de nucles, d'éclats de débitage et de petits instruments qui sont des couteaux, des racloirs, des grattoirs, des perçoirs et des pointes de flèches de quatre modèles différents.

On trouve sur les sommets dominant la Meuse et plusieurs de ses affluents, et entre les marécages de la Campine, ainsi que notre zélé confrère Mr le Dr Raeymaekers l'a démontré, des stations de cette industrie, souvent très pures.

Enfin, on sait, depuis peu de temps, que le Tardenoisien a ses racines dans les cavernes et que les premières formes tardenoisiennes accompagnent les derniers instruments magdaléniens, alors que le Renne existait encore dans notre pays.

Mr Ed. Dupont avait déjà remarqué le fait avant 1870 dans le « Trou du Chêne » et dans le « Trou du Sureau », dans la vallée de la Molignée et confirmation éclatante de cette observation a pu être faite par Mr E. Van den Broeck, lors de ses fouilles dans la salle d'entrée de la Grotte de Remouchamps (Vallée de l'Amblève).

Depuis, le fait a encore été signalé à Engis par Mr Doudou et voilà les fameuses grottes de Menton qui montrent la même association au sommet de la Caverne des Enfants.

Dans les cavernes, il ne peut être question d'un « mélange » accidentel ; lames magdaléniennes et petits instruments géométriques sont bien contemporains dans le même niveau et ce n'est que plus tard, à l'aurore des temps néolithiques, lorsque la Renne a disparu, que le Tardenoisien s'affirme comme industrie autonome et se développe à l'extérieur.

Par suite de ses attaches avec les cavernes, le Tardenoisien doit donc être considéré comme la plus ancienne industrie néolithique ; c'est celle qui florissait en Belgique lorsqu'a eu lieu l'invasion brutale des grossiers Flénusiens.

La petite industrie si intéressante dont nous nous occupons a-t-elle existé dans la Flandre ?

Pour ce qui me concerne, je n'en sais rien et notre confrère Mr le Dr Raeymaekers pourra peut-être répondre à cette question.

Il existe toutefois une raison pour laquelle il se pourrait que l'occupation des Flandres par les Tardenoisiens soit nulle ou se réduise à peu de choses, c'est l'éloignement de la région des cavernes; mais l'observation directe nous en dira plus à ce sujet que toutes les argumentations du monde.

Un peu partout dans le pays, mais principalement dans le Hainaut, aux environs de Mons, là où existent les riches gisements de silex, on remarque la présence, au milieu de régions où se rencontrent des stations ou des objets isolés de l'époque de la pierre polie, des amas de silex utilisés qui détonnent dans le milieu robenhausien.

Certains gisements comme ceux du Flénu et de Jemappes, découverts par Neirynck vers 1868 et d'autres, comme celui de Spiennes (1), découvert par moi-même en 1896, sont suffisamment riches et purs pour qu'on y reconnaisse, comme des intrus, les instruments robenhausiens qui viennent s'y mélanger.

D'autres encore, comme celui de St-Symphorien, sont disséminés en plein atelier robenhausien, et se remarquent peu au premier abord (2).

Toutefois on s'aperçoit rapidement de la présence des instruments flénusiens par la nature du silex employé, par les formes grossières des instruments et par leur poli généralement brillant, alors que les pièces robenhausiennes restent mates ou sont fortement patinées en blanc.

---

(1) Le seul gisement flénusien de Spiennes m'a fourni plus d'un millier de pièces très bien caractérisées, conservées au Musée d'Histoire naturelle de Bruxelles.

(2) C'est à Mr E. de Munck qu'est due la connaissance de cette riche et importante station.

Enfin, au « Camp-à-cayaux », à Spiennes, j'ai vu nettement le gisement flénusien passer *sous* l'amas d'éclats de débitage et de taille qui constitue le célèbre atelier robenhausien.

Bref, cette industrie du Flénu présente des caractères très spéciaux qui la font distinguer de l'industrie de la pierre polie en ce que la plupart des instruments montrent un facies primitif ou éolithique et, naturellement, qu'il n'y existe aucune pièce polie.

Lorsqu'en 1896 j'ai découvert le gisement flénusien de Spiennes, n'ayant encore aucune connaissance des richesses de la station du Flénu, j'ai cru avoir affaire à un gisement éolithique tellement les ressemblances avec le Mesvinien étaient grandes.

Ce n'est qu'une étude approfondie des lieux qui m'a permis de voir que je m'étais trompé.

L'industrie flénusienne comprend principalement des percuteurs divers assez rares, de belles enclumes, des nuclei de débitage assez abondants, des couteaux, peu communs, des racloirs, dont beaucoup à encoches, des grattoirs assez nombreux, des perçoirs droits ou obliques, plus quelques formes parfois bizarres et peu compréhensibles parmi lesquelles on reconnaît des tranchets, des casse-têtes, des ébauches grossières de haches, etc.

Cette industrie a son principal centre dans le Hainaut, aux environs de Mons, mais elle étend des ramifications dans le Brabant et dans les provinces de Liége et de Namur.

Le Flénusien existe-t-il en Flandre?

Je le crois et j'y rapporte une partie des trouvailles faites, dans la région Nord de la Flandre orientale, par Mr E. van Overloop.

Parmi les objets rencontrés par cet éminent préhistorien, se remarquent en effet une quantité de pièces de formes bizarres, en silex noir, présentant de nombreuses encoches, comme beaucoup de spécimens du Flénu.

Il est certain, à mon avis, que ces pièces dérivent du cailloutis à Eolithes reutéliens qui couvre encore actuellement le sommet des collines du Nord de la Flandre. Ce

cailloutis, lors du creusement maximum de l'ancienne vallée de l'Escaut correspondant au Campinien des géologues, a été remanié et transporté du haut des collines au bas des alluvions campiniennes du vieil Escaut, dont le cours se dirigeait droit au Nord de Gand, au lieu de tourner vers Termonde et Anvers comme actuellement.

Mes recherches et mes comparaisons m'ont amené à admettre que les Flénusiens ont perfectionné peu à peu, sur place, leur grossier outillage.

Ils ont mieux soigné les retouches, ont arrondi les contours et ils ont également amélioré notablement un instrument dit « tranchet », qui devient abondant et caractéristique. Des indices de taille intentionnelle se retrouvent également dans certains instruments allongés, dits « pics ».

Ce facies, connu depuis longtemps en Scandinavie et principalement en Danemark, où il est renfermé spécialement dans les « rebuts de cuisine » ou « *Kjökkenmödinger* », existe aussi très bien représenté en France où il a reçu de MM. Ph. Salmon, Dr Capitan et d'Ault du Mesnil, le nom de « industrie des fonds de cabanes du Campigny » ou « Campignyien ».

Charles Debove, d'Elouges, et E. de Munck ont exploré une station de ce type, bien caractérisée, à Elouges et, avant eux, Neirynck et Percenaire en avaient découvert une autre à Ghlin, au Nord Ouest de Mons.

Tous ces précieux matériaux font partie des collections du Musée Royal d'Histoire Naturelle de Bruxelles.

A ces stations, Mr E. de Munck a pu en ajouter une autre, mélangée de Flénusien et de Robenhausien à St Symphorien et vers l'an 1900 j'en ai personnellement découvert une quatrième au sommet d'une colline près de Masnuy-St Pierre.

Ces séries font également partie des collections du Musée royal d'Histoire naturelle.

Dans d'autres régions, le Campignyien a été rencontré sporadiquement, comme le Flénusien, dans le Brabant, en des points occupés ensuite largement par les Robenhausiens.

Le Campignyien est-il représenté dans la Flandre ?

Je ne suis pas à même de pouvoir répondre à cette ques-

tion, mais nos excellents confrères MM. Dr Raeymaekers, Baron Ch. Gillès de Pélichy et abbé Claerhout seront sans doute en mesure de nous fournir de précieux renseignements à ce sujet.

Après étude et comparaisons, je suis également d'avis que le Robenhausien a succédé, par évolution directe et sur place, au Campignyien, avec cette réserve que l'idée du polissage de certains instruments a pu être importée de l'étranger.

Cette industrie, la seule dans laquelle existent des instruments polis, est trop connue pour que nous nous arrêtions à donner ses caractères.

Existe-t-elle en Flandre ?

Ici, nous pouvons donner une réponse complètement affirmative.

Les Robenhausiens ont occupé la Flandre en beaucoup plus grand nombre que leurs prédécesseurs et la liste des localités où des stations existent serait sans doute déjà assez longue.

On peut citer comme jadis très riches, les sommets des collines de Renaix et à ce sujet le géologue Emile Delvaux raconte qu'un collectionneur de cette ville, Mr Joly, avait réuni de nombreuses et précieuses séries qu'il conservait jalousement à l'abri des regards de toutes les personnes compétentes.

A force de démarches, Delvaux est parvenu, un jour, à pouvoir jeter un coup d'œil sur ces collections et les quelques mots qu'il en dit sont tout ce que l'on en connaît.

Il m'est revenu que cette collection, si importante par la quantité de documents qu'elle renfermait, est actuellement perdue pour la science.

J'ai pu apercevoir aussi, il y a une quinzaine d'années, une intéressante série de belles pièces robenhausiennes recueillies par Mr Dedeyn, autour de Ninove ; j'espère que ces matériaux ont été conservés.

Heureusement E. Delvaux a pu encore rassembler une collection assez satisfaisante de silex robenhausiens des collines de Renaix et il a publié à ce sujet un mémoire étendu.

Le Musée royal d'Histoire naturelle a recueilli les collec-

tions délaissées à la mort de Delvaux et on peut en voir un bon choix dans les galeries publiques de l'Etablissement.

Le même Musée possède aussi la série d'instruments de silex et d'os travaillés récoltés par le même géologue dans la tourbe de la vallée de l'Escaut aux environs d'Audenarde. Ces documents sont également exposés.

Sauvées également pour la science, sont les belles collections recueillies par Mr E. van Overloop, directeur des Musées royaux des Arts décoratifs à Bruxelles, dans la région de Mendonck.

Il en est de même, croyons-nous, pour les très intéressantes trouvailles de Mr le baron Ch. Gillès de Pélichy et de l'abbé Claerhout qui, tous deux ont si brillamment contribué à la connaissance du Néolithique et notamment du Robenhausien dans la Flandre Occidentale.

Une mention toute spéciale doit être accordée aux belles et fructueuses recherches de Mr l'abbé Claerhout dans les palaffites de la Mandel et dans les stations des environs de Pitthem.

Enfin, pour terminer, nous saluons en la personne du Dr Raeymaekers un pionnier des sciences archéologiques et préhistoriques, dont les explorations minutieuses et assidues ont fait comme sortir de terre des récoltes que tout le monde croyait absentes et c'est avec une vive satisfaction que nous avons vu figurer au programme du Congrès, une communication de notre zélé et sympathique confrère sur ses trouvailles néolithiques autour de Gand.

Là ne s'arrête certainement pas l'inventaire des gisements préhistoriques de l'époque de la pierre, en Flandre ; car nos confrères du Pays de Waes nous réservent sans doute quelqu'agréable surprise.

Je termine donc ici le court et fort incomplet exposé de la question des connaissances préhistoriques en Flandre, avec l'espoir de voir combler, par leurs auteurs, les trop nombreuses lacunes que certainement il présente.

Ce n'est même pas un exposé que j'ai eu l'intention de faire, c'est en vérité une sorte de mise en train, un projet de plan d'ensemble qui, grâce à la science et à l'activité de nos

confrères, ne tarderait pas à se réaliser en un imposant édifice si chacun voulait apporter ici l'exposé succinct de ses découvertes.

Ce devrait être l'un des principaux résultats du Congrès que cette condensation, faite par les auteurs, de l'ensemble de leurs découvertes, souvent décrites dans des publications diverses et où on ne songe parfois pas à aller les trouver lorsque l'on désire se livrer à des études synthétiques.

Chacun devrait fournir une bonne bibliographie de ses travaux et indiquer le lieu où existent les collections décrites. C'est pour cette raison que j'ai signalé avec soin, dans le cours de ce petit travail, les collections relatives à la Flandre, conservées au Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles et où elles peuvent être consultées.

La Confection d'un album belge de paléographie,

par le R. P. J. VAN DEN GHEYN,

Conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.

La plupart des pays possèdent aujourd'hui des recueils offrant des reproductions des principaux monuments paléographiques qui les intéressent (1).

Notre pays, qui pourtant s'est distingué par tant d'autres initiatives utiles, n'a jusqu'à ce jour produit en ce genre que les *Éléments de paléographie* du chanoine Reusens. Ce recueil comprend, il est vrai, soixante planches en phototypie, dont un certain nombre reproduit des documents belges.

Toutefois, malgré son réel mérite, cet ouvrage ne répond pas adéquatement au *desideratum* qui nous occupe. En effet, la plupart des fac-similés sont réduits ou partiels, et un trop grand nombre d'entre eux n'ont aucun rapport avec la Belgique, ce qui se conçoit du reste pour un traité de paléographie générale.

Le recueil dont on demande un peu partout la réalisation, est un album belge de paléographie, c'est-à-dire une collection choisie de documents typiques écrits dans nos contrées au cours des âges.

Pour réaliser ce dessein, les éléments ne font point défaut. Nos bibliothèques et nos dépôts d'archives renferment, en grand nombre, d'intéressants manuscrits et de belles chartes. On peut dire qu'il n'y a que l'embarras du choix.

Mais, pour fixer ce choix, il y a lieu d'arrêter quelques principes nettement définis, et pour aboutir à l'exécution

---

(1) Cf. R. Poupardin et M. Prou, *Liste des recueils de fac-simile de chartes*, dans *Actes du Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux*, pp. 219-57.

pratique, de préciser les procédés de reproduction qui seront jugés préférables et le mode de publication qui apparaîtra le plus avantageux.

C'est tout l'objet de ce rapport.

Avant de l'aborder plus directement, il importe d'établir une distinction capitale.

Sous le titre général d'album paléographique peuvent se confondre deux choses pourtant très distinctes, les textes paléographiques proprement dits, ou spécimens d'anciennes écritures, et les documents diplomatiques. En réalité donc, ce sont deux recueils qu'il conviendrait de confectionner; l'un pourrait s'appeler album belge de paléographie, l'autre album belge de diplomatique.

Aussi bien, ces deux albums répondent chacun à des besoins spéciaux. Le premier servira surtout aux philologues, les historiens tireront plus grande utilité du second.

De plus, les caractères propres des écritures anciennes diffèrent assez notablement, personne ne l'ignore, dans les manuscrits de longue haleine et dans les pièces émanées des chancelleries. Scribes et copistes ont des procédés absolument distincts de ceux des notaires publics. Donc, au seul point de vue paléographique, c'est-à-dire du déchiffrement des anciennes écritures, la distinction s'impose entre les reproductions de livres proprement dits et celles des documents d'archives.

Il est, croyons-nous, superflu, d'insister longuement sur la grande utilité et les services des albums paléographiques dont on préconise la confection. Pour l'enseignement, ils pourront suppléer à l'absence des originaux, qu'il est souvent malaisé, voire même impossible, de mettre aux mains des étudiants, surtout pendant les leçons mêmes du professeur.

Après ces préliminaires, nous allons, sans plus tarder, nous acquitter de la tâche que nous avons assumée.

Je m'occuperai de l'album paléographique proprement dit. Dans un autre rapport, Mr Pirenne traitera la question spéciale du recueil de diplomatique.

On peut ramener à trois chefs principaux tout ce qui semble devoir être dit sur la confection d'un album paléographique.

1. De quels manuscrits faut-il reproduire des spécimens ?
2. Combien de fac-similés convient-il de donner ?
3. Sous quelle forme matérielle doit se présenter ce choix de reproductions?

I.

A la première question, je réponds d'abord, d'une façon générale, qu'il faut reproduire des manuscrits exclusivement belges, c'est-à-dire ceux exécutés par nos ancêtres. Il ne peut donc s'agir de volumes étrangers égarés dans quelques bibliothèques de notre pays. Il ne saurait davantage être question d'œuvres transcrites par des étrangers temporairement établis ou de passage parmi nous, et, pour intéressantes qu'elles soient, j'exclus la lettre de Jeanne d'Arc aux Tournaisiens et la copie du *Pro Archia* faite par Pétrarque avec l'encre jaunâtre de Liége.

Au contraire, j'admets des manuscrits belges conservés au British Museum ou à la Bibliothèque nationale de Paris, ou un texte transcrit par un de nos compatriotes se trouvant hors de son pays.

Le recueil doit contenir les différents types d'écritures qui furent successivement en usage dans nos provinces, depuis leur première apparition au VIe siècle jusqu'au milieu du XVIe siècle.

Il conviendra donc d'avoir un ou plusieurs spécimens de chaque siècle, suivant l'importance paléographique de chacun d'eux. De préférence, quand la chose sera possible, on donnera le choix aux textes qui portent une date absolument précise.

Ce n'est pas tout : autant que faire se pourra, on accordera la préférence à des autographes de personnages plus ou moins célèbres. A la condition pourtant que ces autographes soient suffisamment typiques et représentent convenablement l'écriture de leur temps. En effet, les hommes célèbres ne sont pas toujours ceux qui écrivent le mieux.

Enfin, il ne faut pas négliger les écritures féminines ; il convient qu'elles soient représentées dans l'album.

Ces principes posés, nous allons dresser une liste des documents dont l'album pourrait fournir la reproduction. Cette

liste est naturellement provisoire. Elle appelle la discussion et c'est dans ce but qu'elle est soumise au Congrès. Tous les documents proposés ne rallieront peut-être pas les suffrages; il en est sans doute d'autres que nous ne connaissons pas ou auxquels nous n'avons pas songé et que les délibérations futures du Congrès appelleront à l'honneur de la reproduction.

1. Pour le VIe siècle, il y a à la bibliothèque de l'Université de Gand, une des quatre pages en tête du manuscrit de Sedulius, provenant de l'abbaye de Saint-Pierre.

2. A la Bibliothèque royale de Belgique, se trouve un feuillet en onciales de Paul Orose, datant du VIIe siècle et provenant de Stavelot (n° 19609).

3. L'évangéliaire d'Eyck, écrit au VIIIe siècle par les saintes Harlinde et Relinde, conservé dans le trésor de l'église de Maeseyck, fournirait un spécimen unique de l'écriture anglo-saxonne, que les moines irlandais importèrent en notre pays (1).

4. Du IXe siècle, la bibliothèque de l'Université de Liége possède un exemplaire des œuvres de saint Jérôme que l'on croit avoir été écrit en 834.

5. La lettre de Notger, évêque de Liége, à Womare, abbé de Saint-Pierre à Gand, conservée aux archives de l'État à Gand, fournit, puisqu'elle est écrite en 980, un bon spécimen de l'écriture carolingienne du Xe siècle.

6-7. On pourra représenter le XIe siècle par la Bible que copia en 1084, le moine Goderan et que garde la bibliothèque du Séminaire de Tournai.

Toutefois, comme cette date nous mène un peu loin dans ce siècle et se rapproche plus du commencement du XIIe siècle, il y aurait lieu d'y ajouter le manuscrit des œuvres de Grégoire de Tours (2) exécuté vers 1034 à Saint-Laurent de Liège (n° 9920-31 de la Bibliothèque royale de Belgique). Ce

---

(1) Cf. J. Gielen, *L'Évangéliaire d'Eyck lez Maeseyck du VIIIe siècle*, dans *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1891.

(2) Cf. J. Van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. V, p. 223.

volume se recommande surtout, parce qu'il offre un type parfait de l'écriture caroline complètement développée.

8-11. Pour le XIIe siècle, il y a déjà plus de choix. La Bibliothèque royale possède l'autographe de Sigebert de Gembloux qui écrivait entre 1101 et 1106 (n° 18239-40) et la bible d'Henri de Bonne-Espérance, copiée de 1132 à 1135 (n° II. 2524). A la bibliothèque de la ville de Mons se trouve le livre du frère Guillaume de Liessies, daté de 1160 à 1180, et à la bibliothèque de l'Université de Louvain un volume de Renier de Liége, écrit en 1182.

12-15. Gilles d'Orval et Maurice de Neufmoustier, dont on possède à la bibliothèque du grand Séminaire de Luxembourg des spécimens d'écritures qui remontent à 1250, un certain Amalric, qui a copié en 1255 le manuscrit n° 1179-84 de la Bibliothèque royale, Guillaume de Ryckel, dont le *Polyptyque* daté de 1255 à 1273 est à la bibliothèque de l'Université de Liège, et Jean Toussens, moine de Cambron, qui transcrivit en 1255 les œuvres de Saint Augustin (n° II. 2297 de la Bibliothèque royale de Belgique) conviennent assurément pour représenter la seconde moitié du XIIIe siècle.

Pour la première moitié, nous n'avons pas rencontré de nom particulier à signaler, mais le n° 9200-1 de la Bibliothèque royale de Belgique, copié en 1225, peut servir de spécimen paléographique de cette époque.

16-21. Au XIVe siècle, je relève à la Bibliothèque royale de Belgique (n° II. 986) un manuscrit de Jean de Rivo pour 1315, un autre (n° 8544 de la Bibliothèque royale) exécuté par Nicolas Galensis en 1321. Un certain Prient calligraphie en 1348 le manuscrit n° 7450 et en 1378, le manuscrit n° 7501. Citons encore Guillaume de Vottem en 1373 (n° II. 1159) et Jérôme Obritze en 1388 (manuscrit n° 2695-719). Tous ces volumes appartiennent à la Bibliothèque royale de Belgique.

22-30. Du XVe siècle on possède un nombre considérable de manuscrits datés, et ici le choix devient particulièrement malaisé. De 1402 à 1403, Raoul de Rivo écrit le volume coté n° 1996-2000 de la Bibliothèque royale de Belgique. Dans le même dépôt, le ms. n° 9332-40 offre un spécimen de l'écriture de Jean de Stavelot et trois de celle de Corneille Zantfliet

(1420-1433), dans les nnos 2146-50, 19593-96 et 2056. L'autographe de Thomas a Kempis (n° 5853-61) daté de 1441 a sa place marquée dans notre recueil; de même, le chroniqueur Adrien d'Oudenbosch, dont la Bibliothèque royale possède cinq manuscrits datés de 1460 à 1467 (nnos 9700-41, 7920-31, 9374-75, 10827-35 et 11055-58). Jean Miélot et David Aubert, les deux calligraphes attitrés de la cour de Bourgogne, ne devront pas être omis. Du premier, la Bibliothèque royale a le n° 9249-50, écrit en 1448-49 et du second, le n° 9270, qui date de 1461.

Comme spécimen d'écritures de femmes, il y a à la Bibliothèque royale de Belgique, le n° 15069, œuvre d'Élisabeth Wytens et de Marguerite Raes en 1471-74 (1).

31-32. Il n'est guère utile de prolonger beaucoup la série des reproductions phototypiques de manuscrits du XVIe siècle. Faisons une exception, à cause de leur caractère historique, pour une lettre toute entière de la main de Charles-Quint, écrite à Henri de Nassau et datée de 1518, que possède la Bibliothèque royale de Belgique (n° II. 2270), et pour une autre de Gérard Mercator (1567), que nous fournira également la Bibliothèque royale de Belgique (n° II. 482) (2).

II.

Nous arrivons ainsi à un total de trente-deux reproductions pour l'album paléographique qui est en projet.

Ce nombre est-il satisfaisant? N'est-il pas trop considérable, ou, au contraire, ne faut-il pas l'augmenter?

Le chiffre fixé nous paraît suffisant, parce qu'en examinant la liste des manuscrits dont se compose la précédente énumération, on se convaincra aisément que toutes les époques paléographiques et les divers genres d'écritures sont représentés dans la série.

---

(1) Cf. P. Bergmans, *Une Copiste bruxelloise du XVe siècle*, dans *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, t. III (1905), p. 285-86.

(2) Voir J. Van Raemdonck, *La Géographie ancienne de la Palestine. Lettre de Gérard Mercator à André Masius*, dans *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes*, t. X, 1884.

Nous sommes donc d'avis qu'il ne faudrait pas allonger beaucoup la liste proposée, d'abord pour ne pas rendre l'album inabordable aux bourses modestes, et puis aussi parce qu'à multiplier le nombre des spécimens on tomberait aisément dans une fastidieuse monotonie. Il est, en effet, absolument superflu de multiplier les spécimens d'un même genre d'écritures.

Ainsi, nous ne nous dissimulons pas que l'amour de l'autographe nous a peut-être fait exagérer quelque peu le nombre des reproductions pour le XVe siècle. Il y aurait donc là, le cas échéant, à opérer des réductions.

D'autre part, si de nouvelles propositions justifiées par des oublis ou des omissions devaient utilement faire grossir ce nombre, nous nous déclarons prêt d'avance à y souscrire. Il est du reste fort probable que l'exécution pratique amènera encore quelques modifications au programme tracé.

III.

Un mot de la forme matérielle de l'album paléographique.

En d'autres termes, quel est le mode de reproduction à préconiser et dans quel format le recueil devra-t-il être présenté ?

Sur le choix du procédé à suivre, l'accord, croyons-nous, se fera aisément. Tout le monde aujourd'hui est unanime à reconnaître les excellents services rendus, pour la production des fac-similés, par la photocollographie, communément appelée phototypie (1).

En particulier, pour la reproduction de l'écriture, le procédé peut produire des résultats absolument parfaits.

Il y a lieu d'attirer l'attention de ceux qui présideront à la confection de l'album paléographique sur la question du papier à choisir pour les fac-similés. Le papier couché doit être

---

(1) Cf. A. Bayot, *L'État actuel des publications de fac-simile de manuscrits*, dans *Actes du Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux*, pp. 181-85. Cf. p. 310.

résolument proscrit. S'il donne, avec la simili-gravure, des reproductions d'une grande finesse, il ne présente, comme on sait, aucune garantie de durée.

A côté de la feuille avec le spécimen d'écriture, sur une autre sera l'indication sommaire, mais complète, du type paléographique représenté, du scribe, de l'âge du volume et du dépôt du spécimen en question.

On peut se demander s'il ne convient pas d'ajouter une transcription du document reproduit. Je suis d'avis que cette transcription est utile. L'album ne sera pas fait uniquement pour des maîtres ; il est donc bon que les étudiants du cours de paléographie puissent contrôler leur propre déchiffrement. Aussi bien, la plupart des traités de paléographie fournissent cette transcription, même les feuilles de la *Palaeographical Society*.

Quant au format de la reproduction, il le faut très maniable. Celui des feuilles de la *Palaeographical Society* est beaucoup trop considérable. On évitera cependant de le réduire trop fortement pour ne pas ajouter encore aux difficultés de la lecture.

Je proposerais comme très commode et de justes proportions le format de la publication du *British Museum. Illuminated Manuscripts in the British Museum.* La hauteur de $0^{m},375$ et la largeur de $0^{m},275$, soit le grand in-4°, me paraissent très suffisantes.

Enfin, je suis d'avis que les feuillets restent libres et ne soient pas reliés.

Reste la question du prix de revient de l'album. S'il n'est pas possible de donner à cet égard une indication absolument définitive, il y a pourtant moyen de formuler certaines prévisions. Une entreprise similaire, mais malheureusement avortée, celle des *Codices belgici selecti*, avait été lancée sur la base du coût de 0,30 la feuille de reproduction in-4°. A ce compte, il semble que l'album de paléographie pourrait être fourni au prix relativement avantageux de dix à douze francs, qu'il faudrait du reste tâcher de ne pas dépasser de beaucoup. C'est, croyons-nous, un maximum qui ne serait pas atteint en fait.

Telles sont les observations que nous a suggérées le projet de confection d'un album paléographique. Mr Pirenne dira de quelle façon devrait être compris un recueil de reproductions de documents diplomatiques belges.

RAPPORT

sur le projet de publication d'un recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges,

par Henri PIRENNE,
Professeur à l'Université de Gand.

Au mois d'août 1905, le Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux, réuni à Liége, adoptait un vœu ainsi conçu : « Le Congrès, considérant l'état actuel des études de diplomatique, engage les pouvoirs publics à favoriser les travaux de reproduction de chartes privées. Il invite tout particulièrement le gouvernement belge, qui a pris l'initiative de sa réunion, à faire entreprendre ou à soutenir la publication d'un recueil de fac-similés pour servir à l'étude et à l'enseignement de la diplomatique des principautés belges ». Ce vœu est-il destiné, comme il arrive si souvent, à demeurer purement platonique ? Quelques personnes ont pensé qu'il méritait mieux que ce sort déplorable. Elles ont cru que, dans la voie indiquée par le Congrès de Liége, le Congrès de Gand pourrait avoir l'honneur de faire le premier pas. Elles sont persuadées, en tous cas, qu'il ne manquera pas de s'intéresser à un projet dont la réalisation comblerait une lacune sensible dans notre outillage scientifique et ne présenterait, d'autre part, aucune difficulté d'ordre pratique. C'est à mettre rapidement ces deux points en lumière qu'est consacré le présent rapport.

I.

Bien que les études de diplomatique aient fait, au cours du XIXe siècle, d'étonnants et décisifs progrès, et bien que la reproduction des documents paléographiques soit devenue,

dans le même temps, plus aisée, plus exacte et moins coûteuse qu'elle ne l'avait jamais été auparavant, il est curieux de constater que cette époque n'a guère vu paraître de recueils de fac-similés consacrés spécialement à l'étude de la diplomatique. Les diplomatistes du XVIIIe siècle, les Papebroch, les Mabillon, les Heumann, les Baring et tant d'autres, ont été à cet égard, et si étrange que la chose paraisse à première vue, plus actifs que leurs successeurs. Sans doute, on a reproduit depuis un demi siècle et on reproduit encore constamment une quantité de chartes et de diplômes. Mais presque toutes les collections de fac-similés parues de nos jours ont un but spécialement paléographique. C'est l'étude de l'écriture en soi, ce n'est pas l'étude des caractères externes des actes qui ont déterminé le choix de leurs auteurs. Le plus souvent, ils font voisiner pêle-mêle les chartes avec les manuscrits (1). Je ne vois guère à citer, comme destinés exclusivement aux diplomatistes, que les *Diplomata et chartae merovingicae aetatis* de Letronne (1851), les *Fac-simile de chartes et diplômes mérovingiens* de J. Tardif (1866), les *Diplomi imperiali e reali delle cancellarie d'Italia* (1892), les *Specimina selecta chartarum pontificum Romanorum*, de Mr J. von Pflugk-Harttung (1885-87), et surtout la grande collection des *Kaiserurkunden in Abbildungen*, publiée de 1881 à 1891 par H. von Sybel et Th. Sickel.

Comme leur nom l'indique suffisamment, ces ouvrages n'intéressent que l'étude des grandes chancelleries de l'Europe médiévale : celle des papes, celle des Empereurs, celle des rois francs. En revanche, pour l'étude des actes innombrables auxquels, faute de mieux, on donne habituellement le nom d'actes privés (chartes d'évêques, d'abbés, de princes laïques, de particuliers, etc.), presque rien encore n'a été fait. L'*Album paléographique du Nord de la France*, édité par Jules Flammermont en 1896, ne contient, il est vrai, que des reproductions de chartes privées, mais ces chartes n'ont été recueillies et choisies

(1) Voyez l'excellente *Liste des recueils de fac-simile de chartes* dressée par MM. R. Poupardin et M. Prou, dans les *Actes du Congrès international pour la reproduction des manuscrits, etc.* p. 219 et suiv. (Liége, 1905).

que comme spécimens paléographiques : c'est encore une fois de l'écriture que l'auteur s'est exclusivement occupé. Il n'en va pas de même pour un ouvrage paru vers le même moment. Les planches annexées par Mr O. Posse à son remarquable travail intitulé : *Die Lehre von den Privaturkunden* (Leipzig, 1887) n'ont d'autre but que de servir à l'étude et à la critique des documents d'archives envisagés, non plus comme modèles d'écriture, mais comme actes authentiques. Ce qui a déterminé le choix de l'auteur, ce n'est plus le caractère graphique, c'est le caractère diplomatique des pièces reproduites. Nous lui devons le premier essai scientifique d'un recueil de documents dressé en vue de la diplomatique privée. Malheureusement ce recueil ne constitue, pour ainsi dire, que les pièces justificatives d'un traité de diplomatique théorique. Il n'y faut voir que les preuves de la doctrine exposée par son auteur. Il n'existe point pour lui-même ; il n'est ni assez complet, ni assez maniable pour répondre complètement au but que doit atteindre un véritable recueil de documents diplomatiques conçu en vue de l'étude et de l'enseignement. Mais du moins y trouve-t-on la méthode qui devrait être celle d'un recueil de fac-similés se rapportant au domaine immense et encore si mal connu de la diplomatique privée. Je m'explique.

On sait aujourd'hui que, durant les premiers siècles du moyen-âge, la très grande majorité des documents privés n'ont pas été écrits, à la différence des documents publics, dans les chancelleries (1). Tandis que les papes, les empereurs et les rois, faisaient dresser par leurs scribes les chartes émanées d'eux, il en était autrement pour les princes territoriaux. En règle générale, les actes dressés au nom de ces princes ont été rédigés et mis en forme par les destinataires de ces mêmes actes, le prince se bornant à y faire apposer son sceau. C'est là ce qui explique que, tandis que les chartes pontificales,

(1) Sur l'époque où apparaissent les chancelleries princières en Belgique, voir H. Pirenne, *La chancellerie et les notaires des comtes de Flandre avant le XIIIe siècle*, dans les *Mélanges Julien Havet* (Paris, 1895), et E. Reusens, *Les chancelleries inférieures en Belgique depuis leur origine jusqu'au commencement du XIIIe siècle*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXVI.

impériales ou royales présentent, à la même époque ou tout au moins durant un même règne, une physionomie presque identique, celles d'un même comte ou d'un même évêque, au contraire, se distinguent par une extrême variété non seulement dans les formules, mais aussi dans la disposition générale et dans l'écriture. Rien d'étonnant à cela si l'on songe, en effet, que ces chartes ont été dressées dans un grand nombre de couvents possédant chacun son formulaire spécial et sa calligraphie particulière. De là, dans les études de diplomatique privée, une très grande difficulté qui n'existe point dans celles de diplomatique publique. Ici, il suffit, pour juger de l'authenticité d'une bulle de pape par exemple ou d'un diplôme impérial, de connaître l'écriture de la chancellerie du pape ou de l'empereur en question. Là, cette méthode ne donnera aucun résultat, puisque les documents privés n'ont pas été dressés dans une chancellerie, mais par des scribes monastiques (1). C'est donc à l'écriture de ces scribes qu'il convient de s'attacher. Il faudra appliquer, en d'autres termes, pour chaque principauté ou pour chaque diocèse, à l'écriture monacale, les mêmes procédés de critique que l'école de Sickel a appliqués si heureusement à l'écriture des notaires impériaux. Il faudra procéder, par exemple, pour le comté de Flandre, le duché de Brabant, ou le Pays de Liège, comme Mr Posse a procédé pour la Saxe, c'est-à-dire, établir avec soin la filiation des écritures monastiques, reconnaître le *ductus* propre à chacune d'elles, reconstituer enfin les diverses écoles de calligraphie d'où sont sortis les actes portant le nom d'un même prince (2). C'est là un travail indispensable et sans lequel il faut renoncer à

(1) Je ne parle bien entendu que de l'époque du moyen âge antérieure à la création des chancelleries princières. Dès que celles-ci existent, la méthode devient identique pour l'étude des documents dits privés et pour celle des documents publics.

(2 Cette méthode a déjà été appliquée très heureusement en Belgique à des cas particuliers. Voir par exemple des études toutes récentes de Mr H. Nélis : *Deux chartes de Charles le Bon pour l'abbaye de Saint-Bavon*, dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, t. LVI 1906, et *Charte fausse de l'église de Grimde*, dans la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. IV, 1906.

aboutir jamais, à des conclusions certaines. Or, si l'on songe à la quantité innombrable des actes privés, on s'étonnera qu'une besogne si urgente soit à peine entamée encore. Elle ne peut l'être sans la confection d'un recueil de fac-similés dressé suivant les principes que je viens d'exposer, et il ne faudra sans doute pas insister plus longtemps pour en persuader le Congrès (1).

II.

Comme je le disais en commençant, la confection d'un album de ce genre, pour la Belgique, serait aisément réalisable. Une commission composée de spécialistes se partagerait le travail. On choisirait, pour les différents territoires, Flandre, Brabant, Hainaut, Pays de Liége, Luxembourg, etc., un certain nombre de spécimens de chartes suffisamment caractéristiques. Une notice serait destinée à expliquer chaque planche ou chaque groupe de planches. L'ouvrage paraîtrait par fascicules comprenant chacun quelques planches appartenant aux diverses séries dont la publication aurait été décidée. Les moyens de reproduction seraient les mêmes que ceux exposés dans son rapport par le R. P. Van den Gheyn. Quant au succès, il est certain d'avance. La nouveauté et l'utilité d'une telle œuvre lui fourniraient sans aucun doute de très nombreux souscripteurs tant en Belgique qu'à l'étranger. Et le gouvernement d'un pays où, en 1675, Papebroch publiait en tête d'un volume des *Acta Sanctorum* les premiers fac-similés gravés de chartes et de diplômes qui aient vu le jour, pourrait-il se désintéresser d'une publication qui constituerait aussi, dans le domaine des études de diplomatique, une initiative si honorable?

18 janvier 1907.

---

(1) Je ne puis naturellement, dans un simple rapport, insister sur tous les avantages que retirerait, de la publication du recueil dont il est question ici, l'étude d'une foule de questions relatives à la date, au sceau, aux souscriptions des actes et même à leur rôle juridique. Il est évident qu'on ne se bornerait pas, d'ailleurs, à reproduire des originaux. Il y aurait lieu, dans certains cas, de publier des minutes, des copies, des pages de cartulaires et de registres, etc.

La figure hybride dans l'art décoratif,

par Henry ROUSSEAU,

Conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels.

Dès la haute antiquité, la figure hybride occupa dans l'art décoratif une place des plus importantes. Une étude complète et méthodiquement conduite de cet élément si pittoresque et qui prête à des combinaisons si variées, serait, sans nul doute, utile et intéressante à divers titres :

l'archéologie ne pourrait que profiter d'un classement chronologique des modifications successivement apportées à l'aspect des principaux types de figures hybrides, depuis leur invention jusqu'à leur disparition, ou jusqu'à nos jours;

de nombreuses catégories d'artistes, ou d'artisans pratiquant les diverses industries d'art, y trouveraient un fonds précieux de modèles judicieusement choisis et classés, de sujets infiniment variés et applicables aux travaux décoratifs de toute espèce comme de tous styles;

l'amateur jouirait de plaisirs nouveaux à comprendre, à considérer sous un jour imprévu les œuvres de tous genres embellies par l'art décoratif;

enfin, l'enseignement de l'art pur, tout aussi bien que celui de l'art industriel, retirerait d'une telle étude des bénéfices sur lesquels il paraîtrait superflu d'insister.

***

Cette étude doit être méthodique ; il importe donc d'en établir, avant tout, le programme ; c'est l'objet que nous nous proposons en rédigeant ce mémoire.

Le tout premier point à fixer nettement est la détermination exacte du sens de notre titre : « La figure hybride dans l'art décoratif ».

Précis en apparence, ce titre est cependant fort élastique . où limiterons-nous le domaine de « l'Art décoratif? » qu'entendrons-nous, en réalité, par « figure hybride? »

Nous prendrons l'art décoratif dans la plus large acception de ce terme : toute œuvre *d'art* servant à *décorer*.

La décoration monumentale d'abord : les frises et les bas-reliefs, les statues, les pilastres, les chapiteaux; toutes les œuvres que le statuaire ou l'ornemaniste ont semées tant sur les façades qu'à l'intérieur des édifices, et cela depuis le début des époques historiques; puis, les peintures murales, les grandes compositions peintes ou dessinées; les tapisseries même; nous verrons aussi les meubles, sur le bois plus ou moins précieux desquels s'est exercé le talent du sculpteur.

A côté du sculpteur, il y a l'orfèvre, statuaire en miniature, dont le ciseau ne connaît guère que les métaux précieux;

à côté du peintre, il y a le miniaturiste, l'enlumineur des vénérables manuscrits de nos archives; — et le peintre verrier, — et le mosaïste...

à côté du huchier qui sculpte les meubles d'art, il y a cent artisans qui font de petits objets usuels, susceptibles, eux aussi, de recevoir une décoration artistique ..

et le céramiste, depuis le simple potier dont les ouvrages sont enluminés par d'autres jusqu'à celui qui modèle les figures dans la terre et la revêt de polychromie; depuis les curieux vases de Corinthe jusqu'aux merveilles sorties du four des Bernard Palissy...

Tous ceux-là, qu'ils aient pour outil le ciseau ou le pinceau, l'ébauchoir ou le burin, le métier ou le tour, — que leurs talents s'appliquent à un monument, à un lieu public, à une salle, à un meuble, à un livre, à un objet usuel quelconque, — tous ceux-là, dis-je, dès que leurs productions *décorent* et qu'elles ont un *caractère artistique*, font œuvre d'art décoratif; et c'est dans toutes leurs œuvres, indistinctement, que nous puiserons nos exemples.

On voit combien vaste est le champ que nous aurons à exploiter. Il va de soi que nous devrons, sous peine de dépasser notre but, nous contenter de quelques exemples choisis dans chacune des branches de l'art décoratif.

Si nous savons, maintenant, dans quelle large acception nous entendons « l'art décoratif », il nous reste à déterminer ce que nous admettrons comme « figure hybride ».

Ouvrons le dictionnaire au mot « hybride »; il nous donne cette définition : « Qui provient de deux sujets appartenant à des espèces différentes ».

Voilà donc le point de départ de notre étude : Les figures dans lesquelles les espèces sont mélangées; c'est à dire ces créatures de rêve que l'on rencontre surtout dans les œuvres de l'époque gothique, faites d'une étrange réunion de membres appartenant à diverses espèces d'animaux; c'est à dire aussi, à plus forte raison, ces figures si caractérisques apparues dès la plus haute antiquité égyptienne, et qui ont une tête d'homme sur un corps d'animal, ou bien encore une tête d'animal sur le corps d'un homme; c'est à dire, enfin, les personnages ou les animaux dits « issant de rinceaux », qui ont un torse humain et dont les jambes sont remplacées par de gracieux enroulements de feuillage.

Mais ce n'est pas tout : nous limiter à ces figures « hybrides » au sens propre donné par le dictionnaire serait exclure de notre étude des catégories, hautement intéressantes, de figures qui, sans être formées de fragments appartenant à différentes espèces, ne sont pas, cependant, la reproduction exacte de la nature.

Montrons-nous donc aussi larges dans l'acception du mot « hybride » que dans celle de l'expression « art décoratif », et admettons, dans l'objet de nos recherches, les représentations d'hommes ou d'animaux qui comportent l'addition de têtes, de bras, de jambes *appartenant à la même espèce que la figure principale,* mais en nombre supérieur à celui fixé par la nature; et du moment que nous admettons ces figures « à membres multipliés », nous devons, pour être logiques, admettre aussi leurs contraires, celles qui n'ont pas le nombre de membres réglementaire : les figures « à membres retranchés ».

Nous recevrons donc, conventionnellement, sous ce titre général de « hybrides », toute figuration d'un être vivant dans laquelle les lois de la nature sont modifiées, d'une façon quelconque.

Il ne pourrait nous suffire, toutefois, d'établir un classement de ces figures en diverses catégories et de les examiner l'une après l'autre ; il n'est pas moins intéressant d'étudier la genèse de ces créations fantaisistes, de pénétrer les idées sous l'empire desquelles elles ont été inventées.

Lorsque les archéologues, les érudits dont la science sagace porte une lumière de jour en jour plus éclatante dans ce que l'on est convenu d'appeler « la nuit des temps », lorsque ces savants veulent nous donner l'idée du degré de civilisation des peuples qui s'agitaient dans cette nuit, si opaque naguère encore, lorsqu'ils s'efforcent de nous faire toucher du doigt la mentalité qui guidait les actes de nos lointains ancêtres, ils ont recours à l'indice le plus implacablement exact de cette mentalité des peuples : ils nous montrent leurs œuvres d'art.

A des distances de notre époque telles que l'esprit peut à peine se rendre compte de leur éloignement, à plus de quarante, à plus de cinquante siècles avant notre ère — vieille elle-même déjà de plus de dix-neuf cents ans — l'homme avait le souci de décorer sa demeure ; il concevait aussi l'intérêt, l'agrément des outils, des ustensiles usuels ornés de dessins ou taillés en formes pittoresques ; il était frappé par les aspects extérieurs des choses, tenté de les reproduire ; et il gravait, il taillait, il sculptait, il peignait même — Dieu sait avec quels instruments, aux temps primitifs — et voici que l'on retrouve sous les sables des déserts, dans les poussières amoncelées des cités mortes, voire dans les grottes souterraines, des preuves palpables de ces préoccupations artistiques, traduites par des traits, des contours gravés, des objets qui paraissent plus ou moins informes au premier abord, mais dans lesquels un examen quelque peu attentif permet bientôt de reconnaître tel ou tel être qui fut vivant.

Ce sont des animaux qu'il reproduit d'abord.

Passant des animaux à son semblable, l'homme trace des figures humaines ; sa faculté d'observation venant en aide à l'habileté progressivement conquise, et son esprit satirique s'en mêlant, il ne se contente plus de portraiturer son semblable : ses infirmités le frappent, il les rend, les souligne,

et la caricature est née. Bossus et tortus, bancals et bancroches, passeront désormais à la postérité ; tant il est vrai qu'il n'est rien de nouveau sous le soleil, et que, si nos ancêtres n'étaient pas plus que nous exempts des misères physiques, la verve moqueuse, cette surabondance d'esprit qui si facilement peut dégénérer en misère morale, ne leur était pas davantage étrangère.

Mais l'artiste ne se borne pas à ces rendus, fidèles ou fantaisistes, de types qu'il a constamment sous les yeux ; les talents acquis le rendent ambitieux : il veut reproduire ce qu'il ne voit qu'en rêve, ce qui n'existe que dans son imagination.

Son instinct lui donne la notion des dieux bons et des dieux terribles. Il conçoit les puissances surhumaines, que lui révèlent à chaque instant les phénomènes de la nature ; il apprécie les bienfaits du dieu Soleil qui l'éclaire, le réchauffe, et donne à la terre l'heureuse fécondité qui nourrit tous les êtres ; il sait ce qu'il doit de reconnaissance au dieu Fleuve, qui le désaltère, le réconforte, joint son action à celle du Soleil pour fertiliser la terre nourricière, soulève et entraîne son embarcation rudimentaire, emportant comme une plume les fardeaux si lourds à l'échine des faibles humains. Et le vent, et le feu, et tout ce qui facilite et rend fructueux son labeur, si désespérément aride, dès que les insaisissables puissances lui retirent leur concours.

Mais hélas ! ces bienveillants coadjuteurs ne sont pas seuls à s'occuper des œuvres de l'homme : une légion de pouvoirs méchants luttent sans cesse autour d'eux, s'efforçant d'opposer aux autres leur fatale influence. Ce sont les génies des eaux, qui chavirent les embarcations et entraînent les navigateurs en des gouffres cachés ; c'est l'ouragan qui dévaste, et la foudre qui consume, avec le bruit effroyable des armées invisibles s'entrechoquant dans les ténèbres de la voûte céleste obscurcie soudain. Le soleil et l'eau ont fait germer les graines — l'orage et le torrent emportent les épis ; la tempête déracine les arbres, dont les rameaux se balançaient mollement au souffle caressant de la brise. Ainsi les mauvais génies n'ont qu'à augmenter, à exagérer l'action

des bienfaisants, pour transformer le secours en attaque, faire du bien le mal et de la prospérité, le désastre.

***

L'homme primitif compare aux siennes ces forces occultes ; il les attribue à des êtres construits à son image peut-être, mais plus grands que lui, de toute la différence de puissance de leur effort : il invente les Géants.

Mais, sont-ils bien en tout semblables à lui, ces Génies bons ou mauvais, qui tour à tour le favorisent et l'accablent ? Cela ne lui paraît pas possible : le démon dont la voix formidable mugit dans les ciels d'orage avec des éclats qui font trembler le sol, celui dont les coups d'ailes amènent la tempête, ces dieux infernaux terrifiants par les signes de leur présence autant que par leurs œuvres, doivent être aussi terrifiants d'aspect ; s'ils ont le corps de l'homme, leur tête, dans laquelle s'agitent tant de funestes desseins, doit être celle des fauves les plus cruels, des plus redoutables ennemis des humains ; ou bien, ils n'ont rien d'humain, et la méchanceté de plusieurs animaux concentrée en eux s'y traduit par l'assemblage des formes de chacun d'eux ; guidée par cette pensée, la main de l'artiste trace des monstres moitié homme moitié panthère, des lions armés des cornes du taureau, de la queue enlaçante du serpent : la figure hybride est créée.

Tout n'est pas, cependant, du domaine exclusif de la fable dans ces individus d'apparence fantastique, et l'on ne doit pas trop se hâter de considérer tel d'entre eux comme dû à une fantaisie d'artiste, pour ce motif seul que nous ne connaissons rien de pareil. L'imagination n'a pas enfanté sans concours aucun tous ces êtres étranges, qui abondent dans les œuvres d'art, depuis des temps fort reculés ; la réalité lui est venue en aide en plus d'une occasion, et tel animal, qui nous apparaît comme un amalgame de membres empruntés à différentes espèces, peut n'être que la traduction d'un souvenir, ou la représentation, plus ou moins altérée, d'une chose vue et qui déjà parut assez étrange pour frapper l'esprit jusqu'à susciter l'addition de quelques détails inventés ; car, en ceci

comme en bien d'autres choses, l'homme est porté vers l'exagération.

Que penserions-nous d'un crocodile de douze à quinze mètres de longueur, ayant une tête de cheval au bout d'un cou de girafe, deux immenses bras lui permettant d'étreindre sa proie pour l'étouffer contre sa poitrine, et deux jambes sur lesquelles il marcherait debout à l'instar de l'homme, ou tout au moins, de l'orang-outang? Fantaisie délirante, rêve insensé? Point du tout! C'est l'iguanodon.

Sans remonter aussi haut l'échelle des êtres, sans même aller au-delà de nos contemporains, n'avons-nous pas, dans les jardins zoologiques, un animal qui joint à la queue et à l'arrière-train du cheval, l'encolure formidable et les terribles cornes du taureau? C'est une antilope, le *gnou* d'Afrique — un descendant, je n'en doute point pour ma part, des fameux *remu* mentionnés si souvent dans les récits des exploits cynégétiques des rois d'Assyrie.

Certains animaux plus ou moins fabuleux n'ont que des membres appartenant à leur propre espèce, mais multipliés : exemple : Cerbère. Eh bien, quoi d'invraisemblable dans ce chien au triple chef? Les collections tératologiques ne sont-elles pas formées de sujets d'une extravagante fantaisie, et à côté desquels le fameux veau à deux têtes n'est plus qu'une banale curiosité de foire? D'ailleurs, l'espèce humaine elle-même ne nous offre-t-elle pas les frères Siamois, Radica et Dodica, et tant d'autres « phénomènes » qui paraissent dus aux fantaisies les plus cruelles de la nature? Ce n'est pas, toutefois, parmi les phénomènes de cet ordre qu'il faut classer Cerbère; le farouche gardien des Enfers est l'emblême de la vigilance; son invention est due au *symbolisme*.

Le symbolisme, voilà, en effet, l'un des facteurs primordiaux et essentiels de l'invention des figures hybrides; je dirai même qu'il en est le facteur unique dans le principe, le réel créateur.

En effet, lorsque l'homme des temps primitifs se fait l'idée d'êtres divins d'une grandeur colossale, la différence qu'il imagine entre leur taille et la sienne n'est que l'expression symbolique de la différence de leurs forces respectives, et les

figures qu'il trace sont des symboles de la proportion de ces forces. Dans cet ordre d'idées, à une époque relativement avancée de l'existence du monde — quoique fort lointaine par rapport à nous — les artistes égyptiens dotent le pharaon, leur tout-puissant chef spirituel et temporel, d'une stature colossale, qui suffit à exprimer l'immensité de son pouvoir, comparativement à la faiblesse du commun des mortels.

Or, les Egyptiens voyaient le pharaon ; ils savaient que sa taille réelle n'excédait pas ainsi la leur ; ils ont donc, en l'exagérant, fait œuvre de symbolisme volontaire et raisonné. Il n'en a pas été ainsi de toutes les créations fantaisistes de l'Antiquité.

Lorsque des génies malfaisants viennent à l'improviste ravager ses moissons, incendier sa demeure, noyer ses troupeaux, déraciner ses plantations, l'homme constate que le démon possède la ruse du serpent, la force du lion, la cruauté du chacal, et lorsqu'il veut représenter ces mauvais génies, il les compose de parties du corps de chacun des animaux auxquels ils empruntent une partie de leur caractère.

L'homme, à l'époque de la « genèse intellectuelle » (si je puis m'exprimer ainsi), s'imaginait-il de bonne foi que ces divinités étaient composées, en réalité, telles qu'il les représentait, ou bien n'a-t-il eu d'autre intention que de traduire d'une manière visible tout ce qu'il y avait en elles de redoutable ?

La première hypothèse touche certainement à la vérité ; les Egyptiens croyaient à l'existence des Sphinx, errant dans l'immensité du désert ; les têtes animales de certaines de leurs divinités n'étaient que des attributs destinés à les faire reconnaître, des masques, analogues à ceux qui servirent, dans la suite, à distinguer les personnages de la comédie grecque.

Le symbolisme, c'est nous qui le cherchons, c'est nous qui le trouvons dans les œuvres antiques ; mais leurs auteurs ont fait, la plupart du temps, du symbolisme sans le savoir. Ils se sont, parfois, rencontrés dans l'expression d'une pensée ; ainsi, les païens ont mis des ailes aux talons d'Hermès, le messager de l'Olympe, et les chrétiens, au dos des anges, les messagers célestes.

***

Après le symbolisme, il y a — je l'ai fait pressentir tantôt — *la caricature*.

La caricature est positive et personnelle lorsqu'elle se borne à la *caractérisation outrée* d'un individu, c'est-à-dire à l'exagération dans la notation d'un défaut physique : formes ou dimensions du nez, de la bouche, des oreilles; épaules inégales, colonne vertébrale déviée, jambes torses — en un mot, de toutes les misères, petites ou grandes, dont le Destin s'est plu à affliger notre aspect extérieur; mais la caricature elle-même devient symbolique — et engendre la figure hybride — dès qu'elle s'applique à un travers d'ordre moral.

La caricature n'est pas toujours exclusivement personnelle : elle peut s'étendre à toute une famille, à toute une cité, à tout un peuple, et d'individuelle, devenir ainsi générale et politique.

La caricature est née avec la verve, spirituelle ou sarcastique; c'est dire que son origine se perd dans la nuit des temps. Nous verrons un croquis sur papyrus, vieux de 33 siècles et plus, où les provinces de l'antique Egypte sont figurées par des animaux musiciens, auxquels on a ajouté des membres humains, pour les besoins de l'action.

***

A côté de la caricature se place *le moralisme*.

Par ce mot, je n'entends point faire allusion au système religieux basé sur les seules bonnes œuvres, à l'exclusion des dogmes et du culte; j'entends par *moralisme* l'œuvre de l'artiste moralisateur qui montre sous une figure tangible les défauts et les vices envisagés en eux-mêmes, et non plus localisés chez tel individu, telle famille ou telle nation, comme le fait le caricaturiste.

Celui-ci dénonce, pour le livrer au ridicule ou au mépris public, l'homme ou le peuple chez qui prédomine tel travers, tel défaut, tel vice. Le moraliste, lui, dédaigneux des simples imperfections du corps ou de l'esprit, s'attaque au vice lui-même; il s'applique à nous faire voir l'éternel et satanique ennemi dans sa lutte contre l'éternelle Bonté, contre tout ce

qui est au monde de Beau et de Bien ; il se complaît à l'étaler sous nos yeux dans tout l'éclat de sa hideur.

Nous faire trembler, nous inspirer la répulsion : tel est l'ordre d'idées sous l'influence duquel des artistes à l'imagination ardente, exubérante, produisirent ces monstres fantastiques, ces cauchemars matérialisés, qui semblent avoir hanté les rêves des sculpteurs de nos cathédrales gothiques, et plus tard des Jérome Bosch, des Breughel, des Romain de Hoog, des Jacques Callot, des David Teniers, des Gustave Doré. La chute des anges, la Tentation de saint Antoine, les cycles infernaux... quels thèmes pour le déploiement de ces conceptions d'une surhumaine horreur ! Quels champs à peupler de ces monstres horrifiques, attirant, agrippant, brûlant, déchiquetant, par les yeux, par la gueule, par les crocs, par les griffes, par tout ce que l'Univers possède d'instruments de torture ! Les mauvaises pensées, les tentations dangereuses, les passions ignobles, y sont flagellées, stigmatisées impitoyablement ; ciseau, pinceau, crayon, burin, enfantent à l'envi les combinaisons les plus délirantes, prenant à tâche d'évoquer la honte et la terreur.

A ces obsédantes visions, il est doux de pouvoir opposer les créations poétiques de la *mythologie*, autre forme du symbolisme moralisateur — quand elle nous montre le danger caché sous le plaisir — mais celle-ci attrayante et charmante autant que la première était effroyable.

Ce sont les gracieuses sirènes, dont un conte d'Andersen nous a si délicieusement décrit les ébats dans l'écume des vagues, sous la tiède clarté d'un rayon de soleil ; leurs chants attirent les matelots... les nefs vont se briser sur les écueils.

Ce sont encore les dryades, ces aimables nymphes sylvestres, mi-femmes, mi-arbres, aux chairs épanouies de toute la sève vigoureuse de la plante qu'elles ont mission de protéger ; ce sont les faunes, les satyres, les rapides centaures, les tritons, toute la foule d'habitants des forêts et des eaux présentant des assemblages de membres hétérogènes, mais appropriés au caractère, à la nature, au genre de vie dont les a dotés l'invention mythologique.

*
* *

Moins philosophique en son origine, moins moralisatrice en son but apparaît la figure hybride créée par la seule *fantaisie décorative*.

Sans doute on trouve souvent, dans la décoration monumentale, des motifs harmonisés avec la nature de l'édifice ou du meuble qu'il s'agit de décorer ; mais plus souvent encore l'artiste n'a d'autre guide que sa fantaisie, d'autre but que la trouvaille d'un effet gracieux.

Le motif décoratif typique de cette catégorie, depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque contemporaine, est le rinceau, des froudaisons duquel issent des demi-figures humaines ou des animaux. Il ne faut voir dans ces œuvres que le seul aspect extérieur, et ne pas s'évertuer à chercher des sens cachés ou sous-entendus à ces compositions, dont la grâce ou la richesse sont les seules raisons d'être.

***

Voilà, sommairement tracées, les origines principales des figures hybrides dans l'Art.

La figure hybride est donc l'expression sincère et typique d'une mentalité spéciale ; création d'une morale élevée ou d'une simple fantaisie, elle représente un courant, durable ou passager, d'idées religieuses ou politiques, satiriques ou somptueuses.

A l'attrait pittoresque qu'elle prête à la décoration, au talent dépensé dans son exécution, s'ajoute ainsi l'intérêt d'un état d'âme dont la figure hybride est la traduction fidèle ; n'est-ce point assez pour que l'étude en paraisse attrayante et utile ?

***

Si nous voulons maintenant faire cette étude de façon méthodique, nous établirons d'abord deux classes de sujets principaux :

A. — L'homme.

B. — L'animal.

Dans chacune de ces deux grandes divisions, nous verrons le sujet principal mélangé successivement :

1° à une autre espèce;

2° à un autre règne.

Puis viendront les deux catégories que nous avons admises, par convention, parmi les hybrides et dans lesquelles le sujet principal a :

3° certains membres multipliés;

4° certains membres retranchés.

Ainsi, pour la première de nos deux grandes classes, nous aurons à voir successivement :

1° les figures formées d'une partie humaine et d'une partie animale (type : le sphinx et les divinités égyptiennes);

2° les figures formées d'une partie humaine et d'une partie végétale (type : les dryades, qui ont donné naissance aux « personnages issant de rinceaux »);

3° les figures humaines modifiées par la multiplication de certains membres (type : les divinités hindoues);

4° les figures humaines modifiées par la suppression de certains membres (type : les termes et les cariatides).

Suivant la même distribution, nous classerons dans la seconde de nos deux divisions principales :

1° les animaux fabuleux composés de parties de corps appartenant à deux ou à plusieurs espèces différentes (type : la chimère);

2° les animaux ayant une partie du corps empruntée au règne végétal. Il existe dans la nature des pseudo-hybrides de cette espèce, la phyllie, par exemple; toutefois, dans l'art décoratif, nous ne trouverons guère que l'animal issant de rinceaux;

3° les animaux à membres multipliés (type : l'hydre);

4° les animaux à membres retranchés (type : la merlette héraldique).

Enfin nous mentionnerons simplement pour mémoire, eu égard à leur peu d'importance au point de vue où nous nous plaçons, les fragments d'hommes ou d'animaux qui apparaissent çà et là, seuls ou accompagnés d'ornements, dans la sculpture décorative; tels sont les mascarons, les muffles de lions tenant un anneau ou une anse, les pieds de biche, etc.

Voilà donc établies les grandes lignes de notre classification générale.

Je me hâte d'ajouter que nous n'allons pas faire de la science naturelle et nous cantonner dans un classement méticuleux d'espèces, de variétés, de familles. Si l'étude d'une question d'art doit être *méthodique,* elle demande cependant une certaine liberté que ne pourrait comporter celle d'une question purement scientifique.

La marche la plus logique que nous ayons à suivre est celle de la Civilisation, qui progresse avec le Temps.

Nous placerons donc notre point de départ aussi haut que possible sur l'échelle des Temps historiques; puis, la descendant époque par époque, nous visiterons sommairement les grandes contrées où se marquent les étapes des progrès de la civilisation; l'Egypte d'abord, puis l'Asie, puis l'Europe; nous verrons, pour chaque période et dans chacune de ces contrées, quelles sont les productions artistiques comportant des hybrides, et parmi celles-ci nous déterminerons à quelle catégorie de notre classification chacune appartient.

Nous prendrons, autant que faire se pourra, chaque figure hybride depuis son apparition, et nous suivrons à travers les âges les diverses transformations qu'elle a subies jusqu'à l'époque moderne; enfin nous verrons, pour chacune d'elles, si l'origine en est symbolique, moraliste, mythologique, caricaturale ou simplement fantaisiste.

***

Quand nous aurons parcouru ce vaste champ d'étude, quel intérêt n'acquerront pas à nos yeux les monuments, les meubles, les tableaux, les sculptures, les armes, les bijoux, voire les simples objets usuels, où nous trouverons de ces figures tantôt fantastiques, tantôt sublimes, auxquelles nous n'accordions naguère qu'une attention passagère et incompréhensive, ne voyant en elles que des créations chimériques ou d'aimables fantaisies d'artistes?

Plan d'étude méthodique de l'habitation urbaine en Belgique,

par Ch. BULS,

Président du Comité du Vieux Bruxelles.

On ne pourra songer à faire l'histoire de l'architecture civile de la Belgique que lorsque son historien pourra s'appuyer sur des monographies locales comparables entre elles.

La monographie la plus considérable publiée jusqu'à ce jour est le beau livre de Mr E.-J. Soil de Moriamé : « L'habitation tournaisienne », dont la première partie (475 pages) est uniquement consacrée à l'architecture des façades. L'auteur se propose d'étudier ensuite la distribution et la décoration intérieures, le mobilier, les costumes, les usages locaux.

Quiconque a suivi les publications parues à propos de l'architecture privée de nos autres villes constate immédiatement de grandes différences entre les styles de leurs maisons. Cette variété a des causes qu'il serait intéressant de rechercher. Mais pour les déterminer, il serait indispensable que les archéologues s'entendissent pour adopter un plan méthodique d'investigations. Cela ne faciliterait pas seulement les comparaisons, mais éviterait les omissions, les études incomplètes.

L'objet principal des Congrès de Sociétés scientifiques étant d'établir de pareils accords entre savants, nous pensons que le Congrès d'histoire et d'archéologie, qui se tiendra à Gand en 1907, fait bien de mettre à son ordre du jour : *Un plan d'étude méthodique de l'habitation urbaine en Belgique.*

La Ville de Bruxelles ayant institué une Commission chargée de la publication de phototypies représentant les anciennes maisons de Bruxelles encore existantes, et cette Commission m'ayant fait l'honneur de me désigner pour Président, je me propose de lui présenter le programme sui-

vant que je voudrais voir discuter, compléter et perfectionner par les éminents archéologues qui prendront part au Congrès de 1907.

Etudes préliminaires.

a) Déterminer les régions architecturales de la Belgique, (dans l'état actuel de nos connaissances, cette géographie architecturale de notre pays ne pourra être que provisoire ; ce n'est qu'après la publication des monographies de l'habitation rurale et urbaine de notre pays que ces régions pourront être fixées définitivement).

b) Etablir les rapports des caractères de ces régions avec leur ethnographie, leur histoire politique et économique.

c) Etablir l'influence qu'ont eu sur les modes de construction : 1° le climat ; 2° la topographie ; 3° les voies de communication : rivières, routes, canaux, servant au transport des matériaux ; 4° la géologie : carrières qui ont fourni les pierres, terrains dont on a fait les briques, forêts dont on a tiré les bois.

d) Caractériser spécialement, à ces différents points de vue, la région dans laquelle se trouve la ville dont on étudie l'habitation.

Monographie spéciale.

I. Revue sommaire de l'habitation rurale de la région ; elle a dû précéder l'habitation urbaine qui, sans doute, a hérité de quelques-uns de ces caractères, modifiés ensuite par les mœurs urbaines et la nécessité de construire sur un espace restreint par les murailles de la ville.

II. Après avoir déterminé la plus ancienne habitation encore existante, rechercher dans les tableaux, bas-reliefs, miniatures, anciens plans, gravures, dessins, etc., des représentations authentiques de maisons démolies.

Présenter la suite chronologique des plans et façades des maisons de la ville étudiée.

Programme d'examen critique de ces documents.

I. Rechercher l'expression des facteurs qui ont déterminé la disposition, la forme et le décor de la maison.

a) Expression du plan, dans ses rapports avec les mœurs, les habitudes locales, les conditions économiques des classes de la population.

Y a-t-il eu une influence des lois et règlements, de la fiscalité, de l'organisation du travail, des corporations de métier?

b) Influence du plan sur la façade, disposition des ouvertures : portes, fenêtres, soupiraux, lucarnes, échauguettes, loggias, etc., nombre d'étages.

II. Façade.

a) *Symboles de la direction.*

Direction horizontale : Eléments qui la déterminent.

Direction perpendiculaire :

1. Arrêtée dans son ascension.
2. S'élançant librement.

Direction intermédiaire :

1. Horizontale et verticale.
2. Ascendante et descendante.
3. Oblique.
4. Neutre.

Eléments générateurs : tirés des végétaux, des minéraux, des animaux, des liaisons, de nécessités pratiques, techniques, etc.

b) *Symboles de la liaison.*

I. Eléments de la liaison organique, par fusion.

II. Eléments de la liaison mécanique, par juxtaposition.

c) *Symboles de l'espace.*

I. Eléments encadrant les ouvertures.

II. Eléments décorant les surfaces.

a) Surfaces extérieures.

b) Surfaces intérieures.

Le Campinien et l'Age du Mammouth en Flandre,

par Michel MOURLON,

Directeur du service géologique de Belgique.

Si l'on jette un coup d'œil sur la carte géologique du sol de la Belgique que publia André Dumont, vers 1852, on constate que toute la Flandre est recouverte par un manteau de *sable* auquel l'illustre géologue a donné le nom de *Campinien*.

Plus récemment, en 1885, MM. Rutot et Van den Broeck ont montré que l'on a confondu, sous ce nom, des dépôts d'âges fort différents (1). Ils ont proposé de réserver le nom de « Campinien » aux plus anciens, formés de cailloux et de sables, et celui de « Flandrien », aux plus récents, constitués presque exclusivement par un sable, tout au moins en partie, d'origine marine, très homogène et renfermant des lentilles limoneuses, qui correspond à un certain limon fluvial, particulièrement bien développé dans le Hainaut où il est connu sous le nom d' « Ergeron ».

Entre le Campinien et le Flandrien s'observe toute la série des limons proprement dits comprenant, à la base, le limon stratifié grisâtre et brunâtre ou limon hesbayen et, à la partie supérieure, le limon jaunâtre friable, homogène, éolien ou limon brabancien.

Ce classement a été adopté dans la légende de la nouvelle carte géologique et marque un progrès sensible dans l'étude de nos dépôts quaternaires.

Seulement, en pratique, il n'est pas toujours aisé de s'orienter dans le dédale de nos couches superficielles quaternaires, et c'est probablement ce qui explique pourquoi quelques rares géologues semblent hésiter encore à se rallier au nouveau classement.

---

(1) *Note sur la nouvelle classification du terrain quaternaire dans la basse et dans la moyenne Belgique* (*Annales de la Soc. royale malacologique de Belgique*, t. XX, 1885. *Bull.*, pp. LXXVIII-LXXXII).

Il est bien certain que si l'on pouvait, partout et toujours, observer au grand complet le groupe de nos couches quaternaires, il n'y aurait aucune difficulté à distinguer les dépôts flandriens et campiniens séparés par les limons hesbayens et brabanciens. Mais, on peut dire qu'en général la nature ne semble pas vouloir nous présenter les choses aussi simplement, et met souvent à de rudes épreuves notre esprit d'investigation.

J'ai eu l'occasion d'en fournir récemment quelques exemples pour la question qui nous occupe en ce moment. C'était à l'occasion de la rupture d'une digue de l'Escaut près de Thielrode (Tamise), sur les résultats de laquelle j'ai pu réunir de précieuses indications, grâce surtout au bienveillant concours de Mr G. Willemsen, le zélé président du Cercle archéologique de Saint-Nicolas; elles se trouvent consignées dans le Bulletin de l'Académie royale de Belgique (Classe des sciences), 1906, n° 4, pp. 227-232.

Après avoir fait remarquer que parmi les ossements arrachés au sous-sol, par la marée extraordinaire du 12 mars 1906, et sauvés d'une destruction certaine, grâce aux soins intelligents d'un industriel de Thielrode, Mr Victor Lapage, se trouvent, d'après les précieuses déterminations de Mr De Pauw, des débris non roulés d'*Elephas primigenius* ou Mammouth et autres vertébrés tels que *Rhinoceros tichorinus, Equus caballus,* etc... qui caractérisent le Campinien proprement dit, j'ai montré combien il était intéressant de rechercher quelles pouvaient être, dans le sous-sol, les couches assimilables à ce dépôt quaternaire et constituant, par conséquent, le gisement des ossements.

J'ai fait connaître le résultat de mes investigations à ce sujet dans le travail déjà cité et, d'une façon plus détaillée, dans une autre communication qui parut un mois plus tard (1).

Les travaux et les cartes publiés antérieurement à mes recherches ne me fournirent aucune indication, et j'en serais encore à chercher la solution du problème si je n'avais eu

---

(1) *Sur l'existence du quaternaire campinien à « Elephas primigenius » dans la vallée de l'Escaut au Pays de Waes* (*Bull. de la Soc. belge de géologie*, t. XX, 1906, pp. 116-121).

l'idée de me livrer à un nouvel examen de mes propres documents réunis à l'occasion de mes levés de la carte en 1894. C'est ainsi que la coupe du sondage tubé que je fis pratiquer le 16 avril 1894 au hameau de Wintham (Hingene), se trouve renseignée sur la carte comme présentant, sous 7.30 m. de sable flandrien (q4), 2.70 m. d'un dépôt (q4 m.) formé de « sable grossier très quartzeux, légèrement glauconifère, avec petits cailloux de silex disséminés dans la masse ».

Or, ce dépôt, que je considérais comme formant la base du Flandrien, est le seul qui ait pu fournir les ossements et qui soit par conséquent d'âge campinien. Au surplus, j'ai reconnu dans les interstices des fractures de quelques-uns des ossements, les mêmes éléments de sable grossier que ceux du dépôt que j'assimile maintenant au Campinien.

Dans les deux publications mentionnées plus haut, je me suis borné à citer l'exemple fourni par la coupe de Wintham; mais, à l'ouest de celle-ci, sur le territoire de la planchette de Saint-Nicolas, la coupe du puits artésien, foré le 23 août 1903 à l'Amidonnerie de Mr Charles Vermeire à Hamme, va en donner un nouvel exemple.

Et, en effet, la série des dépôts quaternaires reposant sur le terrain tertiaire rupélien peut être interprétée comme suit :

1. Remblai et terrain remanié	4 m.	R	
2. Sable jaunâtre quaternaire demi-fin avec points de glauconie	11	Flandrien (q4)	
3. Sable très quartzeux gris jaunâtre avec gravier	1	(q2 m)	Campinien
4. Limon gris très argileux, légèrement bigarré de jaunâtre, parfois tacheté de rouge sanguine.	2	(q21)	Campinien
5. Sable quartzeux gris jaunâtre avec petits graviers présentant, vers le bas, des fragments roulés d'argile durcie jaunâtre colorée en rouge sanguine à la surface, avec concrétions pyriteuses.	2	(q2 m)	Campinien
6. Sable quartzeux demi fin gris bleuâtre, légèrement glauconifère avec concrétions pyriteuses.	1	Rupélien R2cs	

Enfin, plus à l'ouest encore, sur le territoire de la planchette de Lokeren, un sondage que j'ai fait effectuer, en mai 1894, m'a fourni une coupe dont j'ai interprété, de même que pour les sondages de Wintham et de Sainte-Anne, les couches quaternaires surmontant le Tertiaire rupélien, comme appartenant exclusivement au Flandrien, alors qu'au moins la moitié de leur épaisseur doit être rapportée au Campinien, comme suit :

	mètres	
1. Sable quartzeux jaune à grains moyens	6.10	Flandrien (q4)
2. Sable quartzeux assez grossier avec parties un peu durcies et débris de cailloux	4.40	Campinien (q2 m)
3. Sable quartzeux, grossier, gris blanchâtre, avec rares petits cailloux, débris de coquilles et quelques Nummulites.	1.70	
4. Sable tertiaire rupélien.		

Je pourrais encore multiplier ces exemples pour la partie des levés de la Flandre qui m'incombèrent personnellement, et montrer combien les géologues chargés de collaborer aux levés de la carte pour d'autres parties de cette même région, tout en y annonçant parfois l'existence du Campinien, ont eu souvent de peine à le distinguer nettement des autres dépôts quaternaires.

M'étant trouvé dans l'obligation de fixer le gisement exact des innombrables vertébrés, à l'endroit même où ils étaient recueillis au Pays de Waes, je serai heureux si, par mes nouvelles observations et par la révision de mes recherches antérieures, il m'a été donné de fixer définitivement le niveau lithologique quaternaire où ont été ensevelis les Eléphants et autres grands vertébrés, tels que Rhinoceros, Chevaux et Elans qui parcouraient à l'époque campinienne, la région boisée des vallées de l'Escaut et de la Durme.

Les Inventaires des Petites Archives,

par Emile DONY,

Professeur à l'Athénée royal de Mons.

Nous n'avons pas à rappeler ici comment la très importante proposition de Mr le Professeur H. Pirenne amena, il y a trois ans (XVIIIe Congrès, Mons, 1904), la création de la C. I. P. A. Les commissions officielles et autres sont nombreuses, très nombreuses même, en Belgique. Il en existe, paraît-il, de deux espèces : celles qui travaillent et celles qui ne... travaillent pas. Nous voudrions qu'il fût clairement prouvé, par le rapport sommaire que nous avons l'honneur de présenter ici, que notre Commission est d'ores et déjà au nombre de celles qui désirent travailler et surtout fournir du travail utile.

Sous le nom de *Petites Archives*, les historiens englobent tous les documents d'archives autres que ceux de nos dépôts d'Archives de l'Etat. En excluant de ces petites archives tous les documents, manuscrits ou imprimés, qui se rapportent à l'époque la plus rapprochée de nous, l'attention doit se fixer sur d'innombrables séries de documents du moyen-âge et des temps modernes, restés pour la plupart dans l'oubli ou encore inutilisés par les historiens. Nos Petites Archives offrent donc aux chercheurs un si vaste champ d'études que, — nous laissons ici parler Mr H. Pirenne, — « sans paradoxe, on peut se demander ce qui sera le plus vite épuisé dans notre pays, de nos mines de houille ou de ces fonds d'archives. » L'homme d'études qui scrute le passé estime aujourd'hui que les sources de l'histoire ne sont pas seulement dans les vicissitudes politiques et diplomatiques, mais autant sinon davantage dans la vie sociale et économique. Pourquoi ces fonds d'archives lui sont-ils pour la

plupart inaccessibles? Pour la raison qu'il n'en existe pas le plus souvent d'inventaires analytiques.

C'est à la tâche la plus urgente, la seule pratiquement réalisable que Mr Pirenne nous a conviés, c'est-à-dire à celle de la formation d'inventaires *sommaires*, mais suffisamment précis, qui puissent orienter les chercheurs et que les historiens puissent utiliser. Une adhésion chaleureuse a été donnée à la proposition de Mr H. Pirenne et Mr Houzeau de Lehaie prit l'engagement, au nom de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, de fonder à bref délai l'organe permanent et central qui préparerait l'exécution méthodique de ce travail collectif. Après une discussion approfondie du projet exposé par Mr Pirenne, les décisions suivantes furent prises en séance de section et ratifiées en Assemblée générale : Le travail des Inventaires des Petites Archives sera entamé par les Archives Communales. En principe, les inventaires engloberont la totalité des archives de nos communes à l'exception de celles des grandes communes ayant un archiviste. Seront répertoriés, par la suite, outre les archives communales, les archives paroissiales, les registres d'Etat Civil, les archives des fondations charitables et hospitalières, celles des cures, des familles et des notaires. Les inventaires seront présentés sous forme très sommaire et s'arrêteront à la date de 1836 (date de la promulgation de la loi communale), sauf dans certains cas justifiant une exception à la règle commune.

Il s'agissait donc tout d'abord d'élaborer un plan type d'inventaires de petites archives. C'est à cette tâche que la Commission s'est employée au lendemain du dernier Congrès de Mons.

Le savant Dom Ursm. Berlière, absorbé par les travaux de l'Institut historique belge de Rome, n'ayant pu à son grand regret répondre à notre appel, Mr L. Devillers voulut bien nous venir en aide, ainsi que Mr Poncelet, conservateur des Archives de l'Etat à Mons. Disposant, outre des indications précieuses de MM. Devillers et Poncelet, des notes provenant d'inventaires de petites archives que venaient de dresser Mr Ernest Matthieu et le Secrétaire de la Commission, une conférence tenue à Mons et à laquelle assistaient

MM. Poncelet, Matthieu et Dony élabora un projet d'inventaire de petites archives communales (antérieures à 1836) qui pût s'appliquer aussi aux archives paroissiales, hospitalières et privées. Ce texte en quatorze titres successifs fut envoyé de Mons à Rome, où Dom Berlière voulut bien l'examiner, revint ensuite à Gand, puis à Louvain et enfin à Mons et, dûment amendé, reçut l'approbation de la Commission. Les rédacteurs de ce plan d'inventaires, — nous croyons pouvoir le dire en leur nom, — ne se sont pas évertués à fournir un modèle impeccable, mais seulement un guide qui pût servir aux travailleurs désireux de collaborer à l'entreprise de la Fédération. Ce plan fut publié dès le mois de Mars 1905, précédé du texte du Discours prononcé en Assemblée Générale par Mr Pirenne et qui lui sert d'introduction magistrale. Nous y avons joint quelques notes complémentaires, seulement rédigées en vue des inventaires de petites archives du Hainaut, (étant donné le siège du Congrès de la Fédération en 1904), notes préalablement soumises, à leur tour, à l'examen de la Commission et nous avons fait suivre ces dernières du texte de deux inventaires, donnés à titre d'exemples : *Inventaires des Archives de la Commune de Bernissart*, par Mr L. Devillers et des *Archives communales, paroissiales et privées de la commune de Forges-lez-Chimay*, dressé par le Secrétaire de la Commission. Ces documents préparatoires sont publiés en extrait du Volume II du tome XVIII des *Annales de la Fédération* et tirés à 400 exemplaires. La brochure fut ensuite adressée aux dépôts d'Archives de l'Etat et à ceux des Archives de nos villes, ainsi qu'aux Secrétariats de nos revues historiques ou bibliographiques. Les membres de la Commission et le Secrétaire en ont répandu autour d'eux un certain nombre d'exemplaires. Déjà aussi des exemplaires ont été adressés à plusieurs sociétés savantes. Nous avons tenu à garder les autres en réserve, bon nombre de membres des sociétés affiliées à la Fédération devant recevoir ces Documents préparatoires avec le volume du *Compte-Rendu du Congrès de 1904*.

Un accueil bienveillant, nous ne craignons pas de le dire, a été fait aux *Documents préparatoires* de la Commission des

Inventaires. Cet accueil, empressé même de-ci de-là, est de bon augure. La correspondance recueillie au Secrétariat pourrait témoigner de l'intérêt réel que suscite l'entreprise projetée. Parmi les documents récemment publiés, où les collaborateurs de la Commission pourront trouver des informations très utiles et des plus précieuses, signalons l'important article rédigé par Mr J. Cuvelier, Chef de Section aux Archives Générales du Royaume, en collaboration avec Mr H. Pirenne et publié dans la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique* (1905, n° 3, mai-juin, pp. 196-216). Cet article, intitulé *Les petites archives*, donne des indications très précises sur les inventaires de petites archives antérieurement exécutés dans les pays voisins, notamment en France, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Italie et même en Espagne. MM. Pirenne et Cuvelier y ajoutent des instructions raisonnées pour le classement méthodique des fonds d'archives.

La Commission possède en portefeuille, attendant l'impression, les inventaires suivants dressés conformément au plan admis par la Commission :

1. Archives communales de Marcq (canton d'Enghien), par Mr Ern. Matthieu.

2. Archives de la Ville de Verviers, par Mr Faway-Harroy, Conservateur des Archives de la Ville.

3. Archives communales, paroissiales et privées d'Ostiches (canton d'Ath), par Mr J. Dewert, Professeur à l'Athénée Royal d'Ath.

4. Archives communales, paroissiales et privées d'Attre (canton de Chièvres), par le même.

5. Archives communales et paroissiales de Rebaix (canton de Lessines), par le même.

6. Saventhem-lez-Bruxelles. Archives communales, paroissiales et privées; documents conservés aux Archives générales du Royaume, aux Archives de l'Archevêché de Malines et aux Archives du Nord (Lille), par Mr J.-L. De Ceuster, Archiviste à Saventhem.

7. Archives de la paroisse de Limerlé (décanat de Houffalize), par Mr J. Theissen, Curé à Limerlé.

8. Archives de la paroisse de Bœur-Tavigny et de l'Ecole

communale de Bœur, par Mr A. Cahay, Curé à Buret-lez-Houffalize.

9. Archives de la Ville de Chimay, par Em. Dony.

10. Le Secrétaire de la Commission a en outre dressé l'inventaire des Archives communales et paroissiales, malheureusement peu importantes pour la plupart, des dix communes suivantes du canton de Chimay : Saint-Remy, Bailièvre, Salles, Seloignes, Villers-la-Tour, Robechies, Virelles, Vaulx, Lompret et Baileux. Parmi les inventaires en préparation et dont l'envoi plus on moins prochain a été promis à la Commission, nous citerons : celui des archives de la Cure de Houffalize (ancien couvent des Augustins), par Mr l'abbé A. J. Robert, curé doyen de Houffalize, celui des archives de la paroisse de Sommerain-lez-Houffalize, par Mr Theissen, Curé à Limerlé-lez-Gouvy, celui des Archives communales d'Ensival, par Mr J. Feller, Professeur à l'Athénée royal de Verviers, et les inventaires des archives de plusieurs communes du canton d'Enghien, par Mr Ern. Matthieu, du canton d'Ath, par Mr J. Dewert, et du canton de Tournai, par Mr Soil de Moriamé, Président du Tribunal de première instance de Tournai.

Si le département des finances du Congrès de Chimay-Laon veut bien nous assurer les moyens de publier une première série d'inventaires de petites archives, les inventaires que nous avons déjà reçus et qui ont été soumis à l'examen des membres de la Commission se trouveront ainsi, à très bref délai, prêts pour l'impression.

Il y aurait surtout, dans cette première série, des inventaires d'Archives communales. C'est par là que la Commission a cru devoir entamer d'abord son travail. Dans cet ordre d'idées, la Commission avait même songé à prendre l'initiative de démarches auprès de nos Gouverneurs de province et des Commissaires d'Arrondissement, dans le but de pouvoir réunir, en faisant appel à l'intervention des Secrétaires communaux, les inventaires des Archives conservées actuellement dans les locaux des Administration communales. La Commission n'a pas cru devoir agir dans cette voie pour la raison que, comme l'écrivaient récemment MM. Pirenne et Cuvelier

dans l'article sur *les petites archives* que nous avons cité plus haut, la plupart de ces inventaires d'archives (classées d'après un plan uniforme à la suite d'instructions officielles, datées notamment du 10 Novembre 1829 et du 15 Octobre 1840), ne constituent que de simples listes, « avec des indications très vagues », sans utilité pour les historiens qui voudraient les consulter. Il ne faut pas perdre de vue que beaucoup de documents provenant des fonds d'Archives communales, notamment les parchemins des anciens greffes scabinaux, ont pu échapper à la destruction et être versés dans les dépôts d'Archives de l'Etat. Ce service, nous le devons au soin avec lequel les Conservateurs des dépôts d'Archives de l'Etat ont exécuté naguère les instructions qu'ils avaient reçues du Gouvernement, pour le transport des plus importants fonds d'archives communales dans les Archives de l'Etat.

Quant aux archives paroissiales, la Commission a reçu un projet de classement de cette catégorie d'archives qu'a bien voulu lui remettre Mr Wins, juge au Tribunal civil de Mons, d'après les inventaires manuscrits, dressés par Mr Wins, des Archives de la fabrique de l'Eglise de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons et des archives de la Confrérie de la Miséricorde (dite de Saint-Jean Décollé), à Mons. La Commission suit avec un vif intérêt les progrès que, dans ces deux dernières années, a déjà fait le travail de rédaction des *libri memoriales* de nos paroisses. Parti du diocèse de Cambrai, stimulé par des instructions épiscopales et guidé par des questionnaires types ou même déjà par la publication de monographies dues à plusieurs de nos érudits des plus estimés, ce mouvement en faveur des études historiques a déjà pénétré dans les diocèses de Bruges, de Malines et récemment dans le diocèse de Namur, — ainsi que dans le diocèse de Liège, d'après une communication faite par Mr Huybrechts au Congrès de Chimay-Laon (sept. 1906). Bien qu'il s'agisse en l'occurrence de monographies paroissiales plutôt que d'inventaires d'archives, la préparation des premières ne peut se faire sans que les inventaires d'archives paroissiales soient constitués au préalable ou en même temps. Dans une lettre qu'il a bien voulu nous adresser le 31 juillet dernier, Mr le Chanoine Cauchie exprime le vœu que

le comité du Congrès de Gand se mette dès à présent en rapport avec les organismes qui ont entrepris la préparation des monographies paroissiales dans le but « de travailler », dit Mr le Chanoine Cauchie, « à l'élaboration d'un plan de travail commun ». Mr le Chanoine Callewaert a eu l'obligeance de nous faire remettre, pour être déposés dans les Archives de la Commission des Inventaires des petites archives, trois exemplaires de la brochure qu'il a publiée sous ce titre : *Le liber memorialis des Eglises du diocèse de Bruges,* (Bruges 1905.)

La question des archives notariales a fait l'objet d'un échange de vues en séance de section, lors du Congrès de Mons. Bon nombre de notaires de l'arrondissement de Charleroi et de Mons ont remis antérieurement leurs archives anciennes au dépôt des Archives de l'Etat, à Mons. La plupart des notaires, d'après l'avis exprimé par Mr A. Demeuldre, ancien notaire, ne demanderaient pas mieux que de se dessaisir de leurs protocoles. Mais il serait désirable qu'ils y fussent autorisés formellement en vertu d'une loi. Aussi Mr Demeuldre a-t-il invité Mr Houzeau de Lehaie à prendre l'initiative d'un projet de loi dans ce sens, loi qui porterait ses effets éventuels sur les actes antérieurs à la loi de ventôse.

Pour ce qui concerne les archives des fondations hospitalières et charitables, souvent si importantes et si riches et quant aux archives privées des familles, nous sommes fondés à compter, pour vaincre les résistances et les méfiances parfois obstinées, sur la force morale provenant des premiers inventaires qui seront prochainement publiés par les soins de la Fédération archéologique et historique. Les collaborateurs de la Commission des inventaires n'ont d'autre mobile que celui de faire œuvre utile; ils sauront mettre, dans leurs démarches auprès des possesseurs de fonds d'archives privées, tout le tact et la discrétion nécessaires.

La question des inventaires des petites archives a été inscrite à l'ordre du jour du Congrès que la Fédération archéologique et historique tiendra à Gand en 1907. La section historique du Congrès de Gand recueillera les observations et les avis que, d'une part, le plan approuvé par la Commission et, d'autre part, les inventaires déjà publiés

auront suggérés aux archivistes comme aux historiens et aux érudits. Déjà est posée la question de savoir s'il ne conviendrait pas de mentionner, dans chaque inventaire sommaire d'archives communales, le transport qui a été effectué de ces fonds d'archives dans les dépôts d'Archives de l'Etat. La bibliographie est, elle aussi, importante dans la question qui nous occupe : avant d'élever un édifice, il convient d'apporter les matériaux nécessaires à pied d'œuvre. La bibliographie des inventaires existants, imprimés et manuscrits, de petites archives belges est déjà, semble-t-il, assez importante pour attirer l'attention. Nous songeons à préparer, en vue du congrès de Gand, les éléments d'un inventaire des inventaires de nos petites archives, en nous aidant notamment des documents recueillis déjà par l'*Institut international de bibliographie*, par la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique* et par la Revue d'historiographie nationale les *Archives Belges*. Ce travail, nous ne nous le dissimulons pas, sera long et minutieux, comme nous l'écrivait Mr Pirenne; mais nous espérons réunir, à tout le moins sur fiches, les plus importants éléments de ce répertoire bibliographique d'ici à quelques mois, — avec la collaboration de Mr Leo Verriest, Archiviste aux Archives de l'Etat, à Mons.

Aux termes d'une décision prise au Congrès de 1904 et grâce à l'intervention de Mr Pirenne, la Commission Royale d'Histoire a été saisie de l'initiative prise par la Fédération ; le plan type approuvé par la Commission lui a été soumis. Nous avons l'espoir que la C. R. H. se montrera favorable à la mise à exécution du travail, bien qu'un des rédacteurs des *Archives Belges* ait formulé, il y a quelque temps, le vœu, — qui lui est exclusivement personnel, croyons-nous, — de voir la C. R. H. se charger elle-même, en augmentant son budget annuel, du travail de la publication des inventaires sommaires. L'entreprise est trop vaste, nous paraît-il, pour que le concours désintéressé des travailleurs consciencieux soit négligé ou tenu en médiocre estime et, par certains côtés, la tâche est trop ingrate pour qu'on décourage ou qu'on rebute les bonnes volontés qui ont déjà surgi ou qui se produiront encore.

Il conviendra aussi d'examiner prochainement dans quelle forme le Gouvernement pourrait être sollicité d'intervenir en faveur de l'entreprise, à laquelle un commencement d'exécution va décidément être donné. Indépendamment d'autres questions qui se présenteront encore, le Congrès de Gand aura à émettre son avis sur la proposition formulée par Mr Léop. Devillers, à laquelle Mr le Chanoine Cauchie et Mr Pirenne ont donné déjà leur adhésion, d'agir de concert avec l'administration des Archives de l'Etat et sur une proposition du Secrétaire, à laquelle la Commission des Inventaires paraît elle-même favorable, de faire également appel, pour la publication de nos inventaires, au concours de la *Revue des Bibliothèques et Archives*, dont un des directeurs, Mr Cuvelier, s'intéresse vivement, depuis le début, au projet de la Fédération.

« Partout autour de nous, » écrivaient récemment MM. Pirenne et Cuvelier, « nous constatons la préoccupation de « conserver intacts les précieux vestiges du passé, tout en « cherchant le meilleur moyen de les classer, de les inventorier et de les livrer au grand jour de la publicité. » Pour désespérer du succès de l'œuvre entreprise par la Fédération sur l'initiative de Mr le professeur Pirenne, il faudrait douter du désintéressement et du labeur de nos érudits, de nos historiens, de tous ceux qui s'intéressent au passé de la terre natale; il faudrait douter aussi de l'esprit de solidarité qui imprègne de plus en plus tout le mouvement scientifique, et avec lui le mouvement historique. L'entreprise est trop belle et trop impérieusement utile pour ne pas avoir l'aboutissement fécond qu'elle porte en elle. Puissions-nous ne pas nous tromper, en affirmant avec conviction qu'il n'aura pas été fait en vain appel à nos sociétés locales d'histoire par un des chefs les plus écoutés de l'école historique belge!

Les petites Archives,

par J. CUVELIER,

Sous-chef de section aux Archives générales du Royaume.

Depuis longtemps les congrès archéologiques se sont intéressés au sort des petites archives. Il était réservé à celui de Mons (1904) de formuler, pour la première fois, des conclusions pratiques suivies d'un commencement d'exécution.

Les organisateurs du congrès archéologique de Gand se devaient donc d'inscrire à leur ordre du jour cette question à la solution de laquelle tous les historiens *doivent* s'intéresser et qui présente un réel caractère d'urgence. Aussi bien, auront-ils à cœur de démontrer que le reproche adressé à l'*Archivtag* de Dantzig, aux sociétés historiques provinciales en Allemagne, n'est plus applicable à la Belgique et que la défiance que l'on nourrit encore contre elles dans certaines sphères ne se justifie pas davantage.

Le fait seul de montrer l'importance capitale qu'aurait pour l'histoire de Belgique une inventorisation systématique de toutes les petites archives, qui échappent jusqu'à ce jour aux investigations des historiens, ne constitue-t-il pas la meilleure preuve des préoccupations d'ordre scientifique qui caractérisent désormais les discussions des congrès archéologiques ?

Ceux-ci présentent, en outre, l'immense avantage de pénétrer, grâce aux nombreux membres de toutes les sociétés affiliées, dans les milieux propices où les commissions officielles ne seraient reçues qu'avec une réserve significative.

Or, dans l'espèce, il importe avant tout d'avoir des ramifications jusque dans les plus petites communes, puisque c'est là précisément que les archives courent le plus grand danger d'anéantissement.

Le patronage des Congrès d'archéologie étant bien choisi,

il convient de créer dans chaque province un bon comité qui prendrait la direction des travaux. A notre avis, le Conservateur des Archives de l'Etat est tout désigné pour en faire partie. Grâce à ses fonctions il a plus que tout autre les connaissances et les aptitudes nécessaires pour prendre la direction des travaux d'inventaire qui s'opéreront dans sa province. A côté de lui nous voudrions voir l'archiviste diocésain ou, à son défaut, l'ecclésiastique qui s'occupe le plus des archives dans la province. En dehors de ses connaissances spéciales pour tout ce qui regarde les archives ecclésiastiques, sa présence sera des plus utile lorsqu'il s'agira d'avoir accès aux archives des cures, des communautés religieuses, des fabriques d'église, etc. Enfin, nous aimerions de voir entrer dans la commission un délégué de chacune des sociétés d'histoire ou d'archéologie des diverses régions ou villes de la province, publiant un bulletin ou des annales. Le rôle de ces derniers membres consisterait spécialement à surveiller les travaux d'inventaire dans leur ville, canton ou arrondissement, et à communiquer aux travailleurs les conseils et instructions de la Commission, de façon à donner aux publications le plus d'uniformité possible.

Il serait évidemment antiscientifique de prescrire un plan invariable à suivre pour tous les inventaires de petites archives. Tout au plus peut-on affirmer quelques principes dont il serait utile de ne pas s'écarter, et donner quelques règles générales auxquelles on peut se conformer en toutes circonstances (1).

Partout où la chose est possible, il faut classer les archives comme elles le furent à l'époque où existèrent les corps et administrations dont elles proviennent et l'inventaire doit refléter ce classement. Pour retrouver ce classement on peut surtout s'aider des anciens inventaires et des annotations consignées au dos des documents.

Dans les dépôts d'archives communales, il faut classer séparément : 1° les archives de l'ancienne administration

---

(1) Voir H. Pirenne et J. Cuvelier, *Les petites Archives* dans *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, tome III (1905), pp. 196-216.

communale ; 2° celles de l'administration communale présente ; 3° celles des administrations, collèges ou personnes dont les droits ou fonctions ont été transportés à l'administration communale ; 4° celles des collèges ou personnes ayant fonctionné sur le territoire actuel de la commune et qui, par mesure administrative, ont été déposées aux archives communales.

Si, dans les archives des villages, il suffit généralement de deux ou trois grandes divisions correspondant à l'administration, à la justice, aux affaires ecclésiastiques, dans les villes, les divisions, pour être plus nombreuses, s'indiquent tout aussi facilement : administration de la ville en général, privilèges, législation, composition de l'administration urbaine, finances, etc., dont respectivement les registres aux résolutions, aux privilèges, aux chartes, les séries de lettres concernant l'installation des échevins et les comptes constituent le noyau.

Il n'est pas nécessaire, cela va de soi, de suivre servilement, pour ce qui regarde les subdivisions, l'ancienne organisation et on peut introduire ici des rubriques qui n'ont jamais existé dans celle-ci. En règle générale, il sera utile de consacrer aux documents anciens une description plus étendue qu'aux pièces modernes, mais il ne faudra à aucun moment perdre de vue que l'inventaire ne doit donner qu'un aperçu du contenu d'un fonds d'archives, non le contenu des documents mêmes.

Chaque numéro de l'inventaire doit comprendre : *a*) l'ancien titre s'il existe, *b*) une description générale du contenu, *c*) l'année ou les années sur lesquelles le numéro s'étend, *d*) l'indication si le numéro se compose d'un ou de plusieurs volumes, paquets, liasses, documents ou chartes, *e*) une énumération des documents que l'on y rencontre et qui n'ont aucun rapport avec le reste du contenu, *f*) en note, les indications non prévues ici.

On emploiera de préférence des lettres capitales pour indiquer chacun des inventaires des divers fonds paraissant dans un volume, des chiffres romains pour les grandes divisions de chaque inventaire, des chiffres arabes pour les divers numéros d'un inventaire et enfin de petites lettres cursives pour les analyses des numéros.

Les cartes, plans, chartes, documents avec sceaux, etc., doivent évidemment être *placés* à part dans le dépôt, mais dans l'inventaire ils doivent se trouver près des pièces auxquelles ils se rapportent ou avec lesquelles ils sont arrivés dans les archives.

En annexe, une liste des régestes des actes que l'on rencontre dans la collection, en original ou en copie, tout en ne faisant pas directement partie de l'inventaire, peut rendre de grands services. Inutile de dire que tout bon inventaire doit être pourvu de tables alphabétiques des noms propres et des matières et même des sceaux.

La confection des inventaires d'archives doit être confiée, cela va sans dire, à des archivistes et même de préférence aux érudits ayant subi l'examen de candidat-archiviste.

Tel est le principe. Mais il va de soi qu'en attendant le jour où ils seront assez nombreux pour pouvoir exécuter seuls et rapidement ce gigantesque travail, rien n'empêche de confier cette tâche à des érudits qui, sans appartenir à la corporation, se sont familiarisés depuis longtemps avec les archives et qui ont donné des preuves de leur savoir faire. N'ayant nullement le fétichisme du mandarinat, nous ne verrions même aucun inconvénient à voir charger de ces travaux les jeunes gens, prêtres ou laïques, qui, ayant pris goût aux choses du passé, aux faits d'histoire locale, voudraient se mettre en rapport avec la commission provinciale et prendraient chez elle des instructions pour la bonne exécution du travail.

C'est que nous sommes d'avis aussi qu'il importe de courir au plus pressé, puisque chaque jour qui s'écoule peut être cause de la perte irrémédiable de documents précieux.

Comme conclusion, nous proposons que le Congrès de Gand nomme les membres de la Commission de la Flandre Orientale, et que la Commission centrale à laquelle nous proposons d'adjoindre l'archiviste général du Royaume, se mette sans retard en rapport avec les conservateurs des Archives de l'Etat dans les diverses autres provinces aux fins de la constitution des autres commissions provinciales.

Parmi les antiquités romaines et franques recueillies dans la Flandre maritime, s'en trouve-t-il qui portent des emblèmes chrétiens?

Note de Mr le Chan. Ad. DUCLOS, à Bruges.

Il y a eu des chrétiens parmi les soldats des légions romaines. Ce sont ces légions qui ont disséminé sur nos côtes des monnaies et autres antiquités romaines.

P. Claessens dit, aux pp. 11-12 de *Les civilisateurs en Belgique :* « Parmi les antiquités romaines que les fouilles ont fait découvrir, il en est qui portent des signes manifestement chrétiens. A Wyk-te-Duurstede, l'ancien Dorestadium, on a trouvé dans le sol une lampe funéraire marquée de la Croix; à Nimègue, on a exhumé des gemmes, ornées d'une ancre et de figures symboliques de poissons. Ces objets indiquent incontestablement que les chrétiens romains ont résidé de temps à autre en ces endroits. »

Les Francs aussi, avant leur arrivée en notre contrée, peuvent avoir été en contact avec l'expansion chrétienne. Est-ce que parmi les antiquités franques trouvées dans nos parages, il y en a qui portent des marques chrétiennes? Il serait utile d'appeler l'attention des chercheurs sur ce point qui n'a pas encore été traité pour la Flandre maritime.

Il serait important de ne pas négliger l'examen des objets conservés dans les musées de la Zélande.

Les reconstitutions archéologiques de la section « Belgique Ancienne » des Musées Royaux du Cinquantenaire,

par E. RAHIR,

Attaché des Musées Royaux du Cinquantenaire.

En écrivant ces lignes notre intention n'est pas de faire une longue démonstration de l'évidente utilité instructive des reconstitutions pour vulgariser l'étude archéologique des périodes plutôt arides de la préhistoire et des époques romaines et franques dans notre pays. Nous la ferons d'autant moins que nous nous adressons ici à des personnes particulièrement compétentes.

Nous nous contenterons donc d'exposer assez rapidement dans quelles conditions spéciales nous nous trouvons pour mener à bonne fin le travail de reconstitution dont il va être question ici. Ensuite nous décrirons assez sommairement quelques types de maquettes, afin que l'on puisse se rendre suffisamment compte des moyens dont nous disposons pour arriver à réaliser pratiquement les idées émises depuis longtemps par Mr le baron de Loë, conservateur de la section de la « Belgique Ancienne ».

Rappelons que depuis quelques années le Gouvernement a organisé, au sein des Musées Royaux du Cinquantenaire, un service méthodique de fouilles et de recherches, s'étendant à tout le pays et embrassant plus particulièrement les époques préhistoriques, romaines et franques, auquel nous avons été spécialement attaché. Depuis lors nous avons donc suivi pas à pas ce genre de recherches, aussi consciencieusement que nous le pouvions. De plus nous avions dans nos attributions de prendre, au cours de ces recherches, tous les renseignements et documents nécessaires sous forme de plans, coupes, photo-

graphies, etc., de manière à être en possession de tous les éléments nécessaires pour refaire, pourrait-on dire, ce que nous avions vu sur place.

De cette façon nous avons pu réunir une importante documentation, nous permettant de pouvoir entreprendre, en certaine connaissance de cause, le travail de reconstitution archéologique, suivant des vues méthodiques d'ensemble à arrêter préalablement par le conservateur de la section.

Vers la fin de l'année 1905, Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts a bien voulu nous accorder un subside spécial à l'effet d'entreprendre une série de reconstitutions. Nous nous sommes mis alors immédiatement à l'œuvre, animé du vif désir de mettre sur pied, aussi parfaitement que nous le pouvions, les premières bases de l'important programme de vulgarisation scientifique dont l'initiative revient à Mr le baron de Loë.

Parmi les différentes maquettes dont nous nous sommes occupé alors, signalons, plus particulièrement, deux sépultures néolitiques fouillées à Furfooz et à Vaucelles, ainsi que le site des stations protohistoriques et belgo-romaines de La Panne (Adinkerke).

Comme nous le disions précédemment, nous nous sommes efforcé de nous rapprocher, autant que possible, de la réalité, mais nous avons cherché aussi à combiner cette réalité des choses avec le but essentiellement instructif, qui, évidemment, devait être notre principale préoccupation. Nous n'avons rien négligé non plus pour représenter la reconstitution sous son vrai caractère décoratif.

Afin de permettre aux membre du Congrès de Gand de pouvoir bien juger et discuter notre travail, en connaissance de cause, nous croyons nécessaire de donner maintenant une courte description des trois maquettes mentionnées ci-dessus, puis nous nous bornerons à dire quelques mots de la deuxième série des reconstitutions qui sont, maintenant, en cours d'exécution.

Sépulture néolithique de Vaucelles. La sépulture dont il est question ici fait partie de la série des sépultures mises au jour, par le service des fouilles du Musée, à la base de la

Reconstitution de la sépulture néolithique de Vaucelles.

muraille calcaire surplombante qui précède l'entrée de la petite grotte dite « Trou des Blaireaux ». Une communication sur ces travaux ayant été faite à la Sociéte d'Anthropologie de Bruxelles, nous n'avons pas à en reparler ici. Nous nous contenterons de décrire succinctement la reconstitution, qui reproduit la principale de ces sépultures, type fort intéressant d'inhumation à deux degrés.

Une portion de la base du rocher — celle qui surplombe la sépulture — a été exécutée en grandeur réelle (1,60 m. de longueur sur 1,00 m. de hauteur); c'est à dire que nous avons donné à ce rocher une dimension suffisante pour que l'on puisse allonger aisément devant lui les restes humains que nous avons recueillis avec tous les soins désirables (voir la figure ci-jointe). Au moyen de limon jaune (dépôt de la sépulture) que nous avons fait adhérer à la partie inférieure du rocher — sur environ 0,50 m. de hauteur — nous avons représenté le niveau du sol avant la fouille et, au-dessus de ce niveau, le rocher est figuré avec l'allure et le coloris qu'il avait en réalité. Au pied de ce rocher artificiel nous avons replacé le crâne et les ossements humains, en grande partie en connexion anatomique (inhumation corps en place), tels qu'ils se trouvaient à Vaucelles; ce qui nous a été facile en utilisant pour cela les documents graphiques et photographiques que nous avions pris au cours de la fouille.

Sous la roche surplombante, dont nous venons de parler, il y avait, en réalité, deux squelettes, mais l'un de ceux-ci seulement était bien nettement en connexion anatomique, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la figure.

La hache polie que l'on remarque à l'avant-plan de cette figure et qui représente un élément de mobilier funéraire a été replacée à l'endroit et à la distance respective qu'elle occupait par rapport aux squelettes.

Sur le devant a été déposé ensuite le paquet d'ossements humains, appartenant à plusieurs individus, qui représente l'ossuaire; c'est à dire des ossements provenant, sans doute, soit d'une caverne sépulcrale, jusqu'à présent inconnue pour nous, soit, plus probablement encore, d'un abri voisin, vidé par le néolithique pour faire place à de nouveaux occupants.

Le tout, inhumation et ossuaire, était recouvert d'un lit continu de pierres, ce qui constitue, ainsi que nous le savons, un caractère très général aux sépultures néolithiques. Ce lit de pierres était évidemment destiné à préserver les morts de diverses actions destructrices, que nous n'avons pas à énumérer ici. Intentionnellement, nous n'avons fait figurer aucune de ces pierres sur les squelettes, de manière à ne pas les masquer et nous n'en avons placé que fort peu sur l'ossuaire afin de dégager, autant que possible, la sépulture corps en place qui était l'objet principal de la reconstitution.

Dans un des angles de la maquette a été placée une petite carte de la région, afin que l'on puisse se rendre exactement compte de l'endroit où se trouvait la sépulture, et, de l'autre côté, faisant pendant à cette carte, on remarque une photographie du site préhistorique de Vaucelles.

Le tout est hermétiquement clôturé; de face, par une glace inclinée en arrière, de manière à laisser pénétrer le plus de lumière possible à l'intérieur de la reconstitution; des côtés, par des glaces verticales.

Pour compléter cet ensemble, Mr J. Du Fief a bien voulu nous prêter gracieusement son concours, pour exécuter, à notre intention, une peinture représentant le rocher de Vaucelles avec figuration de chacune des sépultures, que nous avons reconnues à la base de ce massif. Ajoutons que Mr Du Fief n'est qu'un amateur; mais il a pour nous le grand mérite de savoir reproduire très fidèlement ce qu'il a vu; en d'autres termes, il nous fait de la peinture documentaire.

Pour toutes les peintures, dont celle-ci est un exemple, nous avons adopté le format général de 0,56 m. de hauteur sur 1,10 m. de longueur.

Ossuaire néolithique de Furfooz.

Comme la précédente, cette sépulture a été reconstituée en grandeur réelle et elle est contenue dans un meuble exactement semblable au premier.

Le rocher formant abri, qui est ici d'allure fort pittoresque, a été reproduit aussi exactement que nous le permettaient les documents graphiques et photographiques que nous avions en mains Sur les parois du massif artificiel nous

avons appliqué la véritable végétation des mousses provenant du rocher même et qui le colorait de ses teintes vertes caractéristiques, teintes que nous avons reconstituées. En un mot nous nous sommes efforcé d'en reproduire l'ensemble tel qu'il était en nature.

Le niveau de l'humus de surface qui recouvrait l'ossuaire est indiqué sur le rocher comme nous l'avons fait précédemment, c'est à dire par application du dépôt meuble provenant de la fouille.

Les ossements humains, appartenant à une quinzaine d'individus ont été replacés pêle-mêle sous l'abri — comme ils l'étaient en réalité — en une couche de 10 à 15 centimètres d'épaisseur moyenne et recouverte du lit de pierres, qui, ainsi que nous le disions plus haut, caractérise si généralement la sépulture néolithique.

Comme pour la reconstitution précédente, celle dont nous parlons ici est accompagnée d'une petite carte, d'une photographie du milieu où se trouvait l'ossuaire, et elle est complétée par une peinture du site, exécutée par Mr J. Du Fief.

Stations protohistoriques et belgo-romaines de La Panne. Nous avons également entrepris l'exécution d'une maquette, de un mètre carré, représentant la portion des dunes de La Panne où ont été découvertes et bien étudiées récemment les intéressantes stations protohistoriques et belgo-romaines, dont on connaissait déjà l'existence depuis assez longtemps.

Préalablement à ce travail, nous avons fait un minutieux levé topographique de la région en question et nous avons noté alors sur place toutes les teintes de végétations avec indication de l'emplacement respectif de chacune de ces nuances. Ces multiples renseignements nous ont permis de reproduire assez fidèlement l'allure et le riche coloris de cette attrayante région. Nous nous sommes efforcé aussi de donner une apparence de relief à la végétation au moyen d'un procédé de superposition de teintes différentes appliquées sur un fond sableux qui lui-même, ajoutons-le, n'est pas d'un ton uniforme.

Les deux principales stations préhistoriques-romaines, si nettement visibles en nature grâce aux amoncellements, d'une blancheur neigeuse, de Cardium (débris de repas), ont été représentées au moyen de couleurs.

Comme toujours la carte de la région accompagne la reconstitution.

Il nous paraît utile de donner encore quelques indications — nous le ferons très sommairement — sur la deuxième série des reconstitutions, en ce moment en voie d'exécution, qu'il nous a été donné de pouvoir mettre sur pied grâce à l'octroi d'un nouveau subside, qu'a bien voulu nous accorder Mr le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts. Il serait évidemment superflu de décrire les quatre types de marchets (âge du fer) et les trois maquettes de Tumulus (époque romaine) qui constituent cette deuxième série, mais nous croyons cependant qu'il ne sera pas sans intérêt de donner ici divers renseignements sur les moyens que nous avons employés pour reproduire, avec autant de vérité que possible, le Marchet et le Tumulus.

Comme nous reproduisons plusieurs marchets, nous avons tenu à ce qu'il existe, autant que possible, un rapport proportionnel de grandeur entre les divers types représentés; autrement dit, nous les avons construits à la même échelle. Ajoutons aussi que nous n'avons pas forcé l'échelle des hauteurs qui est donc en rapport avec celle des longueurs. Il en est de même pour les Tumulus. De cette façon on peut se rendre immédiatement compte, de visu, que les tombes ne sont pas d'égales dimensions.

Marchet. Comme élément de construction d'un marchet, nous avons tout d'abord recueilli, sur le plateau calcaire même où s'élevait la tombe que nous avions en vue de représenter, de nombreux fragments de roches corrodés et patinés de petite dimension, mais en rapport avec la réduction que nous nous étions proposé de faire. En d'autres termes, si le marchet authentique était formé de pierres en moyenne de 0,10 à 0,30 m. de diamètre, nous récoltions des pierres d'une dimension approximative variant entre 1 et 3 centimètres de diamètre. Les parois de la tranchée pratiquée dans le marchet reproduit — tranchée nécessaire pour montrer le ou les squelettes, l'incinération, etc., que renferme la tombe — sont formées de petites pierres calcaires non patinées; c'est à dire recueillies sous la surface du sol, là où elles étaient à l'abri

des influences atmosphériques. L'élément meuble du marchet est représenté comme il existe à l'état nature.

Le squelette humain ou les ossements incinérés, etc., sont figurés en rapport de proportions avec la grandeur de la tombe et aux emplacements exacts occupés par eux.

La végétation qui environne le marchet est provisoirement reproduite par des superpositions de teintes, jusqu'au moment où nous pourrons remplacer ce procédé par un dispositif imitant mieux les herbages ou autres plantes en réduction ; ce qui ne constitue pas un problème facile à résoudre.

La carte de la région, ainsi qu'une peinture représentant le plateau calcaire des marchets avec son aspect dénudé et son coloris fauve si caractéristique, accompagnent aussi la reconstitution.

Tumulus. De même que pour les marchets, les maquettes des grands tumulus belgo-romains sont également ouvertes par une tranchée suffisante pour permettre d'examiner aisément le contenu de la tombe, mais pas trop large cependant afin de ne pas en déformer l'aspect général.

A l'intérieur de la chambre sépulcrale qui, on le sait, se trouve au centre du tumulus et sous le niveau du sol naturel, nous avons figuré sous leur aspect réel, les principaux objets du mobilier funéraire : poteries, verreries, vases en bronze, objets d'art, etc.

Ce que nous avons dit plus haut au sujet de la végétation des marchets peut s'appliquer point par point aux tumulus.

Comme complément aux reconstitutions de tumulus isolés, nous avons commencé l'exécution d'une maquette de grande dimension, qui représentera, avec son relief réel, le remarquable groupe des cinq tumulus d'Omal traversé par la grande voie romaine de Bavay à Cologne.

Il ne peut certes entrer dans notre intention de donner ici une énumération de ce qu'il reste encore à faire dans cet ordre d'idées : la liste en serait trop longue. Qu'il nous suffise seulement de dire que la période romaine, à elle seule, avec ses sépultures variées, ses habitats, ses monuments, etc., exigera un nombre considérable de reconstitutions.

Nous croyons pouvoir affirmer, sans être taxé d'exagération, que l'ensemble de ces travaux destinés à mettre à la portée de tous ce que nous connaissons des débuts de l'histoire de l'homme, contribuera, pour une bonne part, à faire de la « Belgique Ancienne » des Musées Royaux du Cinquantenaire, une section archéologique des plus instructives et des plus intéressantes de notre pays.

En terminant ces lignes nous souhaitons que les membres du congrès archéologique de Gand, après avoir pris connaissance de ce rapport sommaire, voudront bien émettre un vœu en faveur des travaux dont il est question ici; vœu qui serait pour nous un précieux encouragement pour continuer la réalisation du programme d'ensemble conçu depuis longtemps déjà, ainsi que nous le disions précédemment, par Mr le baron de Loë.

La villa romaine de Mersch,

par Charles ARENDT,

Architecte de l'Etat h^re à Luxembourg.

Mersch(1), chef-lieu de canton, à 3 lieues de Luxembourg, et 4 lieues d'Arlon, est situé au point d'intersection des

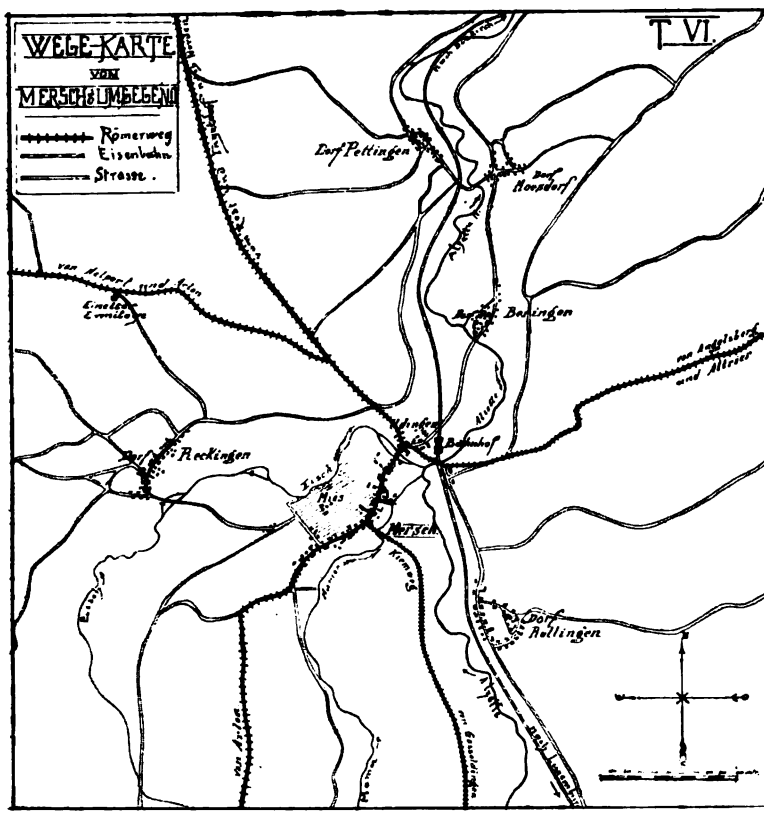

N° 1. — Villa romaine de Mersch.

voies romaines d'*Altrier-Arlon* et de *Helpert* (resp^t d'Ingel-

(1) Dans des chartes du 9e et du 10e siècles, « Marisch, Mariska, Marich, » plus tard Merisch, Mersch = (mar, mer = humor, liquor vel mor, locus paludosus = marais). Il y lieu d'admettre qu'au temps des Romains, tout le bas du village formait un grand marais ou lac, duquel surgissait, pareil à une île, le promontoire actuel appelé « Mies ». (D'après le Dictionnaire de Rockefort « Meix » signifie village, colonie).

dorf) *Luxembourg*, au confluent de l'*Eisch*, de la *Mamer* et de l'*Alzette*. C'est au centre du polygone formé par ces trois ruisseaux que s'élève le plateau dénommé « *Miès* », sur le point culminant duquel furent découvertes les substructions de la villa romaine, dont nous allons décrire les particularités.

Les fouilles furent effectuées en 1905 et 1906 sous notre direction, en partie aux frais de la section historique de l'Institut Grand Ducal, en partie aux frais du gouvernement.

***

Le « Merscherthal » est une des plus fertiles et pittoresques vallées du Grand-Duché. C'est cet avantage, joint à la situation stratégiquement favorable de la « Miès », qui, sans doute, avait engagé les Romains à y fonder une petite colonie, dont les premières traces furent retrouvées il y a plus d'un demi siècle (1). Déjà alors on recueillit en divers endroits des monnaies en moyen et petit bronze de *Domitien*, de *Constantin*, de *Faustine* etc., et deux médailles en or. — A l'occasion de la démolition de l'ancienne église du village, on trouva dans les fondations de grandes pierres de taille (2) ornées de sculptures et d'inscriptions diverses, provenant de mausolées gallo-romains. Voici entre autres l'une de ces inscriptions, dont nous complétons les abréviations.

D (iis) M (anibus)
SENNIO MAI
IORI. DEFVN (ct)
O. CONIVGI. SA (bin)
A. SIBI. V (ovite).

***

Nous donnons ci-contre (cliché n° 2) une vue cavalière des substructions de la villa, prise au cours de nos fouilles.

Un coup d'œil jeté sur l'hypocauste, situé au premier plan, suffit pour apprécier la bonne conservation du carre-

(1) V. Majerus, *Geschichte von Mersch, herausgegeben von J. Grob.*

(2) Ces pierres sont aujourd'hui conservées au Musée lapidaire de la Section hist. de l'Institut grand-ducal.

lage composé de dalles en terre cuite de $0^m50 \times 0^m29 \times 0^m045$ posées dans un béton de 0^m15 d'épaisseur, et du revêtement des murs d'enveloppe, composé de carreaux pareils de $0^m36 \times 0^m26 \times 0^m03$. — Les piles (*suspensurae*) de 0^m90 de haut, sont construites en briques tantôt circulaires de 0^m19 de diamètre, tantôt rectangulaires ($0^m20 \times 0^m20$),

N° 2. — Villa romaine de Mersch.

($0^m17 \times 0^m17$), ($0^m26 \times 0^m30$); ces dernières correspondent aux murs de refend du rez-de-chaussée. Leurs intervalles livraient passage aux ramoneurs de l'hypocauste qui mesure $7^m90 \times 6^m$. Ces piles sont couvertes de magnifiques dalles en terre cuite de $0^m50 \times 0^m53 \times 0^m04$ recouvertes d'un béton poli de 0^m18 d'épaisseur.

Le foyer (*fornax*), logé dans un épais massif de maçon-

nerie, forme un ellipsoïde revêtu de petites briques, et se prolonge dans l'hypocauste au moyen d'un canal aspirateur à ouvertures latérales obliques. Des boulettes de poix, retrouvées dans les décombres, servaient à activer le feu. La fumée s'évacuait par des tuyaux de terre cuite (*tubuli*) de 0m17 × 0m18

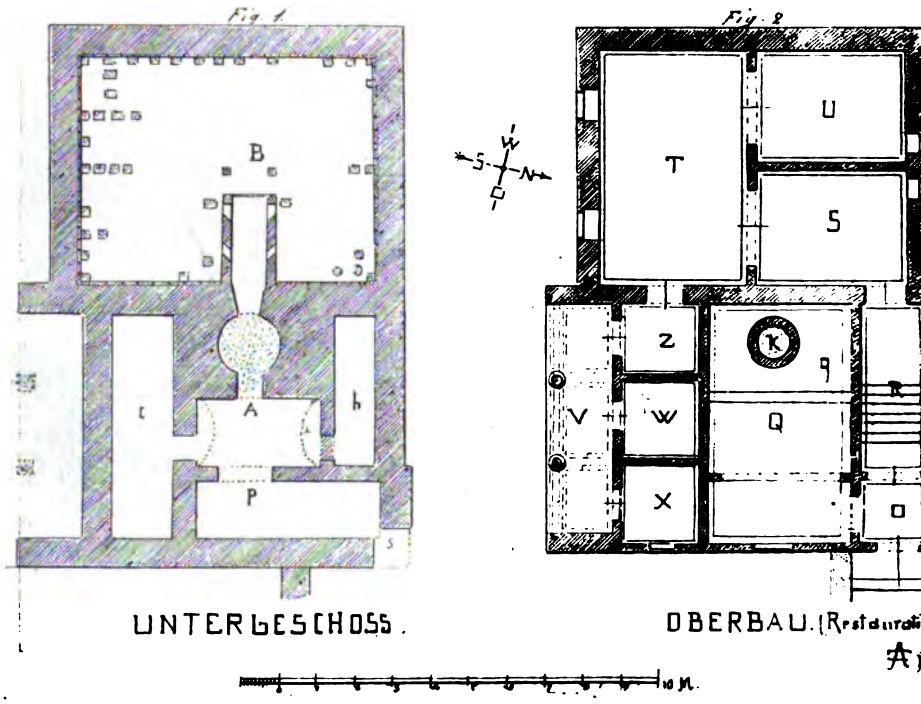

N° 3. — Villa romaine de Mersch.

d'ouverture, logés dans l'épaisseur des murs d'enveloppe. Les trous dont leurs parois sont percées, permettent au mortier de la maçonnerie de s'y introduire et d'assurer leur stabilité (1). Devant le dit *fornax* gisait le *praefurnium* et le dépôt du charbon de bois servant de combustible.

(1) Détail technique ingénieux, aujourd'hui oublié. On a trouvé aussi des tubuli à parois pleines ; ce sont ceux surgissant au-dessus des murs.

PEINTURES MURALES

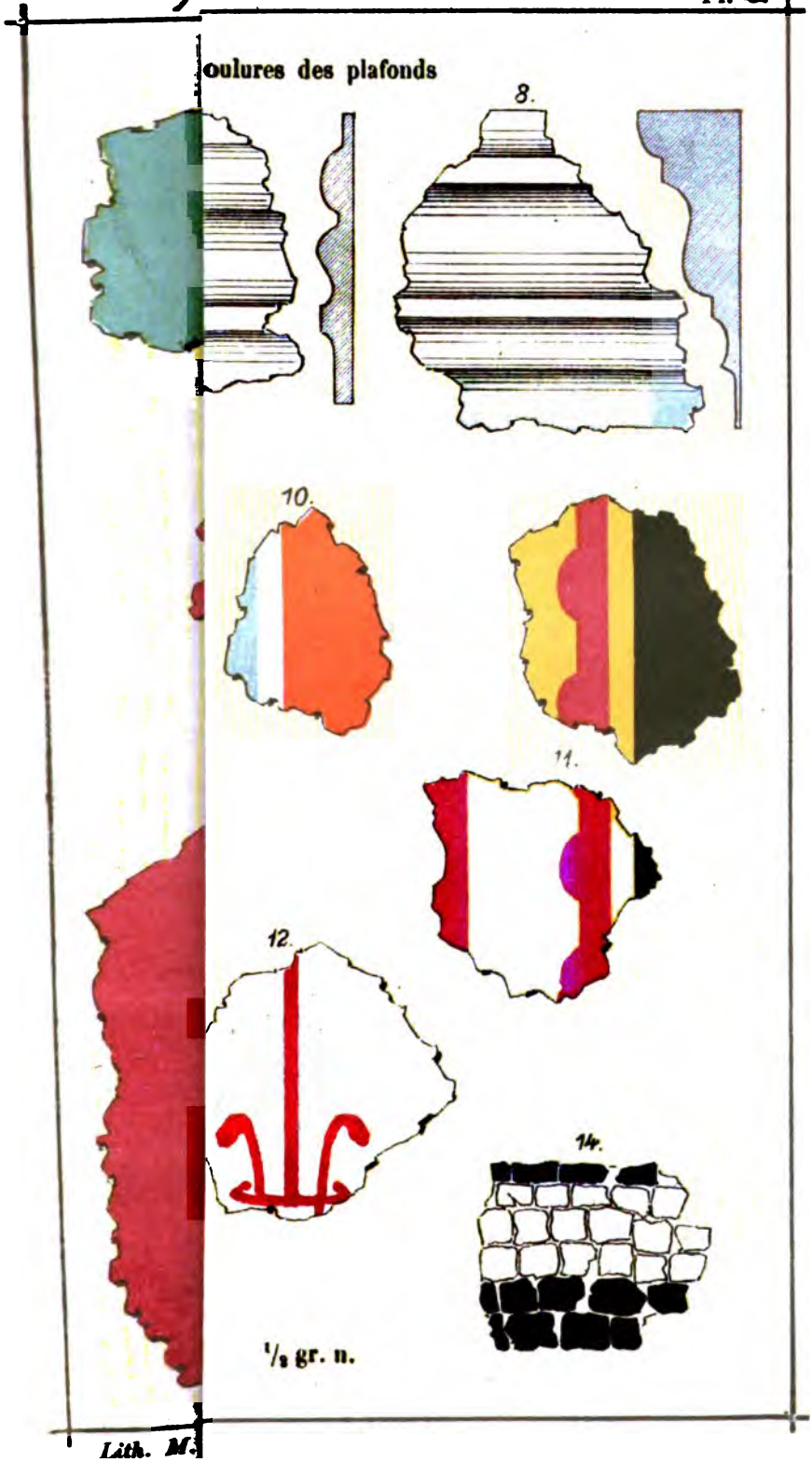

Le cliché n° 3, fig. 1, donne le plan des substructions à l'échelle de 1,200 : *B* = hypocauste; *A* = fornax; *P* = praefurnium; *c* et *h* = caves ou celliers.

Dans la fig. 2 du même cliché, nous avons essayé de dresser un plan de restauration du rez-de-chaussée de la villa, qui semble avoir été un pavillon de chasse. En voici le libellé : *T* = salle à manger (*triclinium*); *U* et *S* = chambre à coucher et antichambre (*tablinum*) avec larges ouvertures à coins arrondis et munies d'un velum ; *R* = vestibule (*vestibulum*); *O* = entrée (*ostium*); *Q* = cuisine, avec fournaise *q* et chaudière *K* placée sur une plaque en fer, recouvrant le fornax *K*; *V* = veranda (*peristilium*) avec fragments de colonnes en grès; *Z* = passage (*fauces*); *W* et *X* = loges pour l'esclave et les chiens. — A proximité du péristyle on trouva autrefois une citerne de 1m60 de diamètre, ainsi que des tuyaux d'une conduite d'eau. Dans un coin des caves gisaient des fragments de bois de cerf, des mâchoires de sanglier, d'autres os de gibier et un tas d'écailles d'huîtres.

En fait de monnaies on a trouvé :

3 petits bronzes de *Victorinus I* (265-67) pesant 2 ½ gr. { C. VICTO..... / ABVNDANTIA AVG;

1 petit bronze de *Tetricus I* (267-283(?) pesant 2,15 gr. { IMP. C. TE.... / PAX. AVG.;

1 *Constans* fort avarié;

1 *Nero* (barbaris) (54-68), pesant 6,9 gr.;

(de droite à gauche) IM (p) NERO (c) A (es) A. (r) AVG P MAX TRI (b. p.);

1 grand bronze de *Domitien* (51-96) pesant 12 ½ gr. IMP. CAES. DIVES. P. P. DOMITIANVS. V. C. F. M , (tête à droite, laurée), Revers : entre les lettres S et C, Minerve debout avec lance et bouclier;

1 grand bronze de *Néron* (54-68) pesant 8 ½ gr. IMP. NER. CAES. AVG. (tête à droite, laurée). Revers : Minerve entre S et C.

3 moyens bronzes de *Faustina*, pesant 1,75 gr., frustes;

4 petits bronzes, fin 4me siècle, pesant 2 gr. et

5 fragments de monnaies détruites par le feu. — Total 15 monnaies.

Il a été recueilli ensuite les objets marqués sur le cliché n° 4 savoir :

Fig. 1. Grande broche (*fibula*) en bronze verdâtre, dont l'aiguille fonctionne encore ;

Fig. 2. Agrafe en étain durci ;

Fig. 3. Petite *fibula* en laiton, ornée d'une croix grecque;

Fig. 4. Petite *fibula* en bronze ;

Fig. 5. Bouton en bronze;
Fig. 6. Perle en pasta;
Fig. 7. Fragment de bracelet;
Fig. 8. Fragment d'anneau en laiton;

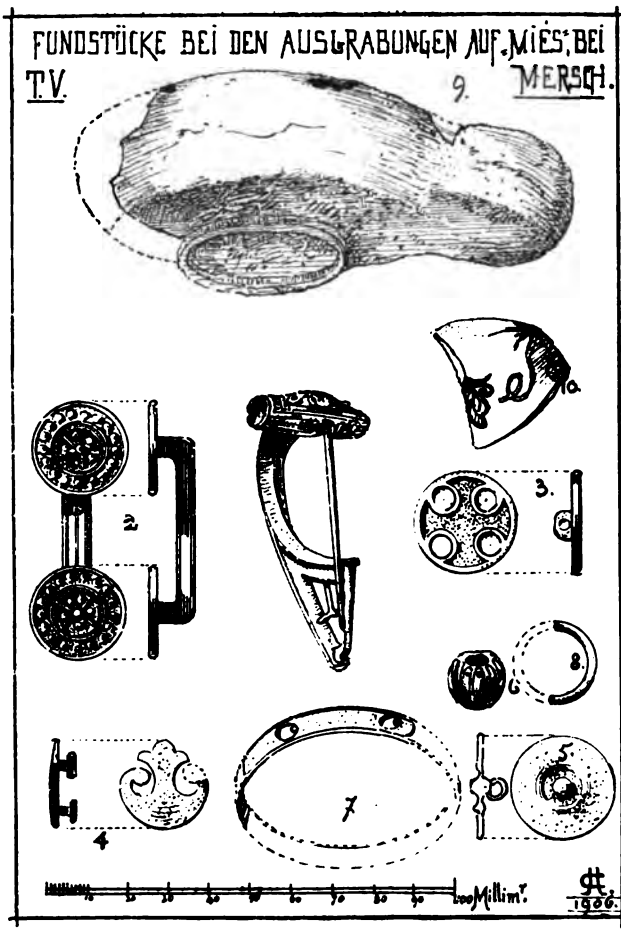

N° 4. — Villa romaine de Mersch.

Fig. 9. Fragment d'une lampe en terre cuite;

Fig. 10. Fragment d'un vase en cristal avec ornements gravés; enfin quantités de fragments de poteries en terre cuite, de tasses en *terra sigillata* rouge et noire; de grands

clous en fer, de grandes tuiles plates à rebord (*canali*), des tuiles courbes (*tegulae*), de gros verres à vitre verdâtres, une mosaïque à dessins rectilignes blanc et noir, et des amphores. Des restes de bois calciné et de cendres indiquent que la villa a été saccagée par le feu, probablement lors de la première invasion des barbares du Nord.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant dans tout ce qui a été retiré des décombres de cette villa gallo-romaine, ce sont les fragments de peintures murales. Nous en avons reproduit une partie sur la planche coloriée ci-annexée. Ces peintures *al fresco* sur stuc poli, sont d'une étonnante conservation. Elles figurent des portions d'encadrement de panneaux, à fond alternativement rouge (fig. 5), vert (fig. 6), blanc et noir (fig. 11 et 13), qui ornèrent les murailles des salles principales *T*, *U* et *S* de la villa. Ces encadrements se composent de bambous jaunes, veinés en rouge et bordés de filets noirs, blancs et rouges. Là, où le fond est blanc (fig. 12), il est orné de nénuphars verts à tiges rouges. — Ici le peintre romain avait, comme d'usage alors, cherché ses motifs de décoration dans la flore locale, qui, en ces temps reculés, fut encore lacustre. Sur le même dessin (fig. 7 et 8), nous avons marqué les fragments de moulures de plafonds et de mosaïques. Chose fort rare, ce sont les fragments d'**aire** (Estrich) en *béton poli*, peint en rouge avec motif globuliforme en blanc (fig. 3). Sur quelques fragments, le fond rouge est orné de stries blanches ondulées, et le fond vert de courbes noires (fig. 1 et 3).

***

En considération du grand intérêt que les substructions de cette luxueuse villa gallo-romaine présentent pour les nombreux touristes qui chaque année visitent le Grand-Duché, le Gouvernement, sur notre proposition, les a fait abriter sous un grand hangar maçonné et couvert en tuiles. Sur une longue table en pierre, adossée à la paroi intérieure, à droite de la porte d'entrée, sont exposés tous les objets retirés des décombres et spécifiés ci-dessus.

Comme presqu'en tous points du plateau de la « Miés » qui mesure 14000$^{m^2}$, le sol est parsemé de fragments de briques, nous avons fait continuer les fouilles au printemps de 1906. Mais les résultats furent moins heureux que la première fois. On a bien retrouvé les vestiges de quatre autres bâtisses romaines (voir cliché n° 5), mais dont aucune n'offrait

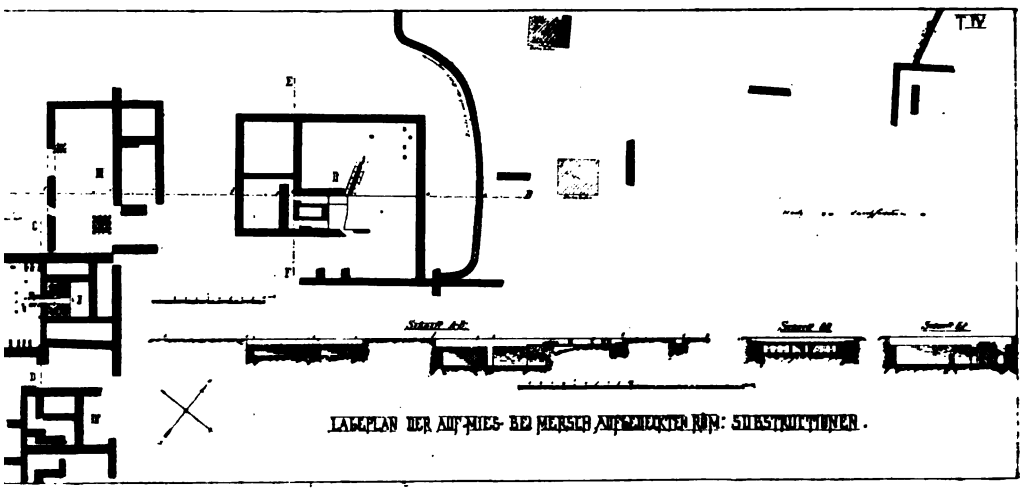

N° 5. — Villa romaine de Mersch.

un intérêt spécial. C'étaient apparemment les demeures, fermes et dépendances des colons, qui, durant les quatre premiers siècles de notre ère, occupèrent sur la Miés un grand village (*vicus*). Cette fois aussi on a retiré des décombres plusieurs monnaies, des tuyaux et tuiles romaines, etc., qui ont été réunies aux autres antiques du hangar prémentionné.

Les sources de l'histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle,

par H. LONCHAY,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

A première vue la littérature historique de l'époque des archiducs est extrêmement riche. Le début de leur règne a été raconté par un grand nombre d'auteurs de l'esprit le plus différent, par des nationaux comme par des étrangers, par des catholiques aussi bien que par des protestants. Les uns ont écrit en flamand ou en français, d'autres en italien ou en espagnol, quelques uns en latin. A côté d'histoires proprement dites il y a des mémoires qui ne traitent que des événements dont les rédacteurs ont été les témoins, des panégyriques qui exaltent les vertus d'Albert et d'Isabelle, des pamphlets où se reflètent les passions politiques ou religieuses du temps. Les histoires générales de Pompeo Giustiniano, de Bentivoglio, de Carnero, de Lanario, de Grotius, de Galucci, s'arrêtent à la trève de douze ans; l'œuvre de Van Meteren va jusqu'en 1612; les mémoires de Baudartius qui en sont la continuation s'étendent jusqu'en 1624 (1). Les événements militaires ont attiré surtout ces écrivains. La Flandre était alors une grande école d'armes où se rendaient tous ceux qui voulaient apprendre l'art de la guerre. Les récits des campagnes et des prises des villes étaient lus avec assiduité. De là la vogue de certaines œuvres qui rappellent par la composition les commentaires de César, tels — pour ne citer que les plus importantes — les *Mémoires guerriers* de Charles Alexandre, sire et duc de Croy, qui dépeignent si bien les mutineries des

---

(1) Sur les sources historiques de cette époque, belges et hollandaises, outre la *Bibliographie de l'histoire de Belgique* de H. PIRENNE, voir DE WIND : *Bibliotheek der Nederlandsche Geschiedschrijvers* (Middelbourg 1831), les remarquables articles critiques de R. Fruin qui ont été réimprimés dans les tomes VII et VIII des *Verspreide Geschriften* du même auteur, et pour les éditions : la *Bibliotheca belgica* de F. VAN DER HAEGHEN, ARNOLD et VAN DEN BERGHE.

soldats espagnols; tel le *mémorable siège d'Ostende* de Christophe de Bonours, qui rappelle dans ses moindres détails un des plus glorieux faits d'armes de ce siècle, complétant le *Journael* de H. Van Haesten et les *Commentaries* de sir Francis Vere, le gouverneur de la place. L'histoire diplomatique n'a pas non plus été négligée. Veut-on connaître les négociations qui précédèrent la conclusion de la trève de douze ans, on doit lire les lettres ou les mémoires des diplomates et des hommes d'Etat qui y ont été mêlés, comme Paul Choart, seigneur de Buzanval, le président Jeannin, Ralph Winwood, Jean Oldenbarnevelt; les dissertations érudites de Baudius et de Meursius; la relation du cardinal Bentioglio; les pamphlets (1) et tous les écrits polémiques que cet événement suscita dans les deux pays, les Provinces Unies et les Pays-Bas catholiques. Il nous est venu aussi un écho des agitations politiques; la *Justification apologétique pour l'avocat Rombaut Van Uden* nous explique les troubles survenus à Bruxelles en 1619. Tout le monde, enfin, trouvera dans les célèbres relations de Bentivoglio une description exacte et colorée de la cour des archiducs ainsi que de la situation politique et religieuse des provinces rebelles et des provinces obéissantes au commencement du XVIIe siècle.

Il semble donc qu'on n'ait plus qu'à prendre la plume pour retracer l'histoire de cette époque. Mais on s'aperçoit vite que cette richesse d'informations est plus apparente que réelle. Si l'on met à part les relations militaires qui n'intéressent plus qu'un petit nombre de lecteurs, les sources écrites de ce règne sont généralement incomplètes et inexactes. Dans la plupart le récit manque d'ampleur et l'impartialité en est souvent absente. Elles sont élogieuses ou médisantes, selon qu'elles sont d'origine belge ou hollandaise, qu'elles sortent d'une plume catholique ou protestante. Il était difficile à un aumônier de la Cour, comme Aubert le Mire, ou à un professeur

(1) Pour les pamphlets en général, voir les catalogues de VANDER WULP, TIELE, PETIT, KNUTTEL, etc. Pour la paix entre les Provinces Unies et l'Espagne, les *Considérations d'Etat sur le traité de la paix avec les sérénissimes archiducz d'Autriche*, publiées par CH. RALHENBECK pour la *Société de l'histoire de Belgique* (Bruxelles 1869).

de Louvain, comme Vernuleus, ou encore à un prédicateur, comme D. B. de Montgaillard, parlant d'Albert ou d'Isabelle de garder la juste mesure dans l'appréciation des événements politiques ou religieux (1). La même difficulté — il faut le reconnaître — existait pour les publicistes hollandais ou étrangers qui avaient à juger la politique espagnole.

Seuls Van Meteren et Bentivoglio s'élèvent au dessus de leur sujet. Consul des marchands hollandais à Londres, Emmanuel Van Meteren était, par ses relations et sa situation personnelle, à même de recueillir des informations sûres. Son histoire des Pays-Bas (2) est souvent celle des Etats voisins; malgré les longueurs qui la déparent, elle est toujours intéressante. En certaines matières, les questions de commerce et de finances, notamment, Van Meteren est le plus compétent des historiens de son temps, et certains passages de son livre. par exemple, celui où il explique la grande conversion de la dette espagnole de 1608, ont presque la valeur d'un document original. C'est le plus important des historiens protestants de cette époque.

Le cardinal Bentivoglio, de son côté, est le plus remarquable des écrivains catholiques. L'œuvre historique de ce diplomate, qui représenta le Saint Siège à Bruxelles de 1607 à 1615, est considérable. Elle comprend une histoire de la guerre de Flandre, des mémoires, des lettres, des *relations* sur les Provinces Unies, les Provinces obéissantes, le Danemark, les Huguenots de France, la trève de douze ans, la fuite de France du prince de Condé, la campagne du Palatinat de 1614, sans compter toute la correspondance diplo-

---

(1) Cette remarque s'applique à l'*Histoire de l'archiduc Albert* de Jean Bruslé, dit Montpleinchamp. que Robaulx de Soumoy a rééditée en 1870 pour la *Société de l'Histoire de Belgique*. Cette compilation qui date de la fin du siècle ne méritait pas les honneurs d'une réimpression. Elle a beaucoup moins de valeur que les notes de l'éditeur qui forment un commentaire perpétuel fort savant.

(2) L'œuvre de Van Meteren a été traduite en français, mais cette traduction est souvent défectueuse. Quant au travail original, il a été remanié par l'auteur, et il faut tenir compte des variantes que présentent les différentes éditions. Voir à ce sujet l'article critique de Fruin : *De historiën van Emanuel van Meteren* dans les *Verspreide Geschriften*, Deel VII, pp. 382-411.

matique du cardinal avec la cour de Rome qui n'a pas été jusqu'ici entièrement publiée (1). Il est peu de ces travaux qui n'intéressent directement la Belgique. Homme d'Eglise et diplomate, Bentivoglio parle avec une admiration marquée des souverains catholiques auprès desquels il fut accrédité. Mais il ne montre pas moins de sympathie à nos provinces où plusieurs de ses parents avaient combattu pour la cause catholique. Il a décrit nos institutions et la cour des archiducs dans des pages dont la sobriété n'exclut pas l'élégance. Bentivoglio passe en Italie pour un grand écrivain. Il sait rendre ce qu'il a vu et ne se perd jamais dans des détails oiseux. Si Van Meteren est le plus consciencieux des historiens de cette époque, Bentivoglio en est le plus agréable.

Les sources imprimées étant insuffisantes, peut-on y suppléer par les documents manuscrits? En d'autres termes, que nous apprennent les archives sur le règne d'Albert et d'Isabelle?

Les papiers d'Etat, du moins les correspondances politiques que notre pays possède encore de ce temps sont conservées aux Archives générales du Royaume dans trois fonds :

---

(1) Les principales œuvres du cardinal ont été réunies sous le titre de : *Opere del cardinal Bentivoglio* (Paris 1615; in fol.). Elles comprennent la *relatione delle province unite di Fiandra*, la *relatione delle provincie ubbidienti di Fiandra*, la *relatione di Danimarca*, la *relatione de gli Ugonotti di Francia*, le *trattato della tregua di Fiandra*, la *relatione della mossa d'arme per le cose di Clèves e di Giulers*, la *relatione della fugua di Francia del principe de Conde*, la *guerra di Fiandra*, une *raccolta di lettere del cardinal Bentivoglio scritte à diversi in tempo delle sue nunciature de Fiandra e di Francia*.

Il faut y ajouter les *Memorie* ou *Diario*, qui furent édités à Amsterdam en 1648. Erycius Puteanus avait publié à Cologne en 1629 les *relatione;* la *guerra di Fiandra* parut dans la même ville en 1633.

La correspondance diplomatique du cardinal avec le cardinal Borghèse, secrétaire de Paul V, pendant sa nonciature en France, a été publiée à Florence par Liugi de Steffani, 4 vol. in 12 (1863-70). De sa nonciature à Bruxelles nous ne connaissons que les lettres que Gachard a publiées ou analysées dans son étude : *le cardinal Bentivoglio : sa nonciature à Bruxelles, 1607-1615*, réimprimée dans les *Etudes et notices concernant l'histoire des Pays-Bas*, tome III, pp. 95-168. Les instructions remises à Bentivoglio lors de sa mission dans notre pays ont été publiées par MM. Cauchie et Maere : *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre* (1596-1635) dans les publications de la Commission royale d'histoire, in 8°, Bruxelles, 1904.

celui de l'*Audience*, celui de la *Secrétairerie d'Etat et de guerre* et celui de la *Secrétairerie d'Etat allemande* (1). Le premier, formé des documents qui étaient confiés à la garde de l'*Audiencier*, le principal secrétaire d'Etat des Pays-Bas, a subi de grandes pertes (2). A la fin du XVIIIe siècle l'archiviste Wynants transporta à Vienne les lettres et les pièces diplomatiques les plus importantes, et jusqu'à présent l'Autriche ne nous en a restitué qu'une partie. Elle a retenu un nombre considérable de lettres des archiducs avec les Etats voisins. Aussi c'est à Vienne qu'on étudiera le mieux l'histoire de nos relations avec la France et l'Angleterre. On y trouvera, dit M^r l'abbé J. Laenen, une série ininterrompue de missives diplomatiques qui se suivent dans un ordre chronologique à peu près exact. Il y a là, en dehors des lettres des archiducs eux-mêmes, des correspondances de Richardot, du comte d'Ayala, de Jean Simon, de de Prats, de Pecquius, de Renon de Bailly, de Sébastien Zanetti, de Ferdinand de Boischot, d'Henri de Vinch, du sire de Meulevelt, de C. de Clercq, de l'archevêque de Patras, nonce à Paris, etc., etc., en un mot, de tous les chefs de ministère en Belgique et de tous les ambassadeurs à Paris et à Londres (3).

Les correspondances remises à l'Audience étaient en français. Celles que conservait le secrétaire d'Etat et de guerre, fonctionnaire qui apparaît à la fin du XVIe siècle, étaient en espagnol. C'étaient les minutes des dépêches envoyées à Madrid par le gouvernement de Bruxelles, ou les originaux des lettres royales qui nous venaient d'Espagne. Ce fonds est très riche (4). Indépendamment des missives

---

(1) Je pourrais citer aussi les registres des *Etats Généraux*. Mais, pour l'époque qui nous concerne, ce fonds a été épuisé par Gachard, qui a publié les *Actes des Etats Généraux* de 1600 et de 1632.

(2) Ainsi nos archives n'ont conservé qu'une partie de la correspondance de Pecquius. Elle a été utilisée par HENRARD pour son livre : *Henri IV et le princesse de Condé* 1609-1600 (Bruxelles, 1870 ; in 8°. Publication de la *Société de l'Histoire de Belgique*).

(3) Voir la lettre à la Commission royale d'histoire du 14 juin 1906, où il rend compte de sa mission aux archives de Vienne. *Bulletin*, tome 75.

(4) On peut en juger par l'*Inventaire sommaire*, dressé par MM. A. GAILLARD et E. DE BREYNE.

officielles échangées entre les cours de Madrid et de Bruxelles, il renferme toute une série de documents relatifs à l'administration financière de l'armée et de nombreuses correspondances particulières.

Malheureusement il ne contient presque rien de la correspondance secrète des gouverneurs des Pays-Bas et des ambassadeurs ou des agents espagnols placés auprès d'eux avec la cour de Madrid, non plus que les instructions confidentielles qui étaient remises à ces mêmes agents. Ces documents restèrent en la possession de ceux à qui ils étaient destinés, puis après leur mort furent détruits ou vendus. L'Espagne a pu en garder un certain nombre. Ainsi les deux grandes bibliothèques de Madrid, la Nationale et la bibliothèque de l'Académie royale d'histoire, possèdent un nombre considérable de lettres des archiducs avec le duc de Lerme. La plupart ont été éditées avec d'autres écrits du même genre dans la grande collection dites des *documentos inéditos para la historia de España* (1), ou ont fait l'objet de publications spéciales (2).

Mais c'est aux archives de Simancas que sont les documents les plus intéressants de l'époque des archiducs. Dans ce grand dépôt des titres et des papiers historiques de l'Espagne, on a gardé la correspondance de Philippe III avec Albert et Isabelle, les procès verbaux ou *consultas* des séances du conseil d'Etat de Castille où il fut question de notre pays, les instructions secrètes remises aux agents de l'Espagne à Bruxelles, entre autres celles données à Ambroise Spinola, qui de 1603 à 1627, c'est-à-dire pendant tout le temps qu'il résida en Belgique, fut l'homme de confiance de la cour de Madrid, les rapports confidentiels de ces mêmes agents, parmi lesquels ceux de Spinola (3), de Baltasar de Zuñiga, du mar-

---

(1) Voir la *Bibliographie de l'histoire de Belgique* de H. Pirenne.

(2) Par exemple : *la corespondancia de la infanta archiduquesa doña Isabel Clara Eugenia de Austria con el duque de Lerma*, que Mr A. Rodriguez Villa vient de publier dans le *Boletin de la real Academia de la historia*, 1905 et 1906.

(3) C'est à l'aide des documents de Simancas que l'érudit précité a composé sa biographie de Spinola : *Ambrosio Spinola, primer marqués de los Balbases* (Madrid, 1905, 770 pp.).

quis de Guadaleste, et du cardinal de la Cueva, méritent une mention toute spéciale. Ce sont là des documents de la plus haute valeur et sans lesquels il est impossible de se rendre un compte exact des rapports des archiducs avec l'Espagne, non plus de la situation politique et morale de notre pays pendant les vingt premières années du XVIIe siècle (1).

Les témoignages les plus précieux de l'histoire des archiducs sont donc à l'étranger, à Vienne et à Simancas. Tant qu'on ne les aura pas recueillis, on ne pourra faire qu'un récit incomplet et inexact des grands événements de cette époque. De là l'embarras où se sont trouvés tous ceux qui ont tenté de les décrire. En 1843 le Gouvernement fondait un prix de 3000 francs en faveur du meilleur ouvrage sur le règne d'Albert et Isabelle. L'Académie royale des lettres des sciences et des arts était juge du concours ; elle dut le proroger à plusieurs reprises et, en définitive, écarter pour insuffisance les mémoires qu'elle reçut. Depuis lors il n'a plus paru sur ce sujet que des travaux fragmentaires, comme celui de Potvin (2) et les études récentes de MM. Brants (3) et Willaert (4). Espérons que nous aurons bientôt un ouvrage d'ensemble qui nous montrera, dans son vrai jour, la situation de notre pays sous le règne d'Albert et d'Isabelle (5).

---

(1) L'an passé, la Commission royale d'histoire m'a chargé d'une mission à Simancas. J'en ai rendu compte dans une lettre qui a paru dans le *Bulletin* (n° 3 de 1906) et dans un rapport plus étendu qui paraîtra prochainement.

(2) *Albert et Isabelle, fragments sur leur règne* (Paris et Bruxelles, 1861).

(3) Jehan Richardot (Louvain, 1891 ; in 8°, extrait du *Museon*). *Les Théories politiques des Pays-Bas sous les Archiducs* (Bruxelles, 1898 ; in 8°. Bulletin de l'Académie).

(4) *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Provinces Unies* (1598-1625), dans la *Revue d'histoire ecclésiastique;* en cours de publication depuis 1905.

(5) Dans cette revue rapide des sources du règne des archiducs nous n'avons envisagé que l'histoire de notre pays et non les affaires étrangères à la Belgique dans lesquels ces princes intervinrent, comme la guerre d'Allemagne, que nous connaissons par d'importants mémoires contemporains, tels ceux du seigneur du Cornet édités par de Robaulx de Soumoy en 1868 pour la *Société d'histoire de Belgique*, et la *Relation des campagnes du bas Palatinat en 1620 et 1621*, de don Francisco de Ibarra, publiée par Morel-Fatio dans l'*Espagne au XVIe et au XVIIe siècle*, pp. 315-488 (Paris, 1878).

Développement à donner au système des fiches archéologiques,

par L. CLOQUET,

Professeur à l'Université de Gand.

La nécessité s'impose, dans les pays de civilisation avancée, d'un vaste travail, qui n'est encore qu'ébauché, à savoir une enquête générale sur les richesses monumentales et artistiques publiques et privées. Des recueils doivent être formés par les Gouvernements pour constituer les archives monumentales de leur pays.

En France la *Commission des monuments historiques*, créée en 1837 sur l'initiative de Vitet et de Mérimée, et réorganisée en 1889, a amassé une collection de photographies des monuments anciens contenant environ 25,000 pièces ; mais elle est bien loin d'avoir achevé la vaste entreprise commencée en 1877, pour constituer l'*Inventaire général des richesses de la France* (1).

En Allemagne, dès 1819, Von Stein préconisait l'idée de réunir, pour les mettre à la portée des chercheurs, les documents originaux de l'histoire de l'empire. Le Gouvernement a cherché dans la photogrammétrie le moyen de faire des relevés exacts des édifices et Mr Meydenbauer a créé à Berlin, dans ce but, un institut spécial qui a dressé les reproductions de plusieurs centaines de monuments. Le Gouvernement a d'autre part entrepris la rédaction d'inventaires archéologiques, rédigés d'une manière vraiment scientifique. D'un autre côté, MM. Dehio et Von Bezold, P. Clemen, J. Kohte et

---

(1) La France n'a guère encore classé, en moyenne, qu'une vingtaine de monuments par département, sur une vingtaine de milles ; le *Répertoire archéologique* n'a donné encore que huit départements (V. Rapport de Mr Couyba à la chambre des députés, budget général de 1907).

E. Polaczck ont publié des inventaires contenant la notice abrégée des principaux édifices anciens du pays (1).

En Belgique la Commission royale des monuments a fait appel à ses comités provinciaux pour élaborer un inventaire archéologique des édifices publics (2).

***

Le travail dont il s'agit est d'une importance considérable. C'est une opération préalable et indispensable à une étude définitive sur l'histoire de l'art ancien dans les différents pays, comme à la connaissance intégrale de l'archéologie européenne, dans toutes les branches de cette vaste science.

Ce travail est urgent, à cause des pertes continues et irréparables que subit l'archéologie, par suite de la disparition incessante des objets sur lesquels portent les études. Il y a là une diminution progressive des éléments d'investigation. Le *tempus edax* fatal annihile chaque année par centaines, pour ne pas dire par milliers, les documents concrets sur lesquels sont basées les études d'archéologie artistique, lesquels pourraient être remplacés dans une certaine mesure par des descriptions précises.

Cette urgence accroît l'énorme difficulté de la tâche. Elle exige une procédure universelle et rapide, en même temps qu'une exactitude toute scientifique et une entière compétence de la part de ceux qui se partageront l'immense besogne.

Nous croyons que l'entreprise est condamnée à un échec certain, ou du moins à des retards indéfinis, ce qui revient au même, si elle doit être réalisée par des méthodes centralisatrices.

***

---

(1) Dehio et Von Bezold. *Handbuch der deutchen Kunstdenkmäler*. Berlin, 1906. - P. Clemen. *Die Kunstdenkmäler der Rhein-provinz*, 8 vol. C. Schwann, Dusseldorf, 1906. — J. Kohte. *Der stand der Inventarisation der Kunstdenkmäler im Deutschen Reiche* (*Denkmalspflege*, 1, 3:, 1899. — E. Polaczck. *Die Denkmäler-Inventarisation in Deutschland*. (Deutsch Gbll. t. I, II, III), 1899-1902.

(2) V. *Compte rendu du Congrès de l'art public en 1905*, rapport de Mr L. Cloquet, rapporteur de la 5e section.

L'État, malgré ses ressources puissantes, tenterait en vain de mettre en activité un personnel assez nombreux et assez compétent, pour opérer d'office un inventaire général et une description convenable des objets en cause. On ne se figure pas que, dans l'espace d'un petit nombre d'années, des gens compétents, agissant en vertu d'un mandat spécial, puissent se transporter dans toutes les localités du pays, y atteindre tant d'objets d'art anciens dispersés dans les lieux publics et chez les particuliers, les dessiner, les photographier et surtout les décrire tous avec la pertinence requise, alors que ces objets relèvent d'une multitude de spécialités diverses. Il faudrait en quelque sorte qu'une académie de savants aux connaissances encyclopédiques parcoure tout le territoire, et y opère avec une activité surhumaine et avec des moyens d'investigation hors de sa portée.

Ce travail réclame au contraire et essentiellement la division du travail. C'est ce qu'a compris la Commission royale des monuments de Belgique, qui a mis à l'œuvre ses correspondants des différentes provinces. Cet excellent organisme, qui dispose de l'élite de nos archéologues, parviendra, non sans peine, à dresser l'inventaire sommaire de nos principales richesses publiques en l'espèce; il n'arrivera jamais à établir celui de toutes les œuvres d'art ancien notables, et laissera forcément à l'écart celles surtout, qui n'ont pas été publiées dans les ouvrages d'érudition.

Le problème qui nous occupe a reçu au contraire un commencement de solution partielle, dans le sens le plus désirable, c. a. d. celui d'une investigation très précise et très fouillée. Le meilleur mode de travail a été inauguré, selon nous, par l'institution des *Fiches archéologiques* de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. A la suite du Congrès de 1896, et sur la proposition de MM. P. Bergmans et A. Heins, celle-ci a créé l'instrument efficace, qui permettra de mener à bonne fin l'entreprise, si sa méthode se généralise.

Remarquons en effet, qu'aucun archéologue assez compétent n'est disponible, (sauf de rares exceptions), pour procéder sur commande, consécutivement ou à un moment donné, à l'étude de tous les objets que doit embrasser une

section déterminée, quelque restreinte qu'elle soit, d'un inventaire. Si même il entreprenait de le faire, il serait nécessairement arrêté par l'insuffisance de la documentation, nul homme n'étant capable de faire à point nommé une série de découvertes sur des problèmes déterminés. D'ailleurs on ne pourrait pas, même au prix de dépenses fabuleuses, atteler d'office à pareille besogne, sur un programme donné, les capacités requises.

***

Au contraire il se trouve partout, grâce au mouvement d'études propagé par les sociétés d'archéologie, des hommes de science, qui orientent librement leurs recherches dans différentes parties du domaine archéologique, des spécialistes indépendants, les plus compétents dans telle ou telle matière, qui sont les auxiliaires tout désignés pour ces inventaires, et qu'on tenterait vainement d'enchaîner à un travail d'ensemble et à une entreprise officielle. A ces spécialistes, on ne pourrait imposer la discipline voulue, pour la rédaction consécutive d'une série des monographies sommaires que réclame tout objet compris dans l'inventaire général. Mais chacun, dans sa sphère, est disposé à faire au jour le jour et librement des études occasionnelles, qui peuvent constituer des matériaux précieux, quoique nullement coordonnés, de l'inventaire final. Laissons les se produire, stimulons le travail individuel, nous coordonnerons plus tard ses résultats et nous donnerons l'unité à l'ensemble.

Si l'un de ces travailleurs libres se trouve de manière adventice propriétaire ou dépositaire d'objets d'art ancien, s'il se trouve amené par les hasards de ses recherches à pousser à fond l'examen d'une pièce ou d'une série de pièces, si par suite d'heureuses découvertes il peut reconstituer l'histoire d'une œuvre historique, etc., il fera volontiers profiter la collectivité des travailleurs de son travail ou de sa bonne fortune. Il importe seulement, que les travailleurs de ce genre soient sollicités d'une manière générale, et qu'il acceptent une formule pour la présentation de leurs communications, de manière qu'elles puissent ultérieurement être incorporées dans un recueil général.

Qu'on veuille bien le remarquer, la description scientifique d'une œuvre d'art ancien exige des connaissances précises sur son origine, sur son milieu, sur son histoire, sur son style, etc., en même temps que sur sa technique, son interprétation iconographique, sa valeur esthétique, etc., et ces connaissances ne sont pas tous les jours en la possession de l'érudit qui est mis en présence de l'objet. Mais il vient un moment où un document, une révélation, une intuition quelconque nous est fournie, qui nous ouvre les yeux et dissipe les obscurités qui enveloppaient le sujet ; et ce jour-là, il nous est donné de rédiger la notice définitive, exacte et complète, que nous n'aurions pu fournir au moment où elle nous aurait été réclamée d'office ; un plus savant que nous, mandé pour procéder au même travail, n'aurait fait que pauvre besogne. Il faut laisser naître et se produire à leur jour, les travaux que favorisent les circonstances. Mais il faut que nous soyons incités à rechercher ces bonnes fortunes, et avertis que pareilles notices sont constamment attendues par la communauté des érudits, pour contribuer à une œuvre nationale.

Mais ainsi, objectera-t-on, ne se produiront que des travaux de hasard, des notices isolées, un ensemble décousu de documents sans coordination. — C'est vrai ; mais du moins l'on amassera des documents de valeur, d'excellents matériaux pour l'œuvre définitive. Ces travaux particuliers, à la longue, peut-être dans un temps assez court, formeront les éléments principaux de l'inventaire général.

***

Pour cela, deux conditions sont nécessaires.

La première, c'est que pareil travail soit préconisé par une large propagande, et encouragé notamment par les *Congrès d'archéologie ;* qu'on fasse appel à tous les travailleurs particuliers, pour que chacun contribue à l'œuvre collective ; et qu'enfin les notices ainsi rédigées soient centralisées dans les mains d'un comité actif, qui en contrôle la valeur avant de les publier.

La seconde condition, c'est qu'on arrête *ne varietur* et qu'on vulgarise une formule à suivre, pour que les notices en

question rentrent dans un cadre général et puissent un jour être réunies en un *corpus* unique, moyennant une dernière mise au point. Cette formule, il ne faut pas la chercher bien loin ; le type existe des fiches en question, dans celles de la Société gantoise d'histoire et d'archéologie.

Une condition matérielle importante, c'est l'adoption d'un *format* unique. Que toutes les sociétés, toutes les institutions appelées à rédiger des descriptions sommaires de monuments et objets d'art, modèlent leur travail sur un prototype tel que celui que nous indiquons. Que par une généreuse condescendance, chaque éditeur de fiches accepte, sinon la formule, du moins le format des fiches gantoises, qui ont le mérite de la première initiative. Que chaque société archéologique sollicite de ses membres la description, sous cette forme, des antiquités locales, à mesure qu'ils auront chacun le goût de les étudier à fond, mais dans l'ordre de leurs convenances.

Tous les membres des sociétés archéologiques ne sont pas appelés à produire des travaux d'érudition approfondis; mais la plupart peuvent, en se cantonnant dans leur compétence, produire de très utiles monographies fragmentaires, dont l'ensemble constituera bientôt une collection très riche. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur la collection de quatre cent vingt fiches que contient déjà l'inventaire gantois.

Supposons que sa méthode se généralise; le jour ne serait pas très éloigné, où les matériaux d'un inventaire général seraient amassés en bonne partie sous forme de fiches aisées à classer. A un moment qu'on entrevoit, il deviendrait enfin possible de compléter les lacunes, au moins pour certaines séries et pour certaines branches de l'archéologie, et il se trouvera des travailleurs d'élite pour entreprendre la mise au point définitive.

Nous pensons que les comités provinciaux des monuments feraient œuvre vraiment méritoire, s'ils consentaient à adopter le format, sinon les formules, créé par le *Comité des fiches archéologiques de Gand*, et à consacrer des *feuillets séparés* à chaque objet.

Le format des fiches gantoises est de 25 sur 18 centimè-

tres. Il peut s'inscrire et s'encadrer dans celui des fiches moyennes du *Répertoire iconographique de l'Institut international de bibliographie*, lequel est de 27 1/2 sur 21 1/2 centimètres (1).

Le Comité de *l'Art monumental*, siégeant au palais du Cinquantenaire, a consenti, sur ma proposition, à adopter cette mesure. Son distingué secrétaire, Mr H. Rousseau, chargé de rédiger le catalogue du *Musée des moulages*, a bien voulu montrer l'exemple avec une bonne volonté dont il doit être hautement remercié, en adoptant le format gantois pour son catalogue officiel, et nous espérons qu'il pourra l'adopter également pour une édition privée et illustrée de cet intéressant recueil.

Nous insisterons en terminant sur la facilité qui résulterait pour les études particulières de chaque archéologue de ce mode de publication par feuillets indépendants, que chacun pourrait insérer dans ses dossiers d'étude suivant son classement personnel.

---

(1) V. *La Documentation de l'iconographie* dans le *Bulletin de l'Institut international de bibliographie*, 1906, p. 129, Bruxelles, rue du Musée.

Faut-il encourager la création de Musées locaux et régionaux?

Rapport de JOSEPH CASIER.

« Les prisons de l'art, ce sont les Musées », a dit un écrivain de talent, critique estimé de la Revue des Deux-Mondes.

Pour tenter la justification de cet aphorisme, Mr de la Sizeranne, en des pages émues, signale le vandalisme ou l'incurie des administrations qui, peu soucieuses des souvenirs du passé, les abandonnent ou les recueillent sans soin dans des locaux parfois obscurs ou trop exigus.

Le changement est grand pour tant d'objets privés de leur cadre; tel portique, telle statue, tel fronton, tel crêtage, telle galerie ou balustrade charmaient l'œil lorsqu'ils occupaient la place et accomplissaient la mission que leur avaient assignées l'architecte et le sculpteur.

Arrachées de leur milieu, privées de la lumière qui en accentuait ou en harmonisait les formes, rangées et cataloguées dans un musée, ces épaves du passé paraissent dépaysées sous le dôme de verre qui leur servira d'abri.

Mais sont-elles en prison, suivant le mot cité plus haut? Ah! certes, elles ne parlent plus à l'artiste ni à l'esthète comme au temps où elles occupaient la place choisie par leur auteur. Mais la pioche a passé; de gré ou de force, ces débris du passé doivent quitter leur emplacement.

Faut-il les abandonner à une totale destruction et leur refuser l'hospitalisation? Poser la question, c'est la résoudre; un musée bien organisé ne sera pas une prison, mais un hospice de vieillards que des soins vigilants maintiendront en vie, en les disputant à l'effritement et à la mort qui les guettent.

Les musées sont nécessaires; nul ne pourrait en contester sérieusement l'utilité à des points de vue nombreux et divers. Il serait oiseux du reste d'insister au sein d'un Congrès d'histoire et d'archéologie, en présence de savants qui ont voué leur vie à réunir, classer, faire connaître, aimer et admirer les reliques du passé ou les chefs d'œuvre du génie humain confiés à leurs soins vigilants.

Les musées étant des institutions utiles, il convient d'en créer; si j'en crois le critique dont je rappelais l'aphorisme au début de ce rapport, « jamais, » affirme-t-il, « jamais on n'en « vit tant bâtir pour tant d'objets ni de tant de sortes ».

Il semblerait donc que tout le monde fût d'accord et qu'un courant généreux et unanime rallîât tous ceux que préoccupe cette question.

Il s'en faut que l'entente soit aussi complète. Si le principe de l'utilité sociale et scientifique des musées est reconnue, on se divise sur la question de leur diffusion; d'aucuns préfèrent concentrer les efforts et centraliser les résultats dans la capitale ou dans quelque ville importante.

A ces partisans de la centralisation, moins nombreux que les décentralisateurs, mais plus puissants parfois parce que plus proches du pouvoir, les musées de province portent ombrage; pour peu, on leur reprocherait parfois le zèle mis à réunir les objets de provenance locale.

Cette tendance est regrettable; à nos yeux, elle est contraire à l'intérêt général. Combattre l'excès de la centralisation et favoriser la création de musées locaux ou régionaux, tel me paraît devoir être le but de nos efforts; j'en forme le vœu et voudrais le justifier par quelques courtes considérations.

Une distinction préalable s'impose entre les diverses sortes de musées.

Il en est qui, à raison de l'origine, de la nature, de la valeur exceptionnelle ou de la rareté des objets exposés, ne sauraient être multipliés; je classerai dans cette catégorie les musées de préhistoire générale, d'antiquités égyptiennes, grecques ou romaines, voire d'archéologie générale; bref toute collection formée par des recherches à l'étranger, ou pour l'étude synthétique de l'histoire de l'art.

Pareils musées nécessitent des frais trop considérables, tels que missions à l'étranger, subsides importants de l'Etat, personnel choisi et savant.

D'autres musées offrent un intérêt trop restreint ou ne peuvent être appréciés que par une élite de savants; leur multiplicité ne s'impose pas.

La départition entre ces divers genres est une question de fait, facile à résoudre dans chaque cas; encore peut-on facilement étendre l'utilité de certains musées par des reproductions en moulages et le dépôt de ceux-ci dans les musées locaux.

Il en va autrement à mes yeux pour les musées d'archéologie, de peinture et sculpture locales ou régionales, d'art industriel et décoratif.

En principe, il est préférable de laisser les œuvres d'art et en général les productions du génie ou de l'activité humains dans le milieu qui les a fait éclore et, si possible, dans le cadre pour lequel leur auteur les a conçues. Le milieu, l'ambiance expliquent parfois une étrangeté, une naïveté, un procédé, une formule de style qui ailleurs ne trouveraient pas leur justification.

Aussi, dès l'instant qu'un objet quelconque digne d'intérêt perd sa destination locale, il faut le recueillir dans le musée régional et l'éloigner ainsi le moins possible de son lieu d'origine. Sans doute, chaque ville ou village n'aura pas son musée; les ressources et les objets intéressants feraient défaut.

Mais dans la mesure du possible, je voudrais voir se multiplier les musées et empêcher la centralisation. De nombreuses raisons peuvent étayer cette thèse; je me borne à en signaler quelques-unes.

Le culte du souvenir, le respect du passé, l'amour du sol natal, la fierté nationale sont des sentiments dignes d'être cultivés et développés. Le passé renferme toujours une leçon : initier le peuple à ce passé, lui faire sentir, palper, apprécier, admirer les phases de son histoire, par la vue des œuvres et des travaux de ses ancêtres, c'est faire œuvre utile et sociale au premier chef.

Mettre sous les yeux et à la disposition de l'artisan les

modèles ou documents capables de perfectionner son métier par le développement du sentiment artistique, c'est ennoblir sa tâche quotidienne; c'est faire œuvre utile et sociale.

Inculquer au public la connaissance des œuvres d'art, les lui faire apprécier et aimer, susciter dans l'âme d'une élite la compréhension du beau, éveiller peut-être des vocations artistiques, n'est-ce pas également faire œuvre utile et sociale?

Un musée d'archéologie, un musée d'art décoratif, un musée des Beaux-Arts atteignent ces divers buts, à condition d'être d'un accès facile pour le public.

La masse est indifférente parce qu'ignorante; elle est comme l'enfant privé d'école et de maître: elle ne s'instruit pas sans voir. Si la Belgique entière ne possédait qu'une école, que serait l'instruction? Poser la question, c'est la résoudre.

Et n'en serait-il pas de même au point de vue de l'art, s'il n'y avait qu'une seule académie de dessin? Ne priverait-on pas la grande majorité du pays de toute culture artistique?

Le musée est également une école, école d'une nature spéciale peut-être, mais école quand même. Il faut mettre ses leçons à la portée du plus grand nombre.

Multiplier les musées, c'est répandre l'instruction, émouvoir le culte du passé, susciter l'amour du beau; c'est éveiller peut-être des talents qui sommeillent et s'ignorent; c'est mettre aux mains d'un plus grand nombre les outils qui leur faciliteront le chemin de la vie.

A ces considérations, j'en veux ajouter de plus spéciales encore, au sujet du type de musée archéologique, dans la plus large acception du mot. C'est ici que le musée local s'impose le plus impérieusement.

La transformation des villes est un fait que rien ne peut enrayer; il résulte des nécessités sans cesse croissantes de la vie moderne, des exigences justifiées de l'industrie et du commerce, de l'augmentation de la population des villes, des besoins de l'hygiène et des exigences du progrès. Ce fait s'impose; il est juste et nécessaire de l'accepter.

Mais si le progrès impose des sacrifices, il faut qu'ils soient justifiés; car l'histoire a ses droits également; et lorsque celle-

ci réclame la conservation de quelque monument ou souvenir du passé, un administrateur soucieux de justice ne peut porter légèrement la main sur eux; ils ne seront jamais mieux qu'à la place assignée par leur auteur.

Si leur disparition ne peut être évitée, il convient de les recueillir pieusement et de les garder dans l'atmosphère qui les vit éclore. Hospitalisés au musée local, ces épaves parleront à ceux qui les ont vues en place ou sont familiarisés avec le passé de leur ville. Ce langage sera moins clair, obscur peut-être pour l'étranger qui ne s'y intéressera pas. Et de l'indifférence à l'oubli, de celui-ci à l'abandon, à la destruction, il n'y a qu'un pas; il est vite franchi.

Et ainsi par l'absence de musée, le passé d'une ville disparaît.

Etudier, analyser, classer, cataloguer ces débris du passé afin d'en former ensuite une synthèse instructive, nul ne le pourrait mieux que ceux qui ont vécu parmi ces souvenirs et les ont arrachés à l'indifférence ou à la cupidité. L'étranger ne saurait se passionner pour des objets qui lui paraissent insignifiants, mais que l'œil de l'autochtone reconnaît aisément, qu'il aime et dans lesquels il retrouve le filon d'une tradition locale ou la marque d'une origine.

L'étude de l'histoire et de l'archéologie n'est qu'une vaste enquête, d'autant plus précise, plus exacte, plus vraie, plus fructueuse en un mot, qu'elle s'appuie sur des documents plus nombreux et mieux contrôlés. La multiplication des musées divise le travail et partant le rend meilleur et plus productif; c'est la ruche qui produit d'autant plus de miel que les alvéoles et les abeilles sont plus nombreuses.

Combien de talents s'ignoreraient, combien de chercheurs seraient demeurés inertes, si la vue de quelques souvenirs, soigneusement conservés dans la maison communale ou dans le trésor de l'église paroissiale, n'avaient éveillé leur curiosité et déterminé leur volonté vers l'étude du passé.

Le musée local est encore l'accessoire sinon nécessaire, du moins utile, de tout groupement scientifique, société ou cercle d'histoire ou d'archéologie. Il excite l'amour-propre, suscite l'émulation, flatte la vanité.

L'heureux possesseur d'un objet intéressant, œuvre d'art ou souvenir de famille, en confiera le dépôt au musée de *sa* ville. La vanité est bonne conseillère à ce propos ; et pourquoi ne la flatterait-on pas? Peu importe d'ailleurs le mobile, si les objets sont mis sous les yeux du public et si le champ des connaissances s'étend.

Un musée local fournit à des administrateurs zélés l'occasion d'associer la générosité privée aux ressources publiques ; pareil appoint peut être parfois considérable ; et ne fût-il que modeste, il aurait encore à mes yeux le mérite d'élargir le cercle des collaborateurs et des amateurs; on apprécie d'autant mieux une chose qu'on s'est imposé des sacrifices pour elle.

On me permettra de citer un exemple qui me paraît péremptoire.

En 1897, s'est fondée à Gand une société d'allure modeste; sous le nom des « *Amis du Musée de Gand* », ses promoteurs ont tâché de réunir tous ceux qui s'intéressent à Gand aux choses de l'art.

Le but de la société est d'enrichir la section ancienne du musée des Beaux-Arts. Elle laisse à chacun de ses membres le soin de fixer sa cotisation annuelle; en fait, celle-ci varie de 3 à 200 francs.

Depuis sa fondation, trois fêtes d'art ont augmenté les ressources; et celles-ci ont été accrues largement par les subsides des pouvoirs publics. Ces subsides étant donnés en proportion des ressources propres de la société, il en résulte pour celle-ci un précieux encouragement et un stimulant pour rechercher sans cesse de nouveaux adhérents.

Le résultat de cet effort d'apparence modeste a été considérable : en moins de dix ans, les *Amis du Musée de Gand* ont offert au musée de leur ville, 36 tableaux anciens, 5 sculptures et 1 dessin, au total 42 œuvres d'art, dont quelques-unes de premier ordre.

Telle est la moisson récoltée par l'initiative de quelques amateurs, initiative qui ne se serait pas produite en faveur du musée d'une autre ville.

Bruges a un groupement pareil, moins ancien que celui

de Gand, mais très actif et dont les efforts ont été couronnés de succès.

Ces groupements ont produit ce double résultat d'accroître les collections et d'intéresser le public aux choses de l'art.

Je souhaite que cet exemple soit suivi dans toutes les villes qui ont un musée ; ce serait le signe indubitable d'un mouvement intense d'art et d'archéologie.

Ceux qui auront coopéré à cet effort d'une haute portée sociale prouveront qu'ils ont compris le mot de William Morris : « Je ne veux pas d'un art pour le petit nombre, non « plus que d'une éducation pour le petit nombre. »

A tous, aux petits comme aux grands, aux pauvres comme aux riches, je voudrais avec l'appui et le concours du Congrès, inspirer un peu plus d'idéal et avec lui, un peu plus de joie dans la vie.

Gand, 1er février 1907.

Note sur l'influence brabançonne sur les édifices flamands de style flamboyant,

par le Chanoine MAERE,
Professeur à l'Université de Louvain.

La question de l'influence brabançonne sur les édifices flamands de style flamboyant suppose un double problème : quels sont les caractères communs aux édifices brabançons et à ceux de la Flandre à l'époque du gothique tertiaire? est-on en droit d'attribuer au Brabant l'origine des caractéristiques communes?

Pour résoudre adéquatement ces problèmes il est nécessaire d'étudier les monuments civils, les églises rurales et les grandes collégiales de style flamboyant qui existent dans l'ancienne Flandre et de les comparer avec les monuments de même genre conservés dans l'ancien Brabant. L'étude, dans les deux contrées, de ce qu'on peut appeler l'architecture mineure, représentée par les cheminées, les retables, les jubés etc., peut fournir des éléments importants pour la solution de la question.

D'autre part l'examen peut porter sur plusieurs périodes distinctes, car le style flamboyant, pas plus en Belgique que dans les autres pays, ne demeura le même durant tout le temps de sa vogue. — Il peut porter aussi sur une région restreinte ou même sur un édifice isolé.

Les sources écrites et les sources monumentales peuvent présenter pour nos recherches une égale utilité. Les premières font connaître le nom, l'origine, les relations, l'activité des architectes et des artistes, l'âge des monuments et des œuvres d'art; les secondes permettent de constater les ressemblances et les différences entre les édifices quant au plan, à la moulure, au tracé des arcs et des baies, aux proportions, à l'ornementation sculpturale, etc., etc.

Les recherches que comporte la question sont donc étendues, mais d'autre part on peut les circonscrire sans difficulté à un point spécial et précis.

Relevé des stations belgo-romaines actuellement connues dans le Pays de Waes,

par G. WILLEMSEN,
Président du Cercle archéologique du Pays de Waes, à Saint-Nicolas.

I.

Relevé des objets romains découverts au Pays de Waes (1).

BELCELE.

1° En 1780 un cultivateur a déterré à Belcele une urne funéraire (2).

2° Vers 1840 on a mis à nu des substructions maçonnées (3) au lieu dit : *Steenwerk*.

3° De tout temps les débris de *tegula*, d'*imbrex* et d'autres objets céramiques venus à la surface du sol ont été employés pour remblayer les ornières des chemins de terre (4).

---

(1) Sigles employés :

DBR = Recueil d'Antiquités Romaines et Gauloises trouvées dans la Flandre proprement dite &ª par M.-J. de Bast. A Gand, chez A.-B. Steven, Imprimeur, Marché aux Grains, an XII, 1804.

DBS² = Second supplément au recueil d'Antiquités Romaines et Gauloises &ª, par M.-J. de Bast, à Gand, chez la Veuve A.-B. Steven, Imprimeur-Libraire, Marché aux Grains, 1813.

VDB = Jr A.-J.-L. vanden Bogaerde. Het distrikt St. Nikolaas voorheen Land van Waes. Bij E. Dorey, drukker van het distrikts-kommissariaat, 1825.

BARAB = Bulletin de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique.

APW = Annales du Cercle Archéologique du Pays de Waes.

AT = Annales du Cercle Archéologique de la Ville et de l'ancien Pays de Termonde.

(2) DBR. 188.

(3) APW. II, 209 ss.

(4) Ibid.

4° A une date indéterminée, au même endroit il a été découvert un petit puits formé par deux pierres portant des caractères ressemblant à la lettre L; il s'y trouvait un petit vase en pâte blanche, il était vide (1).

5° A des époques indéterminées il a été trouvé, toujours au *Steenwerk*, des jetons, médailles ou monnaies (2).

6° Vers 1865, un écolier a trouvé dans la cour de l'école communale une médaille en cuivre rouge représentant une tête casquée avec l'exergue VRBS ROMA. Feu le Dr van Raemdonck suppose que c'est une médaille de Constantin le Grand, frappée à Constantinople, mais il ne dit pas sur quelles bases il étaie sa supposition (3).

7° Près du *Cleemstraat* (ancienne voie romaine) on a mis à découvert à une date indéterminée des voûtes de cave (4).

8° Au lieu-dit *de kauter*, il a été trouvé à une époque non déterminée un vase brisé et vide (5).

9° Le 6 juin 1865, on a découvert des fragments de *tegula* dans une pièce de terre à 100 mètres de l'église (6).

10° En 1864-65 le Cercle archéologique du Pays de Waes effectua des fouilles méthodiques dans la parcelle n° 1391 du *Steenwerk*, sous la direction de feu le Dr van Raemdonck (7).

Le *Steenwerk* a une étendue de 140 hectares environ. Il est ondulé, les parties hautes sont sablonneuses, les parties basses, grasses. Il est entièrement parsemé de tessons et de débris céramiques. Il est situé entre deux *diverticula*, dont l'un n'est éloigné que de 400 à 500 mètres de la parcelle explorée. Il se trouve actuellement à la côte 30.

Diverses légendes se rapportent au *Steenwerk* :

A 1° à l'époque où Belcele était grand comme Paris, il y avait à cet endroit une grande église dont les cloches ont été enfouies dans la terre.

---

(1) APW. II, 209 ss.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.
(7) Ibid.

2° les cloches se sont enfouies à la suite des blasphèmes du voiturier qui les transportait.

3° L'église et les cloches ont été englouties en même temps.

L'endroit où les cloches se sont engouffrées, s'appelle encore *klokput;* pendant la nuit de Noël les paysans se rendent sur ce champ, appliquent l'oreille contre terre et entendent une sonnerie souterraine.

B. Il y a un grand nombre de siècles c'était le séjour d'Egyptiennes. Elles habitaient des trous ou fossés, se montraient peu, parlaient des langues étrangères, prédisaient l'avenir, se vengeaient des paysans qui les repoussaient, étaient bienveillantes pour les autres; personne n'osait s'approcher de leurs retraites. La nuit elles faisaient du feu contre les granges et les meules sans les incendier, se rendaient dans les fermes pour y faire la lessive. Le matin, au réveil, celle-ci était achevée, quelle qu'eût été la quantité de linge à laver.

C. Le *Steenwerk* continue à être hanté, on y a vu maintes fois des feux follets. Un jour deux paysans convinrent de partager tout ce qu'ils trouveraient. L'un d'eux trouva un pot noir rempli d'argent, n'en dit rien à l'autre, se proposa de revenir plus tard pour avoir seul le butin. A son retour, tout avait disparu. Si au moment de la découverte il n'avait emporté qu'une pièce, le charme eût été rompu et il aurait pu tout prendre le lendemain.

Les fouilles de 1864-65 mirent au jour les objets suivants:

Objets céramiques :

Poteries : pseudo-samien (dont une avec le sigle PRVAF-O),
noires,
blanches,
diverses (rouge, jaune, gris, &ᵃ de petite dimension).
Briques.
Tuiles (tegula et imbrex).
Boîtes d'hypocauste.
Pierres réfractaires.

Objets lithiques :

Moëllons en pierre de taille contenant des coquillages fossiles communs dans les carrières de Tournai.

Pierre calcaire (pyramide tronquée).
Fragments de pierres à aiguiser.
Parties de deux meules à moudre le blé.
3 fragments de lave d'Andernach (fragments de meules?).

Objets métalliques :

Bronze :

bague (diam. extérieur 0.020^{m}).
anneau (diam. ext. 0.045^{m}) muni d'une forte pointe (long. 0.070^{m})

Fer :

Dent de fourche.
Crochet en fer ayant la forme d'une gaffe de batelier qui a servi probablement à attacher les récipients servant à puiser l'eau.

Cendres de bois.

Pierres réfractaires.

Mortiers :

à maçonner (chaux, sable et brique ou petit cailloutis concassé);
à revêtir (chaux, sable et brique ou charbon pilé);
à pavage (sur un lit de briques, couche de mortier de brique concassée (0^{m}09 épaisseur), sur laquelle on verse un bain de chaux comprenant des fragments de briques ou de poteries).

Débris animaux :

Porc, cheval, vache, sanglier, mouton, chien, oiseaux de basse-cour.

Enceinte murée :

Partie supérieure d'un mur (à 0^{m}96 sous le sol).
Pavage (à 1^{m}40 sous le sol) Dimensions : 4^{m}94 × 4^{m}82.
Murs : Hauteur : 0^{m}49
Epaisseur : 0^{m}45
Longueur : 3^{m}55
0^{m}80
1^{m}30
2^{m}67

Composés de briques, mais en grande partie de *tegulæ* brisées, reliées au moyen du mortier décrit ci-dessus.

11° Le 1r février 1892, on trouva dans la parcelle n° 1415, du *steenwerk* à 0m40 de profondeur, sous un *rogsteen*, un petit vase en terre cuite, rond et sans ouverture contenant 1526 monnaies ou médailles romaines, représentant à l'avers les effigies de trente empereurs ou impératrices et au revers trois cent vingt-quatre légendes différentes (1).

Voici l'énumération des effigies :

Antonin le Pieux	(138-161)	2	pièces
Marc-Aurèle	(161-180)	1	»
Septime Sévère	(193-211)	1	»
Julie Domme	(198-204)	3	»
Caracalla	(211-217)	3	»
Julie Maesa	(218-223)	3	»
Macrin	(217)	1	»
Elagabale	(218-221)	10	»
Alexandre Sévère	(222-235)	4	»
Maximin I	(238-245)	4	»
Maxime	(238)	1	»
Balbin	(238)	2	»
Pupien	(238)	2	»
Gordien le Pieux	(238-244)	480	»
Philippe (Père)	(244-249)	307	»
Otalicie	(244-249)	54	»
Philippe (Fils)	(247-251)	37	»
Trajan-Dèce	(249-251)	94	»
Etrucille	(249-251)	28	»
Herennius	(249-251)	9	»
Hostilien	(249-251)		
Tribonien Galle	(251-254)	54	»
Volusien	(252-254)	51	»
Emilien	(253-254)	7	»
Valérien	(253-260)	72	»
Mariniana	(254)	3	»
Gallien	(253-268)	112	»
Salonine	(253-268)	66	»

(1) APW. XIV, 41.

Salonin	(253-259)	39 pièces
Posthume	(258-267)	72 »

Tous les objets énumérés ci-dessus aux n°s 9°, 10° et 11° sont déposés au Musée archéologique du Pays de Waes, à Saint-Nicolas.

BEVEREN-WAES.

1° En 1816 on a déterré à Beveren, à un endroit non déterminé, 54 pièces romaines, dont 21 furent acquises par la *collection Le Bègue, fils, à Gand.* Ce sont :

A. Moyens bronzes :

Caracalla	1	exemplaire	(fleur de coin).
Géta	1	»	
Balbinus	1	»	(»).
Sevère	1	»	
Volusien	3	»	(dont 1 »).

B. Petits bronzes :

Alexandre Sevère	1	»	(»).
Julia Mamea	1	»	
Philippe, père	2	»	
Severine	3	»	(dont 1 »).

C. Non indiqué :

Tacite	1	»	(»).
Probus	2	»	(»).
Les Constantins	4	»	(dont 1 »)(1).

2° En faisant des fouilles pour la construction des fondations du nouvel Hôtel-de-Ville, on a mis au jour 3 bronzes romains dont les effigies n'ont pas été décrites (2). Cette trouvaille a été faite vers 1865.

BORNHEM.

Les 7 et 8 mai 1781, en jetant les fondations de la nouvelle écluse, à l'embouchure du Vieil-Escaut dans l'Escaut actuel, en face de Tamise, à 33 pieds de profondeur et à 7

(1) VDB. II, 17.
(2) APW. II, 235.

à 8 pieds au dessus des eaux de la rivière, les ouvriers mirent les objets suivants au jour :

1° Plusieurs médailles de Commode en bronze (180-193).

2° Un petit casque.

3° Une tête, un bras et une jambe brisée. La tête était haute de cinq pouces environ. La jambe et le bras paraissaient fraîchement rompus.

4° Un mortier.

5° Une petite statue de Jupiter (Haut. 10 ½ pouces) lançant la foudre d'une main; l'autre bras de la statuette fut retrouvé un peu plus loin.

6° Le piédestal de la statuette.

7° Une pierre votive portant l'inscription suivante :

I. O. M.
IMBRIVS
VERAT
TIVS
V. S. L. M.

Que l'on peut lire :

Jovi Optimo Maximo
Imbrius Veratius
Votum solvit lubens merito
ou : libente merito. (1)

En 1786, de Bast acquit 42 médailles en bronze trouvées au même endroit et à la même époque.

Cet achat se décompose comme suit :

1° 25 grands bronzes :

Antonin le Pieux	3	exemplaires.
Lucius Verus	2	»
Lucille	1	»
Commode	9	»
Helvius Pertinax	1	»
Didius Julianus	1	»

(1) Heylen, mémoires de l'ancienne Académie de Bruxelles, IV, 463: DBR, 189; APW, VI, 309 (E. Best, Bornhem, sa Châtellenie, son Château, ses seigneuries).

Albin	1	exemplaire.
Septime Sévère	3	»
Julie (Ux. du précédent)	3	»
Caracalla	1	»

2° 17 moyens bronzes :

Faustine la mère	1	»
Marc-Aurèle	1	»
Lucius Verus	2	»
Commode	7	»
Faustine la Jeune	3	»
Pescennius Niger	1	»
Crispine	1	»
Septime Sévère	1	» (1)

DACKNAM.

En 1819 il fut découvert aux environs de Dacknam plusieurs médailles et monnaies en argent :

Jules César,
Auguste,
Commode,
Nerva,
les Philippe,
Decius,
Gallus,

et deux médailles consulaires :

gens Marcia,
gens Minuccia.

Toutes ces pièces faisaient partie en 1825 des *collections de Jacques de Naeyere à Gand.* (2)

HAESDONCK.

Quoique les trouvailles aient été faites principalement sur le territoire de Tamise, nous en faisons mention sous cette rubrique, d'abord parce que l'endroit où elles furent faites est

(1) DBR. pp. 193 ss.
(2) VDB. II, 13.

plus rapproché de Haesdonck que de Tamise et ensuite parce qu'elles sont plus connues sous le nom de : *Cimetière belgo-romain de Haesdonck.*

La première urne fut découverte en 1878 (1), mais l'attention ne fut sérieusement attirée que vers 1885 lorsqu'on commença l'exploitation industrielle (sablière) des parcelles situées à Tamise, *Veldmolenwijk* n°s 462, 463 et 464 du cadastre, et Haesdonck, *Gavers* n°s 547 et 548, et successivement, en suivant attentivement et patiemment les travaux d'extraction du sable, nous pûmes, le Dr J. van Raemdonck d'abord, nous ensuite, ramener à la surface 82 vases, grands et petits, qui sont tous déposés actuellement au *Musée du Cercle Archéologique du Pays de Waes, à St-Nicolas.* Ces urnes étaient symétriquement déposées dans le sol sur des lignes droites et presque parallèles allant du S. au N. Cette même disposition semble exister de E. à W., mais elle est moins nettement accusée.

Les urnes retrouvées nous mettent en présence de trois civilisations distinctes qui nous mènent jusque vers l'époque franque. La plupart des urnes cinéraires renfermaient une petite urne d'offrande posée, soit debout, soit renversée.

Près de ces vases furent trouvés divers objets en bronze qui attestent qu'ils appartiennent à la période belgo-romaine. On y mit aussi au jour un clou semblable à ceux que nous avons retrouvés dans la charpente du puits romain de Thielrode et dans les puits quadrilatéraux de Steendorp. On y a aussi exhumé des perles en terre cuite et quelques petits couteaux grattoirs, et une magnifique hachette en silex poli qui fut probablement une arme d'offrande pour funérailles (2).

KEMSEKE.

Alvinusberg. — D'après la tradition il existait à cet endroit une sépulture romaine ou espagnole. En 1864-65 il y a été pratiqué des fouilles par les soins du Cercle Archéologi-

(1) APW. XI, 235.

(2) APW. XI, 33 ss; APW. XII, 199; AT. 2e série XI, 251 ss.

que du Pays de Waes. On n'a pas découvert de substructions, on n'y a trouvé qu'un certain nombre de débris de poteries romaines. (1)

LOKEREN.

1° Antérieurement à 1804 on a déterré à diverses époques dans les environs de Lokeren des médailles romaines en argent aux effigies suivantes :

Trajan	2	exemplaires.
Constance Chlore	1	»
Constance II	1	»
Julien l'Apostat	1	»
Valens	1	»
Honorius	1	»
Victor	1	»

La médaille de Constance Chlore représente au revers quatre soldats sacrifiant devant la porte d'un camp; légende : Victoria Sarmat.

Sur le revers de celle de Victor : Rome assise tenant un globe et une haste; légende: Virtus Romanorum; Exergue MD. P. S. (mediolani pecunia signata).

Toutes ces pièces faisaient partie de la *Collection de Bast.* (2)

2° En novembre 1810, un cultivateur en déracinant un arbre a rencontré deux médailles de Néron, moyen bronze. Les types et les légendes étaient frustes. (3)

3° En 1819, entre Seveneecken et le Keersmaeker, on a mis au jour en bêchant un champ plusieurs pièces romaines. Les principales ont été achetées alors par *Le Bègue, fils, de Gand,* et faisaient partie de ses collections. Ce sont :

Albinus (argent)	1	exemplaire.
Septime Sévère (argenté)	1	»
» (non indiqué)	1	»

(1) APW. II, 191.
(2) DBR. 179.
(3) DBS. 2, 217.

Marcia Otilicia, ux. Philippe père (grand or) 1 exempl.
Postumus (argenté) 1 exemplaire. (1)

4° En 1823, on a déterré dans un champ entre Lokeren et le Keersmacker 20 pièces romaines; quatre furent acquises par *Jacq. de Naeyere, de Gand.* C'étaient :

Constance II (argent).
Constantin le Jeune (petit bronze).
Zénon (id.)
Pescennius Niger (or fleur de coin). (2)

MELSELE.

En 1862 on y a mis au jour des urnes cinéraires qui ont été détruites par ceux qui les avaient trouvées. On y a découvert aussi des monnaies et des médailles romaines qui ont été brocantées par les inventeurs, et qu'on n'a pu par conséquent déterminer ni décrire. (3)

MOERBEKE-WAES.

1° En 1806 un paysan a déterré à Moerbeke des médailles romaines qui faisaient partie en 1825 de la *collection Jacques de Naeyere, à Gand.* En voici l'énumération :

Grand bronze :	Trajan	2	exemplaires.
	Alexandre Sevère	1	»
	Philippe fils	1	»
	Antonin le Pieux	1	»
	Gallien	1	»

2° D'autres monnaies ont encore été découvertes à Moerbeke à diverses époques indéterminées; elles étaient aux effigies de : Claude, Domitien, Marc-Aurèle, Lucille et Gallien. Elles sont entrées dans la *même collection.* (4)

---

(1) VDB. II, 198.
(2) VDB. II, 14.
(3) APW. XIII, 106.
(4) VDB. II, pp. 11, 12, 13.

NIEUKERKEN-WAES.

Le 24 juin 1811, Jacques de Cauwer, journalier, bêchant la terre sur la propriété de Pierre de Cauwer, cultivateur, au lieu dit *Cauwerwijk*, derrière l'auberge *les Quatre seaux*, y déterra à 2 ½ pieds de profondeur deux vases romains. L'un contenait deux ustensiles en cuivre qui semblent avoir servi à attacher un couvercle. Le lendemain on rencontra cinq autres vases, dont quatre étaient posés à la distance d'un peu plus d'un pied l'un de l'autre. Enfin, on découvrit encore un vase renfermant des ossements calcinés et des cendres, et une espèce d'agrafe en cuivre, mangée de rouille. Tous les objets céramiques avaient été brisés; les fragments en ont été remis à de Bast par l'avocat D'Hanens établi à Bruxelles. Il y en a de blanchâtres, de noirs et de rouges.

Non loin de là on a aussi recueilli divers fragments de vases, d'urnes et de poteries diverses. (1)

SAINT-GILLES-WAES.

1° Le 15 mai 1856 et les jours suivants on découvrit à 60 ou 70 centimètres de profondeur, sur la parcelle située section E n° 71, 42 vases en argile contenant des ossements calcinés.

En mai 1868 et avril 1871 on mit au jour, à la même profondeur, sur la parcelle voisine (n° 70) plusieurs autres urnes. (2)

Le 8 mars 1873 on trouva sur la même parcelle deux autres vases, et dans leur voisinage immédiat une *épingle à cheveux* faite d'une mince lame de fer forgé roulée sur elle-même, et une pierre de lest en terre cuite pour filet de pêche. (3)

Toutes ces urnes étaient disposées symétriquement et formaient une sépulture commune, composée de 150 à 200 vases, à en juger par les débris recueillis, et placée parallèlement à la *'s Heerenstraat*.

---

(1) DBS2. p. 217.
(2) APW. IV, 253 ss.
(3) APW. V, 31.

2° En mai 1871, près du *Cluyzendijk*, on trouva en deux endroits sur la parcelle section B, n° 326 encore trois vases. (1)

3° En mai 1876 on découvrit encore des urnes cinéraires sur la pièce de terre située section C, n° 421, également à une profondeur de 70 centimètres. (2)

Toutes ces urnes trouvées à Saint-Gilles-Waes sont identiques à celles découvertes à Tamise-Haesdonck. Quoique le Dr van Raemdonck les qualifie de Germano-Belges, nous n'hésitons pas à dire qu'elles sont Belgo-Romaines. Elles se trouvent toutes au *Musée du Cercle Archéologique du Pays de Waes.*

4° En 1876 on déterra à un endroit non indiqué une pièce à l'effigie de C. Cæsar; c'est un petit bronze.

SAINT-NICOLAS.

1° En 1802 il y fut trouvé quelques pièces romaines en mauvais état; quatre seulement présentaient quelque intérêt. Elles étaient aux effigies de :

Gratien	(moyen bronze).
Domitien	(»).
Antonin le Pieux	(»).
Trajan	(grand bronze). (3)

En 1825 elles faisaient partie de la *collection Cardo-de Grave à Saint-Nicolas.*

2° En 1872 un petit bronze fut déterré sur les terrains du château de Walbourg. Il fait partie des *collections du Cercle Archéologique du Pays de Waes.* (4)

3° A une date indéterminée une pièce en argent de Trajan fut trouvée à proximité de Saint-Nicolas, sans qu'on puisse déterminer le lieu de la découverte. En 1825 elle se trouvait en *possession de Vermorgen, bijoutier à Saint-Nicolas.* (5)

---

(1) APW. IV, 253.
(2) APW. VI, 209.
(3) VDB. II, 27.
(4) APW. V, 17.
(5) VDB. II, 28.

SINAY-WAES.

1° A une date indéterminée on y a trouvé quelques médailles ou monnaies romaines qui n'ont pas été décrites. En 1825, elles faisaient partie de la *collection Delrée à Saint-Nicolas-Waes.* (1)

2° Vers 1866 une hache en bronze y fut repêchée dans le Moervaart. (2)

STEENDORP.

1° En novembre 1870, des ouvriers terrassiers mirent à nu, à une profondeur de 1 mètre, un tronc de chêne creusé (diamètre intérieur 0m70, épaisseur des parois 0m05). Ce chêne creusé dont les extrémités avaient été nettement sciées était placé sur la tête dans le sable jaune; il était muni de trous latéraux. Ce tronc qui avait servi de puits renfermait des débris de tuiles (tegula et imbrex), de poteries et le métacarpien d'une jeune vache.

Cette découverte se fit dans la briqueterie de MM. Verheyen, Boodts et van Wouwe, sur la parcelle de terre dite : *Roomkauter*, connue alors au cadastre de Basel section C, n° 1135a (3), située à 600 m. du *Leege Heirweg* et à 750 m. de l'Escaut, un peu au dessous du *Notelaerveer.* (4)

Deux autres puits de même nature, et contenant des objets romains furent encore mis au jour, le premier en janvier 1877, sur la pièce n° 1138a, l'autre en novembre de la même année sur la pièce n° 1135e, toutes deux également situées au *Roomkauter.*

Ces puits présentent une analogie presque entière avec ceux découverts à Contich, le 8 septembre 1905, et décrits par Mr le Baron de Loë dans le Bulletin des Musées Royaux (5),

---

(1) VDB. II, 33

(2) APW. III, 15.

(3) Steendorp, qui faisait alors encore partie de la commune de Basel, ne fut érigée en commune distincte que par la loi du 20 août 1881.

(4) APW. V, 33.

(5) 1905, 4e année, pp. 95, ss.

avec cette différence, qu'ici la nature des objets trouvés permet nettement de rattacher l'âge de ces cuvelages à la période belgo-romaine.

2° En novembre 1872, dans la briqueterie Paul Verheyen, située également au *Roomkauter* (section C, n° 1143c du cadastre de Basel, à cette époque) des terrassiers découvrirent un puits quadrilatéral en chêne à 1m20 sous la surface du sol. Les extrémités supérieures des montants étaient brisées.

Mode de construction : quatre poutres équarries, probablement à l'herminette (1), formant montants. Ceux-ci sont reliés par des entretoises alternant par paires sur les deux faces opposées. Les entretoises retenant les montants étaient fixées par tenons et mortaises; elles étaient échancrées en segment de cercle du côté intérieur. La première paire était posée à 0m21 et la deuxième à 0m31 du fond. L'intervalle entre les entretoises était fermé par des planches épaisses de 0m04 à 0m07 et larges de 0m11 à 0m31. Le fond était formé d'un plancher. Les puits mesuraient intérieurement 1m25 × 1m15. Ils traversaient de bas en haut la terre à brique, le sable mouvant, le sable jaune, l'argile jaune et la terre arable. Leur hauteur probable, du fond à la surface du sol, était de 4m70.

Le puits découvert en novembre 1872 contenait des terres de remblai, une *tegula* intacte, des débris de *tegula*, une meule intacte en lave d'Andernach, des parties de deux autres meules, l'anse et deux cercles en fer d'un seau, un crochet de perche à puiser de l'eau — ce crochet a la forme d'une gaffe de batelier.

Toponymie: Roomkauter signifie-t-il Champ ou camp des Romains? C'est possible et même probable.

Steendorp est en général désigné sous le nom : *het Steendorp* (village des pierres) par les habitants des environs. C'est un ancien hameau de Basel érigé en commune séparée en 1881. Le grand nombre de débris céramiques qui y ont été trouvés démontre qu'il y eut là un important centre de fabrication de tuiles et de poteries.

---

(1) Voir à cet égard la rubrique : *Thielrode*.

Légendes : Dans la nuit des temps il y eut au ***Roomkauter*** une population remuante, d'une très grande méchanceté, vivant isolée, sa principale occupation était le vol et le meurtre. Ce furent les premiers briquetiers. On les appelait ***kweekers*** ou ***kwijkers***. Ils furent chassés à cause de leurs crimes par le prince alors régnant et leurs exploitations passèrent en propriété au comte de Rupelmonde. Ils étaient fort superstitieux, à ce point qu'ils exécutaient pendant le jour les rêves qu'ils avaient eus la nuit précédente.

D'après une autre version, dont le fond est le même quant aux vols et aux crimes, les ***kweekers*** ou ***kwijkers*** disparurent un beau matin, abandonnant leurs briqueteries, sans laisser de traces (1).

TAMISE.

1° En 1798, un manche de couteau en bronze orné d'une tête de lion fut trouvé dans la *Veldstraat*, ainsi que deux lances en fer (2).

2° En 1806, une statuette en bronze, paraissant représenter Cupidon, ayant la jambe gauche détériorée (Hauteur : 5 pouces) fut découverte à un endroit non déterminé (3).

Ces divers objets figuraient encore en 1825 dans la *collection Pierre-Joseph Versturme, à Gand.*

3° En 1813, à un endroit non déterminé, fut mis au jour un petit vase étrusque (?) noir (Hauteur : 1/2 palme).

4° En 1814, on découvrit, également à un endroit non précisé, un gobelet en terre rouge à reliefs (Hauteur : 6 pouces). Ces différents objets se trouvaient en 1825 dans la *collection Charles Bodart, à Gand* (4).

5° En 1822, aussi à un endroit non indiqué, on découvrit les pièces suivantes :

A. Petits bronzes :

Dioclétien	1 exemplaire.

(1) APW. V, 33 ss.
(2) VDB. II, 26.
(3) VDB. II, 26.
(4) VDB. II, 25.

Verus	1	exemplaire.
Gordien l'Africain	1	»
B. Moyens bronzes :		
Maxence	3	»
Faustine la Jeune	1	»
C. Grand bronze :		
Faustine la Jeune	1	»

Ces médailles entrèrent dans la *collection Le Bègue, fils, à Gand,* où elles figuraient encore en 1825 (1).

6° La sépulture commune belgo-romaine fut découverte en 1885 et fouillée jusqu'en 1905 par le Cercle Archéologique. Nous renvoyons, en ce qui la concerne, à la rubrique : *Haesdonck.*

7° En 1905, un écolier trouva, pendant les travaux de déblai et de remblai effectués pour la construction du chemin de fer vicinal de Tamise à Basel, au lieu dit : de Vliet, un petit bronze de Gallien. Cette médaille entra dans les *collections du Cercle Archéologique du Pays de Waes,* grâce à Mr Reyns, instituteur à Tamise.

THIELRODE.

Ainsi que nous l'avons annoncé d'abord dans une note préliminaire (2) et confirmé ensuite dans une note sommaire (3), mon confrère Mr Th. de Decker et moi, nous fûmes avertis le 24 avril 1904 par Mr Victor Lapage, directeur des Briqueteries de Thielrode, que les ouvriers avaient mis à nu un cuvelage carré de puits, en bois.

Ce cuvelage avait été trouvé au bord du lit majeur de l'Escaut, au sommet de la colline, à une hauteur de 17 mètres au dessus du niveau de la rivière et à 1080 mètres du lit actuel. Il se trouvait sur la limite des parcelles 692 et 696 de la section A, du cadastre de Thielrode, à l'endroit où il y avait autrefois un fossé, avant l'exploitation des briqueteries.

(1) VDB. II, 21.
(2) APW. XXII, 307.
(3) BARAB, 1905, 34, 35.

Dès le 25 avril les fouilles commencèrent, et le 31 octobre la base du puits fut atteinte à une profondeur de 19 mètres.

Le cuvelage, tel qu'il fut trouvé et tel qu'une partie en subsiste encore dans le sol, est incliné de 5° environ vers l'ouest.

Ce cuvelage est formé de quatre poutres en chêne de 19 m. de hauteur, équarries à l'herminette, au sommet à $0^{m}165$ et à 0,220 à la base, formant montants. Ceux-ci sont reliés par des entretoises évidées du côté intérieur en segment de cercle et posées par couples sur les faces opposées et fixées par tenons et mortaises. L'intervalle entre les poussards est rempli par deux planches épaisses en moyenne de $0^{m}073$ (environ 1 *palmus* romain) et de largeurs diverses variant $0^{m}19$ à $0^{m}35$, fixées en général au moyen d'un clou quadrangulaire, quelquefois par deux clous. Le cuvelage affecte la forme d'un obélisque tronqué. Les dimensions latérales extérieures au sommet sont $1^{m}20$, $1^{m}20$, $1^{m}20$, $1^{m}27$, tandis qu'elles sont à la base $1^{m}48$ sur trois faces et $1^{m}38$ sur la quatrième. Le puits n'est donc pas exactement carré.

La partie supérieure des montants était brisée et les premiers vestiges se trouvaient à $0^{m}60$ sous le niveau du sol actuel.

Le fond du puits était planchéié et ce parquet était surmonté de deux entretoises croisées destinées à maintenir les quatre montants à leur écartement.

La disposition du cuvelage dans le sol et l'état du terrain qui l'entourait immédiatement permettent de croire, sans que toutefois on puisse l'affirmer avec certitude, que les montants ont été dressés à la surface du sol, qu'ils y ont été joints et reliés, et que la charpente s'est insensiblement enfoncée dans le sol, le creusement se faisant par en dessous. C'est ce qui explique problablement l'inclinaison du cuvelage vers l'ouest. Ce qui le confirme, c'est qu'à la profondeur de 13 mètres les montants sont munis d'encoches destinées problablement à soutenir le cuvelage dans sa descente.

Le puits était rempli de terres coulées de l'est à l'ouest. En le vidant il a été trouvé divers objets en fer, notamment : un crochet de perche à puiser l'eau, en forme de gaffe de

batelier, une anse de seau à peu près semblable à celles trouvées par Mr Gustav Eichhorn dans les fouilles de Camburg (1), des crochets destinés à retenir ces anses, des clous. On en retira aussi des ossements d'animaux : bœuf, cheval, léporides, chiens.

Nous en avons retiré environ trois mille tessons de poteries, avec lesquels nous sommes parvenus, Mr Th. de Decker et moi, à rassembler et à reconstituer, soit entièrement, soit partiellement les vases primitifs. Ceux-ci appartiennent principalement aux espèces suivantes : *aqualis, dolium, capis, guttus, lagena, patina, urna*, etc.

Le cuvelage de Thielrode est, sauf en ce qui concerne les dimensions en profondeur, semblable aux puits quadrangulaires de Steendorp.

Le grand nombre de tuiles (*tegula, imbrex*) entières, brisées, cuites, mi-cuites, ayant formé le fond d'un four de campagne, la grande quantité de débris de poteries cuites et mi-cuites trouvées autour du puits nous permettent de conclure qu'il y eut là une importante exploitation de briqueterie et de poterie. Il est à remarquer que tant les tuiles que les poteries sont fabriquées avec l'argile jaune supérieure, et jamais avec la terre à briques bleue.

Le 23 octobre 1905, Mr Th. de Decker et moi, nous continuâmes nos fouilles à 800 m. environ au N. N. E. de l'endroit où se trouve le puits (2), dans un champ indiqué au cadastre de Thielrode section A, n° 636. Ce champ d'une étendue de 1 hect. 51 a. 40 fait partie du lieu dit *Steenakker* qui s'étend sur une superficie de plus de 14 hectares.

Le *Steenakker* est à ce point rempli de débris de *tegula, d'imbrex* et de poteries romaines, que ces tessons, à mesure qu'ils revenaient à la surface à la suite du labourage, ont annuellement suffi pour remblayer les ornières de l'antique sentier dit : *Schrynwegel* qui traverse le *Steenakker* du S. au N.

---

(1) Gustav Eichhorn, Die Vor, und frühgeschichtlichen Funde der Grafschaft Camburg (Zeitschrift des Vereins für Thuringische Geschichte und Altertumskunde (Band 22, pp. 274 ss.).

(2) BARAB. 1906, 219 ss.

Nous y avons mis au jour à 0m43 sous la surface du sol actuel un dallage en carreaux de terre cuite rouge. A l'extrémité E. de ce carrelage nous avons rencontré un foyer construit avec des dalles de même nature, mais de dimensions différentes. Devant le foyer se trouvait une rigole, aussi carrelée, au fond de laquelle nous avons trouvé une couche de cendres de bois variant selon les endroits de 0m03 à 0m04, ce qui nous a permis de supposer que cette rigole servait de cendrier. Là où se trouvait le foyer proprement dit nous avons trouvé aussi une couche de cendres de bois dont l'épaisseur atteignait en certains endroits 0m05. Sous les dalles du foyer la terre était à moitié cuite et transformée en grumeaux rouges.

Nous avons conclu de cette trouvaille que nous nous trouvions devant l'habitation ou une des habitations des potiers et des tuiliers qui utilisaient le puits en bois situé à 800 m. en deçà.

Près du foyer nous avons aussi mis au jour un col de *dolium* dont la circonférence intérieure devait être de 0,434m/m, un fragment de boîte d'hypocauste et un carreau de forme hexagonale irrégulière.

Au même endroit nous avons recueilli deux fragments de poterie en pseudo-samien. Le premier est une partie d'une *patina* portant au fond et à l'intérieur le sigle

VENICARVS

marque de potier dont des exemplaires ont été trouvés à Nimègue, Vechten et Voorburg (1).

L'autre fragment (hauteur 0,098m/m, longueur 0,100m/m, corde de l'arc de cercle 0,097m/m) est aussi une partie de *patina*. Elle ne porte pas la marque du potier, mais à l'extérieur celle du fabricant du moule.

---

(1) H. Schuermans. Sigles figulins. Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 2e série, tome III, p. 261.

ALBVCI.

Ce fragment est orné à sa partie supérieure, à 0,030$^{m}/_{m}$ sous le bord d'un cordon formé d'oves, avec au dessous une panthère ou un lion rampant, sous celui-ci un dauphin nageant. A gauche, on ne voit que le bras d'un Mercure tenant le caducée; à droite un Jupiter (?) avec sur le côté, à gauche, la marque. Celle-ci, ainsi que les figures, est en relief; chacune de ces dernières est séparée de sa voisine par une torsade, soit verticale, soit horizontale, soit en guirlande.

Les poteries portant le sigle ALBVCI ont été rencontrées en de nombreux endroits en France, en Belgique, en Suisse, en Italie, en Angleterre, près des frontières de la Prusse Orientale. 62 exemplaires des œuvres de ce potier ont été retrouvés.

Albucius était un des grands fabricants de poterie de Lezoux (1). Ceux-ci ne commencèrent à exporter leurs produits en grandes quantités vers le nord de l'Empire et vers l'Est jusqu'aux frontières de la Prusse Orientale qu'à partir de l'époque de Trajan (98-117) (2). Il est probable, dit Mr Georges Cumont (3), que la destruction de ce centre céramique (*Lezoux*) eut lieu au milieu du IIIe siècle de notre ère ou, plus exactement, dans la seconde moitié de ce siècle.

Nous en concluons que le puits de Thielrode et l'habitation ou les habitations qui en dépendaient, furent établis dans le courant du IIe siècle ou dans la première moitié du IIIe siècle de notre ère.

Particularités topographiques et légendes. — La briqueterie de Thielrode est bornée à l'Est par l'antique sentier dit : *Schrynwegel* ou *sentier de la châsse*. Il tire son nom de la procession (*ommegang*) annuelle qui le parcourt, promenant la

---

(1) Petite localité de l'ancienne Arvernie, dans l'arrondissement actuel de Thiers, à 27 kilomètres à l'est de Clermont-Ferrand.

(2) Déchelette. Les vases céramiques ornés de la Garde Romaine (Narbonnaise, Aquitaine et Lyonnaise), tome 1, p. 197.

(3) Quelques observations sur les poteries trouvées à Castre (Brabant). Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles. Tome 20, p. 434 (note 3 de la page 433).

châsse de sainte Amelberge, patronne de Tamise. A l'Ouest elle est délimitée par la *Fortstraat* ou rue du Fort. Cette dénomination ne tire pas son origine d'un travail de défense militaire qui aurait existé autrefois aux environs, mais simplement de ce qu'il y a eu antérieurement dans cette rue une cité ouvrière (appelée partout dans la contrée : *Fort*) dont quelques maisonnettes subsistent encore. D'où la dénomination de *Fortakkers* ou *champs de la cité ouvrière*, donné aux parcelles 692, 693, 694 et 696, limitrophes de la *Fortstraat*, et sur l'une desquelles (entre 692 et 696) fut découvert le puits quadrangulaire en bois.

La parcelle 636 de la section A, faisant partie du *Steenakker*, et sur laquelle furent mis au jour les vestiges d'habitation, porte le nom de *Kloosterakker* ou *champ du couvent*. Les vieillards de la commune racontent qu'il y eut autrefois, dans des temps fort reculés, à cet emplacement une église ou une chapelle qui fut engloutie dans le sol pendant une nuit. Les habitants de cette époque pouvaient encore parfaitement entendre sonner les cloches en appliquant l'oreille au sol. Un cultivateur dont la niche à chien maçonnée est recouverte d'une espèce de fonts baptismaux en pierre de taille, raconte que ces fonts proviennent de l'église engloutie (1). Mais il ne nous étonnerait guère que ces prétendus fonts baptismaux, qui semblent appartenir au XVIIe ou au XVIIIe siècle, ne fussent qu'une vasque de fontaine, provenant peut-être de l'ancien château de Cauwerburg qui se trouvait autrefois dans le voisinage.

D'après une autre version, les *Kloosterakkers* avaient appartenu à un couvent de Templiers qui fut englouti une nuit en punition des méfaits de ses habitants. Mais s'il faut en croire les traditions populaires, le pays aurait été littéralement couvert de couvents de Templiers.

Ce qui est plus possible c'est que les *Kloosterakkers* appartenaient autrefois à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, grand propriétaire à Thielrode et à Tamise, ou à une autre abbaye et

---

(1) Communication de Mr Victor Lapage, directeur des Briqueteries de Thielrode.

que la légende de l'engloutissement n'est née que lorsque ces biens furent vendus comme biens nationaux pendant la tourmente révolutionnaire qui suivit 1789.

WAESMUNSTER.

1° *Endroits indéterminés.*

A. — A deux époques différentes, mais non déterminées, on a déterré deux médailles d'argent, l'une d'Antonin le Pieux, l'autre de Philippe, père.

Sur la première autour de la tête d'Antonin, on lit :

ANTONINVS AVG. PIVS P. P. TR. P. COS III.

Au revers la tête de Marc-Aurèle, avec la légende :

AVRELIVS CAESAR AVG. PH. F. COS.

Au revers de la seconde médaille on voit quatre enseignes militaires, avec l'inscription :

FIDES EXERCITVS.

Ces deux médailles faisaient partie de la *Collection de Bast* (1).

B. — A une autre époque non indiquée on a mis au jour une demie *patina* ornée de petites branches sur le rebord. Elle est semblable à une autre *patina* trouvée antérieurement à Bavai. De Bast croit ces poteries originaires de Nîmes.

Le fragment trouvé à Waesmunster faisait partie de la *Collection de Bast* (2).

C. — Encore à une autre époque non déterminée on trouva une statuette en bronze représentant Pallas. Elle mesurait quatre pouces de hauteur et figurait en 1825 dans la *Collection Pierre-Joseph Versturme à Gand* (3).

D. — A une autre date non indiquée on découvrit deux médailles, la première argentée à l'effigie de Postumus, la seconde à celle de Gallien Ces deux pièces étaient en 1825 entre les mains de *Vermorgen, bijoutier à Saint-Nicolas* (4).

---

(1) DBR. pp. 180, 188.
(2) DBS2. p. 32.
(3) VDB. II, 27.
(4) VDB. II, 27, 28.

E. — Depuis 1785 un grand nombre de pièces romaines trouvées à des dates diverses et à des endroits différents vinrent prendre place dans la *Collection André-François van den Bogaerde*. En voici la nomenclature :

Grands bronzes :		
Néron	1	exemplaire.
Trajan	2	»
Adrien	3	»
Antonin le Pieux	2	»
Marc-Aurèle	2	»
Les 2 Faustine	2	»
Commode	2	»
Moyens bronzes :		
Adrien	2	»
Vespasien	1	»
Antonia (f^a M. Antoine ux. Drusus)	1	»
Petits bronzes :		
Licinius	4	»
Constantin le Grand	3	»
Sa femme Hélène	1	»
Constance	1	»
Constantin le Jeune	1	»
Gallien	1	»
Argent :		
Domitien	1	»
Caracalla	1	»
Sévère	1	»
Julia Mæsa	2	»
Alex. Sévère	1	»
Philippe, fils	1	»
Postumus	1	»
Constance	1	» (1).

F. — En 1797, un cultivateur, faisant des fouilles dans un bois, dont l'emplacement n'est pas mentionné, trouva, à une profondeur de 3 ou 4 pieds une quantité considérable

(1) VDB. II, 31.

d'urnes cinéraires en terre cuite. Elles furent toutes détruites par les ouvriers, à l'exception d'une seule et de deux autres vases.

De Bast dit que l'urne munie de deux anses est superbe et semblable à celles découvertes ailleurs en Flandre, notamment à Velsique (Marchantius, Flandriæ descriptio, p. 37), à Vollezeele et Belcele. Ces vases sont de trois couleurs différentes (blanchâtre, noire et rouge, cette dernière couleur est claire et à peu près pareille à celle que les Etrusques donnaient à leurs ouvrages). On peut se demander si ces vases rouges n'étaient pas du *pseudo-samien*.

Ces différents vases qui figuraient primitivement dans la *Collection André-François van den Bogaerde*, entrèrent à une date non indiquée dans la *Collection de Bast* (1).

G. — Vers 1797, on mit au jour dans un champ du village une hache à coulisse en bronze.

Longueur : 5 pouces 11 lignes, longueur de la coulisse : 3 pouces. De Bast se demande si cet objet est Gaulois ou Romain. Il est indiscutable que ces haches sont belgo-romaines.

La hache dont il est ici question figurait dans la *Collection de Bast* (2).

H. — En 1811, lors de la fondation des piles du pont, une hache semblable fut ramenée à la surface, ainsi qu'une statuette en bronze représentant un homme à longue barbe, et deux manches de stylet figurant un joueur de cornemuse, de plus, une plaque de bronze dont le haut relief montre un satyre portant un fardeau sur la tête. Ces différents objets faisaient partie en 1825 de la *Collection Pierre-Joseph Versturme à Gand* (3).

2° *Pontrave.*

Ce lieu dit est situé sur une hauteur au bord de la

---

(1) DBR. pp. 180-188. D'après van den Bogaerde (II, 8). Cette trouvaille fut faite à environ mille pas de « *Pontrave* ».

(2) DBR. pp. 180, 188.

(3) VDB. II, 25. Le Musée Archéologique du Pays de Waes possède un de ces manches de stylet, reproduits dans l'auteur cité. Nous prétendons qu'ils appartiennent tout bonnement au XVI° siècle. Nous ne les avons donc cités ici que pour mémoire.

Durme, en face du hameau Ste Anne; il défendait le passage d'eau. Van den Bogaerde (1) dit qu'il y eut là un camp fortifié où les Romains séjournèrent pendant leur marche vers l'Angleterre. Il ajoute que la seigneurie de Pontrave était très renommée par son antiquité. Sa dénomination, d'après ce qu'on voit dans les anciens titres et dans les documents de la cour féodale de Waes, était connue comme dérivant de *Trajanusbrug* (Pons Trajani); ces anciens titres portent : *Pontrave, afgeleid van Pons Trajani.* (2)

A. — *Découvertes faites à des époques indéterminées :*

a) Un fragment de grand vase romain (figurait en 1825 dans la *collection Le Bègue, fils, à Gand*). (3)

b) Un moyen bronze de Marc-Aurèle. Il faisait partie en 1825 de la *Collection Ed. van Doorslaer de ten Ryen, à Hamme.* (4)

c) Une urne en terre noire contenant :

Moyen bronze de Tibère	1	exemplaire.
» Claude	1	»
» Domitien	1	»

Cette urne avait une hauteur de 1 palme.

Un plat en terre rouge à bords ornés de pampres (diamètre : plus de 6 palmes).

Un vase en terre rouge à reliefs représentant une chasse (hauteur : $^1/_2$ palme).

Quatre petites urnes.

Une urne en terre rouge unie (hauteur : 2 palmes), une tegula.

Ces divers objets qui figuraient primitivement dans la *Collection van den Bogaerde de Terbruggen, père,* faisaient partie en 1825 de celle de *l'abbé Kervyn, à Gand.* (5)

B. — En 1810 et 1811, on y a déterré plusieurs pièces romaines :

---

(1) VDB. II, 8.
(2) VDB. III, 356.
(3) VDB. II, 24.
(4) VDB. II, 29.
(5) VDB. II, 29 ss.

Tibère
Caligula
Claude
Maximus (grand bronze)
Pupien, (»)
et différentes autres du bas-empire.

Ces objets figuraient en 1825 dans la *Collection Coppenolle, médecin à Gand.* (1)

C. — En 1823, sur une pièce de terre appelée *Steenakker*, encore actuellement parsemée d'une grande quantité de tessons de poteries et de débris de *tegula*, on trouva les pièces suivantes :

Argent :

Gordien III	1	exemplaire.

Moyen bronze :

Claude	1	»
Néron	1	»
Adrien	3	»

Grand bronze :

Marc-Aurèle	1	»
Faustine jeune	1	»

Elles faisaient partie en 1825 de la *Collection F. van Doorslaer à Waesmunster.*

Une autre en argent et une vingtaine en bronze, toutes détériorées, trouvées au même endroit, appartenaient à la même époque à un *peintre de Lokeren, nommé Pharazyn* (2).

D. — En 1877 on trouva des fragments de poteries romaines et un jeton d'argent à l'effigie de Septime Sévère. Ces objets furent donnés au *Musée du Cercle Archéologique du Pays de Waes* par Mr le chevalier Emile de Nève de Rodlen (3).

E. — Le 28 mai 1878 on mit au jour au *Steenakker*, des substructions, une médaille, des carreaux, des tuiles

(1) VDB. II, 24.
(2) VDB. II, 8.
(3) APW. VII, 287.

(*tegula*, *imbrex*) et des cendres de bois à une profondeur de 20 à 25 centimètres (1).

F. — En 1885, un anneau de clef romaine en bronze fut déterré au château de Pontrave. Il fut déposé au *Musée du Cercle Archéologique du Pays de Waes* par Mr le chevalier Emile de Nève de Roden (2).

G. — En 1888 divers objets furent encore ramenés à la surface :

Une dalle carrée pour foyer
Une partie de meule à bras
Des tessons de vases en pseudo-samien
Un couperet en fer
Une imbrex.

Ces divers objets furent donnés au *Musée du Cercle Archéologique du Pays de Waes* par Mr le Chevalier Emile de Nève de Roden. (3)

3° *Heywyk.*

En Janvier 1866 on y découvrit trois urnes belgo-romaines. Elles se trouvent au *Musée du Cercle Archéologique du Pays de Waes.* (4)

4° *Ten Ryen.*

A une époque indéterminée on y a trouvé une urne cinéraire en terre noire.

En 1806 on y découvrit une autre urne identique contenant un petit bronze de Trajan et deux crochets émaillés.

Un peu plus tard on y mit au jour un grand bronze de Galba.

Ces différents objets faisaient partie en 1825 de la *Collection Ed. van Doorslaer de ten Ryen, à Hamme.* (5)

---

(1) Dr J. van Raemdonck. Le Pays de Waes préhistorique (St Nicolas, J. Edom, 1878), p. 125, note 2.

(2) APW. XI, 23.

(3) APW. XII, 19.

(4) APW. II, 303.

(5) VDB. II, 28 et 29.

II.

Considérations générales.

Note relative à la contribution pour la confection d'une carte des stations Belgo-Romaines au Pays de Waes.

Le sommaire des objets romains trouvés au Pays de Waes qui accompagne l'essai de carte, étant aussi détaillé que possible et lui servant pour ainsi dire de commentaire, nous pourrons nous borner à quelques considérations d'ordre divers.

Nous avons compris dans notre essai de carte les communes qui faisaient partie du Pays de Waes sous l'ancien régime : Moerbeke, Waesmunster et Bornhem, et qui en sont actuellement séparées administrativement.

Nous n'y avons pas compris les communes qui se trouvent situées dans les polders, parce que nous croyons à bon droit que ceux-ci n'étaient pas encore endigués à l'époque de l'occupation romaine.

Le relief du sol est resté, pensons-nous, à peu près le même, à l'exception que le cours de l'Escaut fut modifié après 1240 à l'embouchure de la Durme.

Ce qui tend à démontrer la permanence de ce relief, c'est la profondeur à peu près uniforme et minime à laquelle sont trouvées les sépultures et les nécropoles.

***

Les tables de Peutinger (1) ne font mention d'aucune voie romaine traversant le Pays de Waes, mais il y avait dans la contrée trois grands *diverticula* : *Neder-Heirweg* ou *Neder-Heirbaan* longeant la Durme depuis Lokeren jusqu'à

(1) Weltkarte des Castorius genannt die Peutinger'sche Tafel, in Farben herausgegeben und eingeleitet von Dr. Konrad Miller. Ravensberg, Otto Mayer (Dorn'sche Buchhandlung), 1888.

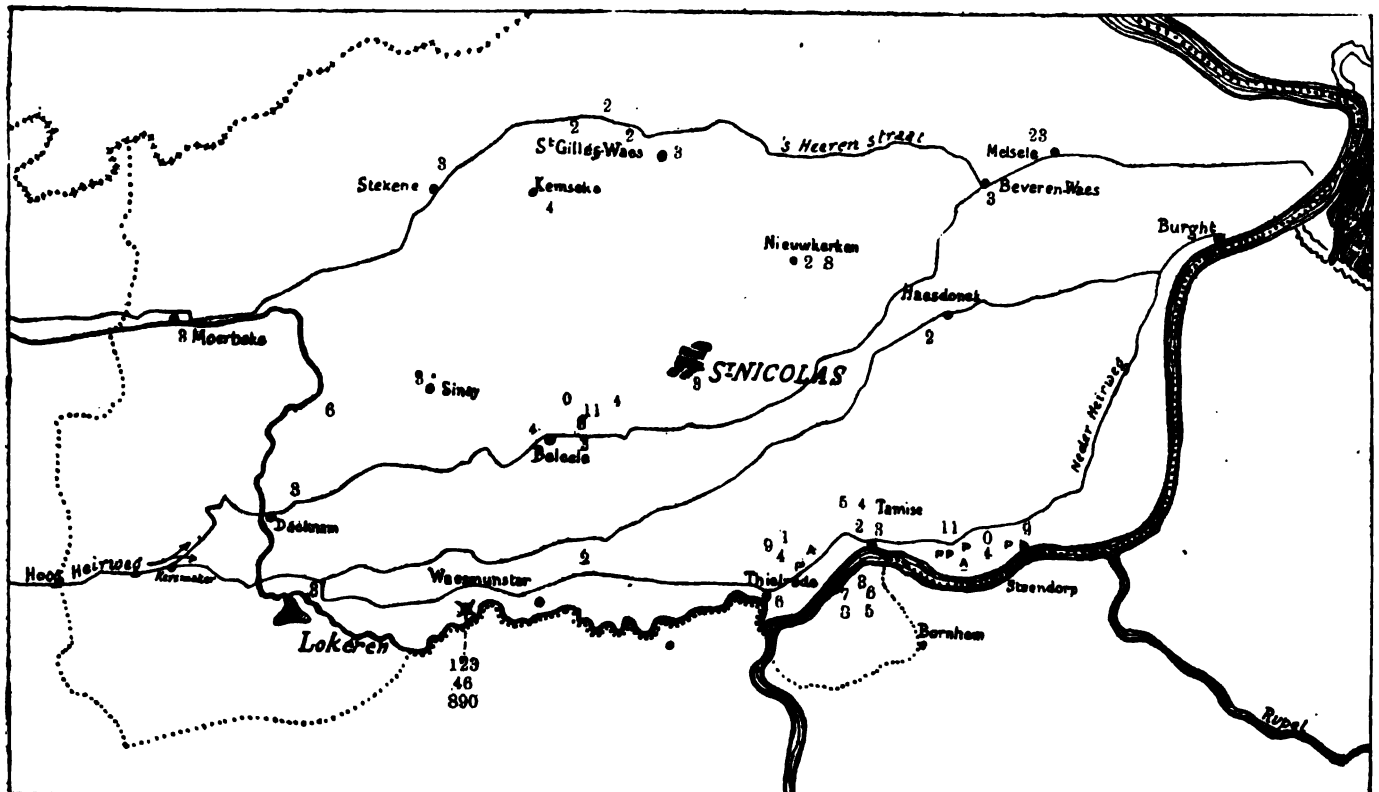

No 6. — 1. Habitation; — 2. Sépulture; — 3. Monnaies; — 4. Céramiques (poteries, briques, tuiles, etc.); — 5. Statuettes; — 6. Haches, armes, casques, etc.; — 7. Pierre votive; 8. Ustensiles en bronze; — 9. Objets en fer; — 10. — Meule; — 11. Agglomération d'habitations; — P. Puits en bois; — A. Atelier de potier, tuilerie.

son embouchure et ensuite l'Escaut jusqu'à Burght, le *Hooge-Heirweg* ou *Hooge-Heirbaan* se divisant au *Keersmaker*, près de Lokeren, en deux tronçons qui traversent les terres hautes, l'un allant vers la Tête de Flandre actuelle, l'autre rejoignant le *Neder-Heirweg* près de Burght. Le troisième *diverticulum*, le *'s Heerenstraat*, longe les polders actuels depuis Moerbeke et rejoint le *Hooge-Heirweg* près de Beveren.

C'est le long de ces voies secondaires que se rencontrent toutes les stations qui ont été découvertes jusqu'à ce jour. A l'exception de la station du *Steenwerk* à Belcele et de celle de Tamise-Haesdonck, les principales agglomérations sont situées à proximité de la *Neder-Heirbaan* qui longe la Durme d'abord et l'Escaut ensuite : Steendorp, Thielrode et Waesmunster. Les deux premières étaient le centre d'une industrie céramique (poterie, tuilerie et briqueterie) importante.

***

Les sépultures communes découvertes au Pays de Waes ont été déterminées par feu le Dr Van Raemdonck, celle de Saint-Gilles-Waes, comme germano-belge, et celle de Tamise-Haesdonck comme gallo-romaine.

Il est hors de doute que cette dernière est bien belgo-romaine. Quant à celle de Saint-Gilles-Waes, les urnes qui ont été mises au jour sont identiques de forme et de matière à celles de Tamise-Haesdonck.

En admettant que les habitants de la Belgique au moment de l'invasion romaine étaient d'origine germaine, la qualification du Dr Van Raemdonck n'en serait pas moins inexacte, ce serait un pléonasme. Mais il est aujourd'hui démontré que les Belges de cette époque n'avaient pas cette origine (1). De plus, étant hors de doute que la sépulture de Tamise-Haesdonck est belgo-romaine, et les urnes trouvées à St-Gilles-Waes étant identiques de forme et de matière à celles de Tamise-Haesdonck, il n'est plus contestable que la quali-

(1) Victor Tourneur. Recherches sur la Belgique Celtique. I, Inscription de Neutto, fils de Tagausius (Celles lez-Dinant). Musée Belge, VI, pp. 423 et ss.

fication germano-belge, donnée par feu le Dr Van Raemdonck est à tous points de vue vicieuse.

***

Un point qui mérite aussi d'être relevé, c'est la communauté, on pourrait dire la quasi-identité des légendes attachées à plusieurs endroits où des stations romaines ont été retrouvées.

A Belcele et à Thielrode on raconte qu'une église fut engloutie et qu'en appliquant l'oreille au sol on pouvait encore distinctement entendre le son des cloches. A Belcele et à Steendorp il y eut une population mystérieuse, ne frayant pas avec les habitants, hargneuse et vindicative à l'égard de ceux-ci et disparaissant sans laisser de traces.

Si les légendes relatives à ces populations étranges peuvent, peut-être, constituer un souvenir lointain de l'ancienne occupation romaine, il ne faut cependant pas y attacher trop d'importance dans l'espèce, car ces traditions peuvent fort bien être moins anciennes et se rapporter aussi bien soit aux invasions des Barbares au IVe siècle ou à celle des Normands au IXe.

Quant aux légendes des églises englouties, nous croyons qu'elles sont encore beaucoup moins anciennes et qu'elles découlent simplement de ce fait que les terres auxquelles elles se rapportent, sont d'anciennes propriétés ecclésiastiques vendues comme biens nationaux pendant la période française.

***

L'industrie céramique (poterie, tuilerie et briqueterie) s'exerçait non seulement à Thielrode et à Steendorp, mais aussi à Belcele et peut-être bien à Waesmunster. C'était l'argile jaune grasse susjacente à l'argile bleue (rupélien) qui fut exploitée par les Belgo-romains du Pays de Waes, et qui leur servit à la confection des poteries communes, des briques, des carreaux de dallage, des *tegulæ* et des *imbrices* qu'on retrouve régulièrement là où les noms des lieux-dits sont : *Steenakker* (Waesmunster et Thielrode), *Steenwerk* (Belcele),

Steendorp (simple hameau de Basel, devenu plus tard commune distincte), qui tous ont une signification à peu près semblable : champ des pierres, chantier des pierres, village des pierres. Ces dénominations sont-elles la survivance du souvenir de cette industrie primitive? Ce n'est pas impossible. Mais ne proviendraient-elles pas peut-être de la nature même du sol de ces endroits, sol réellement truffé de tessons céramiques?

Quoiqu'il en soit, il y eut là une industrie qui dut être prospère et avoir une certaine importance, vu la grande quantité de débris qu'on en a retrouvés.

***

Cette industrie donna naissance à la construction de ces puits à cuvelage quadrilatéral que nous avons rencontrés à Steendorp et à Thielrode.

La partie inférieure de ce dernier subsiste encore *in situ* sur une hauteur d'environ six mètres. Il est encore utilisé au moyen d'un pulsomètre pour les besoins de l'industrie briquetière qui s'exerce au même endroit.

Nous reproduisons ce puits sur une hauteur de treize mètres à partir de la partie supérieure, sur deux faces : 1° les côtés E. et S. nous montrent ce puits tel qu'il a été retrouvé dans le sol (Pl. II), 2° le côté N., photographié (1) après ouverture, nous fait voir la construction intérieure du cuvelage (Pl. III).

De plus le plan et l'élévation de ce puits nous font encore plus intimement connaître le travail de l'ingénieur hydraulicien de cette époque reculée (Pl. IV).

Ces puits de Steendorp et de Thielrode ne peuvent être comparés qu'à celui découvert à Assche-la-Chaussée (Brabant) en 1899 (2). Ce dernier est intermédiaire comme profondeur ($13^{m}50$) entre le puits de Steendorp ($4^{m}70$) et celui de Thielrode (19^{m}). Celui-ci est le plus grand exemplaire découvert jusqu'à

(1) Clichés de Mr l'abbé de Sutter, Inspecteur des écoles à Tamise.

(2) Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tome XI, 1900, p. 34.

présent. Un puits quadrangulaire en bois a, d'après une lettre de novembre 1905 de Mr Boeles à Mr le Baron de Loë (1), été découvert à Hoogebenitum et sert encore aux paysans. La construction est presque semblable, mais les planches latérales sont chevillées (*gespijkerd*) aux montants, au lieu d'y être clouées comme ici. Mr Boeles rattache ce puits à l'époque Carolingienne, d'après les poteries qui y ont été trouvées..

Des cuvelages semblables sont encore d'un usage courant en Roumanie (2).

Quant aux *terpputten* et aux puits de Vechten, etc., ils n'ont rien de commun avec les puits quadrangulaires du Pays de Waes.

Il ressort de tous ces éléments que, dès l'époque de Trajan, ou un peu plus tard, il y avait au Pays de Waes, le long des *diverticula*, et surtout le long des rivières, une population d'une civilisation fort avancée, qui y exerçait, principalement sur les bords des cours d'eau, l'industrie céramique (poterie, tuilerie et briqueterie). Et, à en juger par le nombre des stations et le nombre de sépultures sur les parties hautes, cette population devait être relativement dense. Mais à considérer les vestiges qu'on en a ramenés à la lumière, elle devait être fort pauvre.

---

(1) Nous réitérons nos remercîments à Mr le Baron de Loë qui a bien voulu nous communiquer cette missive.

(2) Cf. G. Willemsen et L. de Pauw, Les puits romains du Pays de Waes et les puits roumains en bois (sous presse).

Le puits romain de Thielrode.

Cliché de Mr l'Abbé Edm. de Sutter, à Tamise.

Flandre orientale. Gand : deux façades intérieures d l'hôtel de ville; façade rue de la Lieve; façade latérale d'u maison, place Saint-Bavon.

Hainaut. Tournai : façade rue de Paris.

Hollande. Sluis : façade Hoogstraat n° 155; — Midde burg : travées au dessus de la porte de l'abbaye.

France Hondschoote : façade de l'hôtel de ville; - Bailleul : une façade; — Bergues : deux façades; pignon d transept Sud de l'église; — Aire : une façade; — Arras : u façade grand'place; — Saint-Omer : cinq ou six façades.

Notons qu'en 1511 Jan Van de Poele, le fameux maît maçon brugeois, a exécuté à l'église Notre-Dame de Sain Omer, le portail sous la tour.

***

Ces différentes façades sont loin de présenter le sty brugeois *absolument pur :* ainsi, celles de Gand sont recoupé de cordons; celles d'Ypres et de Nieuport montrent des ar inusités à Bruges, etc. Toutes cependant possèdent le princip caractère du style brugeois : la travée. C'est ce que no avons voulu faire remarquer.

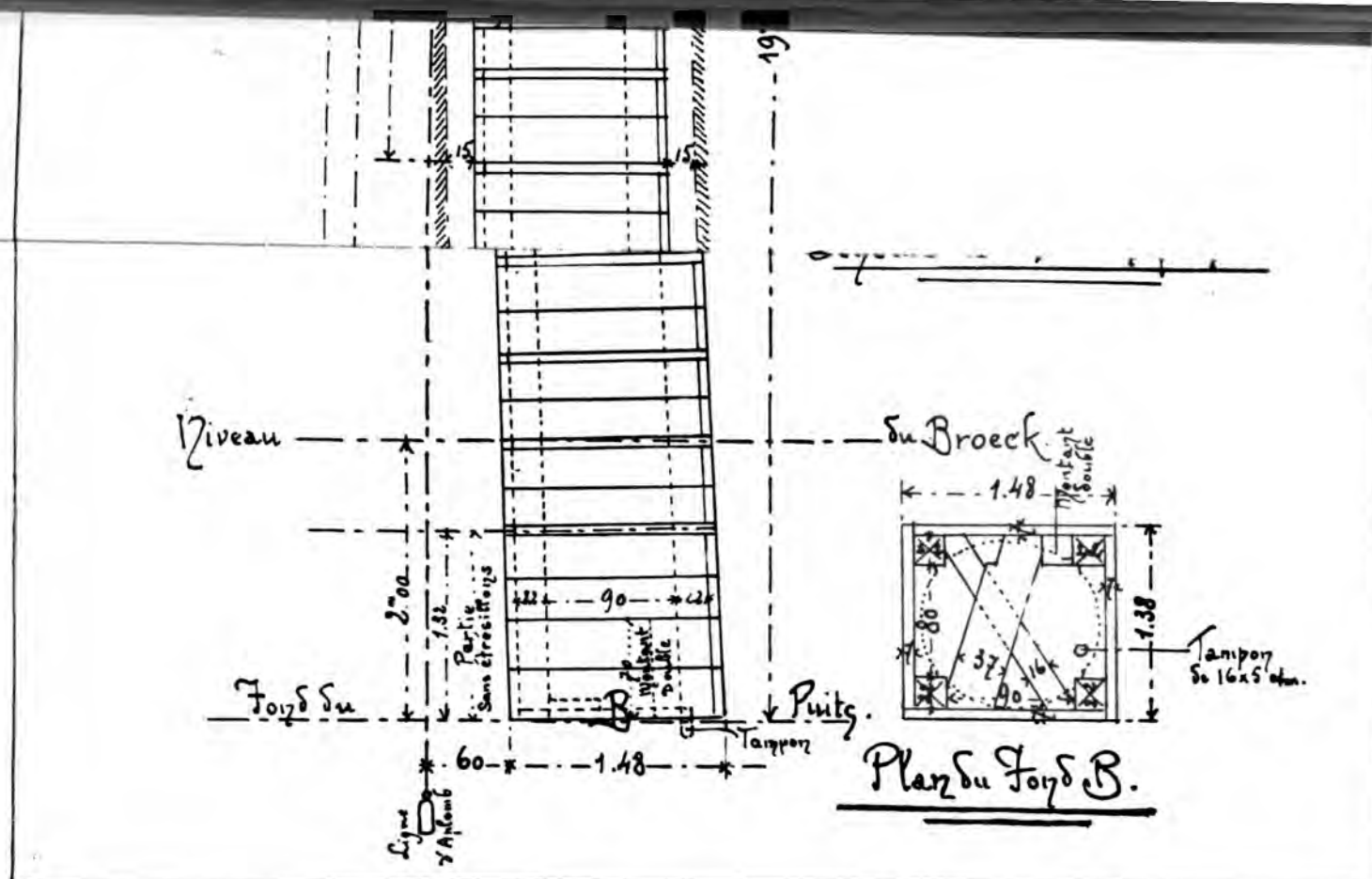
Niveau du Broeck
Fond du Puits.
Ligne d'Aplomb
Partie sans étrésillons
Montant double
Tampon
Tampon de 16x5 ctm.
1.48
1.38
2m00
1.32
90
60
1.48
19
15
15
22
22
80
37
16
90
Plan du Fond B.

Quelques Stations néolithiques découvertes dans la Flandre occidentale,

par le Baron de MAERE d'AERTRYCKE.

Sous ce titre, nous nous efforcerons de résumer quelques-unes des notions recueillies par rapport à des trouvailles, bien déterminées, en ce qui concerne l'industrie des Néolithiques dans la Flandre occidentale. Nous regrettons de ne pouvoir mentionner, faute de l'obtention des renseignements voulus, d'autres lieux de découvertes que ceux signalés.

Le développement du texte des principales sources, auxquelles nous nous trouvons forcé de renvoyer constamment, nécessite le recours à des abréviations; celles-ci sont indiquées ci-dessous :

I. — C. R. C. G. Compte-rendu du Congrès archéologique de Gand (1896). Gand, Siffer, 1897. T. II.

II. — R. G. F. B. Rapport Général sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société d'Archéologie de Bruxelles. Bruxelles, Vromant.

III. — An. A. B. Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, Vromant.

IV. — An. Em. Annales de la Société d'Emulation de Bruges. Bruges, De Plancke.

La désignation des stations, par un chiffre romain, correspond à l'ordre adopté dans l'établissement du croquis ci-après.

STATIONS.

I. — **Bruges.** *(Fort Lapin).* Vers la cote 3. Monsieur A. Rutot, qui l'a découverte, y signale (1) comme trouvailles de nombreuses dents de chevaux, des ossements et des dents de bœuf et de sanglier, ainsi que : « quelques éclats de silex « taillés ou utilisés, parmi lesquels un fragment subtriangu-

(1) **A. Rutot.** — *Sur les antiquités découvertes... etc... dans la plaine maritime,* dans *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.* Bruxelles, Hayez, 1903. T. XXI, page 23 (tiré à part).

« laire, retouché en forme de pointe moustérienne, et un « débris de hache polie. »

II. — **Ryckevelde** (cote 8).

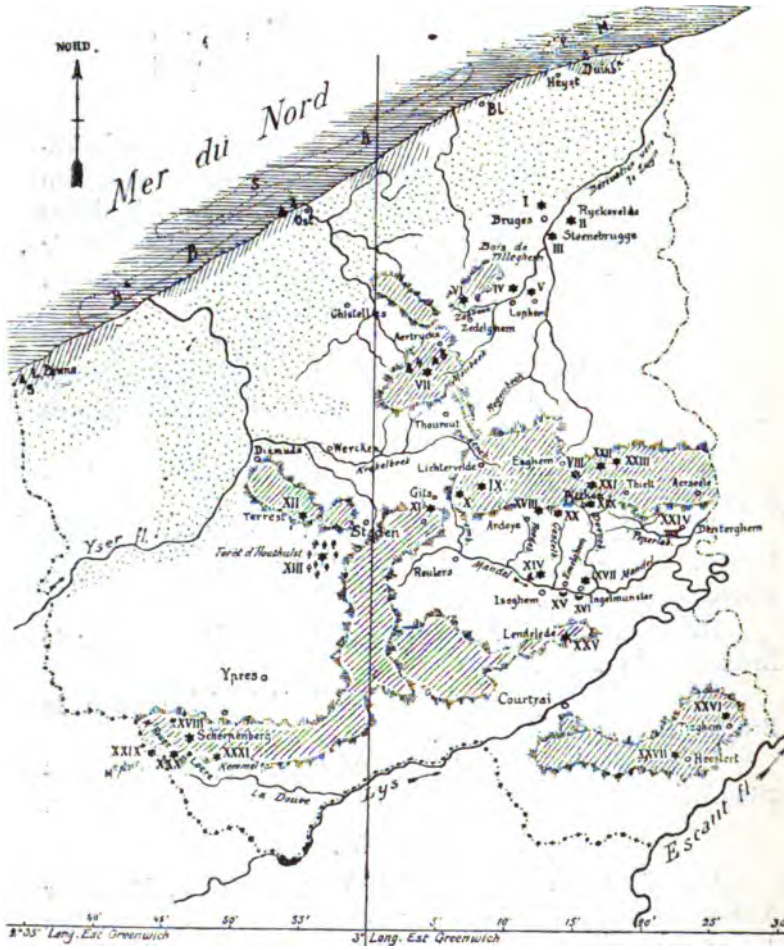

N° 7. — Stations néolithiques de la Flandre occidentale.
Les relèvements accentués du terrain sur le sol avoisinant, sont indiqués par des hachures enveloppant des traits parallèles orientés du S-W au N-E.
Les alluvions poldériennes sont marquées par l'indication en pointillé.

III. — **Steenbrugge** (cote 5), près du « Geertruyd Leydeken ».

IV. — **Bois de Tilleghem** (7), arrosé par le « Kerke beek ».

V. — **Lophem** (8), le long du « Marsbeek ».

Monsieur le Baron Ch. Gillès de Pélichy, qui a découvert ces quatre stations sur la pente septentrionale de la crête de partage, entre bassins côtiers du littoral westflamand, y récolta (1) des nuclei, grattoirs, éclats de taille, fragments de haches, des pointes de flèches, parmi lesquelles il y en a en forme d'amande, etc. La station de Steenbrugge se caractérise par la petitesse des dimensions (2) des objets recueillis, présentant de l'analogie avec les menus instruments en silex qui proviennent de certaines régions de la Meuse (3).

VI. — **Zedelghem.** (Nord de la Clabouterie), (20), au Nord du Zabbeek. Cette station a été découverte le 17 octobre 1906, par le Baron A. de Loë, qui y trouva en notre présence quelques spécimens de l'industrie néolithique, en silex noir. Depuis, nous y avons fait de nouvelles récoltes avec d'autres chercheurs. Monsieur l'abbé R. Ingelbeen, notamment, y recueillit une pointe de flèche (longueur 0m.05) en forme de feuille de saule; nous y avons trouvé plusieurs nuclei et grattoirs en silex noir.

VII. — **Aertrycke.** (35), à la source du Moubeek. — A la fin d'octobre 1906, Monsieur l'abbé R. Ingelbeen ramassa dans le thalweg un fort beau grattoir en silex noir. Depuis ce moment, les exploitants de terres avoisinantes nous ont fourni plus de quarante échantillons des types habituellement rencontrés. Le silex noir et le silex blond-gris dominent; parmi ceux appartenant à la dernière catégorie, figurent une série de grattoirs (forme tronc de pyramide à grande base variant de 3 centimètres à 16 centimètres).

VIII. — **Eeghem.** (37). A été relevée et explorée (4) par Monsieur l'abbé J. Claerhout. Nous relaterons, dans l'étude

---

(1) **Baron C. Gillès de Pélichy.** — *Les stations préhistoriques de la Flandre Occidentale* dans C. R. G. C. *o. c.* p. 28 et s.

(2) **Baron Ch. Gillès de Pélichy**, *o. c.* dans C. R. C. G. page 29.

(3) **E. de Pierpont.** *Observations sur de très petits instruments en silex.* Bulletin de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles, T. XIII, 1894-95, p. 228 et Ann. Soc. Archéol. Namur, t. XX, 4e livr. p. 469.

Van Overloop. *Les silex de la station préhistorique de Mendonck.* Bruxelles, F. Hayez, 1886.

(4) **J. Claerhout.** *Rapport*, etc. dans R. G. F. B. 1902, page 45.

des trouvailles, faites par Monsieur Claerhout aux environs de Pitthem, quelles ont été les principales découvertes effectuées dans ces parages.

IX. — **Lichtervelde**. (45-49), au Wynandsveld. — X. — **Mamelon** 45, de la station du chemin de fer, à Gits (Onlede Molenhoek). — XI. — **Gitsberg**. — XII. — **Ter Herst** (33). L'existence de ces quatre stations a été signalée par Monsieur le Baron Ch. Gillès de Pélichy (1), dont les recherches furent couronnées de succès. En dehors des objets du modèle habituel, mentionnons des pointes de flèche à tranchant transversal.

XIII. — **Forêt d'Houthulst**. (Vrijbusch) (16-30). Feu l'abbé J. Gezelle avait recueilli dans cette région quatre hachettes; la plus belle, en silex jaunâtre et polie, mesurait près de 15 centimètres de longueur. En 1876, il en avait vu cinq en forme de coin à tranchant droit. (2)

XIV. — **Emelghem**. (18-19), à proximité de la Mandel (r. g.), trouvée et décrite par le Baron C. Gillès de Pélichy. (3)

XV. — **Iseghem** (17), et XVI. — **Ingelmunster** (16), toutes deux sur la rive droite de la Mandel. Le Baron Ch. Gillès y a trouvé des « *fonds de cabanes,* » ainsi qu'à Emelghem d'ailleurs. Ces fonds de cabanes sembleraient ne pas appartenir tous à la même époque.

L'auteur de la description et de la découverte y recueillit plusieurs échantillons de poteries et des silex différents des types retrouvés ailleurs : « le silex récolté autour des foyers d'Iseghem et d'Ingelmunster est noir et ressemble à celui d'Obourg (4) ». Celui d'Emelghem se rapproche, plus par les formes que par la nature du silex, de l'outillage des stations à ciel ouvert.

---

(1) C R. G. G. *o c.* page 31.

(2) **Baron Ch. Gillès de Pélichy**, *o. c.* dans C. R. C. G. page 32.

(3) C. R. C. G. page 34.

(4) C. R. C. G. pages 33 et 34. — *Zentralblatt fur Anthropologie* T. XI, 1906, page 41. Compte-Rendu des Congrès archéologiques de Bruges, en 1902 (Bruges, De Plancke 1903), T. XVI des *Ann.* pages 204 et s.; de Dinant 9 13 Août, 1903, dans *An. A.-H. Belgique* 1904, 1re partie, p. 451-459; An. Em. Tome LV, Nov. 1905, page 450.

XVII. — **Ingelmunster**. (rive droite) (15). — XVIII. — **Ardoye**. (Bergmolen), (40) entre les « Gestel et Roodebeeken. » — XIX. **Pitthem**. (Berghoek), (35), trois stations relevées à la suite des investigations du Baron Ch. Gillès de Pélichy, et décrites, en 1896, dans C. R. C. G. *o. c.*

XX à XXIII, inclusivement. — Voici quatre stations découvertes et explorées par le Rév. abbé J. Claerhout. Elles ont été dénommées par lui (1) stations : du *château*, du *bois de l'Enfer*, du *Mont de Pitthem*, de la *route de Wyngene*. Mais, une des 4 reproductions de la carte au $\frac{1}{20000}$ de l' I. C. M. belge assigne comme emplacement d'une station, celle mentionnée plus haut sous le n° XIX : Pitthem (Berghoek), et décrite dans C. R. C. G. p. 31.

La récolte a été fructueuse en nuclei, lames, grattoirs, déchets de taille.

En 1902, les stations du *Mont de Pitthem* et de la *route de Wyngene* ont fourni des fragments de haches polies, des pointes de flèche, en forme d'amande, une pointe de flèche très curieuse en silex noir du type dit d'Obourg, en forme de feuille de laurier, avec bouts aigus; une pointe de flèche triangulaire munie d'un pédoncule et de deux ailerons; puis au cours d'exercices suivants le tranchant d'une hache polie, une espèce de pointe de lance en silex gris, des pointes de flèches à pédoncules, à barbelures verticales, à barbelures obliques, etc.

XXIV. — **Denterghem**. (vers la cote 11), le long du Peperlabeek, dit aussi Pepelaerbeek, etc. Nous voici en présence de palafittes rencontrées et décrites par le Rév. abbé Claerhout (2). — Nous ne nous occuperons pas ici des découvertes similaires faites par le même explorateur, en ce qui

---

(1) **J. Claerhout** — *Rapport* dans R. G. F. B. 1902, page 45; en 1904, page 24; Cfr : An. AB. t. XIX. 1905, page 272, aussi p. 170-171; An. Em. T. LV, 1905, p. 357. T. LVI, 1906, page 109, art. 24.

(2) **J. Claerhout**. *Rapport* dans R. G. F. B. 1899, page 28; en 1901, page 22; en 1902, page 25. Cfr. **J. Claerhout**. *Mémoire sur la palafitte de Denterghem*, dans les *Ann. de la Fédér. arch. et hist. de Belgique*, Congrès de Bruges, 1902, o. c. Tome XVI, 2e partie, pages 194 et suiv. — Cfr. encore An. AB. 1902, T. XVI, page 79; — An. AB. 1901, p. 182; — *Revue des questions scientifiques à Bruxelles*, 1905, 3e série, t. VII, pages 342-346; — An. Em. Tome LV. 3e fascicule, août 1905, page 358.

concerne l'âge du bronze. — En 1899, le Rév. abbé Claerhout y recueillit une centaine de petits instruments en silex, un rognon de silex noir d'Obourg; en 1900, une cinquantaine d'instruments en silex, grattoirs, pointes de flèches, couteaux, un fragment de patin fait d'un canon de cheval, des poinçons et une superbe pioche en bois de cerf.

Quant à la trouvaille de Roulers (1), nous renvoyons aux indications bibliographiques fournies en note, une détermination précise, relative à cette découverte, ne pouvant encore être établie faute de documents complémentaires.

Les sept stations suivantes ont été découvertes par le Baron Ch. Gillès de Pélichy, et décrites par lui dans C. R. C. G. *o. c.* — Nous nous efforcerons de présenter brièvement les particularités les plus caractéristiques de ces intéressantes trouvailles.

XXV. — **Lendelede**. (42), *Bergcappelleken* : « nombreux silex taillés ainsi qu'une petite hache polie originaire de Spiennes » (2).

XXVI. — **Tieghem**. (76), *Arnoldusberg* : « le sommet de la colline est parsemé de silex taillés » (3).

XXVII. — **Heestert**. (65), dans le domaine du « *Baenhout* » : a procuré quelques lames en silex dont une finement retouchée sur les bords » (4).

XXVIII. — **Scherpenberg**. (121). — XXIX. — **Mont Noir**. (133). — XXX. — **Mont Rouge**, (140), enfin XXXI. — **Mont Kemmel**. (162). Ces quatre stations se trouvent sur la crête de séparation des eaux de l'Yzer et de la Lys. Elles se distinguent par l'abondance des silex taillés. Le *Mont Noir* a fourni quelques pointes finement retouchées (5), du type de celles décrites dans l'exposé concernant la station de Steenbrugge. Au *Mont Rouge*, au *Mont Noir* et au *Mont Kemmel*,

---

(1) **J. Claerhout.** dans An. Em Tome LV, 3e fasc. Août 1905, p. 357 ; — An. AB, t. XIX, 1905, p. 169.

(2) C. R. C. G. *o c.* page 36.

(3) C. R. C. G *o c.* page 35.

(4) C. R. C. G. *o. c.* page 36.

(5) C. R. C. G *o. c.* pages 34 et 35.

l'auteur de la description a recueilli : « d'innombrables couteaux, de superbes grattoirs et plusieurs éclats de haches polies » ; mais la série la plus remarquable est celle des tranchets, des pointes de flèches à tranchant transversal et d'autres pointes en forme d'amande, d'un très beau travail (1). L'auteur signale aussi la découverte de quelques fragments de poteries néolithiques, au haut du Kemmel, dans une tranchée.

QUELQUES LIEUX DE DÉCOUVERTES ISOLÉS.

L'indication de ces emplacements figure, en chiffres arabes, au croquis ci-dessus.

1. — **Duinbergen**, sur *l'estran*. Le Baron de Loë y mentionne : « une abondante récolte de silex utilisés » (2).

2. — **Ostende-Mariakerke**, également le long de *l'estran*. Il convient de citer un bel échantillon recueilli par Monsieur Georges Cumont (3) et une jolie pièce trouvée par le Baron Ch. Gillès de Pélichy. En notre présence, Monsieur l'abbé R. Ingelbeen y recueillit un grattoir fort bien taillé, gisant à la laisse de haute mer, à hauteur du méridien du clocher de Mariakerke.

Le Baron de Loë, qui trouva aussi un grattoir à Mariakerke, veut bien nous signaler la découverte de silex utilisés, en face de l'hippodrome Wellington, faite, il y a plusieurs années, par Monsieur le docteur Raeymaekers.

3. — **La Panne**. Cet endroit est déclassé comme station. Monsieur G. Cumont émet l'avis que ses silex ne sont que : « des pièces rapportées pour servir à battre le briquet » (4).

4. — **Ichteghem**, hameau « *Geuzenbosch* » (40). Outre un morceau de silex de Spiennes, ayant servi de percuteur, nous avons recueilli dans ces parages, pendant l'automne

---

(1) C. R. C. G. *o. c.* page 35.

(2) **Baron de Loë**. *Bulletin des Musées Royaux*, etc., août 1905, page 85, col. 1.

(3) C. R. C. G. *o. c.* page 30.

(4) Ann. AB. *o. c.* Tome XX, 1906, page 502. Le Baron de Loë estime que cette station ne remonte pas au delà de l'âge du fer. Cfr. *loc. cit.* page 502.

1906, une demi-douzaine d'éclats de taille, également en silex de Spiennes.

5. — **Aertrycke**, 500 m. à l'Est de la source du Moubeek. C'est là, qu'en septembre 1906, nous trouvâmes le premier silex taillé (un bon grattoir), de la région du faîte de séparation, entre bassins côtiers.

Terminons cette énumération par la nomenclature de cinq belles haches en pierre polie. Outre celles de Lampernisse, Thourout, Houthulst, Bruges, déjà mentionnées (1), il faut signaler la superbe hache (propriété de Monsieur le Baron J.-B. de Bethune de Villers) recueillie, à Bruges, non loin de la « *porte de Gand* ».

CONCLUSIONS.

Le relevé, fait ci-dessus, des différents types d'échantillons récoltés, nous permet, une fois de plus, de remarquer l'analogie, voire l'identité des modèles observés dans les cinq continents (2).

Ces constatations, signalées à tout propos, notamment par le Marquis de Nadaillac, Messieurs Piette, Boule, Jones, etc. etc., ainsi que toutes les considérations relatives aux migrations (3), nous obligent, en l'état actuel des connaissances, à être fort circonspects quant à tout essai de classification.

---

(1) C. R. C. G. o. c page 36.

(2) **E. Piette.** *Etudes d'ethnographie préhistorique* (Extrait de l'**Anthropologie**). T. VII, n° 3, Paris, Masson, page 399 — **Boule.** *Anthr.* 1893, page 36. — **Rupert Jones.** *Anthr. Instit.* New Series Tome I, page 50. — *Marquis* **de Nadaillac.** *L'Art préhistorique*, dans « *Le Correspondant* » (Paris) du 10 juin 1900, page 931 : « Les pointes de flèches du Dakotah, celles des « Apaches ou des Commanches montrent une étrange ressemblance avec « celles de nos régions ... Les nuclei de la Scandinavie peuvent se compa- « rer à ceux du Mexique. » — A propos du Mexique, il convient de citer les magnifiques échantillons d'armes primitives en cristal de roche venant de ce pays. On voit de ces exemplaires au *British Museum* de Londres; dans les superbes collections de Monsieur G. Cumont, nous avons également pu admirer quelques beaux modèles en *obsidienne*, rapportés du Mexique.

(3) **Baron van Ertborn.** *Le Système pliocène en Belgique. L'âge vrai du vrai Moséen*, etc. Bruxelles, Weissenbruch, 1903, page 6.

Moyen pratique de populariser l'Histoire nationale,

par Charles ARENDT,

Architecte de l'Etat hre, à Luxembourg.

Parmi les sciences modernes, l'histoire, notamment l'histoire nationale, occupe un rang élevé. On l'appelle à juste titre la *Magistra Vitae*. Que ce grand moyen d'éducation du peuple n'ait guère produit jusqu'ici des résultats satisfaisants, à quoi faut-il l'attribuer? A notre avis la cause réside dans la sécheresse de la méthode employée pour enseigner l'histoire nationale. Si au lieu de se borner à des récits qui souvent fatiguent l'esprit du public et s'oublient, on s'attachait à frapper son imagination par la vue de l'image authentique des ancêtres illustres, dont on prône les hauts faits et les vertus civiques, nul doute que son attention serait doublée, et qu'il garderait dans son cœur une impression *durable*. Et son âme s'ouvrant à des sentiments nobles et élevés, l'homme du peuple, l'ouvrier apprendrait à *aimer la Patrie*.

De cette manière aussi, la mémoire de maint homme de grand mérite serait sauvée de l'oubli. D'un autre côté, la classe ouvrière gagnerait la conviction que, même dans son sein si humble, des personnages illustres ont pris naissance.

* * *

C'est dans cet ordre d'idées, que, profitant des progrès de la phototypie, nous avons pris à tâche de publier dans notre pays (1) un *album populaire* in 4°, intitulé :

---

(1) La galerie d'hommes illustres, qui jadis avait commencé à paraître en Belgique et en France, n'a jamais pénétré dans les grandes masses.

Porträt-Gallerie hervorragender Persönlichkeiten aus der Geschichte des Luxemburger Landes, von ihren Anfängen bis zur Neuzeit. (*Mit biographischen Notizen*). Cet ouvrage, d'un prix modique (1), a eu un succès inespéré. Le premier volume, donnant 90 portraits avec texte et 7 scènes historiques, a paru en 1904; il est presqu'épuisé. — Le volume II, avec 114 portraits, vient de paraître; et le volume III, avec 80 portraits, se trouve en préparation. — L'ouvrage relié avec goût, sert en outre comme *livre de prix* et comme *album de salon* (2).

Enfin, détail non moins digne d'être relevé, les 285 clichés d'impression, transposés sur verre, servent encore aux *projections lumineuses* des conférences populaires sur l'histoire nationale, conférences, qui, chaque fois, font salle comble.

Luxembourg, février 1907.

---

(1) Chaque portrait, de 45 à 50 c. m. carrés, ne revient qu'à un sou environ.

(2) Nous avons fait don au Congrès de Gand d'un exemplaire du volume II.

Quelques considérations sur le servage dans l'ancien pays de Looz (1),

par A. HANSAY,

Conservateur des Archives de l'Etat, à Hasselt.

L'histoire du servage dans l'ancien pays de Looz, qui reste à faire, embrasse dix siècles, depuis le 9e jusqu'à la fin du 18e. On peut la diviser en deux grandes périodes :

(1) *Sources : a)* Manuscrites ; cf. H. VAN NEUSS, *Inventaire sommaire des archives de l'Etat, à Hasselt*, Bruxelles, Guyot, 1901, et A. HANSAY *Supplément à l'Inventaire des archives de l'Etat, à Hasselt*, dans la *Revue des Bibliothèques et archives de Belgique*, t. IV, fasc. I, 1906, notamment les chartriers, les cartulaires et les registres censaux.

b) Imprimées ; cf. C. DE BORMAN, *Chronique de l'abbaye de St. Trond*, Liège, 1872-77, 2 vol. in-8° ; PIOT, *Cartulaire de l'abbaye de St. Trond* (741-1596), Bruxelles, 1870-75, 2 vol. in-4° ; H. PIRENNE, *Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel* (1249-72). *Polyptyque et comptes de l'abbaye de St. Trond au milieu du XIIIe siècle*. Bruxelles, 1896, in-8° ; P. DANIËLS, *Le droit de mortemain ou* KEUR *dans l'ancien pays de Vogelsanck*, dans l'*Almanach administratif.... de la province de Limbourg*, Hasselt, 1886, p. 167 à 180 (Cf. le règlement p. 169 à 175). Voir aussi les *Coutumes de Reckheim*, dans les *Coutumes du pays de Looz*, t. II, et notamment le chapitre XLVIII, p. 454, rubriqué « *Van keur goederen* ».

Ouvrages à consulter : VANDERKINDERE, *Les serfs d'église*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1897, p. 420 à 483 (Cf. une critique de A. HANSAY, dans la *Revue de l'Instruction publique de Belgique*, 1897, p. 420 à 423) ; ajoutez A. HANSAY. *Etude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de St. Trond, jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, Gand, 1899, passim et particulièrement au chapitre II, le paragraphe rubriqué « *Ministeriales* », p. 79 à 82, ainsi que le chapitre IV, intitulé *De la condition personnelle des « censuales » et des « cerocensuales » dans les domaines de l'abbaye de St. Trond*, p. 103 à 109. — En outre C. LECLÈRE, *Les avoués de St. Trond*, 1902, passim. Enfin, G. SIMENON, *Le servage à l'abbaye de St. Trond*, dans la *Revue apologétique* des 16 juillet et 16 août 1903, publié également à part en 1903 en une brochure de 36 pages (Cf. le compte rendu de A. HANSAY, dans les *Archives belges*, 1903, n° 262).

la première allant du 9e siècle à la fin du 13e, la seconde s'étendant depuis le 14e siècle jusqu'à la fin du 18e. Pendant la première période, l'institution du servage occupe une place importante dans la vie sociale; dans la seconde période, on ne trouve plus de cette institution que des vestiges qui vont s'évanouissant dans le cours des siècles jusqu'à ce qu'ils disparaissent définitivement avec la conquête française à la fin du 18e siècle.

1e Période : Il convient de distinguer les différentes catégories de serfs qui apparaissent dans les documents.

Ce sont : 1° des serfs attachés à l'exploitation d'un grand domaine, de ceux qu'on désigna plus tard du nom de serfs de la glèbe.

2° Des serfs exerçant des fonctions domaniales ou astreints à des obligations militaires.

3° Des serfs qu'un lien très lâche de dépendance purement personnelle rattache à un établissement religieux et auxquels convient le nom de serfs d'église.

Cette distinction faite, divers problèmes sollicitent notre examen :

a) l'origine de ces diverses catégories de serfs,

b) la nature et l'importance de leurs obligations,

c) les transformations qui, au cours des siècles, s'opérèrent dans leur condition, le sens de ces transformations et les causes qui les provoquèrent.

En ce qui concerne plus particulièrement les causes des transformations du servage, les uns les ont cherchées dans l'influence des idées chrétiennes, d'autres dans l'influence d'un désir de liberté en quelque sorte inné chez l'homme, d'autres enfin dans l'action des causes économiques. Ces hypothèses ne sont pas à dédaigner, mais il semble bien qu'elles soient insuffisantes. Je dirai même que serait insuffisante une explication plus générale qui, combinant ces diverses hypothèses, voudrait à chacune d'elles faire sa place.

2e Période. Au 14e siècle encore, on constate quelques traces de servitude personnelle. Mais, en général, pendant ce siècle et les siècles qui ont suivi, le servage ne se manifeste plus que par la survie d'une prestation, celle de la mortemain

(*keur* en flamand). Ce droit de mortemain, de *personnel* (1) d'ailleurs qu'il était originairement, était devenu *réel*, et il frappait certaines terres au décès de l'occupant quel qu'il fût.

Cette taxe, qui se payait soit en nature, soit en argent, se vit même, à la fin du 18e siècle, remplacée par une taxe annuelle. Du coup, de l'ancienne prestation, il ne restait que le nom (mortemain ou *keur*). Et avec la conquête française le nom aussi disparut.

---

(1) Le droit de mortemain était une des trois prestations qui, dès l'origine, avaient frappé la personne du serf. Les deux autres prestations étaient le cens capital, ou capitation, et le droit de mariage.

L'Archéologie campanaire en Belgique,

par Fernand DONNET,

Secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.

L'archéologie campanaire qui, dans les pays voisins, compte bon nombre de fervents, et qui, depuis assez bien d'années, a provoqué la publication de nombreux travaux spéciaux, n'est pas sérieusement étudiée en Belgique depuis bien longtemps. C'est en France surtout, que l'étude des cloches, de leur histoire, de leur caractère artistique, de leur passé légendaire, a provoqué le mouvement le plus actif. La bibliographie relative à ce sujet est des plus copieuses. En Allemagne, en Angleterre, en Hollande, ailleurs encore, de nombreux savants ont livré à l'impression les résultats de leurs recherches dans ce domaine. Dans notre pays, quelques auteurs s'étaient, il est vrai, occupés des cloches au point de vue religieux ou littéraire, en avaient parlé, en étudiant plus particulièrement les carillons, en avaient fourni, de ci de là, quelques indications dans des recueils épigraphiques, mais ce n'est guère que depuis une dizaine d'années, que des travaux spéciaux ont vu le jour, dans lesquels les cloches, sous toutes leurs formes, à toutes les époques, dans tous leurs emplois, ont été étudiées, décrites et analysées. Les dépôts d'archives ont été patiemment fouillés, les vieux clochers ont été visités, et, du résultat de ces multiples investigations, sont issus bon nombre d'ouvrages archéologiques d'un indéniable intérêt. Toutefois, sur ce terrain, une ample moisson scientifique peut encore être recueillie, et nous croyons faire chose utile en résumant brièvement les indications produites jusqu'ici, dans l'espoir que d'autres chercheurs, à leur tour, s'intéresseront à la campanalogie, et par de futures découvertes, voudront contribuer au développement de cette branche si intéressante de l'archéologie nationale.

***

Il est évident, que, dans nos provinces, l'emploi des cloches remonte à une époque aussi ancienne que dans les pays voisins. Dès que le temple chrétien fut complété et couronné par une tour ou un campanile, si modeste fût-il, des cloches durent y être appendues pour appeler le peuple fidèle à la prière. Toutefois les témoins véridiques, datant des premiers siècles de l'organisation du culte catholique, nous manquent. Seules, quelques rares indications, plus ou moins sûres, permettent de fournir certaines données relatives à la période romane.

Un gentilhomme flamand, Jehan Lhermite, qui fut attaché à la Cour du roi Philippe II et passa une grande partie de son existence en Espagne, décrit dans son *Passetemps* les cloches du carillon de l'Escurial, dont bon nombre provenaient d'ateliers de nos provinces. Parmi celles-ci, il en existait une qui remontait à une très haute antiquité, si toutefois on peut admettre l'entière exactitude du rapport de Lhermite : « il y en avait une, écrit-il, apportée de la ville de Veurne à Steenkerke, qui est au pays de Flandre, entre Duynkerke et Nieupoorte, qui était fondue l'an 418, et à ce compte vieille de mille cent et septante neuf ans, qui ne serait petite antiquité pour approuver l'ancienneté de notre foy chrestienne et catholique que nous professons par delà, si le millier n'y fut obmis, comme j'en crains. »

Parmi les cloches que vendit, en 1579, le magistrat d'Audenarde, il s'en trouva une d'un âge respectable. du moins l'inventaire dressé lors de l'aliénation semble le prouver.

On y renseigne une cloche pesant 950 livres, dont l'inscription paraissait fort ancienne et qui portait la date de 606.

Noch eene andere clocke, met eene onvulgolene croone ende twee gaten in de croone van de selve, met seer antycksche letteren, ghegoten anno VI^c VI, weghende neghen hondert vyftich ponden. Ghecoteerd n° IIII.

Le chroniqueur Godeschalc, qui écrivait au VIIIe siècle, fait mention d'une cloche, en parlant du séjour que l'évêque de Liège, saint Lambert, fit au monastère de Stavelot. Ailleurs encore, dans les annales de l'abbaye de Saint-Ghislain, il est rapporté, qu'en 959, saint Gérard, sentant approcher sa fin,

après avoir donné la bénédiction à ses religieux et reçu le saint viatique, ordonna qu'on sonnât son trépas avec la cloche qu'il avait fait bénir autrefois par son évêque. L'emploi de cloches peut encore être constaté dans la chronique de Sigebert de Gembloux en 1080, et dans une lettre datée de 1130, par laquelle un abbé du monastère de Saint-Amand proposa aux chanoines de Saint-Servais de s'engager mutuellement à faire célébrer des services religieux annoncés par des sonneries de cloches.

Les annales de Flandre, en relatant les détails du meurtre du comte Charles le Bon, rappellent que les conjurés s'étaient réfugiés dans la tour de l'église Saint-Donat, et que pour empêcher qu'on sonnât les cloches, ils avaient retiré à eux les cordes.

L'usage de cloches, considérées comme attributs des libertés communales, est attesté par un passage de la charte de Tournai de 1187, qui autorise les bourgeois à posséder une cloche et à l'utiliser pour les affaires de la ville.

De toutes ces cloches, il ne reste plus autre chose que le souvenir; elles ont disparu, soit qu'elles aient été fondues pour être remplacées par d'autres plus importantes, soit qu'elles aient été mises hors d'usage par suite d'usure, soit enfin qu'elles aient été enlevées lors des désordres incessants de ces époques troublées.

***

Au XIIIe siècle, il faut déjà des cloches plus lourdes. Sous l'influence du style ogival, les clochers des églises se sont élevés davantage, et, d'autre part, les agglomérations bâties s'étant développées, il a fallu donner aux cloches une puissance plus grande, afin que leur sonorité puisse porter plus loin. Si dans d'autres pays, en Allemagne surtout, on retrouve encore assez bien de cloches datant de cette époque, dans nos provinces, elles sont rarissimes. Cependant de nombreuses mentions sont faites de leur existence dans les comptes ou les autres documents de l'époque.

En Flandre, dans le canton d'Avelghem, existait encore au XVIe siècle une cloche datée de 1232. Dans une commune

voisine, une autre portait la date de 1235. L'église d'Eyne en possédait une depuis 1255.

Ailleurs, d'anciennes coutumes témoignent de l'emploi de cloches au XIIIe siècle. C'est ainsi qu'à Ypres, à cette époque, les mariages étaient annoncés par des sonneries, et qu'à Louvain, en vertu d'un rescrit ducal de 1282, la cessation du travail dans les ateliers était indiquée de la même manière.

A Liège, il y a cinquante ans, on refondit une cloche de 1275 que possédait l'église Saint-Paul. Par contre, dans la même ville, il en existe encore deux qui datent de cette époque éloignée. L'une, qui appartient à la même église, fut fondue également en 1275 par Jean et Gérard de Liège; la seconde, qui est conservée dans l'église Saint-Denis, porte la date de 1283.

***

Le XIVe siècle, par contre, peut fournir des éléments d'étude bien plus nombreux et plus importants. Les cloches datant de cette époque se retrouvent encore en maintes localités de nos provinces. Déjà alors elles n'ont plus le caractère de grande simplicité usité pendant les siècles antérieurs. Leur robe d'airain s'embellit d'ornements divers : rinceaux, arcatures, sujets religieux, images pieuses, etc. D'autre part, les inscriptions deviennent plus prolixes. Elles nous permettent d'apprendre le nom de la cloche, celui du fondeur auquel elle doit l'existence, et l'année de sa naissance. De plus, à ces renseignements d'état-civil, s'ajoute une invocation pieuse, ou une prière, ou bien encore une brève indication du rôle préservateur ou propitiatoire que doivent jouer les cloches. D'autre fois, ces textes énumèrent déjà les divers usages auxquels elles sont destinées. Mais toujours ces inscriptions sont imprégnées d'un caractère franchement religieux ; elles sont en tout d'accord avec la liturgie, et parfois même elles revêtent une forme non dépourvue de poésie. Les vaniteuses réclames qui, plus tard, devaient les contaminer, ne sont pas encore venues en ternir la forme si archaïque.

Il ne serait guère possible d'examiner ici toutes les cloches

du XIVe siècle que possèdent encore nos églises ou nos bâtiments civils. Nous nous bornerons à en indiquer quelques-unes.

Le fameux bourdon du beffroi de Gand, l'antique *Roelant*. dont l'inscription, dans son énergique concision, résumait les divers usages, avait été fondu en 1314. A la même catégorie appartient le bourdon de Furnes, *Bomke*, que Guillaume de Haerlebeque fabriqua en 1378, et celui qui, depuis l'année 1377, est en service dans la tour des halles d'Ypres. Ces cloches, appartenant à la commune, constituaient l'emblème de la puissance du peuple, et leur possession formait un des privilèges dont le maintien était le plus âprement défendu. Quand en 1318, Philippe de Valois confisqua les droits de la commune d'Ypres, il eut soin de faire enlever la cloche du beffroi. A la fin du XIVe siècle, furent aussi placées dans la tour communale de Tournai une cloche de même nature, ainsi qu'une autre servant à indiquer les heures et mue par le mécanisme de l'horloge.

En Flandre, on constate qu'autrefois des cloches du XIVe siècle existaient dans les églises d'Eyne, de Caster, de Kerchove et dans quatre autres localités voisines d'Audenarde. A Termonde, les comptes communaux témoignent de l'usage à la même époque de différentes cloches. C'est alors aussi qu'un fondeur bruxellois se rendait, en 1383, à Malines, pour y refondre les cloches communales. Du reste, dès 1347, on trouve trace dans cette dernière ville de fondeurs qui y habitaient et y exerçaient leur métier.

A Mons, il exista jusqu'à la fin du XVIIIe siècle une cloche à l'église Sainte-Waudru, qui était ornée du millésime de 1388, et à l'hôtel de ville de la même localité, est encore conservée aujourd'hui une autre cloche que Me Henri le Rousillon, de Dinant, coula en 1390.

Dans l'église St-Martin, à Courtrai, on peut retrouver une cloche provenant de la fabrication de Jean de Leenknecht et exécutée en 1345.

Si l'on veut considérer les si nombreuses causes de destruction qui se sont multipliées dans nos provinces, depuis le XIVe jusqu'au XIXe siècle, on sera sans doute étonné de

constater qu'il existe encore de ci de là des cloches qui ont pu leur échapper et parvenir intactes jusqu'à nous.

***

Par contre, les cloches du XVe siècle qui existent encore sont bien plus nombreuses. Presque pas de ville belge, où l'on n'en puisse retrouver, et même dans bon nombre de villages, on peut encore en découvrir. Du reste, sur cette époque, les documents d'archives sont déjà plus explicites, et il y a moyen de reconstituer l'histoire de l'art campanaire dans nos provinces.

C'est surtout au XVIe siècle que l'efflorescence atteignit son apogée. Les cloches se multiplièrent d'une façon considérable; les carillons furent placés dans de nombreuses localités, et d'autre part, le poids et l'importance des cloches furent portés à des limites qui n'avaient pas encore été atteintes.

En cette étude résumée, il est inutile d'examiner plus minutieusement les cloches des XVe et XVIe siècles existantes; ce serait une tâche bien trop étendue.

Pendant cette période, le caractère artistique des cloches fait d'incontestables progrès. Sur leur robe d'airain sont appliqués divers motifs religieux : le Christ en croix, la Vierge ou le patron dont elles portent le nom. Parfois des sujets profanes sont aussi moulés dans le bronze. Tel est par exemple le cas pour la belle cloche de Wechelderzande qui porte la date de 1526, et autour de laquelle on voit se dérouler des scènes appartenant à une période plus ancienne et représentant une chasse au sanglier, des motifs héraldiques, des blasons, etc. Des sujets exécutés à cette époque sont encore appliqués un siècle plus tard sur certaines cloches, notamment à Ypres où, à côté du millésime de 1683, se développent les scènes fort caractéristiques d'une danse des morts dont le modèle est certainement antérieur.

Il était alors d'usage aussi d'appliquer sur les cloches des médaillons artistiques, commémorant des scènes religieuses ou profanes, voire même mythologiques. Ce furent surtout les œuvres des médailleurs du XVIe siècle qui servirent à ce genre d'ornementation.

Ailleurs encore, et cette coutume était même fort répandue, le fondeur imprimait sur la cloche des empreintes de monnaies, des médailles, des sceaux de villes, de communautés religieuses ou de particuliers, des blasons de divers genres. Et pour ce genre d'ornementation, on utilisait souvent des matrices représentant des documents numismatiques ou héraldiques bien antérieurs à l'époque pendant laquelle la cloche était fondue.

A ces motifs divers s'ajoutaient des rinceaux, des frises composées de fleurs et de fruits, au milieu desquels se jouaient des angelots, des cordons formés de motifs architectoniques. Ce fut surtout sous l'influence de la renaissance, que ce genre d'ornementation se développa. Plus tard, il devait, en tombant dans l'exagération, se signaler par le mauvais goût et une composition souvent baroque.

Pendant cette période, les inscriptions campanaires deviennent moins concises; leur importance s'accroît sensiblement. Toutefois, elles ne perdent pas encore leur caractère religieux. Elles constituent, comme avant, une invocation ou une prière, énumèrent le rôle religieux que doivent jouer les cloches, attestent la vertu protectrice qui leur a été attribuée par la consécration baptismale, et ne manquent pas de préciser expressément les noms des saints patrons sous la protection desquels elles ont vu le jour.

***

Les troubles religieux du XVIe siècle devaient nécessairement être fatals aux cloches. Les protestants qui, de tous côtés, avaient attaqué les églises pour détruire ou enlever les richesses mobilières immenses qu'elles renfermaient, ne devaient pas respecter les clochers. Presque partout les cloches furent arrachées de leurs retraites aériennes, et la soldatesque pillarde en fit la matière d'un commerce des plus productifs. C'est alors qu'on put voir les cloches provenant des diverses églises de nos provinces, réunies, chargées sur des chariots, conduites au delà des frontières, ou bien encore traînées jusqu'à quelque quai d'embarquement, où l'on pût aisément les transporter à bord du bateau qui devait les exporter vers

des contrées dans lesquelles il était possible de les vendre facilement.

C'est ainsi, que le 15 janvier 1579, arrivait à Anvers un bateau d'intérieur, qui avait été expédié de Berghe-St-Winnoc. Il avait été chargé d'une forte quantité de cloches de toutes dimensions, grandes et moyennes, qui avaient été enlevées des églises situées dans les environs de cette ville. Le bateau fut dirigé vers la Zélande, et peut-être sa cargaison y fut-elle transbordée sur d'autres vaisseaux qui la conduisirent outre-mer. Un autre jour, « le Bonaventure », entièrement chargé de cloches, conduit par le capitaine Goes, fit voiles pour Rouen, mais, assailli en mer par une violente tempête, il périt avec toute sa charge. En 1578, à Maestricht, on fondit, pour en faire des pièces d'artillerie, tout un lot de cloches provenant du territoire belge. Les cloches de Malines, volées par la soldatesque, furent transportées à Anvers où on s'efforça de les vendre comme métal hors d'usage. Dans certaines villes étrangères, telle Lisbonne par exemple, il existait un marché régulier, où les acheteurs pouvaient avec facilité s'approvisionner de cloches provenant de nos provinces.

Il n'est donc nullement étonnant de retrouver à l'étranger tant de cloches portant des inscriptions flamandes ou des indications prouvant qu'elles furent fondues dans notre pays. Quelques-unes sans doute y furent régulièrement commandées ou acquises, mais la plupart firent partie du butin réuni par les soldats pillards du XVIe siècle.

C'est ainsi que le carillon de l'église Saint-Laurent de l'Escurial, à Madrid, est en grande partie composé de cloches provenant de l'atelier des vanden Gheyn. On en trouve également qui portent le nom de ces fondeurs malinois, ou bien encore ceux des Waghevens, des Zeelstman, des Hemony, à Martofino près de Gênes, à Canettemont près de Frevent dans le département français du Pas-de-Calais, à la chapelle de Saint-Martin à Avesnes-lez-Herly (canton d'Hucqueliers), à Ligny-sur-Canche, à Baincthun, près Boulogne, à Lottinghem, à La Lande-de-Cubzac, et dans diverses localités de la Somme, de la Haute-Vienne, de la Haute-Marne, etc. Puis, on peut encore citer les cloches qui sont conservées à Churchkirk, en

Angleterre, ou à Cambridge, à la cathédrale de Glasgow, à Nichalastau (comté de Glamorgan), à Whalley dans le Lancashire, sans oublier de remarquables spécimens de l'art campanaire qui ont été retrouvés dans le Limousin et ailleurs encore.

***

La disparition violente des cloches pendant les troubles du XVIe siècle, et la nécessité sans cesse plus impérieuse de posséder des instruments d'une sonorité plus grande, furent cause, aux XVIIe et XVIIIe siècles, de la confection de cloches nouvelles. Mais celles-ci, en augmentant de volume, perdirent progressivement tout caractère artistique. On ne les enrichit plus de motifs élégants, de médaillons ou d'empreintes numismatiques; tout au plus y retrouve-t'on quelque figure pieuse, souvent d'une banalité déplorable. Par contre, les inscriptions se multiplient et deviennent parfois d'une longueur insensée. Elles servent de prétexte aux énumérations les plus pompeuses, aux qualifications les plus exagérées. Plus de prière, plus d'invocation pieuse, mais les noms des donateurs, des curés, des marguilliers, des parrains ou des marraines, suivis de litanies interminables de titres et de qualificatifs qui souvent n'ont avec la vérité que des relations fort éloignées.

Alors aussi apparaissent les cloches décimales. Celles-ci étaient données à l'église par les personnalités collectives ou particulières qui jouissaient des dîmes à percevoir dans la paroisse. Ces cloches devaient être de dimension suffisante, pour que leur son pût être perçu jusqu'aux limites extrêmes du territoire dans lequel opéraient les décimateurs.

***

A cette époque, un nouveau danger fort grave menaça l'existence de nos cloches. Pendant les interminables guerres qui désolèrent nos provinces, surtout depuis le milieu du XVIIe siècle, il fut admis que les cloches faisaient légalement partie du butin auquel les vainqueurs pouvaient prétendre. Les besoins d'une artillerie souvent renouvelée et sans cesse

augmentée, nécessitaient une consommation fort grande de métal, et l'intendance des armées ennemies avait jugé ne pouvoir s'en procurer à meilleur compte et de plus parfaite qualité, que dans les clochers de nos églises. Pour éviter ces déprédations parfaitement prévues, les curés des campagnes transportaient leurs cloches dans les villes voisines. Et quand celles-ci, à la suite de quelque siège plus ou moins long, tombaient au pouvoir de l'ennemi, la récolte en métal était d'autant plus abondante, qu'aux nombreuses cloches urbaines, venaient s'ajouter toutes celles qui provenaient des campagnes environnantes.

Bientôt la coutume s'établit de racheter les cloches, et il fut parfaitement accepté, qu'après la reddition d'une place forte, les assiégés avaient le droit, moyennant une somme à stipuler ou à établir après estimation, d'obtenir du grand-maître de l'artillerie ennemie, la faveur de conserver tous les objets en métal dont ils étaient propriétaires. Et c'est ainsi qu'on vit, grâce aux fortunes diverses de la guerre, des places fortes prises et reprises, contraintes, en une période de peu d'années, de racheter quatre ou cinq fois les mêmes cloches. Ce triste sort échut à la ville d'Ypres qui, en 1648, 1658, 1678, 1744, fut forcée chaque fois de trouver les capitaux nécessaires pour racheter à l'armée française « les cloches, ornements, chandeliers et autres ustensiles qui leur appartiennent tant concernant le service divin que la décoration des églises et le service public. » En 1678, la ville de Gand dut payer 48,000 livres de France pour pouvoir conserver les cloches que l'armée de Louis XIV voulait utiliser pour le service de son artillerie. Lors de la prise d'Audenarde, en 1706, une stipulation du même genre fut insérée dans l'acte de capitulation.

Il advint parfois que les habitants de certaines places fortes prétendirent que semblable rachat, après une première capitulation, constituait une franchise pour l'avenir. Pareille théorie n'eut en général pas grand succès; à Tournai toutefois, elle réussit en 1709. Il est vrai, que pour assurer son succès, le magistrait avait eu soin de faire certains dons en espèces sonnantes aux officiers qui commandaient l'artillerie ennemie.

***

Les cloches qui avaient pu être soustraites aux pillages de la soldatesque du XVIe siècle, aux confiscations des artilleurs du XVIIe, devaient bientôt courir un danger bien plus grand. A la fin du XVIIIe siècle, les républicains français s'étaient emparés de nos provinces. Ils s'empressèrent de s'attaquer à la religion dont ils devaient bientôt prohiber l'exercice et persécuter de toutes les manières les ministres. Dès qu'ils eurent fermé les églises, ils en confisquèrent ou livrèrent aux enchères le mobilier et les inestimables trésors artistiques qu'elles renfermaient. Les cloches ne devaient pas être épargnées. La Convention avait décidé que, sur tout le territoire de la République, les cloches seraient mises à la disposition du ministre de la guerre. Une seule cloche devait être épargnée dans chaque paroisse ou plutôt dans chaque localité; elle devait servir à transmettre et annoncer les ordres de l'autorité. A la campagne, elle était surtout utilisée pour le service de l'horloge de la tour. Le métal des cloches confisquées devait servir à la fonte de canons ou à la frappe de monnaies de billon. Ces instructions furent exécutées dans nos provinces en 1798 et 1799. Partout les cloches furent saisies; parfois la force armée dut être requise pour assurer le succès de cette opération; transportées dans certains chefs-lieux ou villes importantes, les cloches y furent systématiquement brisées, et leurs débris furent transportés en France, soit par voie d'eau, soit par voie de terre. A Anvers, ce fut dans l'ancien couvent des Récollets que toutes les cloches de la ville et des villages de la province furent emmagasinées. Elles y furent brisées, et le métal qui en provint fut chargé sur des bateaux qui devaient le transporter en France. Les cloches enlevées des environs d'Alost, furent envoyées aux forges du Creuzot; celles qui furent trouvées dans les églises de la banlieue bruxelloise, furent destinées à alimenter les mêmes ateliers, et furent dans ce but réunies par les soins de Lannoy, « munitionnaire général des vivres et viande des armées du Nord et de Sambre et Meuse. »

La rage de destruction des cloches s'accrut encore pendant la sanglante épopée de la guerre des paysans. C'est au son du tocsin que les gars des campagnes se réunissaient

pour courir sus aux soldats de la République. Il fallait à tout prix empêcher que les « brigands » n'usassent de ce moyen de ralliement.

Et pourtant, assez bien de cloches échappèrent aux vigilantes recherches des sans-culottes. Dans les campagnes surtout, ou s'empressa de les descendre des clochers et de les cacher dans des tas de fumier, ou simplement dans la terre, plus souvent encore dans les puits ou les étangs. Beaucoup d'entre elles purent ainsi être recouvrées après le rétablissement du culte, et de temps en temps, le hasard en fait encore découvrir, dont la cachette avait été oubliée.

***

Depuis le commencement du XIXe siècle, après que le Concordat eut rendu la paix religieuse à nos provinces, on s'empressa partout de repeupler les clochers déserts. Aujourd'hui encore, dès qu'une tour nouvelle est érigée, elle est sans retard pourvue de plusieurs cloches. Bien souvent, d'anciennes cloches, parfois fort intéressantes, ont servi à fournir le métal nécessaire à la fonte des nouvelles. Celles-ci, en général, sont d'une banalité désespérante. Sur leur robe d'airain le plus souvent s'étalent des ornements néo-gothiques d'un goût fort douteux, encadrant des figures pieuses sans caractère. Les inscriptions antérieures ont fait place à de simples énumérations de noms, parmi lesquels se retrouvent ceux du curé de la paroisse, du doyen du district, du parrain, de la marraine, de tous les membres de la fabrique d'église, des donateurs, souvent des membres du conseil communal, sans oublier celui du fondeur. Cette banale énumération, sans le moindre intérêt, rappelle l'usage récent mis en honneur par certains fondeurs, qui, moyennant l'octroi d'une légère rénumération, ajoutaient sur la cloche le nom du premier venu désireux de voir son souvenir passer à la postérité grâce à ce moyen économique. On se demande comment il est possible de concilier des inscriptions de ce genre avec le texte des prières, si belles, prescrites par le rituel pour la bénédiction des cloches. A l'exemple des anciens, il serait

facile de puiser dans le formulaire religieux des textes plus en rapport avec la mission des cloches et avec leur caractère d'une symbolique si pure et si élevée.

***

L'industrie de la fabrication des cloches a de tout temps été fort importante dans nos provinces. A l'origine, les fondeurs ne possédaient pas d'atelier permanent, ou du moins, presque toujours, ils exécutaient leur travail à pied d'œuvre. C'est dans le cimetière, dans quelque terrain proche de l'église, voire même dans un hangar voisin, que la fosse destinée aux opérations de la fonte, était creusée. Ce travail se faisait souvent en grande pompe; le clergé appelait la bénédiction du Ciel sur l'opération; les autorités scabinales et la foule du peuple suivaient avec intérêt et anxiété les diverses péripéties de la fonte; des cadeaux, parfois importants, étaient distribués au fondeur et à ses ouvriers, et c'est au milieu de l'allégresse générale, que s'affirmait l'heureuse naissance de la nouvelle cloche.

Les plus importants fondeurs possédaient aussi un atelier parfaitement installé, et plus tard, c'est presque toujours dans ces ateliers que le travail s'opérait. Dans nos provinces, il existait de nombreux fondeurs; dans presque tous les parages on signale leurs installations, mais deux villes surtout, Malines et Anvers, se distinguèrent par l'activité de leurs établissements campanaires. A Malines, deux familles se signalèrent principalement dans cette industrie, dans l'exercice de laquelle leurs membres se succédèrent nombreux, pendant plusieurs siècles. Ce furent d'abord les Waghevens, qui pendant plusieurs générations livrèrent de nombreuses cloches dont les plus anciennes portent des millésimes du milieu du XVe siècle. A la fin du même siècle, apparaissent les vanden Gheyn. Ceux-ci furent très nombreux, et les produits qui sortirent de leurs ateliers furent innombrables; on les retrouve dans presque toutes les localités du pays et dans nombre de contrées étrangères. Leur industrie séculaire se transporta ensuite à Tirlemont et à Louvain, où elle

a prospéré jusqu'à nos jours. A Malines, on rencontre encore parmi les fondeurs de cloches les noms des van Casbroec, van Kerssevoort et Hazaert au XIVe siècle; Zeelstman, Jan Coppens, Quacyvas, au XVe siècle; Erix, De Backere, Steylaert, Cauthals, les De Clerck, Popenruyter, au XVIe siècle; De Clerck au XVIIe siècle, et maints autres.

A Anvers, on constate l'existence des ateliers de plusieurs fondeurs travaillant au XVe siècle et notamment de Georges vander Weenhagen, Gérard Buytendyck, Pierre van Dormeyde. Pendant les siècles suivants, sans parler de membres des familles Waghevens et vanden Gheyn, qui travaillèrent à Anvers, on peut citer Melchior de Haze, dont la production fut fort grande, Georges Dumery, qui, plus tard, s'établit à Bruges, Guillaume Witlockx, Jean-Baptiste Huaert, Paschier Melliaert, et beaucoup d'autres.

Ailleurs dans le pays, on retrouve les produits des ateliers de Tournai qui appartenaient aux Colard Bachin, François Legrand, Guillaume Duhem, Antoine Scaverain, François Barbieux et Jean-Baptiste Flincon, les Drouot, etc . etc. Citons encore, parmi les fondeurs les plus connus, les Grognart, de Dinant, dont les descendants travaillèrent aussi à Nivelles, à Gand et à Mons. Dans cette même ville de Nivelles, il faut mentionner au XVIIe siècle Thomas Tordeur et son fils Jean Tordeur; à Bruges, les descendants de Georges Dumery; à Tirlemont, Jean Broeckaert; à Dinant encore, Henri le Rousillon; à Mons, Jean Houzeau, François de la Paix; à Gand, Jean van Roosebeke, le fondeur de la célèbre cloche *Roelant;* à Liège, maîtres Jean et Gérard, qui florissaient au XIVe siècle; à Huy, Jean et Joseph Plumere, etc. Nous en passons, ne pouvant songer à donner ici une nomenclature complète des fondeurs anciens établis dans nos provinces.

***

Ce n'étaient pas seulement les ateliers appartenant à des fondeurs belges qui fournissaient les cloches religieuses et communales en usage dans nos églises, nos monastères ou nos beffrois communaux. Sans tenir compte des achats faits

directement, hors des frontières, il ne peut être omis de signaler les fondeurs étrangers qui venaient travailler dans notre pays. Souvent ils étaient appelés pour exécuter un ouvrage déterminé; ils procédaient alors à la fonte des cloches, à proximité des églises auxquelles elles étaient destinées. Tel fut par exemple le cas pour les frères Moer, de Bois-le-Duc, qui fondirent à Anvers, en 1507, la célèbre cloche *Carolus* de l'église Notre Dame.

Ce furent surtout les fondeurs lorrains qui opérèrent dans notre pays. Ces artisans voyagaient régulièrement dans les diverses provinces françaises et dans les contrées voisines. Leurs habitudes étaient si connues, que ces étrangers étaient appelés les « fondeurs ambulants », et qu'on les rencontrait, parcourant nos villes et nos campagnes, et offrant partout les produits de leur industrie spéciale. Chaque année, comme le dit un de leurs historiens, les fondeurs de cloches des vallées de la Meuse, du Mouzon, et plus généralement de la petite province mi-champenoise, mi-lorraine, qui s'appelait le Bassigny, partaient, bissac au dos, pour opérer sur place. Beaucoup avaient leur région attitrée. Ils rentraient au pays, quand la bise était venue et que l'hiver empêchait le moulage en plein vent On les rencontre travaillant dans ces conditions en Belgique, aux XVIIe, XVIIIe et jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Les plus connus de ceux qui visitèrent pendant cette période notre pays, sont les Barret, Bernard, Chapelle, Plumeret, Gaulard, Drouot, Regnaud et maints autres.

N'oublions pas les principaux d'entre eux, les Hemony qui, originaires eux aussi de Lorraine, du village de Levecourt, fondirent en Belgique des quantités considérables de cloches, et finirent par se fixer en Hollande, où on les retrouve au XVIIe siècle à Utrecht et à Amsterdam.

***

Les cloches ne furent pas toujours employées isolément. Il advint à certain moment que, réunies en séries parfois nombreuses, variant de dimensions et de ton, elles servirent à former les carillons, et devinrent les agents harmonieux

d'un genre musical bien spécial. C'est évidemment dans nos provinces qu'il faut rechercher l'origine des carillons, et leur emploi est resté en quelque sorte un monopole, dont notre pays seul a usé, et qu'il a conservé florissant jusqu'à nos jours.

Il paraît que l'usage d'annoncer l'heure au moyen d'une sonnerie spéciale, *de voerslage*, produite au moyen de deux ou trois cloches, aurait, en se développant, donné naissance aux carillons. C'est au XVIe siècle que remonte leur emploi. La sonnerie de ces deux ou trois cloches amena, par l'adjonction de cloches plus nombreuses, l'établissement d'une octave complète. Plus tard, les octaves se multiplièrent, et on trouve au XVIIe ou au XVIIIe siècle des carillons qui comptent jusqu'à soixante cloches.

Quoiqu'on connaisse des carillons dans presque toutes les villes belges, c'est cependant dans la partie flamande du pays qu'ils furent le plus en honneur. On constate leur existence, non seulement dans les clochers des églises de nos grandes villes, mais même dans les humbles villages de nos campagnes, dans les monastères et aussi dans les beffrois des hôtels de ville. Déjà Sweertius, dans le traité *de tintinnabulis*, de Hieronymus Magius, donna en 1664, une vue du carillon d'Anvers. Cette ville en possédait plusieurs; celui de la cathédrale était le plus important. A Malines, siège florissant des principales fonderies, les carillons étaient célèbres; celui de Saint-Rombaut daterait du commencement du XVIe siècle; les autres, à Notre-Dame au delà de la Dyle et au couvent des Dominicains, étaient moins anciens. En Flandre, les chroniqueurs font l'éloge des carillons d'Alost, d'Audenarde, d'Oudenburg, d'Ypres, de Gand, de Bruges et de nombre d'autres localités. Ce fut également le cas en Brabant, à Louvain, Diest, Tirlemont, Léau, ailleurs encore. Puis, dans la partie wallonne du pays, peut se constater l'existence de carillons, entre autres, à Mons, à Namur, à Ath, à Liège, etc. Quelques villes possédaient plusieurs orchestres aériens de ce genre. N'oublions pas de mentionner les puissantes abbayes de Tongerloo, d'Averbode ou d'Afflighem, ni les beffrois de Tournai, de Mons, de Gand ou de Bruxelles.

Pour l'usage de ces instruments, des artistes spéciaux, des carillonneurs, dont plusieurs acquirent, par leur talent, une juste réputation, étaient attachés au service des principaux hôtels communaux ou églises. Mais s'occuper davantage de ces musiciens, serait faire une incursion dans le domaine de l'archéologie musicale. Les carillons ne peuvent nous intéresser ici qu'au point de vue des cloches qui les composaient. Les fondeurs qui livraient les cloches isolées, entreprenaient aussi la fonte de celles qui devaient servir à constituer les carillons. C'est toutefois aux vanden Gheyn et à Hemony que l'on doit la confection des carillons les plus réputés.

***

A côté des cloches colossales, destinées aux puissantes cathédrales ou des clochettes de toutes dimensions réservées aux carillons, les fondeurs exécutaient aussi des sonnettes. Celles-ci, de proportions parfois fort réduites, étaient destinées à être employées à la main; on les utilisait pour le service de l'autel dans les églises, mais surtout dans les maisons particulières pour les usages journaliers. On assure que l'intéressante sonnette romane en cuivre du musée de Lille aurait été fabriquée par un des batteurs de cuivre du bord de la Meuse. Quoiqu'il en soit, c'est au XVIe siècle surtout, et même au commencement du XVIIe, que leur vogue fut la plus répandue. On dut en fondre des quantités fort grandes, et bon nombre d'exemplaires sont parvenus jusqu'à nous.

L'ornementation des sonnettes est parfois riche, toujours gracieuse. Deux sujets surtout jouissaient d'une grande vogue et se retrouvent sur presque toutes les sonnettes de cette époque. C'est l'Annonciation, composée des figures de la Vierge et de l'ange, que sépare ordinairement un vase dans lequel fleurit le lys symbolique. Ou bien c'est Orphée charmant des animaux. De courtes inscriptions accompagnent souvent ces figurations; elles consistent en une formule de louange à Dieu ou de salutation à la Vierge. Puis, ordinairement, peuvent se lire circulairement : le nom du fondeur et la

date de la fonte. De nombreux ornements : rinceaux fleuris, palmettes, guirlandes de fleurs, etc., séparent ou encadrent ces divers motifs. Quant au manche, il est ordinairement formé de feuilles d'acanthes ou de petits amours adossés.

Beaucoup de ces sonnettes étaient fondues sur commande, et souvent des armoiries indiquaient à quelle famille elles appartenaient; parfois même le nom du propriétaire y était inscrit en toutes lettres.

Les sonnettes les plus rares proviennent de l'atelier de Jean vanden Eynde ou A Fine. Celles-ci sont avidement recherchées par les collectionneurs, et exactement cataloguées. Ce fondeur, qui pendant une grande partie de sa vie fut établi à Anvers, est originaire de Malines où il aurait même terminé son existence. Les vanden Gheyn lui succédèrent, et pendant longtemps, pour les sonnettes, employèrent des moules dans le genre de ceux dont vanden Eynde s'était servi pour embellir les produits de son atelier. Les sonnettes qui portent le nom d'un des vanden Gheyn sont excessivement nombreuses. Ces mêmes fondeurs exécutèrent aussi quantité de mortiers de tous formats pour lesquels ils utilisaient aussi le métal de cloches.

Si les vanden Gheyn et les vanden Eynde furent les principaux fondeurs de sonnettes, d'autres toutefois, à l'occasion, en coulèrent aussi, et on en rencontre qui portent les noms de Declerck, Witlockx, Dumery, Lefever, Melliaert, ou d'autres encore.

Des clochettes de plus petit format s'employaient encore à divers usages. On les réunissait à plusieurs dans un couvercle circulaire, ordinairement orné de motifs découpés, et alors elles servaient, en guise de carillon d'autel, pour produire les sonneries liturgiques pendant le saint sacrifice de la messe. D'autres fois, fixées à des roues, appelées alors roues de prières, ou à des traverses placées sur une hampe, elles étaient également agitées pendant certaines cérémonies religieuses. Enfin, les clochettes des formats les plus réduits servaient même de parure, et étaient fixées à diverses parties de certains vêtements d'apparat.

*
* *

C'est le plus souvent à l'exercice du culte religieux que les cloches sont appelées à contribuer. Il faut donc qu'une consécration spéciale, qu'une bénédiction liturgique les approprie à ce pieux usage. L'Eglise, par les cérémonies symboliques dont elle entoure leur baptême, témoigne de toute l'importance du rôle qu'elle reconnaît aux cloches.

Voici d'abord le prêtre officiant qui, dans l'eau devant servir aux onctions, répand du sel et de l'huile, pour indiquer la sagesse chrétienne et la douceur des vertus évangéliques, qui comptent parmi les grâces les plus insignes conférées par le baptême. Pendant ce temps le chœur entonne les psaumes inspirés, dans lesquels le barde divin engage les éléments divers et la nature toute entière à rendre hommage au Créateur de toutes choses.

D'autre part, l'officiant, après avoir lavé la cloche intérieurement et extérieurement, adresse à Dieu une fervente prière pour qu'il lui accorde la vertu, quand elle sera mise en branle, d'appeler les chrétiens au temple saint, de conjurer les dangers qui peuvent les menacer, et de transmettre au Seigneur les supplications de ses fidèles.

Le prêtre essuie ensuite la cloche, tandis que les assistants entonnent un autre psaume, dans lequel le saint roi David célèbre éloquemment la puissance de la voix du Seigneur, dont la cloche devra dorénavant être l'emblème fidèle.

Il faut ensuite que, par une onction spéciale, le pouvoir soit accordé à la cloche d'obtenir, pour les fidèles, la force pour résister et vaincre les tentations. Ces onctions, faites au moyen du saint chrême, sont extérieurement au nombre de sept et intérieurement de quatre. L'officiant les trace en forme de croix, tandis qu'en même temps, il adresse au Ciel de nouvelles supplications.

La cloche est ensuite encensée; puis, dans une dernière oraison, le prêtre demande à Dieu, que partout elle puisse répandre le calme et la joie, et qu'elle obtienne, pour tous les fidèles, l'assistance constante et continuelle de la divine Providence.

On donne enfin la parole à la cloche, c'est à dire, qu'après lui avoir imposé le nom que désormais elle portera, le prêtre

ainsi que le parrain et la marraine la frappent chacun de trois coups de battant.

Désormais elle est apte à exercer la mission religieuse pour laquelle elle a été créée.

***

Le baptême des cloches emprunte au symbolisme sa principale raison d'être et y rattache ses multiples cérémonies. C'est ordinairement au prédicateur qu'elles sont comparées; en quelque sorte on les personnifie, on leur reconnaît un pouvoir presque surnaturel. De là découle la mission toute de prédication et de défense que la cloche est appelée à remplir. Sa voix éclatante a le don de mettre en fuite l'ange des ténèbres; elle porte jusqu'au Ciel la prière que traduit sa sonnerie, et ses appels divers commémorent aux fidèles les devoirs les plus importants qui leur incombent. Ces missions si précieuses sont en quelque sorte les mêmes que celles qui sont imposées au prêtre, au prédicateur sacré. Et c'est dans cet ordre d'idées que le ministre du Seigneur, lors de son entrée dans la carrière sacerdotale, en une symbolique action, reçoit en mains la corde de la cloche qu'il devra agiter souvent, et qu'il devra faire vibrer de la même manière que sa voix devra répandre parmi tous les fidèles les vérités de la religion, et sans cesse leur rappeler leurs devoirs et leurs obligations.

C'est de cette symbolique qu'est issu l'usage de sonner les cloches pendant les orages. D'aucuns seront sans doute tentés de voir dans cette coutume une action purement matérielle, destinée à provoquer une conséquence physique naturelle. C'est une erreur manifeste.

La liturgie ne prescrivait pas, pendant les tempêtes, de sonner les cloches à toute volée, mais simplement de produire de lents tintements. Ceux-ci ne devaient pas empêcher les nuées orageuses de décharger sur les clochers l'électricité dont elles étaient porteuses. Mais la cloche ne devait ici exercer qu'une mission, en quelque sorte sacramentelle. La bénédiction liturgique lui avait attribué des vertus spéciales, et ses sonneries constituaient en réalité une prière, assez puissante pour vaincre la force du fléau des tempêtes.

Mais ce but fut, dans la suite des siècles, perdu de vue, et la coutume s'établit de sonner les cloches pendant les orages pour annihiler les effets funestes de la foudre. A Anvers, des employés communaux étaient spécialement chargés de cette mission, et, dès que les premiers symptômes orageux se manifestaient, les membres de la congrégation aérienne de *Donder en blixem*, étaient tenus de gravir en hâte les innombrables marches menant au sommet de la tour de la cathédrale et de mettre en branle une des cloches, jusqu'à ce que la fureur des éléments se fût apaisée.

***

Les cloches servaient encore à des usages plus rationnels et universellement établis. Ceux-ci se retrouvent aussi bien dans le domaine religieux que dans le domaine civil.

Pas une cérémonie religieuse ne pouvait se célébrer sans qu'elle eût été portée à la connaissance des fidèles par les sonneries des cloches. Celles-ci annonçaient les services journaliers et dominicaux; elles sonnaient joyeusement lors des naissances et des mariages; elles tintaient lugubrement quand elles étaient mises en branle pour les enterrements; elles se faisaient également entendre, quand il s'agissait de commémorer une victoire ou de célébrer quelqu'événement officiel; enfin, trois fois par jour, bien doucement, elles engageaient les chrétiens à élever leur cœur vers Dieu et à saluer la divine mère du Christ.

D'autre part, les sonneries des cloches étaient intimement mêlées à la vie journalière et aux usages de nos pères. Elles indiquaient l'heure à laquelle les ouvriers et les artisans devaient se rendre à leur besogne, et annonçaient ensuite le moment de la cessation du travail de chaque jour. L'ouverture des portes des villes, et l'heure à laquelle on les fermait chaque soir, étaient rappelées par les bruyantes vibrations de cloches, spécialement destinées à cet usage. Peu après résonnait le couvre-feu, engageant tous les bourgeois à éteindre les lumières et à se livrer au repos. Un incendie éclatait-il, sans

tarder, les cloches frappées de coups rapides, donnaient l'alarme et conviaient tous ceux qui le pouvaient à combattre le terrible élément. Pendant les inondations, si fréquentes dans nos provinces septentrionales, les mêmes signaux étaient donnés. Enfin, s'agissait-il de signaler un danger pressant, d'annoncer la présence de l'ennemi, de convier tous les citoyens à la défense de la patrie, les sons lugubres du tocsin jetaient partout l'alarme et la crainte.

Dans des circonstances moins tragiques, les cloches étaient encore utilisées. C'était grâce à elles que s'annonçaient les ventes publiques, que se transmettaient les ordres et se publiaient les arrêtés de l'autorité, que se réglaient les distributions de certains secours aux malheureux, que s'ouvraient et se clôturaient plusieurs réunions publiques, telles que celles qui se tenaient dans les bourses de commerce, les tribunaux, etc. Enfin, quand un brouillard opaque dérobe aux navigateurs les dangers semés sur la route des mers, c'est au son de la cloche, qu'ils tâchent de se diriger et de signaler leur présence aux vaisseaux perdus dans leur voisinage.

***

La cloche est encore employée dans quelques sciences subsidiaires, telles par exemple, l'héraldique et le folklore.

Le modeste campanile, élevé sur quelque toit campagnard et abritant une clochette, servit plus d'une fois de preuve nobiliaire à certains généalogistes avides de découvrir des signes de noblesse chez des ancêtres, qui ne se seraient peut-être jamais doutés du rôle que, plus tard, on aurait fait jouer à la prosaïque sonnette servant à les ramener au home familial, à l'heure des repas.

Plusieurs familles belges placèrent des cloches, sonnettes ou grelots parmi les meubles de leurs écus. Ordinairement ces signes avaient une signification parlante et rappelaient le nom ou parfois la profession de leur propriétaire. Il serait bien difficile de leur prêter une autre raison d'être.

D'autre part, la légende s'en est emparée ; dans les campagnes flamandes, surtout en Campine et dans les Flandres,

le peuple affirme qu'en maints endroits il existe des marais, des étangs ou des puits, dans lesquels des cloches sont cachées. Une fois par an, à minuit, on entend leurs sons lugubrement se répandre dans le silence de la nuit. C'est ordinairement à minuit, à la Noël, que ces sonneries retentissent.

Le démon parfois a joué un rôle dans ces légendes ; ce sont des cloches non bénites qui d'elles mêmes quittent les clochers pour s'enfoncer dans les eaux de quelqu'étang voisin, ou bien encore, quelques diables mal intentionnés qui les y précipitent. Peut-être faut-il voir dans ces légendaires croyances quelqu'héritage, transmis par le moyen-âge, du culte païen, que les peuplades primitives exercèrent autrefois en ces endroits solitaires, au milieu des bois touffus ou des vastes bruyères.

***

Il serait intéressant d'établir la bibliographie complète des études campanalogiques publiées en Belgique.

Il a naturellement été question des cloches, de leur histoire, de leurs inscriptions, de leurs légendes dans nombre de publications d'un intérêt plus général, telles les descriptions de monuments, les monographies de villes ou villages, les recueils épigraphiques, les traités d'histoire musicale, les ouvrages d'archéologie ou les revues de folklore. Mais nous ne voulons renseigner ici que les études ayant exclusivement et directement trait aux cloches. Il y a lieu de remarquer encore, que nombre de renseignements pourront être puisés dans des publications parues à l'étranger et notamment en France, mais nous ne voulons nous occuper que de celles qui se rapportent exclusivement à des cloches belges ou originaires de Belgique.

En voici une première liste :

1608. Hieronymus Magius. De tintinnabulis cum notis Francisci Sweertii. Diverses éditions : Hanovre 1608. — Amsterdam 1664. — Amsterdam 1689. — La Haye 1724.

1631. Laurentius Beyerlinck. Magnum theatrum humanæ vitæ sub vocibus campana, tintinnabulum, etc. Cologne.

1781. Abbé Needham. Recherches sur la question si le son des cloches, pendant les orages, fait éclater la foudre en la faisant descendre sur le clocher, etc. Bruxelles.
1831. Arn. Schaepkens. Jean de Venloo, fondeur du XVe siècle. Gand.
1840. G. J. Avontroodt. Iets over de uerwerken en klokken op de torens. Antwerpen.
1846. Georges Dumery, fondeur de cloches et ses descendants fondeurs de cloches. Bruges.
» Le carillon de Bruges. Bruges.
1850. Abbé Stroobant. Les cloches. Bruxelles.
1855. Ed. Gregoir. Schetsen over de bijzonderste en tot hier toe weinig gekende belgische en nederlandsche klokgieters en beiaardmakers. Louvain.
1856. H. Vande Velde. Anciennes cloches. Le Bumke de Furnes. Bruges.
1857. Alexandre Schaepkens. Des cloches et de leur usage. Bruxelles.
1860. P.-V. Bets. Bijzonderheden over de beijaerden van Thienen. Louvain.
» Abbé Bets. Le carillon de Tirlemont. Louvain.
1862. Xavier van Elewyck. Mathias Vanden Gheyn, le plus grand organiste et carillonneur belge du XVIIIe siècle et les fondeurs de cloches de ce nom depuis 1450 jusqu'à nos jours. Paris,
1863. Raymakers et dela Faille. Geschiedkundige wandeling op de St. Rumoldus toren te Mechelen. Malines.
1865. Ed. Gregoir. Over het klokkenspel. Louvain.
» Ed. Gregoir. Verhandeling over de klok. Louvain.
1866. Ed. Gregoir. Schetsen over belgische en nederlandsche klokgieters en beiaardmakers. Louvain.
» Ed. Gregoir. Het oudste klokkenspel van Nederland. Gand.
1868. Voisin. De l'orgue, des cloches et du carillon. Tournai.
» G. Fourdin. La tour et le carillon d'Ath. Mons.
» J. Andries. Remarques sur les cloches et les carillons, suivies d'une description de la grande horloge de la cathédrale de Strasbourg et d'une notice sur le carillon de Gand.

1870. H. Bormans. Cloches liégeoises dans la cathédrale de Rouen. Liége.
1873. De la Grange et Cloquet. Fondeurs de cloches tournaisiens. Tournai.
1876. Des cloches et de l'usage légal qu'il est permis d'en faire, par un ancien magistrat de Flandre. Bruges.
1877. Jules Sabbe. De klokke Roeland. Bruges.
» J. Steurs. De toren van Sint Rombautskerk te Mechelen. Malines.
1878. Edouard-G.-J. Gregoir. Bibliothèque musicale populaire, II. Les carillons. Bruxelles.
1881. De la sonnerie des cloches des églises. Régime légal pour les deux Flandres. Bruges.
1882. L. St. (Cte de Limburg Stirum). Le carillon d'Ath. Gand.
1883. Cte de Limburg Stirum. Le rachat des cloches de Gand en 1678. Gand.
1884. Paul Bergmans. Pierre Joseph Le Blan, carillonneur de la ville de Gand au XVIIIe siècle. Gand.
1885. Bn de Rivières. Cloches et clochettes. A propos d'une nouvelle clochette de Joannes à Fine. Montauban.
1887. Bn de Rivières. Clochettes. Une douzième de Johannes à Fine. Clochette du XVIIIe siècle. Montauban.
» Fonderie Severin Van Aerschodt. Louvain.
» G. Matthieu. Thomas Tordeur, fondeur nivellois. Nivelles.
» Pol Demont. Van groote klokke en van kleine. Gand.
» Eenige aanteekeningen rakende de Mechelsche klokgieters. Malines.
» Iets over klokken en klokgieters. Malines.
» A. Van Redichem. Iets over de klokken. Gand.
1888. F. M. Peard. The belfry bell of Bruges. Londres.
1891. Ad. Delvigne. La bénédiction des cloches. St. Josse-ten-Noode.
» Alf. Harou. De klokken. Anvers.
1892. J. Neghy. L'exportation des cloches des fondeurs belges au XVIe siècle. Bruxelles.
1893. Dr G. Van Doorslaer. Le carillon et les carillonneurs de la tour de Saint Rombaut. Malines.

1893. Dr G. Van Doorslaer. De Mechelsche klokgieters. Malines.
1894. Fernand Donnet. Notes historiques relatives aux beaux-arts au XVe siècle. Anvers.
1894. E. Matthieu. Les fondeurs de cloches nivellois. Jean Tordeur. Nivelles.
» Fernand Donnet. La refonte de la grosse cloche de l'église de Tamise en 1675. St.-Nicolas.
» Charles Laurent. Les cloches. Anvers.
» Dr G. Van Doorslaer. Le carillon et les carillonneurs de l'église Notre-Dame au delà de la Dyle. Malines.
1896. F. Golenvaux. Esquisses namuroises. Cloches et carillons. Namur.
» Mgr. X. Barbier de Montault. Une clochette flamande à l'exposition d'Angers. Montauban.
» P.-G. De Maesschalck. Klokkenagie van Dendermonde. Termonde.
» Dr G. Van Doorslaer. Les carillons et les carillonneurs à Malines.
1897. Dr Van Ramdonck. Onze beiaard. St. Nicolas.
» Mgr. X. Barbier de Montault. Une clochette à main du XVIIe siècle. Poitiers.
» Dr G. Van Doorslaer. Eenige aanteekeningen rakende de Mechelsche klokgieters. Malines.
» Baron de Rivières. Une nouvelle collecte de clochettes de Johannes à Fine. Montauban.
1898. Jos Berthelé. La cloche italienne de l'église de Charly sur-Marne et les cloches hollandaises de l'église de Saulcherry. Château-Thierry.
» Comte de Marsy. Les sonnettes des fondeurs malinois. Malines.
» P. Notes sur quelques cloches de la Flandre.
1899. Charles Hodevaere. L'estimation des cloches trouvées à Mons, lors du siège de 1709. Mons.
» P.-G. De Maeschalck. Klokkenagie der gemeenten van het arrondissement Dendermonde. Termonde.
» Fernand Donnet. Les cloches d'Anvers. Les fondeurs anversois. Anvers.

1900. Baron de Rivières. Les cloches d'Anvers et les documents historiques sur Joannes à Fine. Montauban.
» Comte de Marsy. Les cloches d'Anvers. Les fondeurs anversois. Caen.
» L. Stroobant. Notes sur les fondeurs de cloches malinois. Malines.
» Fr. Steurs. De toren van Sint-Rumbautskerk te Mechelen. Malines.
1901. Arm. de Behault de Dornon. Notice historique sur les clochettes et les carillons de Mons. Anvers.
» Paul Bergmans. Variétés musicologiques. Documents inédits ou peu connus. 2e série. Gand.
1902. Edm. Geudens. Jean-Jacq. Huaert, fondeur de cloches, d'après ses mémoires. Anvers.
» Louis Stroobant. Miscellanés malinois. Notes historiques sur les familles d'artistes fondeurs de cloches de Malines. Malines.
» A Paquay. De klokken der abdij van Sint-Truiden. Hasselt.
» M. Maris. Klokken en beiaarden. Hasselt.
1903. Edm. Geudens. Les cloches de Puiderbosch et de Myshagen, et le carillon de Hasselt. Anvers.
» Baron de Rivières. Les cloches, clochettes et marteaux pilons des fondeurs van den Gheyn. Montauban.
» S. De Schryver. Quelques anciennes cloches d'église de fabrication belge en Italie et en Angleterre. Bruxelles.
1904. Arm. de Behault de Dornon. Les fondeurs de cuivre Grognart de Dinant. Namur.
» Comte du Chastel dela Howarderie Neuvireuil. Epitaphes de l'église de Jollain-Merlain, et inscriptions de ses cloches. Soignies.
» L. Claeys. Ignatius De Cock. Gand.
1905. Jos. Berthelé. Archives campanaires belges et rhénanes. Anvers.
» Dr F. Desmons. Les cloches de Tournai. Anvers.
» Fernand Donnet. Variétés campanaires. Anvers.
» Dr G. van Doorslaer. Onze klokgieters. Malines.
» Jules Dewert. Les sonneries de cloches pendant les orages. Liège.

1905. Fernand Donnet. Trois cloches flamandes du Limousin. Anvers.
1906. Ernest Matthieu. L'horloge et le carillon du beffroi de Tournai en 1543-1544. Anvers.
» Dr Desmons. Marie Pontoise. Tournai.
» Fr. De Ridder. Opschriften der klokken van Neer Heilissen. Donk.
» Beiaard en klokken. Malines.
» Op het klokkenspel van Jef Denyn te Mechelen. Malines.
» Baron de Rivières. Les clochettes de Johannes à Fine Nouvelle collecte recueillie par Mr Fernand Donnet d'Anvers. Montauban.
» Ern. Matthieu. Les fondeurs de cloches nivellois. Les Tordeur. Nivelles.
1907. Dr van Doorslaer. Johannes à Fine ou les vanden Eynde, fondeurs à Malines. Anvers.

En ce résumé très succinct, nous croyons avoir donné une idée assez fidèle des débuts de l'archéologie campanaire en Belgique. Il n'y a pas longtemps que ces études sont en honneur chez nous. Dans ce domaine beaucoup reste encore à faire. Le champ de travail est vaste et la récolte peut encore être fructueuse.

Il serait à souhaiter que l'on recueille toutes les mentions faites dans les auteurs du moyen-âge, dans les comptes et autres documents de cette époque, dans lesquels il est question des cloches, de leur fabrication et de leur emploi.

On devrait s'appliquer à signaler, en les décrivant, toutes les anciennes cloches existant encore dans notre pays, soit qu'elles aient été conservées dans les églises ou les monuments civils, soit qu'on les ait recueillies dans des collections publiques ou privées. On pourrait en même temps décrire celles qui proviennent d'ateliers belges et qui sont détenues à l'étranger.

En même temps, il faudrait dans nos différentes provinces, en compulsant toutes les archives, en dépouillant les comptes des églises, en réunissant les documents de toute nature, s'efforcer de condenser et de classer tous les matériaux

qui peuvent contribuer au développement des études campanalogiques.

Il y aurait intérêt, d'autre part, à compléter la bibliographie spéciale que nous avons esquissée plus haut.

Enfin, il serait hautement désirable que l'étude, au point de vue liturgique et archéologique, de la question que nous venons d'analyser brièvement, amène une réaction salutaire dans la composition des inscriptions dont on dépare trop souvent aujourd'hui nos cloches nouvelles. Qu'on en revienne aux saines traditions du passé, qu'on ne perde plus de vue le symbolisme si pur et si élevé dont la cloche est l'emblème, qu'on s'imprègne de l'esprit religieux qui se manifeste si clairement dans les cérémonies de la bénédiction ; et l'on verra les banales et insipides inscriptions, les vaniteuses énumérations de noms quelconques, remplacées comme autrefois par de concises indications, par de pieuses invocations, qui rappelleront en termes précis, et le rôle que doit jouer la cloche, et la gloire des puissances célestes auxquelles elle transmet l'hommage de ses accents harmonieux.

Pour atteindre ces buts nous croyons que, sans contredit, un des moyens les plus efficaces sera certainement l'étude approfondie et sérieuse de l'archéologie campanaire en Belgique.

Etude sur la déesse gallo-romaine Epona,

par Charles ARENDT,

Architecte de l'Etat h^re, à Luxembourg.

Maint touriste, qui visite les musées lapidaires de Trèves, de Metz, de Luxembourg, d'Arlon, etc., ignore la signification de la femme assise sur un cheval ou mulet, figurée sur des bas-reliefs romains. C'est la déesse *Epona*, protectrice des chevaux, mulets, etc., mentionnée par les auteurs romains Juvenal (1), Apuleius (2), Fulgentius (3), et les auteurs chrétiens Félix Octavianus (4), Tertullien (5) et Prudentius (6). La présente étude nous a été suggérée par les laborieux rapports de Messieurs Reinach et Keune, insérés respectivement dans la Revue archéologique et l'Encyclopédie de Pauly.

L'origine gauloise de la déesse en question est incontestable. Elle est prouvée : *a*) par l'étymologie du nom, qui dérive de la racine celtique « epo », qui signifie « cheval » ; *b*) par le grand nombre de bas-reliefs et d'inscriptions votives qu'on a trouvés notoirement dans les pays appartenant à *l'ancienne Gaule*. C'est en effet dans la « Germania superior », dans le pays de Trèves (Civitas Trevirorum) et la « Gallia Belgica », que le culte de la déesse Epona semble avoir été le plus répandu. Les Gaulois, en général, jouissaient d'une grande réputation dans le voiturage et dans l'élevage des chevaux et mulets (7); et spécialement les Trévires étaient

(1) Juv 8, 155-157.
(2) Apul. met. III, 27.
(3) Fulg. sermon antiq. 11.
(4) Fel. Oct. 28, 7.
(5) Tertull. apolog. 16.
(6) Prud. apoth. 197-199.
(7) Varro r. r. II, 10, 4. Et Caesar, b. G. IV, 2. 2.

cités comme d'excellents cavaliers (1), ce qui leur valut l'honneur d'être incorporés dans les « Equites singulares » de Rome (garde impériale à cheval).

***

Iconographie : Voici une courte énumération, illustrée de quelques clichés, de bas-reliefs où la déesse est figurée à cheval.

N° 8. Bas-relief trouvé à Contern (G.-D.).

Les premières citations se trouvent dans l'ouvrage de Wiltheim (2). Les dessins à la plume sont fort rudimentaires, comme l'indiquent les deux réductions ci-contre. N° 8. Epona, à cheval, est placée de face, tenant dans la main gauche la bride et dans la droite une corbeille remplie de fruits, qui repose sur son giron. Cet attribut, emprunté aux « Matres », ainsi que le poulain sous le cheval, symbolisent la fécondité. La déesse porte un voile et une tunique, dont le bas est décemment plissé sur les pieds. La

(1) Caes. b. G. II. 24, 2, et Servius Lucan, I, 425. Ces soins pour l'élevage des chevaux, mulets et ânes s'expliquent par les fréquents transports, commandés par les florissantes relations commerciales entre Trèves, Reims, Tongres, Mayence, Strasbourg, etc. et l'Italie.

(2) Luciliburgensia sive Luxemburgum Romanum. Edition Aug. Neyen. — Album, Pl. 31, fig. 112, et Pl. 54, fig. 207.

(3) L'amalgamation du culte des Déesses-Mères avec le culte d'Epona se manifeste encore dans les inscriptions votives de cette dernière. — Voir plus loin.

monture, fort cheval de labour, marche de gauche à droite. Wiltheim rappelle la définition de Varron : « Ops Mater, quod Terras nutriat ».

N° 9. Ici la déesse, également assise de face sur un cheval de labour qui marche en sens inverse, tient dans la main gauche un légume ou un fruit sur son giron, et la bride dans la main droite. Elle est coiffée d'une espèce de turban ou de nimbe, et a les bras nus. Les pieds sont cachés sous la robe ornée d'une large bordure.

N° 10. Sur ce bas-relief, bien conservé, de 0m63 de hauteur, Epona est assise à califourchon sur un cheval de race, dont elle tient la bride dans la main gauche, tandis que sa main droite se pose contre un petit chien placé sur son giron. La déesse a la tête, le cou et les avant-bras nus. Elle est habillée d'une longue robe élégamment drapée.

Au total il a été trouvé dix bas-reliefs d'Epona, dans l'ancien duché de Luxembourg, dont un à *Weymerskirsch*, un à *Altrier* (1), et un à *Grandcourt-Ruette lez Virton*.

N° 9. Fragment d'un bas relief en grès, provenant du ci-devant Gaudin du Mansfeld (G.-D.).

N° 10. Bas-relief en grès trouvé à Dalheim (G.-D.) (Musée de Luxembourg).

(1) Actuellement au Musée de Bonn.

N° 11 Epona de Grandcourt-Ruette.

N° 11. Ce dernier est conservé au musée d'*Arlon*. La déesse assise de face sur un cheval marchant vers la droite, est nu-tête, et habillée d'une simple robe resserrée entre les jambes. La main droite tient une fleur; l'autre la bride. Le travail est des plus rudimentaires.

En Alsace on a trouvé un relief d'Epona à Belfort.

On connaît 12 bas-reliefs d'Epona trouvés dans le pays de *Trèves*; 2 trouvés dans le *Würtemberg;* 1 à *Loisia*, dans le Jura (la déesse est décolletée et couronnée d'un diadème); 1 à *Bregance* (Raetia); 1 à *Vienne* (Gallia Narbonensis); 1 à *Reims* (bronze); 1 à *Heidelberg* (avec socle montrant sur l'une des faces la déesse marchant vers un temple, et sur l'autre des vases de sacrifices); et divers autres conservés au Musée de Saint-Germain (France).

N° 12. Epona trouvée en 1902 à la Horgne-au-Sablon.

Les trouvailles les

plus récentes ont été faites dans le pays Messin (Civitas Mediomatricorum).

N° 12. Sur le bas-relief marqué n° 5, la déesse coiffée d'un bonnet plat, dont les rubans lui tombent sur les épaules, est habillée d'une longue robe, et assise de face sur un beau coursier, qui galope vers la droite. La sculpture est trop avariée pour pouvoir préciser l'objet tenu par la main droite.

N° 13. Ici Epona, coiffée d'un haut bonnet, tient la bride flottante d'un cheval vigoureux qui marche vers la droite. Elle est assise de face, dans une position courbée, et drapée dans une longue robe.

Sur le bas-relief n° 14, très fruste hélas, la déesse est assise à califourchon sur un magnifique cheval de race, qui se cabre, et dont elle tient les brides. Elle est drapée dans une longue robe à collet, et coiffée d'une espèce de turban.

N° 13. Trouvé à La Horgne-a.-S., en 1903.

D'autres reliefs en pierre, figurant Epona à cheval, furent découverts antérieurement déjà en Lorraine, à Sarpaigne lez-Dieulouard (Sarpona), à Fentsch, et à Murville. Ce dernier fut recueilli dans une écurie.

On admet généralement que les bas-reliefs d'Epona à cheval, tous de petites dimensions d'ailleurs, étaient placés dans une niche ménagée au-dessus de la porte d'écurie, ou bien à l'intérieur de celle-ci.

On connaît deux cas, où la déesse tient une clef d'écurie en main (1). Il existe également d'Epona 20 reliefs, 12 en bronze et 1 en bois. Dans le plus grand nombre, l'influence de l'art romain est manifeste.

N° 14. Bas-relief trouvé en 1903 à La Horgne-au-Sablon.

***

Mais il ne faut pas croire qu'Epona soit exclusivement figurée à cheval. Nous connaissons 17 bas-reliefs, dont 2 avec inscriptions, qui représentent la même déesse debout, ou assise sur un trône, ayant à ses côtés deux ou plusieurs chevaux qu'elle caresse, ou auxquels elle donne à manger. Comme tels nous mentionnerons les bas-reliefs de *Dalheim* (G.-D. de Luxembourg); de *Forbacherhof*, conservé au musée de Sarbrück, et dont un bon moulage se trouve au Musée provincial de Trèves; de *Worms*, d'*Elouges* (Hainaut); de *Kaperburg* (2) (Castel-frontière, Limes); de *Heddersheim*; de *Naix* (3) (Nasium); de *Jabreilles* (lez Limoges). Ici Epona tient dans sa main gauche une corne d'abon-

(1) En visitant le Tyrol, pays réputé sincèrement religieux, nous avons eu l'occasion de remarquer, dans une niche au-dessus d'une porte d'écurie, une statuette de saint ayant à ses pieds un petit cheval. Interrogé sur le nom de ce saint, le paysan nous répond : « Mais c'est saint Léonard, notre patron pour les chevaux ». Ne serait-ce pas là une réminiscence du culte gaulois d'Epona? Chez nous, à la campagne, on vénère saint Vendelin comme patron des moutons, saint Pelagius comme patron des bêtes à cornes, saint Hubert comme protecteur des chiens, etc. (Comp. Dr H. Alt, Iconographie des saints, 1845, p. 268).

(2) Avec inscription.

(3) Avec inscription.

dance, et dans sa droite la bride d'un cheval; de *Néris* (Allier); sur ce relief la déesse marche à côté d'un cheval, dont le pied droit est soutenu par un génie assis par terre ; de *Rouillac* (Charente); de *Saint-Leu* (Algérie); de *Rome* (3 reliefs et une fresque dans un cirque); d'*Adria* (2 gemmes avec inscription); de *Milan;* de *Wurtemberg* (Epona assise sur un trône ayant d'un côté 3 chevaux et de l'autre côté 4 chevaux; en dessous un second relief figure un chariot attelé de 3 chevaux devant une scène de sacrifice); d'*Angleterre* (bronze). C'est dans cette derniers catégorie de bas-reliefs surtout que se manifeste l'influence de l'art romain.

***

Epigraphie. Non moins fréquentes, quant au culte d'Epona, sont les inscriptions, trouvées sur des autels votifs, (cippi) et des restes de temples. Voici d'abord l'inscription d'un autel votif rapporté de *Heingerath*, cercle de Bernkastel, dans le Musée provincial de Trèves : « IN H.(onorem) D.(omus) D.(ivinae). DEA.(e) EPONE VICA.(u)I BELG.(inates)P.(osuerunt),CVRANTE G.(aio) VELORIO SACRILLIO Q.(uaestore)». — Traduction : « En l'honneur de la Maison Impériale. Les habitants du village Belginum (1) posèrent cette invocation à la déesse Epona par les soins du trésorier Cajus Velorius Sacrillius ».

Quelquefois l'inscription est courte, comme celle de *Zugmantel* (camp d'une cohors Trevirorum) « D(eae) EPON(ae) (sub) CVRA. T. (des) VO. PO. (suit.) » et celle de *Kaperburg* : « IN H.(onorum) D.(omus D.(ivinae) DE.(ae) EPON.(ae) BILIC(i)VS GEMATVS COL(l)EG(i)S SV(i)S DE IV.(ssu) DE(ae) ».

Plus longue est l'inscription sur un reste de temple à *Entrains* (Intaranum, Gallia Lugdunensis, Lyon) : « AVGVSTO SACRVM, DEAE EPONAE CANNONIVS ICOTASGI FIL. (ius) TEMPLVM CVM SVIS ORNAMENIS OMNIBVS DE

(1) Le *vicus Belginum*, dans les ruines duquel on a trouvé cette inscription, est marqué sur la carte de Peutinger entre *Noviomagus* (Neumagen) et *Dumnissus* (Kirchberg), sur la route Bingen-Trèves.

SVO DONNAVIT L(ibens) M(erito). » Et l'inscription d'*Ilosva*. castel de l'ala I Tungrorum frontoniana : « EPO(nae) ALA. I. (Tun)GR(orum) FRO(ntoniana) CVI.P.(raest) C.IVL.(ius) S(olvit) L.(ibens) M(erito) ».

A l'exception de dix ou onze, les 71 inscriptions connues émanent, soit de simples soldats, soit de chefs militaires ou de corps de troupe; très souvent on voit des noms de divinités ou de génies locaux (Genius Leucorum, Genius terrae Britannicae, Matres campestres, Mairae, etc.) associés à Epona. Celle-ci est qualifiée parfois « Regina Augusta », « Regina Sancta. »

A Rome nous connaissons, outre une chapelle dédiée à Epona, plus de dix inscriptions provenant du sanctuaire de la caserne des « Equites singulares » susmentionnés (1); il n'est pas difficile de constater la nationalité gauloise des soldats dont les noms (2) y sont cités comme fondateurs de l'invocation, et parmi lesquels on trouve parfois un « decurio », voire même un centurion.

On peut en conclure que le culte d'Epona semble avoir été implanté en Italie par des soldats de la garde impériale à cheval, recrutés comme il a déjà été dit, dans les provinces autrefois gauloises ou germaines.

Luxembourg, février 1907.

---

(1) En voici une : « IOVI OPTIMO MAXIMO, IVNONI, MINERVÆ; MARTI, VICTORIAE; HERCVLI, FORTVNAE; MERCVRIO, FELICITATI; SALVTI, FATIS, CAMPESTRIBVS; SILVANO, APOLLINI, DIANAE; EPONÆ, MATRIBVS, SVLEVIS ET GENIO SINGVLARIVM AVGVSTI CETERISQVE DIS IMMORTALIBVS ».

Toutes les inscriptions susmentionnées sont enregistrées dans le « Corpus Inscriptionum Latinarum » édité par l'Académie royale des sciences à Berlin.

(2) Luxius, Gallio, Ripanus, Gematus, Marcus, Belicius, Trever, Frigo, etc.

Dispositions adoptées en Belgique dans la construction des donjons romans,

par Joseph DE WAELE,

Architecte, à Gand.

Lorsque les barbares s'emparèrent du sol des Gaules, le territoire fut partagé entre les chefs conquérants; ceux-ci s'isolèrent en entraînant chacun un noyau de guerriers et s'installèrent à demeure dans l'endroit de leur domaine qui leur semblait le plus favorable.

L'égalité, née de la vie des camps, dut souffrir de ce nouvel ordre de choses et disparaître à mesure que l'idée de propriété s'étendait chez les conquérants; du reste, il fallut quatre siècles pour en arriver à l'état de sujétion que fut le régime féodal.

La demeure du chef, ou plutôt le fort qu'il habitait, fut établi en plaine ou sur une colline suivant la nature du pays. Dans le premier cas, le réduit était entouré d'une palissade bordant un fossé, généralement de forme ovale. La demeure s'élevait sur une motte de terre rapportée, au milieu de l'espace enclos. Elle garda le nom de *donjon* quand, plus tard, l'agglomération de bâtiments, élevés autour de ce point culminant, mérita le nom de *château*.

Quand la demeure était établie sur un escarpement, on profitait d'un plateau naturel dont la configuration était alors adoptée pour le tracé de l'enceinte. Si l'assiette, soit en plaine, soit sur une colline, n'était pas assez vaste, on faisait deux enceintes laissant entre elles une cour dans laquelle on reportait les magasins, écuries, etc.

Le château féodal, c'est-à-dire l'ensemble des bâtiments destinés en même temps à la défense et à l'habitation, ne paraît qu'à la fin du douzième siècle. Avant cette époque, la

demeure noble était un poste militaire dans lequel les besoins de l'habitation sont absolument sacrifiés à la défense; elle ne consistait qu'en une forte tour carrée ou rectangulaire entourée à l'origine de quelques ouvrages de peu d'importance, plus tard d'une enceinte crénelée et flanquée de tours.

Le seigneur, en temps de paix, habitait l'étage principal du donjon avec quelques serviteurs et, en temps de guerre, il appelait autour de lui ses tenanciers nobles, ses vavasseurs, ses paysans, qui se logeaient dans des baraquements élevés à la hâte derrière l'enceinte.

Quand au treizième siècle la demeure se complète par des bâtiments d'habitation, le donjon n'est plus habité en temps de paix et sert de dernier refuge en temps de guerre.

Viollet-le-Duc, dans ses magistrales études sur le moyen âge, signale une série de donjons français, présentant les caractères du réduit fortifié, notamment ceux d'Arques, Loches, Beaugency, Domfront, Falaise, Broue, Pons, Nogent-le-Rotrou, Montrichard, Montbazon, Chauvigny, etc.

L'Angleterre nous offre aussi une série de donjons datant de la conquête. Nommons, parmi les principaux, ceux de Londres, Douvres, Rochester, Newcastle.

Enfin en Belgique nous possédons encore quelques donjons typiques, entre autres, celui du Château des Comtes à Gand et celui du château d'Ath appelé « Tour Burbant ».

La Palestine est restée riche en donjons élevés par les croisés dans les gorges du Liban pour défendre les principautés chrétiennes fondées le long des côtes. Ils sont parfois isolés comme celui de Sahoum, mais parfois aussi on les a entouré d'admirables défenses, comme au Krak des Chevaliers (Kalaat el hodn), dont l'ensemble constituait une forteresse de premier ordre.

Nous devons mentionner parmi les donjons de moindre importance qui sont venus jusqu'à nous :

Les tours échelonnées le long des côtes de la Méditerranée et qui ont dû être de véritables nids de pirates.

Les *casteras* ou manoirs du Bordelais.

Les tours-postes défendant les passages et les ponts et, parmi celles-ci, les nombreuses tours établies par les chevaliers

du Temple, tant en Europe qu'en Asie. Celle de Toklé en Syrie, qui est décrite longuement par E.-G. Rey dans son *Essai sur la domination française en Syrie durant le moyen-âge* (1866), donne le programme généralement suivi dans ces constructions. On y pénétrait par une porte défendue par un machicoulis. La salle basse pouvait servir d'écurie et surmontait une citerne. L'escalier droit, pratiqué en plein mur et conduisant à la salle de l'étage, était à mi-hauteur de ce rez-de-chaussée et ne pouvait être atteint qu'à l'aide d'une échelle. Une plate-forme crénelée était établie sur la voûte surmontant la salle de l'étage.

***

Les donjons romans de notre pays sont généralement construits en maçonneries de blocages noyés dans un bain de mortier grossier et parementés aux angles par des pierres de moyen appareil. Le souterrain est couvert en voûte, et celle-ci émerge du sol environnant; mais les étages sont généralement séparés par des gitages en bois et communiquent entre eux par des escaliers droits, en pierre, établis en plein mur. Ils sont parfois couverts en plate-forme, probablement en imitation des donjons de la Palestine. Cette plate-forme est alors établie soit sur voûte, soit sur un grillage en bois.

Une porte donne accès au souterrain, une autre au rez-de-chaussée, sans qu'il y ait communication intérieure entre les deux niveaux. Les fenêtres sont très rares. Des latrines en encorbellement se voient sur une des faces. Enfin les murs extérieurs, exhaussés en parapet, sont crénelés et souvent flanqués de tours d'angle.

***

Les donjons du Château des Comtes à Gand.

Donjon primitif.

Le donjon construit par Philippe d'Alsace en 1180 s'élève sur un bâtiment primitif datant du neuvième ou du dixième siècle, qui se composait de trois étages dont les deux inférieurs

sont encore intacts. La salle du bas semble avoir eu une aire faite par un coulis de béton peu consistant. Cette salle est entourée de meurtrières; comme celles-ci sont placées à 1m80 du sol primitif, on devait donc, pour la défense, se servir d'échafaudages volants.

Les trous des poutres du premier étage se trouvent immédiatement au-dessus des meurtrières susdites. Le premier étage, outre les données en tout semblables à celles du rez-de chaussée, possède deux âtres creusés en niche dans une des parois (Est).

Le façade Ouest est dédoublée sur la moitié de sa longueur et donne des réduits superposés dont les supérieurs étaient seuls accessibles par des portes donnant dans la salle du premier étage. Ces réduits, très exigus et très sombres, étaient probablement les cachots du donjon primitif.

Une des petites façades, celle du Nord, est également dédoublée aux deux étages inférieurs. Une voûte rampante couvre l'escalier qui reliait les deux étages.

Les murs, renforcés par des contreforts, sont bâtis en appareil oblique, appelé en *arête de poisson.*

Donjon de Philippe d'Alsace.

Les deux étages inférieurs de l'ancienne tour que nous venons de décrire furent entourés de terre et transformés en souterrain par Philippe d'Alsace (1180). Il fit enlever les poutres en bois et exhausser le sol inférieur. Quatre colonnes, reliées par des arcs en pierre, ayant très peu de flèche, divisèrent la salle souterraine en deux nefs, jadis couvertes de voûtes cylindriques en briques, dont les reins sont encore visibles.

Une porte, accessible par une échelle, s'ouvrait sur le rez-de-chaussée du nouveau donjon qui émergeait du sol environnant (une porte de date plus récente, accessible par des gradins en pierre, la remplaça quand des annexes vinrent entourer la nouvelle construction).

La moitié inférieure de la grande salle appartient au deuxième étage de la tour primitive; cette partie ancienne ne porte aucune trace de fenêtres, ni même de meurtrières.

Philippe d'Alsace exhaussa les murs anciens pour parfaire son donjon; la ligne de suture des deux constructions superposées est encore parfaitement visible.

La grande salle du rez-de-chaussée nous montre un plafond sur poutres, dont les encastrements, existant sur toute la longueur des murs, ont indiqué et la place et les dimensions; puis des arrachements et des fragments de reins de grands arcs, qui appartiennent également à la construction de 1180. Il est donc probable qu'on aura suivi ici, partiellement, les traditions syriennes, en adoptant une ossature d'arcs supportant les poutres croisées qui formaient les panneaux-plans intermédiaires.

Le petit nombre de baies et l'exiguïté de celles-ci, nécessitée par la défense, mettent la grande salle du rez-de-chaussée dans une demi-obscurité.

Un des murs du donjon se dédouble en empiétant sur la cour. Cette saillie contient la cage d'un escalier droit conduisant à la grande salle du premier étage.

Cette dernière salle nous offre un beau spécimen de salle romane. Elle est éclairée sur les quatre faces par des fenêtres dont les embrasures sont garnies de bancs.

Avant la construction des bâtiments d'habitation qui entourent le donjon, cette salle était évidemment destinée au logement du châtelain. Une cheminée est adossée au mur Ouest, dans l'épaisseur duquel se développent les escaliers droits reliant les étages et ceux-ci à la plate-forme.

Dans le fond de la salle émergent des escaliers faits après coup pour relier les bâtiments nouveaux qu'on venait d'adjoindre de part et d'autre au donjon, et aussi pour établir un second accès à la plate-forme.

Quand on continue à monter par l'escalier pratiqué dans le mur dédoublé, on rencontre la porte d'un magasin de projectiles (1). Celui-ci forme un étage bas contenant les puissantes poutres armées destinées à résister aux vibrations des engins projecteurs établis sur la plate-forme.

---

(1) Dans la tour de Toklé, citée précédemment, on voit les traces d'un plancher qui subdivisait la salle supérieure pour former également, sous la plate-forme, un magasin de projectiles.

Avant d'arriver à ce magasin, on trouve des latrines placées en encorbellement sur le parement extérieur du mur Ouest.

Au-dessus du magasin de projectiles se trouve la plate-forme à laquelle on accède de part et d'autre par un escalier circulaire pratiqué dans une tour d'angle. Les corbeaux destinés à porter des lambourdes le long des murs sont placés à des hauteurs inégales, de façon à mettre le sol en déclivité vers l'Ouest. La décharge des eaux pluviales se fait encore par des percées anciennes.

La plate-forme est entourée d'un chemin de ronde d'où les défenseurs pouvaient lancer des projectiles qu'ils retiraient du magasin par deux pertuis.

Trois des quatre tourelles d'angle sont placées en encorbellement. On atteint l'étage de deux de ces tourelles au moyen d'escaliers en pierre; celui des deux autres s'établit, en cas de danger, au moyen d'un plancher volant.

On voit par la description des donjons du Château des Comtes que ces constructions n'étaient guère, à l'époque où elles ont été établies, que « des défenses passives, se gardant « plutôt par leur masse, par l'épaisseur de leurs murs, que par « des défenses proprement dites. C'étaient des retraites excel- « lentes lorsqu'on n'avait besoin que de se garantir contre « des troupes armées d'arcs et d'arbalètes, possédant quelques « engins imparfaits et ne pouvant recourir, en dernier « ressort, qu'à la sape. Mais si de l'intérieur de ces demeures « on méprisait des assaillants munis de machines de guerre « d'une faible puissance, on ne pouvait non plus leur causer « des pertes sérieuses.

« Les seigneurs assiégés n'avaient qu'à veiller sur leurs « hommes et faire des rondes fréquentes, s'assurer de la fer- « meture des portes, lancer quelques projectiles du haut des « créneaux, si les assaillants tentaient de s'approcher des « murs, contre-miner si on minait; ils pouvaient ainsi rester « des mois entiers même devant un gros corps d'armée sans « avoir rien à craindre. Aussi était-ce presque toujours par la « famine que l'on prenait ces forteresses (1) ».

---

(1) Voir le Dictionnaire de Viollet-le-Duc au mot donjon.

Château d'Ath.

Le donjon et l'enceinte du Château d'Ath ont été bâtis au XIIIe siècle par Baudouin le Bâtisseur.

Le donjon est construit sur un plan carré; il est parementé sur les quatre faces en pierres régulières de grand et de moyen appareil. Les divisions intérieures présentent un souterrain surmonté de deux étages et d'une plate-forme établie sur la voûte du dernier étage.

Le rez-de-chaussée était élevé au-dessus du sol environnant et avait sa porte d'entrée sur une autre face que celle qui donne accès au souterrain.

Les murs extérieurs montent de fond, c'est-à-dire que leurs parements intérieur et extérieur affleurent ceux des souterrains, mais ils sont évidés et contiennent dans deux des faces (en retour d'équerre) des escaliers droits; dans la troisième face, deux grandes cheminées dont les tuyaux de fumée se superposent dans l'épaisseur du mur; enfin dans la quatrième face, un réduit menant à des latrines qui saillaient à l'extérieur et portaient sur des corbeaux.

Le sol entre le rez-de-chaussée et l'étage était formé par des poutres entrecroisées.

L'étage était couvert d'une voûte qui portait l'aire de la plate-forme. Celle-ci devait être entourée de parapets crénelés, mais les angles ne présentent pas de trace d'échauguettes.

***

Des bâtiments d'habitation furent construits au château des Comtes dans les dernières années du XIIe siècle; ils entourent le donjon, dont ils couvrent partiellement les façades Nord, Est et Ouest.

Au château d'Ath, les adjonctions se firent plus tard (fin du XIVe et commencement du XVe siècle) et furent disposées contre le mur d'enceinte qu'on suréleva pour le faire servir de mur goutterot aux nouveaux locaux.

***

Les donjons à caractère mixte, c'est-à-dire conçus comme des habitations fortifiées, sont représentés dans notre pays par quelques exemples; citons les suivants :

Château de Franchimont (1).

Ce château fort se compose d'un donjon rectangulaire contenant une cour; ce donjon est isolé au centre d'une enceinte pentagonale flanquée de tours d'angle.

Il est probable que dès l'an mil Franchimont appartenait aux évêques de Liège et qu'il était habité par un châtelain. L'histoire mentionne qu'il tombait déjà en ruines vers 1146 et que ce fut l'évêque Henri de Leyen qui le remit en état de défense.

Le nom de « Castrum Franchiermont » apparaît pour la première fois dans un diplôme daté de l'an 1155.

Vers 1300 environ, on y effectue de nouveaux travaux; mais en 1387 l'évêque Arnould de Hornes « reconstruisit » le château. On ne doit cependant pas prendre à la lettre le terme employé; ce fut probablement une reconstruction partielle. L'enceinte paraît, en effet, appartenir à l'époque indiquée, puisqu'elle est construite en vue d'utiliser l'artillerie très primitive de la fin du quatorzième siècle. Il en est de même pour la façade Est du donjon qui forme revêtement sur un noyau ancien. Ces maçonneries de rapplique dénotent, et par leur appareil et par certaines dispositions conformes aux exigences créées par l'emploi des armes à feu, qu'elles sont de la même époque que l'enceinte pentagonale.

Un donjon existait au douzième siècle. Est-ce le donjon qu'on retrouve derrière le revêtement susdit?... Si oui, ce donjon n'avait pas le caractère d'un simple poste militaire, car on s'était préoccupé, en le construisant, d'y aménager des locaux d'habitation.

---

(1) Nous empruntons ici la plupart de nos renseignements aux études de Mr Lhoëst sur les châteaux de Franchimont et de Bouillon.

Château de Bouillon.

Ce château fameux est déjà signalé dans une charte datant de l'année 852.

Il paraît certain que la construction primitive se composait d'un donjon rectangulaire entouré d'un mur crénelé.

Il y eut là, comme au Château des Comtes de Gand, une reconstruction à une époque reculée; elle semble pouvoir être reportée au XIe siècle, et dut avoir lieu sous le règne de Godefroid IV, après sa captivité.

Godefroid de Bouillon, au moment de partir pour la Palestine, engagea ou vendit le château de Bouillon à l'évêque de Liège, Otbert.

La possession du château de Bouillon par les évêques de Liège dura de 1095 à 1676. A cette dernière date il passa aux princes de la Tour d'Auvergne, qui en restèrent possesseurs jusqu'à la révolution française.

On peut admettre que le XIe siècle vit le développement complet du château tel que nous le voyons de nos jours, sauf peut-être l'ouvrage avancé qui en défend l'entrée et la tour dite d'Autriche, parce qu'elle fut restaurée par l'évêque Georges d'Autriche dans le courant du XVIe siècle.

C'était donc dès lors un ensemble important de constructions, et non un simple poste militaire.

Le donjon rectangulaire fut probablement rebâti sur des ruines anciennes, comme il est arrivé pour le donjon de Philippe d'Alsace au château de Gand.

La forteresse subit de nombreux sièges, mais ce fut en 1521 qu'elle eut le plus à souffrir. Elle fut prise par les troupes de Charles-Quint commandées par Henri de Nassau; celui-ci fit démanteler ses défenses après la réduction de la place.

Sous Louis XIV l'illustre Vauban dénatura le caractère féodal du château en établissant les batteries qui devaient, dans sa conception, en faire un boulevard pour protéger Sedan et commander les avenues principales des Ardennes.

Enfin le gouvernement hollandais voulut faire du château une citadelle moderne, et à cette fin détruisit le donjon, la chapelle et l'habitation des Gouverneurs.

***

D'autres donjons appropriés ou en ruines se trouvent encore disséminés sur le territoire de la Belgique ou proche de ses frontières actuelles. Leur étude serait hautement désirable afin de pouvoir déterminer les modes de construction de nos forteresses primitives, qui semblent présenter deux types distincts, et pour pouvoir les comparer aux donjons dont les vestiges couvrent les pays voisins et principalement la France et l'Angleterre.

Voici une liste des ruines dans lesquelles on pourrait découvrir des tracés-plans ou des fragments de murs appartenant à l'époque qui forme l'objet de notre étude.

Noms des communes.	Arr. adm.	Désignation des objets.
	PROVINCE D'ANVERS.	
Bornhem	Anvers	tours du château.
Broecken	»	ruines d'un ancien château (Hallmall s'hof).
Deurne	»	restes d'anciens châteaux.
Westmalle	»	château avec donjon.
Thielen	Turnhout	restes d'un ancien château.
	PROVINCE DE BRABANT.	
Aerschot	Louvain	ruines d'une tour (tour d'Orléans).
Archenne	Nivelles	ruines d'un château fort (château de la Motte).
Ceroux-Mousty	»	tour de Moriensart.
Ittre	»	substructions d'un ch. fort (ch. de Faucuwez).
Leefdael	Louvain	donjon.
Nil St. Vinc. St. Mart.	Nivelles	tour del Vaulx.
Oetinghem	Bruxelles	château ancien.
Sichem-lez-Diest	Louvain	tour d'un ancien château.
Steen-Ockerzeel	Bruxelles	restes d'un ancien château.
Thines lez-Nivelles	»	restes d'un ancien ch. (ch. de Vaillempont).
Virginal Samme	Nivelles	tour de Hasquempont.
Walhain St. Paul	»	ruines d'un ancien château (ch. de Walhain).
	PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.	
Vinchem	Furnes	ruines d'un château fort.
Zantvoorde	Ypres	vestiges d'un château féodal.
	PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
Herzele	Alost	ruines d'un château féodal.
Laerne	Termonde	château féodal.
Rupelmonde	St-Nicolas	ruines du château.
Wieze	Termonde	château avec ancienne tour.

Noms des communes.	Arr. adm.	Désignation des objets.
		PROVINCE DE HAINAUT.
Arquennes	Charleroi	restes d'un château fort.
Bailleul	Tournai	restes d'un château fort.
Beaumont	Thuin	ruines d'un donjon (tour de Salamandre).
Bernissart	Tournai	enceinte de château fort.
Blaton	»	restes d'un ancien château.
Bouffioulx	Charleroi	restes d'un ancien ch. (manoir de Montrou).
Bruyelle	Tournai	ruines d'un anc. château (ch. de Diesbach).
Chaussée N. D. Louvign.	Mons	tour des Sarrasins.
Chièvres	»	ancienne enceinte.
Couillet	Charleroi	donjon de la Tourette.
Enghien	Soignies	donjon converti en chapelle.
Ere	Tournai	restes d'un anc. château.
Estinnes-au-Val	Soignies	restes d'un anc château.
Farciennes	Charleroi	restes d'un anc. château (ch. de St. François).
Fayt-le-Franc	Mons	restes d'un anc. château (ch. de Rampemont).
Flobecq	Ath	restes d'un château féodal.
Forchies la Marche	Charleroi	tour ancienne.
Forest-lez-Anvaing	Ath	ruines d'un anc. château (ch. de Miremont).
Gougnies	Charleroi	ruines d'un anc. château (ch. de la Buissière).
Grandglise	Ath	ruines d'un anc. château.
Haine-St-Pierre	Thuin	restes d'un anc. château.
Hainin	Mons	restes d'un anc. château (ch. de Hainin).
Hempiront	Soignies	ruines d'un château féodal.
Heppignies	Charleroi	ruines d'un château fort.
Herchies	Mons	tour et substructions d'un château féodal.
Hoves	Soignies	château ancien converti en ferme.
Huissignies	Ath	château ancien (ch. Malaise).
Irchonwelz	»	restes d'un château fort.
Labuissière	Thuin	restes d'un ancien château.
La Hamaide	Ath	restes d'un ancien château (ch. d'Egmont).
Landelies	Charleroi	restes d'un ancien château (ch. des Gueux).
Liberchies	»	ruines d'un vieux château.
Lompret	Thuin	restes d'un château fort
Loverval	Charleroi	château fort de Loverval.
Montreuil sur Haine	Mons	restes d'un ancien château.
Néchin	Tournai	ruines d'un château fort (ch. de la Royère).
Obourg	Mons	chât. ruiné converti en ferme.
Pecq	Tournai	restes de l'anc. château de Pecq.
Peissant	Thuin	ruines du château seigneurial.
Quaregnon	Mons	ruines appelées le « Castiau d'diale ».
Rance	Thuin	restes d'un anc. château avec 4 tours.
St. Léger lez-Pecq	Tournai	restes d'un anc. château des templiers.
Thirimont	Thuin	ruines d'un château roman.
Thuin	»	tour de Notger.
Vaulx-lez-Tournai	Tournai	château dit de César.
Viesville	Charleroi	ruines du château fort de Viesville.
Wasmes-Audemez	Tournai	ruines du château fort de Briffœil.

Noms des communes.	Arr. adm.	Désignation des objets.
		PROVINCE DE LIÈGE.
Argenteau	Liège	ruines de l'ancienne forteresse.
Awans	»	donjon de l'ancien manoir de Waroux.
Bas-Oha	Huy	ruines du manoir féodal de Beaufort.
Esneux	Liège	ruines du donjon de Montfort.
Grand-Hallet	Waremme	ancienne tour.
Herstal	»	restes de l'ancien palais de Pepin le Gros.
Jehay-Bodegnée	Huy	tour dite romaine.
Dolin-Limbourg	Verviers	restes d'un château (bâti en 1064).
Lixe	Liège	ruines d'un anc. château.
Vieuxville	Huy	ruines du chât. fort (ch de Logne).
Louveigné	Liège	ruines d'un vieux château.
Moha	Huy	ruines d'un ancien château.
Oupeye	Liège	ancienne tour.
Rouvreux	»	ruines de ch. fort (ch. d'Amblève-Warnoumont).
Saive	»	donjon.
Sprimont	»	ruines du château d'Amblève.
Stavelot	Verviers	ruines du ch. des princes-abbés.
Vierset barse	Huy	vestiges de deux châteaux forts.
Villers St Siméon	Liège	vestiges de deux châteaux forts.
Warzée	Huy	restes d'un château féodal.
		PROVINCE DE LIMBOURG.
Achel	Maeseck	vestiges de chât. fort (ch. de Grevenbroeck).
Brusthem	Hasselt	ruines de château ancien.
Cannes	Tongres	ruines de deux châteaux anciens.
Looz	»	château datant du XIe siècle.
Stockheim	»	ruines de château fort.
		PROVINCE DE LUXEMBOURG.
Autelbas	Arlon	restes du château des comtes d'Autel.
Grand Halleux	Bastogne	ruines du château de Rogister.
Herbeumont	Neufchâteau	ruines du château d'Herbeumont.
Laroche	Marche	ruines du château de La Roche.
My	»	ruines d'un château (bâti en 1112).
Vieilsalm	Bastogne	ruines du château de Vielsalm.
Vivy	Neufchâteau	ruines du château de Liresse.
		PROVINCE DE NAMUR.
Bouvignes	Dinant	ruines de la tour de Crèvecœur.
Dourbes	Philippeville	ruines du château de Hauteroche.
Eprave	Dinant	ruines d'un ancien château.
Fagnolles	Philippeville	restes du château de Fagnolles.
Falaën	Dinant	restes du château de Montaigle.
Falmignoul	»	restes du château-Thierry.
Heure	»	restes d'un vieux château à Moressée.
Houx	»	ruines du château de Poilvache.
Philippeville	»	ruines des chât. de Samart. Sautour.
Rochefort	»	ruines du château de Rochefort.
Sombreffe	Namur	château à donjon.
Thon	»	ruines du château de Samson.
Thy le-Château	Philippeville	restes du manoir de Thy.

***

Nous terminerons par une description des enceintes qui entouraient primitivement le donjon-poste militaire dans nos contrées.

L'enceinte la plus complète qui soit parvenue jusqu'à nous est celle du Château des Comtes à Gand.

Elle se compose d'un mur très épais de forme elliptique, interrompu par un bâtiment d'entrée. Ce mur est surmonté d'un chemin de ronde avec parapet crénelé; il est flanqué de 24 tours établies sur des contreforts rectangulaires. Ces tours sont à deux étages de défense : l'étage inférieur, au niveau du chemin de ronde, a des meurtrières; l'étage supérieur, qui ne s'établissait qu'en cas de guerre (au moyen de poutres fixées sur des consoles ou dans des encoches), a des créneaux. L'étage supérieur de l'une des tourelles au Nord est obtenu par une voûte. Cette tourelle contient les latrines destinées aux défenseurs qui étaient de garde sur le chemin de ronde.

Tous les créneaux étaient pourvus à l'extérieur de mantelets tournant dans des crochets et reposant sur des pierres saillantes. Ces mantelets pouvaient être relevés au moyen de chandeliers en fer. Les créneaux avec leurs mantelets permettaient aux défenseurs de jeter des pierres sur les assiégeants, tout en étant partiellement à l'abri des projectiles lancés du dehors.

Deux machicoulis, pratiqués dans le pavé de l'étage inférieur de chaque tour, permettaient aux assiégés de jeter des matières pondéreuses sur les ennemis arrivés à se loger dans les encoignures des contreforts.

Les tours, conçues d'après la tradition antique (c'est-à-dire ouvertes et non couvertes), n'interceptaient pas le chemin de ronde. Une seule, plus forte que les autres, forme saillie sur le parement intérieur; seule aussi, elle est couverte et fermée. Cette dernière commandait deux escaliers, montant de la cour qui entoure le donjon, et donne accès aux deux côtés du chemin de ronde. Cette tour exceptionnelle servait de poste aux hommes préposés à la défense de l'enceinte.

Le bâtiment d'entrée, entièrement en saillie sur le mur d'enceinte, pouvait au besoin devenir un châtelet isolé. Il se compose d'un corridor surbâti, percé de part et d'autre de meurtrières et compris entre deux portes.

On n'atteint l'étage du châtelet que par le chemin de ronde. Il se compose d'une salle carrée et d'une salle longue dans laquelle on remarque, de chaque côté de l'entrée, un machicoulis défendant la seconde porte du rez-de-chaussée. Deux réduits sont établis dans les tourelles flanquant la façade.

Au-dessus de l'étage se trouve une plate-forme à parapets crénelés, à laquelle on accède par un escalier établi sur une vis de St. Gilles.

***

Nous trouvons d'autres fragments d'enceintes qui présentent les éléments susdits, notamment au Steen d'Anvers et au château de Bornhem. Les tours y sont également cylindriques et plantées sur des contreforts rectangulaires, à l'aide d'arcs en encorbellement.

Pour ce qui concerne le château d'Ath, nous ne pouvons que constater la forme elliptique de l'enceinte; les flanquements primitifs ont dû disparaître lors de la construction des locaux adjacents, qui existent encore partiellement.

Les enceintes offrent à nos spécialistes un nouveau champ d'études. Celles-ci viendraient compléter heureusement les recherches que nous espérons voir entreprendre pour élucider les questions qui concernent nos vieux donjons belges

Avant-projet de loi sur la Conservation des Monuments et des Objets mobiliers historiques ou artistiques,

par Armand de BEHAULT de DORNON,

Membre titulaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, à Bruxelles.

L'absolue nécessité de posséder en Belgique une loi sur la Conservation des Monuments et des Objets mobiliers historiques ou artistiques, n'a plus besoin d'être démontrée. Depuis le Congrès de Gand de 1858, où la question fut discutée pour la première fois et à la suite duquel le Gouvernement nomma des Membres correspondants de la Commission royale des Monuments dans les provinces (1), presque tous les Congrès, la Commission royale précitée, plusieurs Sociétés archéologiques et un grand nombre d'archéologues n'ont cessé de s'occuper de cette question d'intérêt vraiment national et qui, depuis 50 ans, continue à présenter « un réel caractère d'urgence » ! Au Congrès de Bruges, en 1886, et au Congrès de Gand, en 1896, on espéra faire un pas en avant ; mais cet objet, le plus important peut-on dire de tous ceux qui ont été portés devant nos assises fédérales, finit toujours par échouer devant la complexité des éléments en cause. Peut-être a-t-on voulu trop obtenir, alors qu'il eût été plus sage de se déclarer momentanément satisfaits, quitte à modifier, dans la suite, certains articles de la loi, modifications qui se seraient imposées par la force des choses même, tout comme dans la plupart des lois votées par le Parlement.

Au Congrès de Mons de 1904, un pas décisif semblait,

---

(1) *Cinquantième anniversaire de la fondation de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand*, 1858, pp. 76 à 83 et 145.

enfin, devoir être fait dans cet ordre d'idées. J'eus l'honneur d'y développer un avant-projet de loi sur la Conservation des Monuments et des Objets mobiliers historiques ou artistiques (1), et notre savant confrère, Mr Emile de Munck, de son côté, publia, en vue de la discussion, un travail des plus intéressants visant spécialement le chapitre consacré aux Objets trouvés dans les fouilles (2).

La question fut portée devant l'assemblée générale du 30 septembre 1904, et je terminai ma démonstration en demandant au Congrès de voter la constitution d'un comité chargé de discuter notre avant-projet de loi et d'élaborer un texte définitif qui serait déposé sur le bureau de la Chambre par un de nos savants confrères. Ce Comité, composé d'un membre de chaque Société fédérée, aurait siégé à Bruxelles.

C'est à la Commission royale des Monuments que nous proposions de confier l'exercice des différentes attributions énumérées dans notre avant-projet de loi. Cette Commission, instituée dans le but de veiller à la conservation des monuments dignes d'intérêt, composée d'hommes distingués et compétents, serait, en effet, mieux que tout autre collège, en mesure d'apporter, dans cet exercice, tout le savoir et l'autorité désirables. Nous proposions, qu'en cas de mauvaise volonté de la part du propriétaire, l'Etat ait le droit d'expropriation.

Mr Le Tellier fit valoir que, jusqu'ici, le principe de l'expropriation en matière artistique n'avait pas été admis par la législature. Il proposait d'émettre le vœu de voir le principe de l'expropriation appliqué à un intérêt artistique ou scientifique. Lorsque le principe aurait été admis, à l'occasion du projet de loi déposé sur l'expropriation en général, on réclamerait une loi d'application.

Mr Houzeau de Lehaye s'attacha à démontrer que les pouvoirs publics ont détruit plus de monuments historiques que les particuliers, quoique le Gouvernement soit armé pour empêcher la destruction des monuments publics.

---

(1) *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. XVIII, Fascicule 2 des travaux préparatoires.

(2) Mêmes *Annales*, Fasc. 6 des dits travaux.

Mr Van der Linden, représentant, appuya notre demande de constitution d'un comité chargé d'élaborer un projet de loi pour la conservation des monuments, mais il fit remarquer que notre esprit national répugne aux mesures coërcitives; aussi faudrait-il pour l' « expropriation » l'accord de tous les intéressés.

Mr Lefèvre-Pontalis, président de la Fédération archéologique et historique de France, dit que, quoiqu'en France on consacre annuellement une somme de deux millions pour la conservation des monuments historiques, le but n'est pas atteint En ce pays, la loi du 30 mars 1887 est insuffisante pour la conservation des monuments municipaux; il faudrait renforcer cette loi en ce qui concerne les municipalités.

A la suite de cette discussion, l'assemblée générale chargea le bureau du Congrès de Mons de 1904, de nommer une Commission composée comme il est dit ci-dessus, pour étudier mon avant-projet de loi, le vœu de Mr Le Tellier étant toutefois voté.

Nous ignorons pour quels motifs cette Commission n'a pas été convoquée. Mais la question présentant le plus haut intérêt, nous ne pouvons nous arrêter à des circonstances imprévues et nous exprimons l'espoir de voir le bureau du Congrès de Gand constituer cette Commission. A lui reviendra l'honneur d'avoir enfin provoqué le dépôt d'un projet de loi sur la Conservation des Monuments et des objets mobiliers historiques ou artistiques sur le bureau de la Chambre, vœu depuis si longtemps exprimé dans notre pays.

Note sur les objets barbares recueillis dans les stations de La Panne-Bray Dunes,

par le Bon A. DE LOË,

Conservateur des Musées Royaux, à Bruxelles.

Il existe dans les pannes interdunales, entre La Panne et Bray Dunes, quatre gisements archéologiques bien distincts formés par l'accumulation, autour de nombreux foyers, des restes de repas, des fragments de poteries, des ustensiles divers et des monnaies qu'ont laissés les anciennes populations du littoral.

Ils sont échelonnés suivant une ligne parallèle à la côte. Le premier est situé à 3,800 mètres nord-ouest de la tour de l'église d'Adinkerke et à 300 mètres de la laisse actuelle de marée haute. Le second est distant du premier d'environ 250 mètres. Le troisième se trouve à 600 m. plus loin et déjà sur le territoire français. Le quatrième, enfin, est situé à 900 m. au nord de la tour de l'église de Bray Dunes-village et à 250 m. de la laisse de haute mer. Une distance de 1600 m. le sépare du gisement n° 3 de La Panne.

Ces gisements sont parfaitement *en place*. Ils reposent sur le sol ancien constitué sans doute par un de ces îlots de sable *flandrien* que l'on retrouve jusqu'à plusieurs kilomètres de la côte actuelle et la couche archéologique passe sous la dune moderne. Ces points, qui n'ont plus été envahis par la mer depuis trois ou quatre siècles au moins avant l'ère chrétienne, ont été fréquentés depuis l'âge du fer jusqu'au commencement du moyen âge proprement dit, par des populations qui, semble-t-il, y étaient plutôt campées qu'établies à demeure. On y trouve des objets barbares (voir la figure n° 15) et des *sceattas* anglo-saxons.

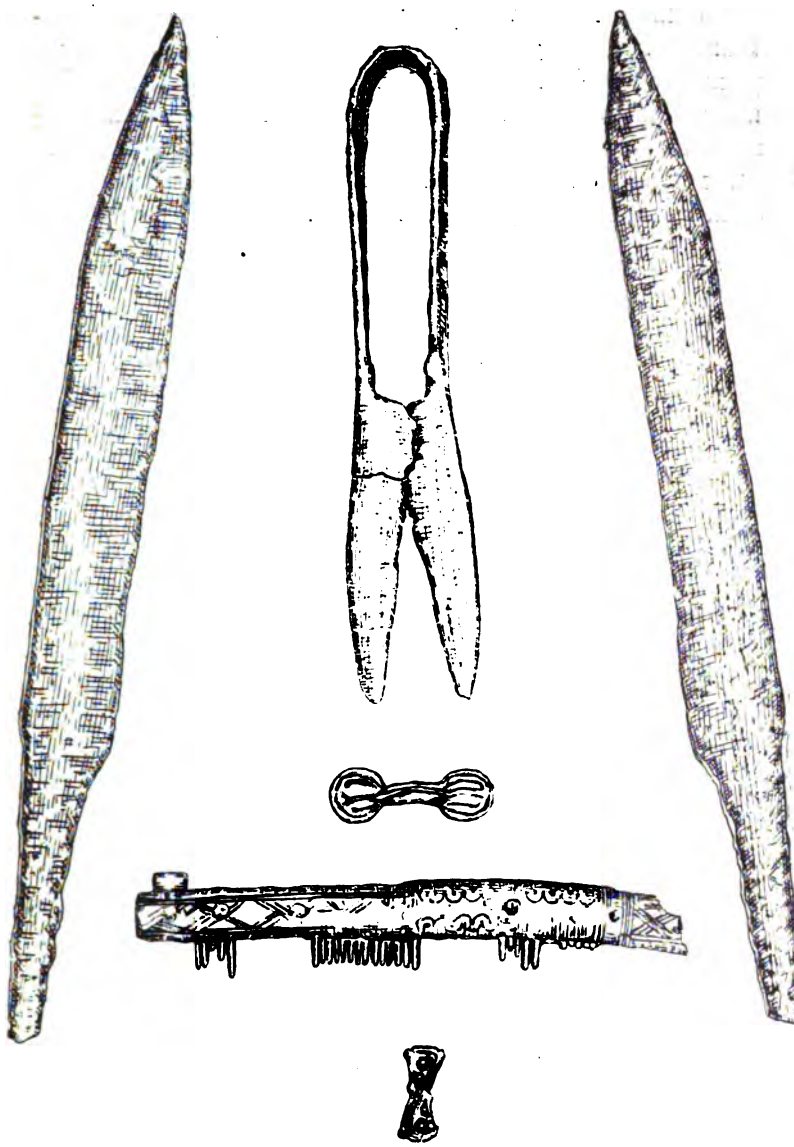

N° 15. Objets recueillis à La Panne-Bray Dunes.

Comme les nuances purement archéologiques sont insuffisantes, tant est grande l'unité de l'art barbare, pour nous permettre de distinguer nettement un milieu franc d'un milieu burgonde, saxon, etc..., nous demandons aux historiens et aux linguistes du congrès de bien vouloir nous dire s'il convient d'attribuer aux Saxons ou aux Frisons plutôt qu'aux Francs, les objets dont il s'agit.

Histoire et étymologie du nom de Gand,

par VICTOR TOURNEUR,

Attaché à la Bibliothèque royale de Belgique.

Depuis des siècles, le nom de *Gand* n'a cessé d'exciter la curiosité des érudits; intrigués par ce mot bref et obscur, ils se sont efforcés d'en pénétrer le sens, et en ont proposé des interprétations plus fantaisistes les unes que les autres.

A la fin du XIIIe siècle, THIELRODE (1) assurait que César avait construit la ville et que celle-ci avait été nommée *Ganda* de son prénom *Gaïus*.

MARC VAN VAERNEWIJCK (2) remontait encore plus haut : d'après lui, trois cents ans avant le Christ, il y aurait eu à Gand un commandant appelé *Gandanus* qui aurait donné son nom à la cité.

JACOB MEYER (3) rapporte, entre autres explications, que l'on aurait trouvé dans un ancien fort l'inscription C. ANT; les uns l'interprétaient *Caïus Antistius;* les autres *Caius Antonius;* mais en tout cas, elle serait devenue le nom de la forteresse.

L'étymologie qui paraît avoir été le plus en faveur est celle qui consiste à rapprocher le nom de Gand de celui des Vandales. Successivement elle a été admise par MEYER (4), SANDERUS (5), GRAMAYE (6), VINCHANT (7), et finalement par LESBROUSSART (8).

---

(1) *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, XXV, 560 et 565.

(2) *Die historie van Belgis* (Gand, 1574), f° CXIII, v°.

(3) *Compendium chronicorum Flandriæ* (Nuremberg, 1538), f° 11.

(4) *Compendium chronicorum Flandriæ* (Nuremberg, 1538), f° 4 v°.

(5) *Flandria illustrata* (La Haye, 1730), p. 144.

(6) *Rerum flandricarum primitiæ* (Lille, 1612), p. 13.

(7) FR. VINCHANT. *Annales de la province et comté du Hainaut* (Bruxelles 1848), I, p. 307-308.

(8) *Nouveaux mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, I, 1820, p. 182.

WILLEMS (1) le premier fit des recherches dans une autre direction : il partit de la forme *Gent*. KILIAN (2) donne à *Gent* le sens de *jars*. « En supposant que le monastère de St. Bavon ait été d'abord connu sous le nom de *Gantwijk* ou de *Ganzenhoek*, on peut en conclure que le nom de *Gent* seul est resté à la ville et signifie par conséquent *nid d'oies*. »

Infiniment supérieure est l'interprétation proposée par GHELDOLF (3). Lui aussi prend pour base la forme *Gent;* il la rapproche du celtique *Venta*, attesté par *Venta Belgarum*, aujourd'hui Winchester, en Gallois *Caer Gwent*. Quelque intéressante qu'elle soit, cette étymologie est erronée parcequ'elle ne tient pas compte de la forme *Gand* qui est antérieure à *Gent*.

DE SMET (4), tout en écrivant que cette explication ne le satisfait pas entièrement, s'y est rallié, parce que c'est la plus scientifique,

Enfin, quoique A. DE VLAMINCK (5) ait reconnu que l'étymologie de Gand reste un mystère, il n'a pu s'empêcher d'en proposer une dernière : « César raconte, écrit-il, que les peuplades belges établies dans l'île de Bretagne avaient presque toutes conservé les noms des pays dont elles étaient originaires. Ne serait-ce pas le cas pour les habitants du comté de *Kent* (le *Cantium* des Romains, le *Chent* du moyen-âge), que l'on pourrait ainsi considérer comme les descendants d'une colonie flamande (sic!) originaire du *pagus Gandensis*? » (6).

Les Bretons du *Cantium* colonie flamande, voilà qui constitue un joli anachronisme.

En résumé, malgré les efforts tentés jusqu'ici, l'étymologie du nom de Gand reste encore à découvrir. En réalité,

---

(1) D'après J.-J. DE SMET, *Bullettins de l'Académie royale de Belgique*, XIII, 2e partie (1846), p. 212.

(2) C. KILIANI. *Dictionarium teutonico-latinum* (Anvers, 1574), Ghent, anser mas.

(3) WARNKOENIG. *Histoire de la ville de Gand* (Bruxelles, 1846), p. 10 et 11, n. (*Histoire de la Flandre*, trad. Gheldolf, T. III.)

(4) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, XIII, 2e part. (1846), p. 214.

(5) *Les origines de la ville de Gand* (Bruxelles, 1891), p. 13.

(6) *O. c.* p. 7, n. 2.

personne jusqu'à présent n'a étudié cette question avec méthode.

En effet, pour atteindre le but proposé, il importe d'abord d'établir dans ses grandes lignes l'histoire des origines de la cité; puis, de dresser une liste chronologique des formes les plus anciennes du nom de la ville, et enfin, d'étudier, en remontant le cours des siècles, l'évolution phonétique qui a produit ces diverses formes, en l'éclairant au moyen des données de l'histoire.

***

Lorsque César envahit la Gaule Belgique, il trouva le territoire qui s'appelle aujourd'hui les Flandres, occupé par deux peuples, les Morins et les Ménapiens.

Les uns et les autres parlaient un idiôme celtique (1).

Ils n'avaient pas de villes, comme c'était, du reste, le cas de tous les autres peuples qui habitaient alors notre sol; aussi, ni César, ni les historiens latins postérieurs n'ont-ils jugé à propos de mentionner le nom de leurs bourgades; seul, *Portus Itius* (2) a été noté par le conquérant, pour la seule raison qu'il fut le théâtre d'opérations militaires et navales.

Après la conquête, à part Wervicq (3) et Courtrai (4), aucune localité n'est citée en Flandre dans les documents romains tels que les *Itinéraires* et la *Notice des dignités*. Toutefois, on ne pourrait tirer argument de ce fait pour prétendre qu'il n'en n'existait pas; la situation économique des Ménapiens devait être excellente ; ils faisaient avec Rome un commerce actif, et, à l'époque de Dioclétien, leurs jambons étaient renommés dans tout l'empire (5). Le tarif proclamant qu'ils devaient être vendus vingt deniers la livre, était affiché jusqu'à Stratonicée de Carie (6).

---

(1) G. Zeuss. *Die Deutschen und die Nachbarstämme* (Munich, 1837), p. 188-189.

(2) César. *De bello gallico*, V, 1.

(3) *Viroviacum. Itinéraire d'Antonin.*

(4) *Curtoriacum.* Cf. Cortoriacenses, *Notitia dignitatum occ*. 5, 96.

(5) *Edit de Diocletien*, IV, 1, 8.

(6) Le Bas-Waddington. *Voyage archéologique en Grèce et en Asie mineure*, V° part. (Paris, 1858), p. 55.

Lorsque la ville de Gand apparaît pour la première fois dans l'histoire, c'est à l'époque du Haut-empire : on y a découvert des vases de ce temps (1), et les monnaies romaines trouvées en grand nombre, éparses dans le sol, en 1810 et 1811 lors du nivellement du quartier St. Pierre (2), démontrent qu'elle existait déjà sous Néron, et qu'elle fut florissante sous les Antonins.

Grâce au rempart naturel que constituait le vaste estuaire du Hont, et aux expéditions de Constance-Chlore (3) au delà du fleuve, Gand se maintint assez tard dans le Bas-empire; la ville devait s'étendre non seulement sur l'espace compris entre l'Escaut et la Lys, mais même sur la rive gauche de ces deux cours d'eau : certains murs de l'abbaye de St. Bavon sont bâtis sur des substructions datant de l'époque constantinienne, et Wauters prétend même avoir retrouvé dans les murs de l'abbaye un cimetière romain (4) de basse époque.

Sous le règne de Julien, la ville fut probablement déjà fortement menacée par les Francs-Saliens qui s'étaient établis effrontément sur le sol romain; l'énergie de cet empereur la sauva certainement de la destruction. Mais, après la mort de Julien (5), les Francs poursuivirent leur prise de possession de la Belgique : la série des monnaies romaines signalée ci-dessus est ininterrompue jusqu'à Valentinien I, mais s'arrête brusquement avec cet empereur. On peut en conclure avec certitude que la ville romaine de Gand fut détruite sous son règne, soit entre 364 et 375 de notre ère (6).

Peut-être est il possible de déterminer la date de cet

---

(1) *Exposition universelle de 1867 à Paris. Catalogue général. Histoire du travail et monuments historiques* (Paris. 1867), p. 78.

(2) De Bast. *Second supplément au Recueil d'antiquités romaines et gauloises* (Gand, 1813), pp. 197-198.

(3) *Panégyrique de Maximien et de Constantin.* 4. (*Paneg. lat.* VI.) Cf. *Panégyrique de Constance*, 8.

(4) Wauters. *L'architecture romane dans ses diverses transformations* (Bruxelles, 1899). p. 28.

(5) Ammien Marcellin, XVII. 9, 3.

(6) A. Blanchet. *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule* (Paris, 1900), p 63.

événement d'une manière encore plus exacte : en 368, Ammien Marcellin (1) signale de nouvelles incursions des Francs. Comme ceux-ci occupaient à ce moment l'île des Bataves (2), il est très vraisemblable que Gand succomba sous leurs coups précisément en cette année.

***

Comment s'appelait cette cité? Nul ne le sait : on a déjà vu que ni les historiens anciens, ni les *Itinéraires*, ni même la *Carte de Peutinger* n'en font mention. On ne connaît pas non plus d'inscription latine capable de nous éclairer à ce sujet.

Mais le nom de la ville disparut-il avec l'administration romaine? La chose est tout à fait improbable : d'abord, les Francs qui vinrent s'établir à Gand n'en ignoraient pas le nom, puisque, depuis longtemps déjà, ils vivaient à proximité; d'autre part les villes romaines du voisinage, telles *Curtoriacum* et *Viroviacum* ont vu leur nom ancien adopté par les barbares qui en ont fait *Kortrijck* et *Wervik*; par conséquent, pour établir quel fut le nom porté par Gand à l'époque romaine, il est nécessaire de déterminer avant tout comment la future cité des comtes s'appela sous les Mérovingiens et les Carlovingiens.

***

Tombé au pouvoir des Francs, l'ancien Gand romain rentre dans l'obscurité pour plusieurs centaines d'années; vers la fin du VIIe siècle seulement, on acquiert la certitude que Gand avait reconquis quelque importance : il avait donné son nom à un *pagus* (3). En effet, Baudemont (4) nous

(1) Ammien Marcellin, XXVII, 8, 5.

(2) Zosime, l. I, 6.

(3) Peu importe ici que *pagus gandavus* ait servi à désigner une division politique, ou ait été une simple locution géographique, comme on dit aujourd'hui « le pays de Herve », le « pays de Waes ». Le fait intéressant à constater, c'est que l'expression *pagus de Gand* existait.

(4 *Vita S^ti Amandi*, 3, 12, A. SS. 6 févr. I, p. 850 E.

fait connaître le *pagus gandavus*, qui, quelques années plus tard, en 703, est dénommé *pagus gandensis* (1).

Et, dès lors, les mentions du nom de Gand se succèdent nombreuses, d'abord dans les diplômes et les chartes, sous la plume des chroniqueurs, puis, bientôt aussi, sur les monnaies.

Voici la liste des principales formes sous lesquelles apparaît le mot :

Gandavus, um, *pagus gandavus* (2) VIIe siècle; *castrum gandavum* (3) VIIIe siècle et très fréquemment dans la suite; *vicus gandavus* 953 (4), 958 (5); *Gandavum* seul sur les monnaies de Charles le Chauve frappées à Gand (6), (*castrum* est évidemment sous entendu); enfin, *actum Gandavi* 960 (7); *actum in Gandavo* (8), 988.

Gandensis, e, *pagus gandensis* en 703 (9) et régulièrement dans la suite; *monasterium gandense* 977 (10).

Ganth, *monasterium quod vocatur Ganth*, 864 (11); *ecclesia de Gant*, 964 (12); *Gant civitas* sur un denier de Baudouin IV (13).

Ganda, *monasterium quod vocatur... Ganda* 967 (14), 976 (15), *in loco nuncupato Ganda* 976 (16) etc.

---

(1) Brequigny et Pardessus. *Diplomata*, II, 262.

(2) Cf. n. 4, p. 5.

(3) *Vita Bavonis*. AA. SS. 1 oct. I pp. 230 F; 252 A et D; 234 F.

(4) Miraeus et Foppens, II, 959.

(5) Serrure. *Cartulaire de St Bavon*, p. 5.

(6) Prou. *Catalogue des Monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les Monnaies carolingiennes* (Paris, 1896, p. 28, 29).

(7) Duchesne. *Histoire généalogique des maisons de Guines*, (Paris, 1631), preuves, p. 47.

(8) Miraeus et Foppens, II, 493.

(9) Brequigny et Pardessus. *Diplomata*, II, 262.

(10) Serrure. *Cartulaire de St Bavon*, p. 13.

(11) Serrure, ibid p 4.

(12) Gramaye. *Rerum flandricarum primitiæ* (Lille, 1612), p. 33.

(13) Gaillard. *Recherches sur les monnaies des Comtes de Flandre* (Gand, 1852), p. 18.

(14) Serrure. *Cartulaire de St Bavon*, p. 6.

(15) Serrure, ibid p. 10.

(16) Serrure, ibid. p. 11.

Gantum, *in Ganto* (IXe siècle) (1); *in pago Ganto* (IXe siècle) (2); *in portu Ganto* (3).

Gaent, *in loco qui dicitur Gaent*, fin du IXe siècle (4).

Ghendt, **Gendt** (5), **Ghend** (6), commencement du XIIe siècle et ensuite régulièrement dans les actes en flamand.

Gendenses (7), même époque.

Il résulte de l'examen attentif de ce relevé, que le nom de Gand apparaît pour la première fois sous sa forme substantive dans un diplôme de Charles le Chauve donné à Peteghem en 864. Il y est question du monastère de Saint-Pierre et de Saint-Bavon *quod vocatur* GANTH *super fluvium* SCALTH.

Ce passage est d'une importance capitale pour la résolution de la question qui nous occupe : lorsqu'on compare à la forme *Ganth* les adjectifs *gandavus* et *gandensis*, les substantifs *Ganda* et *Gantum*, on constate qu'il y avait chez les rédacteurs des actes latins où ces mots apparaissent, une hésitation, un tâtonnement nettement caractérisé, dans le choix des terminaisons latines.

Il en résulte : 1° que le seul nom connu alors était *Ganth*; 2° que le souvenir du nom latin de Gand s'était perdu pendant les premiers siècles de l'occupation de la ville par les Francs.

Si donc on veut retrouver la forme primitive du nom de Gand, c'est *Ganth* qui doit être le point de départ de toutes les investigations. Avant tout, il importe d'examiner, à la lumière de la grammaire historique, la valeur des différents sons qui le composent.

Pour commencer par la fin, le *th* final est une graphie peu fréquente en vieux-bas-francique; mais, heureusement, le mot *Scalth* qui voisine avec *Ganth* dans le diplôme de Charles le Chauve peut fournir certains éclaircissements.

---

(1) DOM BOUQUET, VIII. p. 35.

(2) *Acta Sanct. ord. S Benedicti*, p. 395.

(3) *Acta Sanctorum*, 1 oct. I, p. 199.

(4) *Vita Aelfredi. Monumenta historica Britanniæ* (Londres, 1848), I, p. 471.

(5) *Acta Sanctorum*, 2 mars, II, p. 190 etc.

(6) Ibid. 190 F.

(7) Ibid. 191 B.

En moyen-néerlandais, *Scalth* est devenu *Scelt* (1). Notre *th* est donc une simple notation de *t*, comme c'est le cas, en vieux-bas-francique, pour *arbeitha*, *arvithi* (2), etc.

Ce *th*, dans *Scalth*, provient d'un *d* final, étant donné que *Scalth* dérive de *Scaldis* ou *Scaldim*; il est donc possible, a priori, que la même évolution se soit produite pour *Ganth*. Les formes *Gandavus*, *Gandensis*, *Ganda* témoignent en faveur de cette hypothèse; l'ancien bas-francique note parfaitement par *t* un *d* final, dans des mots comme *arbeit*, *felt*, *urkuntschap* (3), etc.

Ganth n'est donc rien d'autre qu'une notation d'une forme *Gand* qui est précisément celle qui nous est conservée en français.

En résumé, *Gand* est une forme germanique sous laquelle il s'agira de retrouver le nom belgo-romain qui lui a donné naissance.

Au cours de cette recherche, il y aura lieu de tenir compte de deux ordres de phénomènes : 1° des altérations principalement vocaliques que la langue franque aura fait subir au mot belgo-romain au cours du travail d'adaptation; 2° des éléments qui auront disparu sous l'influence de l'accent tonique intensif des Germains.

* * *

L'une des modifications vocaliques les mieux attestées dans le passage du latin au germanique est le changement de *ŏ* belgo-romain en *a* tonique germanique : *Mŏsa* est devenu *Măsa*, *Maes*; *Orolaunum* a donné *Arel* (4). Il est donc possible que l'*a* de *Gand* remonte à un *o*.

D'autre part, si *Gand* a plus tard donné *Gent*, c'est que, originairement le *d* était suivi d'une voyelle *e* ou *i* qui a

---

(1) J. Franck. *Mittelniederländische Grammatik* (Leipzig, 1883), p. 32.

(2) P. Tack. *Proeve van oud nederfrankische Grammatica* (Gand, 1897), p. 51. § 105, rem. 1.

(3) Tack, *o. c.* p. 51, § 105.

(4) Victor Tourneur. *Recherches sur la Belgique celtique*. III. *Orolauno, Arlon, Arel*. *Musée belge*, 1905, p. 45.

communiqué sa coloration à la consonne finale. Cette dernière, à son tour, a influencé la voyelle précédente (1).

On est donc amené à reconstruire une forme minimum *Gonde qui a pu être, si on tient compte des éléments vraisemblablement détruits par l'accent tonique germanique, *Gondete. Or, au IVe siècle de notre ère, une semblable forme provient d'un *Gondate du premier siècle de notre ère : en effet sous l'influence de l'*e* final, l'*a* tonique du latin populaire avait évolué en *e* (2).

Enfin, la forme *Gondate n'est rien d'autre qu'un doublet de *Condate*. En effet, dans les mots gaulois latinisés, il existe un grand nombre de doubles formes qui présentent l'alternance *c : g*. Citons : *Gardellaca, Cardelaca ; Garronenses, Carronenses ; Gatus, Catus ; Gea, Cea ; Gematua, Cematua ; Genomani, Cenomani ; Gervasium, Cervasium ; Gintussa, Cintussa ; Giamilos, Ciamilos ; Giamatus, Ciamatus ; Giamillius, Ciamillius ; Glanon, Clanon ; Glevum, Clevum ; Gontius, Contius ; Gornacum, Cornacum ; Gracina, Cracina ; Graxius, Craxius ; Grovi, Crovius ; Guttiæ, Cuttiæ* (3), etc.

Selon toute apparence, le nom de Gand tire donc son origine du celtique latinisé *Condate* dont le sens est *confluent* (4). Il y a, en France et en Allemagne, plus de vingt localités dont le nom remonte à ce mot (5).

Inutile de faire remarquer ici combien la dénomination est adéquate à la position géographique.

Si donc la reconstitution hypothétique dont vient d'être l'objet le nom de Gand est exacte, l'origine de la ville devrait être reportée à l'époque celtique.

---

(1) L'umlaut de *Gant* en *Gent* est, à mon avis, identique à celui de *Scalt* (= Scaldis) en *Scelt*. Inutile d'invoquer pour expliquer ce fait l'analogie des formes des cas obliques, comme on le fait d'ordinaire. Cf. *bet* venant de *batis*. FRANCK. *o c.* p. 32.

(2) J. PIRSON. *La langue des inscriptions latines de la Gaule* (Bruxelles, 1901), p. 2.

(3) On trouvera l'indication de toutes les sources qui fournissent ces noms dans A. HOLDER. *Altceltischer Sprachschatz* (Leipzig, depuis 1896), sous chacun de ces mots Je ne crois pas utile de surcharger les mots en les reproduisant ici.

(4) ZEUSS-EBEL. *Grammatica celtica*² (Berlin, 1871), p. 992, no 16.

(5) On les trouvera énumérées dans HOLDER, *o. c.* s. v. *condate*.

Vers les temps de la Guerre des Gaules, il y aurait eu au confluent de la Lys et de l'Escaut une petite agglomération qui, d'après sa position géographique, aurait été désignée sous le nom de confluent, *Condate*.

Ce nom, passant successivement par les bouches belgo-romaines, franques, puis romanes, aurait évolué pour aboutir aux formes modernes *Gand* et *Gent*.

Le français a adopté la forme franque primitive, *Gand*, qui y a subsisté en quelque sorte à l'état de stéréotype, parce que, en français, *a* tonique entravé se conserve intact.

La forme franque, au contraire, dans les bouches flamandes continua de se transformer de façon à devenir *Gent*, conformément aux lois qui dans cette langue régissent la vie des mots.

POTERIES

trouvées dans les dunes d'Oostduinkerke.

Note du Bon A. DE LOË,

Conservateur des Musées Royaux, à Bruxelles.

Le Service des fouilles des Musées Royaux du Cinquantenaire a fait faire, l'an dernier, des recherches dans les dunes d'Oostduinkerke, en un endroit que lui avait signalé M^r l'abbé Claerhout, et qui paraît être l'emplacement d'un ancien village de pêcheurs que les caprices de la mer et des éléments ont aujourd'hui complètement ensablé.

Nous avons trouvé là, associés à des tessons de vases des XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, des fragments de ces sortes d'objets en poterie rougeâtre ou gris-jaunâtre, d'un grain dur, affectant la forme de tampons à manique ou de couvercles plats, épais et sans rebord, diversement ornés, que l'on a recueillis déjà en plusieurs exemplaires dans la Flandre maritime, mais dont on ignore la destination et l'âge (voir la figure n° 16).

De plus, ce même gisement nous a fourni quelques méreaux et d'assez nombreuses monnaies, que Mr Georges Cumont a déterminés comme suit :

Méreaux de plomb, d'un usage assez général en Artois.

Les trois plus petits des six méreaux trouvés à Oostduinkerke sont de la grandeur des mailles. Ils semblent être les plus anciens et datent probablement du XIIIe siècle.

Les autres sont sans doute du XIVe ou du commencement du XVe siècle.

Les monnaies sont toutes en bronze, en cuivre ou en billon :

Charles II, comte de Provence, d'Anjou et du Maine (1285-1292).

Gui de Collemède ou Gui II, 54e évêque de Cambrai (1296-1306).

Louis de Crécy, comte de Flandre (1322-1346).

Jeton à compter du XVe siècle, type au lion de Saint Marc.

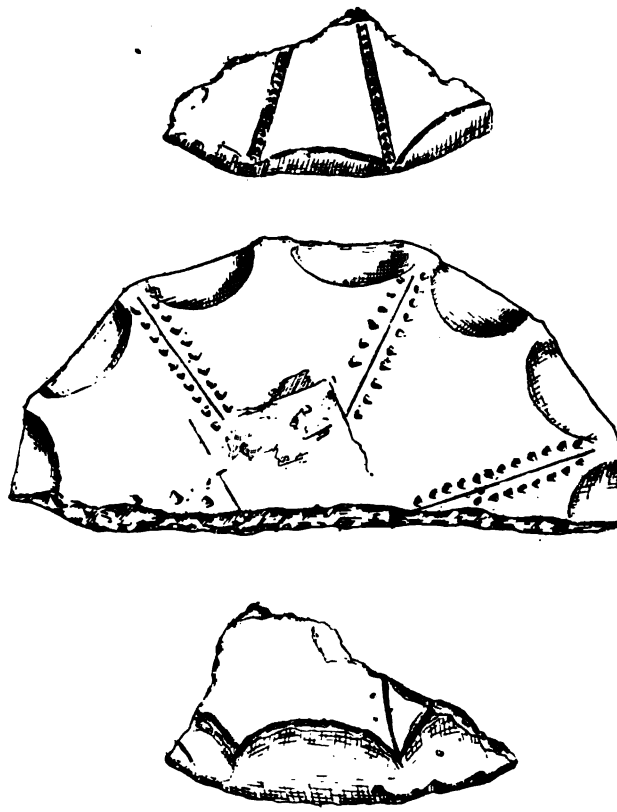

N° 16. — Fragments de poteries trouvés dans les dunes d'Oostduinkerke.

Charles-Quint, majorité (1515).

Philippe II (1555-1598).

Les objets en question seraient donc du moyen âge et pas antérieurs au XIIIe siècle.

Echelle stratigraphique des systèmes pleistocène (« Quaternaire ») et pliocène de la Belgique,

par le Baron O. VAN ERTBORN,

Membre de l'Académie d'Archéologie,
Ancien Président de la Société géologique de Belgique (Liège),
Ancien Vice Président de la Société belge de Géologie (Bruxelles),

Avec la collaboration de

MM. le Dr HARMER, G. DOLLFUS, et le Dr EUG. DUBOIS.

Je ne doute nullement que la Préhistoire joue un rôle important dans les travaux du Congrès. La connaissance de la stratigraphie des terrains tertiaires supérieurs, comprenant, entre autres, le système généralement désigné sous le nom de *Quaternaire,* est de toute première importance au point de vue de l'étude de la succession des divers âges de la Pierre.

La *Légende de la Carte géologique de la Belgique à l'échelle du 40000e dressée par ordre du gouvernement* (édition de mars 1900) donne une classification des assises quaternaires et tertiaires que je considère comme renfermant des erreurs très graves. Afin d'empêcher de s'accréditer parmi les préhistoriens l'idée que cette classification est admise par tous les géologues, belges et étrangers, je me suis décidé à présenter au Congrès la partie supérieure de mon Echelle stratigraphique des terrains tertiaires de la Belgique. Cette échelle est dressée avec la collaboration des géologues anglais, français et néerlandais les plus compétents en la matière : MM. le Dr Harmer, le doyen des géologues du sud de l'Angleterre, Gustave Dollfus, collaborateur principal de la carte géologique de France, et le Dr Eugène Dubois, professeur à l'Université d'Amsterdam et conservateur du Musée Teyler, à Haarlem.

Echelle stratigraphique du Baron O. van Ertborn (avec la collaboration de MM. le Dr Harmer, G. Dollfus et Dr Eug. Dubois).	**Légende de la carte géologique de la Belgique à l'échelle du 40000e** (édition de mars 1900).
MODERNE.	MODERNE.
PLEISTOCÈNE.	
SUPÉRIEUR OU POSTMAMMOUTHIEN.	
(2e Glaciaire belge; 3e Glaciaire de Mr Boule. **Campinien** de P. Cogels et O. van Ertborn (1880) **Brabantien** de MM. Rutot et Van den Broeck **Hesbayen** de Dumont **Remarque.** — Pour le Campinien (*nobis*) voir : *Texte explicatif du levé géologique de la planchette de Lierre*, p. 40, sondage 23 (Bruxelles, Hayez, 1880).	*Flandrien* (*q4*). *Hesbayen* (*q3*).
MOYEN OU MAMMOUTHIEN.	*Campinien* (*q2*).
(Interglaciaire. Climat froid. Hivers continentaux.) *Quaternaire moyen* ou *fluviatile* de P. Cogels et O. van Ertborn (1880). *Lierrien* de O. van Ertborn (1905). Gisement principal : Lierre (squelettes entiers d'*E. primigenius Rh. tichorhinus* etc.).	**Remarque.** — Semble ne pas exister en Campine, où l'on n'a jamais signalé de squelettes entiers d'*E primigenius*, mais seulement des ossements isolés (molaire et tibia conservés au château de Terlaeken-Boisschot).
Entre le Pleistocène inférieur et le Pleistocène moyen, un mouvement de bascule immerge les Pays-Bas et émerge la Belgique. L'auteur établira l'époque précise de ce mouvement dans un mémoire présenté à la *Société belge de Géologie* (1907).	
INFÉRIEUR OU PRÉMAMMOUTHIEN.	*Mosèen* (*q1*).
(1r Glaciaire belge, 2e Glaciaire de Mr Boule). *Quaternaire inférieur* de P. Cogels et O. van Ertborn (1880), *Hobokénien* de van Ertborn (1905). Gisement type : Hoboken lez Anvers (squelette entier d'*E. antiquus; Rh. Merckii*).	**Remarques.** — Les argiles de la Campine (*q1a*) appartiennent au Pliocène supérieur et les sables de Moll (*q1s*) au Pliocène inférieur (Diestien). L'âge du limon *non ossifère* des hauts plateaux de la Sambre et de la Meuse (*q1n*) et des cailloux des niveaux supérieurs (*q1m*) n'est pas fixé paléontologiquement.

PLIOCÈNE.	SUPÉRIEUR. **Etage tégélénien** d'E. Dubois (1905). Argiles de la Campine et de Tegelen (Pays-Bas) à faune et flore pliocènes supérieures : *Cervus Falconeri*, à Rijckevoorsel (Belgique), *Hippopotamus amphibius* et *Rh. etruscus* etc., à Tegelen (Pays-Bas).	SUPÉRIEUR. *Etage poederlien* (*Po*). Cet étage n'a pas d'individualité paléontologique. Les sables de Merxem à *Corbula gibba* doivent rentrer dans le Scaldisien (Dr Harmer).
	MOYEN. **Etage scaldisien** de Dumont (rétabli dans son intégrité par le Dr Harmer.) Sables de Merxem à *Corbula gibba* (var. *rotundata*). Sables du Nord d'Anvers à *Fusus* (*Chrysodomus*) *contrarius*.	MOYEN. *Etage scaldisien* (*Sc*). Incomplet dans la Légende de la Carte géologique qui en détache à tort les sables de Merxem.
	INFÉRIEUR. **Etage diestien** de Dumont [rétabli dans son intégrité par G. Dollfus et O. van Ertborn (1907)]. Sables d'Anvers à *Isocardia cor* et Sables de Moll. Dépôts lagunaires de Heyst op den Berg. Sables de Diest à *Terebratula perforata*.	INFÉRIEUR. *Etage diestien* (*D*). Sables à *Isocardia cor*. Sables à *Terebratula perforata*, etc. Cet étage est incomplet dans la Légende de la Carte géologique qui en détache à tort les sables de Moll.

Les Sources de la Géographie historique de la Flandre,

par HERMAN VANDER LINDEN,

Chargé de cours à l'Université de Liège.

Parmi les sciences auxiliaires de l'histoire, l'une de celles qui ont progressé le plus dans ces derniers temps est certainement la géographie historique. Dans les pays voisins un grand nombre de sociétés savantes en ont favorisé l'étude et plusieurs congrès se sont occupés de questions qui s'y rattachent et leur ont accordé une large place dans leur programme. C'est surtout en France et en Allemagne que l'on a vu se dessiner ce mouvement : dans le premier de ces pays, il a pris une vigoureux essor grâce à l'impulsion de maîtres tels que P. Vidal de la Blache et L. Gallois; nous devons même à l'un de leurs élèves la première étude d'ensemble sur la Flandre, dans laquelle la méthode historique soit appliquée à la géographie. Mr Blanchard a fourni un travail (1) qui contient une foule de données précieuses concernant la géographie de la Flandre à différentes époques de son histoire. Le nombre de sources auxquelles il a puisé, est vraiment prodigieux; mais en lisant son étude on est frappé de ce fait que ces sources n'ont généralement pas été soumises à une critique approfondie et qu'elles auraient besoin d'être épurées; on constate en outre que celles qui sont publiées sont relativement rares.

En Allemagne, beaucoup d'érudits se sont attachés à des travaux de géographie historique, surtout depuis que Fr. Ratzel a montré l'intérêt de cette science par la publication de sa

(1) R. Blanchard, *La Flandre, étude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande* (publication de la *Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts*), Paris 1906).

Politische Geographie. Il n'y a qu'un petit nombre de ces travaux donnant des renseignements sur les sources de la géographie historique de la Flandre. On peut y trouver cependant des indications sur celle des contrées voisines et des détails instructifs sur les différentes catégories de sources et sur la manière de les utiliser (1).

Chez nous également, les travaux de géographie historique sont à l'ordre du jour. On a compris qu'ils doivent se trouver à la base de toute œuvre historique proprement dite; les faits de l'histoire doivent être étudiés aussi bien dans l'espace que dans le temps; il est nécessaire de connaître aussi bien que possible le milieu où ils se sont passés.

Jusqu'aujourd'hui les recherches de nos historiens ont porté presque exclusivement, pour ce qui concerne la Flandre, sur les fluctuations territoriales du pays au point de vue de son évolution politique et religieuse. Le premier volume du bel ouvrage de L. Vanderkindere sur la *Formation territoriale des principautés belges au moyen âge* est consacré tout entier à la Flandre. Il constitue un instrument de travail indispensable à quiconque veut entreprendre des recherches sur l'histoire de l'ancien comté de Flandre et de la Flandre impériale, ainsi que des pays avoisinants qui se sont trouvés à un moment donné dans la sphère d'influence des comtes de Flandre, comme le Tournaisis, l'Ostrevant, le Cambrésis et la Zélande. On peut y suivre par le détail les vicissitudes des territoires qui ont été au pouvoir des comtes jusqu'au XIVe siècle. On y trouve en outre en appendice des chapitres consacrés à l'organisation ecclésiastique, aux *pagi* de la Flandre et à la chronologie des comtes de Flandre et des princes qui ont régné sur les territoires voisins jusqu'à l'avènement des ducs de Bourgogne.

---

(1) Les ouvrages suivants constituent les premiers *essais* de géographie historique générale de l'Allemagne. Ils contiennent une abondante bibliographie : K. Kretschmer, *Historische Geographie von Mitteleuropa*, Munich, Berlin, 1904; B. Knüll, *Historische Geographie Deutschlands im Mittelalter*, Breslau, 1903; W. Götz, *Historische Geographie*, Leipzig et Vienne, 1905. — Au sujet de l'intérêt que présentent les questions de géographie historique, voy. l'article suggestif de O. Redlich, *Historisch-geographische Probleme* dans les *Mitteilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung*, 1906.

Nous possédons donc un ouvrage fondamental, et en bien des points définitif, sur l'évolution des circonscriptions politiques et ecclésiastiques pendant une période considérable du moyen âge. Par contre, nous n'avons pas encore de travaux d'ensemble sur les phénomènes géographiques qui ont trait à la constitution physique de la région, à la répartition des agglomérations et des centres économiques, aux voies de communications, etc... Pour reconstituer la physionomie d'un pays à telle ou telle époque, il ne suffit pas évidemment d'en fixer les limites et d'en connaître les divisions politiques et ecclésiastiques; on doit pouvoir se rendre compte des conditions naturelles dans lesquelles il se trouve (configuration des côtes, réseau des fleuves, rivières, etc...; distribution des forêts, climat, etc.), de la colonisation interne qui s'y est opérée, des voies de communications dont il dispose, de la distribution des régions économiques, etc. Il faut, en un mot, étudier sa géographie à tous les points de vue.

L'étude de la géographie historique de la Flandre présente de grandes difficultés, surtout pour la période médiévale. Les sources auxquelles il faut puiser, ne sont publiées qu'en petit nombre (1). On a bien déjà une série de cartulaires et de registres de donations qui peuvent fournir beaucoup de données, comme par exemple le *Liber Traditionum Sancti Petri Blandiniensis*, publié par Mr A. Fayen sous les auspices de la ville de Gand (2). Mais il y a des quantités de livres de cens, de rentes, de relevés de fiefs, etc., sources des plus précieuses pour la géographie historique, qui reposent dans les archives et qui sont par conséquent relativement difficiles à consulter.

Les listes des prix des denrées et les comptes de toute sorte pourraient donner une foule d'indications sur les fluctuations du climat, les retours périodiques des épidémies, des

(1) Au moyen âge même, la géographie régionale a été très peu étudiée. Quelques encyclopédies ou manuels fournissent de maigres données, par exemple le *De proprietatibus rerum* (1240), de Bartholomeus Anglicus, surnommé Glanville (Voy. A.-E. Schönbach, *Des Bartholomeus Anglicus Beschreibung Deutschlands gegen* 1240. dans *Mitteilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung*, 1906, p. 54).

(2) Les chroniques mentionnent un certain nombre de phénomènes géographiques importants, mais elles n'ont guère été étudiées encore à ce point de vue.

famines, etc. (1). Les renseignements sur les voies de communications sont éparpillés dans une foule de documents, la plupart inédits, notamment les comptes des frais de voyage de princes ou de particuliers, les comptes des villes, les documents commerciaux, etc.

Enfin, pour se faire une idée de l'aspect du pays, les récits de voyage seraient des plus utiles à consulter. Malheureusement il n'existe pour la Flandre médiévale, à ma connaissance, que deux sources de ce genre, qui soient publiées, et encore elles datent de la fin du moyen âge : ce sont quelques pages du castillan Pero Tafur, qui visita notre pays en 1439 (2), et quelques unes de Léon Rosmital, beau-frère du roi de Bohême Georges Podiebrad, qui parcourut l'Europe occidentale de 1465 à 1467 (3).

En ce qui concerne la période moderne, les sources sont beaucoup plus abondantes, mais le nombre de celles qui ont été utilisées, est relativement restreint. Les rapports d'ambassadeurs ou de commissaires gouvernementaux, entre autres ceux des ambassadeurs vénitiens, ont été surtout mis à profit jusqu'à présent. Souvent on a eu recours aussi aux descriptions géographiques, comme celle de Guichardin pour le XVIe siècle et celle de Sanderus pour le XVIIe, sans en avoir au préalable établi la valeur historique. Il resterait encore beaucoup à glaner dans les correspondances et les mémoires, mais les détails relatifs à des faits géographiques y sont perdus pour ainsi dire dans la masse. Les récits de voyages offrent bien plus de ressources : l'un des plus intéressants pour le début du XVIe siècle est celui d'A. de Beatis, secrétaire du cardinal Louis d'Aragon (4).

---

(1) Des listes des prix importantes ont cependant déjà été publiées par H. Van Houtte (*Documents pour servir à l'histoire des prix de* 1387 à 1794, Bruxelles, 1902).

(2) P. Tafur, *Viajes y Andances*, dans *Coleccion de libros raros ó curiosos*, t. VIII, Madrid, 1874.

(3) La relation de ce voyage est publiée en latin dans la *Bibliothek des literarischen Vereins von Stuttgart*, t. VII, Stuttgart, 1844.

(4) A. de Beatis. *Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona durch Deutschland, die Niederlände, Frankreich und Oberitalien*, 1517-1518 (dans *Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des Deutschen Volkes*, IV, 4. Freiburg, 1905).

En outre, pour déterminer notamment la répartition et l'importance des agglomérations et des établissements humains en général, il y a une catégorie de sources nouvelles: les registres paroissiaux. Pour une série de localités, ils devraient faire l'objet d'études spéciales dans le genre de l'intéressante monographie que Mr Willemsen a publiée sur Saint-Nicolas dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie*, t. LVI, 1904.

Enfin il existe pour la période moderne une quantité de documents cartographiques, non seulement dans les divers dépôts d'archives et les bibliothèques qui se trouvent dans les deux provinces de Flandre occidentale et de Flandre orientale, mais aussi aux Archives du royaume et à la Bibliothèque royale à Bruxelles. Malheureusement on ne possède pas encore d'inventaire complet des documents cartographiques qui reposent aux archives du royaume, et il n'a pas encore paru d'inventaire quelconque des cartes et plans que possède la Bibliothèque royale.

Les sources de la géographie historique restent donc en grande partie encore cachées ou difficilement accessibles; en outre celles qui sont publiées, sont éparpillées un peu partout dans une foule d'ouvrages et de collections de caractère divers. Dans le but de faire connaître les documents relatifs à l'ancienne Flandre et de les rendre plus abordables, il serait de la plus haute utilité d'en dresser une liste détaillée. Ce travail ne pourrait être mené à bien qu'avec la collaboration d'un grand nombre de personnes, archivistes, bibliothécaires, membres de sociétés savantes, etc , et il serait désirable qu'il fût préparé par une commission spécialement nommée à cet effet par le congrès. Cette commission examinerait les moyens pratiques de recueillir les sources relatives à la géographie historique de la Flandre et rendrait compte du résultat de ses travaux à la prochaine session du Congrès d'histoire et d'archéologie. On pourrait laisser au bureau le soin de nommer les membres de cette commission. Enfin j'ai l'honneur de proposer au Congrès de bien vouloir émettre le vœu que le Gouvernement fasse publier le plus tôt possible l'inventaire complet des documents cartographiques qui se trouvent à la Bibliothèque royale et aux Archives du royaume.

Les paroisses primitives et les anciens domaines,

par Joseph BRASSINNE,

Sous-bibliothécaire de l'Université de Liège.

Malgré d'excellents travaux, la géographie historique de notre pays au moyen âge est loin d'être entièrement constituée.

Pour aider à sa formation, la reconstitution du territoire des paroisses primitives me paraît offrir une aide précieuse.

Il faut entendre par paroisses primitives, celles qui furent directement détachées du ressort de l'église où l'évêque avait son siège et dotées d'un prêtre spécial, chargé de suppléer l'évêque pour le ministère paroissial dans les limites de la circonscription nouvelle.

Ces paroisses furent naturellement établies au centre des groupements, c'est à dire en dehors des villes et des bourgs, dans les *villas*.

Par conséquent, il semble logique d'admettre que l'établissement des limites d'une paroisse primitive fera, dans bien des cas, retrouver du même coup les limites d'un ancien domaine. Voilà le principe posé; il s'agit d'en vérifier l'application (1).

Les exemples que l'on trouvera ici ont été choisis à dessein dans le concile de Saint-Remacle, subdivision de l'ancien diocèse de Liège : j'ai publié, il y a quelques années,

---

(1) Je tiens à signaler une difficulté. Pour des recherches générales, on se trouve forcé de prendre, pour point de départ de ces reconstitutions, les limites des communes modernes ; ces limites peuvent parfois ne plus correspondre exactement à celles des territoires des villages de l'ancien régime. Par conséquent, pour arriver à une exactitude absolue, il y aurait lieu de tenir compte de ces divergences.

sur les paroisses de cette contrée une étude dont les résultats n'ont pas été, que je sache, contestés (1).

***

La paroisse primitive de Jupille couvrait une étendue de territoire relativement considérable : les points extrêmes en étaient la section de Souverain-Wandre, les communes modernes de Saive, de Retinne, de Micheroux, de Fléron, de Magnée, de Forêt, de Gomzé-Andoumont, de Beaufays, de Chaudfontaine, d'Embourg, de Chênée, de Grivegnée, de la paroisse de Saint-Remacle (Liège), les communes de Bressoux et de Jupille.

Cette circonscription de la paroisse primitive concorde d'une façon remarquable avec celle du bailliage d'Amercœur, subdivision de la principauté de Liège, dont un record du 1r avril 1322 (n. st.) permet de fixer les limites.

Pour couvrir exactement le territoire de la paroisse primitive de Jupille, il ne manque à ce bailliage que les localités qui, jusqu'à la fin de l'ancien régime, formèrent l'avouerie de Notre-Dame, ou avouerie de Fléron, et la seigneurie de Saive.

Cette avouerie de Fléron s'étendait aux territoires qui entouraient l'abbaye de Chèvremont et dont la possession lui avait été, dès le VIIIe siècle, assurée par les souverains. L'abbaye et ses dépendances furent données en 972 à la collégiale Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle.

Quant à la seigneurie de Saive, la première mention que l'on en trouve n'est pas antérieure au XIIIe siècle ; on ignore donc son origine, et je dois me borner à rappeler que son église dépendit jusqu'en 1279 de l'église mère de Jupille.

Le bailliage d'Amercœur représentait, au commencement du XIVe siècle, le domaine de Jupille tel qu'à la fin du siècle précédent, l'église de Liège l'avait acquis des évêques Verdunois.

---

(1) Pour le détail et les preuves alléguées, je me permets de renvoyer à cette étude (*Bulletin de la société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. XIV, 1904).

Ceux-ci le tenaient en vertu de la donation faite à l'évêque Heimon, par l'empereur Henri II, en 1008. Les empereurs avaient reçu ce domaine des Carolingiens : un acte de 714 parle de la *Villa publica* de Jupille V et, dès le VIIe siècle, nous voyons les souverains y séjourner.

Résumons à présent ce que nous savons de son passé : la circonscription de la paroisse primitive de Jupille est égale à celle du bailliage d'Amercœur, de l'avouerie de Fléron et de la seigneurie de Saive.

Nous savons que le bailliage d'Amercœur n'est autre que le territoire donné par Henri II à l'évêque de Verdun et que, d'autre part, l'avouerie de Fléron avait pour origine une donation des empereurs.

Dès lors, et malgré le léger doute qui pourrait s'élever au sujet de la seigneurie de Saive, je n'hésiterai pas à conclure que la paroisse primitive de Jupille n'était autre que le domaine impérial de même nom, la *Villa Joppiliensis* des Carolingiens.

Il est même permis, me paraît-il, de remonter plus haut : les Carolingiens avaient naturellement hérité des biens du fisc de leurs prédécesseurs, et beaucoup de ces biens n'étaient, pour les Mérovingiens, qu'un legs de l'Empire romain.

Il se pourrait donc que la paroisse primitive de Jupille aurait eu les mêmes limites que le *fundus* sur lequel s'élevait, dès avant le IIe siècle, la *villa* romaine de Jupille.

***

Un fait analogue se constate pour Walhorn.

La paroisse primitive de ce nom comprenait Walhorn, Eynatten, Hauset, Hergenrath, Kettenis, Raeren et leurs dépendances.

Ces mêmes localités formèrent précisément jusqu'à la fin de l'ancien régime le ban de Walhorn, au duché de Limbourg.

D'autre part, au IXe siècle, Walhorn est signalé parmi les *villas* du fisc impérial.

Fera-t-on difficulté de retrouver, dans la circonscription identique de la paroisse primitive et du ban, la survivance du domaine carolingien ?

***

Les localités de Baelen, de Limbourg, de Bilstain, de Goé, de Membach, de Henri-Chapelle, de Tupen et de Welkenraedt constituèrent également, jusqu'à la fin de l'ancien régime, le ban de Baelen, autre subdivision du duché de Limbourg.

Ce sont précisément ces mêmes localités que l'on retrouve en reconstituant la paroisse primitive de Baelen.

Et de nouveau encore, le nom de Baelen apparaît parmi ceux des *villas* impériales du IXe siècle.

***

Il serait possible de multiplier les exemples, mais je pense que ceux qui viennent d'être allégués suffiront à attirer l'attention sur ce genre d'investigation.

En résumé, l'unité économique, la *villa*, le *fundus*, a dans nos régions fréquemment donné naissance à la subdivision politique, la seigneurie, le ban, l'avouerie.

Il est clair qu'une sérieuse vérification s'imposera dans le détail, mais il me paraît permis de dire qu'en bien des cas la reconstitution d'une paroisse primitive fournira du même coup la reconstitution d'un ancien domaine.

C'est ce que Mr Imbart de la Tour constatait dans son beau livre sur *Les paroisses rurales du IVe au XIe siècle* : « le second mode de formation territoriale, l'unité de la paroisse et de la *villa*, nous apparaît à l'époque carolingienne, surtout dans les régions du Nord (de la Gaule), dans la Septimanie et la Marche d'Espagne ».

Le droit d'imposition dans l'ancien Duché de Luxembourg.

—

De la signification en terminologie fiscale des mots feu, Herd, Feuerstätte, ménage, Haus,

par J. GROB,

Curé à Bivingen-Berchem (Gr. Duché de Luxembourg).

La création du Duché de Luxembourg.

A la diète de l'Empire tenue à Metz en 1354, l'empereur Charles IV créa le 13 mars son frère cadet, Wenceslas de Luxembourg, Duc de l'empire et érigea les comtés et seigneuries possédés par lui en Duché (1). La portée de cet acte ne consiste pas tant dans la distinction honorifique conférée à Wenceslas, mais dans les effets constitutionnels qu'il avait pour le nouveau Duché. Jusqu'à cette date les différents comtés, marquisats et seigneuries possédés par Wenceslas étaient restés absolument indépendants les uns des autres; ils ne tenaient ensemble que par l'union personnelle. Par suite de l'érection en Duché, ils ne formaient plus qu'un état unique et indivisible.

L'édit de l'empereur fixe exactement les droits et obligations du nouveau duc et de son duché à l'égard de l'empire ainsi que des autres états de l'empire, mais les droits du nouveau duc à l'égard de ses sujets et réciproquement ne sont pas touchés d'un mot; en conséquence rien n'y fut changé.

---

(1) Le texte est publié : J. Grob, Eustach von Wiltheims historische Werke, p. 163; le texte donné par Miraeus, Opera dipl., I, p 221, est incomplet vers la fin.

Effectivement les droits d'un duc de Luxembourg sur ses sujets n'ont jamais été les mêmes pour toute l'étendue du Duché de Luxembourg.

Les terres franches du Duché de Luxembourg.

L'existence des Terres franches, ainsi nommées à cause de leur privilège d'être exemptes du paiement de l'aide, atteste que particulièrement les droits fiscaux du duc à l'égard des différents membres formant le Duché du Luxembourg n'étaient pas les mêmes dans toute son étendue. Ces Terres franches se répartissaient sur les différentes contrées du Duché de Luxembourg et comté de Chiny; c'étaient les suivantes :

En Wallonie : le comté d'Agimont,
la terre franche de Bertrix,
la seigneurie de Chassepierre,
la terre franche de Cugnon,
la seigneurie de Masbourg,
la terre franche de Muno,
la terre franche de Nassogne,
la seigneurie de Saint-Hubert,
la terre franche de Wibrin;
dans l'Eifel : la seigneurie de Cronenburg,
le comté de Manderscheid,
la seigneurie de Schleiden (1);
près de Thionville : la seigneurie de Busbach (2);
en Lorraine : les enclaves du Duché de Luxembourg en Lorraine (3), dont la seigneurie de Raville sur la Nied allemande.

Ce fait de l'existence des Terres franches, exemptes du paiement des aides et subsides, prouve qu'après l'érection du Duché de Luxembourg le droit d'imposition n'était pas le

---

(1) Cadastre de Marie-Thérèse aux Archives du Gouvernement à Luxembourg. Mr Rouppert en a publié les tables d'après un manuscrit des mêmes archives. Publication de la sect. hist. de l'Institut, t. 46, p. 33.

(2) Arch. générales du Royaume à Bruxelles, Acquits du Brabant n° 3357. Déclaration de la seigneurie de Busbach.

(3) Ces enclaves ne sont taxées dans aucun dénombrement, excepté celui de 1473.

même pour les différents membres qui le composaient et que par suite il faudrait étudier la question pour chacun d'eux avant leur érection en Duché. Puisque cela nous mènerait trop loin, nous ne traiterons la question que pour le seul comté de Luxembourg proprement dit.

Le droit d'imposition dans l'ancien comté de Luxembourg.

La formation de l'ancien comté de Luxembourg (1). — Sigefroi, le fondateur de la maison de Luxembourg, était comte du comté mosellan, dit encore « comitatus Judiciacensis », comté d'Yutz. Les limites du comté mosellan se confondent avec celles du doyenné de Thionville et de la future prévôté de Thionville, généralement parlant. Le château de Luxembourg, acquis par Sigefroi en 963, était situé en dehors du comté mosellan, quoique assez près de ses frontières.

Vers la fin du Xe siècle la partie allemande du futur duché de Luxembourg était partagée en quatre comtés : 1° le **comitatus Waldeleuinga**, administré par Gisilbert, fils cadet du comte Sigefroi; 2° le **comitatus ardennensis**, auquel Henri, l'aîné des fils de Sigefroi, était préposé; 3° le **comitatus Godefridi in pago Methingouui**, dans lequel le château de Luxembourg était situé, et 4° le **comitatus Bedensis**, le comté de Bitburg; en faisant abstraction des voisinages d'Arlon et de Bastogne qui étaient réunis à des comtés wallons, et du comté mosellan.

De nos recherches sur les Comitatus du Luxembourg allemand, il ressort que ces comitatus correspondaient en général aux doyennés respectifs, en sorte qu'on peut admettre que le « comitatus ardennensis » correspondait au doyenné de Mersch, comprenant, outre la vallée de l'Alzette en aval de Luxembourg, une bonne partie des Ardennes Luxembourgeoises; le « comitatus Godefridi in Methingouui » au doyenné de Luxembourg; le « comitatus Waldelevinga » au doyenné de

(1) Cet exposé de la formation du comté de Luxembourg est le résumé d'un travail sur cette question, que nous publierons sous peu; nous nous abstenons pour ce motif d'indiquer ici les sources et pièces justificatives.

Remich, et le « comitatus Bedensis » au doyenné de Bitburg; le « comitatus mosellanus » de Sigefroi au doyenné de Thionville.

A partir de l'an mil, les comtés de Waldelvinga et de l'Ardenne disparaissent; il en est de même de celui où était situé le château de Luxembourg. Les grandes abbayes de Prum, d'Echternach et de Saint-Maximin-lez Trèves possédant la majeure partie de ces comtés, leurs avoués ne laissaient guère de champ d'action à l'exercice des droits des comtes respectifs. Or ces avoués n'étaient autres que les descendants de Sigefroi; ainsi son fils aîné, Henri, était avoué de Saint-Maximin.

Mais il n'en est pas de même du comté de Sigefroi, le comté Mosellan. Il en est fait encore mention en l'an 1065 et son comte, nommé à cette occasion, est « Chuonradus ». Une autre charte de la même année cite ce comte Conrad comme avoué de Saint-Maximin. En d'autres termes, ce comte Conrad n'est autre que Conrad I, comte de Luxembourg et avoué de Saint-Maximin, le premier de nos comtes, duquel nous pouvons prouver qu'il ait porté le nom de comte de Luxembourg, car son sceau porte : « Conrardus, comes de Luccelemburg » (1).

Nous sommes ainsi en mesure d'établir sur pièces authentiques les origines du comté de Luxembourg : le « comitatus Muslensis », administré encor en 997 par Sigefroi, est au 4 avril 1065 aux mains d'un descendant du comte Sigefroi : *par le comté mosellan la dignité comtale est devenue héréditaire dans la maison de Sigefroi.*

Au commencement du XIe siècle, les grandes abbayes de Prum, de Saint-Maximin et d'Echternach et quelques autres établissements ecclésiastiques de moindre importance possédaient presque la totalité des quatre comtés, le « Waldelevinga », l'« ardennensis », le « bedensis » et le « comitatus Godefridi », comprenant le château de Luxembourg; or toutes ces propriétés avaient passé en 1065 aux mains des descendants du comte Sigefroi : une partie de ces biens y avait passé, du consentement plus ou moins volontaires de ces établissements, à titre de fief; de l'autre partie ils avaient l'administration à titre

(1) Voir la reproduction en autotypie, J. Grob., Eustach von Wiltheims històrische Werke, p. 34. Dans le contexte même de cette charte datée de 1083, Conrad se désigne simplement comme : « Ego Conradus comes ».

d'avoués. L'ancien « comitatus Muslensis » se confondit avec ces biens et Conrad, qui, en 1065, n'était officiellement que le « comes Chuonradus », porte sur son sceau en 1083 le titre de « Conradus comes de Luccelemburg ».

Le Comté de Luxembourg est donc composé dès son origine de trois éléments constitutifs bien hétérogènes :

1° le « comitatus Muslensis », où les descendants de Sigefroi exerçaient les fonctions comtales à titre de vassal de l'Empire;

2° les biens qu'ils tenaient à titre de fief des grandes abbayes de Prum, d'Echternach et de Saint-Maximin et d'autres établissements ecclésiastiques;

3° le reste des biens de ces établissements, sis dans les quatre comtés, sur lesquels ils exerçaient leur juridiction comme seigneurs haut-justiciers, en vertu de leur qualité d'avoués de ces abbayes, les abbayes n'en ayant conservé que la seigneurie foncière. L'avouerie des trois grandes abbayes, nos comtes la tenaient également à titre de fief de l'Empire.

A ces trois éléments vinrent s'en ajouter deux autres :

4° les acquêts, soit à titre d'achat ou d'héritage ou à titre de fief, et

5° les seigneuries haut-justicières, enclavées dans ces biens; les seigneurs de ces domaines n'étaient devenus à l'origine les vassaux de nos comtes que pour l'une ou l'autre de leurs propriétés; mais, dans la suite des temps, la coutume transforma toutes ces seigneuries en fiefs du comté de Luxembourg.

Les droits fiscaux des comtes au comté de Luxembourg. — De cette origine du comté de Luxembourg il appert que les pouvoirs et les droits exercés par nos comtes dans les différentes localités devaient varier d'une localité à l'autre suivant leur provenance, tant sous le rapport de la justice, que sous le rapport des droits fiscaux.

Dans l'ancien comté mosellan, les droits et pouvoirs des comtes étaient fixés par le droit commun de l'Empire.

Dans les domaines des grandes abbayes que les comtes de Luxembourg tenaient en fief, quelque fragiles que fussent

les liens qui les réunissaient encore à ces abbayes, les droits qui les régissaient n'avaient pas changé.

Pour l'autre partie des domaines des mêmes abbayes, administrée par les descendants de Sigefroi en leur qualité d'avoués, des édits des empereurs avaient fixé les droits et pouvoirs qui leur compétaient comme avoués (1).

Quant aux acquêts, les comtes de Luxembourg ne pouvaient faire valoir que les droits qu'ils venaient d'acquérir.

Par contre, les rapports du comte avec les seigneurs haut-justiciers, devenus ses vassaux, se réglaient et étaient déterminés par le droit de vasselage, qui était encore loin d'être le même pour tous les vassaux, et n'est jamais devenu le même pour tous les vassaux, comme le prouve l'existence des terres franches encore à la fin du régime féodal.

De cette formation du comté de Luxembourg d'éléments si hétérogènes il appert que les droits fiscaux des comtes de Luxembourg ne pouvaient être les mêmes dans tout le comté, mais qu'ils devaient varier d'après les éléments dont le comté s'était formé, et l'exemple des terres franches atteste que ces droits fiscaux ne sont jamais devenus identiques pour tout le Duché de Luxembourg.

Les archives sont extrêmement pauvres en documents relatifs aux droits fiscaux exercés par le comte de Luxembourg dans son comté; nous n'avons en somme que les chartes d'affranchissement des bonnes villes et les pieds-terriers des différentes parties du comté de Luxembourg, étant sous la souveraineté directe du comte, dressés de 1309 à 1318.

Pour les chartes d'affranchissement, il suffira d'analyser celle de la ville de Luxembourg (2), les différentes chartes ne variant que sur des détails.

Et d'abord la charte établit que les droits fiscaux, tels

---

(1) Voir les chartes respectives : Mittelrheinisches Urkundenbuch, t. I, p. 401, 403, 414 et 483 ; les dates de ces chartes sont : 30 juin 1056, 1065, et 8 août 1112; une de Henri III est sans date.

(2) J'ai publié la charte d'affranchissement de la ville de Luxemburg datée du mois d'août 1244, sur l'original conservé aux archives de la ville de Luxembourg (J. Grob, Eustach von Wiltheims historische Werke, p. 62).

qu'ils y sont stipulés sont le résultat d'un accord bilatéral entre les bourgeois et le comte : « BURGENSES ASSENSU COMMUNI IN HOC CONVENERUNT ».

Ces droits fiscaux du comte à l'égard des bourgeois de Luxembourg sont :

1° un droit de capitation de 14 deniers à payer par an par chaque bourgeois;

2° un droit sur le produit de la vente : pour le blé vendu on payait 2 °/₀, pour tous les autres objets, 0,833 °/₀ du prix de vente ;

3° un don de 200 livres lorsque l'aîné des fils du comte est créé chevalier, et, s'il n'y a pas de mâle, la même somme lors du mariage de la fille aînée.

Ces impôts, fixés « ne varientur », étaient établis du consentement réciproque des deux parties, et le comte n'avait pas le droit de les majorer, moins encore d'en imposer d'autres. Aussi lorsqu'au commencement du XVe siècle Elisabeth de Görlitz essaya d'élever le « Herdpenning » de 14 deniers, les Luxembourgeois en appelèrent à l'empereur Sigismond, qui, par son édit du 9 avril 1531, fait droit aux réclamations des Luxembourgeois et interdit formellement à la comtesse d'introduire des impôts sans l'assentiment des bourgeois (1).

Les pieds-terriers de la partie du comté de Luxembourg soumise directement au souverain, dressés de 1309 à 1318 (2), nous offrent également la liste des redevances dues au comte, variant d'une localité à l'autre; mais aucune mention n'y est faite d'un droit d'imposition dont aurait joui le prince.

Il faut en conclure que dans l'ancien comté de Luxembourg ni le comte ni le pouvoir exécutif n'avait un droit d'imposition : ses droits fiscaux étaient limités et ne pouvaient être modifiés que du consentement des contribuables.

Les pieds-terriers de l'ancien comté de Luxembourg attestent qu'à l'exception :

---

(1) La charte est du 9 avril 1431; elle est publiée dans J. Grob, Eustach von Wiltheims historische Werke, p. 189.

(2) Ils ont été publiés par Mr N. van Werveke au tome III de Lamprecht, Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter, sous le titre de Urbar der Grafschaft Luxemburg aus den Jahren 1304-1317, et en tiré à part.

1° des dîmes qui, par leur origine et par la transformation qu'elles subirent au cours des temps, se distinguent nettement des autres impôts et dont nous parlerons ci-après;

2° des droits prélevés sur le produit des ventes dans les villes affranchies;

3° de la nône.

Toutes les autres charges grevant les sujets au profit du seigneur, et que l'on désigne souvent sous le nom de « droits seigneuriaux », proviennent des charges imposées par le haut-propriétaire au tenancier en lui cédant ses terres à bail perpétuel et héréditaire. Les relations du haut-propriétaire et du tenancier peuvent avoir été à leur origine soit celles du maître libre vis-à-vis de son serf, soit celles d'homme libre à homme libre, les différences qui existaient primitivement entre les deux espèces de preneurs à bail ayant presque complètetement disparu pendant le cours du moyen-âge.

Dans cette catégorie d'impôts il faut ranger, en écartant toujours la dîme et la nône, toutes les redevances soit en nature : froment, seigle, avoine, poules, porcs, soit en argent à titre de « schaftgeld » ou « Herdpfennig ». Ces redevances variaient non seulement d'un village à l'autre, mais dans le même village d'une vouerie à l'autre, voire même d'une pièce de terre à l'autre.

Le caractère essentiel de ces droits seigneuriaux était leur stabilité, et, s'il y a changement, ce sont des diminutions de ces redevances concédées plus ou moins librement par le seigneur; les lettres d'affranchissement sous le rapport fiscal ne sont pas autre chose.

La nône est le prix de fermage des terres que le seigneur exploitait primitivement lui-même, soit par ses domestiques, soit au moyen de corvées à fournir par ses serfs. Les grands seigneurs, ne trouvant plus leur compte dans cette exploitation, louaient ces terres et le preneur en payait la nône comme fermage. Par son origine la nône ne se payait que de certaines terres déterminées : les *croues, croadae, Aachten* des chartes.

La dîme était d'origine et de caractère un impôt ecclésiastique, destiné à subvenir aux frais du culte; mais de cette destination elle était déjà détournée en majeure partie dès ou même avant le temps des Pepins.

Quant aux dîmes perçues dans l'ancien duché de Luxembourg, les résultats de nos recherches se résument dans les propositions suivantes :

1° dans l'ancien pays de Luxembourg la dîme n'a jamais été payée de toutes les terres. Encore au XVIIIe siècle on rencontre des actes parlant de pièce de terre libre de toute dîme;

2° probablement la **dîme dite salique**, « Seelzehnten », c'est-à-dire la dîme payée par les terres saliques, « Seelgut », n'a jamais été un impôt ecclésiastique, mais une redevance due au souverain;

3° déjà du temps des Pepins la majeure partie des dîmes était désaffectée de l'entretien du clergé et du culte, et avait passé aux mains des laïcs et des monastères;

4° au XIIIe siècle la possession des dîmes était fractionnée à l'infini; la dîme avait complètement revêtu le caractère d'une charge foncière grevant le sol, s'achetant et se vendant comme toute autre propriété.

Ce fractionnement s'était fait, soit par le détachement des dîmes dues par certaines pièces de terre de la totalité d'un ban déterminé (dans ce cas ces dîmes se désignaient généralement par le nom du propriétaire des terrains payant ces dîmes), soit en fractionnant la dîme totale d'un ban donné; on connaît des exemples où des personnes ne possèdent qu'un soixante-quatrième de la dîme d'un petit ban;

5° néanmoins la dîme, dans son ensemble, conservait toujours son caractère ecclésiastique par la charge d'entretenir et de reconstruire les bâtiments servant au culte qui incombait, en partie du moins, aux décimateurs.

Le droit d'imposition au Duché de Luxembourg.

Ce qui caractérise essentiellement toutes ces contributions et redevances dues à leur souverain par les sujets du comté de Luxembourg est, d'une part, le fait qu'aucun changement n'y pouvait être opéré de par la volonté du souverain, et leur durée illimitée, d'autre part.

Par l'érection en Duché rien ne fut changé par rapport aux droits fiscaux du nouveau duc : après l'érection du comté de Luxembourg et des autres propriétés possédées par le

comté en duché de Luxembourg, comme auparavant, leur souverain ne jouissait d'aucun droit d'imposition sur ses sujets ; ce qui le prouve, c'est le vote d'un impôt proprement dit par les Etats du nouveau Duché, et l'acceptation de la part du prince des conditions auxquelles les mêmes Etats avaient subordonné l'octroi de cet impôt, peu après l'érection du duché de Luxembourg.

Vers le commencement de l'année 1360, les nobles et les bonnes villes du Duché de Luxembourg accordèrent à leur souverain de lever, pendant un terme de trois années consécutives, sur le produit des ventes faites dans les dites villes, un impôt de huit deniers, par vingt sols (1) ; **devaient payer cet impôt : bourgeois, prêtres, clercs, ainsi que tous les manants et sujets de la noblesse.**

L'octroi de cet impôt était subordonné à trois conditions, auxquelles il devait être satisfait, avant que le souverain ne pût procéder à sa levée.

Les Etats du Duché de Luxembourg exigeaient :

1° que le souverain délivrât aux Etats des lettres de non préjudice avant de commencer la levée de l'impôt voté ;

2° que le produit de l'impôt voté ne fût affecté qu'aux fins stipulés dans le départ des Etats qui l'accordait, et

3° que les quatre chevaliers du Conseil, que le duc chargerait de la perception de l'impôt en question, ainsi que tous ceux que les assisteraient dans cette besogne, jurassent d'observer les conditions posées par les Etats.

Le 13 janvier 1360 le duc de Luxembourg, Wenceslas, accepta l'impôt et s'engagea à observer les conditions auxquelles les Etats avaient subordonné l'accord ; en même temps, il donna les lettres de non préjudice exigées (2).

Le produit de l'impôt était destiné au paiement des dettes que Wenceslas avait contractées à l'occasion de sa guerre contre l'évêque et la cité de Verdun et à d'autres occasions, afin de mettre de cette manière bourgeois et manants du Duché de Luxembourg à l'abri des tracasseries que leur sus-

(1) Archives du Gouvernement à Luxembourg, farde : Départs des Etats.
(2) Ibidem.

citaient les créanciers du Duc; c'est le motif, ainsi le déclarent les Etats dans leur départ, que « nous avons octroyé et octroyons « a nostre dit tres cher Signeur **une aide et subside** à faire « en la manière qui sensuit... » (1).

Le nom d' « aide et subside » (2) est resté dans la suite à ces impôts accordés par les Etats du Duché de Luxembourg à leur souverain pour un temps déterminé et un but déterminé.

Les archives nous renseignent encore sur trois autres aides accordées sous le règne de Wenceslas I, savoir :

1° une aide qui prit cours au mois d'avril et se termina le 1er octobre 1375;

2° une aide accordée pour trois ans en 1375;

3° une aide votée par les Etats et commençant le 6 juin 1378 (3).

Vers la même époque, Wenceslas demanda également au clergé de lui accorder une aide sur les biens de l'église, « ut subsidia temporalia de bonis temporalibus eorundem sibi « praestarent et darent, aut saltem super hujus modi subsidiis « cum officiatis suis in ducatu Luxemburgensi componerent « et convenirent in certis terminis persolvendis ». Il est plus que probable que le clergé luxembourgeois accéda à la demande de son souverain, tandis qu'il conste que le clergé étranger, ayant des biens au Duché de Luxembourg, nommément le chapitre de Trèves et les abbayes de Saint-Maximin, de Saint-Mathias etc. de Trèves s'y opposèrent. Wenceslas passa outre et fit exécuter les abbayes et chapitres refusants, ce qui lui valut l'excommunication, et au pays de Luxembourg l'interdit. Dans ce conflit, le clergé luxembourgeois tint le parti du duc Wenceslas (4).

---

(1) Voir J. Grob, Eustach von Wiltheims historische Werke, p. 157. Le texte d'un édit de l'empereur Charles IV, dit « bulle d'or » du 28 décembre 1357, par lequel l'empereur défendait aux créanciers du duc de Luxembourg de rendre les habitants du duché de Luxembourg responsables des dettes de leur duc.

(2) « Beede », prière, n'est jamais employé au duché de Luxembourg en terminologie fiscale.

(3) Pour ces trois aides, voir les comptes, Archives générales du Royaume, n° 15.904; l'aide de 1375 n'y est que citée.

(4) Régestes de Wurth-Paquet, Publications de la Section hist. de l'Institut, t. 24, p. 152 et suivantes, n° 720-727, d'après les Archives de l'Etat à Coblence, Cartulaire du Chapitre de la Cathédrale de Trèves.

Pourtant cette demande d'un subside du clergé, de la part du souverain de Luxembourg, n'était guère une innovation; seulement Wenceslas, ayant eu l'accord du clergé luxembourgeois, aura négligé d'en demander à Rome la dispense nécessaire; nous connaissons de pareilles autorisations, données par Rome à l'empereur Henri VII en 1308 (1), et à Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg (2), les grand-père et père de Wenceslas.

Ce sont même ces autorisations, combinées avec ce que nous savons des accords d'aides et subsides postérieurs, qui nous forcent d'admettre que l'aide accordée à Wenceslas vers le commencement de l'année 1360 par les Etats de Luxembourg ne fut guère une innovation, mais que les autorisations du Pape accordées en 1308 et après ne représentent que la part du clergé dans des aides et subsides accordés par les Etats aux comtes de Luxembourg.

Dans les aides et subsides accordés par les Etats de Luxembourg à leur souverain, le clergé a payé de tout temps sa part, ainsi qu'il conste des documents; le clergé luxembourgeois les accordait, seulement il exigeait que le souverain demandât au Pape la dispense nécessaire pour les lever; opposition n'y fut jamais faite, excepté par le clergé forain ayant des biens-fonds au pays de Luxembourg (3).

L'aide accordée au duc de Luxembourg à la fin de l'année 1359 ou au commencement de 1360 constituait un impôt sur le produit de vente, c'est-à-dire **un impôt indirect.** Pour les aides de 1374 et 1378, nous possédons les comptes sommaires rendus par le prévôt d'Ivoix, Thierry Gehel, chargé de leur perception. La nature de l'impôt, ou direct ou indirect, n'y est pas explicitement caractérisée, mais la tournure de cette phrase : « pourtant que les prières dou pays **ont esteit jectees** a petit florins » semble insinuer que, pour ces der-

(1) Régestes de Wurth Paquet, Publications de la Section hist. de l'Institut, t. 17, p. 129, n° 477.

(2) Ibidem, T. 22, p. 21, n° 1951; T. 19, p. 32, n° 608; p. 37, n° 637; T. 21, p. 22, n° 1595.

(3) Les archives de l'Etat à Coblence, fardes Papiers de Prum, contiennent les documents relatifs à une telle opposition faite en 1440.

nières années de 1374 et 1378, il s'agit d'un **impôt direct** accordé par les Etats « sur chaque feu taillable », suivant l'expression devenue technique en matière de terminologie fiscale des aides.

Le sens des mots feu, en allemand Herd, Feuerstätte, et ménage, Haus, en terminologie fiscale au Duché de Luxembourg.

1244. Ermesinde, comtesse de Luxembourg, dit être convenue avec les bourgeois de Luxembourg que chaque bourgeois lui payerait annuellement quatorze deniers (1).

1473. L'aide accordée à Charles-le-Téméraire montait à 12,000 écus; pour la couvrir, chaque feu était imposé annuellement de 12 sols (2).

1492. Les Trois Etats accordent une aide de 16 gros par feu (3).

1495. Aide accordée par les Etats de 24 nouveaux gros de Luxembourg imposés sur chaque feu ou ménage (4).

1501. « Comme les prelatz, nobles et deputes des bonnes « villes, representans les trois estats de nos pays et Duchée « de Luxembourg et conte de Chiny ayent naigarees liberale- « ment accorde par forme dayde le temps et terme de trois ans, « assavoir les prelatz et ceulx des villes demy florin dor sur « chacun feu et les dits nobles vng quart de florin d'or pour « chacun feu par chacun an les dits trois ans durans » (5).

1525, décembre 16. Aide de seize patars, monnaie de Luxembourg « par les estatz dudit Luxembourg... accorde a sa maieste » (6).

1528. « Aydes accorder a l'empereur nostre sire par les « estaz de son duche de Luxembourg ... assavoir sur vng

(1) Charte d'affranchissement de la ville de Luxembourg.

(2) Archives du Gouvernement à Luxembourg. Liasse Clergé, dénombrement de l'année 1473.

(3) Archives gén. du Royaume, Chambre des comptes, n° 15,906.

(4) Ibidem.

(5) Ibidem, f° 1 du Compte de l'aide de 1501.

(6) Ibidem, f° 1 du Compte de l'aide de 1525.

« chacun feu ou mesnaige vng florin dor au pris de 28 sols « monnaie de brabant » (1).

1531. Aide de « vff eyn yeder husz eyn philippus, ye « 25 stuber vor ein gulden gelaicht » (2).

1537. « Ayde de deux florins Karolus ou quarante patars « sur chacun feu au pays de Luxembourg et conte de Chiny « accorde a l'empereur par les estatz desdits pays... lan 1536 « le 20e jour de mars stile de treves » (3).

1541. « Les estatz de nostre pays et duchie de Luxem- « bourg et conte de Chiny a nostre requeste et pour nous « servir et complaire nous ayant le 7e de janvier derrenier libe- « rallement accorde trois florins de seigneur de vingt huit « pattar piece sur chacun feu a payer en quattre annees » (4).

De l'ensemble de ces documents il conste que, de 1473 à 1541, toutes les aides accordées au souverain l'ont été sous forme d'un impôt direct à lever par **feu**, en allemand **Herd**, **Feuerstätte**, ou **ménage**, en allemand **Haus**, taillable, et il en fut ainsi jusqu'à la révolution française.

L'aide du 16 décembre 1525 fut accordée à l'empereur « a condition que chacun vassal ou gentilhomme en sa « Seigneurie; item chacun prevost en sa prevoste et pareille- « ment chacun justicier et justice en leur villes prendreront de « leurs subiectes la declaration et nombre des feuaiges que « chacun a dedens les limites de sa jurisdiction;

« et que dedens vng mois apres le dit accord chacun deulx « levroit la portion dicelle ayde soubz son quartier pour le « relivrer es mains du Receveur general » (5).

Ce qui est ici ordonné pour la levée de l'aide de 1525, le fut pareillement pour toutes les aides, dont nous avons connaissance de 1473 à 1541; c'est à dire que chaque fois qu'il y

---

(1) Archives gén. du Royaume, f° 1 du Compte de l'aide de 1528.

(2) Archives du Gouvernement à Luxembourg. Liasse Clergé, Sommaire du dénombrement de 1531.

(3) Archives générales du Royaume à Bruxelles, Chambre des Comptes, n° 15906. Compte de l'aide de 1537, f° 1.

(4) Archives du Gouvernement à Luxembourg. Dénombrement de 1541.

(5) Archives générales du Royaume. Chambre des comptes, n° 15,906. Compte de l'aide de 1525, f° 1.

avait accord d'aide, les Etats exigeaient de dresser un dénombrement des « feux taillables », par seigneuries, prévôtés et villes.

Pour dresser ces dénombrements, les sujets étaient tenus de faire la déclaration des feux. Comme nous l'apprennent les déclarations qui nous sont parvenues des dénombrements de 1528 et de 1541, c'était ou bien le centenier de la localité, ou la justice ou encore le délégué des contribuables, ou tous ensemble qui faisaient ces déclarations des feux sous la foi du serment qu'ils prêtaient auparavant.

Pour ces dénombrements, il n'y a d'autre différence que dans les personnes chargées de recevoir les déclarations des sujets : en 1525 ce sont les seigneurs, prévôts et justiciers et justices des seigneuries, prévôtés et villes respectives; en 1528 ce sont les seigneurs pour les seigneuries; mais, pour les prévôtés et les villes, ce sont des commissaires nommés par le Gouvernement; en 1541, c'est un commissaire assisté d'un délégué de la noblesse.

L'aide de 1537 devait être levée, selon toute apparence, d'après un nouveau dénombrement; mais, par ordre du Gouvernement de Luxembourg, à l'insu du Gouvernement central, elle fut levée sur le pied du dénombrement de 1531 après qu'on y eût apporté les changements nécessaires.

Après 1541 la pratique introduite en 1537 devint la règle et la confection d'un nouveau dénombrement des feux l'exception.

Généralement les abrégés des dénombrements donnent le nombre des feux de chaque village, si ce village était en entier sous la même juridiction, ou de la partie du village étant sous la même juridiction. C'est ce qui explique que certains villages figurent jusqu'à six ou sept fois au même dénombrement. Le montant de la somme à payer par une telle communauté s'appelait **taxe**, et l'ensemble des habitants d'une même communauté était responsable du paiement de toute cette taxe; ce qui s'exprimait en terminologie fiscal par l'adage : le riche soutenant le pauvre, énoncé déjà au dénombrement de 1495.

Les records de justice définissent le mot feu ou ménage

en disant qu'il y a **feu** ou **ménage « où la fumée monte »**, **« wo Rauch aufgeht »**, c'est à dire où l'on allume le foyer pour préparer la soupe de la famille; et sont réputés faire partie de la même famille, ceux qui mangent du même pain.

Il n'y a pas à douter que telle fut aussi à l'origine la signification du mot **feu** dans les dénombrements (les aides étaient donc un impôt direct de capitation), et que chaque localité comptait autant de feux qu'il y avait de chefs de famille, sous la seule réserve des deux exceptions suivantes :

1° les veuves, non assistées d'un frère ou d'un fils ou d'un autre proche parent adulte, vivant dans la même famille;

2° les pauvres vivant uniquement d'aumônes.

Les veuves dépourvues d'assistance ne payaient qu'un demi feu, et les pauvres vivant uniquement d'aumônes en étaient, comme tels, exempts.

Le principe « le riche soutenant le pauvre », dans le paiement de l'aide, semble insinuer que, dans les dénombrements, le mot feu a la signification que lui donne la définition des records de justice. Bien plus, plusieurs des déclarations produites au dénombrement de 1528, entre autres celles d'Echternach la ville et d'Echternach la prévôté, paraissent l'affirmer. Mais, en analysant l'ensemble des déclarations produites au dénombrement de 1528, on reconnaît aisément que feu n'y est plus pris dans le sens que lui attribuent les records de justice. Sans entrer ici dans les détails, nous ferons observer que les plus importantes de ces déclarations précisent le nom de feu en disant : « Declaration des feux et conduitz », ou remplacent le nom de feu par celui de « Vogtey », vouerie.

Or « conduit », dans l'ancien Luxembourg, est synonyme de « charrue » dans le sens d'une étendue de terre qu'on peut mettre en valeur avec une charrue. Seulement, au lieu de désigner cette étendue de terre par le nom de l'instrument, on la désignait dans le Luxembourg par l'attelage. On avait le conduit complet, c'est-à-dire de quatre chevaux, et le demi-conduit, ou de deux chevaux.

Le nom de « Vogtey », d'après la définition des coutumes luxembourgeoises, n'est autre que la « manse servile » des

chartes du commencement du moyen-âge (1), et, comme alors déjà on avait des « dimidium mansum » et des « quartale », il faut en conclure que les déclarations produites au dénombrement de 1528 n'entendent guère donner le nombre des chefs de famille, mais bien le nombre total des « conduits complets »; en d'autres termes que le nombre des feux donnés est proportionnel à la propriété ou faculté du village. **Le mot feu dans ce cas prend alors le sens d'unité d'imposition.**

Que tel est bien le cas, ressort encore plus clairement du dénombrement de 1541. Pour le dénombrement de 1605 il devient évident, car jusqu'à 12 et 16 chefs de ménage y sont réunis parfois pour parfaire un feu.

Dans la répartition de l'aide de 1726, on dit simplement : « La valeur du feu est de 93 florins 12 sols, le florin à 20 sols ».

Nous concluons : En terminologie fiscale de la fin du moyen-âge et jusqu'à la révolution française, les termes « feu, Herd, Feuerstätte, et ménage, Haus » désignent uniquement l'unité d'imposition à payer par le ménage normal type, mais rien de plus, et le nombre des feux ne correspond aucunement au nombre des chefs de famille.

Au dénombrement de 1605 la franchise de Neufchâteau est taxée à 6 feux, mais le dénombrement donne les noms de 83 chefs de famille (2).

La levée des aides et subsides.

Dans les seigneuries hautaines, c'était le seigneur qui avait le droit et l'obligation de lever la somme à laquelle sa seigneurie était taxée; il devait en remettre le montant total au receveur général de l'aide.

Pour les parties du Duché soumises directement au souverain, c'étaient les commissaires nommés par le conseil provincial qui avaient à s'occuper du même devoir.

---

(1) Coutumes générales du Duché de Luxembourg, chapitre I, Titre II, art. 3, édition de Leclercq, T. II, p. 6.

(2) Dénombrement des feux de 1605, Manuscrit aux Archives du Gouvernement à Luxembourg, T. III, f. 15 à 18.

Pour les différentes localités ou parties de localités soumises à la même juridiction, c'était la justice locale qui faisait la répartition de la somme totale à payer entre tous les habitants non exempts, au marc le franc, selon les moyens de chacun; seuls les pauvres vivant uniquement d'aumônes étaient exempts.

Pour la répartition de l'aide on faisait, en 1605, au témoignage du dénombrement (1), état des dettes de chacun. L'aide était donc un véritable *impôt sur le revenu.*

La répartition faite, le maire, respectivement l'écoutète ou justicier, faisait lever, par le sergent de la justice locale, la quote part de chacun, et remettait le produit à son Seigneur, respectivement au commissaire nommé par le Gouverneur.

Les exemptions du paiement des aides.

Les aides et subsides, étant par origine un impôt de capitation accordé par les contribuables, touchaient tous les accordants; l'exemption dans le sens strict du mot, c'est à dire comme privilège, n'existait pas dans le Duché du Luxembourg, du moins, pas avant le XVIIIe siècle. Les dénombrements des feux et les comptes des recettes et dépenses des aides et subsides le prouvent. En effet :

1° le clergé payait de tout temps sa part et sa très forte part des aides et subsides; les comptes des aides en font foi.

Si le clergé ne figure jamais dans les dénombrements, c'est que la part à payer par le clergé, part fixée pour chaque accord, était levée séparément. La quote part des aides à payer par le clergé était répartie au marc le franc du revenu, levée par des membres du clergé et remise au receveur général des aides;

2° les nobles, comme tels, et les francs-hommes ne payaient jamais les aides et subsides, non pas par privilège, mais comme ayant à fournir un impôt plus onéreux, le service militaire à cheval et à leurs frais.

---

(1) Dénombrement des feux de 1605, Manuscrit aux Archives du Gouvernement à Luxembourg, T. I, Chapitre Remich.

Cet impôt était si lourd que les dénombrements fournissent des exemples où des francs-hommes renoncent volontairement et librement à leur exemption, ne pouvant soutenir la charge du service militaire.

D'autre part, lors des dénombrements, les exempts pour noblesse devaient faire la preuve de leur équipement en cheval et en armes, et étaient passés en revue avant d'être inscrits sur la liste des exempts.

En conséquence cette exemption, loin d'être un privilège, constituait une charge onéreuse;

3° les officiers et employés du souverain, et en partie ceux des seigneurs, ne payaient pas non plus les aides et subsides; ils se rangeaient dans la catégorie des exempts, mais cette exemption constituait une partie de leurs gages; pour les officiers des seigneurs, l'exemption leur était attribuée à titre d'indemnité pour la levée de l'aide;

4° n'étaient réellement exempts que les pauvres vivant exclusivement de l'aumône, car même les pâtres étaient taxés s'ils avaient quelque propriété.

A part l'aide accordée vers le commencement de 1360 à Wenceslas I, toutes les autres aides subséquentes étaient couvertes par un impôt sur le revenu. Au courant du XVIIe siècle, lors des grands besoins d'argent, provoqués par la guerre de Trente ans et par les guerres contre la France, le gouvernement et la noblesse essayèrent de revenir aux errements du temps de Wenceslas I, et proposèrent de recourir, au moins en partie, à des impôts indirects pour couvrir les aides accordées; mais la résistance que leur opposait la bourgeoisie était si forte qu'on dut abandonner ces projets. Les délégués des bonnes villes avaient fait grève; ils étaient montés à cheval et étaient partis.

Après le traité des Pyrénées, le gouvernement espagnol introduisit au duché de Luxembourg des droits de douane malgré la résistance des Trois-Etats, qui dans leurs départs ne cessaient de protester contre cette innovation, comme contraire à leurs privilèges et au droit luxembourgeois.

Survint l'année 1684, et avec elle la domination française, pendant laquelle le Duché de Luxembourg subit les lois fiscales de la France.

Depuis l'avènement de Charles-Quint, la seule idée qui dominait toute la politique intérieure du gouvernement espagnol au Duché du Luxembourg était d'anéantir les privilèges des Trois-Etats, particulièrement leurs prérogatives en fait d'impôt; l'introduction des douanes avait été une des étapes dans cette lutte non interrompue. Aussi, lorsque par le traité de Ryswyck le Luxembourg fut rendu à l'Espagne, le gouvernement reprit son ancienne politique, et cette fois avec plus de succès. Il réussit à introduire de graves changements dans la constitution des Trois Etats et par là à s'en rendre maître, brisant le seul rempart qui s'opposait à l'acheminement vers le pouvoir absolu.

Après le court règne de Maximilien-Emmanuel, duc de Bavière, le Luxembourg passa avec les autres Pays-Bas espagnols à l'Autriche, qui continua la même politique à l'égard des libertés du Duché de Luxembourg. Mais les suites ne se firent pas attendre : le contrôle gênant des Trois Etats ayant été écarté, les plus graves abus s'introduisirent dans le régime fiscal; on chercha à y remédier par le cadastre de Marie-Thérèse qui changeait l'impôt sur le revenu en impôt foncier.

Rapport sur les travaux de chronologie publiés en Belgique et en Hollande depuis 1830,

par H. Nelis,

Archiviste aux Archives du Royaume, à Bruxelles.

Le moment semble particulièrement bien choisi pour faire le bilan de toutes les recherches entreprises en Belgique et en Hollande dans le domaine très restreint de la chronologie historique. Des monographies, des discussions récentes ont attiré l'attention sur un ensemble de petits problèmes, non entièrement résolus encore, qui ont montré l'impérieuse nécessité de changer d'anciens points de vue qui paraissaient devoir être définitivement conservés.

Mais, étant la plus décevante des disciplines historiques, la chronologie oblige à chaque instant à modifier ses conclusions et à élargir ses cadres. Si l'on veut apprécier la valeur des résultats nouveaux qui viendront grossir nos connaissances en ces matières, il est indispensable de savoir ce qui a été fait jusqu'ici pour mieux se rendre compte de ce qui reste à accomplir.

La bibliographie relative aux travaux de chronologie des anciens Pays-Bas depuis 1830 n'est pas fort vaste. Ce qui caractérise en général cette littérature, c'est le but avant tout pratique que les auteurs ont eu en vue, et l'objet trop peu précis de ces recherches.

On fait de la chronologie non par dilettantisme, ou par goût, mais bien par nécessité. Le jour où Alph. Wauters entreprit la mise au jour de la Table des diplômes et chartes de Belgique, il fut naturellement amené, et sans le désirer peut-être, à s'occuper des systèmes chronologiques en vigueur au moyen-âge. De même, les éditeurs

de chartes sont forcément obligés de bien dater les pièces qu'ils publient et d'étudier les questions qui se rattachent à la chronologie.

D'autre part, les recherches entreprises jusqu'ici ont eu généralement des cadres trop larges. Depuis quelques années pourtant, une réaction s'est produite et l'on commence à voir que le meilleur moyen de connaître les habitudes chronologiques suivies par nos aïeux, c'est de procéder par enquêtes portant sur un groupe spécial de chartes, sur un ensemble de documents provenant d'une même contrée, d'un même diocèse, ou sortis d'une même chancellerie, d'un même *scriptorium*. Les travaux de Mr Edg. de Marneffe sur les styles de Liége et de Mr le chanoine C. Callewaert sur ceux de la Flandre sont dans ce genre d'études d'excellents modèles.

Nous avons groupé ici tous les travaux qui, à un point de vue quelconque, s'occupent de la chronologie historique des Pays-Bas. Pour la Belgique nous avons pris comme point de départ 1830; pour la Hollande, par contre, nous avons choisi l'année 1890, pour ce double motif que c'est à partir de cette année que d'importants travaux ont vu le jour, et que depuis ce moment la littérature historique de ce pays nous était plus facilement abordable.

A propos de chaque article, groupé par ordre d'apparition, nous faisons connaître : 1° le titre exact de la publication; 2° ses conclusions; 3° les preuves apportées à l'appui de celles-ci. Rarement nous avons émis une appréciation personnelle pour les notices inventoriées. Mais, dans la plupart des cas, le lecteur verra bien, s'il est avisé et s'il a de la critique, si des conclusions légitimes peuvent être tirées des preuves que les auteurs lui mettent sous les yeux.

1. *Le style d'Utrecht et le style de Tournay*. Extrait d'une lettre à M. Kervyn de Lettenhove, par le R. P. De Buck (*Annales de la Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*. Série III, t. X, 1855-1856, pp. 394-398).

Le style d'Utrecht ou de la Nativité a été usité dans les environs de Bruges. L'auteur attire l'attention sur deux pas-

sages peu connus en 1856 de Gilles le Muisit, où il est dit qu'en France, en Flandre, dans le Tournaisis et ailleurs, le millésime de l'année changeait le Vendredi Saint, à l'heure de midi environ. Les exemples donnés par le R. P. De Buck ne sont pas, de son propre aveu, décisifs.

2. Em. Gachet. *Recherches sur les noms des mois et des grandes fêtes chrétiennes* (*Bulletin Comm. royale d'histoire.* Série III, t. VII, 1865, pp. 383-548) (Ouvrage posthume).

Travail précieux pour la chronologie, l'auteur ayant mis à profit non seulement les grandes collections diplomatiques de son époque, mais encore une foule de documents manuscrits : chartes, cartulaires, comptes, calendriers, etc. Comprend deux parties. Dans la première (pp. 384-413), on passe en revue les différents noms donnés au moyen âge en Belgique aux mois : noms populaires, flamands, français et latins. La seconde partie : *Les grandes fêtes chrétiennes,* était consacrée, dans l'intention de Gachet, à l'examen des quatre grandes fêtes liturgiques de l'Eglise catholique : Noël, Pâques, Pentecôte et Toussaint. La mort a enlevé l'auteur avant d'avoir pu s'occuper de ces deux dernières fêtes. Dans le cycle de Noël sont traités séparément l'Avent (p. 417-421), la Noël (p. 421-489), la Circoncision (p. 440-456) et l'Epiphanie (p. 456-486). Dans le cycle de Pâques Gachet étudie le temps du Carême (p. 476-548). Le reste de cette notice n'a malheureusement jamais vu le jour.

3. A. Wauters. *De quelques difficultés que présente la chronologie des diplômes, bulles et chartes au XIIe siècle et au commencement du XIIIe siècle* (*Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique,* t. III, 1871, pp. xxxiii-lvi).

Considérations d'ordre général sur la chronologie des bulles papales, des chartes des comtes de Flandre et des ducs de Brabant au XIIe siècle. La plupart du temps, les chartes ne sont pas datées, mais renferment des annotations historiques qui permettent de leur fixer parfois approximativement une date. Au début du XIIIe siècle, on semble avoir suivi en Bel-

gique le style de Pâques; mais il y a beaucoup d'exceptions à cette règle. Assez bien de chartes présentent des dates incertaines et contiennent des anomalies.

4. A. Wauters. *Des différentes manières de dater qui ont été successivement adoptées* (*Table...*, t. I, 1866, *Introduction*, pp. XLVII-LXX).

Généralités concernant les styles chronologiques suivis par les anciens Romains (calendrier romain), les Mérovingiens et les Carolingiens (années des règnes), les empereurs allemands des maisons de Saxe et de Franconie, les Souverains pontifes. Chronologie spéciale au Pays-Bas : styles gallican et de Noël.

5. A. Wauters. *A propos de la manière de compter que l'on suivait dans la partie du Brabant ressortissant à l'évêché de Liége* (*Bull. Comm. d'histoire*. Série IV, t. I, 1873, pp. 203-210).

Montre que dans le Brabant wallon, ressortissant au spirituel de l'évêché de Liége, la réforme de 1333 n'a pas été suivie d'une manière régulière par les échevinages communaux. Les exemples cités à l'appui appartiennent surtout au XVIe siècle. Dans ces localités règne la plus étrange diversité dans la manière de changer le millésime de l'année; on y rencontre tantôt le style de Brabant, tantôt le style de Liége; de plus, il y a diversité de localité à localité et de cours de justice à cours de justice dans une même commune; enfin, les scribes d'une cour échevinale ne sont parfois pas d'accord sur le style qu'ils emploient dans les chartes et les registres. Adoptaient le style liégeois au XVIe siècle : Perwez, Thorembais-St-Trond, Rosières-St.-Symphorien, Chenoy (à Rosière-N.-Dame), Incourt, Lathuy, Jauche, Piétrain, Noville-sur-Méhaigne. Par contre, les cours échevinales suivantes admettaient à cette époque le style de Pâques : Mont-St.-André, Bomal-sur-Gette, Linden, Aerschot, Bierbeek, Jodoigne (cour des alloyers). Dataient des deux manières différentes : les cours de Jauchelette (échevinage de l'abbaye de Nivelles), d'Opprebais, de Velthem (?) et d'Héverlé.

6. A. Wauters. *De quelques particularités concernant la manière de dater les actes* (Table... t. IV, 1874, pp. LVIII-LXIII).

Attire l'attention sur les usages devenus constants en France au XIIIe siècle de changer le millésime de l'année à Pâques et à la Noël en Allemagne et en Italie. Discussion sur le sens des mots : *Anno incarnationis Domini*. Cette appellation ne signifie pas toujours que l'année commence le 25 mars. L'année pascale doit avoir commencé à Liége, vers 1230, à une autre époque qu'à Pâques.

7. H. Goffinet, S. J. *De la supputation des années* (*au comté de Chiny*) (*Cartulaire de l'abbaye d'Orval. Introduction* 1879, pp. XXXVII-XXXVIII).

Le millésime de l'année changeait dans le comté de Chiny du XIIe au XVe siècle le jour de l'Annonciation (25 mars), comme dans le diocèse de Trèves. Néanmoins, on trouve des exceptions assez nombreuses à cette règle provenant, d'après l'auteur, du voisinage de la France.

8. L. Gilliodts-van Severen. *Inventaire des chartes de la ville de Bruges. Introduction* (*Notes chronologiques*), 1878, pp. 81-130.

Considérations générales sur la chronologie depuis les premiers siècles de notre ère. L'auteur soutient qu'à Bruges deux styles semblent avoir été en usage au moyen-âge : celui de la cour spirituelle d'Utrecht (Nativité) et de Tournai (style pascal avec changement du millésime au Vendredi Saint). Reconstitution du calendrier brugeois de la fin du XIIIe siècle, au moyen de pièces d'archives de cette ville. Fragment de calendrier brugeois du XIVe siècle.

9. S. Muller, Fz. *Bijdragen voor een oorkondenboek van het sticht Utrecht. Programma.* La Haye, 1890; in-8°, 69 pages.

Programme destiné à faire connaître le plan d'un Cartulaire de l'évêché d'Utrecht. Travail indispensable pour la connaissance de la chronologie utrechtoise du moyen-âge. Conclusions : On doit admettre que « l'évêque (d'Utrecht) et

le clergé de son diocèse ont suivi avant l'année 1310 le style pascal, mais qu'après cette date ils ont adopté le style de Noël. La ville d'Utrecht, elle, l'a également adopté, tandis que les comtes de Hollande suivaient celui de Pâques à partir de 1310 » (p. 24). Mr Muller établit ce « singulier fait qu'à Utrecht on a suivi un style chronologique opposé à celui employé en Hollande. Deux styles différents se sont donc développés en sens contraire à la même époque. Car, tandis qu'à Utrecht le style pascal fait déjà son apparition depuis 917, il cède la place en 1310 à celui de Noël, grâce à l'influence du haut clergé de Cologne. En Hollande, au contraire, où le renouvellement du millésime à la Noël se constate au XIIe et au XIIIe siècle à l'abbaye d'Egmond et dans la chancellerie de Thierry VII, l'emploi du style pascal commença à s'introduire dans la seconde moitié du XIIIe siècle, vraisemblablement sous l'influence de la dynastie flandro-hennuyère. Au début du XIVe siècle, cet emploi était quasi-général auprès des administrations laïques ».

En annexe (pp. 33-41), Mr Muller publie un important *Calendarium Trajectense*, donnant la liste de tous les saints dont la fête était célébrée au moyen-âge par l'église d'Utrecht. Pour dresser ce précieux tableau, l'auteur a consulté un *Missale Trajectense* (Paris, 1497; Bibl. Mss. Utrecht), le nécrologe du chapitre cathédral du XIVe siècle, ainsi que l'ordinaire du même siècle. Les autres sources sont : la lettre synodale de 1342 (Cf. Van Brussel, *Batavia sacra*, 1714, p. 190), un martyrologe de l'église d'Utrecht du XVe siècle, puis les registres des échevins de la ville du XVe siècle et les comptes de l'évêque du XIVe siècle. Un glossaire des mots latins et flamands clôture ce remarquable travail de chronologie.

10. — H. Grotefend. *Zeitrechnung des Deutschen Mittelalters und der Neuzeit*. Hannover, 1892.

Donne les calendriers des évêchés d'Allemagne. Parmi eux, il y en a deux qui nous intéressent :

1° Calendrier d'Utrecht (d'après le travail de Mr S. Muller, Fz. Voyez n° 9).

2° Calendrier de l'évêché de Liége (pp. 105-109). Sour-

ces : *Breviarium ecclesie majoris Leodiensis* (vers 1480) à la Bibl. de la ville de Cologne; *Breviarium Leodiense* du XVe siècle à la Bibliothèque de Darmstadt, n° 394; *Necrologium ecclesie B. Marie Virginis Aquensis,* du XVe siècle.

3° Calendrier de l'archevêché de Trèves (pp. 187-192). Sources : missel de Trèves (vers 1480) à la Bibliothèque du gymnase de Coblence; missel de Trèves (1547), ibidem; *Breviarum Trevirense* (s. d.) à la bibl. de Francfort-sur-Main.

11. E. Reusens. *Questions de chronologie et d'histoire à propos de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique* par A. Wauters, t. VIII, 1892 (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. XXIV, 1893, pp. 113-168).

Examen sévère du volume VIII de la Table chronologique d'A. Wauters. L'auteur relève les multiples erreurs, inévitables dans une œuvre d'aussi longue haleine, et divise son travail en paragraphes. § 1 : Dates douteuses, résultant de l'emploi du style gallican, non signalées (pp. 114-117); § 2: Absence de règles et inconséquences dans la réduction des dates du moyen-âge à notre style actuel (117-125); § 3 : Les actes des notaires impériaux et apostoliques (pp. 125-126); § 4 : Fêtes mobiles mal assignées (pp. 126-127); § 5 : Fêtes de saints mal déterminées (pp. 127-130); §7 : Dates du calendrier ecclésiastique mal résolues (pp. 131-138); § 8 : Le calendrier romain (pp. 138-139); § 9 : Erreurs chronologiques diverses (pp. 140-144); § 12 : Les noms romains des jours de la semaine (pp. 151-152); § 13 : Les noms du mois : *Jugnet* et *juignet* mal traduits par juin (pp. 152-154); § 14 : *Andach* traduit par lendemain au lieu d'octave (pp. 154-156); § 15 : *Sint Pietersdach in zelle* et *in den lenten* mal traduits (pp. 155-157).

12. A. Wauters. *Note en réponse aux critiques d[illegible] la Table chronologique des chartes et diplômes a été l'ob[illegible] (Bull. Comm. d'histoire,* Série V, t. 3, 1893, pp. [illegible].

Justification des critiques ad[illegible] *Table chronolo-* [illegible] (t. VIII, 1892) par l[illegible] E. Reusens. Les erreurs

qu'on y rencontre sont inévitables dans une publication de ce genre. Discussion à propos du Sint Pietersdach in zelle, de junet, juignet et quindena Paschae. Style du 1er janvier suivi en Hollande au XVIe siècle.

13. S. Muller, Hzn. *De jaarstijl te Rotterdam voor de Hervorming* (*Bijdragen voor Vaderlandsche geschiedenis*. Reeks III, 1893, B. 6, blz. 268-270).

Démontre, au moyen de 12 exemples pris entre les années 1357 et 1523, que l'échevinage de Rotterdam a constamment fait emploi au moyen âge du style de Noël. Sous la dynastie autrichienne ce style s'appelait à Rotterdam : *stilus communis, tgemeen scriven, den gewoonen loop,* en opposition avec le style pascal indiqué par les mots : *stilus curie, tscriven in den hove van Hollant, den loop van den hove.*

14. R. Fruin, Th. Az. *De jaarstijl der heeren van Montfoort* (*Ibidem,* t. 8, 1894, pp. 319-321).

Conclut, en se fondant sur 4 exemples (1 du XIVe siècle, 2 du XVe et 1 du XVIe) que les seigneurs de Montfort ne suivaient ni le style de la Nativité ni le style de Pâques, mais celui de la ville de Montfort, c'est à dire celui du 1er janvier.

15. R. Fruin. *Verslag omtrent de oude gemeente en waterschaps-archieven in Utrecht over 1892* (*Verslagen omtrent 's Rijks oude archieven,* t. XV, 1894, pp. 529-568).

Etablit, au moyen de quatre exemples (deux de 1491, un de 1500 et un de 1523) empruntés à des registres, que dans la commune d'Yselstein, dans la province d'Utrecht, on renouvelait le millésime de l'année au 1er janvier (pp. 564-566). Le style des seigneurs d'Yselstein est impossible à déterminer. Ce travail est le premier publié en Hollande (écrit en 1892 et édité en 1894) où l'on démontre que le style du 1er janvier a été en usage dans ce pays.

16. E. Reusens. *Examen de la « Note en réponse aux critiques dont la Table chronologique des chartes* [t. VIII] *a été l'objet »* (*Bull. Comm. d'histoire,* Série V, t. V, 1895, pp. 6-37)

Reprise de la discussion à propos de *St. Pieters dach in zelle*. C'est la fête de saint Pierre qui se célèbre le 22 février. Signification de *jugnet* et *juignet*. Différents styles suivis en Belgique au moyen âge. Généralités à ce sujet. Impossibilité d'admettre que les chancelleries du comte Guillaume aient employé deux styles chronologiques, un spécial au Hainaut et un autre, propre à la Hollande. Discussion à propos du commencement de l'année au 1er janvier dans la chancellerie de ce comté au XIVe siècle. Signification du mot *jaersdach*.

17. E. Reusens. *Revue critique. Cartulaire de l'église St. Lambert de Liége, publié par St. Bormans et E. Schoolmeesters*, t. I, 1893 (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. XXV, 1895, pp. 93-140).

Dans cette attaque dirigée contre le cartulaire de Saint-Lambert on trouve mentionnée une série d'erreurs chronologiques, mais trop peu importantes pour être relevées ici. La réponse au chanoine Reusens, écrite par Mr St. Bormans, a pour titre : *La Commission royale d'histoire et son détracteur*.

18. Edg. de Marneffe. *Styles et indictions suivis dans les anciens documents liégeois*. Bruxelles, 1896; in-12°, 56 p.

L'auteur établit que « le style de Pâques n'était employé à Liége que depuis environ un siècle, à l'époque du changement indiqué par Hocsem. Au XIe et au XIIe siècle et pendant les trente premières années du XIIIe siècle, on y employa le style de la Nativité. Rétablit le 25 décembre 1333, ce dernier style continua à être suivi jusqu'à la fin de l'ancien régime ».

Pour les indictions, nous avons les règles suivantes : « L'indiction romaine changeant le 1er janvier, fut employée à Liége, concurremment avec le style de la Nativité, au XIe siècle au XIIe et au XIIIe siècle. Elle y fut remplacée par l'indiction de Bède, durant le temps qu'on suivit le style de Pâques. Reprise, quand l'emploi du style de la Nativité fut rétabli, elle changea le 25 décembre... Les notaires liégeois qui dataient leurs actes d'après le style de la Nativité, employèrent dès le XIIIe siècle l'indiction romaine et conservèrent constamment cet usage ».

19. A. Wauters. *Des modifications qui s'introduisirent en Belgique au XIVe siècle, dans la manière de commencer les années* (*Table chronologique...*, t. IX, 1896, pp. xxiii-xlvi).

A partir du XIVe siècle, trois styles chronologiques existent dans les Pays-Bas : le style gallican (Flandre, Hainaut et Brabant), le style de Noël (Liége) et celui de l'Annonciation (partie sud-est du pays). Abandon du style pascal à Liége en 1333 et introduction du style de Noël. L'usage de spécifier de quel style on se sert, rare au XVe siècle, devient général au XVIe siècle. Exemples du style suivi dans les localités du Brabant oriental. Incertitudes à cet égard. Le style de Liége est adopté à partir de 1334 dans le comté de Namur; dans la partie du Luxembourg soumise à l'autorité spirituelle des évêques de Trêves on commence au XIVe siècle l'année à l'Annonciation. Réforme d'Utrecht en 1310. Emploi du style de Noël. Renouvellement du millésime au 25 décembre dans le comté de Hollande au XVIe siècle.

20. R. Sheridan. *La chronologie en Flandre. Le commencement de l'année dans le style gallican* (*Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. XLVI, 1896, p 64 et suiv.).

Travail dont les conclusions neuves méritent d'être retenues. L'auteur défend cette théorie parfaitement juste « que le style gallican a toujours fait coïncider le renouvellement du millésime avec l'heure de la célébration de l'office de la nuit de Pâques ». Au XIe siècle, l'heure de cet office fut avancée de telle façon qu'au siècle suivant les Cisterciens le célébraient déjà le samedi saint, entre none et vêpres. Au XIIIe siècle, l'année pascale commençait ce jour-là vers 4 heures de l'après-midi; un peu plus tard, les heures canoniales sont encore avancées de manière à pouvoir être chantées, comme de nos jours, dans la matinée.

Exemples tirés des comptes de la ville de Bruges, des *Hallegeboden* et des comptes de la léproserie de la Madeleine, montrant qu'au XVIe siècle on changeait le millésime de l'année le samedi saint, après la bénédiction des fonts baptismaux. Discussion sur les deux passages de Gilles le Muisit relatifs au renouvellement de l'année au vendredi saint. A

l'exemple du XVIe siècle fourni par Mr Gilliodts, l'auteur en ajoute un du 1^r avril 1328 (n. st.). Mais ces deux exemples sont insuffisants pour faire de l'assertion de Gilles le Muisit la règle générale pour les pays de style gallican.

21. J. G. Ch. Joosting. *Des anderen dages* (*Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis*, Série III, t. IX, 1896, pp. 294-274).

Signale un grand nombre de textes des XIVe, XVe et XVIe siècles où le mot *anderen dages* a incontestablement le sens de *altera die*, deuxième jour, lendemain, *in crastino die*. On trouve aussi l'expression *des neesten dages*.

22. James de Frembery. *De jaardagstijl, de jaarstijl der heeren van Naaldwyk, der heeren van Voorne tot 1372, en de gemeene styl van Holland* (*Ibidem*, Série III, t. IX, 1896, pp. 105-152).

Démontre par des exemples certains qu'au moyen-âge on a employé en Hollande le style du 1er janvier. Cet emploi se laisse surtout constater à partir du XVe siècle par des administrations communales qui n'avaient sans doute pas l'habitude de faire usage d'un style ecclésiastique.

Dans la ville de Heusden le renouvellement du millésime au 1er janvier est officiellement introduit en 1404 dans les bureaux de la cour échevinale.

En se basant sur des indications de registres l'auteur signale comme certain, à partir de 1372, l'emploi du style du 1er janvier dans la ville de Leyde. Quant aux seigneurs de Voorne, on constate qu'ils ont employé jusqu'en 1372 le style du nouvel an, et que depuis ils ont adopté celui de Pâques.

23. E. Reusens. *Deuxième supplément aux questions de chronologie et d'histoire, ou Examen critique du tome IX de la Table chronologique* par A. Wauters (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. xxvi, 1896, pp. 485-508).

Signale les nombreuses erreurs dont le tome IX de la table est entâché. Soutient contre A. Wauters que jamais la chancellerie de Guillaume 1er, comte de Hollande, n'a employé

dans cette province le style de Noël ; c'était toujours le style de Pâques.

24. R. Fruin. *Over de dateering van eenige oorkonden der Hollandsche graven* (*Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis*. Série III, t. X, 1898, pp. 125-146).

Contient trois notices :

1° Les années du règne d'empire d'Henri V dans deux chartes du comte de Hollande Florent V (pp. 125-132).

2° L'âge de la lune dans les chartes du comte Thierry VII (pp. 132-133).

3° Style et indiction dans les chartes du comte de Hollande, Guillaume IV, roi des Romains (pp. 134-146).

25. J. de Fremery. *Dateeringen van graven uit het Hollandsche huis, alsmede van eenige Hollandsche en Zeeuwsche steden* (*Ibidem*. Série III, t. X, 1899, pp. 147-175).

Discussion de l'article de R. Fruin (voyez n° 24) au sujet de la chronologie des comtes de Hollande du XIIIe siècle. Signification des mots *jaersavond* et *paaschavond*. Les chartes datées du *jaersavond* n'ont pas encore renouvelé le millésime de l'année ; *paaschavond* indique le jour du samedi saint, mais les dates qui portent cette mention peuvent être du nouveau ou de l'ancien style, d'après l'heure du jour où les chartes ont été rédigées.

Styles de quelques localités hollandaises : *Brielle* (1^r janvier avec emploi du mot *a nativitate*), *Brouwershaven* (1^r janvier, au XVIe siècle), *Delft* (emploi certain du style de l'Annonciation au XVIe siècle), *Dordrecht* (style de Pâques aux XIVe-XVe siècles, avec changement le vendredi saint), *Goes* (style de la Circoncision, au XVIe siècle), *Gouda* (1er janvier au XVIe siècle), seigneurie de *Mathenesse* (1er janvier au XVIe siècle), *Reimersvaal* (1er janvier au XVIe siècle), *Rotterdam* (1er janvier au XVIe siècle), *Veere* (1er janvier au XVIe siècle), *Zierikzee* (style de la Nativité au XIVe siècle ; style inconnu pour l'époque postérieure).

26. R. Fruin. *Naschrift op het opstel van den heer de Fremery* (*Ibidem*. Série III, t. X, 1899, pp. 176-182).

Maintient contre J. de Fremery (n° 25) ses opinions au sujet des indictions et du style suivis dans les chartes du comte de Hollande, Guillaume IV.

27. J. de Fremery. *Grafelijke dateeringen. Naschrift, verbeteringen* (*Ibidem*, pp. 183-184).

28. J. de Fremery. *Dateeringen van graven uit het Hollandsche huis* (*Ibidem*. Série IV, t. I, 1899, pp. 138-140).

29. *Oorkondenboek van Groningen en Drenthe*, t. II, 1899, § 5 : De tijdrekening, pp. 504-509, par Zerp Gratama.

Généralités concernant le style suivi avant 1310 par les évêques d'Utrecht. Admet les opinions émises à ce sujet par Mr S. Muller Fz. (*Programma*). Détails sur le style chronologique suivi par les évêques de Munster et sur les usages locaux de la Frise. Incertitude de déterminer avec exactitude un style quelconque.

30. Ch. Duvivier. *Note sur l'abandon du style de Pâques dans les chartes de Baudouin de Constantinople* (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 70, 1901, pp. 37-43).

Prouve que « le comte Baudouin IX a abandonné, à un certain moment, le style de Pâques. Ce changement est certain pour l'année 1202; il ne remonte pas au début du règne, mais il paraît avoir débuté au cours de l'année 1200 ». Quand Baudouin fut devenu empereur de Constantinople le 9 mai 1204, il reprit le style de Pâques, comme le montrent sept chartes où ce prince prend le titre d'empereur et qui sont datées des mois de février et de mars 1204.

31. M. Schoengen. *Iets over den jaarstijl in kloosterorden gebruikt. Met naschrift* door R. Fruin (*Nederlandsch Archievenblad*, t. X, 1901-1902, p. 18-25).

Cherche à démontrer, en s'appuyant sur les recherches de Janauschek et O. Posse, que l'année se renouvelait *partout* et *toujours* chez les Cisterciens au jour de l'Annonciation de N. S. (25 mars). Les Prémontrés ne se sont pas toujours ralliés à ce style : exemples du XVIe siècle. Les Frères de la vie

commune employaient le style de Noël au XVe siècle, ainsi que les chevaliers de l'Ordre Teutonique. Les Bénédictins ne semblent pas avoir eu de style spécial pour leur ordre et se sont conformés au style du diocèse ou de l'endroit où ils étaient établis. Incertitude au sujet du style des Dominicains et des Franciscains. Dans le *Naschrift*, Mr Fruin soutient qu'à l'abbaye de Middelbourg, l'année se renouvelait au moyen-âge le 1er janvier.

32. H. Nelis. *Le commencement de l'année au premier janvier dans les registres aux actes de l'Université de Louvain du moyen-âge* (*Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, t. I, 1903, p. 240-245).

Modifie l'opinion émise en 1891 par le chanoine E. Reusens (*Eléments de paléographie et de diplomatique du moyen-âge*, p. 97) au sujet du commencement de l'année au 1er janvier à l'ancienne Université louvaniste. L'auteur établit que les scribes renouvelaient dans les registres aux procès-verbaux des facultés le millésime de l'année à la Noël, comme toutes les institutions ecclésiastiques du diocèse de Liége. « L'erreur de Mr Reusens trouve son origine dans une fausse interprétation des rubriques indiquant le changement du millésime dans ces mêmes registres ». « Il faut prendre comme base d'observation les dates placées entre la fête de Noël et celle de la Circoncision ».

33. C. Callewaert. *Les origines du style pascal en Flandre* (*Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. LV, 1905, p. 13-26; 121-143).

Contrairement à l'opinion généralement reçue qui veut que le commencement de l'année à Pâques aurait été introduit en Flandre au début du XIIe siècle, ce consciencieux travail établit que « le style de Pâques a été une rarissime exception en Flandre jusque dans les tout dernières années du XIIe siècle. Ce n'est que sous le règne de Baudouin de Constantinople qu'il devient d'un usage plus fréquent, concurremment avec l'emploi de l'ancien style de Noël qui semble encore prédominer ».

Examen des chartes des comtes de Flandre, des évêques de Térouanne et de Tournai. Pour les premières, l'auteur remonte à une charte du 6 janvier 1093 de Robert II de Jérusalem et il termine son étude en 1202. « Jusqu'à la fin du règne de Thierry d'Alsace, on trouve dans les documents diplomatiques une série de preuves *contre* l'emploi du style pascal; on n'en connaît *aucune* en faveur de ce style ». Sous Philippe d'Alsace, le style de Noël, bien qu'encore souvent employé, perd néanmoins de ses adhérents; enfin, avec Baudouin de Constantinople, le style pascal commence à se généraliser de plus en plus.

34. H. Nelis. *Le commencement de l'année au Vendredi saint à Tournai au XIVe siècle* (*Ibidem*, t. LVI, 1906, pp. 5-13). (Voyez le compte rendu critique de L. Verriest dans les *Annales du Nord et de l'Est*, t. II, 1906, p. 558, et la réponse à ce compte rendu par le chanoine Callewaert dans les *Annales de la Société d'Emulation*, t. LVI, 1906, pp. 476-477.)

Prouve, au moyen de chartes émanées de la cour échevinale de la cité de Tournai et des Voirs-jurés de cette ville, qu'au XIVe siècle on changeait le millésime de l'année le jour du vendredi saint, après la célébration de l'office religieux, c'est à dire vers midi. Mais on constate aussi qu'à la même époque la matinée du samedi saint est prise comme point de départ d'une année nouvelle. L'assertion de Gilles le Muisit qui fait commencer l'année le vendredi saint n'est donc pas aussi erronée qu'on a bien voulu le dire; mais son affirmation est trop exclusive.

35. C. Callewaert. *Note complémentaire sur le commencement de l'année à Bruges* (*Ibidem*, t. LVI, 1906, pp. 14-15).

Détermine la signification des mots *neune* et *noen* qu'on rencontre parfois au moyen-âge dans des chartes datées du vendredi ou du samedi saints. *Noen*, *neune* signifient none ou l'office canonial qui au XIVe siècle se chantait un peu avant l'heure de midi. Déjà à la fin du XIIIe siècle, le mot flamand *noen* était synonyme de midi. L'auteur cite un texte du Rymbybel de Maerlant où il a nettement le sens qu'il a encore aujourd'hui.

36. S. Muller, Fz. *De Jaarstylen in het sticht Utrecht gebruikt voor het synodaal-besluit van 1310* (*Verslagen en Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wet. en letterkunde* (*de Hollande*). Reeks IV, deel VII, 1905, blz. 309-341). (Voyez les comptes rendus du chanoine Callewaert. *Ann. Soc. Emul. de Bruges*, t. LVI, 1906, pp. 107-108, et d'H. Nelis. *Revue des bibl. et arch. de Belgique*, t. IV, 1906, pp. 122-124).

Mr Muller modifie les opinions soutenues en 1890 dans son *Programma voor een oorkondenboek van het sticht Utrecht* (cf. n° 9) au sujet du style chronologique suivi par les évêques et le clergé de leur diocèse. Il établit les quatre conclusions suivantes :

1° Il est nécessaire d'adopter le style de la circoncision dans *toutes* les chartes émanant du *Sticht* avant 1224, où l'emploi d'un autre style ne se laisse pas constater.

2° A partir de cette date, les actes des évêques présentent une grande variété dans l'emploi du style chronologique. On peut les dater de la sorte :

Othon de Lippe (1er janvier parfois st. pascal).

Willibrand d'Oldenbourg (1er janvier).

Othon de Hollande (st. pascal).

L'élu Gossuin de Randerode (st. indéterminable).

Henri de Vianden (st. pascal ou de l'Annonciation; exceptionnellement celui du 1er janvier).

L'élu Jean de Nassau (1er janvier ou st. pascal).

Jean de Sierck (st. pascal).

Guillaume de Malines (st. pascal).

Guy d'Avesnes (probablement st. pascal).

3° Il faut admettre l'emploi du style pascal pour les institutions religieuses suivantes : chapitres d'Oudmunster (depuis 1248); Saint-Pierre (1258); Saint-Jean (1263); chapitre cathédral (1274); abbaye d'Oostbroeck (1277) et de Saint-Paul (1287).

4° Admettent encore le style de la Circoncision avant 1310 : la cour spirituelle d'Utrecht, la ville d'Utrecht, des paroisses de cette ville, les cinq chapitres, ainsi que le chapitre de Sainte-Marie et la Maison Teutonique.

Les preuves apportées à l'appui de la première des conclusions sont les unes empruntées à des considérations générales, les autres des exemples empruntés aux usages des provinces du Nord. Pendant tout le moyen âge, l'ancien commencement de l'année des Romains au 1er janvier a été connu et a eu des adhérents, car il est impossible d'admettre qu'au XVIe siècle, quand cette manière de compter fut introduite dans notre pays par Philippe II, ce style constituait une nouveauté. D'autre part, le mot *nyejaersdach* se rencontre dans des chartes à partir du XIIIe siècle, et est même usité dans des chancelleries où l'on suivait le style pascal. Qu'est-ce à dire sinon que pour le peuple le 1er janvier n'a jamais cessé d'être le premier jour de l'an, date à laquelle commence une année nouvelle.

L'auteur se fonde encore sur les recherches de R. Fruin et J. de Fremery (voyez nos 14, 15, 22 et 24) établissant qu'en Hollande le millésime de l'année s'est changé au XVe siècle le 1er janvier. Un compte de l'abbaye d'Oudwyk du même siècle montre un usage analogue; il en est de même d'une charte de l'official d'Utrecht de 1294.

37. S. Muller, Fz. *Le style de la Circoncision* (*Rev. des bibl. et archives de Belgique*, t. IV, 1906, pp. 259-271).

Réponse au compte rendu de H. Nelis (idem, pp. 122-124) qui avait déclaré que la thèse de Mr Muller (à savoir que *toutes* les chartes utrechtoises d'avant 1310 devaient être datées du style du 1er janvier) n'est pas prouvée. L'auteur justifie sa manière de voir en développant les arguments qu'il a fait valoir. N'apporte aucun argument nouveau dans le débat.

38. (*Le style de la Circoncision.*) *Réponse de M. H. Nelis* (*Ibidem*, pp. 272-280).

Fait observer que Mr Muller confond deux choses distinctes, des habitudes de chancellerie et des coutumes populaires; le changement du *millésime* par les secrétaireries et le commencement de *l'année civile*, suivi par les Romains. Un texte du liturgiste français G. Durand prouve qu'au XIIIe siècle on changeait en France le millésime au 25 mars et à la

Noël et que néanmoins l'année civile commençait au 1er janvier. A Utrecht on a pu changer le millésime avant 1310 au 1er janvier, mais il n'est pas permis, il n'est pas possible de faire de cette date le point de départ *invariable* de l'année, comme le prétend Mr Muller.

39. J. Cuvelier. *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoît. Introduction* (*Remarques chronologiques*), 1906, pp. xxix-xxxix.

Conteste que le style de l'Annonciation ait été suivi *partout* par les cisterciens. Exemple d'une décision du chapitre général de l'ordre du 27 décembre 1365. « Les Cisterciens ont employé le style en usage dans le diocèse où ils étaient établis » (p. xxxi). Les légats pontificaux, Gui de Préneste et Conrad de Porto, n'employèrent pas le style de la Nativité dans des chartes rédigées dans le diocèse de Liége au début du XIIIe siècle. D'autre part, « le style de la Nativité, tout en étant en usage dans la chancellerie épiscopale liégeoise, ne peut cependant être indifféremment appliqué à tous les actes passés dans le diocèse, même dans le palais épiscopal ». Exemples tirés des chartes du Val-Benoît.

40. J.-G.-C. Joosting. *De jaarstijl der bisschoppen van Utrecht* (*Ned. Archievenblad*, t. XIV, 1905-1906, pp. 20-22).

Au moyen de six chartes données en 1139, 1141, 1169, 1178, 1218 et 1226, l'auteur établit que les évêques d'Utrecht ont *probablement* fait renouveler le millésime de l'année le jour de Noël.

41. M. Schoengen. *De oorkonden uit het archief van het Fraterhuis te Zwolle* (*Ibidem*, t. XV, 1906-1907, pp. 34-42 § 2 : *De dateering*).

Les Frères de la vie commune semblent s'être conformés à l'ordonnance du synode d'Utrecht de 1310, qui faisait débuter l'année à la Noël. Importance du style du 1er janvier au moyen-âge dans les provinces de la Hollande. Assertion du canoniste du XVIIIe siècle Vincent Petra au sujet de l'emploi de ce style dans les Congrégations romaines, et dans les tribunaux de curie. Sens des expressions : *annus a nativitate*, *annus Domini*, etc.

42. S. Muller, Fz. *Le style de la Circoncision. Réponse à M. H. Nelis* (*Revue des bibl. et arch. de Belgique*, t. IV, 1906, pp. 399-401).

L'auteur maintient son idée au sujet du renouvellement du millésime au 1er janvier dans *toutes* les chartes utrechtoises d'avant 1310. Discussion à propos du texte de G. Durand; l'assertion de ce liturgiste prouverait le fondé de sa thèse.

43. H. Nelis. (*Le style de la Circoncision.*) *Un dernier mot à M. S. Muller* (*Ibidem*, pp. 402-403).

Fin de la polémique; l'auteur juge non recevables les idées émises par son contradicteur : Mr Muller interprète mal le texte de G. Durand et se trompe quant au style suivi par les Congrégations romaines.

44. R. Fruin. *De jaarstijl der Middelburgsche abdij* (*Ned. Archievenblad*, t. XV, 1906-1907, pp. 86-92). (Voyez le compte-rendu critique de Jos. Cuvelier dans la *Rev. des bibl. et archives de Belgique*, t. V, 1907, p. 50.)

Mr Fruin croit pouvoir établir avec beaucoup de vraisemblance qu'on a fait débuter l'année au 1er janvier à partir du XIVe siècle à l'abbaye de Middelbourg. Deux exemples de 1349 et 1361 paraîtraient entièrement concluants s'ils ne pouvaient s'interpréter, comme l'a suggéré Mr Cuvelier, avec un emploi *occasionnel* du style de l'Annonciation. D'autre part, deux exemples sont insuffisants pour établir une thèse générale; car il est fort possible, comme l'a montré Mr Sheridan (n° 46), que les rédacteurs de chartes aient oublié de changer le millésime dans les premiers jours de l'an. Que chacun interroge sa mémoire et dise si des distractions semblables ne lui sont pas arrivées plus d'une fois ! Si l'abbaye a changé à cette époque le millésime au 1er janvier, c'est en imitation de ce qui se faisait alors à la secrétairerie communale de Middelbourg.

45. H. Obreen. *Over de jaarstylen door Floris V en zyne voogden gebruikt*, 1256-1296 (*Ibidem*, pp. 92-103).

Etablit que Florent V, comte de Hollande, son oncle et sa tante, ont employé dans leurs chartes les styles pascal et

de la Circoncision. L'emploi de ce dernier style n'est pas prouvé.

46. P. Sheridan. *Etudes de chronologie brabançonne.* Chap. I. *Les erreurs de date dans les chartes brabançonnes* (*Rev. des bibl. et archives de Belgique*, t. V, 1907, pp. 101-116).

Montre que les erreurs de chronologie sont nombreuses et distingue trois sortes de fautes : 1) indication erronée du jour de la semaine ou du quantième du mois; 2) indication erronée du mois ; 3) indication erronée du millésime. L'auteur tire deux conclusions importantes de ces exemples : la première d'ordre juridique, à savoir que « jusqu'à la fin du XIVe siècle, l'on n'a accordé, en Brabant, qu'une valeur très minime à l'exactitude de la date dans les actes juridiques » ; la seconde qu' « il est peu sûr d'édifier tout un système chronologique sur les dates apparentes de deux ou de trois chartes seulement ».

47. P. Doppler. *Bijdrage tot de geschiedenis der tijdrekenkunde te Maastricht in de Middeleeuwen* (*Publications de la Soc. hist. et archéol. dans le Limbourg à Maestricht.* 1907, t. XLII, pp. 211-230).

Avant le XIIIe siècle, on a fait usage à Maestricht du style de Noël, à l'exemple de la chancellerie des évêques de Liège. Il est probable que, vers le milieu de ce même siècle, le style pascal aura été adopté; en tout cas le changement du millésime à Pâques fut maintenu par les échevins de Maestricht jusque vers 1385, et fut alors remplacé par le style liégeois de la nativité.

Ancienneté relative des vestiges de la période hallstattienne en Belgique.

—

Quel est l'âge des tombelles de la Campine?

par Louis STROOBANT,

Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Campine « Taxandria », à Merxplas.

Nous avons eu, au cours de ces dernières années, l'occasion d'explorer plusieurs nécropoles par incinération de la Campine, notamment à *Weelde, Raevels, Luiks-Gestel, Turnhout, Baarle-Nassau, Bergeik, Alphen, Ryckevorsel, Hoogstraeten, Grobbendonck, Santhoven, Veldhoven, Riethoven, Beersse, Meir, Casterlé, Achterlé, Rysbergen, Sprundel, Loenhout, Leur,* etc.

Quelques-uns seulement de nos procès-verbaux de fouilles ont paru jusqu'à ce jour (1), mais nous possédons suffisamment d'éléments pour déterminer les caractères généraux de ces nécropoles.

En Campine on découvre très rarement une tombelle dans un terrain bas, marécageux. On les trouve au contraire groupées en lignes parallèles sur des champs élevés à quel-

(1) L. Stroobant. *Les tombelles de Weelde* dans le *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1902. — *Exploration de quelques tumuli de la Campine anversoise* et *Note sur la nécropole antéromaine de Luiks-Gestel* dans les *Annales* et le *Bulletin* de l'Académie, 1903. — *La nécropole par incinération de Grobbendonck; La nécropole par incinération du Looy à Turnhout*, dans le *Bulletin* de l'Académie, 1905. – *Le Puits antéromain de Beersse; La Taxandrie préhistorique* dans le *Bulletin* de Taxandria, 1905. — *Urne littera du Haut Empire trouvée en Campine*, dans le *Bulletin* de l'Académie, 1906.

que distance du centre des villages actuels. Il est fort rare de retrouver les nécropoles dans leur état primitif. Ce sont presque toujours des terrains communaux, situés aux confins des territoires et restés longtemps en friche. Une crainte superstitieuse en éloigne le paysan et souvent le gibet s'est élevé à cette place maudite parce que païenne. A Heerlen, Cuyck, Broeckhem, Maeseyck notamment, la potence surmontait d'anciennes nécropoles par incinération. A Ryckevorsel nous trouvons le *Galgeheiveld* à proximité de la nécropole; près de la nécropole du *Looy* à Turnhout se trouve le gibet; à Bladel on a trouvé des urnes au *Galgeveld;* à Staden, la *Vierschaere* (ancienne justice) se trouve près du *Hillenhoek* (coin de Hellia) et probablement nécropole. Ceci doit être vrai pour quantité d'autres communes.

De nos jours on trouve le plus souvent que deux ou trois plantations successives de sapins sont venues bouleverser complètement nos antiques cimetières, d'où nivellement assez sensible des tombelles et destruction de la plupart des urnes. A proximité se trouve, d'une manière constante, une mare mystérieuse dont il sera question plus loin et au sujet de laquelle on raconte quantité de légendes : cloches qui sonnent au solstice; les baigneurs s'y noient; l'eau ne gèle jamais; on y trouve de l'eau en toute saison; profondeur insondable; vertus curatives, etc.

Dans le voisinage se trouve une colline qui porte des noms caractéristiques (Venusberg, Wodenberg, etc.) et qui semble avoir servi au culte. On y conserve aussi le souvenir confus d'un arbre sacré auquel on va *lier la fièvre*. Un lieu dit *stokt,* de *stoken* (?), rappelle l'*ustrinum*.

La nécropole proprement dite, d'une étendue parfois considérable, est souvent enclose de levées de terre (*wallen*) mesurant en moyenne 1 m. de hauteur sur 2 à 3 m. de largeur. Il en subsiste des parties à Ryckevorsel, à Luiks-Gestel, à Grobbendonck, à Turnhout, à Alphen, etc. Le plus souvent un chemin antique, *heirbaan*, longe la nécropole (Casterlé, Grobbendonck, Meir, Ryckevorsel, etc.).

Toutes ces nécropoles, sans exception, sont exposées à l'est. C'est à dire qu'elles se trouvent sur la déclivité d'un

terrain descendant en pente vers l'est. Aux endroits où cette pente n'est pas assez marquée, nous avons trouvé les urnes *inclinées,* ayant l'ouverture orientée vers le soleil levant. Ce dispositif est conforme aux croyances scandinaves qui placent le *Walhalla* près de l'orbite du soleil.

Les tombelles sont presque toujours alignées sur plusieurs rangées parallèles du nord au sud, de manière à se trouver en rangs étendus, face à l'est. Au milieu des tombelles se remarque souvent un tertre plus élevé.

Les tombelles ont généralement moins d'un mètre de haut et ont un diamètre de 5 à 15 pas. Quelquefois un petit ravin entoure la tombelle, mais le plus souvent ce petit fossé, s'il a existé, a été comblé par l'épandage du sable.

Généralement on trouve l'urne cinéraire au centre de la tombelle, du premier coup de bêche, à fleur de sol. Ce fait s'explique par la nature du sable campinois très meuble et se nivelant sous l'action du vent. L'écobuage des bruyères, opération consistant à enlever des souches de bruyères, a eu souvent pour résultat de décapiter l'urne cinéraire. C'est dire combien celle-ci a été exposée à la destruction et la raison pour laquelle on la trouve rarement entière.

L'urne cinéraire proprement dite mesure généralement de 25 à 30 cm. de haut. Elle se trouve déposée sur le sol primitif, rarement dans une excavation. A l'intérieur de l'urne de menus ossements calcinés entremêlés de charbons de bois et de sable. Vers l'ouverture de l'urne on trouve rarement un bracelet ou une épingle en bronze, mais assez souvent des gouttelettes de bronze provenant d'objets fondus au feu de l'*ustrinum.* A l'intérieur de certaines urnes et notamment à Tamise, Haesdonck et à Weert, on a trouvé des silex taillés. Quelquefois une, deux, même trois urnes minuscules, que nous considérons comme des urnes d'offrande, accompagnent la grande urne. Ces petits vases sont souvent renversés, c'est à dire l'ouverture en dessous, sur les ossements contenus dans la grande urne.

Quantité de tombelles ne contiennent autre chose que les ossements calcinés placés en tas, dans la terre, sans que l'on

découvre le moindre tesson d'urne. Le volume de ces dépôts est approximativement celui d'une tête d'homme (1).

Dans le sable qui sert de remblai, on rencontre assez bien de charbon de bois, mais en quantité insuffisante pour faire croire que les corps ont été brûlés à l'emplacement de chaque tombelle. Il semble plus probable qu'il existait un *ustrinum* commun d'où les ossements calcinés étaient transportés dans la nécropole proprement dite.

Le mobilier funéraire des tombelles campinoises est assez pauvre et peu varié. Ce sont la plupart du temps des objets en bronze et des silex taillés (2). Le fer est rare. Nous avons trouvé des objets en fer à Turnhout et à Bergeik.

A Turnhout nous avons trouvé des broyeurs, des molettes pour meules à bras et quelques fusaïoles.

Jamais, à notre connaissance, on n'a découvert des monnaies à l'intérieur des urnes campinoises.

Souvent à proximité des nécropoles, et rarement sur leur emplacement même (à Baarle-Nassau), on a trouvé des objets de facture romaine.

On dirait, d'après l'ensemble de nos constatations, qu'un poste romain (ou poste de barbares romanisés) a été établi dans

---

(1) Des fouilles antérieures ont fait constater, dans les tombelles dites germaniques, l'absence d'urnes. Parmi les ossements incinérés et entremêlés de cendres on ne trouvait que des débris de fibules ou autres fragments de bronze, mais aucun débris de poterie. Cf. P. Cuypers, *Berigt omtrent eenige oude grafheuvelen, onder Baarle-Nassau in Noord-Brabant* (Arnhem, Is.-An. Nyhoff, 1844). — Westendorp en Reuvens, *Antiquiteiten*, I, 199. — Westendorp, *Voorlezing over de oude grafheuvelen met betrekking tot de provincie Drenthe*, dans *Antiquiteiten*, I, bl. 77. — Janssen, *Over de oudste vaderlandsche schansen. Berigt* enz., dans les *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde* (Arnhem, 1843). IV, p. 181 et suivantes.

(2) Mr le Bon de Loë a récolté des silex taillés sur des nécropoles campinoises et notamment à Contich (*Duffelschen hoek*), à Loenhout (*Tommelberg*) et à Moll (*Alverenberg*). Cf. E. Van Overloop et Bon A. de Loë, *Explorations dans la province d'Anvers* (1898), pp. 4, 5 et 9.

Mr Ubaghs cite vingt localités du Limbourg hollandais où il a trouvé des urnes dites germaniques, *accompagnées* onze fois d'objets en bronze et huit fois de silex; 34 localités du Brabant hollandais ont livré 19 fois du bronze et 7 fois du silex; 20 localités de la Campine belge ont livré presque toutes des silex taillés.

le voisinage de chacune de nos nécropoles qui révèlent une population absolument barbare.

L'urne campinoise est du type nettement Hallstattien. Afin d'en mieux faire connaître les formes caractéristiques nous reproduisons ci-contre quelques urnes de diverses provenances. Nous les avons placées intentionnellement en regard d'urnes à col droit de Court-Saint-Etienne, Haesdonck, Biez, Louette-St.-Pierre et Gedinne. Nous aurions pu y ajouter des types d'urnes de Weelde, de Casterlé, de Turnhout, de Luiks-Gestel, de Santhoven, de Bergeik, de Raevels, de Beerssa, etc., mais la démonstration n'y aurait rien gagné.

Nous regrettons de devoir contredire ici la plupart des auteurs qui déclarent que ces urnes grossières sont faites sans l'aide du tour de potier. Elles sont faites au tour. Seulement elles sont l'œuvre de potiers inexpérimentés ou peu soigneux.

Afin de nous rendre compte de leur fabrication, nous nous sommes appliqué à les imiter en suivant les procédés les plus primitifs. Aidé d'un potier expérimenté nous sommes parvenu au bout de quelques séances — à l'aide du tour — à produire des urnes rugueuses, d'épaisseur inégale, mal conformées, mais leur cuisson a toujours donné des produits sonores, durs et rouges, qui prouvent que nos anciens potiers ne se servaient pas du four. Par contre, toutes nos tentatives pour former un vase, sans employer le tour du potier, sont restées vaines. Si, comme on l'a prétendu, le tour était inconnu à nos primitifs ancêtres, il leur eût été plus facile de faire des espèces de bacs carrés en argile, plutôt que d'adopter la forme circulaire qui, nous le répétons, nous paraît d'une exécution quasi impossible sans l'emploi du tour.

L'argile dont ces vases sont tournés renferme presque toujours des petits cailloux blancs ou éclats de quartz Notre potier nous affirme que ce mélange est intentionnel afin d'empêcher le rétrécissement de l'argile avant la cuisson.

La plupart des nécropoles contiennent à la fois des urnes à grosses parois rugueuses, grossières, inégales et mal cuites, et d'autre plus régulières, lissées extérieurement et de couleur brun-chocolat. Panken, Cuypers, Degrez, Hermans, qui ont

fouillé des nécropoles campinoises en 1842-46, ont fait la même constatation.

Nous pensons que ce lissage a été obtenu par le frottement d'un instrument en pierre polie. Pour ce qui est de leur couleur foncée, nous partageons l'avis du professeur Virchow qui écrit à Schliemann, que c'est la fumée abondante qui pénètre l'argile et qui produit la coloration (1).

Ce qui est certain, c'est que les urnes lisses et les urnes grossières sont contemporaines et qu'elles ne marquent pas des stades de civilisation différents.

L'ornementation des urnes campinoises consiste en quelques lignes circulaires, points, lignes verticales ou en redents faits à main levée, au bâtonnet, à l'ongle ou à l'aide d'une espèce de peigne. Le plus souvent l'urne ne porte aucune ornementation. Nous n'avons jamais rencontré l'ornementation caractéristique, par estampage ou *à la roulette*, des poteries des Franks *inhumés*.

Parfois le bord supérieur de l'urne a été piqueté dans le sens de son épaisseur à l'aide d'un bâtonnet, de manière à présenter sur son pourtour une série de petites cavités. Nous possédons quantité de tessons (environ 50 types différents) provenant de la nécropole du Looy à Turnhout et présentant cette particularité. Nous avons récolté des bords absolument semblables dans les stations de La Panne et de Malo-les-Bains. Mr Dens signale des urnes du Limbourg portant la même décoration (Dens, pl. IX, fig. 4, 5, 6, 8 et 9).

Il résulte de l'ensemble de la technique des urnes, de leur ornementation, de la coupe des tombelles et du mobilier funéraire que les nécropoles de la Campine révèlent la civilisation d'Hallstatt, et à ne considérer que ces facteurs, nous devons faire remonter les nécropoles de la Campine au premier âge du fer, dont le cimetière de Biez nous offre le type (2).

---

(1) H. Schliemann, *Ilios*, traduction E. Egger (Paris, Firmin-Didot et Cie, 1885). p. 271.

(2) Bon A. de Loë, *Fouille d'un cimetière du premier âge du fer à Biez (Brabant)*, dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1e livraison, 1898.

Mais tandis que quantité de préhistoriens se bornent à faire l'étude comparative des pièces de fouille et à les classer d'après la méthode des savants français, nous avons étudié de près les lieux-dits de nos découvertes et nous avons cherché à analyser les légendes qui s'y racontent.

Ce sont là deux nouveaux facteurs des plus sérieux dont il convient de tenir compte et qui sont de nature à modifier notre premier jugement.

Les groupements toponymiques des nécropoles campinoises ne sont pas quelconques. Leur étude comparative permet de constater que dans chacune d'elles les mêmes éléments se retrouvent.

C'est le bois sacré dans lequel s'alignent les tombelles. Il s'appelle *Boschhof*, comme de nos jours on dit *Kerkhof* (cimetière), *Haag* (haie sainte), *Looy* (de Loo), etc. A proximité se retrouve, d'une manière constante, le puits, mare ou cours d'eau, par lequel les âmes des trépassés s'en vont chez Hellia. On l'appelle *Kattespoel* à Beersse (où on trouve des urnes), *Klokkeven* à Ryckevorsel (près de la nécropole). *Klokkenkuiltje* à Vosselaer (hache en silex), *Duivelswiel* à Engelen (près de la nécropole de *Woerd*), *Doodenput* à la nécropole de Luiks-Gestel, *Duivelswiel* à Hoogstraeten (où on a trouvé des urnes), *Neckerspoel* à Malines (urnes à col droit), *Hellegat* à Oerle (urnes à col droit), *Duivelsven* à Dommelen, *Duivelsven* à Riethoven, *Duivelskolken* à Lochem, *Duivelsbrug* à Breda, *Kattenkuil* à Budel, *Kattekuil* à Merxplas, *Klokkeven* à Westmalle, etc.

Les mêmes légendes relatives à des cloches qui sonnent au solstice d'hiver, à des trésors qui remontent à la surface, à certaines vertus curatives de l'eau de ces puits, se racontent, avec quelques variantes, à ces endroits.

A proximité de la nécropole et de la fontaine sacrée se trouve souvent une colline, *Venusberg, Berg, Kattenberg, Kabauterberg,* où se conserve le souvenir d'un arbre sacré; *Wodsboom* (arbre de Wodan), *Het boomke* (le petit arbre), *den Heesboom* (l'arbre de *Hesus* ou simplement le jeune chêne *Heester*?). Souvent à ces endroits on trouve de nos jours une petite chapelle où les pèlerins viennent *lier la fièvre* (*de koorts*

afbinden), pratique évidemment d'origine païenne, qui consiste à lier un ruban ou une jarretière à un arbre, à observer certains rites et à s'enfuir sans se retourner. Moyennant quoi le fièvreux peut transmettre sa fièvre à l'arbre qui dépérit.

Le chemin qui conduit à la nécropole, à l'arbre et à la fontaine sacrée, s'appelle souvent *Lijkweg* (chemin des cadavres), à Oploo; *Baarsteeg* (Sentier de la Civière) qui conduit au *Woerd*, nécropole de Genderen ; *Helsteeg* (Sentier de Hellia), à Megen ; *Lijkstraat*. près du *Potberg* à Achterlé. C'est dans ce chemin que l'imagination populaire fait circuler le loup-garou, *de Weerwolf*; *het ijzeren zog*, qui est un porc ayant une patte en fer; *de Langewapper*, revenant qui se grandit et se rapetisse à volonté.

Ces légendes et traditions qui peuvent s'expliquer par la mythologie nordique (1) sont presque des constantes. C'est ainsi que le moyen le plus simple de rechercher d'anciennes nécropoles consiste à s'informer de l'endroit hanté. Nous ne manquons jamais de nous informer de l'existence d'une mare à cloches, de l'endroit où les *kabauters* ont habité, du *kattendans*, ronde des sorcières, où se promène le *hellewagen*, où se trouvait le gibet, etc.; et bien souvent les indications toponymiques nous confirment l'existence voisine d'une nécropole.

Voici quelques exemples de groupements toponymiques :

Achel : *den Heksendans* (la danse des sorcières), *Wolfsven* (mare aux loups) *Keiserbosch* (bois de l'empereur).

Baarle-Duc : *Groot tommel* (grande tombe) ou *Mortelberg* (colline de *Mortel?*); ce dernier terme, dont nous ignorons la signification, se rencontre d'une manière constante à proximité des nécropoles : *De Mortels* à côté du *Duivelsbosch* à Meir; le *Moortelhoek* à Belcele où apparaissent des chats; le *Mortelhoek* à Deurne (Anvers); le *Moortebeek* à Dilbeek

---

(1) Le *weerwolf*, loup-garou qui fait entendre un bruit de chaînes, est le loup *Fenrers*, fils de Loki et d'Angerbode et frère de Hellia; comme cette dernière il savait prédire l'avenir. Les dieux, craignant qu'il ne leur portât malheur, le firent charger de chaînes par les ases.

(de Helbeek); *Hondseind* à Ossendrecht (ailleurs Hondsmortels); *Hondseind* à Ulecoten; *Hondseind* à la nécropole du Grand Bedaf à Baarle; *Hondmortelvelde* à Hove; *Moortelstraat* à Thielrode; *Hondseind* à côté de la nécropole du *Molenheide* à Alphen; *den Hondsberg* à Esschen, etc.

Peut-être les *Moortel* ou *Hondsmortel* désignent-ils les lieux de sacrifices où l'on égorgeait le bétail destiné aux repas funéraires? *Moortel*, de *Moort*, *Meurtre* (?), *Heesboom* (arbre de Hees, peut-être de Hésus), *Molenheide* (bruyère du moulin). Des nécropoles par incinération se rencontrent souvent à des *Molenheide*, notamment à Alphen, Meerhout; *Molenwerf* à Horssen. *Boschhoven* (cour au bois), lieu-dit qui constitue un indice certain de l'existence d'une nécropole à tombelles.

Bergeik : *het Hemelrijck* (le paradis); *de Kattenberg* (la colline aux chats), qui est un tumulus fouillé par feu Panken.

Beersse : le *Kattespoel* (la mare aux chats), à proximité de laquelle on a trouvé des urnes du type d'Hallstatt.

Casterlé : *De Venusberg* (colline de Vénus). *Duivelskuil* (puits du diable), à côté duquel nous avons trouvé des urnes à col droit. Le *Kabauterberg* (colline des nutons). *Boschhoven* (cour au bois), que nous considérons comme un ancien bois sacré et où se trouve une nécropole par incinération.

Diepenbeek : *De Caetsbeek* (ruisseau aux chats), où l'on a trouvé une pointe de lance en bronze.

Diest : *De Venusberg, de Kalenberg* (colline chauve ou colline des *Callen*, nymphes aquatiques).

Gheel : *Den Aschberg* (colline aux cendres) et *Tombroeken* (marais des tombes?), où l'on a trouvé des urnes à col droit. *De Belderbergen* (collines de Balder?), où l'on a exhumé des urnes; les *Wolfsbosschen* (bois aux loups), où l'on a également trouvé des urnes, etc.

Grobbendonck : nécropole au lieu-dit *Boschhoven* (bois sacré). Urnes et silex au *Kattesteert* (queue du chat), qui se trouve à proximité d'une *Klokkeven* (mare à cloche). Le *Duivelsberg*, (colline du Diable) et le *Doodsberg* (colline des morts), où se trouve enfoui un veau d'or.

Hasselt (Limbourg belge) : *de Helle* (la « dea Hellia »), où l'on trouve des silex taillés.

Gruitrode : *Donnerslag* (au radical Thor), où se trouvent des tombelles.

Gronsfeld : près de la fontaine (sacrée) de *Dor* (Thor) au *Tomveld* (champ des tombes), *Tommelweg* (chemin des Tombes) au *Hel* (Hellia), *Wodsboom* (arbre de Wodan) au *Venushof* (cour de Vénus), *Panhof* (cour de Pan?) ou *Veldhof* (cour aux champs?), etc. A tous ces endroits des urnes et substructions.

Hechtel : au nord du *Katterschebeek* (ruisseau des chats) on trouve des silex taillés.

Hoogeloon : au *Kabauterberg* (colline des Kobolts), objets romains ; au *Zwartberg* (colline noire), une hache en bronze.

Horssen : urnes à col droit au *Molenwerf* (moulin), à proximité des *Wolfskuilen* (trous à loups).

Meerhout : les *Alvinebergen* (collines des Elfes), où se trouvent des silex taillés. Le *Voddenberg* (colline de Wodan). De *Duivelsketelheide* (bruyère du chaudron du diable) où se trouvent des silex taillés. Urnes cinéraires au *Windmolenblok* (bloc ou terre du moulin à vent), au *Galgeheide* (bruyère de la potence). Substructions au *S. Mertens Kerkhof* (cimetière de Saint-Martin), etc.

Moll : urnes cinéraires au *Crijdt*, au *Alverenberg* (colline des Elfes). Pointes de flèches en silex au *Alverenberg* et à *Wezel* (peut-être *we* de *geweid* et *cella* (?))

Ryckevorsel : la nécropole du *Helhoekheide* (bruyère du coin de Hellia) à proximité du *Venusberg* (colline de Vénus), du *Hellegat* (trou de Hellia). *Bloedberg* (colline sanglante). *Klokkeven* (mare de la cloche). *Looy*, bois sacré, etc.

De même dans les Flandres nous trouvons des noms de lieux dont le groupement révèle l'existence d'anciens bois sacrés ou de nécropoles :

Au nord de **Rolleghem-capelle**, *den ouden God* (le vieux Dieu), *den God* (le Dieu), *Oudenroodbaart* (la vieille barbe rouge), *Roodbaart* (barbe rouge de Thor?). Au nord de **Heestert**, *Kwadestraat* (rue mauvaise, peut-être païenne), *Kattestraat* (rue des chats), *Keyberg* (colline aux cailloux), *Olieberg* (colline de l'huile?). Au sud de **Comines**, *le viel Dieu*, *le Grand Hel, le petit Hel.*

Au sud de **Kemmel**, sur le mont *Kemmel*, le *Kattekerkhof* (cimetière des chats), *Lindenhoek* (coin du tilleul).

Au nord de **Nevele**, *de Boschstraat* (rue du bois sacré?), *het veldeken* (le petit champ), *de vier boomen* (les quatre arbres).

Au sud de l'étang de **Dickebusch**-lez-Ypres, *de Kaelput* (le puit des *Callen*, nymphes d'eau), *de Vrouwdijk* (remblai ou digue des femmes), *Goude zonne* (Soleil d'or), *Hallebast* (au radical Hel?).

Au sud de **Roulers**, le *Duyvelshoeksken* (petit coin du diable), *S. Antoniuskapel* (chapelle de Saint-Antoine), *Zilverberg* (colline d'argent), *Toveresseknok* (knok des sorcières).

Au sud de **Hooglede**, *Koningshoek* (coin du roi), *Meiboomhoek* (coin de l'arbre de Mai).

Au nord de **Staden**, *den Hillehoek* (le coin de Hellia) et la *Vierschaere* (banc de justice).

A l'est de **Thielt**, *Haeghoek* (coin de la haie sainte, bois sacré), *Meikensbosschen* (bois de Mai? peut être champ de Mai), *Kappelhoek* (coin de la chapelle), *Katteknok* (knok des chats), *Poelberg* (colline du marais) (1).

Encore convient-il de remarquer que ces lieux-dits sont notés à la simple lecture des cartes militaires. Mais que d'indications précieuses pour le préhistorien dans les noms des parcelles renseignées aux plans cadastraux ou aux anciens terriers.

Ce n'est que très exceptionnellement que les plans modernes ont conservé un ensemble d'indications comme nous en rencontrons par exemple au sud d'**Ossendrecht** (au nord d'Anvers) : *Tooverberg* (colline de la sorcellerie), *Aschberg van Putte* (colline aux cendres), *Galgenberg* (colline de la potence — la potence est élevée souvent sur une nécropole païenne), *Koudeheide* (bruyère froide), *Hageland* (champ de la haie), *de Hemel* (le paradis), *Meiduinen*, (dunes de Mai — champ de Mai?), *Hondseind*, *Zwarten duin* (dune noire).

---

(1) Théoriquement, des légendes, semblables à celles de la Campine, sont à recueillir à ces endroits.

La plupart du temps nous ne trouvons sur les cartes modernes qu'une seule indication utile aux recherches préhistoriques. Telles sont :

Cortemarck, *de Helle.*
Lichtervelde, *Beerschage.*
Oostnieuwkerke, *Sleyhage.*
Iseghem, *Emelghem.*
Wacken, *Tooverhoek.*
Ingelmunster, *Maaneghem.*
Ledeberg, *Boschstraete.*
La Pinte, *Hemelrijck.*
Saint-Gilles-lez-Termonde, *Haegstraet.*
Merchtem-Brabant, *Sleeuwhagen.*
Moorsel, *Klairhage.*
Baerdeghem, *Terhagen.*
Opwijk, *Doodstraat.*
Perck, *de Helle.*
Humbeek, *de Wolfinde, Kattemeuterbosch.*
Impde, *Boschkant.*
Hombeek, *Expoel.*
Boom, *Terhaegen* et *Boschstraat.*
Termonde, *Boschstraat.*
Nevele, *Baerle.*
Auwegem, *Werhaage.*
Thielt. *Tommehoek*, (au nord).
Erpe, *Mael.*
Hautem-Saint-Liévin, *Zonnegem.*
Maire, *Boschstraete.*
Courtrai, *de Helle, den Hemel.*
Saint-Genois, *Helchin.*
Vlamertinghe, *Brandhoek.* (ustrinum?)
Sweveghem, *Evangelieboom, Katteknok.*
Tieghem. *Klokkehoek.*
Mouscron, *Tombrouck.*
Renaix, *Zonnestraat, Fortuinberg, Matersveld, Vrankrijk, Ellezelles* (Sala van Hellia?) *Camp, Haies, Tombelle, Arbre Saint-Pierre.* Près du *Musiekberg* on a élevé quantité de chapelles; on y rencontre le *Stoktstraat, Kermisstraat, Boschgat, Steenberg* et *Tomveld.*
Audenarde, *Ommeloozen boom.*
Menin. *Katerhoek.*
Everbeek, *Hemelrijck.*
Linkebeek, *Tomberghof.*
Hoeylaert, *Dumberg.*
Segelsem, *Haeghoek, Pottenberg, Tomveld.*
Lombeek-Sainte-Marie, *Ten Helleken.*
Rhode-Sainte-Genèse, *Kwade bron.*
Hemelverdegem, *Keyberg.*
Hoorebeke-Saint-Corneille, *Boschveld, Haeghoek.*

Syngem, *Hemel, Ommegang.*
Horpmael, *Tomberg.*
Jesseren, *Montagne d'or.*
Heurne-Saint-Pierre, *Le Paradis.*
Vaals, *Hilleshagen, Wolfshaag.*
Bleyberg-ter-Eyken, *Dellegraet.*
Rochefort, *Mont de la Justice.*
Mechelen-les-Epen, *hameau hel.*
Slypskapelle, *Schathoek.*
Esschen, *Hondsberg, Hemelrijk, Peerdenhoek, Vroonberg*, (colline du Seigneur), *Wolfsheuvel.*
Genck, *Kattevenne, Wolfsberg, Loyenheide, Meyheibosch.*
Mechelen-sur-Meuse, *Boscheynde.*
Poperinghe, *Hillehoek.*
Niel (Limbourg) *Kattenberg.*
Loxbergen, *Klein Vrankrijk.*
Pael, *Venusberg, Meelberg.*
Helchteren, *Bergbosch, Sonnischeheide.*
Berchem-Sainte-Agathe, *Kattebroek* et *Elegem.*
Droogenbosch, *Wolvenberg.*
Overpelt, *Hersackersheide* (tombelles).
Gyselbrechteghem, *Weedriesch, Bergstraat, Boschkant.*
Waereghem, *Droogenboom.*
Avelghem, *Hemelrijk, Vierschaar, le bois de l'Enclus.*
Rixensart, *Froidmont, Belloy.*
Lummen, *Bolderberg, Galgenberg, De Groene Delle* grand étang qui se trouve à proximité du château *Hagendal.*
Brasschaet, *Vaegevuurhof.*
Santvliet, *Aschberg.*
Langdorp, *den Oudenstok.*
Bavai, le forêt de *Mormal* (Mors Malorum?) près de *Noyelles* (de Hellia? et de la rivière la grande *Helpe* (au radical Hel?) dans le bois *Englefontaine.*
Tessenderloo, *den Weutsberg, klein Vrankrijk, Gerhaegen, Schoonhees, Hunberg* (près de Deurne) *de Del, Kerkeneyken, Fransberg, Baal, Kepkensberg, Veldhoven.*
Herck-la-ville, la ferme de *Halbeek* (ruisseau de Hellia?)
Boucle-Saint-Blaise, *Boschveld, Pottenberg, Haaghoek.*
Segelsem, *Tomveld, Steenberg.*
Le groupement de **Boucle-Saint-Denis, Boucle-Sainte-Blaise, Audenhove-Saint-Gery, Audenhove-Sainte-Marie, Laethem-Sainte-Marie, Hoorebeke-Sainte-Marie, Hoorebeke-Saint-Corneille, Lierde-Saint-Martin, Lierde-Sainte-Marie, Esschene-Saint-Liévin.**
Rolleghem, *Geuzenhoek, Kattebeek, IJzerenhand.*
Ghislenghien, *Stoquoi*, le hameau *Hellebecq* (beek van Hellia).
Viane, *Klein Vrankrijk, Haie de Viane, Boschstraete.*
Berlaer, *Venushoek.*
Koningshoyckt, *Donder* (Thor).
Etichove, *Dondereis.*

Bornhem. *Dooregem* (heim de Thor?)
Molenbeek-Wersbeek, *Dorshage.* (bois de Thor?)
Brecht, *Venusstraat.*
Hersselt, *Venusberg.*
Oeleghem, *Venusstraat.*
Wodan peut être à *Wodecq*-lez-Flobecq, *Wodemont*-lez-Neufchâteau (Liége) *Wodergnies*-lez-Braffe, *Wodon*-lez-Cortil, *Voddehoek*-lez-Zandvoorde, *Vodecée* (Namur) *Vodelée* (Namur), etc.
Lombeek-Sainte-Marie, *Tuitenberg, Ten Helleken.*
Entre **Hal** et **Brages,** le hameau *Helbeek.*
Lennick-Saint-Martin, *Tomberg.*
Dans le **Herzogenwald** le *Brandehaeg* (bois sacré incandescent) et le ruisseau *La Helle.*
Zonhoven, *Koningsberg, Haagdoornheide, Holsteen* (pierre creuse), *Bilewater, Molenheide.*
Et des centaines d'autres qu'il serait fastidieux de citer ici, mais qui devraient être relevées par commune, dans un dictionnaire de folklore, de préhistoire et de toponymie.

Sans doute, beaucoup de ces étymologies sont contestables en ce qui concerne leur origine païenne; mais il est indéniable que, dans leur ensemble, elles constituent des indications précieuses pour la recherche de nos antiquités nationales.

Que la toponymie des nécropoles campinoises répond à des règles constantes, résulte de ce fait que nous trouvons des tombelles contenant des urnes cinéraires à col droit à Grobbendonck au hameau *Boschhoven;* à Weert au hameau *Boschhoven;* à Riethoven au hameau *Boschhoven;* à Luiks-Gestel au lieu-dit *Boscheind;* à Baarle-Nassau au hameau *Boschhoven;* à Alphen au hameau *Boschhoven;* à Turnhout au *Looibosch* près du *Hofeinde;* à Meir au *Loy* (qui signifie bois).

Dans chacun de ces *Boschhoven* nous constatons l'existence de clôtures anciennes formées de banquettes de terre, qui étaient probablement plantés de haies, d'où le nom de *Haag*, *Scheidhaag*, *Heilige haag*, donné le plus souvent à l'enceinte même.

L'*ustrinum* est toujours à proximité des tombelles et porte régulièrement le nom de *Stokt*, du verbe *Stooken*, faire du feu. Il y a un hameau *Stokt* près de la nécropole du Looy à Turnhout, *Stokstraat* à Renaix, *Brandhoek* à Vlamertingen, *Stoquoi* à Ghislenghien, *den ouden Stock* à Langdorp, etc.

A l'est d'Elversele nous trouvons le *Galgewijck* près du

Stokthoeck, c'est à dire le champ de la potence, ancien champ de mai ou *Mallum* à proximité du bûcher funéraire.

La fontaine sacrée du paganisme se retrouve rarement sous sa dénomination primitive. Ou bien elle a été christianisée, et alors elle devient *het Heiligputteken*, het *Valentijnsputteken* (Westerhoven), *het Mirakelkuiltje* (Vessem), et reste un lieu de pèlerinage chrétien ; ou bien on lui donne, après l'introduction du christianisme, un nom injurieux : *Duivelsven* (mare du diable) à Riethoven, *Duivelsput* (puits du diable) à Aerseele, *Duivelskuil* (trou du diable) à Casterlé, *Fontaine de l'Enfer* à Frasnes-lez-Buissenal, où ont été trouvées des monnaies et des torques en or en 1864, *Kwadebron*, *Duivelswiel* à Engelen.

Le nom primitif semble avoir été *Helleput* (puits de la Dea Hellia) ou *Hellegat*.

Hellia est la déesse nordique de la mort, dont le souvenir s'est conservé particulièrement aux nécropoles par incinération de la Campine. Il n'en est pas une seule, pensons-nous, qui, même de nos jours, n'ait conservé un *Helleweg*, *Helhoek*, *Helleborne*, *de Helle*. *Hal* ou *Halle*. Quantité de noms de cours d'eau semblent contenir le radical. Hel, comme *la Helbeek* à Hasselt, *Hellebeek* à Berlaer, *Helsebecq* à Bois de Lessines, *Helle* ruisseau de l'Hertogenwald, *Hellebecq*-lez-Ath, *la Dyle* (de Hel?), *Hellebronne* (Réty, Pas-de-Calais) *l'Alie* (de Helle) ruisseau à Bruly (Namur), *la Velpe*, rivelet du Brabant et quantité d'autres dont nous parlerons plus longuement dans une étude spéciale que nous consacrerons à Hellia.

Ce fait provient, pensons-nous, de ce que dans la mythologie du Nord les cours d'eau étaient supposés servir au transport des âmes des trépassés qu'un nautonier invisible, semblable à Caron, transportait vers une île mystérieuse (Helgoland, l'île de Sein, l'île de Walcheren, ou l'Angleterre) ou pour d'autres au centre de la terre.

Les chats étant voués à Hellia, on s'explique sans peine les nombreuses mares à chats, *Kattepoelen* (1), les rondes de

(1) *Katterogge*, *Kattereiland*, *Katsand*, *Katswonde*, *Kattendijk*, *Catshoek*, *Catsrok*, sont tous situés en Zélande, le pays de *Nehallenia* (Nova Hellia), et

chats, *Kattendans*, qui ne sont autre chose que la survivance de danses religieuses auxquelles se livraient les prêtresses de Hellia. Dans une étude que nous espérons pouvoir consacrer au sabbat, nous démontrerons que les sorcières du moyen-âge ne sont autres que des femmes qui continuaient à pratiquer les rites païens dans les bois sacrés.

Mais revenons à notre sujet et, par déduction, disons que nous découvrons, d'après les indications typonymiques, qu'il existe ou qu'il a existé des nécropoles par incinération dans la Campine, au nord de **Sint-Michiels-Gestel** ou se rencontrent des lieux-dits : *Overberg*, *Ruwenberg*, *Mariënberg*, *Hemelrijck*, *de Elst*, *Bellebroek*.

Au nord de **Haaren** (Brabant hollandais), où l'on trouve: *De Helvoirt*, *Helvoirtschebroek* (marais du chemin de Hellia), *Guldenberg*, *Kruisberg*, *Heesakker*, *Roomschestraat*.

A l'ouest de **Boxtel** : près du pont sur la petite Aa se trouve le *Helweg*.

A l'ouest de **Heeze** : le *Heezerenbosch*, *Kerkhof*, *Wit ven*, *Muggenberg*, *Bree eik straat*, *Lijkstraat*.

A l'ouest de **Reusel**, au *Kattenbosch*.

---

où nous trouvons *Elmare*, *Elleboog*, *Hellenburg*, *Hellegat*, *Helvoet*, *Ellemeet*, *Helcherzee*, *Helle*, toutes au radical *Hel* et rappelant le *Helium* des Latins.

De même à l'île de *Sein* nous trouvons un îlot appelé *pont des chats* et la *baie des trépassés* près du phare de *Tevennec*.

Strabon et Denys le Périégète, dans son poème géographique, parlent de cette île où étaient célébrés de soi-disant mystères de Bacchus.

Le poëte gallois Cynddelw, cité par Davies (p. 16, d'après l'Archéologie de Galles), nous montre druides et bardes se mouvant rapidement en cercle et en nombres impairs, comme les astres dans leur course, en célébrant le conducteur.

Les prêtresses de l'île de Sein prédisaient l'avenir, guérissaient les maux incurables et provoquaient les tempêtes. Elles assistaient à des sacrifices nocturnes, toutes nues, le corps teint de noir (comme Hellia).

C'est dans ces pratiques que semblent devoir être recherchées les influences des *Matres* et des *Matronae* qui s'adonnaient à la divination. Le prestige des *witte wijven*, dames blanches, des *heksenfamiliën*, familles de sorcières et autres bonnes femmes qui se transmettaient les secrets de leurs incantations, alla s'affaiblissant après l'introduction du christianisme. Les sorcières du moyen-âge, avec leurs danses nocturnes, leurs sortilèges et surtout leur faculté de provoquer les tempêtes et la grêle, semblent être une survivance des pratiques des prêtresses de Hellia.

Au nord d'**Enschot** : *Doodekraan, Eikenbosch.*

Au sud de **Zundert** : *Groot Malbergen, Klein Malbergen, de Lint, Zwarte put, de Krochten, de Zaagput, Wit ven.*

Au nord de **Rijsbergen**, à proximité de l'endroit où a été trouvé l'autel de la Dea Sandraudiga : *Hellegat, zwart Moerken* (Marais noir), *t' Boomken, Boomkensberg* (colline de l'arbre sacré), *Klappenberg.*

Au sud de **Klein Zundert**, *de Bosschen, Vagevuur.*

Au Sud-ouest de **Helmond** (embouchure du cours d'eau qui conduit à la Dea Hellia), *de Haag* (la haie sainte, bois sacré), *Brandevoort* (gué ou passage de l'*ustrinum?*) *Haagsloop* (rivelet de la haie sainte), etc.

Au sud de **Mierlo**, *het loo* (le bois sacré), *heesbosch* (bois de Hees).

Au nord de **Bladel** (*Pladella villa*, résidence des rois Francs de la première race), on trouve *Duivelsbempt, Galgenveld, Heesterbuschke, Heleind, Doolland, Helleindsheike, Vorsel* (voor cella, ante cella). Près de la *Pladella villa* étaient groupées les *Sala* des principaux chefs Franks, à *Duizel, Steensel, Reusel, Knechsel, Hulsel, Netersel, Eersel,* échelonnées de l'est à l'ouest sur une distance d'environ trois lieues. A proximité de toutes ces *cella*, qui n'ont rien de préhistorique, on trouve quantité de tombelles avec urnes à col droit. Parmi les autres *heim, cella*, et *curia* voisines de Bladel, il faut citer *Riethoven, Veldhoven, Meerveldhoven, Eindhoven, Woensel, Blaarthem, Vessem*, etc.

Au sud de **Veldhoven**, *de Heers, den Heiberg, de Donkerakkers.*

Au sud de **Hulsel**, *de Fransche hoeve, Zwarte akker, Boschvelden.*

Au nord de **Oostel-Beers**, *de Fransche baan, Kattenberg, Wolfsven.* A l'est du même village, *de Sint-Martensberg.*

A l'est de **Schayk**, *de Kerksteeg, de Haag, de Helstraat.*

Au sud-est de **Uden**, *Kattenhol, Eikenheuvel, Volkel, het Hemelrijk.*

Au nord-ouest de **Schijndel**, *Elschot, den Vossenberg, Heuvel, Schutsboom.*

Entre **Esch** et **Vught**, *de Hal* (Hellia), *het Halschewater, Eikenhorst, de Haag*, etc.

Toute cette toponymie est presque du flamand pur, parfaitement intelligible pour les Campinois.

Mais lorsque, d'autre part, on considère que les mêmes nécropoles, que la plupart des sources ou mares légendaires, que les collines ou bois sacrés qui avoisinent les nécropoles portent encore de nos jours des désignations toponymiques identiques, on arrive à cette conclusion que cette toponymie est contemporaine ou presque contemporaine des tombelles et que, par conséquent, les incinérés devaient parler une langue se rapprochant sensiblement du flamand.

Les urnes ainsi que le mobilier funéraire des nécropoles campinoises sont incontestablement du type d'Hallstatt. L'incinération est la règle : les tombelles sont donc antérieures à l'introduction du christianisme en Campine, c'est à dire au VIIe siècle de notre ère. Mais datent-elles de 10 à 9 siècles *avant le Christ* comme on le prétend, appartiennent-elles à ce nébuleux âge du bronze, sont-elles néolithiques? C'est ce que nous allons examiner.

Il résulte du tableau comparatif des nécropoles que nous joignons à cette étude, que les anciens Campinois dont nous remuons les cendres, employaient à la fois des instruments en silex taillé et poli, des objets en bronze et en fer. MM. Ubaghs (1), J. Habets et le docteur Cloquet (2) ont fait d'ailleurs la même constatation. Nous pouvons citer quantité d'exemples où des silex taillés ont été trouvés avec du bronze en Campine. Le fer toutefois est rare dans les tombelles. Son emploi semble être peu répandu, peut-être à cause de sa mauvaise épuration qui lui donnait peu de consistance.

Les caractères généraux de nos *urnenvelden*, champs d'urnes, comme les appellent les Hollandais, peuvent utilement être comparés aux cimetières de Louette-Saint-Pierre et

---

(1) UBAGHS, *Les poteries anté-romaines et les objets de bronze découverts dans le Limbourg hollandais*. Congrès archéologique de 1891. — Procès-verbaux de la 1e Section, p. 29.

(2) Dr N. CLOQUET. *Tumulus du canton de Wavre et cimetière celtique de Court-Saint-Etienne* dans les *Annales de la Société Archéologique de Nivelles*, vol. II, p. 32.

de Gedinne qui ont été attribués, avec raison selon nous, par MM. Dujardin et Gravet à des envahisseurs d'origine germanique (1). Nous y retrouvons les mêmes urnes à col droit, d'autres avec une toute petite anse, des débris de bronze fondu, de petites urnes d'offrande, retournées au dessus de l'urne cinéraire, avec une bordure de gros cailloux qui remplacent ici les levées de terre, *wallen*, enclosant les nécropoles campinoises. La *fosse aux morts* y voisine avec la colline de *Gwôdo* (Wodan).

De même à Haesdonck (Pays de Waes), où nous retrouvons les alignements caractéristiques de nos tombelles ainsi que des urnes de même technique (2).

Il nous paraît problable que l'on pourrait recueillir tant à Louette-Saint-Pierre qu'à Gedinne et à Haesdonck, les mêmes légendes que celles que nous trouvons d'une manière constante là où nous explorons nos nécropoles.

Nous le répétons, ces légendes ne sont pas quelconques. Il y a des variantes évidemment, mais elles peuvent être ramenées à une dizaine de types, toujours les mêmes, pour toute la Campine.

Ce sont d'abord les *Kabauters* (nutons) de la mythologie nordique, que l'on suppose avoir habité les tombelles et qui viennent exécuter la nuit les travaux que l'on sait. Le *Kattendans* ou *Hexendans*, danse nocturne de chats, sorcières qui tournent en cercle.

Le repas diabolique nocturne dont il est si souvent question n'est autre que le repas pris en commun sur la tombelle. C'est le *dadsisas* défendu au concile de Leptines. La mare diabolique (*Duivelskuil, Kattekuil*), que nous trouvons *toujours* à côté de nos nécropoles et où il se produit des événements extraordinaires au solstice d'hiver (Joel, retour

---

(1) DUJARDIN et GRAVET, *Cimetières gallo-germains de Louette-Saint-Pierre et de Gedinne*, dans les *Annales de la Société Archéologique de Namur*, 1861, p. 39.

(2) WILLEMSEN, *Compte rendu de la IVe Session de la Fédération Archéologique de la Flandre Orientale*, Termonde, 1906, p. 264.

A propos de la nécropole de Haesdonck nous trouvons dans J.-J.-A. WORSAAE, *Nordiske oldsager, Det kongelige Museum i Kjöbenhavn*, fig. 99, un vase presque identique à celui de la fig. V du *Compte rendu*.

du soleil), est la mare de Hellia. C'est le chemin emprunté par les âmes des trépassés pour se rendre dans le domaine souterrain de la déesse macabre à figure noire. Comme nous le disions ci-dessus, dans quantité de communes la fontaine ou mare sacrée païenne a été christianisée et c'est notamment à ces endroits que nous retrouvons le culte des Vierges noires où les pèlerins attribuent encore des vertus curatives aux puits. Nous avons relevé quantité d'exemples de ce phénomène. En d'autres localités, les fontaines ou mares n'ont pas été christianisées et alors elles ont reçu une qualification injurieuse méprisante. Tels sont les *Kwade poelen*, *Duivelskuilen* et *Kattepoel* que nous avons cités ci-dessus.

Mais cette qualification même, donnée par les nouveaux chrétiens, implique une idée de quasi contemporanéité, tandis que, si les nécropoles, avec leurs bois et fontaines sacrés, dataient de plusieurs siècles *avant* le Christ, il est certain que les nouveaux convertis, vivant au VIIe siècle *après* le Christ, c'est à dire de douze à seize siècles plus tard, ne s'en seraient plus guère préoccupés.

Il en est de même des légendes relatives au culte rendu à des arbres (1) possédant des vertus curatives, à la coutume de passer par des pierres creuses (2), et quantité d'autres pratiques superstitieuses défendues par le concile de Leptines en 743.

Les premiers apôtres venus en Campine furent impuissants à réprimer les pratiques extérieures du paganisme, et les légendes que nous notons de nos jours aux nécropoles sont

---

(1) *Nullus christianus ad fana, vel ad petras, vel ad fontes, vel ad arbores, aut ad cellas, vel per trivia, luminaria faciat.* Allocution de saint Eloi (588 † 659) en Flandre.

(2) Som liepense onder den boem
Dus quam hem voren in haren droem
Dat si van den boem genasen.

VAN VELTHEM, *Spiegel Historiael*, p. 287.

La coutume de passer *sous la pierre* s'est conservée de nos jours par les pèlerins à Sainte-Gertrude à Nivelles. A Andenne on passait sous la fameuse table de marbre noir, dite table de sainte-Begge. Il y a un hameau *Andenelle*, peut-être au radical *Hel*.

des survivances de la mythologie scandinave, qui prouvent combien les superstitions anciennes étaient ancrées dans l'esprit des nouveaux convertis. Malgré l'absence des symboles de leurs antiques divinités tutélaires, dit Lansens (1), « les convertis « continuaient leurs pèlerinages pour l'obtention de la guéri- « son de leurs maux. L'art médical se séparant très lentement « de la divination et de la superstition, le peuple toujours « avide du merveilleux, affubla d'un manteau neuf les an- « ciennes idées concernant la guérison ». Telle est notamment l'origine de la coutume de lier la fièvre, d'abord aux arbres sacrés et plus tard aux portes des chapelles. Nous possédons environ une centaine d'exemples d'endroits en Brabant et en Campine où l'on va suspendre des rubans à la porte de certaines chapelles.

Nous avons cité ailleurs (2) des textes qui démontrent que le paganisme régnait encore parmi les Franks au VIIe et même au VIIIe siècle (3). Il est donc à présumer qu'en Campine l'inhumation ne fut pratiquée qu'après le VIIIe siècle. Or à cette époque les Franks Saliens avaient abandonné pour la plupart leurs *Sala* campinoises pour aller à la conquête de terres plus fertiles à l'ouest et vers le midi. C'est pourquoi les trouvailles de tombeaux Franks, comme ceux d'Anderlecht par exemple, sont rarissimes en Campine. On n'y trouvera d'autres Franks que ceux ayant pratiqué l'incinération (4).

---

(1) LANSENS. *De l'imposition des mains.*

(2) L. STROOBANT. *La nécropole par incinération de Grobbendonck* (Turnhout, 1905).

(3) Saint Willibrord aurait renversé les autels païens dans le nord de la Campine, au N. E. de la Nèthe et aussi à Westkapel, en Zélande, en Flandre, en Frise, à Clèves et dans le Luxembourg. Saint Lambert aurait prêché plus au sud. en Brabant, près de la Dyle, la Nèthe et le Demer. Il aurait détruit un autel des 9 muses (?) à Battel lez Malines et une déesse *Semele* (?) à Sempst (?)

(4) Mr Salomon Reinach fait remarquer judicieusement. dans son *Catalogue de Saint-Germain en Laye*, p. 183, que certains éléments des bijoux de style mérovingien se trouvent déjà, *bien antérieurement à l'ère chrétienne*, dans les objets des nécropoles de Hallstatt et de Koban dans le Caucase. Le poignard de Hallstatt est décoré de pierres transparentes, comme les armes de luxe et les boucles mérovingiennes. Mr Reinach suppose que les orfèvres de la Russie méridionale pratiquant l'art dit improprement mérovingien ou

La toponymie de nos nécropoles, comme nous l'avons exposé plus haut, obéit à des règles trop constantes pour qu'on ne puisse en conclure que la toponymie et les nécropoles sont contemporaines. Cette toponymie est non seulement germanique, mais elle possède en majorité une terminologie nettement Frank-Salienne (1).

Ici encore nous nous demandons, tout comme pour les légendes: pourquoi les Saliens auraient-ils qualifié *de la même appellation* les *boschhoven* contenant des nécropoles si, comme on le prétend, celles-ci remontent de dix à cinq siècles *avant* le Christ?

Ces nécropoles abondent d'ailleurs particulièrement dans le voisinage des *Sala*, à Eersel, Hulsel, Steensel, Knechsel, Netersel, etc., toutes antiques *cella* ou habitations de chefs Franks, groupées au cœur de la Taxandrie.

---

germanique auraient émigré vers Constantinople, tandis que d'autres remontèrent la vallée du Danube et portèrent leur art vers l'Occident *à la suite des envahisseurs barbares*.

Ceci est absolument conforme à nos propres constatations. Les tombelles de la Campine sont celles des *barbares*, c'est à dire des Germains de Tacite, des Francs antérieurs au christianisme. Les Francs qui inhument leurs morts, porteurs de bijoux en verroterie cloisonnée d'or et employant les zirconites et les grenats, sont venus plus tard, *à la suite des envahisseurs barbares*. C'est pourquoi on ne les trouve pas en Campine. Ils n'ont fait qu'y passer, probablement en suivant la grande voie Maestricht-Bavai, et, trouvant partout le chemin libre, ils ne se seront fixés que dans les parties fertiles du Brabant et du pays de Namur, tandis que les barbares sont maintenus en Campine par les garnisons romaines jusque vers le VIe siècle. Mais ici il importe de relever une contradiction dans l'évaluation de l'âge de l'art dit mérovingien, par Mr Reinach. Le savant conservateur du musée de Saint-Germain dit (p. 183) que les éléments de ce style se trouvent dans les objets de la nécropole d'Hallstatt, *bien antérieurement à l'ère chrétienne*. Il dit d'autre part (p. 182) : « Les motifs de la décoration barbare, comme ceux de l'orne-« mentation byzantine, trahissent avec évidence l'influence de l'Orient, en « particulier celle de l'art *Sassanide*, ainsi nommé d'une dynastie Persane « qui fut fondée en 226 *après* Jésus Christ. Ce courant artistique arriva en « Europe en passant par l'Arménie et le Caucase ».

Si le style dit mérovingien procède de l'art Sassanide, né vers le IIIe siècle *après* J.-C., nous nous demandons comment on peut en trouver les éléments dans la nécropole de Hallstatt que l'on date de quatre à neuf siècles *avant* J.-C. Serait-elle, comme nous le pensons, plus récente?

(1) Cf. KURTH. *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France* (Bruxelles, Hayez, 1895), p. 365.

Elles trahissent encore leur origine Franke par le fait qu'elles sont encloses de ces *wallen*, levées de terre bien connues en Campine et dont il est souvent question dans la loi salique. Bien souvent nous trouvons le champ de mai, *Meiveld*, le *Mallum*, le *Wetsberg* Frank sur la nécropole même, et ceci explique ce fait qu'en plusieurs endroits nous trouvons la potence établie au moyen-âge sur des nécropoles par incinération. C'est tout simplement que dans ces communes on est resté fidèle à la tradition qui voulait que la *butstein*, pierre d'expiation des tribunaux germaniques, fût placée à gauche, objectivement, du tribunal siégeant face à l'est (1).

Nous avons la conviction que les groupements comprenant une nécropole par incinération, un chemin d'accès, un bois sacré, un *ustrinum*, une colline à sacrifice où se prenaient les repas funéraires, un *mallum*, une mare ou fontaine sacrée, groupements dont nous avons parlé à propos de la toponymie, obéissent à des règles fixes, déterminant l'orientation et le dispositif de chacune de ces parcelles relativement l'une à l'autre. L'étude comparative approfondie de la topographie des groupements qui sont, pensons-nous, signalés pour la première fois, sera féconde en observations utiles et nous permet de déterminer théoriquement l'emplacement de nécropoles que seul le hasard a fait connaître jusqu'ici.

Que sont les Franks-Saliens à l'époque de leur pénétration en Campine, c'est à dire dans les premiers siècles de notre ère? (2) Ce sont des barbares Bructères, Tenctères,

---

(1) Ce sont les *Boting steen* (Boet steenen, pierres d'expiation), que l'on trouve dans la vallée du Rhin. Les *landdag steinen*, pierres de la diète, du plaid, sont remplacées chez nous et en Hollande par les *wallen* en terre.

Les juges auraient prononcé au début leurs sentences dans les églises; mais, les prêtres s'y étant opposés, ils prononcèrent au *cimetière*, ce qui leur permit de se conformer aux règles : *en plein air — dans un lieu sacré* et *en public*.

Au moyen-âge on rencontre bon nombre d'actes civils passés dans les églises ou dans les cimetières. Stallaert, dans son *Glossarium*, en cite plusieurs.

(2) En 254, sous Gallien, les Franks envahissent la Gaule et percent à travers l'Espagne jusqu'en Mauritanie (Zozime, l. I p. 646). En 277, Probus

Chamaves, Ansibariens, Sicambres, d'origine germanique, qui se flattent de conserver toute la rudesse de leurs mœurs et qui rejettent systématiquement la civilisation romaine comme amolissante et destructive des énergies ancestrales. Est-il étonnant dès lors que leurs nécropoles révèlent la barbarie de ceux qui, en 358 de notre ère, obtiennent de l'empereur Julien l'autorisation de se fixer en Taxandrie, à la condition de se constituer les gardiens des marches de l'Empire?

C'est ce qui explique encore la rareté relative des découvertes d'objets de facture romaine en Campine, ailleurs que le long de la grande voie militaire de Bavai, Maestricht, Nimègue.

La contemporanéité de l'âge de nos tombelles et de l'occupation romaine se démontre encore par la nécropole de Baarle-Nassau, fouillée par De Grez et Cuypers en 1842-44, où, à côté de haches en bronze et de silex polis, on a trouvé, en même temps, des objets romains et des urnes à col droit.

Ce sont là, non pas des intrusions postérieures qu'excluent le dispositif régulier et les alignements des tombelles, mais bien des objets romains importés par des cohortes de passage. A ce propos nous devons signaler ici qu'au *Musiekberg* près de Renaix, où l'on trouva des objets de l'âge de bronze(?) en même temps que des monnaies romaines du IVe siècle, Mr le Capitaine Delvaux, après le chanoine Desmet(1), déclara qu'il s'agissait de sépultures anté-romaines. Le même fait se

---

bat deux fois les Franks sur le Rhin. Ils sont établis sur les bords de la mer Noire d'où ils viennent aborder en Batavie (Zozime. I, 666).

A la faveur de la révolte de Carausius (286-293), à qui avait été confiée la surveillance du littoral, les Franks Saliens s'emparent de l'île des Bataves par le nord, comme les Ripuaires les menacent vers l'est.

En 358, Julien, vainqueur des Saliens, au lieu de les refouler au-delà du fleuve, leur permet de se fixer *dans les solitudes* de la Taxandrie (Campine). C'est à vrai dire à titre de sujets de Rome qu'ils habitaient cette contrée, mais quand, au commencement du Ve siècle, Stilicon, pour défendre l'Italie contre les Goths, eut rappelé à lui les légions du Nord, les tribus Frankes, voyant l'espace libre devant elles, se répandirent dans la Belgique et commencèrent à coloniser les vallées de l'Escaut et de la Lys (Pirenne, I, p. 9).

(1) *Bulletin de l'Académie des sciences de Bruxelles*, tome V, p. 279.

passa en 1861 pour les marchets du grand Gard, près de Han-sur-Lesse. Les monnaies romaines du IIIe siècle qu'on y découvrit furent déclarées d'intrusion postérieure parce que l'un des squelettes portait un diadème en bronze tordu (1). Pourquoi cette tendance à exagérer l'ancienneté des trouvailles? On peut fort bien admettre la présence d'objets, dits de l'âge du bronze (2), dans des sépultures du IIIe et du IVe siècle. Nous voyons dans ce fait une manifestation de la persistance des usages nationaux. Le même phénomène ethnographique se remarque de nos jours au Congo, où les indigènes conservent leur manière de vivre au centre de stations civilisées. A côté de produits européens que débitent les factoreries, ils conservent et préfèrent même les fabricats indigènes.

Nous nous sommes demandé pourquoi l'on découvre si rarement des monnaies romaines à proximité de nos nécropoles et pourquoi encore plus exceptionnellement des monnaies unifaces imitées de Philippe de Macédoine. C'est, pensons-nous, qu'après la conquête le monnayage national tomba en désuétude et que les Romains imposèrent aux vaincus leur système monétaire, tout en tolérant peut-être le cours des anciennes monnaies nationales au cheval désarticulé, imitées grossièrement du statère macédonien. Le monnayage national ne réapparaît que dans la seconde moitié du VIe siècle, époque à laquelle les rois mérovingiens imitent les monnaies de Byzance et de l'empereur Justinien. Les Franks-Saliens des cinq ou six premiers siècles ne battirent pas monnaie.

La Campine est la partie du pays où se sont conservées intactes les traditions flamandes. Nous dirons, avec Alphonse Wauters, que la race flamande entière, avec la toponymie

---

(1) *Annales de la Société Archéologique de Namur*, vol. XVIII, p. 297.

(2) Il est à remarquer que des haches en bronze trouvées à Hoogstraeten, Turnhout et dans le Limbourg hollandais, contiennent de 12 à 47 °/o de plomb, ce qui les classe dans les objets de *l'âge du bronze* le plus récent, correspondant à la Ve période de la classification de Montélius. Cf. J. Jacobsen, *L'âge du bronze en Belgique*. La plupart sont à douille carrée, nstruments *pénétrés*, relativement récents d'après J. Evans, *L'âge du bronze*.

d'outre-Rhin, est un résultat de l'occupation Salienne (1). De nos jours encore, le dispositif des fermes campinoises, où domine l'emploi des clayonnages enduits d'argile, est nettement Frank. Quantité de coutumes, qu'il serait fastidieux d'énumérer ici, l'emploi de la meule à bras, la cuisson du pain sur la pierre brûlante de l'âtre, etc., prouvent la perdurance de techniques des plus primitives et démontrent à toute évidence combien le Campinois est resté fidèle aux rudes mœurs de ses ancêtres.

Que nos urnes à col droit n'appartiennent pas à des peuples pasteurs nomades, mais bien à des populations établies à demeure dans la contrée, se démontre encore par la grande régularité des alignements (2) des tombelles, fréquemment encloses de grosses levées de terre, et par le dispositif des bois consacrés au culte. Quelques rares descendants immédiats des Francs-Saliens auront constitué le noyau de nos villages, tandis que la grande masse se sera élancée vers le midi, à la conquête de terres plus fertiles, dès l'époque où la puissance de Rome faiblit.

Il n'est donc pas sage de vouloir classer nos nécropoles dans la chronologie de la civilisation latine. Les Flamands sont restés des barbares longtemps après l'invasion, et il semble logique d'admettre que les techniques d'Hallstatt peuvent avoir subsisté dans le nord de la Belgique longtemps après la romanisation des provinces wallonnes. Tout au plus la présence du type Hallstattien permet-elle de supposer l'origine danubienne des Franks-Saliens, dont les migrations supposées, à travers la Silésie, la Prusse orientale et la vallée

---

(1) A. Wauters. *A propos d'un nouveau système historique relatif à l'établissement des Franks* en *Belgique*, dans le *Bulletin de l'Académie Royale des Sciences des Lettres et des Beaux-arts de Belgique*, 1888, p. 991.

(2) Il serait utile d'étudier comparativement les alignements campinois avec ceux du Finistère par exemple. A *Pen-Hir*, près de Camaret, il y a un alignement de 41 pierres plantées N. S. Deux autres alignements parallèles E. O. viennent se rencontrer au milieu du premier alignement.

A Carnac (Morbihan), les alignements sont dirigés du S. O. au N. E. Au *Menec* il se compose de onze lignes. A *Kermario* il y a dix rangées. A *Kerlescant* il y a treize rangées. Le nombre de pierres levées n'est plus que de 1000 à Carnac. Au XVIe siècle on en comptait encore de 12 à 15000.

du Rhin, peut s'être poursuivie durant des siècles. Rien ne démontre au surplus que les Franks classiques, ornant leurs poteries à la roulette et inhumés à Anderlecht et dans le sud de la Belgique, soient apparentés avec les Franks-Saliens établis en Campine où l'on a vainement recherché leurs tombeaux (1).

Telles sont les raisons qui nous portent à croire que ce sont les Franks-Saliens, antérieurs au christianisme, dont nous retrouvons les restes incinérés en Campine.

Merxplas, mars 1907.

---

(1) Un dernier argument consiste dans ce fait que dans chaque localité de la Campine il n'existe qu'un seul endroit suspect aux paysans, à cause des apparitions de loup-garou, etc., c'est la nécropole *à incinération*. Il est donc inutile d'y rechercher des cimetières Franks à inhumation : on n'en découvrira pas.

Provenance des urnes représentées.

Nos 1 à 3	Grobbendonck (Anvers). Mr Stroobant. Echelle 1/6.
4	Limbourg belge. Mr Dens. E. 1/10.
5	Ryckevorsel (Anvers). Mr Stroobant.
6 à 8	Limbourg belge. Mr Dens. E. 1/10.
9 et 10	Grobbendonck (Anvers). Mr Stroobant. E. 1/6.
11	Limbourg belge. Mr Dens. E. 1/10.
12	Tamise-Haesdonck. Mr Willemsen.
13 à 15	Limbourg belge. Mr Dens. E. 1/10.
16	Grobbendonck (Anvers). Mr Stroobant. E. 1/6.
17 et 18	Ryckevorsel (Anvers). Mr Stroobant.
19	Tamise-Haesdonck (Waes). Mr Willemsen.
20 et 21	Limbourg belge. Mr Dens. E. 1/10.
22	Tamise-Haesdonck. Mr Willemsen.
23	Grobbendonck (Anvers). Mr Stroobant. E 1/6.
24	Limbourg belge. Mr Dens. E. 1/10.
25	Grobbendonck (Anvers). Mr Stroobant. E. 1/6.
26	Ryckevorsel (Anvers). Mr Stroobant.
27 à 29	Limbourg belge. Mr Dens. E. 1/10.
30	Biez (Brabant). Mr le Bon de Loë.
31	Grobbendonck (Anvers). Mr Stroobant. E. 1/6.
32	Tamise-Haesdonck (Waes). Mr Willemsen.
33	Oostham (Limbourg belge). Mr Bamps. E. 1/8.
34 à 38	Biez (Brabant). Mr le Bon de Loë.
39	Grobbendonck (Anvers). Mr Stroobant. E. 1/6.
40 à 42	Ryckevorsel (Anvers). Mr Stroobant.
43 et 44	Baarle-Nassau (Brabant holl.). Musée de Bois-le-Duc.
45 à 48	Ryckevorsel (Anvers). Mr Stroobant.
49	Saint-Gilles (Waes). Musée de Saint-Nicolas.
50	Weert (Limbourg holl.). Mr Habets. E. 1/3.
51	Weert (Limbourg holl.). Mr Ubaghs. E. 1/4.
52	Baarle-Nassau (Brabant holl.). Musée de Bois-le-Duc.
53 à 55	Court-Saint-Etienne. Mr Cloquet.
56	Weert (Limbourg holl.). Mr Habets. E. 1/4.
57 à 63	Louette-Saint-Pierre et Gedinne. MM. Dujardin et Gravet.

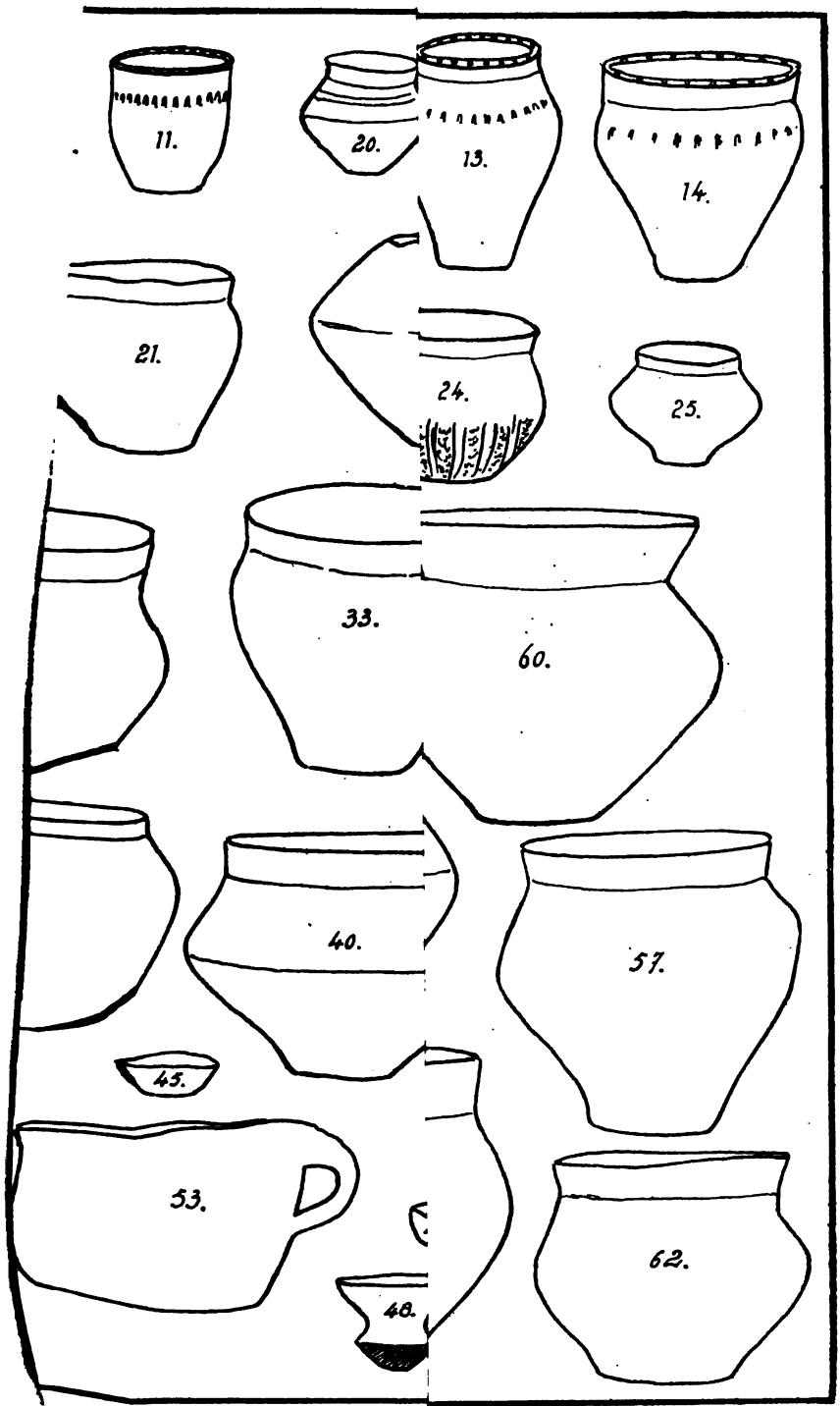

el est l'âge des

Les anciennes bibliothèques de Flandre,

par Napoléon de PAUW,

Membre de la Commission Royale d'Histoire, à Gand.

J'ai déjà attiré l'attention sur ce sujet important, il y a près de trente ans, après avoir examiné, pour un ouvrage historique local, les cinquante mille actes des registres échevinaux de la ville de Gand au XIVe siècle (1). Chose étonnante, dans un nombre aussi considérable de documents constatant des contrats de vente, des testaments, et surtout des états de biens, meubles et immeubles, le nombre des inventaires de livres, ou bibliothèques, ne s'élevait pas à plus de *cinq* ou *six*! Leur publication n'en produisit pas moins une certaine sensation. Le célèbre Jonckbloet, en les résumant, y voyait la preuve de l'intérêt que la bourgeoisie de Flandre prenait au mouvement littéraire de cette époque (2). On trouvait, en effet, chez un simple gantier de Gand en 1352, cinq manuscrits flamands : un *Evangile*, un *Bestiaire*, un *Lucidaire*, un poème *Van den Landheren*, et le fameux dialogue de Jacques Van Maerlant avec *Martin*. En 1365, un riche bourgeois, marchand de draps, possédait la moitié du *Spieghel Historiael*, en deux livres. Le chirurgien, maître Simon Elyaes, avait en 1375 dans un coffre trois livres : un *Barlaam*, un petit *Spieghel* et la moitié de la *Bible*. Enfin, un simple bourgeois de Gand, Jean Wasselins, en possédait en 1388, plus de trente, parmi lesquels le *Reynaert de Vos*, le *Wapen Martin* et l'*Alexandre* de Maerlant, le *Doctrinael* et *Jans Testeye* de Boendale, une chronique de Flandre et de Brabant, plusieurs petits poèmes :

(1) *Bijdragen tot de geschiedenis der Middelnederlandsche letterkunde in Vlaanderen* dans le *Nederlandsch Museum* (1879), t. II, pp. 129-176.

(2) *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde* (1885), t. II, p. 392.

Ogier, *Seghelijn*, *Isenbaert*, etc., de nombreux ouvrages d'hagiographie, d'astronomie et de médecine.

Il n'est pas douteux que, si de modestes praticiens et même de besogneux artisans de cette ville se trouvaient en possession de bibliothèques aussi importantes, il y a lieu de supposer que le nombre de ces dernières devait être très considérable, bien qu'elles ne figurent pas dans les actes publics. La quantité immense de fragments de manuscrits que l'on a découverts dans toutes les bibliothèques de l'Europe, en ce qui touche seulement nos anciens poèmes flamands, établit que chacun d'eux était reproduit par les copistes à un très grand nombre d'exemplaires (1). Pour n'en citer qu'un exemple, les *disjecta membra* du *Spieghel Historiael* de Maerlant, retrouvés dans plus de vingt villes différentes, prouvent qu'il en a existé au moins autant de manuscrits (2).

Il y aurait donc lieu de réunir, en un volume, tous les *inventaires de livres* que l'on a découverts jusqu'ici pour les Flandres, et de faire de nouvelles recherches en ce sens dans les dépôts d'archives, et surtout dans les *petites archives*, notamment celles des églises, couvents, hospices et familles, qui n'ont pas été jusqu'à ce jour assez explorées. C'est ainsi que, pour me borner à mon voisinage immédiat, j'ai pris copie d'un inventaire de soixante-dix livres flamands donnés en 1458 par Dame Elisabeth de Gruutere, veuve de Simon Borluut, au Béguinage de Notre-Dame du Pré-Vert à Gand, et d'un autre, de 1508, contenant trente-et-un ouvrages en la même langue, donnés ou légués au couvent de Sainte-Claire à Gendbrugge, par les sœurs Elisabeth et Claire Heyman, Marguerite et Marie Vyt, et Marguerite van Vaernewijck. Ces livres sont, pour la plupart, des ouvrages ascétiques. Parmi les dons de la dernière figure cependant un *Spieghel Historiael*, dont les indications précises de pagination permettront de reconstituer l'œuvre encore incomplète du grand historien flamand. J'ai enfin une liste de vingt-et-une pièces

---

(1) L. Petit. *Middelnederlandsche Bibliographie*, couronné en 1888 par l'Académie Royale Flamande.

(2) De Vries. *Spieghel Historiael* (Leiden 1863), t. I, p. xcvj.

de théâtre, ayant appartenu en 1532 à la chapelle de Sainte-Catherine, aujourd'hui l'église Sainte-Anne à Gand (1). La mission confiée par le Gouvernement depuis plus de cinq ans à Mr Willem De Vreese, de l'Académie flamande, pour rechercher dans tous les dépôts publics de l'Europe la *Bibliotheca Neerlandica Manuscripta*, et dont il nous a donné un premier résumé en 1905 (2), nous fournira, à n'en pas douter, des éléments inappréciables pour la reconstitution de nos anciennes bibliothèques.

En attendant, il importe, comme je l'ai déjà dit, de compléter et de réunir les titres et les inventaires épars, comme l'ont fait les Moll et Meinsma pour les Pays-Bas, Gottlieb pour l'Allemagne, Léopold Delisle pour la France, James Weale et autres chercheurs pour la Belgique (3).

---

(1) W. De Vreese, dans le *Tijdschrift* de Leiden, 1896, p. 222.

(2) *Verslagen der Koninklijke Vlaamsche Academie* (1905), pp. 368 et 431-448.

(3) Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland* dans le *Kerkhistorisch Archief* (1866), t. IV, p. 209; (1887), t. II, pp. 127-170, — Meinsma, *Middeleeuwsche bibliotheken* (Zutphen, 1903), pp. 249-317. — Gottlieb, *Ueber Mittelalterliche Bibliotheken* (Leipzig, 1890), pp. 255 et 257 (Audenarde et Gand). — Delisle, *Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale à Paris*, t. II et III. — Weale, *Le couvent des sœurs de Notre Dame de Sion à Bruges*, dans Le Beffroi (Bruges), t. III, pp. 46, 76, 213, 401.

Les raisons à faire valoir contre l'envoi aux expositions d'art rétrospectif des objets appartenant aux dépôts publics,

par le Chanoine G. VANDEN GHEYN,

Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.

Depuis quelques années sévit partout une véritable fièvre d'exposition. Chaque année en voit s'ouvrir une nouvelle sur quelque coin du pays, pour ne pas parler de celles, plus nombreuses encore, qui s'organisent à l'étranger.

Or une attraction d'invention plus récente a été créée pour rendre plus intéressantes encore ces multiples exhibitions: ce sont les expositions rétrospectives d'art ancien. Dans toutes les expositions actuelles il y a toujours du « rétrospectif » à un titre quelconque.

Certes nous ne nions pas le réel succès de curiosité qu'obtiennent ces collections réunies de toute part, et à première vue il semble que tous les archéologues devraient se réjouir de voir le goût de l'ancien pénétrer chaque jour davantage chez le public, jadis si indifférent pour tout ce qui touchait au passé.

Et néanmoins nous croyons que l'heure est venue d'appeler l'attention des membres d'un congrès belge d'archéologie sur l'opportunité de pareilles expositions, et il nous serait bien agréable, si un débat sur cette question pouvait aboutir à quelque solution pratique, dont on pourrait s'inspirer à l'avenir.

Comme on a pu le remarquer par l'énoncé même de la question, nous cherchons à circonscrire le débat à la participation des dépôts ou collections publiques à ces expositions d'art ancien. Nous nous sommes toujours réjouis de voir les particuliers y prendre part, car ainsi il nous a été donné de connaître en maintes occasions des objets très précieux, ou simplement intéressants, qui jusqu'à cette heure étaient

demeurés soigneusement cachés dans le secret de collections inaccessibles.

Ce résultat sans aucun doute mérite d'être signalé, et constitue un argument très probant en faveur de l'opportunité de ces expositions.

Nous voudrions même que, malgré les raisons que nous ferons valoir en faveur de nos idées, les organisateurs d'exhibitions similaires dirigent exclusivement dans le sens des collections privées, l'effort de leurs patientes et fructueuses recherches.

Il convient tout d'abord d'établir une distinction entre le genre d'expositions rétrospectives projetées.

D'aucunes ont pour but d'étudier l'*œuvre* d'un maître, et c'est ainsi que dans ces derniers temps nous avons eu en Belgique les expositions Van Dyck, Jordaens, H. Leys et de Brackeleer, tout récemment celle de Stevens.

Il est incontestable que le but même de ces expositions ne pourrait être atteint, si les musées de peinture et les églises, qui précisément possèdent généralement les meilleures œuvres du peintre, se retranchaient dans une abstention systématique. D'autre part, qui pourrait nier au point de vue de l'histoire de l'art l'intérêt capital qui s'attache à pareille exposition? Les résultats définitifs qui ont été acquis à la suite de l'exposition des primitifs à Bruges, suffisent pour prouver non seulement l'utilité, mais la nécessité d'une telle entreprise pour la classification de certaines œuvres, et leur judicieuse attribution à tel peintre, plutôt qu'à tel autre.

Et néanmoins, contre ces expositions nous avons à soulever une objection sérieuse, qui, si elle ne prouve pas leur inopportunité, du moins doit établir leur fréquence peu répétée. L'objection se réduit à ces deux mots : le danger de l'incendie.

Ce n'est pas en effet les sommes énormes que les compagnies d'assurances auraient à payer aux intéressés à la suite d'un sinistre, qui pourraient servir de compensation à l'irréparable désastre, dont tous les amis de l'art ont le droit de prévoir l'éventualité. Cette crainte n'est d'ailleurs pas purement chimérique, et tout récemment nous avons vu cette catastrophe

se produire à l'exposition de Milan. Et ce qui doit donner à réfléchir à tout le monde, c'est que, s'il faut en croire les journaux, l'incendie a été allumé par ceux-là même qui avaient été constitués les gardiens de ces trésors artistiques.

Nous le reconnaissons volontiers, nous touchons ici à un point très délicat, et nous voulons d'avance nous mettre en garde contre le reproche qu'on pourrait nous faire, de déduire d'un fait isolé des conclusions trop larges. Nous ne prétendons nullement donner quelque apparence même de vérité, à l'adage trop souvent répété *ab uno disce omnes*.

Mais sans médire de personne, et sans juger du passé, nous nous demandons si le personnel temporaire, et souvent hâtivement recruté, de ces passagères exhibitions, offre toujours les garanties, je ne dis pas de l'honnêteté, mais de la conscience artistique, que nous exigeons de ceux qui sont préposés à la garde de nos trésors publics?

Nous n'hésitons pas non plus à croire que l'importance réelle de ces expositions, dont nous admettons le principe, ne justifie néanmoins pas qu'on les renouvelle trop souvent. Un exemple éclaircira ma pensée.

Au lendemain de l'exposition des primitifs à Bruges, on a songé à faire à Gand une exposition Van Eyck.

Un instant on y a nourri le secret espoir de reconstituer l'immortel polyptyque des frères Van Eyck. Devant la possibilité d'un pareil événement artistique, il est clair que toutes les préventions devaient tomber, et que toutes les volontés devaient s'unir pour la réalisation de ce projet. Inutile d'exposer et de discuter ici les motifs qui ont fait avorter cette généreuse et magnifique tentative. Mais même si notre espoir n'avait pas été déçu, eût-il été opportun de livrer une seconde fois aux risques d'un voyage à Gand, les tableaux des Van Eyck exposés à Bruges?

Nous ne le croyons pas. Ces œuvres ont été d'après nous suffisamment étudiées et scrutées à Bruges, pour qu'elles puissent désormais se fixer définitivement dans le milieu où elles se sont conservées jusqu'à nous. Nous n'avons plus à prendre la grave responsabilité d'une détérioration possible à la suite d'un transport, qui, malgré tous les soins qu'on y

donne, n'offre cependant aucune garantie contre d'éventuelles et irréparables avaries.

Nous conclurons donc cette première partie de notre exposé en disant : la crainte d'un incendie qui peut détruire toute l'œuvre d'un maître, réunie par le hasard d'une exposition temporaire, nous porte à croire qu'il est sage et prudent de ne pas répéter trop souvent ces tentatives à cause du danger réel qu'elles présentent. Nous estimons que si le congrès voulait admettre cette conclusion, celle-ci serait de nature à ralentir un zèle très bien intentionné, mais qui menace de devenir intempestif.

Faut-il pour des expositions d'art ancien, qui actuellement s'organisent dans toutes les expositions universelles du pays ou de l'étranger, faut-il dépouiller nos musées locaux d'archéologie? Telle est la seconde question qu'impose la distinction que je croyais utile d'établir dès le début de ce rapport.

Si, à l'origine, ces expositions d'art ancien ont présenté une réelle utilité, il n'en est plus de même aujourd'hui. En raison même de la fréquence de ces exhibitions, ce sont généralement les mêmes objets qui font le tour du pays, et, pendant ce temps relativement considérable, le musée local, privé de ses pièces les plus importantes, perd de son intérêt.

C'est souvent l'occasion d'un profond désappointement pour le visiteur s'arrêtant devant une vitrine vide, où la place de l'objet est marquée par la laconique pancarte : envoyé à l'exposition de la ville de X, ou d'Y.

Il fut un temps sans doute, où les expositions pouvaient fournir aux musées un moyen efficace de publicité, et un mode facile de mettre en valeur leur collection insuffisamment connue. Mais ces temps ne sont plus, et la facilité actuelle du voyage permet les visites fréquentes et suivies à nos musées, visites qui seront fructueuses, si le musée qui a mérité l'attention de l'érudit ou de l'amateur, peut se réclamer d'un catalogue méthodique et suffisamment descriptif.

Dès lors pour se rendre compte de l'opportunité de l'envoi des objets de nos musées, il s'agit de voir si cette expédition ininterrompue de nos meilleures pièces est suffisamment justifiée par les avantages qu'elle procure.

Et pour n'être point taxé d'exagération, nous citerons un cas bien probant de l'obsession que subit actuellement tout comité d'un musée archéologique, qui a la bonne fortune de posséder quelques pièces intéressantes. Voici, en effet, la liste des demandes faites au musée d'archéologie de Gand depuis 1900 :

1900. Liège : exposition des anciennes gildes et corporations.
1902. Bruges : exposition des primitifs.
1903. Dinant : exposition de dinanderie.
1905. Anvers : exposition maritime.
1906. Tourcoing : exposition textile.
1907. Bruges : exposition de la Toison d'or.

Si une suite toujours favorable avait été donnée à ces incessantes requêtes, on peut dire que, pendant la période des sept dernières années, le musée de Gand aurait, pendant un espace de deux ans à deux ans et demi, été privé de ses bonnes pièces.

A notre avis donc, l'intérêt de ces expositions d'art ancien ne compense plus actuellement le préjudice sérieux causé à nos collections publiques par l'absence des objets, qu'on y vient examiner plus volontiers et mieux à loisir que dans l'encombrement d'une exposition universelle.

Les raisons que nous venons de faire valoir, nous les invoquons également pour les trésors des églises, à la condition que ceux-ci soient suffisamment accessibles au public, et que les objets qu'ils renferment soient mis dans de bonnes conditions à la portée du visiteur.

Mais, il faut bien le reconnaître, beaucoup de nos sacristies cachent avec un soin jaloux des choses bien intéressantes, et qui la plupart du temps ne servent plus au culte. Une exposition d'art ancien peut devenir l'excellent moyen de les mettre en pleine valeur, et de leur donner la notoriété qu'elles méritent.

En d'autres termes, nos sacristies peuvent être assimilées aux collections privées, et c'est de ce côté encore que les organisateurs des futures expositions d'art ancien pourront utilement diriger leurs investigations.

WICMAN II,

Comte du Hamaland, bienfaiteur de Saint-Pierre de Gand au Xe siècle,

par J. DEPOIN,

Secrétaire général de la Société historique du Vexin, membre de la Société Française d'Archéologie, correspondant des Antiquaires de France.

Le but de cette étude est, contrairement à l'opinion de Gramaye (1) et des écrivains belges qui l'ont suivi, opinion d'abord accréditée en Allemagne par Wedekind (2) et Dümmler (3), puis accueillie par les plus récents historiens français (4), d'établir qu'aucun comte du nom de Wicman n'a commandé en Flandre au Xe siècle et que le Wicman bienfaiteur du monastère de Saint-Pierre de Gand est Wicman II, comte du Hamaland et du pays forestier de Drenthe.

Deux autres parties de cette notice seront consacrées, l'une à déterminer l'origine, les alliances et le rôle social de Wicman II et de ses enfants ; l'autre à dégager sa personnalité de celle d'autres comtes homonymes contemporains.

I.

Une chronique de la fin du XIIIe siècle, écrite par Jean de Thielrode (5), paraît être la première source de l'erreur que nous combattons. Dans le chapitre 8, intitulé : *De origine*

---

(1) *Antiquitates Flandriæ. De Teneremunda,* p. 86.

(2) *Noten,* I, 144.

(3) *Otto der Grosse, Excurs III,* pp. 579-583.

(4) Ferdinand Lot. *Les Derniers Carolingiens,* p. 181.

(5) Editée dans Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores,* XXV, 563.

castri Gandensis, cet auteur raconte fort sérieusement que « l'empereur Otton fit creuser un fossé du pont St. Jacques jusqu'à la mer, en partant de l'Escaut, pour séparer la Flandre française de la Flandre impériale ». Cette hypothèse a naturellement flatté les historiens germaniques; ils sont unanimes à l'admettre et à faire honneur de ce grand travail à Otton le Grand, qui gouverna la Germanie de 936 à 973 (1).

Jean ajoute « qu'avant Otton, le château de Gand *(castrum quod ad ripam Leie situm est)* fut construit, non par les rois de France ou par les comtes de Flandre, mais *par les Empereurs*, sur la terre de St. Bavon, que ce monastère possédait en franchise, et que, de ce chef, un cens n'a cessé d'être payé à cette abbaye ».

« A ce château, continue-t-il, ne furent point commis des châtelains mais des comtes, auxquels étaient soumis Assenede, Bouchout, Axel, Hulst et toute la terre de Waes; l'un de ces comtes fut Wicman qui pour l'âme de sa femme Luitgarde, donna la villa de Desselberghe à St. Pierre et à St. Bavon ».

Le récit de Jean de Thielrode suppose les Empereurs — c'est à dire les rois de Germanie — maîtres de Gand avant Otton, et celui-ci y commandant après ses devanciers. Ce serait donc eux qui auraient confié le château non à de simples châtelains, mais à des comtes, et notamment à Wicman.

Ce que le chroniqueur rapporte de ce dernier personnage a pour fondement deux actes qui nous ont été conservés (2). C'est d'abord une charte du 18 octobre 962 portant donation par un comte Wicman, à l'abbaye de Saint-Pierre, de la *villa Thessela* (Desselberghe). Mais cet acte, comme l'a fort bien remarqué Ferd. Lot, est daté du règne de Lothaire, roi de France : bien plus, la libéralité de Wicman fut confirmée par ce prince, le 22 février 964. Il est donc hors de conteste

---

(1) Siegfried Hirsch n'a pas manqué de l'adopter dans ses *Jahrbücher des Deutschen Reiches unter Heinrich II*, t. I, pp. 507-529.

(2) Van Lokeren, *Chartes de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand*, t. I, p. 35-36. — Les précédentes recensions de ces deux actes ont introduit des dates erronées : 1 novembre 962 et 22 février 963.

qu'en 962-964, Gand appartenait à Lothaire. Mais ces deux dates coïncident avec l'apogée de la puissance d'Otton le Grand, qui vient, le 2 février 962, de placer sur sa tête la couronne impériale.

Fidèle allié de Louis d'Outremer, son beau-frère, Otton lui porta le plus efficace secours, en 946, contre Hugues le Grand, lorsque, avec l'aide d'Arnoul, marquis de Flandre, il lui fit recouvrer Reims et le mit en mesure, quatre ans plus tard, d'obliger le duc son rival à se dessaisir de Laon et à redevenir un vassal soumis. L'intervention d'Otton assura quarante ans de prolongation de pouvoir à la dynastie carolingienne. Quant aux rapports de Lothaire, fils et successeur de Louis IV, avec le roi de Germanie, F. Lot les résume d'un mot (1) : « De 954 à 965 et même 973, ces rapports sont amicaux et avantageux aux deux partis ».

Cet exposé ne permet pas d'admettre que, si Otton avait vraiment reçu le château de Gand de ses devanciers, cette place ait pu lui échapper entre 936 et 962 pour passer sous la domination française. Van Lokeren a donc eu parfaitement raison (2) de dénier sur ce point toute autorité à la chronique de Jean de Thielrode. Mais de ses récits, dont la base s'écroule, faut-il retenir ce qui concerne le comte Wicman? Faut-il, sur sa seule foi, distinguer, avec Dümmler et Lot, « le beau-fils d'Arnoul le Grand, Wicman comte de Gand et vassal de la couronne de France, d'avec le comte homonyme du Hamaland, tout dévoué à Otton Ier? »

Nous possédons, outre les *Annales Sancti Petri Blandiniensis* éditées par F. Van de Putte, de nombreuses chartes du Xe siècle concernant la Flandre occidentale. Nulle part on ne rencontre la souscription d'un *comte de Gand du nom de Wicman*. L'abbaye de Saint-Pierre est, durant tout ce temps, aux mains des comtes de Flandre qui, tous, s'y font inhumer dans la chapelle de Notre-Dame.

La charte de 962 est loin de prouver ce qu'on en induit.

---

(1) Lot, *Les Derniers Carolingiens*, pp. 6, 178.

(2) Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, pp. 25-27.

Wicman a cédé aux instantes prières de sa femme dangereusement malade, en l'amenant du dehors *(deduxit)* au sanctuaire de Saint-Pierre et de Saint-Bavon. Si Wicman eût été comte de Gand, habitant avec les siens le château, la comtesse ne se fût point exposée à ce tardif et funeste pèlerinage : les moines eussent satisfait à sa dévotion en lui apportant eux-mêmes — on en a cent exemples — un reliquaire devant lequel elle aurait prié sans sortir de son oratoire.

Wicman est un comte du dehors, d'un pays assez éloigné. Pourquoi Luitgarde veut-elle être ramenée à Gand lorsqu'elle se sent en péril de mort? Elle espère y guérir sans doute par l'intercession de saint Bavon, mais, si elle doit succomber au mal, elle veut être inhumée près de sa mère et de son unique frère, qu'elle vient de perdre coup sur coup. Luitgarde est en effet la fille du marquis Arnoul : sa mère, Adèle de Vermandois, est morte le 16 septembre 960; Baudoin, son frère a été enlevé par la variole noire le 1er janvier 962; Luitgarde elle-même vient mourir à Gand le 29 septembre suivant (1).

Desselberghe, donné à l'église pour son anniversaire, est une terre provenant du douaire assigné par Arnoul à Adèle et dont leur fille a hérité. C'est de ce chef, et non à titre de comte de Gand, que Wicman avait pu contracter un lien fugitif de vassalité à l'égard de Lothaire.

La confusion qui se produisit dans l'esprit de Jean de Thielrode a dû provenir de la lecture de chartes où se trouvait le nom d'un *Winemarus* — orthographié quelquefois *Wincmarus* — avec le titre d'avoué *(advocatus)* de Saint-Pierre de Gand. On rencontre dès 937 le premier personnage de ce nom (2); c'est le *Winedmarus laicus* qui, l'année suivante, accompagnait la marquise Adèle, mère de Luitgarde, lorsqu'avec l'autorisation spéciale des évêques de Térouanne et

---

(1) Van de Putte, *Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre* du mont Blandin, p. 159. — *Annales Blandinienses*, dans Pertz, *Scriptores*, V, 26.

(2) Miræus, *Opera diplomatica*, I, 39.

de Cambrai, elle pénétra dans le cloître de Saint-Bertin (1). A cette famille des Winemar se rattache le chevalier que Baudoin II, en 899, envoya vers Foulques, archevêque de Reims et qui fut le meurtrier de ce prélat. D'autres *Guinemar* furent, au XIe siècle, châtelains de villes au Nord-Est de Paris, vers les frontières du Hainaut et des Flandres. Tous appartenaient à la dernière classe des nobles, qui ne pouvait prétendre à s'allier aux marquis de Flandre, petits-fils des empereurs d'Occident et des rois d'Angleterre.

Pourquoi, si rien n'autorise à voir dans le Wicman, gendre d'Arnoul, un comte de Gand, proposons-nous de l'identifier avec Wicman II, comte du Hamaland, cité de 952 à 974, et fondateur de l'abbaye d'Elten? C'est que celui-ci n'ayant que deux filles, imposa le prénom d'Adèle à l'aînée et celui de Luitgarde à la cadette. C'est évidemment ce qu'aurait dû faire le comte Wicman mari de Luitgarde de Flandre et gendre d'Adèle de Vermandois. Une particularité si caractéristique constitue, à nos yeux, un indice onomastique d'où se dégage une quasi-certitude; car ne serait-ce pas vraiment une coïncidence par trop merveilleuse que ces deux mêmes prénoms aient été choisis par un comte homonyme, contemporain, localisé dans la même région entre le Rhin et l'Issel, la mer du Nord et la Picardie?

La date de naissance des filles de Wicman de Hamaland, qui nous est connue, s'accorde parfaitement, d'ailleurs, avec la conclusion à laquelle nous aboutissons, qu'elles étaient les petites-filles du marquis Arnoul.

II.

Le Hamaland, suivant l'opinion d'un savant ethnographe, le jurisconsulte Schrœder (2), a gardé le nom de la tribu des Chamaves ou Hamaves, qui, à une époque fort

---

(1) Folcoin. *Cartulaire de Saint-Bertin*, éd. par Guérard; cf. coll. Moreau, VI, 100; Bibl. Nat. de Paris.

(2) Cf. ses ouvrages: *Die Franken und ihr Recht; — Untersuchungen zu den fraenkischen Volksrechten* (*Monatschrift für die Geschichte West-Deutschlands*, VI, 492).

ancienne, peupla les cantons situés entre le Rhin, la mer du Nord et l'Issel, et ceux situés autour de ce dernier bras du Rhin, sur sa rive orientale. Les points situés avec certitude dans le Hamaland au Xe siècle, Deventer, Boecklo, Elten, se trouvent sur cette rive, entre Emmerich et Zwolle.

Au Xe siècle, le Hamaland était un pays saxon. Sigebert de Gembloux l'affirme dans la vie de Thierri I, évêque de Metz, qui en était originaire (1). Cette assertion, soutenue par le géographe Van den Bergh (2), est plus ou moins contestée par Gaupp, Wilmans, Waitz, Dederich et d'autres auteurs dont les opinions discordantes sont exposées avec clarté par R. Parisot (3). Le nouvel historien du *Royaume de Lorraine* n'accorde aucun crédit à Sigebert et s'écrie : « Que vaut cet unique témoignage, provenant d'un écrivain qui vivait à la fin du XIe et au début du XIIe siècle, et qui ne connaissait pas le Hamaland? » Ce dernier reproche est gratuit : rien ne permet de dire que Sigebert ait ignoré la géographie de pays situés à moins de cinquante lieues de Gembloux. La première critique est moins juste encore. Qu'importe la date où mourut Sigebert? Ce qu'il faut savoir, c'est à quel moment il composa la biographie de Thierri.

C'est justement une œuvre de la prime jeunesse de Sigebert, né entre 1027 et 1030; cette composition, suivant la judicieuse remarque de Waitz, « juvenem ostendit benevolum, pium, veri sacrique amantem... delectatur versibus et vocibus poetarum decerptis » (4). C'est donc vers 1050, soixante-cinq ans après la mort de Thierri, que Sigebert écrivait sa vie, d'après les sources les plus récentes et les plus authentiques, puisqu'il la rédigea au monastère de Saint-Vincent de Metz qui avait ce prélat pour fondateur.

Enfin le témoignage de Sigebert n'est pas un « unique témoignage ». Il en existe un autre, à peu près contemporain, et fort explicite. C'est celui du biographe de Meinwerc,

---

(1) Pertz, *Scriptores*, IV, 464.

(2) *Handboek der Middelnederlandsche Geographie*, p. 182.

(3) *Le Royaume de Lorraine*, p. 103, n. 2.

(4) Pertz, *Scriptores*, IV, 461.

évêque de Paderborn : il affirme qu'Immed, père de Meinwerc, *nobilem duxit uxorem de terra Saxona* (1). Cette épouse était Adèle, fille de Wicman II de Hamaland, qui plus tard réclama la rescision des libéralités de son père à l'abbaye d'Elten en s'appuyant sur le droit saxon (2).

Le plus ancien comte connu du Hamaland, Wicman I, porte un nom qui le rattache à l'histoire de la Saxe. Il vivait en 855 (3) et périt avec onze autres comtes et deux évêques saxons aux côtés du duc Brunon, dans la funeste journée où les Normands écrasèrent l'armée saxonne dans les bruyères d'Ebsdorf, le 2 février 880 (4). Ce fut sans doute à ce moment que le Hamaland passa aux mains d'une dynastie qui n'a jamais été l'objet d'une étude spéciale et que nous allons essayer de mieux faire connaître.

Les pays situés entre Utrecht et le Rhin, à gauche de l'Issel, étaient au VIIIe et au IXe siècles administrés par une famille de comtes que le cartulaire de Werden am Ruhr nous présente au nombre des plus anciens bienfaiteurs du monastère de saint Luidger. Ce sont : Brunhar, Euvrahar son fils, Meinhard, fils d'Euvrahar, cité avec son père en 794; enfin Meinhard II, avoué de l'abbaye en 841 et 847 (5) : celui-ci et Gonthard, son frère ou son beau-frère, donnèrent à Werden un domaine à Oeft. Wyk by Duurstede était alors connu sous le nom de *Vicus Meginhardi*, et situé sur le Rhin, à neuf milles en amont de Dorestad (6). En 847, les Normands s'emparèrent de Wyk, et, à partir de cette époque, des expé-

---

(1) Ib., XI, 108.

(2) *Diplomata*, II, 649 (*Monumenta Germaniæ*).

(3) Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, I, 30 ; Binterim, n° 9.

(4) Eckhart, *Commentarius de rebus Franciæ orientalis*, II, 649.

(5) Euvrahar (*Uvraharius filius quondam Brunhari*) donne, en 794, sans prendre aucun titre, son domaine de Wigmond sur l'Issel à Luidger; mais cette cession est rappelée en 800 comme faite par un comte (Uvrahario comite). — Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, pp. 3, 10 (donations d'Euvrahar); p. 2 (situation de Wichmund); pp. 25-31 (sur Meinhard II).

(6) Parisot, *Le Royaume de Lorraine*, p. 57, 61.

ditions de pirates sillonnèrent sans cesse le Wahal, le Rhin et l'Escaut. En 850, Lothaire Ier concéda Duurstede (Dorestad) au normand Rurik, petit-fils du roi danois converti Harald à qui Louis le Pieux avait déjà concédé des comtés maritimes. Harald le jeune, frère de Rurik, avait deux fils, Godfrid et Rolf, qui se mirent à leur tour à la tête de bandes de pirates. On retrouve Godfrid, en 880, dévastant le Hainaut; en 881, établi à Elsloo dans un palais fortifié, il en part pour piller Maestricht, Liège et Cambrai (1).

Dans l'intervalle, il s'était installé dans un autre palais, celui de Nimègue, qui présentait des défenses inexpugnables. L'armée du roi de Germanie Louis III fit de vains efforts pour l'en déloger. Dans un des combats qu'elle livra, Eberhard, fils du comte Meinhard, fut surpris par les Normands et emmené captif. Meinhard périt sans doute peu après, car ce fut Eveza, mère d'Eberhard, qui prit soin de racheter à grand prix la liberté de son fils (2).

L'année suivante, Charles le Gros, héritier de son frère Louis III, concluait avec Godfrid une paix humiliante; il lui concédait en pleine possession plusieurs comtés entre le Rhin et l'Issel, et Godfrid, devenu chrétien, épousait bientôt après Gisèle, fille de Lothaire II, le feu roi de Lorraine (3). Eberhard, non par l'effet du traité, mais par un coup de force ultérieur de Godfrid, dont l'insolence ne connaissait plus de bornes, fut dépouillé de tout ce que possédait son père Meinhard. Il se retira près du duc Henri, un cadet de la famille de Grapfeld devenu le favori de Louis III et à qui Charles le Gros avait confié un commandement militaire considérable sur une partie de la France orientale, la Saxe (westphalienne) et la Frise. Eberhard était, en 885, pourvu de comtés parmi lesquels se trouvaient — car on les rencontre un peu plus tard aux mains de ses descendants — ceux de Hamaland et de Drenthe. Ce dernier pays, indifféremment appelé *pagus Thriente* ou *pagus*

---

(1) Parisot, *Le Royaume de Lorraine*, pp. 448, 458.
(2) Reginon, *Chronicon*, dans Pertz, *Scriptores*, I, 592.
(3) Parisot, p. 465.

Forestensis, s'étendait le long de l'Issel, vers le nord, entre Zwolle et la mer.

Henri, dont il était l'homme de confiance, lui avait fait obtenir ces comtés, que la mort de Wicman I laissait vacants. Toute la fleur de la noblesse saxonne ayant été moissonnée dans le désastre d'Ebsdorf, il se peut que les héritiers de Wicman aient disparu dans l'hécatombe de l'armée saxonne. Eberhard était d'ailleurs, suivant les vraisemblances, un allié de Wicman puisque l'un de ses petits-fils porta le nom du feu comte de Hamaland.

Une alliance très proche existait entre le duc Henri et Eberhard. Le premier avait épousé Babe, sœur d'Otton l'Illustre, duc de Saxe orientale ou Ostphalie (1). Eberhard, Saxon lui-même (Reginon le surnomme *Eberhardus Saxo*), épousa à son tour une autre fille de Ludolf, sœur du duc Brunon tué à Ebsdorf et d'Otton l'Illustre.

C'était *Uota*, qualifiée par Otton le Grand son petit-neveu, *amita nostra*, ce qui s'entend aussi bien d'une tante que d'une grand'tante du côté paternel. Faute d'avoir fait cette remarque, une confusion tout à fait injustifiable s'est établie entre *Uota* et *Oda*, femme du roi de Lorraine Zventebold (2).

Le duc Henri avait acquis la conviction qu'il était indispensable de se défaire de Godfrid, qui, devenu le beau-frère du comte de Toul Hugues, fils de Lothaire II, favorisait les prétentions de ce fils de Lothaire et de Waldrade au trône de Lorraine.

Il résolut de tendre à Godfrid des embûches et l'attira à une entrevue dans l'île des Bataves (3). Dès que le duc et le Danois furent en présence, Eberhard, qui accompagnait Henri, apostropha Godfrid, lui réclamant avec véhémence l'héritage paternel. Godfrid lui répondit par les plus méprisantes injures.

---

(1) Agius, *Vita Hathumodæ*, dans Pertz, *Scriptores*, IV, 166. — Adalbert de Bamberg, fils du duc Henri, était « nepos » d'Otton l'Illustre (*Annal. Saxo*, dans Pertz, VI, 590), mais la chronologie s'oppose à ce que les fils d'Henri et de Babe, nés entre 870 et 880, soient les petits-fils du duc Otton.

(2) Elle se retrouve dans Parisot (*Le Royaume de Lorraine*, p. 522, n. 1, et 537.)

(3) Parisot, p. 476.

Eberhard, tirant son épée, se jeta sur le Normand encore assis, et déchargea de toute sa force un coup terrible sur la tête de son ennemi. Godfrid s'affaissa, et les compagnons du duc se hâtèrent de l'achever.

Il n'est pas douteux que, bien loin de soutenir les intérêts du roi de Germanie et des peuples chrétiens contre ses compatriotes, Godfrid n'avait cessé d'attirer d'autres vikings dans la région et de favoriser leurs ravages. C'est ainsi qu'en 882, Deventer, le port fluvial du Hamaland, avait été surpris et saccagé par les pirates, qui massacrèrent la plupart des habitants (1).

A la mort de Godfrid, Eberhard fut certainement remis en possession de tout ce que ses aïeux avaient possédé dans l'ancienne terre des Chamaves. Nous retrouverons son fils à Baarn, son petit-fils à Velp, chefs-lieux de comtés situés entre le Rhin et le Zuiderzee.

Le 28 mai 886, le duc Henri succombait devant Paris, qu'il était allé secourir contre les Normands. Eberhard, perdant ce protecteur, en trouva un autre dans la personne du prince Pepin, qui lui fit acquérir l'île d'Issel (2). Pepin était un carolingien, issu de Bernard, roi d'Italie, qui s'était retiré près de Lothaire Ier et en avait obtenu, entre autres faveurs, l'abbaye de Moyenmoutier. Lothaire II dépouilla ce monastère de presque tous ses biens pour les donner au duc d'Alsace, parce que Pepin se refusait à lui fournir l'aile de trente cuirasses, contingent auquel on l'avait taxé pour le service militaire dû par l'abbaye (3).

Sous le règne de Zventebold — ou peut-être déjà sous celui d'Arnoul, Eberhard fut pourvu d'un duché, sans doute celui de la Westphalie uni à l'ancien duché de Frise et au duché des Ripuaires, dont le comte Henri de Grabfeld, son allié, devint titulaire quand il ceignit une triple couronne ducale. En racontant l'assassinat d'Eberhard, fils de Meinhard, en 898, par le comte frison Wautier, fils de Gérulf, qui, en

---

(1) Parisot, p. 468.

(2) *Acta Sanctorum Septembris*, V, 107-110.

(3) *Libellus de S. Hidulfi successoribus*, c. 6, ap. Pertz, *Scriptores*, IV, 89.

885, avait été l'un des vassaux par lesquels Godfrid fut trahi, Reginon, abbé de Prüm, qualifie Eberhard simplement *dux*, sans indication de province. On peut en conclure que c'est l'autorité d'Eberhard qu'on reconnaissait en Basse-Lorraine (1).

Le duché d'Eberhard fut confié à son frère Meinhard III. Les fils de la victime de Wautier étaient trop jeunes sans doute pour assumer une si haute charge, si lourde surtout dans cette période troublée par d'incessantes invasions. Eberhard, en effet, laissait plusieurs fils. Deux nous sont connus par une ancienne cantilène : un comte Luithard, qui épousa une princesse ou du moins une fille de sang royal, Berthe; et un évêque, Bérenger de Tholey (*Berengarius Tholetanus*).

Luithard n'est probablement pas différent d'un Luithar, bisaïeul de Thietmar de Merseburg, qui périt en 929 (2), dans une bataille où succomba un autre bisaïeul homonyme du chroniqueur saxon. Thietmar les qualifie *duo duces Luithari, abavi mei*. L'un était sans doute le duc à qui Henri l'Oiseleur, en devenant roi en 919, avait confié son propre duché, l'Ostphalie; l'autre devait être le duc de Westphalie et dès lors le successeur d'Eberhard.

L'abbaye de Tholey était unie à l'évêché de Verdun. L'une et l'autre furent données, en 940, à un Bérenger, *ortu Saxonicus et consanguineus Ottonis magni* (3).

Il est d'autant plus indiqué de l'identifier avec le *Berengarius episcopus Tholetanus* que, dans la même cantilène de Luithard, celui-ci est déclaré *regali stirpe editus* et *comes inclytus* (4) ; et c'est de Tholey que Bérenger tira les moines

---

(1) Parisot (p. 518-520) hésite sur l'attribution du duché de Frise à Eberhard. – Gérulf obtint d'Arnoul, le 4 août 889, une concession de biens dans son comté situé entre le Rhin et le Zuiderzee (Ib., p. 493, n. 2).

(2) Le 5 septembre (*nonis septembris*), en assiégeant Lenzen, occupée par les Redarii (peuples du Mecklembourg). Thietmar, I, 10.

(3) Mabillon, *Vetera analecta*, p. 379. *Acta sanctorum Septembris*, V, p. 108. Beka. (*Chron. episcoporum Trajectensium*, p. 34) fait de Luithard un comte de Clèves, aïeul de Baudri, évêque d'Utrecht. — Sur l'union de Tholey à l'évêché de Verdun, cf. Bertaire, *Gesta epp. Virdunensium*, dans Pertz, *Scr.*, IV, 36.

(4) *II Idus Augusti 959. Obiit recolende memorie domnus Berengarius, episcopus Virdunensis, nobilis institutor hujus loci, qui, ejectis clericis, hoc*

qu'en 951, il mit à la place des chanoines expulsés, à Saint-Vannes de Verdun, pour réformer ce monastère.

Bérenger avait conservé des attaches avec la région que baigne le cours inférieur du Rhin, car en 948 avec Jean, chorévêque de Cambrai, on le voit assister à la dédicace d'un oratoire établi par l'archevêque Wicfroi dans le monastère de Saint-Severin de Cologne (1). Ce prélat, aux côtés duquel on rencontre, en 927, un comte Eberhard qui pourrait être Eberhard II, paraît un allié des comtes du Hamaland, de même que ses deux homonymes : Wicfroi évêque de Verdun, *sobrinus* d'un comte Luithard, et Wicfroi, chorévêque de Trèves, dont ce comte Luithard était le frère.

Nous verrons tout à l'heure qu'il faut attribuer à Eberhard, tué en 898, un troisième fils, homonyme, qualifié de *consanguineus* par Henri l'Oiseleur, et père de Thierri évêque de Metz, qu'Otton le Grand déclare *ex nostra progenie* et que les plus anciennes sources disent issu de la souche royale, *ortus regio sanguine*.

La source de cette parenté remonte à Uota, qui fut certainement une comtesse de Hamaland, puisque tous ses biens dotaux étaient à Deventer, à Boecklo et sur d'autres points du bassin de l'Issel. A la fin de sa vie, elle céda à Otton le Grand, son neveu, qui en fit don au chapitre de Saint-Maurice de Magdeburg le 30 décembre 952, le domaine exploité qu'elle possédait à Deventer, « predium in loco Davindre, in pago qui dicitur Hamalant, in comitatu Vuigmanni, quod nobis nostra amita, mulier Deo nobisque devota, nomine Uota, tradidit » (2).

Huit ans après, Otton adjoignait à cette dotation de

---

in loco monachos introduxit, ad quorum victum dedit abbatiam Sti Amantii.— XVIII Kal. Julii 1046, obiit domnus abbas Richardus, anno.. introductionis monastice in nostro cenobio facte a domno Berengario episcopo 95 (Nécrologe de Saint-Vannes, nouv. acquis. lat. 1417. Bibl. nat. de Paris). — Cf. D. Calmet, I, 199.

(1) Cardauns. *Rheinische Urkunden des X-XII Jahrhunderts*, p. 10. — Charte d'Alfwin pour Sainte-Ursule de Cologne, du 12 mars 927, dans Lacomblet, I, 47.

(2) *Diplomata*, I, 264.

Saint-Maurice beaucoup d'autres biens qu'il avait également acquis d'une de ses parentes : « quasdam res proprietatis nostre, que nobis Uda nostra nepta (*sic*) legitime hereditando permisit, hoc est : in civitate que vocatur Daventri curtem dominicalem... ». Suivent d'autres biens dans les comtés de Wicman, à droite de l'Issel, et d'Eberhard, à gauche de ce fleuve (1).

A partir d'Otton le Grand, la diplomatique impériale emploie *nepos*, *neptis* dans leur acception saxonne : *cousin*, *cousine* aussi bien que *neveu*, *nièce* ou *petit fils*, *petite fille*, — c'est à dire avec le sens de *natus post*, étymologie trouvée après coup — donc descendant ou collatéral plus jeune.

Uda est une cousine d'Otton, donc une fille ou une petite fille d'Uota, et elle aussi a *hérité*, à Deventer, de biens féodaux (*curtem dominicalem*).

Cette Uota, veuve consacrée à Dieu, et sans aucun titre honorifique, n'a rien de commun avec Oda, reine de Lorraine, qui en 900, après le meurtre de son époux Zventebold, se remaria avec l'assassin de ce prince, le comte Gérard. Il est tout à fait impossible d'expliquer à quel titre cette Oda aurait pu acquérir des biens à Deventer qui était une cité (*civitas*), un port, et nullement une *villa* royale, et où il ne se voit pas de vraisemblance que, soit les ducs de Saxe, soit le comte lorrain Gérard, aient possédé quelque bien.

Nous considérons Uota comme tante et non comme sœur de Henri l'Oiseleur : le terme de *proamita* étant inusité, celui d'*amita* est susceptible d'un sens extensif. Le mariage d'Eberhard, fils de Meinhard et d'Eveza, se place, d'après les probabilités qu'on peut dégager du récit de Reginon, entre 882 et 885. Uota, comme Eberhard, appartient donc à une génération antérieure à celle de Henri l'Oiseleur. L'objection tirée de l'âge d'Oda, femme du duc Ludolf, qui serait, dit-on, morte à cent sept ans en mai 914, et dont la naissance, dès lors, se placerait en 808, n'est pas absolue. Le témoignage de Hros-

(1) *Diplomata*, I, 299. Le texte de ce diplôme, incorrect dans ce passage, est peut-être altéré, mais la critique grammaticale qu'il soulève ne touche en rien au fond.

vitha prouve uniquement qu'on attribuait cet âge extraordinaire à Oda lorsqu'elle mourut (1) :

Cum decies denos septem quoque vixerat annos.

Il est bien permis d'admettre que ce calcul était erroné de quelques années, et il n'y a rien d'impossible, d'ailleurs, à ce qu'Oda, née même en 808, ait eu son dernier enfant vers 858. C'est l'époque où peut se placer aussi la naissance d'Eberhard; on ne peut guère lui supposer moins de 40 ans lorsqu'il périt, étant déjà pourvu des fonctions ducales.

Eberhard II que les circonstances de lieu, de temps et d'homonymie nous engagent à considérer comme un fils d'Eberhard I et d'Uota, occupait le comté de Baarn-have (*pagus Pernaffa*) le 16 juin 913 (2).

Quelque temps après, l'administration des comtés de Toulois et de Chaumontois lui fut confiée. Hugues, fils de Lothaire II, qui fut aveuglé en 885 par ordre de Charles le Gros, à Gondreville, dans son comté de Toulois, laissait de Friderade, qu'il avait épousée après avoir fait assassiner Bernier, le premier mari de celle-ci (3), un fils, Hugues II, qui dès 891, est cité dans un diplôme d'Arnoul comme comte du Saintois (9 octobre), et dans un autre diplôme, comme comte du Toulois (1 novembre) (4).

Ce second comte Hugues mourut à la fleur de l'âge laissant un fils homonyme, qu'un acte du 29 octobre 907 présente comme tout enfant : « Actum in villa Nansiide (Nancy), IV kal. Novembris, anno VIII Ludovici regis, Hugone parvulo comite, Herveo item comite, Giraldo vicecomite » (5).

Hugues III était encore, en 922, comte du Chaumon-

---

(1) Pertz, *Scriptores*, IV, 316.

(2) Mühlbacher, *Regesta Karolinorum*, pp. 748-749. Baarn est entre Hilversum et Amersfoort, à une faible distance du Zuiderzee.

(3) Parisot, p. 468, 478 et 469, n. 4.

(4) Parisot, p. 496, n° 5 ; p. 497, n. 2. Les noms du chapelain Egwolf et du domaine royal de Tundolvesdorf doivent être rectifiés en Eginolf et Gondelvesdorf (Gondreville) d'après le Cartulaire G 1384 des Archives de Meurthe et Moselle, fol. 110.

(5) Cartulaire de Saint-Mihiel. Nouv. acquis. lat. 1283, fol. 78. Bibl. Nat. de Paris. Le nom du second comte est celui du tuteur de Hugues III.

tois (1). C'est peu après, en 928-929, qu'Eberhard fut chargé de l'administration du Toulois. Il obtint, à ces deux dates, des diplômes de Henri l'Oiseleur en faveur de l'église de Toul et de son évêque Gauslin. Dans le premier, l'exemption des droits régaliens, déjà octroyée par Arnoul en 891, est renouvelée par Henri Ier « rogatu Eberhardi fidelis et dilecti comitis atque *propinqui nostri* ».

Dans le second, le domaine royal de Gondreville et son ancien palais sont donnés à la mense épiscopale, ainsi que l'a demandé Eberhard : « dilectus *consanguineus noster* comes Eberhardus expetiit » (2).

Ces deux qualifications : *propinquus* et *consanguineus*, ont un sens bien différent. La première s'applique à des beaux-frères ou à de très proches parents de la femme; la seconde implique, tout au contraire, une communauté de souche, donc une parenté antérieure au mariage (3). Ainsi Eberhard, *consanguineus* du roi de Germanie, lui était devenu en 928, *propinquus*, et cette parenté plus rapprochée avait alors été préférée. Sigebert nous apprend, en effet, que Thierri, évêque de Metz, avait pour père Eberhard, comte du Hamaland, et pour mère Amaurée (*Amalrada*) sœur de Mathilde, femme de Henri l'Oiseleur.

Amaurée, fille du comte saxon Thierri, avait eu plusieurs maris avant d'épouser Eberhard. Le premier fut Wigeric, comte du Blois, veuf de Cunégonde, petite-fille de Louis le Bègue, dont il avait eu plusieurs fils parmi lesquels Adalbéron I, évêque de Metz. Wigeric étant mort (après janvier 916, date où il figure à Heristal avec le titre de comte du palais dans un plaid tenu par Charles le Simple), sa veuve (Amaurée) épousa Ricoin, comte de Verdun, qui est qualifié *vitricus* d'Adalbéron dans la Vie du B. Jean de Gorze. Ce

---

(1) Cartulaire de Gorze, n° 91; *Mettensia*, II, 168, 487. Dans ce comté se trouvait Raville (canton de Lunéville-Nord), sur le Sânon.

(2) *Diplomata*, I, 52, 57.

(3) Nous avons présenté au Congrès des Sociétés Savantes, en 1907, une communication détaillée sur la Terminologie des relations de parenté au début du Moyen-Age, où ces points sont établis par des exemples.

terme a incité tous les généalogistes modernes, Heinrich Beyer, Lot (1) et Parisot (2) notamment, à considérer Ricoin comme le second mari de Cunégonde. Mais on aurait peine à concevoir alors comment il aurait pu chercher à dépouiller Adalbéron de ses bénéfices et de son patrimoine, et l'aurait poussé tellement à bout que le fils de Cunégonde aurait été réduit à faire appel au bras d'un allié, le comte Boson, frère du roi Raoul, qui surprit Ricoin dans son lit et le massacra, le 14 mars 923 (3).

Du reste, Sigebert, élevé à Gembloux puis moine de Saint-Vincent de Metz dans la première moitié du XIe siècle, et très au courant des alliances des chefs lorrains au Xe, écrit dans sa chronographie (4) : « Deoderico Metensi episcopo defuncto, successit ei Adalbero fratruelis ejus ». Thierri I de Metz, fils d'Eberhard et d'Amaurée, eut donc pour successeur *le fils d'un de ses frères* (*fratruelis*); mais ce successeur, Adalbéron II, avait pour père Frédéric I, duc de Haute-Lorraine, fils lui-même de Wigeric. Frédéric se dit *germanus* d'Adalbéron I, mais ce terme n'a d'autre sens, au Xe siècle, que *frère de père*, et le biographe du B. Jean de Gorze, voulant distinguer certains des frères d'Adalbéron I, dit avec intention qu'ils lui étaient *germani de matre*, termes qui seraient un non-sens si *germanus* seul avait eu, sous sa plume, l'acception de *frère du même lit*.

D'ailleurs Gerbert, dans l'épitaphe de Frédéric, dit en vantant sa noblesse : « Quem *proavi* fudere *Duces* de sanguine Regum ». Si Frédéric eût été fils de Cunégonde, il aurait eu un *proavus rex*, ce que Gerbert n'aurait pas manqué de relever de préférence.

Pour que Frédéric ait été frère de l'évêque Thierri, il faut nécessairement qu'il ait eu pour mère Amaurée. Ceci

---

(1) *Les Derniers Carolingiens*, p. 65 et 409.

(2) *Le Royaume de Lorraine*, pp. 463, n. 5; 580, 584, 604, 608, n. 4; *De prima domo quæ Superioris Lotharingiæ ducatum tenuit*, p. 2.

(3) Parisot, p. 663. Cet auteur ne peut comprendre la conduite d'Adalbéron : elle serait sans excuse, en effet, si Ricoin eût été le mari de la mère du prélat; mais le mari de sa belle-mère lui était absolument étranger.

(4) Pertz, *Scriptores*, VI, 358.

du reste explique à merveille, comment Eberhard a pu être chargé de l'administration du Toulois et du Chaumontois : c'est comme mari de la veuve de Ricoin et tuteur de ses enfants. Reginon nous apprend en effet que, de son premier mari Bernier, que Hugues de Lorraine fit périr en 883, Friderade eut une fille unie au comte Ricoin et que celui-ci fit décapiter pour adultère. Le Ricoin, antérieur au comte de Verdun tué en 923, est identifiable au *Riquinus dux* que le nécrologe de Remiremont distingue nettement du mari d'Amaurée en inscrivant son obit à la date du 15 novembre(1). C'est le *Riccuvindus dux* qui figure, dans un diplôme faux, mais reconstitué d'après des données certaines, comme intercesseur en faveur de l'église de Toul en 894 (2).

A cette date, Hugues II, fils de Hugues et de Friderade, né au plus tôt en 884, était mineur, et l'intervention du beau-frère de cet enfant, le duc Ricoin, pour défendre les droits de l'église de Toul contre des envahisseurs, est pleinement justifiée.

Plus tard, en 912, pendant la minorité de Hugues III — encore *parvulus* en octobre 907 — Dreux évêque de Toul, et le *comte Ricoin* (de Verdun) sollicitent du nouveau roi de Lorraine Charles le Simple, la confirmation d'une cession de biens en Chaumontois à l'église de Toul (3).

Ainsi pendant les minorités successives de trois comtes du Toulois, Hugues II, Hugues III et Arnoul (4), se manifeste tour à tour l'intervention de Ricoin I, de Ricoin II et d'Eberhard, mari de la veuve de Ricoin II. C'est la confirmation de notre interprétation du problème généalogique posé par le texte de Sigebert.

---

(1) *Neues Archiv*, XIX, 70.

(2) L'orthographe du diplôme est *Vilenvindus* que certaines recensions ont travestie en *Vizemundus*. L'altération du nom réel se reconnaît dans la première graphie : cf sur ce diplôme, les remarques de Parisot (pp. 506-507).

(3) Parisot, p. 586-587. D. Calmet a publié cet acte (t. I, Preuves, col. 335) ; une copie collationnée à l'original existe dans la coll. Moreau, IV, 18. (Bibl. Nat. de Paris).

(4) Hugues III est le *nobilissimus comes* mari d'Eve, père du comte Arnoul et de l'archevêque de Reims Odalric.

La construction généalogique que nous venons d'établir entraîne une conséquence indirecte, c'est de fixer l'origine d'Hedvige, femme de Hugues le Grand. Il est hors de conteste qu'elle était fille de Henri l'Oiseleur, mais celui-ci contracta deux unions; la première, anti-canonique, avec Hatheburge, veuve voilée, fille du comte Erwin ; la seconde avec Mathilde. De quel lit Hedvige était-elle issue? Les généalogistes désireux de flatter les Capétiens ont affirmé sans hésitation qu'elle eut pour mère Mathilde. Mais Hedvige maria sa fille Béatrice à Frédéric Ier. Cette union n'eût certainement pas été tolérée par l'Eglise si Frédéric et Hedvige eussent été enfants de deux sœurs. Hedvige est donc fille de Hatheburge, que répudia Henri l'Oiseleur pour épouser Mathilde. Dès lors l'inimitié persistante de Hugues le Grand, mari d'Hedvige, contre Louis IV, mari de Gerberge, fille de Mathilde, trouve sa source dans des excitations conjugales non moins que dans des manœuvres politiques, et l'on conçoit le parti-pris d'Otton le Grand en faveur de Louis IV, mari de sa sœur de père et *de mère,* et le soutien constant qu'il lui apporta contre leur commun beau-frère Hugues le Grand.

Si Eberhard, désigné en 928 comme le *propinquus* de Henri l'Oiseleur, avait perdu ce lien le 29 décembre 929 pour ne conserver alors que le rapport moins intime que marque le terme *consanguineus*, c'est que la *propinquitas* est une relation éphémère, qu'anéantit la mort de la personne qui l'a créée entre deux individus de souche différente. Amaurée était morte le 7 septembre 929 (1).

Thierri, son fils, fut en effet orphelin de très bonne heure; car dès sa plus tendre enfance il fut envoyé à Halberstadt et confié aux soins de Brunon, fils de sa tante Mathilde, de près de quinze ans plus âgé que lui. Thierri était encore un jeune homme lorsque Brunon, ayant été pourvu en 953, de la mître archiépiscopale de Cologne, l'emmena, comme son disciple et son familier, dans sa ville métropoli-

(1) Le quantième est fourni par le *Calendarium necrologicum Gorziense : VII Idus Septembris. Obiit Amarrada comitissa* (Coll. Baluze, XL, 128. Bibl. Nat. de Paris).

taine et l'y fit entrer dans l'université *(gymnasium)* pour y apprendre les arts libéraux *(liberali tyrocinio exercitatus)*. Thierri y trouva comme condisciples Gérard, le futur évêque de Toul (963-23 avril 994) (1), et Wicfroi, le futur évêque de Verdun, un Teuton né en Bavière (2), que Brunon à la veille de sa mort (11 octobre 965) chargea, de concert avec Thierri, de recueillir son testament (3). Sigebert, dans sa biographie, qualifie Thierri tantôt *consobrinus*, tantôt *nepos* (dans l'acception saxonne du mot) de l'archevêque Brunon. Thierri, dans un acte solennel, appelle ce prélat *domnus Bruno sobrinus noster* (4). Le continuateur de Reginon rapporte en 945, l'élection au siège de Metz de *Diedericus, consobrinus imperatoris*. On retrouve ce terme dans une cantilène funèbre relatée par Sigebert, et composée sur le neveu de Thierri, le jeune Eberhard :

Hic consobrinus Cæsaris inclyti
Hærebat illi militiæ et domi...

Otton le Grand qualifie Thierri *dilectissimus sobrinus noster* dans deux diplômes, l'un de 968 (5), l'autre de 977 (6); mais dans un autre du 29 juin 972, il le désigne ainsi : « Deodericum venerabilem antistitem sancte Metensis ecclesie *nostraque ex progenie ortum* » (7). Ces deux ordres de relations de famille auxquels la diplomatique impériale fait indifféremment appel se rencontrent juxtaposés dans un document de 970 utilisé par Sigebert (8) : « Venerabilis episcopus

(1) Pertz, *Scriptores*, IV, 53.

(2) Ib., IV, 37.

(3) Ib., IV, 467; cf. ibid., 276.

(4) Acte sans date, tiré des Archives de Saint-Arnoul de Metz : Coll. Moreau, XII, 13.

(5) Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. I, Preuves, col. 382.

(6) Il obtient de l'empereur en faveur de Jean abbé de Saint-Arnoul de Metz, l'approbation d'une charte de précaire conclue avec Gislebert (Orig. Arch. de Metz, H 130).

(7) *Diplomata*, I, 564.

(8) Pertz, *Scriptores*, IV, 473. Notre but n'est pas d'écrire la biographie de Thierri, mais d'y puiser ce qui confirme nos conclusions sur la généalogie des comtes de Hamaland.

Deodericus ipsi magnifico Imperatori (Ottoni) *sanguine* ac mira dilectione *atque consanguinitate* conjunctus. » La première relation provenait d'Amaurée, mère de Thierri et *tante maternelle* d'Otton ; l'autre, plus ancienne, d'Uota, aïeule de Thierri et *grand' tante paternelle* de l'Empereur.

Le prédécesseur de Thierri sur le siège de Metz, Adalbéron I, était pauvre : Ricoin l'avait dépouillé, ainsi que les autres enfants de Wigeric et de Cunégonde, de tout ce qu'il avait pu leur prendre, notamment de l'abbaye d'Hastières, donnée à Adalbéron par Charles le Simple et que nous retrouvons la propriété de Thierri, fils d'Amaurée, en 968. Adalbéron en fut réduit, à son très grand regret, à ne pas restituer au patrimoine de Gorze les biens qui lui avaient été enlevés, et à les attribuer à ses frères de mère *(germanos de matre)* qu'il voulait tirer d'une situation difficile : il avait trouvé l'église de Metz tellement appauvrie par les dilapidations de ses devanciers qu'elle ne possédait plus de bénéfices disponibles.

A la pénurie que connut Adalbéron, un historien des évêques de Metz, écrivant en 1021, Alpert, opposait la richesse de Thierri : « Deodericus longe aliter generositate parentum et excellentia majorum ex innata quoque copia magna prædiorum clarissimus habebatur » (1).

Thierri, nous l'avons vu, naquit en Hamaland et c'est par le nom de son pays qu'on avait coutume de le distinguer de ses successeurs homonymes. En 1119, Ricoin, évêque de Toul, rappelle que son prédécesseur Gérard dédia l'église d'Epinal à la prière de son ami, « beate memorie *Theodericus de Hamelant*, Metensis episcopus », qui avait élevé cet édifice auprès d'un cloître où il établit une congrégation de Bénédictines (2).

Bertrand, évêque de Metz, citant dans une de ses chartes l'œuvre de Sigebert, s'exprime de la même façon : « In vita

---

(1) Pertz, *Scriptores*, IV, 694. L'épithète de *ditissimus* est appliquée par Alpert à Wicman II du Hamaland, et par la cantilène de Luithard, à Eberhard I.

(2) Cartulaire d'Epinal, ms. n° 7 du fonds Salis, à la Bibl. de Metz.

Theoderici de Hamelland, episcopi Metensis et ecclesie S. Vincencii de ultra Mosam fundatoris, accepimus... » (1).

Eberhard, père de Thierri, était comte (2), et ce prélat perdit pendant son épiscopat, un neveu portant aussi le nom d'Eberhard, dont l'obit, au 2 septembre, est inscrit au nécrologe de Gorze sous cette forme : *Everardus comes.* Celui-ci qui succomba à l'âge de dix ans *(vixdum decennem)* en 974 (3) était le fils d'un frère de Thierri *(fratruelem),* d'après les termes d'une inscription placée sur le tombeau que son oncle lui fit ériger en 978 (4) et composée par Thierri lui-même, — termes reproduits dans le texte de la fondation faite par ce prélat pour le repos de l'âme d'Eberhard au monastère de Saint-Arnoul de Metz (5).

Puisque Thierri de Hamaland, fils d'un comte Eberhard, eut un frère qui, en 964, devint père d'un autre comte Eberhard, il est de toute nécessité que Thierri ait eu un frère comte du Hamaland. Or cinq diplômes de 952, 956, 960, 968, 973 (6) montrent que, durant toute cette période, le Hamaland fut administré par Wicman II. Force est de conclure que Wicman II, comme Thierri, fut fils d'Eberhard II et petit-fils d'Eberhard I et d'Uota. Mais avait-il pour mère Amaurée? Nous ne saurions l'admettre. Otton le Grand n'attribue à Wicman, dans le diplôme de 970, que l'épithète : « comes fidelis », négative d'une parenté immédiate, et l'on ne saurait s'expliquer que sa chancellerie ait refusé au comte du Hamaland, dans un acte en sa faveur, le témoignage de parenté qui est toujours accordé à l'évêque de Metz.

Une difficulté beaucoup plus grave s'oppose à ce que Wicman II ait été fils d'Amaurée. Adèle, l'aînée des filles de

---

(1) Martene. *Amplissima Collectio,* I, 1063.

(2) *Kalendis Maii. Obiit Everardus comes pater domni Theoderici primifundatoris hujus ecclesie* (*Necrologium S. Vincentii Metensis,* Coll. Baluze, XL, 129).

(3) *Annales S. Vincentii Metensis,* dans Pertz, XXIII, 1295.

(4) Pertz. *Scriptores,* IV, 480.

(5) Charte de Saint-Arnoul de Metz, dans Coll. Moreau, XII, 13.

(6) *Diplomata,* I, 211, 264, 299, 491, 539; Lacomblet, p. 67. 70.

ce comte, naquit en 936 comme nous le verrons, et treize ans seulement séparent les dernières semaines de cette année du 14 septembre 923, date où expirait le deuil légal d'Amaurée six mois après la mort de Ricoin. Il est impossible qu'un fils né du dernier mariage d'Amaurée, et qui n'a pu venir au monde avant le printemps de 924, ait été père de famille en 936. Wicman était donc issu d'une première alliance d'Eberhard II : il serait d'ailleurs peu explicable que celui-ci, dont le père mourut en 898, et qui dès 912 administrait un comté — ce qui reporte sa naissance à 892 environ — ait attendu l'âge de 32 ans pour se marier : c'est absolument contraire aux mœurs des familles nobles de ce temps.

Il est vraisemblable qu'Eberhard II épousa entre 912 et 918, une fille de Wicman I, comte du *pagus Wimodia,* le frère aîné d'Hermann, duc de Saxe; fille issue de la première union de ce comte sur lequel nous reviendrons plus loin. Telle serait l'origine du nom de Wicman II du Hamaland et la source de la confusion qui s'est établie plus tard entre lui et Wicman II de Wimodia.

Nous avons vu qu'Eberhard II administrait en même temps des comtés situés à droite et à gauche de l'Issel, le Hamaland et le Baarn-have. En 944 nous le retrouvons à la tête d'un comté forestier, celui de Drenthe (*pagus Thriente ou pagus Forestensis*), entre Zwolle et la mer du Nord. Baudri, évêque d'Utrecht, obtient alors d'Otton le Grand la concession du wild-ban ou droit de chasse sur les bêtes sauvages, au profit de son église (1). En 1005 et 1006 cette région est administrée par Baudri, gendre de Wicman II : Otton l'avait donc confiée à son cousin Eberhard II et celui-ci la transmit à son fils aîné.

Eberhard II mourut le 1er mai d'une année comprise entre 945 et 951. Ceux de ses comtés situés à l'est de l'Issel passèrent à Wicman II; ceux situés à gauche de ce fleuve à un cadet, Eberhard III. Dans le comté de celui-ci se trouvait la *villa Tongoron*. qui n'a rien de commun qu'une paronymie avec Tongres, *civitas* ayant été jadis le chef-lieu de l'évêché de

(1) *Diplomata,* I, 143; 111, 112, 138.

Liège. Ce lieu était dans le Salaland (1) ou Isselgau, d'où il suit qu'Eberhard III administrait ce district aux dates du 2 juillet 956 (2) et du 28 août 960 : à la seconde de ces dates, il gouvernait également le pays de Velp, contigu — sinon identique — au Baarn-have (1).

Ce comte accompagnait à Derneburg, le 16 novembre 958, Otton le Grand ; il intercède auprès d'Otton avec l'archevêque Adalbert pour faire accorder au fidèle Redold un bénéfice à Grosseneder en Hesse, que le comte Bruning et son fils Amalong ont autrefois possédé (3). L'*Annalista Saxo* note la mort d'Eberhard III en 966 (4).

A une époque antérieure à 964, Eberhard s'était allié par un mariage contracté sans doute avec une cousine issue de germaine, à la famille de l'empereur Otton. C'est lui, en effet, et non Wicman, qui fut père du jeune comte Eberhard IV, le nourrisson chéri de l'évêque Thierri de Metz. Celui-ci prit soin de mettre dans l'épitaphe de son neveu (5) qu'il était « orthodoxis *regiique sanguinis parentibus* clarum ». La mère d'Eberhard IV était donc, *comme son père, de sang royal :* car, du côté paternel, l'enfant possédait, comme son oncle Thierri, l'*augustalis amplitudo sanguinis* dont parle le récit de la fondation de Saint-Vincent de Metz transcrit par Sigebert, et qu'affirme l'épitaphe du prélat (6) :

Hic Deodericus, generoso sanguine natus,
Regum progenie, nomen habens celebre,
Cæsaris Ottonis tetigit quem linea carnis,
Cujus consiliis jura dedit populis.

III.

Vers 935, Wicman II, fils aîné d'Eberhard II, épousait Luitgarde, fille du marquis Arnoul de Flandre, qui le 10 sep-

(1) *Diplomata*, I, 299.
(2) *Diplomata*, I, 264.
(3) *Diplomata*, I, 277.
(4) Pertz, *Scriptores*, VI, 597.
(5) Pertz, *Scriptores*, IV, 480.
(6) Pertz, *Scriptores*, IV, 483.

tembre 918 avait succédé à son père Baudoin II, enterré à Saint-Pierre de Gand.

Dès l'année 936 naissait de leur union une fille, Adèle, relevant le nom de son aïeule maternelle, Adèle de Vermandois, et, quelque temps après, une autre fille, Luitgarde. Il ne paraît pas qu'elles aient eu des frères; en tout cas Wicman ne laissa pas de fils survivants.

La *Chronique de Saint-Pierre de Gand* (1) rapporte qu'en mai 960, le marquis Arnoul fit commencer les travaux de reconstruction du monastère sur un plan beaucoup plus beau (*majori elegantia*). La même année, la marquise Adèle mourut le 16 septembre (2); elle fut inhumée dans la chapelle de la Vierge où reposait son beau-père et où son époux devait la rejoindre le 27 mars 965. A ses côtés la mort, dans l'intervalle, amena successivement ses deux enfants, Baudoin enlevé le 1er janvier 962, peu après son mariage avec Mathilde, fille d'Hermann, duc de Saxe; puis bientôt Luitgarde, qui vint s'éteindre à Gand le 29 septembre suivant (1).

Wicman, immensément riche, — *ditissimus,* selon l'expression d'Alpert — avait assez de fortune pour doter en même temps ses deux filles. Ce ne purent être que des motifs physiologiques qui lui firent vouer Luitgarde, la seconde de ses filles, au célibat religieux. Valétudinaire sans doute comme sa mère, la jeune Luitgarde ne parut pas apte au rôle, parfois très pénible en ces temps agités, de mère de famille.

A son intention et pour lui assurer une existence indépendante et sûre, son père éleva le monastère d'Elten dans son propre comté, *in comitatu de Hamalant,* et pour mettre à couvert des revendications ultérieures de son autre fille cette fondation qu'il voulait doter princièrement, il obtint d'Otton le Grand, qu'il accompagnait en Italie, un diplôme daté de Pistoie, le 29 juin 960, plaçant Elten sous la sauvegarde impériale. Outre l'abbaye elle-même et ses dépendances, la première dotation de l'établissement comprenait Urk en

---

(1) Edit. Van de Putte, p. 159.

(2) *Annales Blandinienses,* dans Pertz, *Scriptores,* V, 27,

Salaland, au comté du jeune Eberhard IV, et de moindres propriétés dans le Hamaland et le Nerdinckland (1). Peu après, Luitgarde, instituée abbesse, et ses religieuses devenaient, avec l'approbation du souverain, grâce à la munificence de Wicman, propriétaires d'une étendue considérable d'autres territoires (2), notamment d'Emmerich en Dubalgau, entre Elten et Wesel. Enfin un dernier privilège général d'immunité vint couvrir Elten le 14 décembre 973 (3). Il émanait d'Otton II qui, depuis quelques mois, avait remplacé son père. Wicman mourut peu de temps après : nous apprenons en effet par un diplôme d'Otton III que, durant tout le règne d'Otton II, la fille aînée de Wicman, Adèle, ne cessa de protester contre les libéralités de son père, qu'elle jugeait excessives; elle se basait sur la loi saxonne, qui ne permet pas au père de disposer de ses biens héréditaires sans le consentement expressément formulé de ses enfants (4).

Vers 955, Adèle avait épousé un arrière-cousin issu des comtes de Derneburg, Immed III, arrière-petit-fils d'Immed I, le second des frères de la reine Mathilde et d'Amaurée. Immed I et ses frères avaient fondé le monastère de Ringelheim (5), dont Emmehilde, fille d'Immed, fut la première abbesse (6). Ce comte eut trois fils, Wolfhard, Immed II, Sibeth (Sibodon ou Siegbodon), et mourut en 953, laissant la réputation d'avoir été l'un des principaux et des plus puissants seigneurs du royaume de Germanie (7). C'est bien à cette souche qu'Immed III, le mari d'Adèle, se rattache, car Widukind (8) assure que le second de leurs fils, Meinwerc,

---

(1) *Diplomata*, I, 491.

(2) *Diplomata*, I, 539 (3 août 970).

(3) Lacomblet, p. 67, 70.

(4) *Diplomata*, II, 651.

(5) *Chronicon Luneburgicum*, dans Eckhart, *Corpus historicum Medii Ævi*, I, 1331.

(6) Diplôme (faux dans sa teneur actuelle) d'Otton I, donné un 17 janvier (entre 937 et 953) (*Diplomata*, I, 587; Janicke, *Urkundenbuch der Hochstift Hildesheim*, n° 23, p. 19).

(7) Widukind, III, 28.

(8) Widukind, III, 69.

né en 959, descendait « paterno genere a Thiedrico, Mathildis regine fratre, materno a Wichmano, Hermanni ducis nepote, propinquo Ottonis primi ». Widukind fait là une série de confusions; on ne connaît à Mathilde que trois frères, Witikind, Immed et Reimbern; Thierri était leur père. Immed III administrait un comté où il avait remplacé son père et qui se trouvait situé auprès du Rhin, à l'extrémité du diocèse d'Utrecht, dans la partie septentrionale de la Basse-Germanie, et qu'on avait toujours commis à des mains nobles et vaillantes, car il s'agissait de défendre des ports commerciaux de la plus haute importance (1).

Cette description ne saurait convenir qu'aux comtés dont Eberhard III avait été titulaire. A sa mort, en 964, son fils Eberhard IV n'était âgé que de deux ans. Si l'oncle de celui-ci, Thierri se chargea de son éducation, ce prélat ne pouvait assumer les devoirs militaires inhérents au titre de comte. La garde de cette région dut être confiée au plus proche parent de l'enfant apte à en assumer la responsabilité. Il est naturel qu'Otton en ait chargé Immed II, second fils d'un oncle maternel du comte défunt. Eberhard IV, moissonné dès la première fleur de l'adolescence, ne prit jamais possession des fonctions dont il avait le titre. Ainsi ses comtés durent passer naturellement des mains d'Immed II à celles d'Immed III, l'Empereur y ayant maintenu, à titre définitif, cette branche de la famille de sa mère.

Les deux filles de Wicman étaient de mœurs bien différentes : Adèle était une femme dissolue, Luitgarde une âme chaste et pieuse (2). Elles ne pouvaient vivre en bonne harmonie; d'ailleurs Adèle haïssait sa sœur, dont la vocation religieuse avait provoqué l'aliénation définitive d'une grosse part de son patrimoine. Lorsque mourut Wicman, un 15 octobre, vers 978 (3), Immed et Adèle essayèrent de faire triompher par la force les revendications restées sans succès devant la justice impériale.

---

(1) *Vita Meinwerci*, dans Pertz, *Scriptores*, XI, 108.

(2) Alpert, *De Diversitate Temporum*, dans Pertz, *Scriptores*, IV, 702. Ce récit dramatique d'un grand intérêt se trouvera fort éclairé pour le lecteur par la présente étude.

(3) Wedekind, *Noten*, II, 69.

Luitgarde, chassée d'Elten, fit appel à son cousin le comte d'Anvers Godizon, fils de Richizon, qu'on rencontre encore en 1008 (1), et qui, le 29 juillet 1018, devait succomber aux blessures reçues la veille au combat livré près de Dordrecht entre le duc Godefroi, dont il était le vassal, et Thierri III de Hollande (2).

De concert avec Baudri, fils du comte de Gennep Erenfroi jadis destitué et qui, par compensation, avait obtenu le comté de Deutz (3), Godizon, tandis qu'Immed était à Elten, attaqua le château où résidait Adèle, s'en empara et le réduisit en cendres. Après ces représailles, la paix se fit. Luitgarde reprit possession d'Elten, dont en 980 Otton II confirma de nouveau les possessions et les privilèges, en accordant aux religieuses, ainsi qu'aux communautés d'Essen, Quedlimbourg et Gandersheim, le libre droit d'élection de leurs abbesses (4).

Un nouveau sujet d'animosité devait bientôt surgir entre les deux sœurs. Immed étant venu à mourir, Adèle, déjà presque quinquagénaire (5), conçut l'idée d'épouser Baudri, celui-là même qui avait aidé Godizon à brûler son château et dont elle s'était sans doute éprise alors comme d'un vigoureux et martial capitaine. Elle se heurta à la très vive opposition de

---

(1) Bormans, *Cartulaire de Saint-Lambert de Liège*, p. 29.

(2) Thietmar, IX, 27; édit. Kurze, p. 253. Le Nécrologe de Merseburg le qualifie *Godizo comes*; son inscription dans ce mémorial lui suppose, du côté maternel tout au moins, une origine saxonne. D'après Alpert, Godizon était *consanguineus harum sororum* (Adèle et Luitgarde). Richizon son père pouvait avoir épousé une fille d'Eberhard II.

(3) Lacomblet, 87, 98.

(4) Binterim, n° 17.

(5) Immed III mourut un 29 janvier, peut-être dès 981. En cette même année une charte d'Egbert, archevêque de Trèves, porte la souscription d'un comte Thierri qui paraît être le fils aîné d'Immed III. Cette charte a pour but, en effet, de confirmer spécialement à l'église de Trèves les biens précédemment concédés en bénéfice à un comte Luithard, mort sans hoirs directs (Brower, *Antiq. Treverenses*, p. 484). Ce Luithard pourrait être un cousin germain d'Adèle, car il est qualifié en 973 de « sobrinus » par Wicfroi, évêque de Verdun, probablement parent de son devancier Bérenger : il se distingue de Luithard comte de Longwy qui embrassa la vie monastique vers l'an 1010 et qui fit des libéralités à Saint-Vannes. En 971, ce Luithard figure encore comme le mandataire (*advocatus*) de son frère Wicfroi, chorévêque de Trèves.

sa sœur, qui réussit, grâce à l'influence dont elle jouissait, à retarder indéfiniment ce mariage, qu'elle avait fait envisager comme une mésalliance. Baudri avait une belle charge, il était fort, riche, puissant, mais de médiocre noblesse (1); le sang royal ne coulait pas dans ses veines comme dans celles d'Adèle.

Sa famille, alliée de Renier au Long col, avait pris parti pour le comte de Hainaut, lorsqu'il eut l'audace de s'emparer des alleus de Gerberge, sœur d'Otton le Grand, faisant partie de la dot que son premier mari, Gislebert de Lorraine, lui avait constituée. Renier, aux ancêtres directs duquel ces alleus avaient appartenu, les reprit violemment; l'exil le châtia de sa témérité; Erenfroi de Gennep, son allié, fut privé de son comté qui fut donné en 958 à Arnoul, beau-père d'Erenfroi et beau-fils du comte Eilbert, fondateur de Waulsort. Arnoul transmit à son fils Godefroi le comté de Gennep; mais Baudri, dont le grand oncle homonyme, évêque d'Utrecht, avait été le précepteur de Brunon, frère d'Otton le Grand, ne partagea pas la disgrâce de son père, et obtint un comté sur l'autre rive du Rhin.

Adèle parvint pourtant à réaliser son projet. Un jour Luitgarde, empoisonnée, s'éteignit entre les bras de ses religieuses; et tandis que celles-ci lui rendaient, tout en larmes, les derniers honneurs, Adèle, déjà prévenue, envahissait le couvent, faisant main basse sur tout ce qu'il renfermait, s'en déclarant abbesse et propriétaire, et réduisait les malheureuses nonnes au plus triste sort.

Puis, malgré les représentations de son fils Meinwerc qui lui faisait honte de se remarier à soixante ans, elle épousait le comte de Deutz.

Les religieuses d'Elten, cependant, s'étaient réunies, avaient élu abbesse une homonyme de leur première supérieure, et cette Luitgarde II s'était adressée à l'Empereur pour être

---

(1) *Videbatur (Baldricus) quamvis loco nobilitatus, genere tamen mediocris,* dit Alpert. — Plus tard, Meinwerc, fils d'Adèle, voulait dissuader sa mère de ce mariage, jugeant Baudri *hominem fortem, divitem et potentem, non tamen ejus matrimonio congruentem.* — Erenfroi, père de Baudri, administrait aussi le Dubalgau en 948 : peut être en 957, ce pagus fut-il confié à Wicman qui y possédait le domaine d'Emmerich en 970.

remise en possession de ses droits. Otton III fit expulser Adèle; mais bientôt celle-ci décidait son mari à revenir à la charge. Baudri s'empara des terres qui dépendaient d'Elten, puis du couvent lui-même où les tenanciers s'étaient réfugiés.

L'Empereur, averti de ces nouveaux méfaits, convoqua les deux parties au parlement qu'il tint à Nimègue, le 18 décembre 996. Baudri, sur l'ordre du souverain, remit le monastère sous la sauvegarde impériale. Otton, pour lui donner quelque satisfaction, lui fit abandonner quatre fermes, avec défense de rien entreprendre désormais contre le monastère (1). Cette défense fut respectée tant que vécut Otton, bien que, dès 1001, le fils d'Adèle, Meinwerc, sorti du séminaire d'Halberstadt, eût été nommé chapelain de l'Empereur (2). Mais l'année suivante, la mort d'Otton III changea la face des choses. Le principal allié de Baudri, Gérard de Mosellane devenait tout d'un coup très puissant, sa femme Eve étant a sœur de Cunégonde, la *contectalis* — mais non la *conthoralis* — du nouveau roi Henri II.

Adèle se mit de nouveau en possession d'Elten, et, sûre de la protection d'un beau-frère du roi, elle suggéra à son mari une entreprise hardie, qui devait augmenter considérablement son pouvoir.

Le comte de Gennep, Godefroi, était fort âgé lorsque, en 1006, les Normands s'emparèrent de Tiel, importante place commandant toutes les relations du Rhin avec la mer. L'âge l'avait rendu impuissant à défendre son pays. Peu après, il terminait ses jours laissant un fils dépourvu de santé, de prudence et de vaillance, qui dut pourtant au vieux renom de sagesse et d'honneur dont avait joui son père, de succéder à sa charge.

Quelques années après le convol d'Adèle, Godefroi avait marié sa fille à Wicman — un descendant de Wicman de Wimodia — qui déjà, sous Otton III, avait eu avec Baudri de longs et sanglants démêlés. La paix entre eux s'était faite, mais la jalousie de Wicman, attisée par la nouvelle fortune de Baudri, à qui le comté de Drenthe avait été donné, l'excita

(1) *Diplomata*, II, 651.
(2) Pertz, *Scriptores*, XI, 108.

à persuader à son faible beau-frère, le nouveau comte de Gennep, de prendre avec lui les armes contre Baudri.

Pour repousser leur attaque Baudri fit appel à ses alliés, Lambert, comte de Louvain, petit-fils de Renier au Long col, et Gérard de Mosellane. Leurs forces jointes assiégèrent le château de Wicman; menacé d'être fait prisonnier, celui-ci s'enfuit, traversa le Rhin et se réfugia dans une place qu'il possédait, Monne, où il se fortifia.

Par les soins de Henri II et de son confesseur Adelbold, archevêque de Cologne, protecteur de Baudri, Wicman et lui se réconcilièrent, mais ce fut au détriment du comte de Gennep. Adèle détermina son mari à tenter auprès du Roi une démarche décisive : « Præfecturam quæ justius ex linea consanguinitatis et prosapia majorum tibi obtigit, postulato », lui dit-elle. Il le fit, et Henri, fixé sur l'incapacité du comte de Gennep, rendit à Baudri la charge que ses aïeux jadis avaient remplie.

Une insatiable et féroce ambition tourmentait le cœur de Baudri. Sa femme, assurément beaucoup plus âgée que lui, avait eu quatre enfants de son premier époux. Deux ne comptaient plus pour le monde : Meinwerc, devenu en 1009 évêque de Paderborn, et Adèle, religieuse d'Elten. Glismode, leur sœur, s'était mariée en Bavière, à l'âge de trente ans; l'aîné de la famille, Thierri, n'avait pas de postérité. Baudri se disait que si Thierri mourait avant sa mère, Adèle hériterait du Hamaland et qu'il acquerrait de ce chef un surcroît de puissance considérable : la réunion de ces divers comtés le rendrait le maître du cours inférieur du Rhin et de celui de l'Issel. Sur ses instigations, Adèle fit tuer son propre fils par des affidés, le 7 avril 1014 (1) à Upplan, cité fortifiée du Hamaland, proche d'Elten.

Ce meurtre, dissimulé sans doute sous d'autres apparences, ne fut pas poursuivi; du moins ses vrais auteurs échappèrent à toute atteinte. Meinwerc aimait son frère « comme son âme, » mais, quoiqu'il sût les causes de sa perte, il ne pouvait se faire l'accusateur de sa mère.

---

(1) *Vita Meinwerci*, dans Pertz, *Scriptores*, XI, 133. Le biographe de Meinwerc, écho de ses confidences, ajoute des traits affreux au portrait du couple déjà bien noirci par la plume d'Alpert.

L'impunité enhardit les criminels. Deux ans plus tard, un nouveau drame allait ensanglanter la sinistre citadelle d'Upplan. Wicman, gendre de Godefroi de Gennep, n'avait pas pardonné à Baudri l'éviction de son beau-frère. Effrayé de ses menaces, Baudri l'attirait, sur la foi des serments et sous ombre de conclure une entente, dans sa forteresse, et Wicman y trouvait la mort le 6 octobre 1015. Deux écuyers l'avaient poignardé sous les yeux de ses hôtes, comme il quittait le festin où, dans le vin qu'on lui servait, il avait reconnu la présence d'un poison.

La coupe de sang avait débordé. Déclaré tuteur du jeune fils de Wicman, Bernhard duc de Saxe, son cousin, requit, par ordre du roi, l'archevêque de Cologne, de lui prêter main-forte pour investir Upplan. Adelbold, quoi qu'il eût pu conserver de son ancienne bienveillance pour Baudri, dut concourir à cet acte de justice. Les troupes du duc et du métropolitain prirent d'assaut la forteresse et la détruisirent, laissant en liberté la femme de Baudri. Proscrit et dépouillé de ses biens, celui-ci s'était réfugié chez Adelbold.

Adèle ne put survivre à ce désastre. Elle expirait, abandonnée de tous, le 6 août 1016 (1). Meinwerc et Glismode, ses seuls héritiers, partagèrent ses biens personnels. Meinwerc vécut jusqu'en 1036, donnant d'admirables exemples d'expiation, et fut canonisé peu après sa mort.

Baudri n'avait pas renoncé à tout espoir de revanche. Son fidèle ami Gérard lui confia le château de Heimbach, près de Birkenfeld. Bientôt un de ses partisans réussit à s'emparer de Monne, le château du fils de Wicman, le 1 avril 1017 (2). Il y appela Baudri, qui s'y fortifia, bravant la justice impériale.

Mais la patience de Henri II était à bout. Au parlement de Nimègue, le 16 mars 1018, la destruction de Monne fut décrétée. Gérard de Mosellane et l'archevêque Herbert furent chargés de l'exécution. Baudri, emprisonné pour répondre du meurtre de Wicman, offrit de s'en purger par les serments juridiques : mais les ducs Bernhard de Saxe et Godefroi de

---

(1) *Necrologium Abdinghofense*, dans Pertz, *Scriptores*, XI, 108.
(2) Thietmar, VII, 38.

Lorraine s'opposèrent à ce qu'on les reçut, invoquant la foi jurée et mentie par Baudri lui-même à Wicman. La sentence prononcée par Henri II exila Baudri à Heimbach où il mourut oublié en 1021 (1).

Ainsi fut close la dernière page de ce terrible roman vécu, dont la plume d'Alpert a si bien retracé les principaux épisodes dans son récit contemporain *les Vicissitudes des Temps: De Diversitate Temporum.* Il offre un intérêt d'autant plus grand, que les points laissés dans l'ombre (2) peuvent être éclairés par la biographie de Meinwerc et par les mémoires de l'évêque Thietmar de Merseburg.

La personnalité d'Adèle, meurtrière de sa sœur et de son fils, constitue un véritable problème psychologique. D'où put lui venir une telle férocité? Le tempérament d'hystérique que lui impute le biographe de Meinwerc, même après l'exaspération d'une longue attente apportée par l'opposition des siens à une union passionnément souhaitée, ne suffit pas à expliquer ses forfaits. Deux de ses aïeux, Baudoin II de Flandre et Eberhard I avaient sur la conscience des assassinats politiques. Mais c'est surtout dans l'atavisme saxon qu'il faut chercher les éléments constitutifs d'un caractère si atroce.

En 956 on vit à Cambrai un phénomène étrange et douloureux. Un clerc transrhénan, ignorant la langue du pays, ne parlant qu'un idiome incompréhensible et aussi barbare que ses mœurs, fut implanté sur le siège épiscopal de cette ville.

Il ne tarda pas à se faire haïr par sa morgue qu'exaltait *l'auctoritas regii generis* et par sa brutalité. Une révolte terrible éclata, les Cambrésiens proclamèrent une sorte de commune. L'évêque triompha pourtant de l'insurrection et la noya dans le sang, avec des raffinements de cruauté qui soulevèrent l'indignation universelle. Quand ce monstre mitré mourut, après six ans de tyrannie, son souvenir fut effacé des

---

(1) Alpert, dans Pertz, *Scriptores*, IV, 716.

(2) Alpert ne prononce pas le nom du premier mari d'Adèle et ne dit pas un mot de ses enfants.

mémoriaux de l'Eglise et nul obituaire ne relate le jour de son anniversaire (1).

Cet évêque, *sorti d'un pays de langue barbare, d'au delà du Rhin*, — définition qui convient au Hamaland, — se nommait *Bérenger*, comme l'évêque de Verdun, frère d'Eberhard II; comme lui, et de la même manière, il était cousin de l'empereur Otton Ier, mais à un degré de plus d'éloignement (*proxime consanguineus*).

On reconnaît, grâce à cet ensemble de circonstances, un frère de Wicman II, né de la même alliance d'Eberhard II avec une Saxonne du Wimodia; c'est de ce côté, sans doute, qu'il faut chercher, et les raisons d'être d'un choix si funeste à l'église de Cambrai, et les origines héréditaires de cette effroyable dureté de cœur de la comtesse Adèle.

IV.

Dans les recherches critiques réunies sous le nom de *Noten*, Wedekind a consacré aux divers personnages du nom de Wicmàn une étude savante, et on lui doit notamment la distinction définitive entre le Wicman du Hamaland et le Wicman de Wimodia, confondus par une méprise du moine Widukind. Nous retracerons d'après lui la biographie de ce dernier Wicman et de son fils.

Un comte saxon du nom de Billung eut plusieurs fils, dont l'un, Wicman, reçut des charges importantes et de grandes richesses, tandis qu'un autre, Hermann, doté seulement de quelques fermes, servait comme simple chevalier.

En 936, le roi de Germanie Otton le Grand, ayant à désigner un connétable, fit choix d'Hermann, dont il avait apprécié la prudence et la bravoure. Wicman en conçut une effroyable jalousie et se retira dans sa province (2). Il occupait notamment le comté de Wimodia, dont une des principales places était Lesum, dans le bassin du Weser. Par ses ancêtres, il se rattachait d'une part à Hermann, son devancier dans ce

(1) *Gesta epp. Cameracensium*, dans Pertz, *Scriptores*, VII, 431.
(2) Widukind, II, 4; dans Pertz, *Scriptores*, III, 439.

comté dès 860 ; de l'autre à la dynastie des Amolong, comtes de Paderborn.

Wicman mourut le 23 avril 944, laissant un fils homonyme, Wicman II, lequel, d'après Thietmar de Merseburg, eut pour *confrater* Ecbert, fils d'une tante maternelle d'Otton le Grand, c'est à dire d'une sœur de la reine Mathilde. Outre Amaurée, Mathilde eut en effet deux autres sœurs, Bia, femme de Frédéric (ancêtre des comtes de Wettin), et Frédérone (1). C'est sans doute celui-ci qui fut mère d'Ecbert.

Le sens du mot *confrater* est fixé par Thietmar lui-même : il eut personnellement un *confrater*, et sa mère n'avait été mariée qu'une fois : il s'agit donc de *frères de père, de lits différents*. Il faut rectifier en ce sens l'opinion de Wedekind. Wicman avait ainsi été marié deux fois, et en secondes noces il avait épousé une sœur de Mathilde dont il eut Ecbert.

Wicman II naquit d'un premier mariage. Wedekind, ayant confondu Billung père de Wicman et d'Hermann, avec un homonyme qui mourut le 26 mai 967, a été amené à rajeunir considérablement ses fils et à supposer que le second fut nommé connétable à 26 ans. C'est absolument invraisemblable. Il admet aussi que leur frère Amolong, évêque de Verden, mort le 5 mai 962, avait alors 54 ans, tandis que Thietmar dit qu'il atteignit une grande vieillesse. Les enfants de Billung sont certainement nés entre 880 et 895, et non entre 908 et 911, comme le prétend Wedekind.

Si Wicman II de Hamaland, dont la fille aînée Adèle naquit en 936, avait alors 20 ans, et que sa mère eût 16 ans lors de sa naissance, elle a pu voir le jour en 900 et être parfaitement la fille de Wicman (fils de Billung) et de sa première femme, et être la sœur de Wicman II de Wimodia. Dès lors l'origine de cette première femme de Wicman I nous sera relativement connue. En effet, Bérenger de Cambrai, que nous avons envisagé plus haut comme le frère utérin de Wicman II de Hamaland, était, au rapport de Flodoard, *nepos* de Bovon, évêque de Châlons-sur-Marne, lequel était frère de

(1) Brower, *Annales Trevirenses*, I, 470.

la reine Fréderone. Mais Bérenger de Cambrai élu en 956, mort en 963, se place certainement, non pas à la première, mais à la seconde génération après Bovon, qui fut évêque de 916 à 947, et Fréderone qui fut reine de 907 à 917. La femme que Wicman I de Wimodia épousa d'abord était donc, très probablement, une sœur de l'évêque de Châlons et de la reine de France. Si Wicman II du Hamaland était le petit neveu de la première femme de Charles le Simple, son alliance avec la fille du marquis Arnoul, arrière-cousine de ce roi, n'a rien que de fort compréhensible.

Quant à l'origine de la reine Fréderone et de son frère Bovon, elle rentre dans le cadre d'une autre étude que nous préparons sur le comte Eilbert, fondateur de Waulsort, doublement lié à Thierri de Metz, à qui il fit don de cette abbaye, par une origine commune (*Deoderici gloriabatur consanguinitate*) et par une parenté indirecte (*erat genere propinquus Deoderici*), au rapport de Sigebert.

A la mort de son frère aîné, le duc de Saxe Hermann abusa de son pouvoir pour s'approprier une part de son héritage et se faire concéder des honneurs ou des bénéfices que ses fils étaient fondés à revendiquer. N'ayant pu obtenir justice, Wicman II et Ecbert firent alliance avec les *Redarii* et soulevèrent la province voisine de Mecklembourg. Cette révolte coïncidait avec une des plus redoutables invasions des Hongrois. Otton le Grand triompha de ceux-ci en les écrasant sur les bords du Lech le 10 août 955 : alors il tourna ses forces vers les contrées au nord de l'Elbe, les pacifia : Wicman et Ecbert furent proscrits et leurs biens confisqués.

Ils se réfugièrent en France, près de Hugues le Grand. Le bon accueil que Hugues fit à ces rebelles est une preuve de plus à l'appui de la thèse précédemment soutenue sur la nature des liens qui l'unissaient aux rois saxons. En 957 Ecbert fut gracié et reçut le comté d'Ambergau en Ostphalie, entre le Netter et la Lamme.

Mais le Wimodia resta acquis au duc Hermann, qui le transmit à l'un de ses fils, Liuther (1). Wicman avait été

(1) Ce point résulte de la possession de Lesum par Liuther. Cf. Wedekind, *Noten*, II, 86.

autorisé à quitter l'exil et à revenir en Saxe en jouissant des biens que sa femme lui avait apportés.

Il profita de cette amnistie pour tramer un complot contre son oncle le duc. Découverts, ses complices furent punis ; lui s'échappa, et, quelque temps après, périt dans un combat contre le roi de Pologne Miesco Ier, le 22 septembre 967. Otton le Grand partagea les biens de Wicman II entre deux monastères : Saint-Michel de Lüneburg, fondé par le duc Hermann, et Kemnade, fondé par Fréderone, sœur de mère d'Ecbert, et sœur de père du jeune Wicman. La décision royale montre que ce dernier ne laissait pas d'enfants.

Wedekind a parfaitement établi que le comté d'Ecbert surnommé le Borgne (*Monoculus*) était l'Ambergau ; en 1001, en effet, Otton III constate que dans ce *pagus* est situé le comté des fils de son neveu Ecbert, *comitatus filiorum Ecbrahti comitis et nepotis nostri*.

Mais on ne saurait suivre Wedekind quand il identifie cet Ecbert, *nepos* d'Otton III avec Ecbert le Borgne. Quelle que soit l'élasticité du vocable *nepos* dans l'acception saxonne, il n'a pu être appliqué à un cousin *plus âgé d'un demi-siècle*. Dès 979 un Wicman III, qu'il faut bien prendre pour un neveu de Wicman II, apparaît comme comte d'Ambergau (1) ; si Wedekind a raison d'identifier Ecbert le Borgne avec le marquis de Saxe mort en 994, il faut rattacher alors Wicman III à un autre fils de Wicman I et de Fréderone, Thierri, cité par Widukind comme *nepos Herimanni ducis*, et dont Gramaye a voulu faire un comte de Gand.

C'est ce Wicman III qui reçut, à un moment donné, la garde d'un comté bien plus rapproché de Cologne et le laissa à son fils Wicman IV, tandis qu'un autre fils, Ecbert II, conservait l'Ambergau. La *Chronique* de Quedlimbourg appelle Wicman IV *comes occidentalis* (Westphalien), tandis que l'Ambergau est en Ostphalie.

---

(1) *Diplomata*, II, 229. — En 993, Wicman III vivait encore ; il était avoué du couvent saxon de Metelen, quand le roi confirma aux nonnes le droit d'élire leurs abbesses, à la prière de Bernhard, duc de Saxe, fils d'Hermann, et du comte Ecbert (sans doute le marquis Ecbert, mort en 994). — Ib., II, 523.

Si Ecbert II fut le *nepos* d'Otton III, Wicman IV était aussi un très proche parent de ce prince. Avec Otton de Lorraine et Henri de Bavière, tous deux petits-neveux d'Otton le Grand, il conduisit en janvier 1002, d'Italie en Allemagne la pompe funèbre du jeune empereur, tâche que la rigueur de l'hiver rendit extrêmement pénible et qui ne put être assumée que par des hommes dans la pleine vigueur de l'âge (1).

Le rival de Baudri est certainement de la même génération qu'Otton III, car c'est vers l'an 1000 qu'il se maria (2) à la fille de Godefroi de Gennep, et, lorsqu'il périt en 1016, il laissait un héritier mineur dont le tuteur fut Bernhard, duc de Saxe.

Ecbert II d'Ambergau, son cadet, pouvait être à peu près de l'âge d'Otton III (né en 980) ; les fils qu'il laissait en mourant devaient être fort jeunes en 1001 puisque la succession d'Ecbert était encore indivise.

Les remarques précédentes engagent à se rallier à la critique si souvent sagace de Wedekind pour rattacher à la souche des Billung le Wicman qui fut l'adversaire et la victime de Baudri. La question, d'ailleurs, n'a qu'un intérêt fort accessoire au point de vue de l'objet principal de cette étude.

---

(1) Adelbold, *Vita Henrici II*, dans Pertz, *Scriptores*, IV, 684.
(2) *Aliquot annos post nuptias Baldrici*, d'après Alpert.

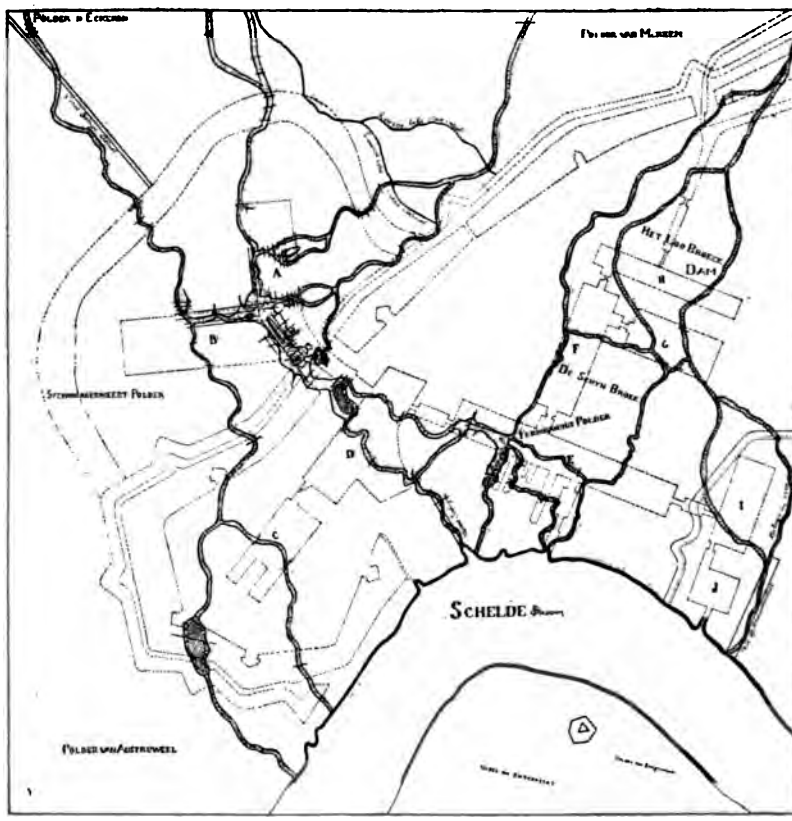

N° 17. — Reconstitution du cours des Schijns au 15e siècle, au nord d'Anvers.

Les parties en traits hâchurés : cours reconstitué des Schijns. — Les parties en traits continus : cours d'eau encore existants. — Les parties en traits interrompus : contour du bassin et de l'enceinte d'Anvers de 1860. — Les parties en traits continus et pointillés associés : enceinte de 1500. — Les traits droits coupant les parties hâchurées indiquent les relevés de coupes géologiques.

A, B, nouveaux bassins intercalaires. C, bassin America. D, bassin Lefebvre. E, bassin Kattendijk. F, bassin aux bois. G, bassin Asia. H, bassin aux minerais. I, Grand bassin. J, Petit bassin.

1, à l'angle vers l'Escaut dans le bassin D : point où ont été découvertes cinq barques en 1881. — 2, au bassin intercalaire A : une barque du 11e siècle. — 3, au bassin intercalaire A : débris de barques du 7e siècle.

Les barques de pêche trouvées à Anvers en 1884 et 1904-1905,

par Georges HASSE,

Médecin-Vétérinaire, Membre de la Société d'Anthropologie de Bruxelles et de la Société belge de Géologie.

Les grands travaux exécutés à Anvers pendant les années 1902 à 1907, nouveaux fossés et nouveaux bassins, ont été une occasion unique d'étudier, sur plus de 50 hectares de fouilles, les formations géologiques du nord de la ville; le hasard a voulu que le tracé de ces travaux englobat précisément tout un réseau de rivières disparues, tant par suite du comblement naturel, que par suite des travaux de rectification des cours d'eau par la main de l'homme.

J'ai pu étudier les dépôts fluviatiles d'une façon complète au Nord d'Anvers, à la suite d'innombrables coupes géologiques et levés faits dans le polder de Steenborgerweert, tant par moi que par Mr l'avocat Bernays et Mr Eug. Van de Wouwer. Ayant ainsi reconstitué le cours des Schijns primitifs sur toute l'étendue du polder de Steenborgerweert à l'aide de la géologie, j'ai voulu refaire, dans les polders Ferdinand, d'Austruweel, de Steenborgerweert et d'Eeckeren et Merxem, le tracé complet. Je me suis servi tout d'abord des coupes géologiques nombreuses relevées par Messieurs Paul Cogels, Van den Broeck, van Ertborn, Rutot et Dejardin dans les bassins Kattendijk (E), Lefebvre (D), America (C), aux Bois, de la Campine (F. G. H.); ensuite pour la partie du Loo en Schijnbroeck et dans la ville d'Anvers, je me suis servi des plans d'Anvers de 1500, 1604, 1605 (Van Lijdert), 1661 (Van Langren), du XVIIe siècle (Max Grimm, de Wit, P. Verbiest, Aug. Vindeli.), 1748 (Stijnen), et de tous les plans du XVIIIe siècle, arrivant ainsi à compléter et unir les tracés géologique et historique tel qu'ils figurent à la fig. 17.

Ayant ainsi suivi pendant cinq ans les fouilles, j'eus l'occasion de retrouver bien en place d'innombrables vestiges des siècles disparus; et parmi ceux-ci les plus intéressants au point de vue archéologique sont certes ceux ayant rapport à des barques de construction primitive.

Ce sont ces restes et ces barques dont il va être question ; mais qu'il me soit permis auparavant de donner une coupe géologique propre à expliquer les niveaux archéologiques et les gisements (1, 2, 3 du plan, fig. 17) dont il sera fait état.

L'étude attentive et constante de ces dépôts fluviatiles m'a permis de relever une coupe démonstrative transversale (n° 3 du plan) sur 120 mètres de longueur et 5,50 mètres de hauteur, montrant les divers dépôts en ordre chronologique et stratigraphique normal et permettant, grâce à de nombreux témoins retrouvés, de dater parfaitement ces couches :

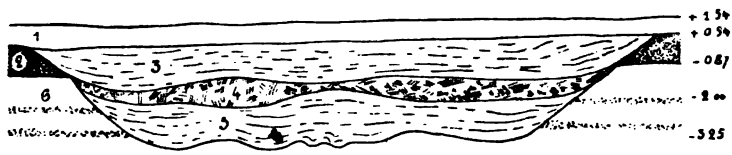

N° 18. Coupe géologique montrant les dépôts fluviatiles dans le polder de Steenborgerweert à Anvers (L'échelle des hauteurs est 20 fois plus grande que celle des longueurs).

1. — *Argile des Polders*, en stratifications régulièrement horizontales, déposée dans le polder de Steenborgerweert depuis 1583, date des inondations défensives contre le prince de Parme ; de nombreuses pièces en cuivre à l'effigie de Philippe II, roi des Pays-Bas, de 1590 et 1592, ont été retrouvées au contact de la tourbe ou des dépôts fluviatiles sous-jacents.

2. — Couche compacte de *tourbe*, formée depuis la période néolithique jusque vers le XIe siècle, date à laquelle les forêts disparurent à cause de nombreuses inondations ; une hache en silex poli a été retrouvée dans la tourbe, au contact de l'argile verte sous-jacente.

3. — *Dépôts fluviatiles argilo-limono-sableux*, à stratifications horizontales régulières, formés depuis le XIe siècle, date des premiers endiguements, jusqu'en 1583.

Des poteries noires du XIe siècle furent retrouvées au contact des couches 3 et 4, puis de nombreux fonds de pots à pincées, des grès vernissés, des fragments de tuiles flamandes du XIIIe siècle et, vers l'argile des polders, des débris de poteries rouges bien vernissées du XVe siècle.

4. — *Dépôts fluviatiles sableux blancs* par décoloration, à stratifications irrégulières, entrecroisées, formés depuis le IIIe et IVe siècles jusqu'au XIe siècle.

En ordre stratigraphique, nous retrouvons d'abord, au contact entre les couches 4 et 5, de nombreux ossements entaillés; puis des tegulae romaines, des meules romaines en lave, des fragments de canalisation en poterie romaine; puis, vers le contact entre les couches 3 et 4, des débris de poteries noires mal cuites, à pincées.

5. — *Dépôts fluviatiles limono-sableux,* à stratifications régulières avec coquilles d'eau douce, formés depuis le creusement des Schijns, à l'époque initiale du néolithique, jusque vers le IIIe et IVe siècles.

En ordre stratigraphique, nous y retrouvons des ossements entaillés au silex, des silex utilisés et taillés, un marteau en bois de cerf, des poids de filets en grès bruxellien, et enfin, au contact des couches 4 et 5, des ossements entaillés au silex et au métal.

6. — Terrains pliocènes (poederlien, scaldisien et argile verte).

I.

De tout temps les habitants de la région d'Anvers ont navigué sur les cours d'eau (larges de 10 à 15 mètres avec 2 à 3 mètres de profondeur), et, si nous n'avons pas retrouvé de barque préhistorique, la trouvaille de Malines est là pour combler la lacune.

Comme dans toute l'Europe, l'embarcation était un tronc d'arbre simplement creusé, mais déjà en forme de pirogue pointue, pour notre région flamande.

Ce type de dug-out persiste jusqu'à l'époque où l'arrivée des Romains et plus tard celle des Normands amènent un changement notable dans la construction navale.

La première barque qui nous occupe a été retrouvée dans les bassins intercalaires, en juin 1905, au milieu de la couche sableuse à stratifications entrecroisées (4 de la coupe n° 1), au point 3 du plan (fig. 17), à la côte — 2,00.

Elle y était représentée par les restes suivants, en bois de chêne (fig. 19) :

a) Une membrure de 1 mètre de longueur, à section rectangulaire ($0^m105 \times 0^m05$) présentant 3 trous de chevilles, où 2 chevilles, l'une cylindrique, l'autre à section carrée, étaient encore fixées (1) ;

b) Des fragments de bordage avec nombreuses traces de trous à chevilles (2, 3, 4, 5) ;

c) Un fragment de traverse (6).

D'après ces débris ressemblant beaucoup à certaines pièces de barques normandes du Ve siècle trouvées en Norwège, nous pouvons donner, par comparaison, à cette barque les dimensions approximatives suivantes : longueur 8 à 10 mètres, largeur 1,20 à 1,30 m., profondeur 1 mètre, mesures correspondant parfaitement avec les nécessités de la navigation dans des rivières étroites.

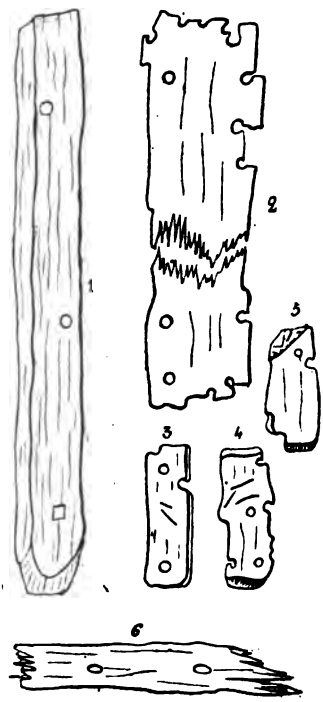

N°. 19.

II.

Depuis l'invasion des Normands jusqu'au XIe siècle, la région d'Anvers semble retomber dans la solitude, et rien ne vient nous donner des renseignements sur la construction des barques pendant cette longue période de plus de trois siècles.

La seconde barque trouvée à Anvers fut découverte, le 13 septembre 1905, dans les bassins intercalaires (2 du plan, fig. 17), dans un gouffre formé par l'affouillement des dépôts sous-jacents (4 et 5 de la coupe, fig. 18 et 22); elle reposait,

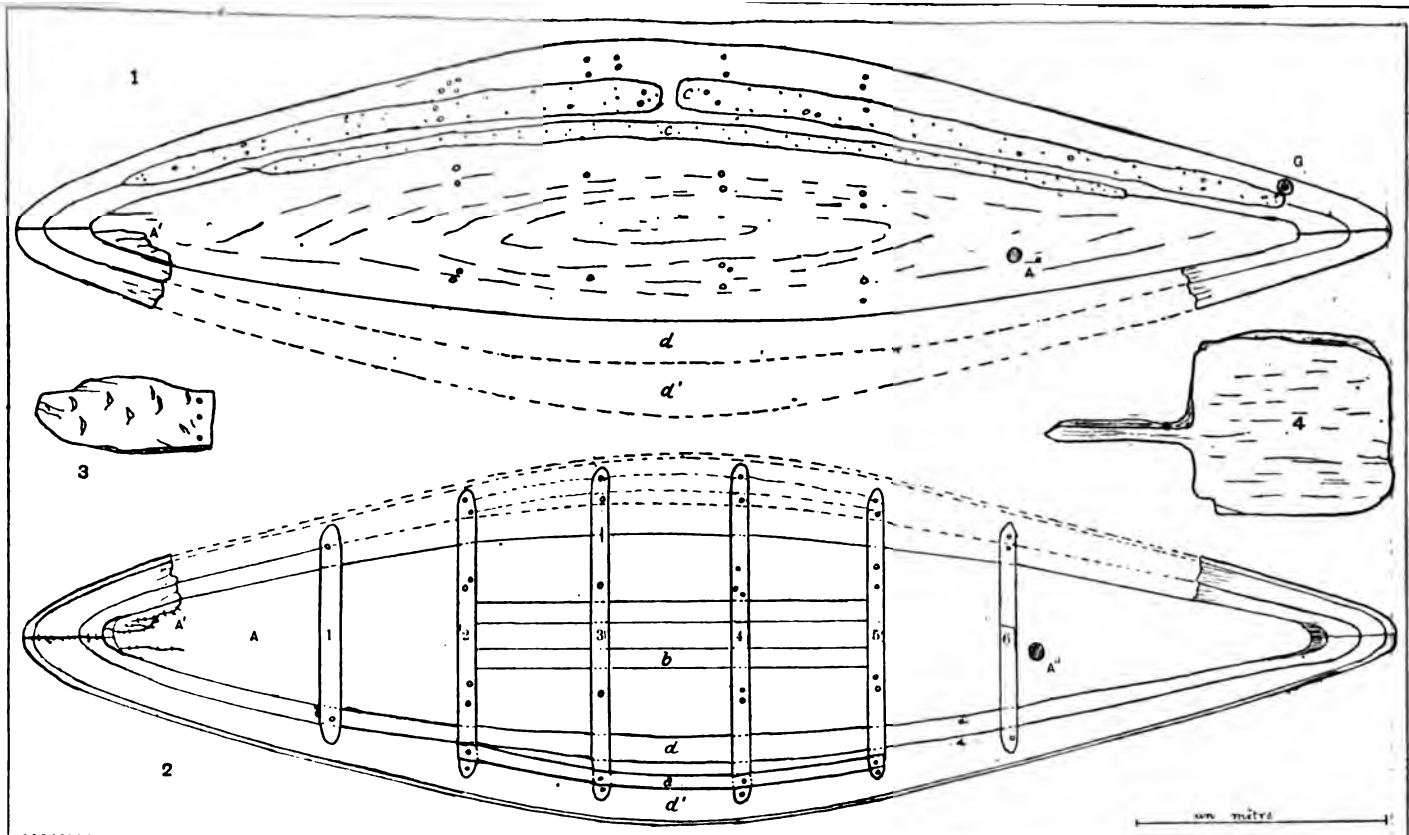

N° 20. — Barque du 11e siècle trouvée en 1905 dans le polder de Steenborgerweert (en 2 du plan de la fig. 17).

Figure 1. Vue extérieure du fond de la barque. — Fig. 2. Vue intérieure horizontale. — Fig. 3. Planche trouvée à l'avant de la barque, en A de la fig. 2. — Fig. 4. Gouvernail (l'échelle de cette fig est différente de celle des précédentes). — A', fissures à l'avant de la pièce du fond. — A'', trou pour l'écoulement de l'eau. — G, trou recevant le manche du gouvernail. — d, d', les deux planches de bordage. — a, b, barres longitudinales. — 1, 2, 3, 4, 5, 6, les six membrures. — c, c', les planchettes couvre-joints.

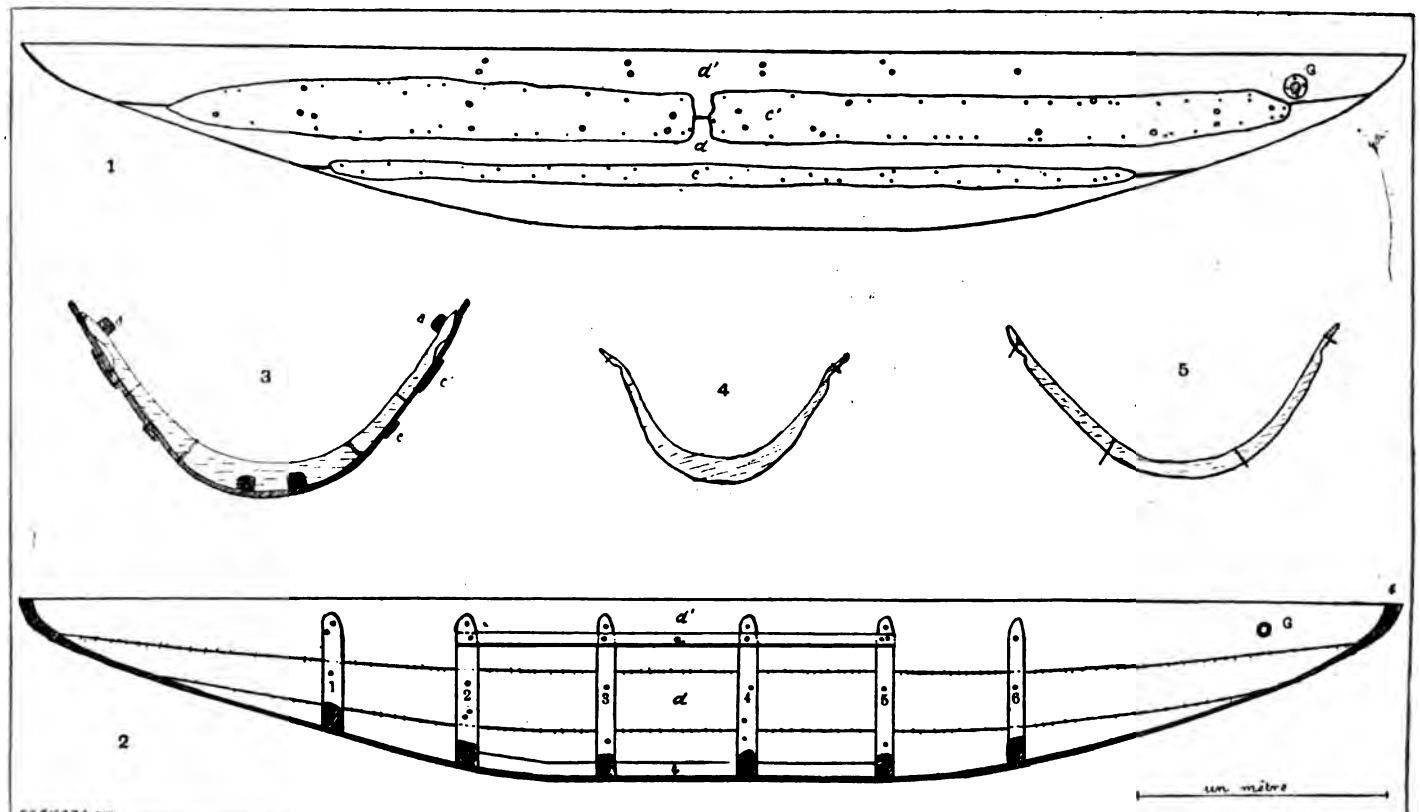

N° 21. — Même barque, du 11e siècle. Signification des lettres comme pour la fig. 20.

Figure 1. Vue de profil, du côté gauche. — Fig. 2. Coupe longitudinale. — Fig. 3. Coupe transversale, entre les membrures 3 et 4. — Fig. 4. Forme des membrures 1 et 6. — Fig. 5. Forme des membrures 2 et 5.

bien à plat, à la côte -5, soit à 6.20 m. sous le niveau du sol arable. Ce gouffre, qui avait environ 25 mètres de diamètre, contenait, outre la barque en question, une poterie ronde en terre noire fine et légère du XIe siècle (retrouvée à 2 mètres de la barque et à la même côte) et deux grandes planches en chêne de 8 mètres de long chacune, sur 0.50 m. de large et 0.12 m. d'épaisseur, avec un trou en forme de trèfle à une extrémité et un trou en 8 au centre (retrouvées tout à côté de la barque).

La barque fut découverte le 13 septembre, et, pendant les quatre jours qu'on employa à la dégager avec précaution, j'ai pu suivre sa sortie graduelle de la fouille, relever et étudier toute sa construction sans être dérangé dans mon

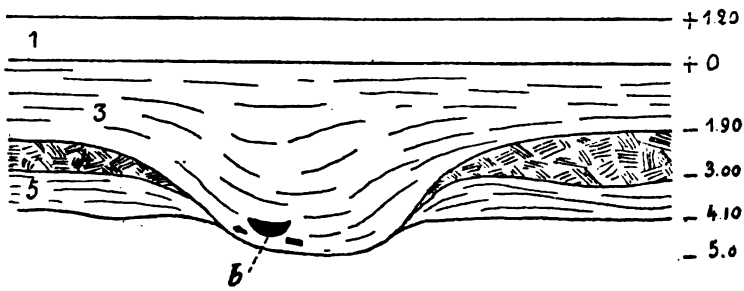

N° 22. Gisement de la 2e barque: coupe dans le sens de la ligne indiquée en 2 sur la fig. 17.

travail, grâce à la très aimable bienveillance des entrepreneurs, Messieurs Bolsée et Hargot.

La longueur de l'embarcation était de 5.50 m. pour 1.50 m. de largeur au milieu, 1 m. de profondeur au centre et 0.50 m. vers les extrémités.

On se trouve ici en présence d'un type en forme de pirogue un peu ventrue, à extrémités arrondies légèrement, à gouvernail latéral, comme dans les constructions les plus primitives; le bois employé était le chêne et provenait très probablement d'un des nombreux et grands chênes poussant encore alors au bord des Schyns et dont les troncs ont été retrouvés en place.

La barque comprenait (voir fig. 20 et 21) :

1) Un fond d'une seule pièce, creusé dans un demi-tronc de chêne à l'aide du feu et d'instruments en métal; le travail en est irrégulier : l'épaisseur varie de 3 à 6 centimètres. Extérieurement, ce fond est arrondi sans aucune crête formant quille.

A l'avant, se remarquent des fissures qui se sont produites lors du creusement et que l'on a fermées avec de la mousse et des clous-rivets couvre-joints (A', fig. 1 et 2, fig. 20).

A l'arrière, un bouchon de 5 centimètres de diamètre assurait la sortie de l'eau de la barque; il se trouvait à un endroit (A") où primitivement le bois formait un nœud.

2) Deux longues planches (d et d') formaient, de chaque côté, le bordage et avaient 20 à 30 centimètres de largeur pour une moyenne de 2 centimètres d'épaisseur.

Les joints entre ces pièces longitudinales étaient fermés intérieurement par un calfatage de mousse et de sable blanc, sur lequel une mince lame triangulaire en chêne de 2 centimètres de large était fixée par des clous en U, en fer; extérieurement, les joints étaient bouchés par le même calfatage, recouvert d'une mince lame triangulaire en chêne, puis de planches minces, de 10 centim. de large pour le joint inférieur et de 30 centimètres de large pour le joint supérieur; ces dernières étaient fixées par des clous seulement pour le joint inférieur, par des clous et des chevilles en chêne pour le joint supérieur (fig. 1, 2, fig. 23).

Les clous-rivets en fer employés ici sont plutôt de simples clous en U larges et aplatis, très irréguliers comme longueur et largeur; les autres clous, du type ordinaire, sont irréguliers comme longueur et les têtes en sont rondes, ovales ou carrées; leur pointe est souvent entourée d'herbes pressées.

A l'arrière (en G), la planche-bordage est percée d'un trou arrondi garni extérieurement d'un anneau en fer cannelé et fixé par 4 clous; cet orifice donnait passage au manche du gouvernail.

3) A l'intérieur, au fond, deux barres (b) sont fixées à l'aide de chevilles et servent, avec deux autres barres (a) fixées plus haut, à maintenir en place quatre des six membrures.

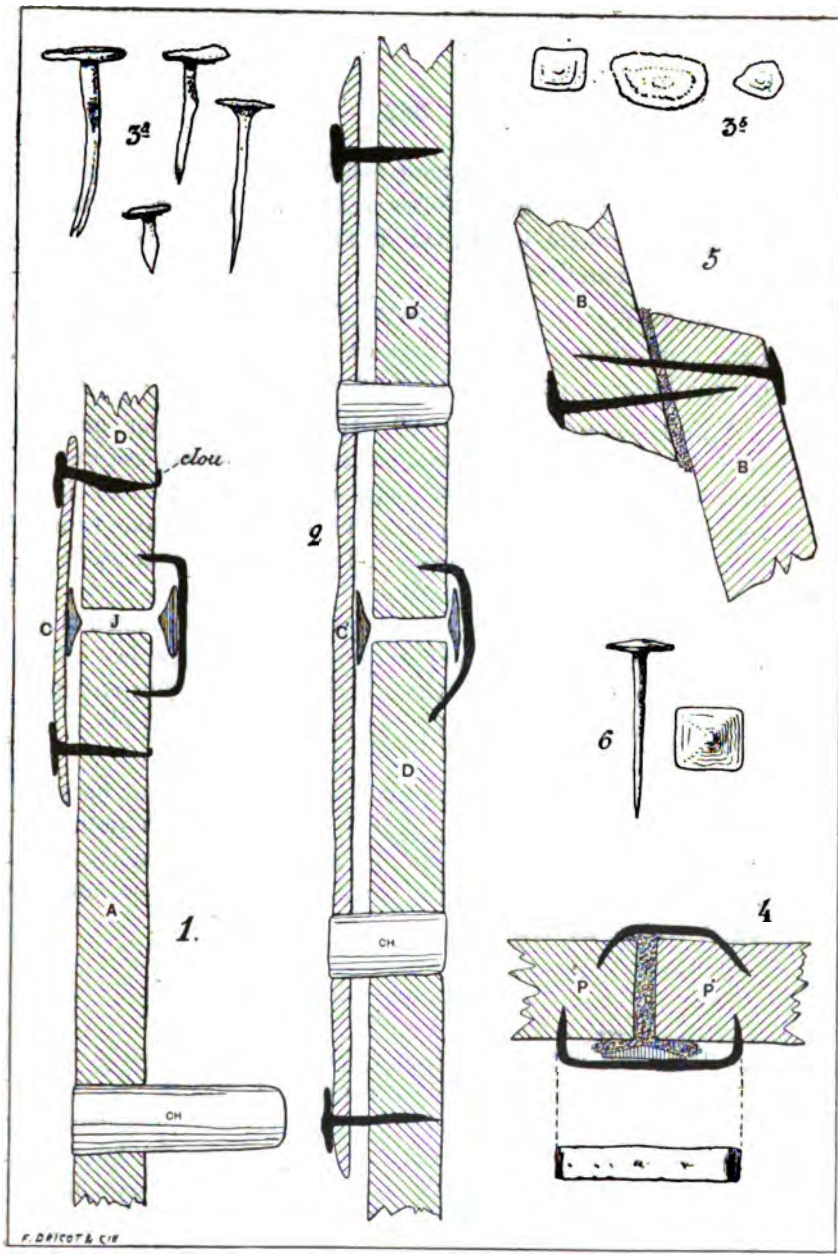

N° 23. — Même barque du 11e siècle.

Figure 1. En coupe transversale, calfatage du joint (J) entre le fond (A) et le bordage D. — C, planche recouvrant le couvre-joint. — CH, cheville de bois unissant le fond et une membrure. — Fig. 2. En coupe transversale, le joint entre les deux bordages D et D'. — Fig. 3. Clous et têtes des clous employés pour la fixation des planches C et C'.

Barque du commencement du 13e siècle.

Figure 4. Calfatage des joints entre les planches du fond. — Fig. 5. Calfatage d'un joint entre 2 bordages latéraux. — Fig. 6. Un des clous employé pour l'union des bordages.

4) Ces six membrures sont taillées dans le sens longitudinal du bois et, quoiqu'elles soient appareillées deux à deux, la rusticité du travail a fait qu'elles ne sont pas absolument pareilles.

5) Au fond et en avant (en A), fut retrouvée une planche, fixée primitivement sur la dernière membrure; elle présente de nombreuses, larges et profondes entailles (fig. 20, 3).

6) Le gouvernail (fig. 20, 4) fut retrouvé par moi à côté de la barque; il ressemble à une palette de pirogue; il avait une forme rectangulaire et mesurait 30 × 41 × 2 à 4 cm.; son manche était court et percé d'un trou dans le sens transversal : il est donc probable qu'on le fixait dans l'anneau de la barque au moyen d'une cheville.

Nous nous trouvons ici devant un type de construction évidemment très rustique; si nous considérons les soins apportés à élaborer cette construction, nous devons admirer la méticulosité et l'ingéniosité de l'ouvrier du XIe siècle.

—

Deux membrures analogues à celles de cette barque furent retrouvées dans le même niveau archéologique, à 30 mètres du gouffre où vint échouer la barque décrite ci-dessus : elles appartiennent à une seconde barque dont aucun autre vestige ne nous est parvenu.

III.

Le nord d'Anvers, dans les XIIe et XIIIe siècles, reste toujours habité; la population qui s'occupe de la pêche s'accroît et se perfectionne lentement; les endiguements s'opèrent graduellement, mais tout le réseau fluvial reste dans son état primitif, aucune rectification de cours ne s'opère et les eaux restent toujours aussi claires et poissonneuses que jadis.

Les dépôts fluviatiles de ces époques nous ont conservé des types intéressants de barques de pêche; elles sont devenues plus grandes en longueur et en largeur, bien que les cours d'eaux ne se soient pas élargis de plus de 2 mètres en trois siècles.

En 1884, lors du creusement du mur de quai du bassin Lefebvre, une tranchée mit à jour des vestiges de barques; la ville s'occupa de les dégager et fit faire une photographie de la coupe géologique et un levé des cinq embarcations en position de gisement; ces documents ne furent jamais publiés, de même qu'aucun détail de leur construction.

Grâce à l'aimable complaisance de Mr l'Ingénieur en chef Royers et de Mr Haenen, chef du 4e bureau, j'ai pu étudier à l'hôtel de ville d'Anvers le dossier complet s'y rattachant, et, aidé par la fidèle mémoire de Mr Paul Cogels, j'ai pu compléter mon étude sur les barques d'Anvers.

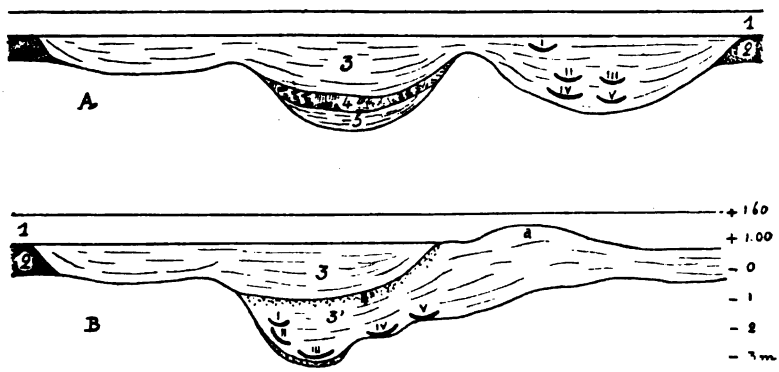

N° 24. A. Position initiale hypothétique, en I-V, des cinq barques considérées. B. Position observée, après le remaniement de 1421.

La seule préoccupation que l'on eut alors, en 1884, fut de discuter l'âge des barques en s'en tenant à la coupe géologique; seules les suppositions de Mrs Cogels et van Ertborn se rapprochèrent de la vérité archéologique, mais n'y parvinrent pas entièrement, leurs auteurs n'ayant pas eu comme moi l'occasion d'étudier, sur plus de 50 hectares, les dépôts fluviatiles modernes.

J'ai représenté en B de la figure 24 ci-dessus la coupe stratigraphique du gisement; la photographie (fig. 26) donne l'aspect de la tranchée observée. Le dos d'âne en (a) et la direction oblique des lignes de stratification témoignent de caractères anormaux dans la couche observée correspondant à la couche 3,

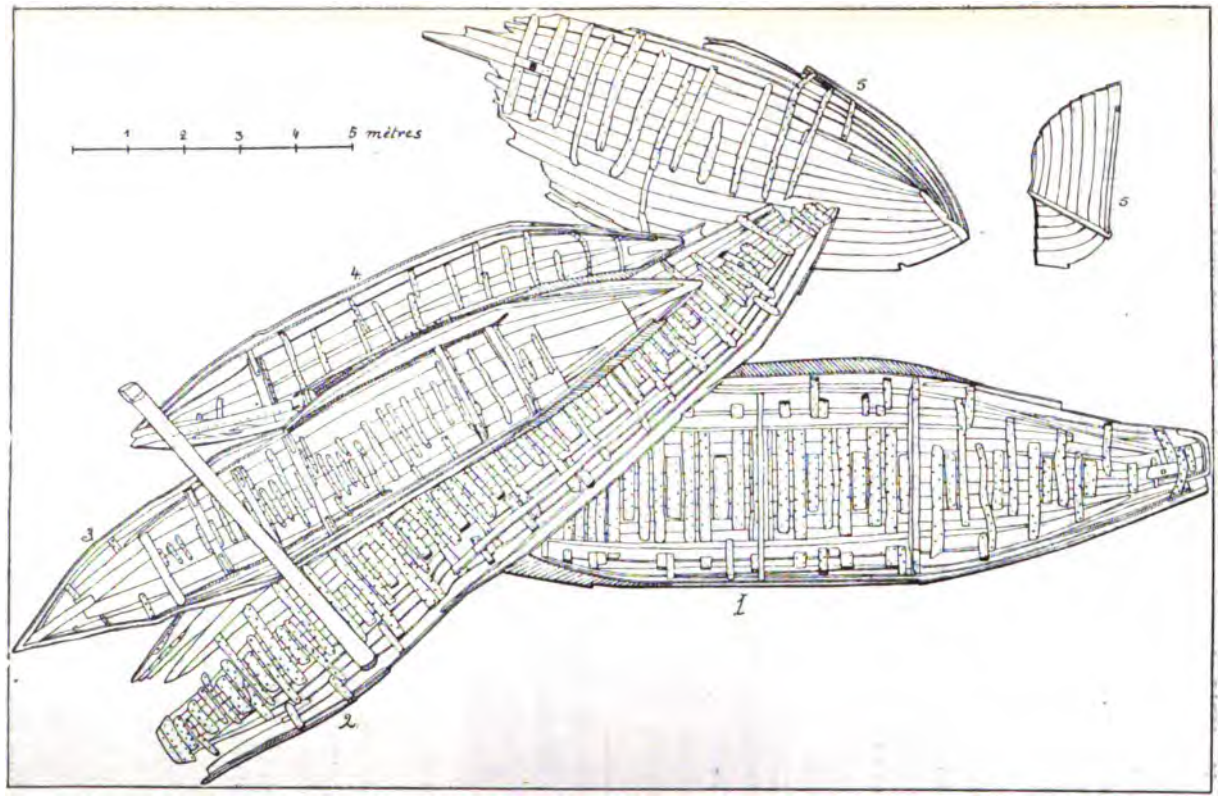

N° 25. — Reproduction d'un plan conservé aux archives de la ville d'Anvers. — Barques exhumées en 1884, lors du creusement pour le mur du bassin Lefebvre.

1 et 2, barques du début du 13e siècle. — 3 et 4, barques de la fin du 13e siècle. — 5, barque du 15e siècle.

mélangée de sables de la couche 4. Pour moi, il y a eu en ce point un remaniement des couches, attribuable à l'inondation de 1421, qui submergea les polders d'Austruweel, Wilmarsdonck, Oorderen, Oordam, Kieldrecht et Verrebroeck : les eaux, poussées avec violence contre la bifurcation du cours d'eau au point considéré, affouillèrent les couches 4 et 5 et

N° 26. Photographie de la tranchée représentée sur le schéma B de la figure 24.

firent passer en dessous d'une zône de la couche 3 des fragments remaniés voisins. Les figures A et B ci-dessus (fig. 24), dont la première est hypothétique, représentent le phénomène tel que je me l'explique.

Il eut pour résultat de faire passer les barques que nous étudions sous des couches plus anciennes et de bouleverser leur position respective et chronologique.

*
* *

Les barques dont il est question sont à fond plat pour quatre d'entre elles, et à carène pour la cinquième; la fig. 25, réduction du plan conservé aux Archives de la Ville, les

représente dans la position observée. Les quatre premières seules présentent un intérêt archéologique, en raison des points de rapprochement avec la barque du XIe siècle d'Anvers.

—

Les barques 1 et 2 du gisement avaient respectivement 20 et 15 mètres de long et 4 et 3 mètres de large pour 1 mètre et 1,20 m. de profondeur au centre : elles étaient absolument complètes dans le gisement, chose qui eût été impossible si elles avaient été prises, avec les trois autres, dans un tourbillon capables de les enfouir aussi profondément (fig. 25 et 27).

Le fond comprenait 6 planches de 15 à 20 centimètres, de large et 2 à 3 cm. d'épaisseur, dont les joints étaient fermés intérieurement et extérieurement par du calfatage en mousse et des clous-rivets en U, en fer; à l'intérieur un couvre-joint triangulaire en bois complétait le joint; le tout d'un travail identique à la barque du XIe siècle (fig. 23, 4).

Les planches du bordage étaient au nombre de 8, séparées par du calfatage en mousse et réunies par des clous en fer de forme régulière, à tête en pyramide (fig. 23, 5).

Quatre membrures complètes se trouvaient consolider, avec d'innombrables membrures incomplètes, ces longues embarcations : leur nombre si considérable doit être attribué à de fréquentes réparations et consolidations de ces embarcations de forme trop longue et d'exécution si rustique.

L'avant et l'arrière étaient de forme semblable, coupés carrés; on n'a aucune particularité concernant le gouvernail.

Nous devons rapporter les barques 1 et 2 au début du XIIIe siècle, eu égard aux dépôts considérés quant à leur épaisseur, déduction faite des parties déplacées.

—

Les barques 3 et 4 ont respectivement 9 et 13 mètres de long, un fond plat, mais assez étroit; et elles se terminent en avant et en arrière en pointe bien accusée.

Les caractéristiques de leur construction sont les mêmes que pour les barques 1 et 2; les matériaux sont encore en bois de chêne, le calfatage en mousse, les clous et clous-rivets (en U) en fer.

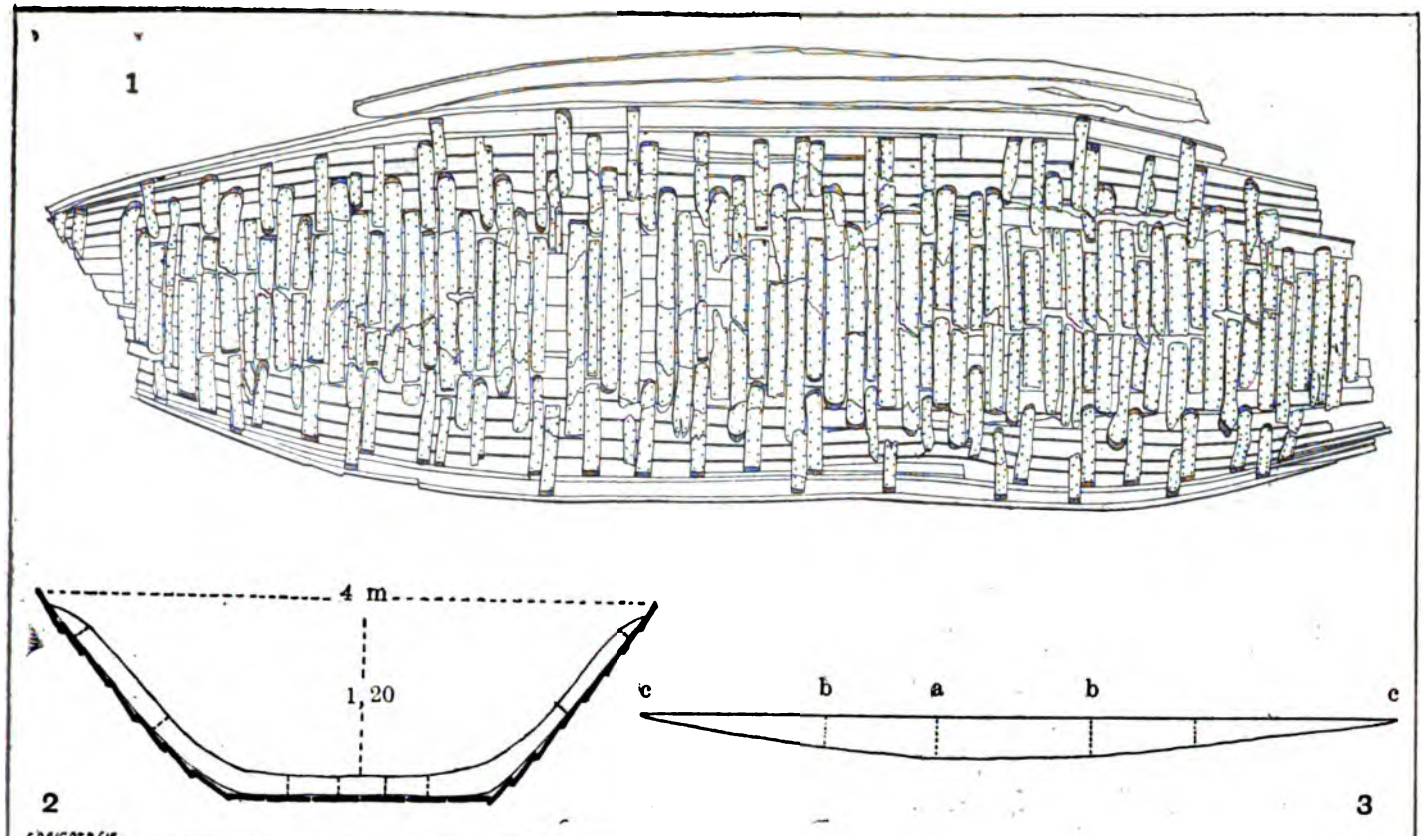

N° 27. — Barque du commencement du 13e siècle (n° 2, de la fig. 25), réduction d'un plan conservé aux archives de la ville d'Anvers. — Fig. 2. Coupe transversale. — Les traits en pointillé indiquent la position de chevilles. — Fig. 3. Diagramme longitudinal.

Leur modèle présente une grande amélioration dans l'art de la construction bien que les mêmes façons d'utiliser les mêmes matériaux aient subsisté.

Ces deux barques (3 et 4) doivent être rapportées à la fin du XIIIe siècle, par la considération, encore une fois, de l'épaisseur des dépôts et la déduction faite des parties déplacées.

—

La barque n° 5 ne présente aucun intérêt archéologique nouveau, car sa construction représente un type de yole décrit dans des ouvrages hollandais du XVe et XVIe siècle : elle devait avoir 13 mètres de long, et date de 1421, époque de l'affouillement et du déplacement des couches fluviatiles.

BIBLIOGRAPHIE.

BOEHMER, H.-G. *Prehistoric naval architecture of North of Europe* dans : *Report of the U. S. Nation. Mus. Smithson. Instit.* Washington, 1893.

CLAERHOUT, Abbé J. *La station palustre de Denterghem.* Bruxelles, *Annales de la Société d'Archéologie,* 3e et 4e livr., 1903.

COGELS P. et VAN DEN BROECK. *Observations géologiques à Anvers.* Bruxelles, 1882.

COGELS et VAN ERTBORN. *Observations géologiques à Anvers.* Bruxelles, Weissenbruch, 1883.

DEJARDIN (Capitaine). *Les dépôts de pliocènes à Anvers. Bull. de l'Acad. de Belgique,* 1877.

DE LOË (baron Alfred). *Découverte de palafittes en Belgique.* Congrès internat. d'anthrop., XIIe session, Paris, 1900.

DE LOË (baron Alfred). *Découverte de vestiges d'une station palustre au Neckerspoel. Bull. des Musées Royaux,* Bruxelles, octobre 1904.

D'HONDT et VALCKENEER. *La navigation à travers les âges.* Bruxelles, 1900; in-8°.

DE MORTILLET, M. *Origine de la navigation et de la pêche.* Paris, 1867.

JONKHEERE, Ed. *Le bateau de Bruges et la Flandre maritime.* Bruges, 1904; 1 vol. et 1 atlas.

KUMMER, J. *Fascinage des digues et histoire des Polders.* Bruxelles, 1904; 1 vol. et 1 portefeuille de pl.

KRAUSE, Ed. *Vorgeschichtliche Fischereigeräte und neuere Verglichstücke.* Berlin, Gebrüder Bornstraeger, 1904.

LE ROY. *Sur la marine des anciens,* dans : *Mém. de l'Acad. des Inscrip. et des lettres,* 37, 1877.

MERTENS en TORFS. *Geschiedenis van Antwerpen.* Antwerpen, 1845-1853.

MORISOTO, Cl.-Bart. *Orbis maritimi historia.* Anvers, 1643; in-fol.

Plans de la ville d'Anvers et de ses environs, figurant la topographie au 15e, 16e, 17e, 18e siècles : Archives de la ville d'Anvers, Musée Plantin, Archives du Royaume à Bruxelles, Collection Paul Cogels.

RUTOT, A. *Antiquités dans la partie belge de la plaine maritime. Annales de la Soc. d'Anthr. de Bruxelles,* 27 octobre 1902.

VAN ERTBORN (baron O.). *Les barques de l'Afrikadok.* Congrès archéol., Anvers, 1885. *Bull. Soc. de Géogr. d'Anvers,* 1885.

VAN DEN BROECK, E. *Les barques de l'Afrikadok. Bull. Soc. d'Anthrop. de Bruxelles,* 28 mai 1884.

WILDE (SIR W.). *Descriptive catalogue of the antiquities of the Museum of the Royal Academy.* Dublin, 1863.

WILSEN, Nicolaas. *Aloude en hedendaegsche scheeps-bouw, en bestier.* Amsterdam, 1871; in-fol.

Les tapisseries historiées signées par Jean van Room, alias Jean de Bruxelles, peintre de Marguerite d'Autriche,

par le Chne A. THIÉRY,

Professeur à l'Université de Louvain.

Mr Destrée, conservateur au musée du Cinquantenaire à Bruxelles, a fait remarquer que, si les mentions qui figurent sur les tapisseries du moyen-âge sont ordinairement un alignement de lettres quelconques, les tapisseries de Bruxelles font exception à cette règle, et que leurs inscriptions méritent d'être relevées et étudiées.

Nous avons entrepris de confirmer l'observation de Mr Destrée en étudiant les œuvres d'un maître qui florissait pendant tout le premier quart du XVIe siècle.

Un document d'archives (quittance) nous dit que Jean van Room a fait en 1513 le petit patron d'une tapisserie que nous possédons : c'est la tapisserie de *la Communion d'Herkenbald*, au musée du Cinquantenaire. Or cette tapisserie porte, tissée en grandes capitales, la signature *Joanes*.

Nous relevons la même signature dans une série de cartons et de tapisseries de même faire et de même facture; de telle sorte que nous pouvons dresser la liste suivante :

Passion de la cathédrale d'Angers antérieure à 1505. Quatre pièces (deux autres sont perdues).

Passion de Somzée, au musée du Cinquantenaire (Réplique partielle du précédent). Une pièce.

Passion de Castro, exposition de Barcelone, 1878 (Réplique du précédent). Une pièce.

Passion de Monistrol (même désignation). Une pièce.

Destruction de Troie. Une pièce est au musée Victoria et Albert à Londres; jusqu'à ces dernières années, elle avait été

divisée en trois fragments. Sept fragments sont à Issoire (France), mais sont des sections de trois pièces. Trois fragments dans la collection Schouvaloff. Deux fragments existent à Montereau (France). On en conserve aussi au château de Sully et à l'église de Zamora. L'ensemble comptait 28 scènes réunies en sept pièces de quatre scènes chacune. Le petit patron de cette série existe en majeure partie au Louvre (daté de 1500). Il est signé par Van Room, comme les tapisseries de Londres et d'Issoire dont il est le petit patron.

Siège de Jérusalem, à l'église Notre Dame de Nantilly, à Saumur. Quatre fragments réunissables en trois pièces (vers 1503).

Histoire de David de Somzée, au Cinquantenaire, à Bruxelles. Une pièce (vers 1510).

Histoire de David et de Bethsabée, à la couronne d'Espagne (1520). Quatre pièces.

Sainte Véronique et la Descente de croix, à la couronne d'Espagne (1525).

Les Tentures de Trente (réplique partielle du précédent). Sept pièces.

La Sybille et Auguste, du musée de Cluny. Une pièce.

L'Hercule, du musée des arts décoratifs à Paris. Une pièce.

Les inscriptions que portent ces pièces sont : soit les signatures de prénom seul :

Johanes, Ioanes, Ioanes, Ian, Ioh, Jan, J., soit les signatures de nom seul. Ron, Rom, Roem, Raoum. R., soit encore

les signatures complètes : JOHANES ROMEUS, IOH. RAOUME, JAN DE RON, IROM, J. R., IAN VAN ROM, A. ROM. — Parfois le lieu de provenance où le tissage a eu lieu est indiqué : BRUS. BRAB. (Bruxelles, Brabant), parfois un autre nom de peintre : VAN OIRLE, OSLE, ou de tisseur : VAN AELST, ou une date : 15e.

Au cours de sa longue carrière, la manière de Jean van Room se modifie seulement pour les modes et pour les accessoires, mais elle reste fidèle au caractère national belge. Elle n'adopte rien ou presque rien de la manière italique ou raphaélique dont s'engouaient les artistes contemporains. C'est un drapé plus étoffé, une plus grande recherche du type accentué et naturaliste qui caractérisent notre maître et font de lui un des peintres les plus nationaux que nous ayons eus. La fidélité avec laquelle il prodigue ses signatures, non moins que l'accentuation toute personnelle de sa manière permettront sans doute de lui restituer un œuvre beaucoup plus nombreux.

*
* *

Concluons que Jean van Room mérite infiniment plus que l'oubli dont on l'entoure : Mr A.-J. Wauters, qui a écrit dans la *Gazette*, de Bruxelles (21 sept. 1904), un article sur Jean van Room, était arrivé à la même conclusion par une toute autre voie.

L'Evaluation des monnaies anciennes en monnaies modernes,

par Hubert VAN HOUTTE,

Chargé de cours à l'Université de Gand.

Est-il possible de traduire en langage moderne la terminologie monétaire ancienne? Exemple : Trouvant, dans le *Registre du Cop de l'Espier de Flandre*, que le froment est estimé à Furnes en 1381 à 1 livre, 9 sous, 1 denier parisis, et en 1440, à 2 livres, 6 sous, 10 deniers parisis, puis-je convertir ces indications de « livres, sous et deniers » en « francs et centimes »?

Ecartons d'abord la question du *pouvoir* de l'argent. Il ne s'agit pas ici de savoir combien de fois la puissance d'achat de cinq grammes d'argent fin, par exemple, est plus grande en 1381 et en 1440 qu'à l'heure actuelle (1). Il s'agit tout simplement de la question que voici : pouvons-nous dans l'état actuel de la science, déterminer couramment la quantité de métal précieux que représente une livre parisis ou tournois, un écu, un ducat, que sais-je, aux différents moments de notre histoire? Il va de soi que si nous ne pouvons déterminer d'une manière suffisamment précise cette *valeur intrinsèque* de nos monnaies anciennes, nous pouvons encore moins connaître leur valeur *extrinsèque*, leur pouvoir ou puissance d'achat.

Formulée en ces termes, la question étonnera un grand

---

(1) Un ouvrage qui indique très bien l'état de cette question du *pouvoir* de l'argent est celui de A. Luschin von Ebengreuth : *Allgemeine Münzkunde und Geldgeschichte*, 1902, pp. 183-192. On y trouve une bonne critique sommaire des théories de Leber, Lamprecht, d'Avenel, etc. Cf. A. De Foville : *La monnaie*. 1907, pp. 195-200.

nombre de nos confrères. Car nous avons constaté plus d'une fois que, dans beaucoup de milieux, très au courant d'ailleurs des choses de l'histoire, on ne se doute pas même des difficultés que présente la solution de cette question en apparence si simple.

Ces difficultés proviennent surtout de ce que les anciens termes monétaires ne désignent pas toujours des *monnaies réelles*, c'est à dire des rondelles de métal d'un poids et d'un titre donnés, mais qu'ils désignent souvent une *monnaie de compte*, c'est à dire une monnaie imaginaire.

Expliquons-nous.

De nos jours, le mot « franc » désigne un poids d'argent déterminé (5 gr. au titre de 9/10 de fin), ou, dans les Etats qui font partie de l'Union latine, un poids d'or au même titre mais 15 1/2 fois moins considérable. Le mot « franc » a donc chez nous un sens précis; et les espèces supérieures ou inférieures à cette unité portent le chiffre indicatif de leur valeur nominale. Au lieu de s'appeler ducat, écu, noble, carolus, patacon, ducaton, nos monnaies d'or et d'argent s'appellent pièces de vingt, de dix, de cinq, de deux *francs*, comme nos pièces de nickel ou de bronze se nomment non des oboles, des gigots ou des mites, mais pièces de vingt, de dix, de cinq, de deux, de un centimes ou *centièmes du franc* (1). Il en résulte que toutes ces monnaies ont une *valeur nominale fixe par rapport à l'unité monétaire*. De la sorte, leur estimation dans le commerce se trouve à l'abri des changements qui surviennent dans le rapport de valeur entre les différents métaux et entre les différents types de même métal plus ou moins neufs ou plus ou moins bien faits. Autrefois, il n'en était pas ainsi. Le plus souvent, les monnaies d'or et d'argent ne portaient pas l'indication de leur valeur. De là vient que le rapport entre ces monnaies variait constamment d'après la loi de l'offre et de la demande, influencée non seulement par le marché des métaux précieux, mais encore par l'usure

(1) Cf. H. Lonchay. *Recherches sur l'origine et la valeur des ducats et des écus espagnols. Les monnaies réelles et les monnaies de compte* (Extrait des Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1906), p. 67.

naturelle des pièces et par les pratiques du billonnage (démonétisation des meilleures espèces et des meilleurs types par les spéculateurs en métaux précieux). Ces variations continuelles des rapports entre les différentes monnaies nécessitaient l'emploi d'un commun dénominateur *abstrait*. Ce ou plutôt ces communs dénominateurs s'appellent monnaies de compte. La monnaie de compte la plus usuelle dans nos provinces fut la livre (livre tournois, livre parisis, livre de gros) avec ses sous-multiples, les sous et deniers : 1 livre valant généralement 20 sous, 1 sou valant 12 deniers. Ces livres, sous, deniers, avaient été, durant le haut moyen-âge, des monnaies réelles, c'est à dire des monnaies sonnantes et trébuchantes, représentant une quantité donnée de métal précieux. Mais durant le bas moyen âge, ces termes ne désignent plus que des monnaies imaginaires, destinées à servir de commune mesure. Ainsi, en supposant qu'une pièce de monnaie d'argent soit tarifée en 1530 à 40 sous parisis et une autre d'or, à 60 sous parisis, cela veut dire tout simplement que la première de ces monnaies est à la seconde comme 40 est à 60, ou comme 2 est à 3. Si, dans la suite, l'or devient plus rare comparativement à l'argent, la seconde monnaie montera en valeur par rapport à la première, et si celle-ci continue d'être tarifée à 40 sous, celle-là le sera peu à peu à 61, 62, 65, 70 sous. Il se peut aussi que les deux types supposés, par l'entrée dans la circulation d'autres types moins parfaits ou moins riches en métal précieux et dont l'estimation officielle est surfaite, haussent dans la même proportion, de sorte que la monnaie d'argent tarifée en 1530 à 40 sous, le soit en 1630 à 50 sous et celle d'or, tarifée en 1530 à 60 sous, monte en 1630 à 75, 76, 80 sous. Le terme sou, son multiple livre et son sous-multiple denier, n'ont donc pas de valeur concrète. Ils ne font qu'indiquer un *rapport* entre les monnaies différentes.

Conséquemment pour convertir en *francs* des indications de sommes d'argent exprimées en monnaie de compte, il faut savoir 1° à quelles monnaies réelles correspondaient, *en telle année*, ces indications, 2° quel était le poids et le titre de ces monnaies réelles, 3° dans quel rapport de valeur se trouvaient

l'or et l'argent l'un vis à vis de l'autre. Alors, et alors seulement, il est possible dé calculer en francs la *valeur intrinsèque* des sommes ainsi exprimés.

Tels sont les termes du problème. Mais autre chose est de le poser, autre chose de le résoudre.

PREMIÈRE QUESTION.

A quelles monnaies réelles correspondent les monnaies de compte ?

Pour pouvoir répondre à cette 1re question, il faudrait qu'on fasse au préalable l'histoire des différentes monnaies de compte qui furent en usage dans nos provinces. Rien de systématique n'a été fait à cet égard. Sans doute dans les ouvrages des Van Loon, Van der Chijs, Serrure, V. Gaillard, Chalon, De Witte, de Chestret de Haneffe, Cumont, on trouve des évaluations nombreuses, mais éparses. Toutes ces évaluations devraient être recueillies dans un ouvrage pareil à celui de Natalis de Wailly sur la livre tournois (1). Au surplus la plupart de ces évaluations devraient être contrôlées. Car il ne suffit pas, comme le fait N. de Wailly et comme le font la plupart des numismates, de se contenter des évaluations officielles, c'est à dire des évaluations faites dans les ordonnances monétaires. Elles ne répondent guère à la réalité. Le public en effet ne se laissait pas duper par les ordonnances gouvernementales. Il cédait bien en apparence. « Il consen-
« tait à appeler *livre* une quantité de métal fin moins grande
« qu'auparavant et à prendre pour une livre (20 sous) une
« monnaie qui par son titre ou son poids ne valait précédem-
« ment, par exemple, que 18 sous ; mais il rehaussait nomi-
« nalement dans la même proportion, du dixième, toutes les
« espèces d'argent nationales ou étrangères en circulation
« dans le moment. Celles qui valaient jusque là 1 livre
« (20 sous) se trouvaient dès lors valoir dans le commerce

(1) *Recherches sur les variations de la livre tournois depuis le règne de St. Louis jusqu'à l'établissement du système décimal* (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, t. XXI, 2, 1867).

« 22 sous; et l'opinion agissait de même envers toutes les « espèces d'or » (1). En voici une preuve concernant nos provinces. L'ordonnance du 10 décembre 1526 (2), qui se rapporte précisément au cours des monnaies, commence par ces mots : « que les deniers d'or et d'argent de nostre coing et forge et aultres deniers par nostre dicte ordonnance coursables et évaluez, se sont baillez et allouez et journellement se baillent et allouent *à plus hault pris* qu'icelle ordonnance ne porte ». Voilà le cours officiel reconnu fictif et illusoire par ceux-là mêmes qui l'ont fixé. Les doléances de ce genre sont extrêmement nombreuses. C'est que les gouvernements de l'ancien régime croyaient à tort qu'il leur était donné d'imposer une valeur déterminée à telle rondelle de métal précieux qu'ils voulaient, sans se douter que ce métal n'était qu'une marchandise sujette aux fluctuations du marché, aux caprices du change, aux lois inéluctables de l'offre et de la demande.

Ainsi, celui qui voudrait faire l'histoire de la valeur de nos monnaies de compte en monnaies réelles, ne pourrait se baser exclusivement sur le cours officiel de ces monnaies, tel qu'on le trouve dans les « Placcards de Flandre », dans le « Recueil des anciennes ordonnances » ou ailleurs (3). Cette méthode serait défectueuse, comme la méthode de Natalis de Wailly est défectueuse. Pour déterminer le plus approximativement possible la *valeur réelle* de nos monnaies de compte, il faut recourir aux estimations réelles, c'est-à-dire aux estimations commerciales, telles qu'on les trouve dans les lettres de foire, dans les livres de compte des marchands et des banquiers (4), dans les différentes pièces comptables des archives des grandes communes et des établissements charitables. Mr Edw. Gailliard a recueilli quelques estimations de ce genre dans le glossaire annexé à son édition de la Keure d'Hazebrouck (5).

---

(1) Vte D'AVENEL. *Histoire économique de la propriété*, etc..., tome I (1894), p. 63.

(2) *Placcaeten van Vlaenderen*, t. I., pp. 47 et suiv.

(3) Voir la liste des ordonnances monétaires concernant la Belgique dans G. Cumont. *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge* (Bruxelles, 1883), pp. 383 et suivantes.

(4) Cf. A. LUSCHIN VON EBENGREUTH, ouvr. cité, pp. 182-183.

(5) Tome IV, vo lib. par.

En poursuivant à fond le travail tel qu'il est indiqué dans les colonnes de ce glossaire, en recueillant et en classant systématiquement un plus grand nombre d'indications de ce genre — elles abondent dans nos archives —, on pourrait faire un jour de façon vraiment scientifique l'histoire des sommes, en *monnaies réelles*, que la livre parisis représenta successivement dans nos provinces. Et il faudrait en faire autant pour la livre de gros (1) et pour les autres monnaies de compte qui furent en usage chez nous. Car il n'y a pas que la *livre* monnaie de compte, il y a encore, au XVIe et au XVIIe siècle, le ducat et l'écu, qui sont à la fois monnaie réelle et monnaie de compte (2). Il y a de même, au XVIIIe siècle, le florin de 20 patards. Et nous n'épuisons pas la série. Bref, il n'y a pas *un* travail à faire au sujet de nos monnaies de compte, mais *des* travaux. Néanmoins nous croyons que, par une intelligente collaboration, nos archivistes, nos numismates et nos historiens, pourraient mener à bonne fin cette première œuvre d'évaluation (3).

---

(1) Mr G. Cumont a publié des estimations de la livre de gros de Flandre dans le Brabant, sous les règnes de Jean III, de Wenceslas et de la duchesse Jeanne, d'après les registres des receveurs généraux de Brabant (Voir *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, tomes XV et XVI). Ces estimations plus ou moins officielles sont-elles conformes aux estimations commerciales? Nous posons la question sans toutefois la résoudre.

(2) Cf. H. Lonchay, ouvrage cité.

(3) M^r^ d'Avenel (ouvrage cité, t. I, pp. 65 et 484) et, déjà longtemps avant lui, l'économiste Leber (*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, 2e édit.), exprimèrent l'avis que le cours réel de la livre de compte se retrouve dans le prix moyen, exprimé en livres, du marc, c'est à-dire de 245 grammes d'argent fin. Ainsi M^r^ d'Avenel fait le calcul suivant : 245 gr. d'argent fin se vendaient en moyenne. de 1200 à 1225, 2 l. 10 s. (50 s.). Donc 2 l. 10 s = 245 grammes d'argent fin, et 1 livre = 98 grammes d'argent fin. Or, 1 franc de notre monnaie actuelle = 4 gr. 50 d'argent fin ; donc 98 grammes : 4 gr. 50 = 21,77. La livre tournois valait donc en moyenne, de 1200 à 1225, fr. 21,77.

Si cette méthode était exacte. elle simplifierait singulièrement la question. Mais elle présente de très graves défauts. Le prix de l'argent monnayé n'est pas équivalent au prix de l'argent brut. Dans l'estimation de l'argent monnayé, il faut tenir compte des frais de fabrication et du bénéfice de seigneurie souvent très considérables. De plus. dans le cours de l'argent monnayé, il y a un élément subjectif, l'opinion publique. — Pour plus de détails, voir notre mémoire intitulé : *Documents pour servir à l'histoire des prix de 1381 à 1794* (Commission royale d'histoire, in-4°, 1902), pp. 26-29.

DEUXIÈME QUESTION.

Quel est le poids et le titre des différentes monnaies réelles ?

Je dis première œuvre d'évaluation. Car il y en a une seconde, plus facile, et que les numismates de bonne volonté pourraient faire du jour au lendemain. Elle consisterait à indiquer, en grammes, la quantité de métal précieux que contiennent ou contenaient les anciennes monnaies réelles que nous possédons dans nos grandes collections.

Si j'ai en main un mouton d'or du règne de Louis de Maele, « je puis en déterminer le poids avec une balance, le titre avec une pierre de touche ou mieux par voie d'essai chimique » (1) ; et si je trouve ainsi que la pièce contient x grammes d'or fin, j'en conclurai *provisoirement*, par comparaison avec notre pièce de 20 francs, que ce mouton d'or valait $\frac{20 \times x}{5,80644} = y$ francs (2).

Je dis que je conclurai *provisoirement*. Et cela pour deux motifs. Le premier est le suivant. C'est que l'indication x grammes n'est qu'une indication empirique, viciée peut-être par l'usure ou l'imperfection de la pièce expertisée (le mouton d'or). On pourrait alors, pour mieux faire, prendre le texte de l'ordonnance ou des ordonnances dans lesquelles il est question du poids et du titre du mouton d'or et corriger la première indication (empirique) par la seconde (légale ou théorique) (3). Le second motif, pour lequel ma comparaison entre le mouton d'or et notre pièce de 20 fr. ne sera que provisoire, tient aux variations du rapport entre la valeur du métal argent et du métal or. Nous parlerons de ce rapport sous la troisième question. Au demeurant, souhaitons que les numismates nous fournissent le plus tôt possible un **glossaire** de toutes les mon-

(1) A. de Foville, ouvrage cité, p. 193.

(2) 5 gr. 80644 est la quantité d'or pur contenu dans la pièce de 20 fr, son poids droit étant de 6 gr. 4516 au titre de $\frac{900}{1000}$ de fin.

(3) Cf. A. de Foville, ouvrage cité, ibidem.

naies *réelles* qui ont eu cours dans notre pays et dont nous possédons des spécimens dans nos cabinets numismatiques, en ayant soin d'en indiquer le poids et le titre constatés par des procédés empiriques. Ce glossaire constituerait un instrument de travail précieux pour les historiens-économistes et leur permettrait d'évaluer en grammes de métal fin, sans trop de peine, toutes les *monnaies réelles* dont il est question dans les documents anciens. Quoique cette question ne paraisse pas être la première qui se pose au point de vue logique, on pourrait la résoudre en fait avant les autres. Elle est la plus facile et donnerait des résultats immédiats. Beaucoup d'indications monétaires anciennes sont faites d'ailleurs en monnaies réelles. Il va de soi que pour celles-ci la première question ne se pose pas.

TROISIÈME QUESTION.

Dans quel rapport de valeur se trouvaient l'or et l'argent l'un vis-à-vis de l'autre ?

Dans les Etats de l'Union latine le rapport officiel entre la valeur de l'or et de l'argent est de 1 à 15,5. Ce rapport ne fut pas toujours aussi élevé. D'après les calculs de Mr H. Lonchay, il n'était en 1497 que de 1 à 10,10 (1).

Il importe de tenir compte, dans les évaluations de monnaies anciennes, de ces variations de rapport. En effet, sur la base du rapport $\frac{1}{15.5}$, le gramme d'argent fin valant 0, f 22, le gramme d'or vaudrait 0, f 22 × 15,5 = 3 f 41 ; tandis que sur la base du rapport $\frac{1}{10.10}$, il ne vaudrait que 2 f 22. Ce serait donc fortement augmenter la valeur des anciennes monnaies d'or que d'admettre, pour leur évaluation, le rapport légal qui existe actuellement entre les deux métaux précieux Pour faire ces évaluations d'une manière relativement exacte, il faudrait connaître l'histoire des variations de rapport qui

(1) Ouvrage cité, p. 52.

sont survenues entre l'or et l'argent dans nos provinces depuis le moyen âge jusqu'à l'introduction du système monétaire actuel. En attendant que cette histoire soit faite, on pourrait se contenter de suivre les rapports successifs qui ont été établis pour les pays voisins, l'Allemagne et la France notamment, où la science est plus avancée en cette matière (1).

Mais il y a autre chose. Les rapports entre la valeur des deux métaux une fois établis pour telle ou telle année, il s'agit encore de s'entendre sur le choix du métal régulateur. En effet, d'après qu'on part de la base argent ou de la base or, on arrive à des résultats notablement différents.

Comme nous l'avons vu tout à l'heure, si on déduit la valeur du gramme or de la valeur du gramme argent, nous trouvons, pour 1497, que le gramme or vaut fr. 2,22. Seulement si on fait l'opération en sens contraire, le gramme or valant actuellement dans l'union latine fr. 3,44, le gramme argent, suivant le rapport existant en 1497 ($\frac{1}{10.10}$) vaudrait fr. $\frac{3.44}{10.10}$ = fr. 0,31. On dira donc, si l'on prend l'argent comme métal régulateur, qu'en 1497 un gramme d'argent fin vaut fr. 0,22 et un gramme d'or fin fr. 2,22; si au contraire, on prend l'or comme métal régulateur, on dira qu'en 1497 un gramme d'argent fin vaut fr. 0,31 et un gramme d'or fin fr. 3,44. Il importe donc de s'entendre sur la base de ces calculs.

Il règne, à ce sujet, des opinions très diverses. Les uns estiment qu'il faut prendre le pied de l'or, les autres le pied de l'argent; d'autres encore, tel Natalis de Wailly, diront qu'il faut combiner les deux pieds.

Voici les motifs que fait valoir Mr H. Lonchay pour préférer, dans les évaluations relatives au XVIe siècle, le pied de l'argent : « L'historien doit comprendre les phénomènes « économiques comme les contemporains les comprenaient « eux-mêmes. Or, il y a trois siècles, l'argent avait par rapport

(1) On peut affirmer, sans doute, que ces rapports ont été approximativement les mêmes dans toute l'Europe centrale et occidentale. Cependant il y a des différences dont il faut tenir compte. Au moyen âge et durant les temps modernes les phénomènes économiques se répercutent plus lentement dans les pays voisins qu'à l'heure actuelle.

« aux choses une valeur beaucoup plus considérable que de « nos jours. Son pouvoir d'achat était, de l'avis de quelques « économistes, six fois plus fort que maintenant. L'argent « n'était donc pas un métal inférieur, il l'est devenu depuis. « Quoique, après la mise en exploitation des mines du Potosi, « il fût devenu plus abondant sur le marché et qu'il eût « diminué de valeur, il resta longtemps, aux yeux des contem- « porains, comme le signe par excellence de la richesse. On « ne parlait pas encore de la baisse de l'argent, mais on « remarquait la hausse de l'or. L'argent était donc au XVIe « siècle le métal régulateur » (1).

Ces raisons nous paraissent décisives pour le XVIe et le XVIIe siècle. Au surplus, elles nous paraissent avoir la même force, sinon plus de force encore, pour les siècles antérieurs. Evidemment on peut formuler, contre l'emploi exclusif du pied de l'argent, certaines objections qui ne sont pas dépourvues de gravité. Mais on peut en formuler davantage encore contre tout autre système. En cette matière il faut bien se résigner à choisir le système le moins imparfait. Nos évaluations, d'ailleurs, ne seront jamais qu'approximatives. Vouloir leur donner les apparences d'une rigueur mathématique, n'est rien moins que scientifique.

Conclusion.

De tout ce qui précède nous concluons que les historiens belges ne disposent pas encore d'un instrument de travail convenable pour convertir couramment les indications monétaires qu'ils rencontrent dans les documents, même quand ces indications sont faites en monnaies réelles. Ils ne disposent que d'indications éparses, souvent difficiles à retrouver. Ce serait une œuvre hautement méritoire pour un numismate de recueillir et de compléter systématiquement ces indications et de les publier sous forme de glossaire. Ce travail pourrait se réaliser, croyons-nous, en un temps relativement court.

En ce qui concerne l'évaluation des indications faites en

(1) Lonchay, ouvr. cité, pp. 54-55.

monnaie de compte, la tâche à accomplir est plus considérable. Les historiens de l'actuelle génération n'auront probablement pas le bonheur de disposer un jour d'une histoire vraiment scientifique des fluctuations de nos différentes monnaies de compte. A cet égard, cependant, « quelques auteurs se flattent d'un optimisme aussi naïf qu'ignorant des sources ». C'est ainsi que Mr Des Marez, professeur à l'université de Bruxelles, exprima jadis le regret dans une « Notice critique » (1) sur mes « Documents pour servir à l'histoire des prix », que je n'eusse pas indiqué ces prix en argent fin, tout au moins de distance en distance.

Nous le répétons, beaucoup d'historiens et d'archéologues semblent ne pas se douter des difficultés énormes que soulève le problème ici abordé. Il faut espérer pourtant que tôt ou tard ces difficultés seront levées. Si la tâche dépasse vraisemblablement les forces d'un homme isolé, le travail collectif, qui entre de plus en plus dans nos mœurs, finira bien par en avoir raison.

Entre temps puissent ces quelques pages contribuer à faire réfléchir ceux de nos confrères qui ont l'habitude, au cours de leurs travaux, de donner à la légère des évaluations de monnaies anciennes en monnaies modernes. Les théories que nous avons résumées ici ne sont pas neuves. Elles ont été souvent exposées par de savants spécialistes. Seulement elles sont, ou perdues de vue, ou ignorées dans bien des sociétés d'histoire et d'archéologie. Notre but est d'attirer sur elles l'attention des membres de ces sociétés.

---

(1) Voir *Revue de l'Université de Bruxelles*, 7e année, n° 10 (juillet 1902), pp. 757 et suiv.

Les STEENEN et les HOVEN en Flandre,

par Armand HEINS,

Secrétaire-adjoint de la Commission locale des monuments, à Gand.

Dès le haut moyen-âge, comme l'attestent les textes des plus anciens chroniqueurs, nos deux grandes villes de Flandre, Gand et Bruges, ainsi qu'Ypres et certaines autres communes encore, étaient pourvues d'un grand nombre de maisons en pierre, qu'on appela des *steenen*.

C'étaient des sortes de forteresses orgueilleuses, appartenant à des particuliers, à des patriciens ou à des bourgeois enrichis, que le commerce et l'industrie avaient élevés au rang de ceux qui s'étaient anoblis au service des princes.

Ces *steenen* avaient des similitudes de formes avec les solides palais qui subsistent encore dans les anciennes villes républicaines du Nord de l'Italie.

Ici, comme là-bas, les nobles et les récents parvenus se construisirent des demeures hautes et fières, couronnées la plupart du temps par des créneaux et des tourelles de guet ou de défense.

Le plus souvent aussi, une tour principale se dressait dans les cours ou les enceintes de ces maisons fortifiées. Il nous reste, à Gand comme à Bruges, quelques exemples du motif architectural en question.

La tour primitive y a été conservée ou bien elle a été remplacée par une autre de date plus récente.

Nous allons examiner spécialement les restes, encore debout en Flandre et dans les régions voisines, de ces demeures urbaines, ayant parfois la forme générale, la silhouette ou la disposition avec fossé d'enceinte, des manoirs du plat pays.

Si pas plus tôt, du moins en même temps que Bruges,

Gand vit s'élever ces donjons, ces palais rudes dont la façade, la masse imposante accusaient la richesse, la force du propriétaire, marquaient sa volonté de dominer des vassaux, des serfs, des manants, la populace voisine.

Ce que nous connaissons de ces *steenen* prouve, chez le constructeur, le souci d'employer les moyens les plus propres à résister à un assaut, à une émeute, si fréquents en ces temps troublés.

Les incendies effrayants qui anéantissaient d'immenses quartiers de nos vieilles villes, où les maisons des bourgeois étaient généralement construites en bois, venaient s'arrêter devant les murailles épaisses des *steenen*.

Leurs hautes parois en pierre préservaient ainsi les biens et les installations plus ou moins luxueuses de ces patriciens d'ancienne ou de fraîche date. Elles abritaient les chefs des citoyens de notre ville batailleuse, remuante comme pas une.

Pour Gand, en dehors de certains *steenen* dont des parties ont résisté au temps, il reste, soit en documents écrits, soit en dessins ou autres pièces graphiques, un bon nombre de souvenirs de ces « pierres » ou « pierriers », comme on les appelle quelquefois.

Le travail que nous entamons à leur sujet pourra donc être un chapitre, intéressant pensons-nous, de la grande étude d'ensemble que le congrès de Gand de 1907 inscrit à son questionnaire, sur l'habitation privée en Belgique.

I.

Dans l'histoire de Gand, les citations de *steenen* sont nombreuses.

On se représente d'ordinaire ces constructions comme de hauts, fiers et solides donjons; on les voit, se dressant dans nos rues étroites, couronnées de tourelles, de terrasses, cantonnées de murs crénelés.

En fait, quelques-uns de nos *steenen* gantois avaient ces formes générales, et c'est ainsi qu'ils nous apparaissent le plus souvent, au cours de nos lectures. Des images, plus ou moins exactes, nous ont familiarisés avec ces silhouettes et on pouvait

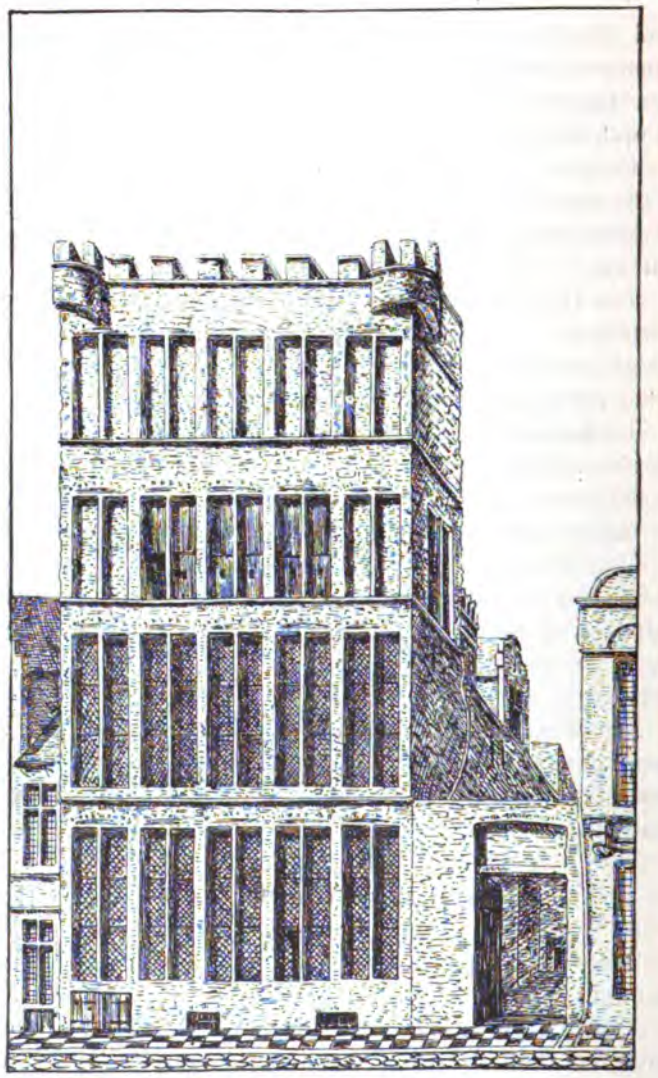

N° 28. — **Gand**. Le steen de la Grande Ameede, rue aux Vaches, d'après un dessin de la 1re moitié du XIXe siècle (Bibl. de Gand).

encore, jusqu'il y a quelques années, rencontrer des parties de ces maisons, en place et intactes. C'est donc sous cette forme de haute façade crénelée que nous connaissions les *steenen*, et nous pouvions croire que cet aspect typique était unique ou du moins prédominant.

Mais il y eut aussi d'autres modes de couronnement de ces demeures, tel celui du haut pignon à gradins, fermant de part et d'autre le bloc habité, couvert de tuiles ou d'ardoises.

Cette forme générale, moins connue, a frappé notre attention dans nos recherches, et nous avons voulu fixer les caractéristiques de ces homes patriciens du moyen-âge.

N° 29. — **Gand.** La Grande Ameede, steen du XIIIe siècle, rue aux Vaches, d'après une photographie de Ch. d'Hoy, faite avant sa démolition (vers 1870).

Les deux types principaux que nous venons de signaler ont donc coexisté.

C'est au bord des rues, des ruelles extrêmement étroites et tortueuses, que nous trouvons ces grandes maisons en pierre, et elles se groupent principalement dans la « cuve » de Gand. Cette cuve, sorte d'île circulaire formée par le cours de l'Escaut et de la Lys, était coupée en croix par quelques voies principales que nous devons examiner rapidement.

Ces artères s'étendaient du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest; le point de rencontre était occupé par la première église de la ville commençante, Saint-Jean (depuis cathédrale Saint-Bavon). Quelques modestes constructions civiles, telles la maison des échevins, la Halle, etc., se trouvaient aux alentours de cette église et de celles de Saint-Nicolas et de Saint-Jacques, les plus anciennes après elle.

C'est sur ces voies primitives que nous rencontrerons les *steenen*, tandis que nous verrons plus tard les *hoven* plus largement et plus confortablement établis dans des quartiers presqu'excentriques de la ville, dans des parties nouvelles, des accroissements de son territoire qui, de bonne heure, vinrent lui donner, à peu près, son immense périmètre actuel.

Celle de ces voies, qui allait du Sud au Nord, reliait probablement de toute antiquité la colline Saint-Pierre aux monticules de sable de Mont-Saint-Amand, en passant au dessus d'un relèvement du sol qui est le Sablon, et dont le pourtour, aux temps primitifs, devait être extrêmement marécageux et humide. Elle servait de communication directe entre la très puissante abbaye de Saint-Pierre au mont Blandin et sa filiale de Saint-Bavon. Sur cette artère nous rencontrons beaucoup de demeures féodales.

L'autre voie, coupant la première à angle droit, suivant la direction actuelle de la rue Haut-port, partait du *Wiedenaert*, ou grand marché, au bord de l'Escaut, près du steen de Gérard le diable (en réalité notre place de Grève), et reliait ainsi ce point initial du commerce naissant, à la ville du Comte, ou Vieux-bourg, au delà de la Lys.

C'est sur ces quatre tronçons de rues se croisant, sur quelques autres rues parallèles, et près du Sablon, centre du *Portus*, que nous pouvons fixer exactement l'emplacement des *steenen* et de quelques *hoven*. Il y eut ainsi beaucoup de ces « maisons en pierre » rue du Gouvernement, rue Haut-Port, rue du Bas-polder, rue Basse; puis dans d'autres rues encore du centre, et dans certains quartiers longeant la Lys, comme dans la rue des Champs, les *Meire*, la rue des Foulons, etc.

En cette rapide exposition de notre sujet, nous ne pouvons nous attarder à des indications topographiques.

Cependant, avant d'aborder la sommaire fixation des types architecturaux de nos vieilles maisons patriciennes, il est nécessaire de dire encore un mot des moyens que l'on peut, depuis un certain temps, utiliser pour en faire le relevé et en déterminer les emplacements.

Au cours de recherches récentes faites par nous pour essayer de reconstituer la physionomie ancienne d'un coin de

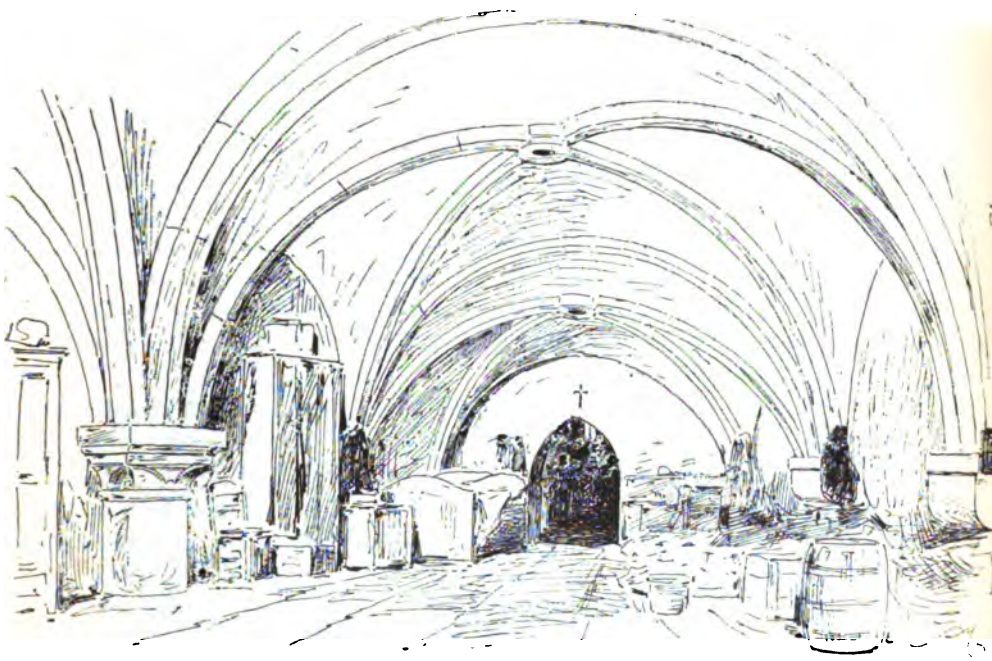

N° 30. — Gand. Cave de la Cour ou Hof de Ravestein, XIIIe siècle (Cf. *Invent. archéol. de Gand*, f. 392).

Gand, d'un de ses plus importants quartiers, celui de Saint-Jean, avant le XVIe siècle, nous eûmes la chance de pouvoir compulser un recueil précieux de notes d'archives formé par F. vanden Bemden. A la mort du passionné fureteur, ce recueil entra à la bibliothèque de Gand, et fut relié en vingt et un volumes; ceux-ci contiennent des milliers d'annotations sur nos familles, nos maisons, nos biens fonciers, les *vrye huizen en vrye erven*, etc. Grâce à cette précieuse source, il sera possible, pensons-nous, de réaliser un travail complet sur ces

vieux murs noircis, sur ces caves mystérieuses, sur ces immenses souterrains où des colonnes romanes s'alignent dans l'ombre, sur ces blocs rébarbatifs que les démolitions renversent autour de nous, au cœur de la ville.

Parmi les notices qui les concernaient, dans tant de publications parues jusqu'ici, il en était de si manifestement fautives que le désir d'entreprendre le redressement de ces erreurs nous hanta de plus en plus.

Les opuscules et les notices de Van Lokeren, de Vander Meersch, de Saint-Genois, de De Potter, nous avaient toujours intéressé, mais aussi leurs déroutantes affirmations contradictoires nous paraissaient devoir être examinées sérieusement.

Diericx, lui aussi, le plus ancien des descripteurs de Gand et de sa topographie, errait bien souvent; les textes invoqués par ses successeurs ne concordaient pas. Les fausses identifications de ces demeures vétustes étaient si nombreuses que je résolus d'en avoir le cœur net, et je pensai que le Congrès de Gand offrait l'occasion de revoir ce chapitre important de notre histoire architecturale.

Cette première notice succinte, sorte d'esquisse d'un travail plus complet, ne peut contenir tous les renseignements nouveaux et inédits que nous avons recueillis. Elle ne peut signaler aussi que d'une façon générale les erreurs de nos devanciers, les lacunes, les vides importants dans les listes publiées jusqu'ici; les meilleurs documents qui, à notre connaissance, parurent sur la question, ceux de Mr V. Van der Haeghen, sont incomplets, eux aussi, à certains égards. L'archiviste gantois a étudié spécialement le vieux Gand dans ses textes descriptifs accompagnant les reproductions du panorama de cette ville, peint en 1534, et du plan de la deuxième moitié du XVIe siècle, par J. van Deventer (ce dernier inédit jusqu'ici). Il y mentionne un certain nombre de *steenen* et de *hoven*, mais nous croyons qu'il serait possible, actuellement, d'en doubler, ou d'en tripler la liste, d'après les seules notes que fournit le recueil de vanden Bemden.

C'est là un travail d'archiviste, et il sera certainement plutôt de la compétence de Mr Van der Haeghen et de ses collaborateurs, de le mener à bonne fin, que de la mienne.

Mais si notre étude sur cette question des vieilles demeures en pierre, à Gand, a pu nous convaincre qu'il y a, de ce côté, encore beaucoup à faire, elle nous a surtout entraîné à démêler les formes qu'elles peuvent revêtir, et nous allons nous en occuper.

***

Les *steenen* gantois pourraient être classés en quatre catégories distinctes par leurs formes, silhouettes, dimensions, orientations et caractéristiques particulières.

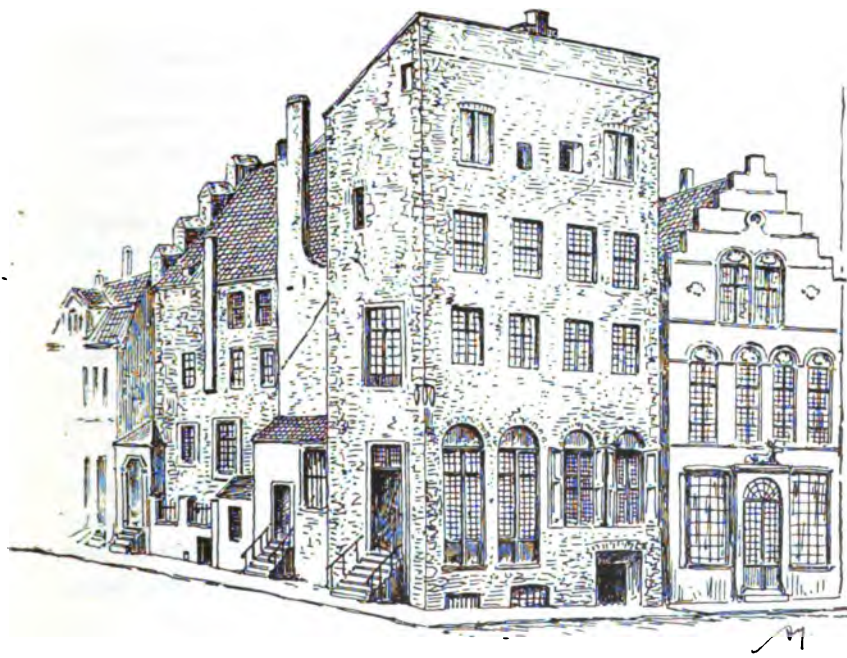

N° 31. — Gand. *Claeys Cranenhuus*, steen qui se trouvait à l'angle de la rue aux Vaches et du marché aux Oiseaux, d'après un dessin d'A. Van Lokeren, 1820.

Si nous admettons que le nom de *steen* a pu être, parfois un peu arbitrairement, étendu à toutes les habitations en pierre dure, quand les archives les signalent sous ce vocable, il est probable que beaucoup de ces constructions n'ont pas eu les dimensions des vraies demeures patriciennes, de celles

que, pour mieux nous faire comprendre, nous pouvons considérer comme ayant eu un système défensif indéniable.

Quelles étaient donc les formes extérieures de celles-là?

A la première catégorie peuvent se rapporter les *steenen* disposés comme suit : bâtiment allongé en sens perpendiculaire à la rue, couvert par deux longs pans avec pignon derrière et croupe devant; à la façade règne devant le chéneau une corniche à créneaux; aux angles se dressent deux ou quatre tourelles en encorbellement. Une entrée charretière traverse un mur de clôture; au-dessus d'un souterrain voûté, règne le bel étage surélevé, qui est surmonté de deux autres et auquel on accède par un perron ou *steegher*.

Un deuxième type comprend la même ordonnance générale, mais avec façade plus large, plus ornée, et avec un toit à deux versants et tourné en sens inverse. Le plus complet exemplaire connu de ce type est l'Utenhovesteen du marché du Vendredi (pl. 3, I).

Un troisième type, plus rare naturellement puisqu'il s'agit dans l'exemple à citer de la maison, du château plutôt, d'un vrai seigneur, d'un personnage très important, Gérard le diable, c'est le steen à donjon (Voir planche 1, B). Le domaine important du châtelain en question, Vilain de Gand, était, du reste, une véritable forteresse située aux confins de la ville primitive, au XIIIe siècle, et ayant, du fait de sa situation au bord de l'Escaut ou *Reep*, un large et efficace fossé de défense, du côté le plus exposé de ses façades. La silhouette de son donjon ne nous semble pas avoir été suffisamment étudiée, lors de la récente restauration. Nous pourrions citer des documents, paraissant probants, lui assignant une forme plus haute, lui donnant, en somme, un étage en plus.

Enfin la quatrième catégorie serait celle des steenen à pignons à gradins, qui, dès l'origine, ont dû certainement coexister avec ceux du type à mur plat, avec rang de créneaux.

Cette forme spéciale de la façade à grand triangle découpé au sommet, dont le toit s'en va en équerre sur la rue, se rencontre encore dans plusieurs de nos maisons en pierre à Gand, et nous ne citerons ici que le *Borluut steen* du mar-

ché aux Grains (1), le *Ryhove steen* de la rue Basse, et la belle façade à pignons jumeaux de la Grande Faucille ou *Zikkel*.

Il y aurait à citer aussi des types spéciaux, uniques ou rares, dont les planches qui illustrent notre revue monumentale, tiennent compte et font ressortir les formes peu usitées. Citons, comme exemple, la façade de la *Nederschelstrate* et celle de la prévôté de Saint-Bavon reproduites ci-dessous d'après des documents du XVIe siècle.

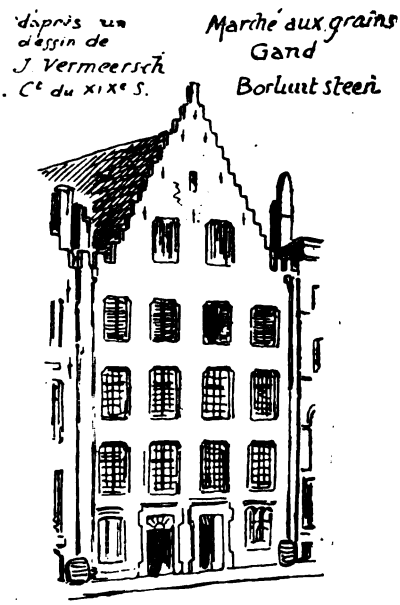

N° 32. — **Gand.**

Dans une étude approfondie que nous nous réservons de publier plus tard, nous aurons à examiner les détails de construction, notamment à signaler les différences notables dans l'appareil de ces diverses façades en pierre bleue; l'emploi de la brique énorme dans quelques-unes de ces

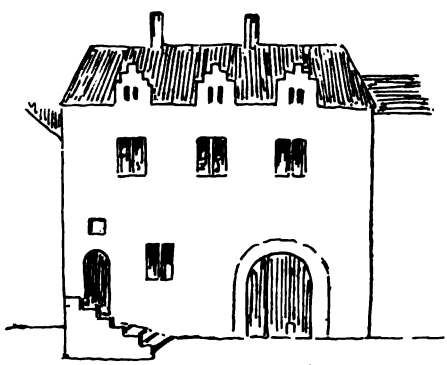

N° 33. — **Gand.**

N° 34. — **Gand.**

(1) Voir *Bull. Soc. hist. et arch. de Gand*, 1907, n° 5.

demeures seigneuriales ou dans certaines parties accessoires, sera examiné aussi, et peut-être pourrons-nous faire une esquisse des éléments décoratifs qui intervenaient dans la façade et même dans la distribution intérieure de ces immeubles.

Dans cette étude ultérieure, nous donnerons aussi quelques aperçus sur l'*hof*, ou « cour », que devint vers le XIVe et le XVe siècle la demeure seigneuriale, quand le luxe et la recherche du confort firent abandonner la construction des *steenen* rébarbatifs, sombres et rudes demeures, pour des hôtels plus agréables, plus riants, plus vastes, avec leurs galeries voûtées à colonnades, leurs jardins, leurs dépendances étendues.

Notre enquête pourra augmenter, nous l'espérons, la somme des connaissances sur le chapitre de l'habitation urbaine à Gand. Afin qu'il en soit de même pour d'autres villes du pays, nous devons faire maintenant un appel, dont les quelques pages qui suivent indiquent le sens et la portée.

Nous souhaitons vivement qu'il soit entendu et que notre étude sur la vieille capitale des Flandres et ses restes monumentaux d'origine civile, ne demeure pas isolée; que, pour d'autres villes, des recherches similaires puissent être faites et que le résultat en puisse être communiqué au Congrès de Gand.

II.

Prenons Bruxelles, d'abord parce qu'il semble que là le nom de *steen* ou *stein* a vraiment eu le même sens qu'à Gand, ensuite parce qu'il serait, à notre avis, désirable que l'on puisse fixer avec certitude le plus ou moins de légende qui se mêle à l'histoire des familles qui leur donnaient leur nom.

Nous n'avons pu rencontrer, pour Bruxelles et ses *steenen* du moyen-âge, que des textes assez vagues et peu nombreux.

Cependant dans leur *Histoire de la ville de Bruxelles* (1845), Henne et Wauters examinent (pp. 21 et suiv.) les origines des sept lignages, traditionnels ou authentiques qui, dès le Xe siècle, vers 950 environ, auraient possédé des biens et serfs sur son territoire, et dont les membres auraient occupé des fonctions plus ou moins importantes dans son administration.

Ces auteurs donnent les noms et les armoiries de ces sept familles patriciennes, privilégiées ou *adelborsten*, ayant occupé des maisons en pierre ou hôtels-refuges ayant nom *steenen*, *lapis* ou « pierres », et qui, de ce fait, auraient donné à ces habitations solides et fortes leurs noms respectifs de : *Cantersteen*, *Machiaensteen*, *Serhuygskuisteen*, *Valkenborg*, *Soulhuys*, *Paeyhuys* et *Plattesteen*.

Dans les notes de l'*Histoire de Bruxelles*, ces *steenen* sont cités d'après des chartes ou documents d'archives et leur situation dans le périmètre de la ville est recherchée avec la plus grande exactitude possible.

Il paraît peu probable qu'un tracé graphique quelconque de ces « pierres » bruxellois, subsiste encore. Nous devons à Mr Schweisthal quelques renseignements qui permettraient de croire toutefois que les archives de Bruxelles recèlent des documents à cet égard. Il y aurait lieu de les parcourir et peut-être y trouverait-on des pièces apportant quelque lumière sur l'aspect de ces manoirs urbains. Mais, de l'avis de notre très obligeant confrère, la topographie du Vieux Bruxelles est peu connue, et il reste beaucoup à faire dans cet ordre d'idées. Souhaitons que les recherches que nous fîmes à Gand puissent être imitées à Bruxelles et qu'elles nous donnent, pour cette ville, les résultats inespérés que nous avons pu atteindre ici.

Ces célèbres lignages de Bruxelles auraient eu de très nombreuses filiations et descendances dont la nomenclature se trouve dans *Bruxelles à travers les âges* de L. Hymans. Il ne peut entrer dans notre programme de suivre ces familles des 's Leeuws, 's Weerts, 's Huyghe, Ser Roelofs, Coudenberg, Utensteen, Weghe et Rodenbeke à travers les siècles, dans leurs relations de toutes sortes, mais il sera utile aux chercheurs de les connaître pour identifier leurs demeures anciennes.

Au point de vue graphique non plus, nous ne pouvons insister sur les *steenen* de notre capitale; la connaissance de leurs formes et dimensions nous paraît faire totalement défaut.

Plusieurs « cours » ou *hoven* ont existé aussi dans cette ville, et notamment le *Ravenstein*, ce joli hôtel de sociétés

savantes, un exemple remarquable de ces résidences urbaines de familles patriciennes locales ou étrangères.

Il est donc certain que le mot *hof* ou « cour » a été employé à Bruxelles pour désigner ces immeubles, parfois énormes, avec parcs, etc., et que le mot *steen* n'y a pas été inconnu. Répétons que, pour ces *steenen* de Bruxelles, la liste extrêmement développée des patriciens du XIVe siècle, aspirant à l'échevinage, qui parut dans Henne et Wauters (t. I. p. 158, en note), pourrait mettre le chercheur local à même de rencontrer des biens ayant conservé, de leurs anciens possesseurs, un nom spécial. Cette liste, qui comprend une infinité de noms encore répandus actuellement dans la haute société de notre capitale, se compose d'un dénombrement, classé par lignages; ces groupements peuvent avoir un vif intérêt pour faciliter l'identification que nous désirons voir entreprendre.

Ajoutons que ces mêmes historiens donnent (p. 161, pl. 2) un plan de cette ville au XVe siècle, qui peut nous arrêter pour certains détails.

Dans la légende en marge de ce plan, le n° 36 se rapporte au bloc dit *Cantersteen*; c'est l'actuel emplacement de la « Grande Harmonie », au bas de la rue Montagne de la cour. Au n° 18, un étang, dit le *Cluting*, anciennement situé à gauche du parc ou *Warande* (à peu près à l'endroit où se trouve la statue du général Belliard), semble avoir pris ce nom de la famille patricienne des Clutinghe, qui, probablement, avait sa demeure aux environs de cet étang.

Il faut donc, et c'est là le principal, retenir de tout ceci que Bruxelles connut le *steen* très tôt, si, bien entendu, les textes originaux du Xe siècle emploient le mot correspondant en latin, qui serait « lapis », comme le donne l'histoire de Bruxelles citée.

***

Anvers, si nous ne nous trompons, ne peut plus nous donner actuellement qu'un exemple de ce même mot, et il s'applique au burg primitif : le mot *Steen* est resté à cette construction qui abrite en ce moment le musée d'antiquités locales.

Ses restes vénérables, avec des traces d'un vieux mur d'enceinte aux environs, si malheureusement sacrifié par des travaux d'alignement récents, ont été assez piètrement habillés à neuf, il y a quelques années.

***

Bruges, cette vieille ville, riche et opulente au moyen-âge, a eu des hôtels seigneuriaux ou *hoven* en quantité. Le mot *steen* n'est guère connu ni employé dans les textes d'archives et Gilliodts-Van Severen ne mentionne que la prison ou *steen* dans l'ancien Bruges.

Le *Roodensteen* est une maison en briques et nous paraît avoir donc usurpé le nom de *steen*, qui, selon nous, doit s'appliquer aux bâtiments en pierre. Nous avons dû nous occuper de cette construction, située place Van Eyck, dans notre travail, récemment paru, sur une vue de ville de ce peintre. Nous avons, au cours de cette étude ayant pour but la détermination définitive de cette vue, pu nous assurer que le *Roodensteen* de Bruges a subi des remaniements qui lui enlèvent beaucoup de son intérêt.

Mais il y eut, en cette ville, de beaux et importants types d'hôtels ou *hoven*, et, dans son étude topographique consacrée au plan de J. van Deventer au XVIe siècle, Mr Gilliodts cite, avec quelques détails, les *hoven* suivants : n° 139, l'Hôtel Bladelin, rue des Aiguilles, ayant appartenu d'abord aux Portinari, puis aux de Fiennes, Egmont; c'est en ce moment un couvent (voir planche 5, F.); — n° 145, Clèves; — n° 146, Croy dit *Fluweelhof*; — n° 152, Ghistelles; — n° 155, *Gruthuuse*; — n° 161, Male ou des sept tours (bâti vers 1320); — n° 170, St Pol, au XVIe siècle *Ravensteen*. Parmi les maisons historiques, il en est une qui nous intéresse spécialement, c'est le n° 208, *Genthof*, vaste construction, ornée autrefois d'une belle tour cylindrique, et mentionnée déjà en 1299. La cour du Prince, *Princenhof* (au chiffre XVII de ce plan ancien), serait à citer aussi ici.

Le mot de *Princenhof*, que nous avons rencontré pour Bruges, revient dans l'atlas de J. van Deventer, texte de

Mr Max Rooses, à propos de l'hôtel du Prince que possédait la ville de Termonde, loué à des Lombards dès le XIIIe siècle (1).

Mais ne quittons pas Bruges sans insister sur l'intérêt qu'il y a à consulter le plan de Marc Gheeraerts pour retrouver la silhouette des grandes maisons patriciennes, de cette ville au XVIe siècle. Nous en avons groupé un certain nombre sur la planche 7.

Nous avons interprété comme *steenen* ou *hoven* beaucoup de ces constructions ayant des créneaux au sommet de la façade, à tourelles d'angle, avec d'autres signes caractéristiques de leur force ou de leur importance. Ces maisons, dont la silhouette rappelle celles de Gand, furent cependant, pensons-nous, toutes construites en briques, à Bruges, ces matériaux étant presqu'exclusivement usités dans cette ville.

Le palais des Comtes à Bruges, la *Love*, aussi le *Gravensteen*, qui lui cependant, sans nul doute, était en pierre, a été l'objet d'une étude bien intéressante de Hermann Van Duyse (1891) à propos de la tactique des Gantois quand ils attaquèrent ce Burg, ce castellum, en 1127.

***

Ypres, si important au moyen-âge, a construit beaucoup de ses monuments en matériaux durs, en pierre. Peut-être utilisait-on le granit de Tournai, peut-être aussi la pierre rosée du Nord de la France. En tous cas, il reste à Ypres des traces de constructions de maisons en pierre et entr'autres la superbe façade de l'Hôtel des postes qui, restaurée et complétée, est une magnifique épave du XIIIe siècle. C'est un exemple à citer ici en première ligne, car cette soi-disant « maison des Templiers », qui fut une halle d'après

(1) Pour compléter ce renseignement à propos de Termonde, rappelons l'étude sur le château féodal de cette ville qui parut dans les Annales du congrès de Gand de 1896 (pp. 303-346). L'auteur, Alphonse De Vlaminck, lui donne la qualification de *Steen* (p. 134). Ce travail est un modèle de monographie, et je me plais à le citer ici comme exemple de ce qu'il serait désirable de voir entreprendre pour la plupart, si pas pour tous nos anciens châteaux ou maisons féodales.

Mr Cloquet, a toutes les apparences d'un *steen* d'une superbe architecture, élégante et riche.

Comme nous avons pu faire, sur le plan de Marc Gheeraerts, un relevé des façades à créneaux, à aspect de *steen*, pour Bruges, — une reproduction d'un plan de la ville d'Ypres, gravé sur bois au XVIe siècle et reproduit dans l'atlas des villes de la Belgique de Van Deventer publié par Ruelens, nous a aidé à connaître les maisons de même silhouette, dans cette dernière ville (voir planche 8).

En faisant ces relevés, nous savions bien que cet aspect de façades à créneaux n'impliquait pas nécessairement une origine très ancienne, véritablement médiévale. Certes, à Bruges, ce crénelage s'est perpétué longtemps et bien des maisons du XVIIe ont conservé cette *apparence* de système défensif. Les murs extérieurs du Franc de Bruges, vers la rivière, portent la date de 1608 et sont une preuve de ce long emploi d'un système de bordure de chéneau, de cache-gouttière, par un crénelage n'ayant plus qu'un aspect purement décoratif.

***

Les archives de la ville d'Audenarde possèdent un dessin datant vraisemblablement du XVIe siècle, donnant la vue d'un château crénelé à tourelles, qui se trouvait au confluent de l'Escaut et de la Bourgschelde. C'est l'*Huus vanden heere van Voorde* que nous reproduisons ci-contre, parce que il nous paraît être un steen, et dont les caractères architecturaux marquent l'époque romane.

***

Nous aurions pu poursuivre notre étude, au sujet des maisons fortifiés ou *steenen*, dont Gand nous donne certes le type le plus accusé et le plus probant, en cherchant à retrouver leurs images dans des manuscrits à miniatures, dans des tableaux anciens.

Nous avons rencontré beaucoup de ces vues de maisons en pierre dans des œuvres de l'école primitive, et c'est principalement à la présence de deux maisons en pierre, ou *steenen*.

sur un tableau, qu'il nous a été donné de pouvoir déterminer, avec une certitude qui est de plus en plus grande en notre esprit, une œuvre des Van Eyck (nous disons plus, de Hubert) représentant une vue de Gand au début du XVe siècle.

Pour illustrer cette étude, nous avons dressé, avec Mr V. Fris, le plan d'un quartier de cette ville, celui de la paroisse Saint-Jean (actuellement Saint-Bavon), au XVe siècle,

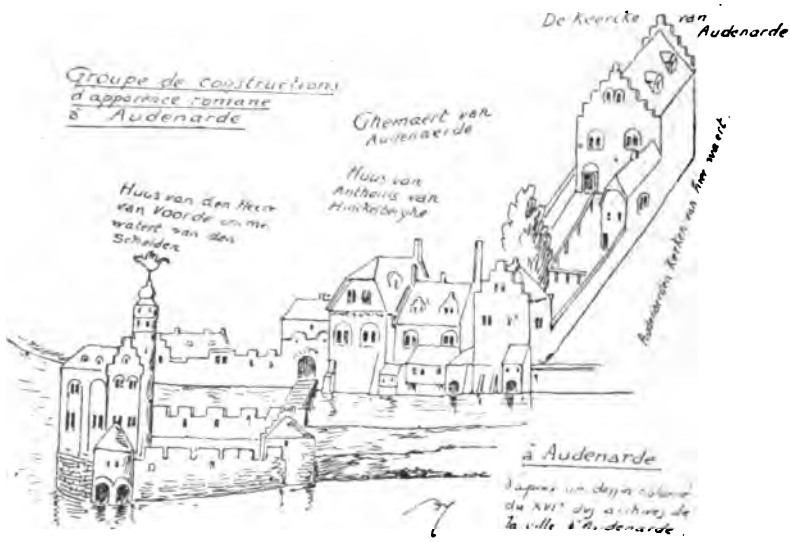

N° 35. — **Audenarde.**

montrant l'emplacement exact de quelques uns des *steenen* du centre de la ville.

Nous donnons sur la planche 6 la reproduction de détails de façades de ces maisons patriciennes, principalement ceux qui ornent les entrées, les *steegher* ou escaliers d'accès, avec leurs auvents; ces motifs sont empruntés à la reproduction, si utile et si bien faite, d'un manuscrit flamand en deux tomes : les Miracles de Notre-Dame, de la Bibliothèque nationale de Paris (Ms. fr., n°s 9198 et 9199).

A

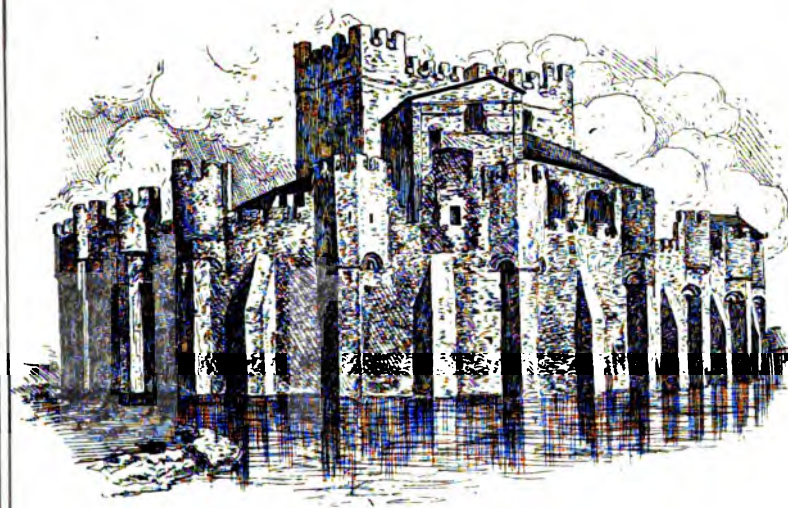

B

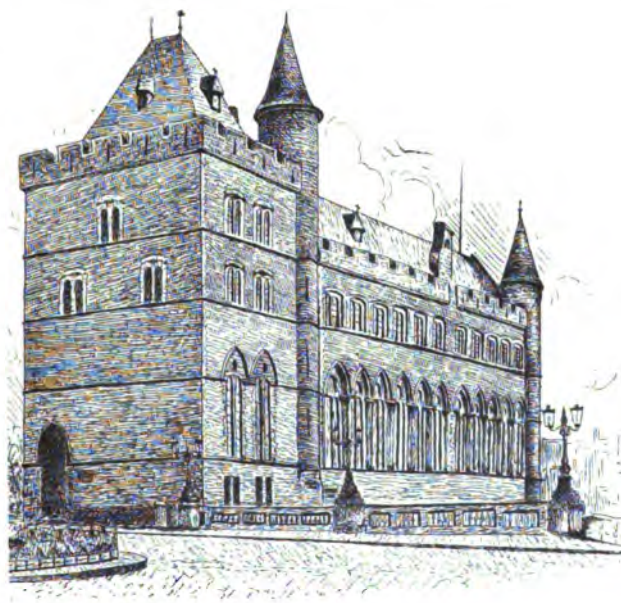

A.

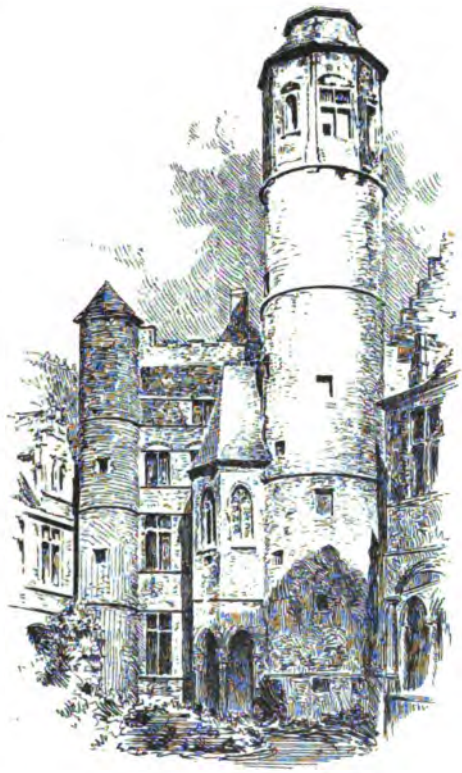

B.

GAND.

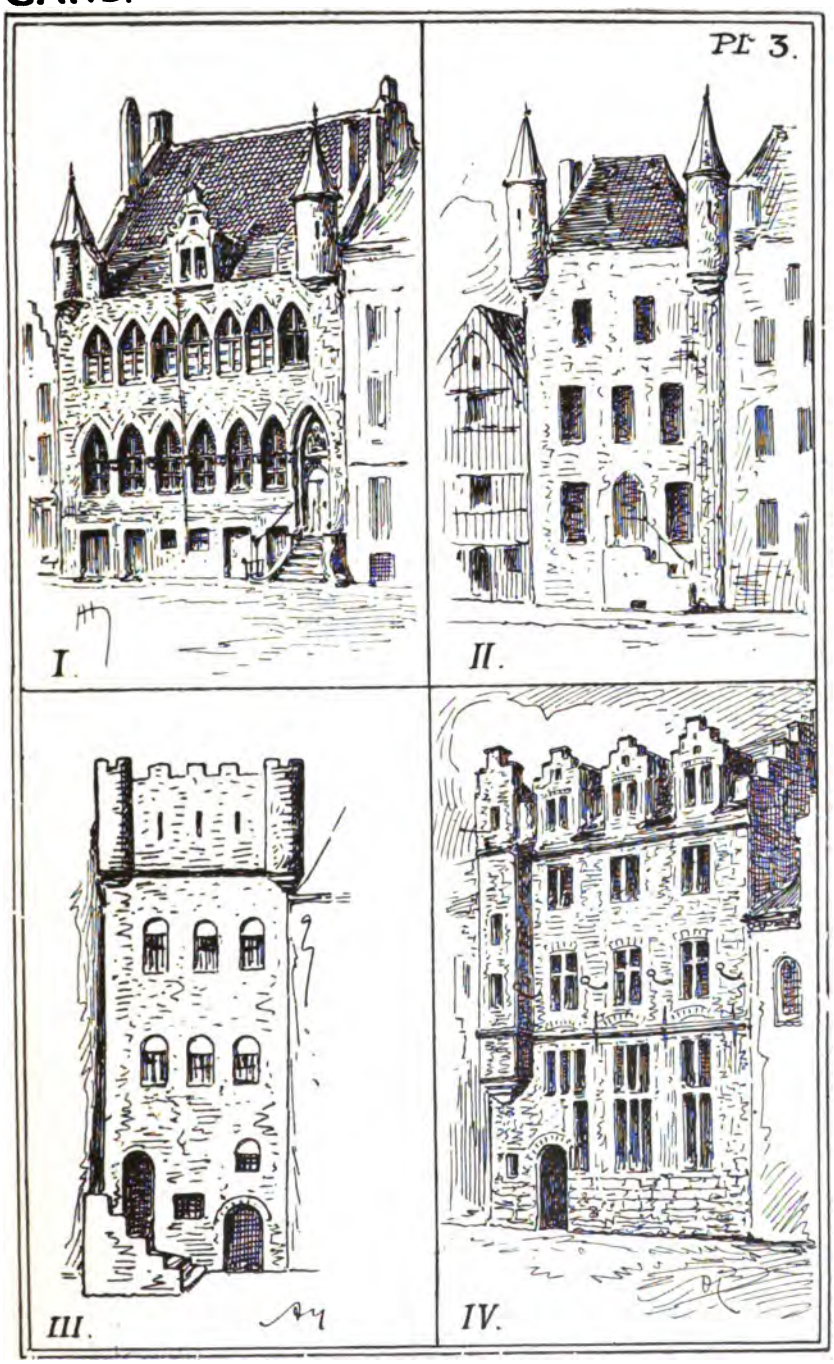

GAND.

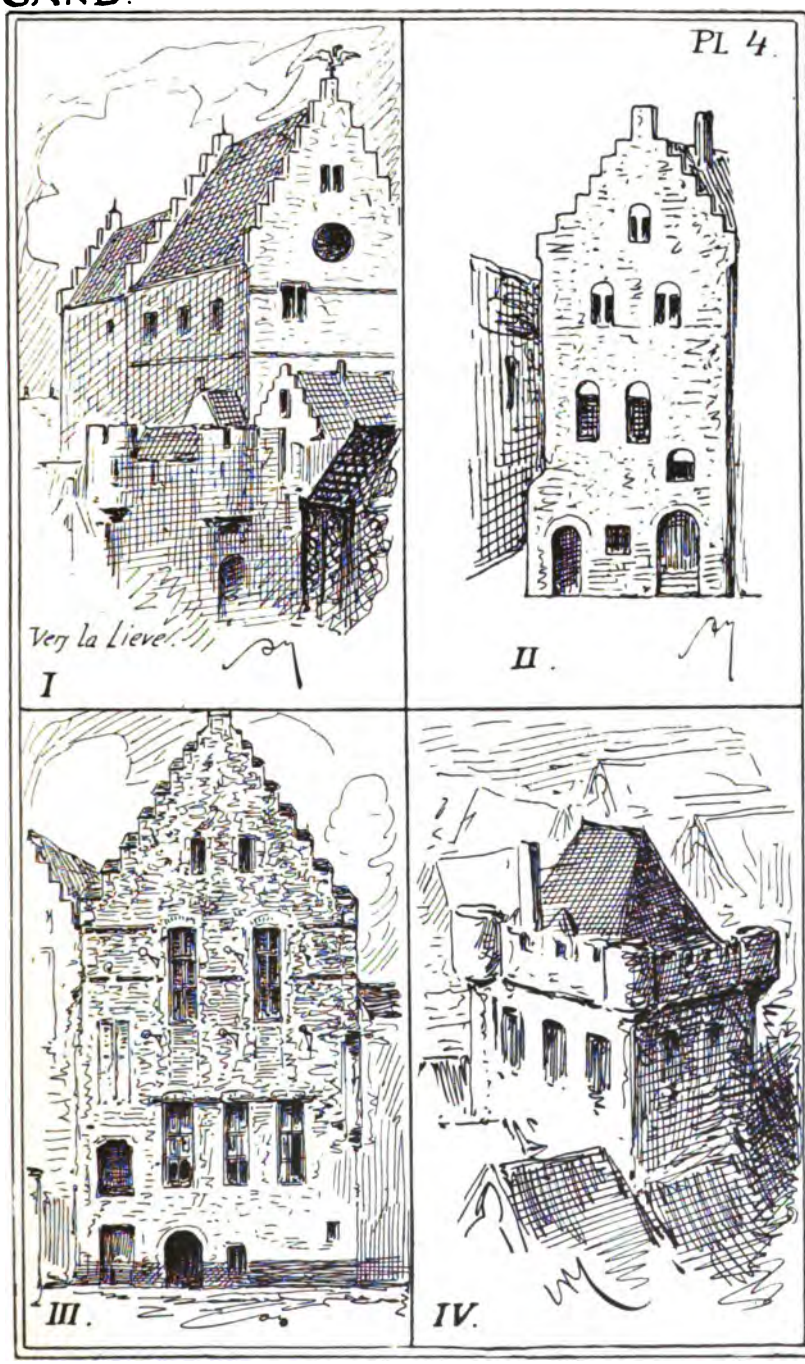

A

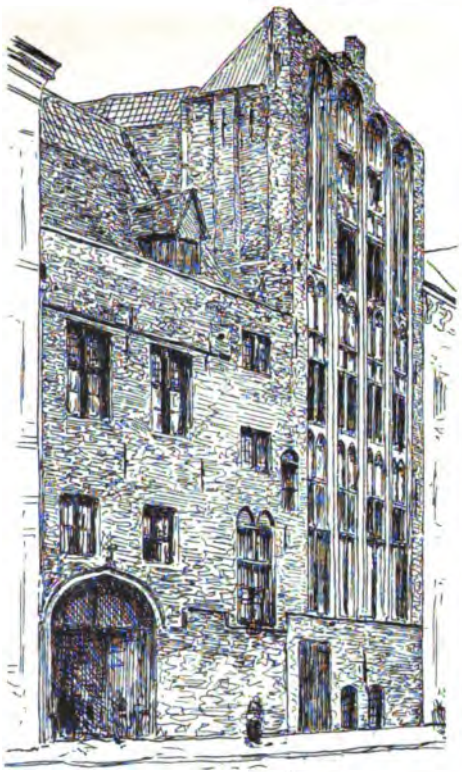

B

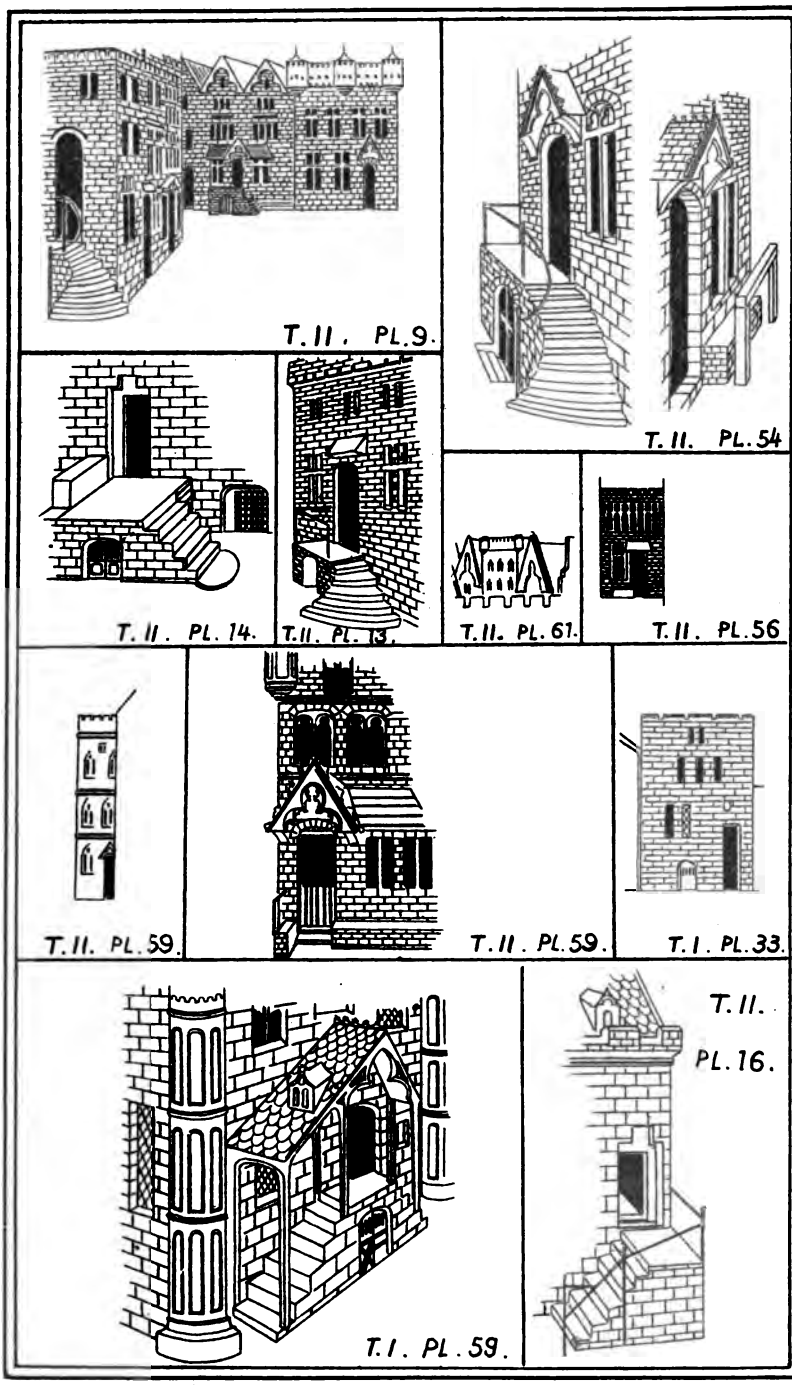

Lith. N. Heins, Gand.

1

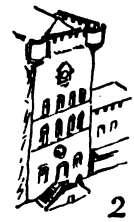
2

3

4

5

6

7

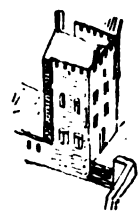
8

9

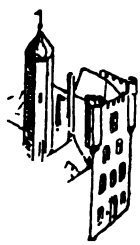
10

11

12

13

14

16

15

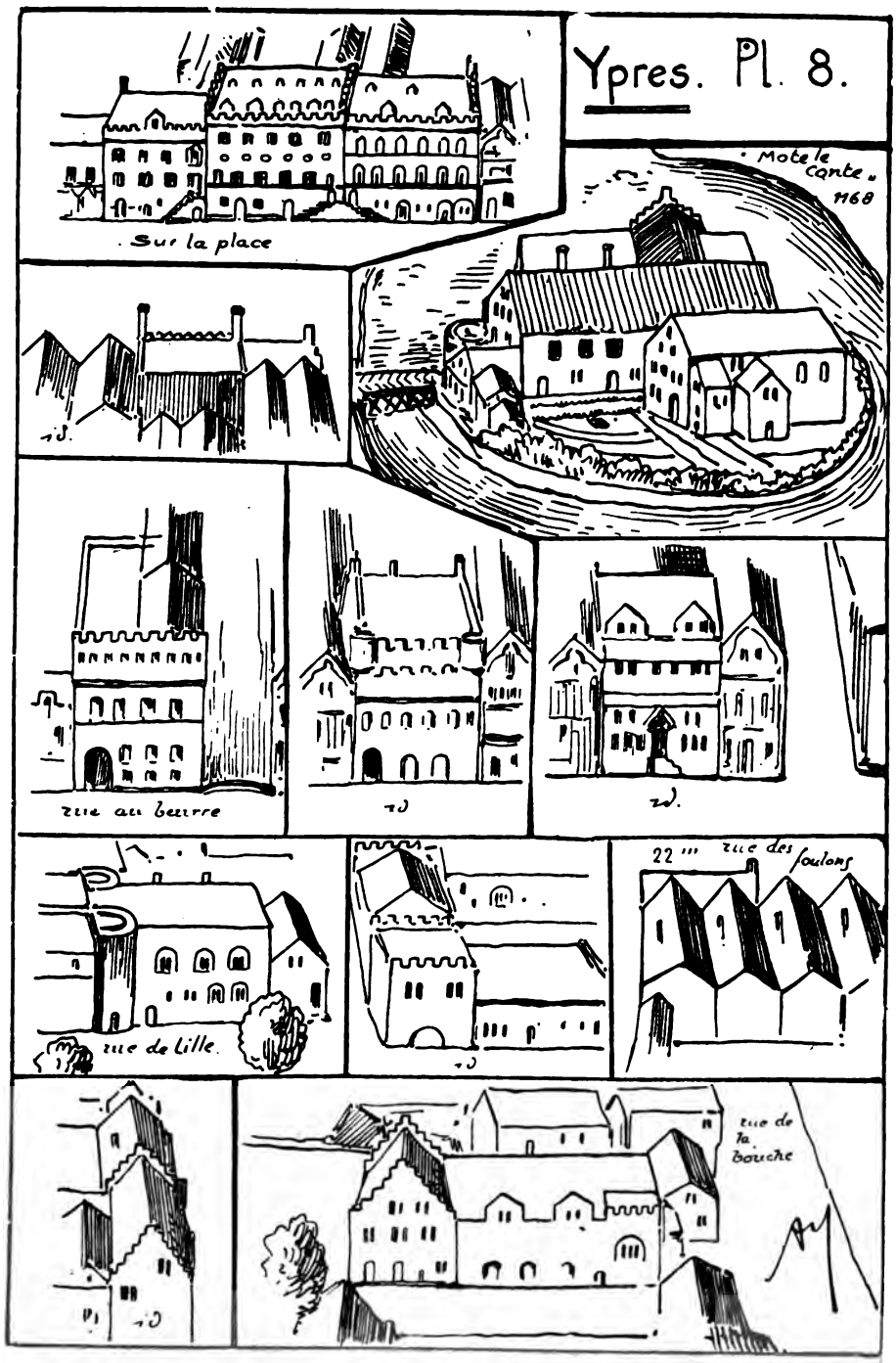
Ypres. Pl. 8.
Sur la place
Motte le Comte 1468
id.
rue au beurre
id
id.
rue de Lille.
id
22 rue des foulons
id
rue de la bouche

EXPLICATION DES PLANCHES.

Planche 1.

A. — Le château des Comtes de Flandre à Gand, XIIe siècle. (Anno 1180).

Le bâtiment (en restauration en ce moment), qui se voit entre le chemin de ronde à tourelles et le donjon, est le Palais du comte, la *domus lapidea* ou *steen* du XIIe siècle.

Voir, pour sa silhouette complète, à pignons à gradins, la vignette d'après le tableau de P. Pieters (XVIIe siècle), pl. 4, I.

* * *

B. — Le château ou « steen » de Gérard le Diable, ou Vilain de Gand, XIIIe siècle (restauration récente).

Des vues du XVIe siècle indiquent à la façade vers le Reep, ou Bas-Escaut, des fenêtres romanes à meneau central au lieu de celles en ogives qui existent actuellement.

Planche 2.

A. — La cour ou préau de l'Achter-Zikkel, à Gand.

La grande tour en pierre blanche est du XIVe siècle probablement, sauf la partie supérieure qui doit être du XVIIe siècle.

Le bâtiment en briques, à tourelle d'angle, pourrait être aussi du XIVe siècle. L'annexe à la tour, ce petit édicule d'élégante silhouette, abritait autrefois un puits et contenait à l'étage une minuscule chapelle; elle date du XVe siècle.

* * *

B. — La façade de la Groote Zikkel à Gand.

Les deux pignons à gradins, en pierre de Tournai, seraient du XIVe siècle et formaient un steen. Le bâtiment à deux lucarnes et à porte cochère ornée de motifs sculptés est la « Zaale », construction ajoutée à la fin du XVe siècle, aux bâtiments primitifs.

(Le tout sert actuellement de local au Conservatoire Royal de Musique, rue Haut-port).

Planche 3.

I. — Le grand steen du Marché du Vendredi.

Il appartint à la famille patricienne des *Utenhove* au moyen-âge. Les derniers restes de ce vaste bâtiment disparurent il y a quelques années. -- Voir, dans « l'ancienne Flandre » par A. Heins, diverses planches et notice sur ce steen.

* * *

II. — L'Huus metten tween turren (rue des Champs).

Ce steen, ayant deux tourelles d'angle au sommet de la façade, doit son nom à cette particularité ; il n'en existe d'autre souvenir que sur la vue panoramique de Gand en 1534. Les dessins qui en ont été faits au siècle dernier, notamment ceux de van den Eynde déposés à la Bibliothèque, ne sont que des interprétations de ce que ce tableau indique vaguement.

C'est ainsi que nous n'avons pas cru devoir donner aux fenêtres la forme ogivale que donnent ces dessins ; sur l'original on ne voit guère que des trous de forme très indéterminée. Pour l'historique, voir *Monuments de Gand* de P. Claeys.

* * *

III. — Le grooten steen, comme il est cité dans certains documents ; situé à côté de celui du médecin Grape, au Bas-Escaut ou Reep.

Il est désigné, au XVe siècle notamment, sous ce nom de « *grooten steen, met den steeghere* » (avec escalier ou perron). Pieter Tollins y habitait en 1438.

Une porte cochère au bas de la façade, à droite, pourrait être celle de la maison même ou bien l'accès de la propriété située derrière, appartenant à Ghyselbrecht van Massemine en 1428. Il y avait là un « gang » en 1521.

(D'après un document du XVIe siècle à la Bibliothèque de la ville.)

* * *

IV. — Un *steen* que van Lokeren, sur un dessin qu'il fit en 1835 au moment de la démolition, appelle *fief qui appartenait au vicomte d'Oombergen.*

Il était situé rue du Verger (Bogaertstraete), parallèle au quai aux Oignons ou de la Grue. Il se distingue par son couronnement à trois lucarnes en pierre et une tourelle en encorbellement avec petit pignon. Il avait deux pignons à gradins, en équerre sur la rue. Une porte à plein cintre donne entrée à cette ruine construction qui remontait probablement au XIIIe ou XIVe siècle (Voir Ancienne Flandre par A. Heins, 1906).

Planche 4.

I. — Le Steen ou « domus lapidea » du Comte (château des Comtes de Flandre à Gand). Fin XIIe siècle.

D'après un tableau de Pierre Pieters (1609-1610). Voir Inventaire archéologique de Gand (fiche 293), et aussi, pour une autre vue de ce bâtiment à

pignons à gradins, la planche gravée du château des Comtes dans Sanderus, Flandria Illustrata.

(Cette construction est actuellement en voie de restauration.)

* * *

II. — Maison en pierre, d'apparence romane (d'après un dessin colorié du XVIe siècle, appartenant à la Bibliothèque de Gand).

Située au quai du Bas-Escaut ou Reep, aussi Nederscheldestrate, au coin de la ruelle Borresteghe; elle était habitée en 1447 par le médecin Liévin Grape. Voir plan d'un quartier de Gand au XVe siècle par MM. Heins et Fris, dans « Une vue de Gand » etc., (1907).

* * *

III. — Le pignon à gradins (façade postérieure) de la construction appelée Rijhovesteen depuis le XVIe siècle (rue Basse).

Remarquer les remaniements relativement récents de cette façade; les fenêtres, entr'autres, ont été allongées, ce qui peut se voir aux cordons interrompus.

Caves curieuses à poutres, au lieu de colonnes. Il y a aussi un bâtiment sur la cour, du XIVe siècle probablement, ayant conservé une vieille cheminée (Voir L'Ancien foyer en Flandre par A. Heins, dans la revue : l'Art flamand et hollandais).

* * *

IV. — Un steen carré à quatre tours d'angle, d'après la vue à vol d'oiseau de Gand de 1534.

Il était situé à l'extrémité Est du vieux Marché au bétail, à l'entrée de la rue d'Argent actuelle, et est désigné par Mr V. van der Haeghen, archiviste de la ville, dans sa notice accompagnant cette vue de 1534 (au n° 137), comme étant le *Hof van Nevele.* Voir, à la Bibliothèque de Gand, les documents qui concernent ce bien et ceux qui l'environnent, dans les notes d'archives de feu van den Bemden.

Planche 5.

A. — Un vieux steen à Bruges, rue des Tonneliers, n° 23.

Maison dite « Maison Noire » et aussi, à tort, Maison des Templiers ; elle date des dernières années du XVe siècle (vers 1480).

C'est l'ancienne « Huys van Valencyn », occupée par les marchands drapiers de Valenciennes (voir M. Verkest, *Guide de Bruges*, p. 77).

On va la restaurer; les travaux sont commencés.

* * *

B. — Hôtel Bladelin à Bruges, type de « hof » du XVe siècle en cette ville (rue des Aiguilles, n° 19).

Construit par Pierre Bladelin, garde du Trésor royal, chambellan de Charles le Téméraire et trésorier de l'ordre de la Toison d'or.

Habité aussi par Thomas Portunari en 1479; puis il appartint à Jacques de Fiennes et au comte d'Egmont. Actuellement école de Foere; un couvent de sœurs de l'Assomption y est établi (Même auteur, p. 77).

N. B. Aux environs de cet hôtel Bladelin on peut voir aussi l'*hof van Ghistele*, avec tour cylindrique en briques (XVe siècle); voir aussi à Bruges, l'*hof* ou cour de Gruuthuse, aux intéressants bâtiments du XVe siècle (1420-1470), et d'autres *hoven*.

Planche 6.

Quelques aspects de steenen flamands et de leurs perrons ou « steeghers ».

Ces croquis sont puisés dans les reproductions des miniatures ornant le manuscrit de la traduction des *Miracles de Notre-Dame*, faite par Jean Mielot pour Philippe le Bon, ms. terminé en 1456-1460 (Bibl. nationale, Paris, mss. fr. 9198-9199). Les nos correspondent aux planches du fac-similé de ce manuscrit, publié récemment par la maison Berthaud frères, à Paris.

Dans l'un de ces dessins, celui marqué pl. 59, on voit un steen flanqué de tourelles partant de fond, c'est à dire du sol. Cette particularité se remarquait à un steen de Gand, celui qui avait nom Papeghem steen, au coin de la rue de Brabant.

(Voir détails dans A. Heins, « Une vue de Gand par Hubert van Eyck ».)

Le système d'application de tourelles montant ainsi au flanc de bâtiments civils, paraît avoir été inspiré par la même donnée qui se retrouve dans le pignon principal et les pignons latéraux de l'église Saint-Nicolas à Gand, et à celui qui forme la façade principale de Notre-Dame à Bruges (voir encore les églises d'Audenarde et de Pamele, comme aussi quelques-unes de celles de Tournai).

Remarquer les détails curieux de ces façades et des entrées de ces maisons fortifiées, avec leurs auvents, rampes, bancs, etc. Les miniatures sont certainement d'origine flamande, probablement brugeoise; les vues et motifs représentés par les artistes qui illustrèrent ces « Miracles de Notre-Dame » ont donc un vif intérêt pour la connaissance de nos « steenen » flamands et de certains de leurs détails.

Planche 7.

Aspects de maisons brugeoises à apparence de steenen. — Croquis d'après le grand plan à vol d'oiseau de Marc Gheeraerts, publié en 1562.

Les petits croquis portent des numéros correspondant au nom des rues avec les dénominations anciennes que donne le plan gravé de grande dimension :

1. Spangnaerstraete. — 2. Spangnaerstraete. — 3. Hoogstraete. — 4. Vischmarkt. — 5. Dijver. — 6. Hoogstraete. — 7. Eechoutstraete. — 8. Eechoutstraete. — 9. Oudenburg. — 10. Oosterlinge plaetse. — 11. Vlamijnkdam. — 12. Steenhauwersdijck. — 13. Sint Jansstraete. — 14. Mariastraete. — 15. Steenhauwersdijck. — 16. Spinolareye.

Une reproduction des principales parties de ce beau document iconographique a paru à la maison d'art N. Heins (rue de Brabant, 9, à Gand), avec texte et notes par A. Heins (*Le vieux Bruges*; plan à vol d'oiseau).

Sur la planche I du dit travail, à côté du Bourg, qui contenait le steen du Comte, on voit la maison ou Hof aux sept tours, et, sur les autres planches, des maisons à tourelles ayant aspect de manoirs urbains, comme à côté de l'église Notre-Dame, l'Hôtel ou Hof van *Gruuthuse* profilant ses élégantes tourelles.

Planche 8.

D'après le plan à vol d'oiseau de la ville d'Ypres en 1564.

Gravure de Maillard Destrée, graveur sur bois et imprimeur, d'après les dessins de Jean Thévelin, peintre.

Cette grande planche mesure 1,70 × 1,10; elle porte comme en-tête ces mots : *Hypra Flandriarum Civitas Munitissima.* Les bois en sont conservés au musée d'Ypres.

Une reproduction réduite en fut faite en 1887, dans la publication dirigée par Charles Ruelens, *Atlas des villes de la Belgique au XVIe siècle*, 6e livraison, n° 5. La notice, par H. Hosdey, donne des indications sur les constructions principales, marquées sur le plan; nous en avons extrait les silhouettes de maisons ayant apparence de steenen, ou du moins celles que leurs formes, dimensions, créneleage ou tourelles peuvent permettre d'assimiler à des steenen.

La *Mote le Conte*, ou Palais du Comte de Flandre, datait du XIIe siècle.

Note relative à l'iconographie sculpturale de la cathédrale de Bois-le-Duc,

par C.-F.-Xavier SMITS,

Archiviste-adjoint à Bois-le-Duc.

Le chœur de la cathédrale de Bois-le-Duc est couvert à l'extérieur de riches sculptures anciennes, qui n'ont jamais été expliquées.

Les bas-côtés du chœur sont entourés de neuf chapelles latérales et l'abside de sept chapelles rayonnantes. Autour des parties hautes du chevet même se dressent encore, sur le sommet des contreforts, quelques statues isolées très endommagées, et, en haut des fenêtres du chœur et des chapelles rayonnantes et absidales, on voit les tympans couverts de figures qui passent jusqu'à présent pour *énigmatiques*.

Sur les arcs boutants de la nef sont sculptées partout, en guise de crochets, des figures très caractéristiques. Aux stalles du chœur, une sculpture abondante, d'un genre tout spécial, était mal expliquée jusqu'à présent.

Ces erreurs d'interprétation ont exercé une influence regrettable sur la restauration de la nef de la cathédrale de Bois-le-Duc, Mais comment retrouver l'interprétation véritable de ces sculptures?

Faut-il y voir une simple fantaisie de l'artiste, ou quelque source plus générale a-t-elle donné l'idée de ces représentations?

Si l'on consulte les sources de l'histoire locale, il semble que ces sculptures répondent les unes à la description des jeux et des cortèges célébrés à l'occasion du chapitre de la Toison d'Or à Bois-le-Duc le 18 mai 1481, les autres à des drames religieux se rapportant aux deux grands cycles

liturgiques de l'année chrétienne : la Nativité du Seigneur et la Passion suivie des solennités pascales.

Les sculptures des stalles du chœur trouvent, elles, leur explication dans les contes et les légendes populaires, la légende du fondateur du Brabant, *Brabon*, guidé par son cygne, etc.

On en peut conclure que les représentations de mystères et de miracles, les cortèges avec leurs symboles et leurs allégories, ont exercé dans le Brabant une influence sur les arts figurés.

Dans un autre ordre d'idées, la restauration de nos sculptures anciennes, si l'on n'en établit pas au préalable la signification, sera faite à l'aveugle.

Note sur des poteries recueillies dans la Flandre maritime,

par le B^on^ Ch. GILLÈS DE PÉLICHY,

Membre de la Chambre des Représentants, à Iseghem.

Les planches ci-jointes nous dispensent d'une longue description. Ces poteries rudes, dures, sonores, non vernissées, de teinte gris pâle, jaunâtre ou rougeâtre, ont été recueillies dans la plaine maritime de la Flandre occidentale par M^r^ l'ingénieur Rutot et par l'auteur de ces lignes, lors du creusement du canal qui relie Bruges à la mer.

Elles sont actuellement déposées, au chef-lieu de la province, dans les vitrines du Musée Gruuthuuse.

Des membres français du dernier Congrès d'histoire et d'archéologie de Bruges nous disaient, en les examinant, que des objets fort semblables avaient été recueillis dans la plaine maritime du Nord de leur pays et déposés au Musée de Lille.

Le grain si dur de ces poteries et certaines particularités telles que les bords festonnés à l'ébauchoir, ornementation retrouvée, lors des mêmes fouilles, sur certaines terrines à lait du haut moyen-âge, font penser que ces objets pourraient bien se rapporter à cette époque. Plusieurs autres détails de l'ornementation, tels que les dessins imprimés à l'aide d'un cachet tout primitif et qui rappellent parfaitement les motifs, tels que les croix et les X, que les Francs imprimaient à la roulette (1), puis encore certaines mouchetures (2),

---

(1) Voir Lindenschmit. *Handbuch der deutschen Alterthumskunde, erster Theil. Die alterthümer der Merovingischen Zeit*, Braunschweig, 1889, Tafel XXXV, n° 1.

(2) *Idem*. Tafel XXXIV, n° 6.

Poteries recueillies dans la Flandre maritime.

Poteries recueillies dans la Flandre maritime.

Poteries recueillies dans la Flandre maritime.

paraissent être des réminiscences des procédés employés jadis par les barbares (1).

Ces particularités, jointes au fait que ces poteries si caractéristiques ont été inhumées de la plaine maritime belge et française, ne feraient-elles pas supposer qu'elles pourraient bien avoir appartenu aux descendants d'une de ces peuplades d'origine germanique, telle que les Frisons ou les Saxons (2), qui, à diverses reprises, envahirent nos côtes et finirent par se fixer sur cette partie du territoire ?

L'usage auquel ces objets étaient destinés ne paraît pas facile à déterminer.

A première vue on les prendrait pour des couvercles. Tous sont munis d'une manique qui affecte tantôt la forme d'un animal (3), tantôt celle d'une anse ou d'une poignée (4).

Mais, chose digne de remarque, aucun vase ou fragment de vase de même fabrication et ornementation n'a été retrouvé dans cette région.

On émit alors l'hypothèse que ces objets auraient pu servir, dans les métairies primitives, à la préparation du beurre.

Mais pourquoi, sur leur surface plane, ces objets porteraient-ils alors des traces de brûlures?

C'est précisément cette particularité d'une surface si parfaitement lisse marquée, çà et là, de taches noires témoignant d'un séjour plus ou moins prolongé sur le feu, qui fit naître bientôt une troisième opinion : ces objets si frustes, mais d'un aspect si original, n'auraient-ils pas été employés par les ancêtres de nos foulons flamands ou peut-être aussi par d'humbles ménagères pour lisser ou repasser leurs étoffes?

---

(1) Voir aussi D. VAN BASTELAER. *Les vases de formes purement franques et leurs ornements à la roulette*, 1er mémoire, 1891.

(2) *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. 20, p. CXI, communication de M. Cumont au sujet d'une trouvaille de monnaies frisonnes et anglo-saxonnes faite à la Panne, et p. CVII, communication de Mr l'abbé Claerhout sur l'emploi d'un ornement frison, dit *oortijzer*, dans la plaine maritime de la Flandre Occidentale.

(3) Pl. II.

(4) Pl. I.

Telles sont les diverses hypothèses qui virent le jour lors du Congrès de Bruges.

Laissons à nos collègues du Congrès de Gand, le soin et l'honneur d'éclaircir ce mystère. Bornons-nous à constater, à cette occasion, avec le savant auteur des *Arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, que trop souvent jusqu'ici « les investigations des chercheurs n'ont été « dirigées que sur des poteries en quelque sorte d'exception, « qui par leurs formes, leurs ornementations ou leur prove- « nance, étaient plus particulièrement dignes d'attirer l'atten- « tion.

« On a eu le tort de négliger la poterie vulgaire, celle du « peuple, comme on a longtemps dédaigné l'étude de l'art « grossier des peuples primitifs ou barbares, pour n'appro- « fondir qu'un art de commande, aristocratique en quelque « sorte, qui ne répond nullement aux inspirations, au carac- « tère, au sentiment artistique d'un peuple.

« C'est la poterie commune, et, par opposition à toute « autre, la poterie démocratique que l'on doit interroger, « ainsi que le dit fort justement Mr de Saint-Venant dans son « *Etude de géographie céramique* (1), pour connaître et péné- « trer le secret de la vie domestique de nos ancêtres » (2).

---

(1) J. DE SAINT-VENANT, *Anciens vases à bec Etude de géographie céramique (Bulletin monumental*, 7e série, t. IV, 1899.

(2) C. BARRIÈRE FLAVY, *Les Arts Industriels des peuples barbares de la Gaule du Ve au VIIIe siècle*, t. I, p. 242.

Quelques stations tardenoisiennes et néolithiques découvertes aux environs de Gand,

par le Dr RAEYMAEKERS,

Membre de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.

Mettant à profit nos rares loisirs, nous avons exploré au point de vue préhistorique les environs de Gand. Dans cette note, nous ne relaterons que nos recherches personnelles et quelques trouvailles isolées restées inédites. Néanmoins, nous avons tenu à signaler les rares pièces qui se trouvent dans les collections de l'Université de Gand et du Musée d'Archéologie de cette ville en les complétant par les indications de découvertes d'objets néolithiques faites antérieurement dans les mêmes localités.

Alost (Environs). Trouvaille de 2 haches polies en silex jaunâtre (avant 1808). Voir description dans De Bast, *Recueil des antiquités*, etc. pp. 122-123 ; renseignement reproduit dans Schayes, *La Belgique avant et pendant la domination romaine.* (Bruxelles 1859), t. 3, p. 401.

Nucleus de petite taille en silex jaune-brunâtre, nos 2596 et 1026. Collection de l'Université de Gand. Don de Mr L. Fredericq.

Aeltre. Mr O. Goeminne (1), industriel à Deynze, est propriétaire d'une belle hache polie en silex gris-noirâtre et recouverte d'une patine jaunâtre. Elle est ébréchée en plusieurs endroits et surtout aux deux extrémités. Elle a été trouvée en 1904 à l'emplacement d'une station romaine, bien connue à la suite de la découverte d'une statuette aujourd'hui dans les collections de Mr Warocqué.

(1) Décédé le 6 mai 1907.

Dimensions approximatives de la hache :
longueur : 17 centimètres.
largeur { au niveau du talon : 96 millimètres.
au niveau de la partie médiane : 87 millimètres.
au niveau du tranchant : 90 millimètres.

Berlaere-Donck. Le lac d'Overmeire, comme nous le dirons plus loin, peut être considéré comme un ancien lit de l'Escaut. D'après Frans de Potter (*Historische schets der gemeenten Overmeire en Uitbergen*, Brussel, 1863, p. 1), le nom de « de Meire » serait cité dès 1306. En avril dernier, nous avons voulu explorer, au point de vue préhistorique, les bords du lac; mais nos recherches n'ont guère été fructueuses à cause des récoltes. Néanmoins, à la surface d'un champ au hameau de Donck et en face de la Villa Prince Albert qui sert actuellement de station biologique, nous avons pu recueillir, au milieu de débris de poteries anciennes, deux silex retouchés gris-noirâtres.

Dans le but d'amender la terre, les paysans recueillent les plantes aquatiques du lac voisin.

Les recherches à la surface du mamelon + 15.00, au N.E. de la chapelle de Donck sont actuellement impraticables, car un bois de sapins le couronne.

Mr Van Dessel rapporte, d'après Mr Schuermans, la découverte d'une hache en silex à Berlaere. Durant l'hiver prochain, nous comptons explorer les mamelons flandriens de ce village en commençant les recherches, ainsi que nous l'avons, du reste, fait pour Uytbergen, à partir de la limite des zones exondées.

Deynze. Rive Sud du Zeverenbeek, ruisseau, et tout à l'entour du moulin à vent (altitude + 20) situé à 1500 m. N.O. par rapport à l'église de Deynze. Le moulin se trouve établi sur une colline formée de sable flandrien jaunâtre, un peu argileux, stratifié et employé pour le moulage dans les fonderies de fer de Gand et de la Hollande. L'exploitation, sise à côté du moulin, se fait sur une profondeur de 4 m. jusqu'au niveau d'eau. Au point de vue de sa composition et de la nature de ses strates, le sable a une structure homogène. Jadis, dans cette région, on amendait la terre au moyen de la craie

des environs de Mons. C'est ainsi qu'on trouve à la surface du terroir des blocs de silex encore encroûtés de craie. En très peu de temps, nous avons réuni les pièces suivantes :

Lames-couteaux en silex,	4
Grattoirs-racloirs,	5
Fragment de hache polie en silex de Spiennes,	1
Débris de taille en silex divers,	8
Total	18.

Gand. Hache en bois de cerf. Un moulage en plâtre de celle-ci a figuré dans la collection belge de la section d'Anthropologie à l'Exposition universelle de Paris de 1889. Voir le Catalogue du Dr Jacques.

Dans les collections du Musée d'Archéologie de Gand, on voit 11 belles haches polies sans indications de provenance, de formes différentes et non cataloguées. L'une d'entre elles est en forme de ciseau et paraît être en phtanite noir. Les nos 20, 150, 151 et 10 sont en silex. Une autre, en silex brunâtre, est retouchée sur ses bords latéraux. Il y aurait lieu, en consultant les registres d'entrée, de faire l'historique de ces pièces assurément intéressantes et de faire l'étude microscopique de la roche pour certaines d'entre elles.

Jadis, notre père a eu l'occasion de voir, dans les collections de Mr Versturme, quelques haches polies que leur propriétaire affirmait avoir été trouvées aux environs de Gand.

Déjà De Bast (*Recueil des Antiquités*, 1808, p. 124) renseignait que des instruments de l'espèce étaient communs aux environs de Gand.

Pour le **canal de Terneuzen**, nous avons plusieurs citations :

Trois haches en corne brute, de chevreuil; voir le Catalogue du Musée d'Antiquités de Bruxelles, nos 1 à 3.

Schayes. *La Belgique avant et pendant la domination romaine* (Bruxelles, 1859), t. 3, p. 400.

Silex dans les terres provenant des draguages du canal. Pour Mr Eug. Van Overloop, ce sont des éclats noirs retouchés; voir *Recherches sur les silex éclatés sous l'influence des*

agents atmosphériques, par E. de Munck, dans les Bulletins de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, tome IV, 1885-86.

Gentbrugge. Grand fragment de hache polie, retaillé, en silex brunâtre, n° 2311. Collection de l'Université de Gand. Don de Mr L. Frédericq.

Gontrode. A 500 m. au N. O. de l'église de Gontrode et en face du cabaret « in het Lichtveld » côte + 20.00, à la surface du sol, un éclat retouché en silex jaunâtre (28 octobre 1902).

Heusden. A 300 m. au Nord du pont sur l'Escaut et le long de la rive gauche, on observe de grands tas de sable et de grès provenant du redressement du fleuve. En cet endroit, l'Escaut décrivait, il y a dix ans, une boucle. Le sable est grisâtre, assez doux au toucher, avec points glauconieux, verdâtres, ou siliceux, noirâtres, et montre des grès paniseliens dont quelques-uns sont fossilifères (Otodus Vincenti Winkl, Lamna sp? Cardita planicosta Lmek). Dans la masse, on voit encore quelques linéoles d'argile grise-noirâtre, fine, schistoïde. Ces terres sont d'âge paniselien et sont exploitées à l'heure actuelle par les briqueteries environnantes. A la surface du tas, nous avons trouvé, le 20 octobre 1903, deux racloirs-percuteurs en silex gris-noirâtre ainsi que deux cailloux quaternaires éclatés en silex jaunâtre-noirâtre et montrant une partie nettement retouchée. Des recherches faites le long de la rive droite de l'Escaut et en face de ce remblai ont été infuctueuses. Pour ce village, De Potter et Broeckaert renseignent (1) la découverte d'objets en silex.

Meirelbeke. Hache de silex. Catalogue du Musée d'Antiquités de Bruxelles, 2e édition, p. 188, reproduit dans Van Dessel, *Topographie des voies romaines*, p. 147.

Nucleus entre Meirelbeke et Melle, en silex jaune-brunâtre et de petite taille. Voir les nos 2595 et 1025, collections de l'Université de Gand. Don de Mr le Professeur L. Frédericq.

Melle. Le 20 octobre 1903, à l'endroit « Mellehoek », nous avons trouvé le long de la rive gauche de l'Escaut, une

---

(1) *Geschiedenis...*, Heusden, p. 4 et 5, reproduit dans Van Dessel, *Topographie des voies romaines*, p. 113.

station franchement néolithique dont voici le bilan des récoltes faites postérieurement à cette date :

Couteaux, racloirs, grattoirs en silex de provenances diverses (Obourg, Spiennes, etc.). Un fragment de couteau est en silex résineux, brunâtre, probablement étranger au pays. 24

Eclats de taille en silex divers dont beaucoup montrent les atteintes du feu, 91

Percuteur en silex brunâtre, 1

Grattoir discoïde en silex grisâtre, 1

Nucleus en silex gris-jaunâtre, 1

Fragments de haches polies en silex de Spiennes, 6

Fragments de polissoir ou de meule en grès paniselien, 2

Total 126.

Pas d'éclats ou d'outils en quartzite de Wommersom.

Notre champ d'exploration se trouve à 500 m. E. N. E. environ par rapport à l'église de Melle. La carte topographique au 1/20,000 y renseigne les côtes d'altitude de + 5 m. à + 8 m. Le terrain est constitué par une pellicule de flandrien reposant sur le paniselien inférieur.

Nos recherches nous ont permis également d'y voir une ancienne occupation romaine, franque et du haut moyen-âge. Outre de nombreux fragments de poteries, nous y avons observé plusieurs fragments de tegula et un morceau d'un collet de vase franc avec un dessin à la roulette. Nous signalerons également la découverte que nous avons pu faire en ce point d'une belle intaille en cornaline, actuellement dans les collections des musées du Cinquantenaire à Bruxelles. Mr le Baron de Loë a bien voulu nous donner les renseignements suivants la concernant :

Epoque romaine? Inventaire no 1230. Intaille en cornaline représentant un personnage en buste. Forme ovale. Dimensions 0.014, 0.012.

A 1100 m. N. O. par rapport à l'église de Quatrecht et contre une ancienne boucle de l'Escaut, à la surface d'un champ couvert de débris du moyen-âge, nous avons recueilli, le 22 août 1904, un percuteur allongé, en silex grès-noirâtre, d'Orp-le-Grand. Altitude + 5,50 m.

Devant la campagne de Mr Le Grand-de Sejournet, il existe une terrasse en pente vers une boucle du Vieil Escaut. Le 22 août 1904, nous avons trouvé, à la surface du sol flandrien, trois éclats gris-noirâtres, retouchés dont un en silex d'Orp-le-Grand. Altitude + 5 m. à + 9 m.

Le 14 avril 1905, étant de passage à Melle, nous avons été visiter les travaux de creusement d'un étang destiné à alimenter les pompes du chemin de fer de l'Etat. Comme on sait, Mr Maertens y a découvert les vestiges de l'homme néolithique ainsi que des poteries, des armes, des outils de la période hallstattienne, romaine et franque. Dans un coin de l'excavation, près de la Gonte et de la ferme indiquée sur les cartes topographiques, nous avons eu l'occasion d'y recueillir *in situ* sous 1.25 m. de campinien et au sein de la base caillouteuse à *Elephas primigenius*, trois silex reutéliens. En cet endroit, le campinien repose au moyen d'un gravier sur le paniselien inférieur. Ce terme du tertiaire, actuellement visible dans le lit de la Gonte, est représenté par une argile grise-jaunâtre, sableuse et glauconifère.

La localité de Melle est citée par Mr De Potter et Broeckaert (*Geschiedenis*, t. IV. art. Melle, p. 3) pour la trouvaille d'une hache polie en silex (vuur steenen bijl) déposée dans les collections du Musée des Joséphites de Melle. La *Notice sur les collections scientifiques et sur le Musée Commercial* du même établissement (Gand, Annoot Braeckman, 1871, p. 16) renseigne « une hache polie en jade trouvée à Melle ». Nos investigations à ce sujet sont négatives : la pièce en question aurait été égarée, paraît-il.

Melsen. Mr Cordier, briquetier à Vurste, nous rapporte que son frère, aujourd'hui décédé, a recueilli jadis, dans une briqueterie située en pleine vallée de l'Escaut à Melsen, une hache polie en silex gris-bleuâtre et de grande dimension. Il nous a promis de faire des recherches à l'effet de la retrouver.

Oostacker-Meulestede. A 200 m. N. N. E. du vieux moulin aujourd'hui démoli, et près du chemin de fer de Gand à Bruges, nous avons recueilli, le 5 mai 1903, à la surface du sol flandrien (altitude + 7.00), deux lames-racloirs en silex

grisâtre, probablement de Spiennes. Le terrain en question est actuellement englobé dans le canal de Terneuzen.

Saint-Denis-Westrem. Plaine d'exercices. Dans leur histoire des communes de la Flandre Orientale, De Potter et Broeckaert (art. Saint-Denis-Westrem) décrivent ce point sous le nom de « Buchten ». Limité au Sud par le ruisseau de Zwijnaerdebeek, à l'Est par le même sous le nom de Rietgracht, au Nord par la Lys et enfin à l'Ouest par la route pavée partant de la chaussée de Courtrai à Afsné. Ce stationnement permettait à l'homme préhistorique un ravitaillement en eau potable. La carte topographique au 1/20.000 de l'Institut cartographique militaire renseigne, pour la plaine Saint-Denis, les côtes : + 8, + 9, + 10 et l'altitude + 11 vers le centre de celle-ci. Le sol est constitué par du sable jaunâtre, grisâtre, meuble, assez doux, non micacé, d'origine flandrienne, surmontant l'argile sableuse glauconifère avec psammites dont quelques-uns sont fossilifères (Nucules). Cette dernière formation est rangée dans le paniselien inférieur et retient un niveau d'eau vers 4.00 à 5.00 mètres de profondeur.

Le 6 août 1904, nous y trouvâmes un premier éclat de silex. Nous y avons continué nos recherches et, à l'heure actuelle, nous pouvons établir un bilan de récolte de 405 pièces, se répartissant de la façon suivante :

Grattoirs, racloirs, percuteurs en silex de diverses provenances (Spiennes, Obourg, Orp-le-Grand, Wanzin, etc.). Beaucoup sont fort usagés et certains d'entre eux sont à encoche. 44

Grattoirs discoïdes et semi-discoïdes en silex gris-noirâtre, gris-jaunâtre; quelques-uns sont fort beaux, 10

Fragment de grès paniselien retouché, 1

Fragment de polissoir ou de meule en grès landenien supérieur, 1

Fragment de polissoir ou de meule en grès panisélien, 1

Fragments de haches polies en silex gris-jaunâtre et gris-noirâtre de Spiennes, 7

Pointes de flèche en silex gris-jaunâtre et grisâtre; forme à ailerons latéraux et à pédoncule, 2

Pointe de flèche en silex brunâtre ; type lancéolé (1), 1

Pointe de flèche en silex jaunâtre-grisâtre, transparent; type à base légèrement excavée, 1

Pointes de flèche en silex, à tranchant transversal dont une brûlée et les 2 autres en silex gris-noirâtre transparent sur les bords, 3

Pointe tardenoisienne en silex gris-jaunâtre (burin), 1

Nucleus en silex jaune-brunâtre brûlé, 1

Couteaux-lames en silex de provenances diverses, dont un en silex d'Obourg, 41

Déchets et éclats de taille, silex plus ou moins retouchés d'origine variée (Maestrichtien, Orp-le-Grand, Mesvin, etc.). Dans le nombre, quelques-uns sont brûlés; d'autres ont été taillés aux dépens de cailloux quaternaires 291

Total 405.

Fait à noter : jusqu'à présent, nous n'avons pas encore rencontré, dans nos recherches, le moindre éclat en quartzite de Wommersom.

Il résulte de l'examen de cette récole que la station de la plaine Saint-Denis peut être rangé dans le Tardenoisien et présente un mélange de néolithique. La présence d'un burin, de plusieurs pointes de flèche à tranchant transversal, de grattoirs discoïdes et semi-discoïdes dont plusieurs présentent une facture très-achevée, de couteaux petits et relativement nombreux, et, enfin, l'utilisation de petits instruments ainsi que l'usage prolongé d'outils à encoches semblent indiquer une industrie tardenoisienne. Le néolithique proprement dit n'est confirmé que par quelques débris de haches polies en silex de Spiennes et par des grattoirs-racloirs en silex de provenances variées. La matière première des outils est variable. C'est ainsi qu'on note le silex Maestrichtien roulé, ramassé à la surface des gisements de craie belges, le silex d'Orp-le-

(1) Ressemble à celle figurée sous le n° 9 de la planche XVII, dans le travail de Mr l'abbé Claerhout : *Le néolithique de la Flandre Occidentale;* dans les Annales de la Soc. d'archéologie de Bruxelles, t. XXI, 1907, p. 171.

Grand, de Wanzin et enfin la variété noire d'Obourg (1). Certains instruments ou éclats ont été taillés aux dépens d'une roche du Maestrichtien. Leur aspect siliceux, transparent est bien connu de tous ceux qui s'occupent de recherches préhistoriques. L'examen des déchets de taille avec la croûte attenante, trouvés dans des stations tardenoisiennes pures de toute mélange du Limbourg et de la Campine anversoise, nous a permis de l'identifier avec le silex Maestrichtien. Il y a lieu toutefois de ne pas le confondre avec celui *in situ* du Maestrichtien proprement dit : la texture et la couleur grise-noirâtre sombre diffèrent. Nous signalerons, également, un fragment de polissoir ou de meule en grès landenien ; la texture et le grain font rapporter ce morceau au grès de la Grande-Gèthe. Cette dernière roche diffère de celle qu'on rencontre à la surface du sol aux environs d'Ypres. Selon nous, le grès tongrien d'Ypres est analogue à celui des environs de Saint-Trond. L'un et l'autre sont descendus verticalement. La petitesse des instruments a déjà été signalée par le Dr Van Raemdonck pour le Pays de Waes et par Mr Eug. Van Overloop pour les environs de Mendonck. — La matière première venant de bien loin a dû être utilisée dans ses moindres éclats. Aussi, ces derniers portent-ils la trace d'un usage fréquent. Quelques rares cailloux quaternaires portent des retouches manifestes. — Enfin, comme on sait, l'homme tardenoisien avait également des stationnements au N. N. E., à l'Ouest et à l'Est de Gand. Chose digne de remarque, dans la Campine anversoise et dans le Limbourg, son industrie se caractérise surtout par la présence d'outils façonnés en quartzite de Wommersom. Aux environs de Gand, nous n'avons pas rencontré cette roche dans le cours de nos recherches ainsi que nous le signalerons encore dans ce travail.

---

(1) Le silex d'Obourg a également été rencontré dans les régions de Mendonck et du Pays de Waes. Même plus, au Kauter à Kieldrecht, à la base du Campinien, en creusant des puits, on a pu recueillir des blocs de grandes dimensions de cette assise crétacée. Ces rognons sont visibles dans les collections du Musée archéologique de Saint-Nicolas.

A Saint-Denis, la grande loi sociologique de l'adoption du milieu se vérifie une fois de plus. Après l'homme préhistorique, une population d'origine romaine est venue s'y installer, et, pendant la période si obscure du haut moyen-âge, des habitations s'y sont établies. Pendant le cours de nos recherches, nous avons eu l'occasion d'y ramasser des fragments de tegula, de meule en lave tephrinique de Niedermendig, des débris d'olla, de poteries, de plats en vrai et en faux samien dont deux morceaux sont ornementés. Nous signalerons aussi une monnaie en bronze de petit module, d'une conservation déplorable, des crayats de Sarrazins et enfin un ardillon en bronze. Cette dernière pièce a été remise à notre ami, Mr le Baron A. de Loë, pour les collections du Cinquantenaire (1). Des dents de cheval fort anciennes, happantes à la langue complètent ce bilan. Le haut moyen-âge est caractérisé par des poteries plus ou moins grossières, plus ou moins épaisses, des fonds de vases modelés au pouce et des fragments de tuiles et de carreaux vernissés.

Quatrecht. A 750 m. N. O. par rapport à l'église de Quatrecht et au bord des alluvions de la rive gauche de l'Escaut, nous avons recueilli, le 22 août 1904, un caillou quaternaire fortement retouché. Il est à remarquer que les cailloux sont rares à la surface du sol flandrien.

Altitude, + 4,50 m. environ.

Ruysselede. Mr O. Goeminne de Deynze possède une hache polie trouvée, il y a 20 ans environ, par un bûcheron en abattant un chêne dans cette localité. Elle est en silex gris-noirâtre avec patine jaunâtre. Le tranchant est légèrement ébrèché.

Dimensions approximatives : Longueur = 21 centim. Largeur au niveau du tranchant 47 mill., et au niveau du talon 3 centimètres.

---

(1) Ces lignes étaient déjà écrites, lorsque nous avons trouvé, dans le *Messager des sciences historiques* de 1838 (pp. 479-480), la relation de la découverte au même endroit par MM. Roelandt et Roulez, en 1837, de vestiges rapportés par ces archéologues à une sépulture gallo-romaine. Un fond de plat samien avec le sigle (*S*) *everus* fut déposé au Cabinet d'Antiquités de l'Université de Gand.

Tronchiennes. Hameau Regenboog. Le 10 mai 1905, à la surface du terroir flandrien et dans une aspergerie, nous avons trouvé les pièces suivantes :

Racloirs en silex gris-noirâtre et noirâtre,	2
Fragment de nucleus en silex noirâtre,	1
Couteaux de petite taille, en silex noirâtre,	2
Pointe tardenoisienne en grès landenien supérieur dont la roche provient d'un gisement bien localisé au S. S. O. de Tirlemont et que nous ne pouvons autrement désigner en ce moment,	1
Débris de taille en silex divers.	14
Total	20

Fragments nombreux de poteries anciennes.

Cette station *tardenoisienne?* fort pauvre se trouve à 800 m. S. par rapport à l'église de Mariakerke. Le champ d'exploration se trouve compris entre les côtes + 7 et + 8, alors que les alluvions de la vallée de la Lys atteignent la côte + 6 environ.

Hameau « Stroomken ». Station néolithique pauvre, située à 1800 m. N. N. O. par rapport à l'église de Tronchiennes. Champ en pente vers la Lys et présentant les altitudes + 7 et + 8. Le fond de la vallée est à la côte + 6 environ. Le terrain est sableux, gris-jaunâtre, assez doux et appartient au flandrien. Outre quelques fragments de poteries paraissant anciennes, nous avons trouvé ce qui suit :

Racloirs en silex dont un a été façonné dans la roche d'Obourg,	3
Lame en silex de Spiennes,	1
Fragment de couteau en silex de Spiennes,	1
Débris de taille en silex de provenances diverses.	12
Total	17

Uytbergen. Ce village est établi à la surface d'une grande dune de sable flandrien reposant profondément sur le paniselien. La masse flandrienne est entourée par les alluvions de l'Escaut. Dans ses débordements périodiques de moyenne intensité, le fleuve atteint la côte + 5,00 environ et baigne les bords de cette colline. Avant le IXe siècle, l'Escaut et la Lys

écoulaient leurs eaux vers la mer au N. E. de l'emplacement actuel de Gand. Aucun grand cours d'eau ne reliait Gand à Termonde. A partir du IXᵉ siècle, le chenal au nord de Gand s'étant ensablé, le fleuve se creusa un lit secondaire entre ces deux villes (1). En examinant une carte topographique à grande échelle des régions d'Uytbergen-Overmeire-Berlaere, on observe fort bien la direction que prit l'Escaut à cette période lointaine de l'histoire. La lenteur de son cours, l'existence de nombreuses boucles favorisaient les inondations. Puis, des modifications séculaires dues à des causes naturelles ou amenées par le travail modérateur de l'homme ont amené une course moins capricieuse de l'élément liquide. Uytbergen préhistorique se détacha à partir du IXᵉ siècle de la terre continentale. La grande mare dite Hersbroeck et le lac d'Overmeire représentent les vestiges de l'ancien Escaut. Il en est de même du Broeck aujourd'hui desséché. Ces considérations et d'autres d'un ordre plus spécial nous amenèrent en avril 1904-1907 à étudier la région d'Uytbergen.

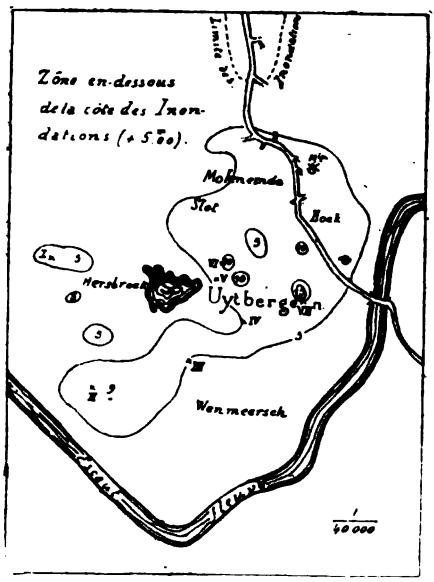

N° 36. — Région d'Uytbergen.

Observation I. Altitude + 7,00. Un bois de sapin, dit *de Stakelbosch*, limite au Nord un champ en pente douce vers le Sud et surnommé *de Spetting*. L'exploration du terrain nous a donné, outre des débris de poteries anciennes, les pièces suivantes :

(1) Nous reproduisons ici les idées qui ont été émises récemment dans les séances de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie. Voir les Annales de cette société de 1906 et 1907.

Racloir-grattoir en silex de Spiennes,	1
Racloir en silex d'Obourg,	1
Fragments de haches polies en silex de Spiennes,	2
Couteau, de petites dimensions, en silex grisâtre,	1
Eclats de silex de provenances diverses dont quelques-uns sont brûlés,	12
Total	17.

A l'Ouest du *Spetting*, nous avons trouvé un beau grattoir semi-discoïde en silex de Spiennes. Pas de quartzite de Wommersom. Néolithique.

Observation II. Altitude du sommet + 9,00. Lieu dit : « Rysberg ». A la surface, quelques débris de poteries anciennes et deux éclats de silex grisâtre provenant de couteaux.

Observation III. A droite d'un chemin et près d'un bois de sapin, à la surface des champs, petit éclat de silex noir.

Observation IV. Un racloir en silex grisâtre.

Observation V. Lieu dit « Sperrebosch », éclat de silex gris-noirâtre.

Observation VI. Sommet + 15,00, jadis surmonté d'un moulin à vent, aujourd'hui démoli. Lieu dit : « Stuyvenberg ».

Fragments de poteries anciennes.

Éclats retouchés en silex grisâtre, gris-bleuâtre,	3
Nucleus obtenu aux dépens d'un caillou quaternaire.	1
Total	4.

La terre à Uytbergen est des plus arides. Aussi, depuis des temps immémoriaux jusque dans ces dernières années, les paysans recueillent les plantes aquatiques du Hersbroeck et les incorporent dans le sol en guise d'engrais. Telle est la raison de la grande abondance des coquilles fluviatiles qu'on observe partout à la surface du terrain.

Uytbergen offre un stationnement néolithique faiblement représenté et une fois de plus nous y constatons l'absence du quartzite de Wommersom.

Vurste. Hache polie en silex gris-noirâtre avec patine jaunâtre, montrant les traces de polissage dans le sens de la longueur et sur la partie médiane. Le tranchant en est légèrement ébréché.

Mesures : 123 mill. environ de longueur, 40 mill. environ de largeur près du tranchant et 20 mill. de largeur environ près du talon. Cette pièce a été trouvée dans une briqueterie établie dans la vallée de l'Escaut et près du fleuve. Le propriétaire de la briqueterie, Mr Cordier en a fait cadeau à Mr O. Goeminne, industriel à Deynze.

Wontergem. Côte de surface + 10,00; à la limite des communes de Wontergem et de Vynckt, Mr le sous-lieutenant Martin, du 1r régiment de ligne, nous a remis un beau grattoir semi-discoïde en silex gris-noirâtre. A gauche de la chaussée de Thourout à Anvers (borne 6) et près de la jonction du Maelbeek, ruisseau et du Zeverenbeek, autre ruisseau, il existe un champ à explorer au point de vue préhistorique. La carte militaire au 1/40,000 porte sur la rive gauche du Maelbeek la mention d'une rencontre en 1695.

Zeveren. Station tardenoisienne et néolithique splendide au point de vue de l'abondance des outils et de son orientation typique. A 400 m. à l'Est de l'église de Zeveren et en rayonnant vers le N. E., on trouve un champ avec une pente tournée vers le S. E., dans la direction de la boucle du Zeverenbeek, ruisseau. Le sol est constitué par la masse argilo-sableuse déjà signalée au moulin de Deynze. Le terroir ne montrant pas de galets, la présence d'un silex taillé se remarque immédiatement. L'endroit est surtout à visiter après une pluie, car la terre est meuble. La station nous paraît très étendue et s'étendrait depuis Leeuwekenhoek jusque de l'autre côté de l'église de Zeveren dans la direction de Kauwenhoek. Outre une quantité de racloirs, grattoirs, lames, couteaux, nous avons trouvé des débris de haches polies en silex de Spiennes, deux pointes de flèche à tranchant transversal et une pointe tardenoisienne (burin). Il s'agit ici incontestablement d'une station tardenoisienne avec passage au néolithique. Mr le sous-lieutenant Martin, du 1r régiment de ligne, nous a mis à même de la connaître en soumettant à notre examen quelques outils dont il soupçonnait la nature.

* * *

Nos recherches aux environs de Gand nous permettent de conclure à des stationnements proprement dits de peuplades préhistoriques. C'est ainsi que les localités de Zeveren, Deynze, Saint-Denis-Westrem, Melle et Tronchiennes ont été habitées par des populations tardenoisiennes et néolithiques. La petitesse de l'outillage et l'utilisation des silex de Spiennes et d'Obourg les caractérisent. Chose digne de remarque, nulle part nous n'avons pu mettre la main sur le moindre éclat en quartzite de Wommersom. Dans la Campine anversoise et le Limbourg, cette roche, dans certaines stations tardenoisiennes pures et néolithiques, est parfois représentée par le 1/5 ou le 1/6 de la masse totale de la récolte. Elle a même servi à façonner des instruments des plus délicats tels que des pointes de tatouage, des pointes à buriner et ces beaux grattoirs discoïdes qui ne dépassent pas la largeur du pouce.

A Tronchiennes, nous avons trouvé une bonne pointe tardenoisienne (burin) façonnée dans un quartzite landénien supérieur spécial aux environs de Tirlemont. Nous avons rencontré la même roche près d'Anvers dans une station tardenoisienne néolithique.

Dans la banlieue gantoise, les outils parfaits sont rares en comparaison des éclats. La pénurie du silex a amené parfois l'homme préhistorique à utiliser les cailloux roulés du quaternaire. D'une façon générale, les stations préindiquées sont pauvres et il nous a fallu beaucoup de recherches pour recueillir ce que nous présentons ce jour aux membres du Congrès. Nous en exceptons toutefois celles de Deynze et de Zeveren qui nous promettent de bonnes trouvailles. Nos devoirs professionnels, nombreux pendant l'époque où les champs ne sont pas ensemencés, ne nous ont pas permis une exploration bien assidue. Nous signalons ces endroits à l'attention d'un de nos collègues, Mr. l'abbé Claerhout.

Parfois, après avoir jeté un regard sur les cartes topographiques à grande échelle dans le but de pouvoir trouver un point à étudier au point de vue préhistorique, nous avons dirigé nos pas vers des endroits admirablement situés et réunissant toutes les conditions désirables pour un établissement préhistorique. Nos investigations n'ont pas toujours été

couronnées de succès. A ce sujet, nous citerons deux emplacements qui semblaient réaliser tous les desiderata : le promontoire de Deurle avec la Lys au pied de la colline, et les champs avec versant tourné vers le Sud entre Gavre et Dickelvenne.

Les Origines de la Réforme Constitutionnelle de Gand de 1360-1369,

par VICTOR FRIS,

Professeur à l'Athénée royal de Gand.

Depuis la révolte démocratique qui avait renversé le gouvernement patricien des XXXIX au lendemain de la bataille de Courtrai (12 juillet 1302), la *commune* de Gand avait été divisée en trois membres, les tisserands, les petits métiers et les foulons. Vers le milieu du siècle, le premier membre comprenait 59 petits métiers; les tisserands étaient répartis en 23 quartiers *(wijken)* et les foulons en 19 quartiers (1).

Chacun de ces membres s'administrait d'une façon autonome. Le *beleeder* ou *opperdeken* des métiers était élu pour deux ans le 14 août, en même temps que l'on renouvelait le magistrat communal (2). La veille de Pâques Closes, les tisserands nommaient leur doyen, tandis que les foulons élisaient le leur au 1er mai (Meidag) (3). Ces trois divisions du commun eurent leurs représentants sur les bancs scabinaux et participèrent ainsi au gouvernement de la commune.

Le métier de la laine, composé en majorité d'ouvriers à la semaine, élément très remuant et avide de nouveautés, était particulièrement hostile aux familles de leurs anciens oppres-

(1) JULIUS VUYLSTEKE, *Cartulaire de Gand* (Gand, 1900), p. 71, à l'année 1314-1315; la liste des quartiers des tisserands, dans J. HUYTTENS, *Recherches sur les corporations gantoises*, p. 39, n. 1; la liste des 59 métiers et des 19 quartiers de foulons, dans N. DE PAUW, *Voorgeboden der stad Gent*, p. 165-167, et *Rekeningen van Jacob van Artevelde*, t. III, p. 485.

(2) F. DE POTTER, *Gent*, t. I, p. 443-444.

(3) N. DE PAUW et J VUYLSTEKE, *De Rekeningen der stad Gent tijdens Jacob van Artevelde* (Gent, 1874), t. II, p. 388, à l'année 1344; VAN DUYSE, *Inventaire des chartes de Gand*, p. 341, n° 951.

seurs, les lignages ou le patriciat, grands propriétaires de maisons ou patrons drapiers. L'animosité des tisserands s'accrut encore quand ils virent les patriciens, forts de l'appui de Robert de Béthune qui cherchait à se rapprocher d'eux (1), tendre à récupérer le pouvoir perdu.

Un soulèvement éclata à Gand, les 4 et 11 août 1311, dans lequel les patriciens furent vaincus; et la plèbe garda le pouvoir (2).

Nous n'avons aucune chronique pour nous expliquer comment s'opéra la chute des tisserands en 1319; tout ce que nous savons, par un acte de Robert de Béthune du 29 novembre 1319, c'est que les Gantois, au cours d'une émeute, avaient gravement insulté les deux fils du comte (3). Quoiqu'il en soit, cette même année les patriciens reprirent en mains les rênes de l'administration et nommèrent cinq capitaines, à côté des échevins, pour gouverner la ville (4). Pendant dix-huit ans, les fils des XXXIX gardèrent l'administration de la ville, jusqu'en 1337 (5). Sous le gouvernement des cinq capitaines, réactionnaires et partisans du comte, de 1319 à 1329 (6), on n'épargna rien pour vexer les tisserands : en mars 1326, la ville leur avait même imposé une taxe hebdomadaire d'un *inghelsche*, qui ne prit fin qu'en 1335 (7); privés d'ail-

---

(1) *Annales Gandenses* (éd. F. Funck-Brentano, p. 95, 98.

(2) J. Vuylsteke, *Uitleggingen tot de Stadsrekeningen* (Gent, 1906), p. 181-188. J. de Meyere, *Annales Flandriæ* (Antverpiæ, 1561), f° 117 r°, date par erreur ces faits de 1313. Cf. *Memorieboek der stad Ghent* (éd. P.-C. Van der Meersch, Gent, 1859), t. I, p. 19; *Chronique Tournaisienne*, à la suite de la *Chronique Artésienne* (éd. F. Funck-Brentano), p. 93.

(3) Fr. De Potter, *Petit Cartulaire*, p. 29-30, à rapprocher de J. Vuylsteke, *Cartulaire*, p. 134.

(4) Th. de Limburg-Stirum, *Codex diplomaticus*, t. II, p. 337-338; Van Duyse, *Inventaire*, p. 99, n° 302; J. Vuylsteke, *Cartulaire*, t. I, p. 160, et suiv., t. II, p. 620; *Memorieboek*, t. I, p. 27; J. de St. Genois, *Inventaire des chartes des Comtes de Flandre*, p. 392, n° 1369.

(5) J. Vuylsteke, *Cartulaire de Gand*, pp. 121, 426, 529, 646, 703, 760, 794, 830, 886, 953, 993; N. de Pauw et J. Vuylsteke, *Stadrekeningen van Gent*, t. I, p. 38.

(6) J. Vuylsteke, *Cartulaire de Gand*, pp. 134, 250, 329, 388, 397, 498, 566, 642.

(7) J. Vuylsteke, *Cartulaire*, p. 407, *ibid.*, p. 932.

leurs de leurs droits politiques, ils s'étaient vu enlever leur doyen et imposer des beleeders (1).

La crise économico-politique de 1337 et la révolution démocratique de janvier 1338 qui en résulta, supprima du coup la taxe et fit revenir les tisserands au pouvoir. Durant tout le gouvernement de Jacques van Artevelde, c'est même le doyen du métier de la laine qui a le pas sur ses collègues des petits métiers et des foulons (2). Plus encore, à la suite de l'écrasement des foulons au *Kwaden Maandag* (2 mai 1345) (3), la foulerie *(volderij)* avait été soumise à deux *beleeders* et avait momentanément perdu son importance dans l'administration de la ville (4).

Dès l'année suivante pourtant, après l'assassinat du grand tribun gantois, réapparaît le doyen des foulons à côté de ceux des deux autres membres (5). Les tisserands faiblissaient.

D'ailleurs, Jacques Van Artevelde incarnait tellement la politique tisserande (6), que sa mort marquait l'imminence de la chute politique et sociale du métier de la laine gantois, qui durant dix ans avait dominé la Flandre entière. Cette chute fut précipitée par la réconciliation de Bruges (14 septembre 1348) avec le jeune comte Louis de Maele, qui venait de succéder à son père (7).

***

(1) « Die versien ten weveambachte », *Cartulaire*, p. 957.

(2) J. Vuylsteke, *Stadsrekeningen tijdens Jacob van Artevelde*, t. I, p. 388, t. II, p. 372.

(3) *Memorieboek*, t. I. p. 59; Gilles Li Muisis, *Chronica* (J. J. De Smet, *Corpus*, t. II), p. 237; *Excellente Cronike van Vlaenderen*, f° lvj v°; *Kronijk van Vlaenderen*, t I, p. 205.

(4) *Stadsrekeningen tijdens Jacob van Artevelde*, t. II, p. 475-476.

(5) *Ibid.*, t. III, pp. 44-45.

(6) Les sergeants gantois commandés par Gilles Rypegheerste à Cassel en 1346 (N. de Pauw et J. Vuylsteke, *Stadsrekeningen*, t. III. pp. 135, 241), sont appelés par le rédacteur brugeois de l'*Excellente Cronike van Vlaenderen*, f° lx v° : « dye wevers van Gendt ».

(7) L. Gilliodts-Van Severen, *Coutumes de Bruges*, t. I, pp. 408-409.

Feu Julius Vuylsteke, dans sa remarquable notice sur le « *Goede Disendach* » (1), a narré les diverses péripéties de la lutte à Gand, entre les tisserands et les deux autres membres, qui aboutit à la défaite complète des ouvriers de la draperie (13 janvier 1349). De même qu'à Bruges et à Ypres, où dès leur rentrée, le comte, la noblesse et le patriciat avaient sévi contre les révolutionnaires avec une réelle rage (octobre 1348), la répression de la domination des tisserands fut terrible. Dès le lendemain du sanglant massacre au Marché du Vendredi, les nouveaux échevins commencèrent par désarmer leurs adversaires vaincus (2). Cent cinquante ôtages furent emprisonnés et parmi eux Jean et Jacques van Artevelde, fils du grand capitaine. Une foule de membres du parti déchu furent exilés, dont dix des échevins déposés (3). Ceux d'entr'eux qui crurent trouver un refuge par delà l'Escaut, furent poursuivis, à la prière de leurs successeurs, par le duc de Brabant (4), qui du reste n'était pas resté étranger au meurtre de Van Artevelde (5). D'une foule de tisserands et même de foulons qui s'étaient compromis durant la révolte, on fit cruelle justice, tant publique que privée (6). Les biens de plusieurs anciens auxiliaires du tribun, tel que Pierre van der Asselt (7), furent donnés aux fauteurs de la contre-

---

(1) *Annales du Cercle Historique et Archéologique de Gand* (1894), t. I, p. 30.

(2) En août 1331, on avait fait de même, J. Vuylsteke, *Cartulaire de Gand*, p. 782. N. de Pauw et J. Vuylsteke, *Stadrekeningen van Gent*, t. III, pp. 372, 382.

(3) *Ibid.*, t. III, pp. 273, 409, 464, 467.

(4) *Ibid.*, p. 371.

(5) Jean Froissart *Chroniques*, t. III, p. 317; Giovanni Villani, *Istorie Fiorentine*, liv. XII, ch. 46 (dans Muratori, *Rerum Ital. SS*, t. XII, col. 926).

(6) Gilles Li Muisis, *Chronica* (apud J. J. de Smet, *Corpus Chronicorum Flandriæ*, t. II, p. 340; Th de Limburg-Stirum, *Cartulaire de Louis de Maele*, t. I, p. 299, n° CCCXXV; N. de Pauw et J. Vuylsteke, *Stadsrekeningen*, t. III, p. 384.

(7) *Memorieboek der stad Ghendt*, t. I, pp. 48, 55; échevin en 1340 et 1344; J. de St Genois, *Inventaire des chartes des Comtes de Flandre*, n° 1803, p. 507.

révolution, comme Jean Yoens (1) et Simon Serthomaes (2). Une taxe onéreuse fut imposée aux adhérents principaux de la politique révolutionnaire (3); on frappa particulièrement les veuves de Jacques van Artevelde et de Gelnoot van Leyns, non moins que Guillaume van Vaernewijc, l'un des capitaines qui s'était particulièrement distingué durant cette longue révolte (4).

Parmi les ôtages, Willem van Huusse, Thomas van Vaernewijc, Willem van Artevelde et les deux fils précités du tribun gantois furent fortement imposés (5). De plus, la composition légale, acquittée en 1341 par le trésor municipal (6), pour le meurtre du chevalier Foucard Uter Rosen, commis par leur père en 1338 (7), les fils de Jacques van Artevelde durent la rembourser à la ville (8).

Quoique le Comte eût ordonné, par décret du 10 février 1349, de restituer aux gens de Gand les biens qu'il avait

---

(1) Receveur le 18 janvier 1349 (N. DE PAUW et J. VUYLSTEKE, *Stadsrekeningen*, t. III, p. 327), deuxième échevin de la keure en 1350 (*Memorieboek*, t. I, p. 67); plus tard, il reçut encore vingt livres de gros par an; le comte l'appelle « onsen gheminden vrient » dans sa lettre du 12 février 1350, TH. DE LIMBURG-STIRUM, *Cartulaire de Louis de Maele*, t. I, p. 160; t II, p. 27.

(2) Le 2 octobre 1349, il reçut une partie des biens de la dame de Halen, veuve de Simon de Mirabello, sœur bâtarde du Comte, *Cartulaire de Louis de Maele*, t. I, pp. 83, 390.

(3) *Stadsrekeningen*, t. III, pp. 306-344.

(4) *Ibid.*, pp. 343, 344 et 341. J. VUYLSTEKE, *De Goede Disendach*, p. 35, a spirituellement relevé la bévue de Kervijn de Lettenhove, *Jacques d'Artevelde* (1863, 2e édition), p. 114, qui a pris cette taxe pour un don patriotique de la veuve du tribun gantois, et a entraîné dans son erreur le peintre Pauwels et le poète J. de Geyter.

(5) Pour des sommes variant entre 100 et 30 livres, N. DE PAUW et J. VUYLSTEKE, *Stadsrekeningen*, t. III, pp. 409-410, 464-467; cf. la quittance délivrée aux habitants de Gand (11 février 1350) de la somme de 20 liv. de gros dues à R. de Poucke sur la taxation à laquelle avaient été soumis les héritiers de J. van Artevelde. TH. DE LIMBURG-STIRUM, *Cartulaire de Louis de Maele*, t. I, p. 279.

(6) N. DE PAUW et J. VUYLSTEKE, *Stadsrekeningen*, t. III, pp. 115 et 143.

(7) *Cronike Van Vlaenderen*, MS. de la Bibliothèque de Bruges, no 437, fo 159 ro, traduit par J. de Meyere, *Annales Flandriæ*, fo 138; cf. F. DE POTTER, *Petit Cartulaire de Gand* (Gand, 1888), p. 41-43.

(8) N. DE PAUW et J. VUYLSTEKE, *Stadsrekeningen*, t. III, p. 410.

confisqués sur eux (1), et défendu (afin d'apaiser l'effervescence des esprits) à ses officiers de les retenir (2), les violences contre le parti vaincu ont certainement continué contre les anciens rebelles, particulièrement dans la châtellenie : de mauvais traitements, tels que ceux infligés par Alard d'Espierres, entr'autres à un messager de la ville de Courtrai (3), n'ont pas dû rester isolés.

***

Nous nous sommes laissé entraîner un instant par le récit des événements politiques de cette période. Revenons aux modifications de la Constitution municipale gantoise.

Lorsqu'en 1338, les amis de Van Artevelde conquirent les bancs de l'échevinat, les partisans de la politique franco-comtale et patricienne, — Salomon et Jean Borluut, Baudouin et Sander Rijm, Liévin et Gelnoot Damman, Henri et Everdey de Grutere, Jean Jours, Jean Speliaert, Jean Zoetamijs, Geerolf Bette, Jean van Wiendeke, Hugues van Lembeke, Gilles de Tollenere, Philippe van Audenaerde (4), — en un mot, toute cette coterie d'administrateurs qui s'étaient partagé le pouvoir durant vingt-cinq ans, avaient été précipités de leur siège, et remplacés par des hommes entièrement étrangers à l'administration, tels que Henri Goethals, Gilles Rijnvisch, Baudouin uten Meerham, Gilles de Contersvoorde, Liévin van Vuerne, Guillaume van Coudenbrouc, Jean van Bost, Michel van West, Guillaume de Meersman, Jacques et Baudouin Rugghestul, Pierre Dulhuus et Liévin Bruunpere (5). Pendant dix ans, ceux-ci occupèrent par intervalles le gouvernement de la ville. Mais, chose curieuse, et dont nous n'avons pu déterminer la cause, en 1348 les derniers magistrats de l'époque tisserande étaient

---

(1) Th de Limburg-Stirum, *Cartulaire*, t. I, p. 22.

(2) *Ibid.*, t. I. p. 26, lettres du 3 mars 1349; cf. J. Vuylsteke, *De Goede Disendach* (dans les *Annales* de notre société, t. I), p. 40, note 1.

(3) La sentence du 15 juillet 1349, dans Th. de Limburg-Stirum, *Cartulaire de Louis de Maele*, t. I, p. 218.

(4) *Memorieboek der stad Ghendt*, t. I, pp. 44-45, aux années 1335, 1336, 1337.

(5) *Ibid.*, pp. 46-49, aux années 1338-1347.

tous des hommes nouveaux (1), à l'exception du premier échevin Liévin van Vuerne (2), de Liévin van Wettere (3) et de Jean van Loo (4).

Le 14 janvier 1349, au lendemain du « *Goede Disendach* », Liévin van Vuerne et ses collègues furent remplacés par les patriciens alliés du comte et par des membres de la foulerie et des petits métiers mécontents. Les *'sheerenkiesers* Gilles Rijnvisch et Jean Yoens, qui six mois plus tard siégèrent en qualité des deux premiers échevins, et les *stedekiesers* Jean Breetbaert et François Soetaert, quatre partisans du comte, appelèrent sur les bancs échevinaux plusieurs des hommes tombés en 1337 (5), tels que Everdey et Henri de Grutere, Jean Jours, Geerolf Bette, Jean et Salomon Borluut, Jacques Rijnvisch, Jean van Wiendeke, Henri de Pape, Jean Speliaert, Sander et Jordan Sersanders, Guillaume van den Pitte, Simon Serthomaes, Philippe van Audenaerde, Hugues van Lembeke, Jean et Liévin Damman, Henri et Sohier Boele (6). Ces représentants des grandes familles gantoises occupèrent tour à tour le pouvoir, se partageant toutes les administrations, et s'adjoignant du reste des hommes inconnus, tirés des deux membres inférieurs. Plusieurs de ces derniers parvinrent pourtant à une carrière administrative durant les dix ans du régime du « *Goede Disendach* », tels, par exemple, les foulons Jean van den Keerchove, Pierre de Brune, Pierre van den Bossche, Jean van Meeren, Jean Diederix, Jean de Pape; puis Gilles de Curte, Simon Metter Scapen, Henri de Peystere, Jacques Parijs,

---

(1) *Memorieboek*, t. I, p. 63, premier échevinage de 1348; les données sur les magistrats sont le fruit d'études comparatives sur les listes d'échevins, recherches qui n'ont pas toujours donné ce qu'on en attendait.

(2) *Ibid.*, t. I, pp. 46, 52, 58, 63, échevin de la keure en 1338, 1342, 1348, des parchons en 1345.

(3) *Ibid.*, pp. 45, 48, 63, échevin en 1337, 1339, 1348.

(4) *Ibid.*, pp. 51, 63, 70, 73, échevin en 1341, 1348; nous ne croyons pas qu'en 1351, 53, ce soit le même, car il y a deux Jean van Loo.

(5) *Ibid.*, p. 66.

(6) *Ibid.*, t. I, pp. 35 à 47, entre 1325 et 1337. On les retrouve ensuite des pp. 66 à 79, des années 1348 à 1358. Aj. N. DE PAUW et J. VUYLSTEKE, *Stadsrekeningen*, t. III, p. 327.

Jacques de Puur, Jean Coevoet, Jean van Calckene, Jean van Waelputte et Gossuin van Hoorebeke (1).

Nous avons vu que, sous le gouvernement révolutionnaire, les trois membres de la ville avaient été les tisserands, les foulons et les petits métiers (2). Désormais, ce furent les doyens des foulons, des petits métiers et des patriciens qui partagèrent avec les échevins l'administration de la cité (3). Le métier de la laine n'eut plus que deux *beleeders*, « die versien ten wolambachte », imposés par les magistrats, l'un sans doute pris dans la foulerie et l'autre dans les petits métiers (4). Donc, les tisserands cessèrent de former un membre de la cité. Réduits à l'état d'ilotes, ils furent à nouveau soumis au *weversgeld*, qui fut élevé cette fois à douze mites par semaine, soit un demi-denier de gros (5); cette taxe onéreuse pesait lourdement sur le métier de la laine. Et pour bien marquer leur triomphe, les nouveaux gouvernants mirent le *Goede Disendach* au rang des fêtes communales (6).

Une série de *voorgeboden* furent édictés contre les tisserands, les uns plus vexatoires que les autres. Tout d'abord on

---

(1) *Memoriebock*, pp. 66-79; ces indications ont été complétées par des recherches dans les *Staten van goederen*, aux archives de la ville de Gand; les plus riches foulons de cette époque sont : Simon Borluut, Pierre De Brune, Jean van der Hage, Jean Pape, Jean van West, Guillaume Boele, Guillaume van Munte, les doyens Jean Diedericx et Pierre van den Bossche, Jean van den Kerckhove, Jean van Meeren, Baudouin de Grutere, Jean van Liedekerke et Jean Goethals.

(2) N. DE PAUW et J. VUYLSTEKE, *Stadsrekeningen*, t. I, p. 275 (année 1338), p. 388 (année 1339); t. II, p. 24 (année 1340), p. 372 (année 1344), pp. 475-476 (année 1345); t. III, p. 44 (année 1346), p. 200 (année 1347), pp. 298-299 (commencement de l'année 1348).

(3) *Stadsrekeningen*, t III, pp. 358-359, 392-393, deuxième compte de l'année 1348; p. 412, année 1349, Gilles de Tolneere, doyen des petits métiers; Jean Brebaert, doyen des foulons; Nicolas de Jonghe, doyen de la poorterij.

(4) *Ibid.*, t. III, p. 393.

(5) *Ibid.*, t. III, p. 345, à l'année 1348; p. 408, à l'année 1349; on le perçut jusqu'en 1359. *Comptes communaux de Gand* de 1358-59, f° 9 r°.

(6) *Stadsrekeningen*, t. III, p, 441, à l'année 1349; *Comptes communaux de Gand* de 1358-59, f° 30 v° : « Item Persemiere ende sinen gesellen die trompten ende bliesen in Alreheleghendaghe, 's margins in Kerstendaghe, 's dicendaghes na Dertiendaghe (6 Januari) ».

leur défendit strictement le port des armes, et cet édit fut fréquemment renouvelé (1).

Beaucoup de tisserands avaient tâché de se soustraire par la fuite à cet état d'humiliation ; d'autres avaient essayé de gagner leur pain en s'exerçant à quelqu'autre occupation. Le 29 novembre 1349, on publia l'édit suivant : « Qu'aucun tisserand ne s'entremette de faire autre métier que de tisser ; le contrevenant sera banni pour trois ans » (2), peine portée plus tard à cinquante ans. Huit jours après, l'échevinage ordonna : « Que tous ceux qui sont tisserands et ont quitté la ville, qu'ils retournent à Gand en déans les huit jours pour y exercer leur métier. Le contrevenant sera banni de la Flandre pour dix ans. De plus, tout tisserand pourra commencer à tisser sitôt qu'il le voudra et cesser son travail si tard qu'il lui plaira, sans encourir d'amende » (3). Le magistrat défendit le 13 décembre « d'apporter ou de vendre du drap à Gand, s'il n'est tissé et foulé dans la ville, ou même d'en faire des habits, sur de fortes peines » (4). Il fut même prohibé « à trois tisserands de s'assembler ou de se rendre en un même endroit ; qui les trouverait réunis pourrait leur enlever leur vêtement supérieur et le garder pour lui » (5).

Une telle situation, qui allait à l'encontre de l'organisation sociale et économique de la cité, ne pouvait perdurer. On peut établir par un calcul très simple qu'en 1330, la ville de Gand possédait au moins 2,300 tisserands (6) ; en appliquant ce calcul au *weversgeld* de 1349, on ne trouve plus, il est vrai, que 1,314 hommes « die men vant wevende » (7), mais on a vu

---

(1) N. de Pauw, *Voorgeboden der stad Gent*, pp. 41, 51, 52, 53, 65.

(2) *Voorgeboden*, p. 42 ; répété le 6 janv. et le 6 juillet 1350, pp. 45 et 53.

(3) *Ibid.*, p. 43, le 6 décembre 1349.

(4) *Ibid.*, p. 44, le 13 décembre 1349 ; ajoutez-y l'édit du 14 juin 1350, qui défend l'importation de la laine pour filer et peigner chez soi, à moins qu'on ne la foulât et la tissât en ville, p. 51.

(5) *Ibid.*, p. 53.

(6) J. Vuylsteke, *Cartulaire de Gand*, pp. 683, 733, 814, 864 ; avec les huits petits métiers qui en dépendaient leur nombre était de plus de 4,200 en l'année 1345 ; *Stadsrekeningen van Gent*, t. II, p. 526, note 1.

(7) *Ibid.*, t. III, p. 408 ; nous avons fait une erreur de calcul dans notre évaluation de la population gantoise au n° 189, p. 139, de la *Bibliographie de l'Histoire de Gand* (Gand, 1907).

par les *Voorgeboden* cités plus haut, combien d'individus tâchaient de renoncer au métier de la laine. La *foulerie*, dans sa plus grande expansion en 1356, lorsqu'elle se fut adjoint les *scerres*, les *strikers*, les *vouders*, les *huutslaghers*, les *ghereeders* et les *lakenboeters*, n'arrive qu'au chiffre de 1,715 à 1900 hommes valides (1).

Mais, outre la supériorité numérique indéniable des tisserands, en temps normaux, sur les foulons, il faut tenir compte de leur ascendant sur ces derniers au point de vue de l'organisation du travail (2). Le tisserand est un artisan, dont le métier exige un long apprentissage, en vue de l'acquisition de certaines connaissances techniques et d'une habilité pratique ; le foulon, par contre, est un vulgaire manœuvre, achevant simplement le travail du tisserand, en donnant au drap la souplesse et le lustre qui lui manquaient. La suprématie des foulons sur les tisserands était donc chose factice et anormale.

C'est donc en fait par la coalition des cinq mille membres des petits métiers et du nouveau membre de la *poorterij* que les tisserands étaient maintenus dans l'obéissance. Mais comment avait-on recruté cette *poorterij?* Parmi ses membres, on compte, comme avant 1337, des descendants des anciens lignages parmi lesquels se recrutaient les XXXIX, puis d'anciens artisans enrichis devenus propriétaires fonciers, de grands drapiers fournissant du travail aux tisserands comme aux foulons, peut-être même des ex-courtiers. L'alliance de ces capitalistes avec les deux corps ouvriers ne pouvait que tourner à leur plus grand profit.

---

(1) *Comptes Communaux de Gand* de 1356-57, f° 155 et f° 159 ; voyez N. DE PAUW, *Voorgeboden der stad Gent*, p. 165. La liste des membres valides des 59 petits métiers (*Comptes Communaux* de 1356-57, f° 153 v° et 154 r°, imprimée par N. DE PAUW, *loco citato*, pp. 165-167), s'élève d'après N. DE PAUW, à 4,834 hommes ; elle a été corrigée par J. VUYLSTEKE, *Rekeningen der Stad Gent onder Philips van Artevelde*, p. 525, n. 1, qui trouve 4,959 hommes : les *Comptes Communaux* de 1356, f° 159, donnent 5237 membres des petits métiers. Avant 1349, les six métiers « volghende der volrie » dépendaient des tisserands, *Stadsrekeningen*, t. II, p 526, n. 1.

(2) Cf. J. HUYTTENS, *Recherches sur les Corporations Gantoises*, pp. 34-39, 189 et suivantes.

Rien de plus naturel que les tisserands aient cherché à secouer le joug si dur qui pesait sur eux.

*
* *

Nous avons vu que la soumission de Gand n'avait nullement pacifié le pays, par suite du grand mouvement réactionnaire, patricien et aristocratique, qu'atteste le *Recueil des Décrets* de Louis de Maele. A Ypres, le comte dut envoyer des membres de son Conseil pour apaiser toutes les dissensions et discordes survenues depuis douze ans (1). A Gand, le comte nomma Jacques de Hemsrode, châtelain et garde du 's Gravensteen, sans doute pour maintenir la ville dans l'obéissance avec quelques troupes (2). Il fit rentrer une foule de bannis de l'ancien régime (3), et par contre, il ordonna à ses baillis de saisir et justicier toute personne bannie par le magistrat de Gand, qui rentrerait en Flandre sans être reconciliée avec la partie adverse et sans le consentement préalable des échevins (4).

Le 1 août, le comte ordonna une vaste enquête dans toute la Flandre au sujet des troubles (5). A Audenarde (6), le chevalier Louis Cooeman fut banni, sans doute à cause de ses relations avec les anciens rebelles (7). A Bruges, quatre cent soixante quatre individus furent bannis de la Flandre à perpétuité comme coupables de s'être montrés trop favorables à l'Angleterre (8). Pour s'assurer de la fidélité du magistrat

---

(1) TH. DE LIMBURG-STIRUM, *Cartulaire de Louis de Maele*, t. I, p. 40, Lettres données à Audenarde, le 10 février 1349.

(2) *Cartulaire de Louis de Maele*, t. I, p. 74, Lettres du 11 juillet 1350, Maele.

(3) *Ibid.*, passim.

(4) GHELDOLF, *Coutumes*, t. I, pp. 520-521, Lettres du 3 août 1351.

(5) DIERICX, *Mémoires sur les Lois des Gantois*, t. I, p. 68, Ordonnance d'une enquête en Flandre; TH. DE LIMBURG-STIRUM, *Cartulaire de Louis de Maele*, t. I, p. 78, Lettres de non-préjudice accordées à la ville de Gand au sujet de l'ordonnance de l'enquête générale, 5 août 1349, Gand.

(6) *Ibid.*, t. I, p. 385, Lettres du 21 Septembre 1351, Audenarde.

(7) Il fut rappelé de ban en Juillet 1356. *Cartulaire*, t. I, p. 550.

(8) GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire de la ville de Bruges*, t. II, p. 9, n° 497, Lettres du 5 octobre 1351; dès le 25 septembre 1351, Eduard III avait ordonné de bien recevoir en Angleterre, tous les bannis de Flandre, RYMER, *Fœdera*, t. III, 1e p., p. 74.

Yprois, quatre électeurs du prince furent désormais adjoints aux prud'hommes bourgeois pour le renouvellement de la loi (1).

Pourtant, à la demande des villes de Flandre, le comte dut envoyer une commission spéciale à Courtrai, où les violences du seigneur d'Espierres et de son beau-frère d'Halewijn ne connaissaient plus de bornes. Les délégués enquêteurs prononcèrent contre eux la peine de mort (2) : Alard d'Espierres et Wautier d'Halewijn furent décapités la veille de la Noël 1351 (3). Beaucoup d'autres chevaliers et nobles furent exilés de la Flandre.

Au retour de l'exécution de Courtrai, les échevins de Gand (4) furent assaillis à Vijve St. Bavon par un parent des sires exécutés, le chevalier Gérard de Steenhuize; deux échevins de la Keure, Simon Boele et Otton van Gheetscure, furent tués; mais le meurtrier paya cette odieuse violation de la paix de la destruction de son château (5).

D'autres difficultés s'élévèrent vers la mi-décembre 1352 aux environs de Gand, mais leur nature nous échappe (6). Tout

---

(1) A. VAN DEN PEEREBOOM, *Ypriana*, t. VII, p. 115, en 1352. — Un document non daté aux Archives de la Flandre Orientale semble contenir une Liste de [tisserands gantois?] 290 individus qui ont fait leur soumission au comte et qui ont juré de ne plus se rebeller contre le comte et la loi de Gand.

(2) *Cartulaire*, t. II, p. 295, n° 1,223, Sentence du 29 Novembre 1351, Deinze; cf. GILLES LI MUISIS, p. 415.

(3) *Cartulaire*, t. I, p. 398, n° 450, Lettres de Louis de Maele se portant garant pour les gens de Courtrai qui ont été à l'enquête contre les seigneurs de Halewijn et d'Espierres, 4 janvier 1352, Bruges; cf. *Excellente Cronike van Vlaenderen*, f° 63 r°.

(4) *Cartulaire*, t. I, p. 397, n° 449, Lettres du 4 janvier 1352, Bruges, de même contenu que les précédentes pour les échevins de Gand dont les noms sont cités.

(5) GILLES LI MUISIS, p. 415; GHELDOLF, *Coutumes de Gand*, t. I, pp. 522-523 : Jugement prononcé par les échevins de Gand ordonnant l'arsin des maisons de Gérard, seigneur de Steenhuize et de ses complices, avec la confiscation de tous leurs biens, pour crime commis contre Sohier Boele et Otton van Gheetscure; cf. *ibid.*, p. 529, et *Cartulaire de Louis de Maele*, t. I, p. 423.

(6) *Comptes Communaux de Gand*, de 1352 1353, f° 234 v° : « Dit es den cost die ghedaen was doe men de kerke beleide te Wondelghem, in S Nichasis daghe, deer inne lach Hugo vanden Zomple, Ghenin sijn broeder, Annekin van der Bils ende Boidin sijn broeder ».

cela malgré l'ordonnance d'une nouvelle enquête générale convenue à Bruges entre le comte et ses villes, le 1 Juin 1352 (1).

Rien d'étonnant à ce que les tisserands aient cherché à profiter de ces troubles pour reprendre leur rang ancien.

*
* *

On sait que le doyen des tisserands était habituellement élu la veille de Pâques Closes (2). Le métier de la laine essaya-t-il en mars 1353 d'obtenir à nouveau un doyen? Toujours est-il que des troubles s'élevèrent le lundi de Pâques et le jeudi suivant (29 mars) (3). Les tisserands se réunirent en armes à trois places afin de tuer les magistrats et les doyens, mais ceux-ci prévenus, leur résistèrent et en firent arrêter un certain nombre. Plusieurs furent exécutés; mais les rebelles étaient tellement nombreux que le comte, de peur des torts incessants causés au pays par les bannis, se contenta d'un serment général de fidélité (4). Des soupçons de participation à l'émeute planèrent sur le chef-doyen des métiers, le meunier Lambert van Tideghem (5), mais celui-ci fit déclarer par les échevins devant le comte et la commune que c'était lui au contraire qui avait prévenu le magistrat du complot (6). Croyant la ville en repos, Louis partit pour Deinze pour arbitrer la paix

---

(1) DIEGERICK, *Inventaire*, t. II, p. 155-156.

(2) N. DE PAUW et J. VUYLSTEKE, *Rekeningen der stad Gent*, t. I, p. 388; *Comptes Communaux de Gand* de 1447 à 1448, f° 395 v° (publiés dans *Dagboek van Gent*, éd. Fris, t. I, p. 36, n. 4).

(3) *Comptes Communaux de Gand* de 1352-1353, f° 224 v° : « Item, van perdebure die men omme reet metten trompette 's maendachs in Paescdaghe ende donresdaghs doe men ghewapent was ende 's nacht den roep te voerne IIII lb.X sc. ».

(4) *Cartulaire de Louis de Maele*, t. I, p. 421, Lettres du 8 avril 1353, Gand.

(5) Electeur de la ville en août 1352 (*Comptes Communaux de Gand* de 1352-53, f° 237 r°), il avait nommé échevin de la keure son parent Jean de Tideghem (*Memorieboek der stad Ghendt*, t. I, p. 72; *Comptes Communaux de Gand* de 1352-53, f° 219 r°).

(6) *Cartulaire de Louis de Maele*, t. I, p. 422, Lettres de rémission à Lambert de Tideghem, 8 avril 1353, Gand.

entre les échevins gantois et les parents du sire de Steenhuize (1). Mais il apprit bientôt que les esprits étaient loin d'être calmés à Gand. Le comte y revint donc le jour de St. Georges (23 avril) (2).

Or, déjà le métier de la laine, uni à celui des meuniers, avait pris les armes et descendait du Galgenberg au Marché aux Grains (3). Les tisserands réclamaient à grands cris la suppression de la taxe hebdomadaire qui pesait sur eux. Louis de Maele, entouré de ses nobles et assisté des échevins Simon Serthomaes (4), Philips van Audenaarde, Giselbert Polleyn et d'autres, quitta l'Hôtel de Ville et marcha à leur rencontre. Dès que le comte et sa suite débouchèrent sur la place, tout ce peuple cria : « A bas les douze mites! » (5). La bannière du prince flottait déployée devant lui, mais Louis n'étant point revêtu comme à l'ordinaire de sa cotte d'armes, le commun ne le reconnut pas, ce qui faillit lui coûter cher. Car un meunier ne sachant qui il était, se lança sur lui, essayant de le frapper; il ne put que blesser grièvement au genou et au pied un homme du peuple qui se jeta entr'eux deux. L'alarme courut que le prince était percé du coups. Aussi comme les nobles et les magistrats criaient : « Sauvez le prince! », le peuple effrayé de sa propre audace prit la fuite. De nombreux tisserands et meuniers furent arrêtés et empri-

---

(1) *Ibid.*, t. I, p. 423, et GHELDOLF, *Coutumes de Gand*, t. I, p. 528; le comte était le 16 avril à Deinze.

(2) *Comptes Communaux de Gand* de 1352 53, f° 224 v° : « Item Jacob Tiendewaghe voer 's dicendaghs voer St. Marxdach (23 *avril*) jeghen minen heere van Vlaenderen »

(3) KERVIJN DE LETTENHOVE, *Histoire de Flandre* (1e édit., Gand, 1847), t. III, p. 371, dit quelques mots vagues de ces événements; L. VAN DER KINDERE, *Le siècle des Artevelde* (Bruxelles 1879), p. 170, les passe sous silence.

(4) *Memorieboek der stadt Ghendt*, t. I, p. 72.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 73 : « Item, in dit jaer ende schependom op Sente Joorisdach was eene groote wapeninghe te Ghent op den Coorenaert, daer 't volc zeer liep ende riep de XIII schepenen af ». — « Item in dit jaer op Sint Jooris lach was de groete wapeninghe up de Coorenaert ende men riep of de XII miten van den gentsche biere ». Je crois qu'il faut combiner avec ces textes, l'annotation de l'année 1353-54, p. 74 : « Item, in dit jaer quamen te Ghent ter Mudepoorte inne XL ballinghen ende was op Sente Gregoriusnacht ».

sonnés, beaucoup d'entr'eux furent bannis, d'autres enfin condamnés à de fortes amendes (1).

Cette fois le principal meneur avait été réellement le doyen des petits métiers, Lambert van Tideghem, pourtant gracié quinze jours auparavant. Il fut démis de ses fonctions (2), banni, et remplacé par le courtier Gilles Seyssone (3). Au reste, la ville avait, dès le lendemain de l'émeute, envoyé un messager à la comtesse, pour apaiser ses appréhensions et la rassurer sur le sorte du comte (4).

Louis de Maele resta à Gand (5) pour enquêter sur les émeutiers. Puis en juin, comme il se trouvait à Grammont (6), une nouvelle « trahison » éclata à Gand, dont nous connaissons l'auteur, un certain Pierre Oste, mais dont les détails

---

(1) Tous ces faits d'après la source inédite *Cronike van Vlaenderen*, Manuscrit 437 de Bruges, f° 201, de JACQUES DE MEYERE († 1552), *Commentarii sive Annales Flandriæ*, publiés par A. de Meyere (Antw., 1561), f° 156 v°; retraduite par N. Despars († 1597), *Cronijcke van den lande ende graefscepe van Vlaenderen*, éd. J. DE JONGHE (Bruges, 1840), t. II, p. 431. Chose curieuse, à la date du 24 avril 1353, VEREECKE, *Histoire militaire de la ville d'Ypres* (Ypres, 1858, p. 31, mentionne une lutte terrible livrée en cette ville entre les tisserands et les foulons.

(2) *Comptes communaux de Gand* de 1352-53, f° 216 r° : « Item, den here Lambrechte van Thideghem, deken ende beleedre van den cleenen nerringhen van der stede, van sinen pensioenen van den jare V scilde, maken IX scell. II den. gr., van den taflen van der vischmaerct. Item, sondaeghs naer St. Dyoniisdagh, XXII scilde, maken XL scell. IIII gr. Item, in St. Nicasiis avonde XXIII scilde. Item. XIX oude scilde. maken XL gr. IIII inghelsche. Item, XL sc. gr., XV daghe in April. Item, IIII scilde per Symoen Serthomaes, dat comt al VIII lib. XIX sc. gr. IIII ing. *dat was tote 's wondaeghs op St. Marxavont, dat hi ghebannen waert.* »

(3) *Ibid.*, f° 216 r° : « Ende up den zelven St. Marxavond was ghemaect deken van clenen nerringhen der Gillis Zeyszone, gheleent up syn pensioen XXVI flor., stic XVIII gr. II inghelsche, maken XL sc. V d. gr. I ing. 's vrindaegs XIII daghe in wedemaend ». Son frère, Jean Seyssone, était échevin, *ibid.*, f° 220 v°.

(4) *Ibid.*, f° 224 v° : « Item, Jan van den Casteele die voer an miere vrouwen van Vlaenderen metten botscepen van dat gheviel up den Corenard 's wondaeghs up St. Marxavond III lib. ».

(5) *Cartulaire de Louis de Maele*, t. I, p. 428, il était à Gand le 6 mai 1353 pour régler la succession de Simon de Mirabello, dit de Halen.

(6) *Cartulaire*, t. I, pp. 431-433, 5 et 6 Juin.

nous échappent (1). Toujours est-il que nous voyons les échevins poursuivre les exécutions jusqu'après l'août de 1353 (2).

Un guet de plus de cent personnes fut institué durant l'élection scabinale en août 1353 sous la direction des deux doyens, Gilles Seyssone des petits métiers et Jean Diederix des foulons, des receveurs et des échevins (3). Le 10 novembre, on renouvela l'édit contre les tisserands d'après lequel ils ne pouvaient plus tisser que sur deux métiers, et quelques jours plus tard, on défendit le port de toute arme (4).

A la lutte entre les foulons et les tisserands, la tradition a rattaché la *veete* entre les Rijm et les Alijn (5) qui ensan-

---

(1) *Comptes communaux de Gand* de 1352-53, f° 225 r° : « Item, Jan Driege voer 's donresdaeghs up St. Godewaledach (6 Juin) te Brugghe, ende voert te Ypre an miere vrouwen van Vlaenderen. » — « Item, Jan van den Casteele te Gheroudsberghe up den selven dach an minen heere van Vlaenderen, omme te latene wetene de verranesse van Pieter Osten ».

(2) *Comptes communaux* de 1353 54, f° 32 r° : « Item, ghaven sy (*de ontfanghers*) Claise den Grave, Gherem Brunpere, Jan Erpine ende Jan de Blauwere XL lb. van dat sy vinghen Jan van der Looven ende Lievin van der Lede, daer justicie af ghedaen was »; on décapita aussi Zegher van Mendonc, Jan de Backere, Coppin van der Balcoluns.

(3) *Comptes communaux de Gand* de 1353 54, f° 29 r° et v° : « Item, den aweyters die wieken verjare voer alf oost van hare achter tellen eer sy verlaten waren, dat was 's wonsdaghes voer St. Laureinsdach tote 's wonsdaghes 's marghins naer Onser Vrouwendach alf oost dat waren XIIII nachte, dat waren Ser Gillis Zeyszonenscnapen XIJ, een ontdeckere, van Ser Jan Diedericx VIIJ cnapen, den V ontfanghers elc iiij cnapen elc onder hemlieden V garsoene, Symoen Serthomaes V cnapen, Jan Seride I cnape ende uten prochien XXXVIII.. » Hetzelfde voor Jan van Maldeghem met 18 gezellen, en den « coninc van den ribauden ende sine IX ghesellen ». *Ibid.*, f° 29 v° : « Item was gheordinerd dat waken zoude een nieuwe aweit ende die begonsten te wakene haren eersten nacht 's wonsdaghes 's avonts naer Onser Vrouwendach alf Oust dat waren van Ser Gillys Zeyszones cnapen XVIIJ, van Ser Jan Diedericxs XIJ, van den V ontfanghers X, van Jacop Parisijs I, van St. Baves II, dat waren sy XLIII 's nachts, liep elke nacht VII sc. II d. gr , dat quam d'eerste maend die ute ghinc 's wonsdaghes voer St Matheusdach X lb. VIII d. gr., maken CCCC lb XXVJ sc. VIII d. » Cela dura toute l'année, et fut continué en 1354-55, voir *Comptes*, f^s 58 et 59.

(4) N. DE PAUW, *De Voorgeboden der stad Gent*, pp. 63 et 65.

(5) Ces faits ont été exposés par J. DE ST-GENOIS, *Origine de l'hospice Sainte-Catherine, dit kinderen Alyn's hospitael, à Gand* (dans le *Messager des Sciences historiques*, 1850, pp. 98-138,; voir surtout, p 99.

glanta Gand, en mars 1354; mais les pièces du procès ne nous permettent point de rattacher ces meurtres avec certitude à cette grande discorde sociale (1).

***

La guerre de Louis de Maele contre le Brabant vint heureusement offrir au comte une diversion aux difficultés intérieures (2). Il fit appel aux milices communales; et dès le 18 juin 1356 (3), Gand mit sur pied 7486 hommes, dont 5237 fournis par les petits métiers et 1900 par la foulerie (4). Les tisserands ne participèrent point à l'expédition, mais furent contraints de fournir « une aide », c. à d. de contribuer aux frais de l'expédition.

Lors de la première invasion dans le Brabant (20 au 24 juin), les tisserands durent payer une contribution de 103 liv. 6 ex. 8 den. gr. (5). Et ils payèrent encore la même somme lors de la seconde invasion, deux mois plus tard (St. Laureins-avond, 9 août 1356 et suiv.) (6). Durant cette expédition, ils

---

(1) Henri Alyn avait été échevin en 1348 et 1351, *Memorieboek*, t. I, pp. 66 et 70; Gossuin Rijm, son meurtrier, était échevin en 1350 et 1353, *ibid.*, t. I, pp. 69 et 73.

(2) Voyez sur cette guerre, Jean Le Bel, *Chroniques* (éd. L. Polain), ch. 42-44, pp. 208-222; *Brabantsche Yeesten* (éd. J.-F. Willems, t. VI, ch. XIII-XIX, t. II, pp. 43-73; *Chronicon Breve Clerici Anonymi* (éd. J.-J. de Smet, *Corpus*, t. III, pp. 26-30; E. De Dynter, *Chronicon ducum Brabantiæ* (éd. F. de Ram), t. III, pp. 23-39; *Gesta abbatum Trudonensium*, in *Mon. Germ. Historica*, t. X, p. 436; Matteo Villani, ap. Muratori, *Scriptores rerum Italiac.*, t. XIV, col. 399-402. Cf A. Henne et A. Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. I, pp. 115-121; A. Goovaerts, *La flotte de Louis de Maele devant Anvers en* 1356, dans les *Bullet. de la Comm. Royale d'Histoire*, 4e série, t XIII (1886), pp. 33-58. Nous ne citons pas le mémoire vieilli de J.-J. de Smet.

(3) *Comptes Communaux de Gand* de 1355-56, f^lis 105 r°-109 v°: « Utegheven van den Orloghe in Brabant ».

(4) *Comptes* de 1356-57, f^lis 158 v°, 159 r°, 155 v°.

(5) *Comptes Communaux* de 1355-1356, f° 107 r° et 79 v°.

(6) *Ibid.*, f° 164 v° à 174 v°: « Ontfaen van onsen poorters die holpe ghedaen hebben ten costen ende laste van der achterster her vaerd doe men voer te Brabant waerd 's dicendaghs op sente Louwerens avont: Van den goeden lieden van der weverien, 103 lb. 6 s. 4 d. gr. ». Cf. J. Vuylsteke, *De Goede Disendach*, p. 39-40.

furent même contraints de fournir un prêt de 200 liv. gr., mais dont on leur garantit le montant sur les accises du blé et des châssis-séchoirs (1), et qui leur fut effectivement rendu l'année d'après (2). Enfin, lors des deux petites incursions des Flamands dans le Brabant du 2 au 5 février 1357 (3), et du 15 au 18 février (4), les tisserands durent à nouveau payer 86 liv. de gros (5). La paix d'Ath (4 juin 1357) fit cesser les hostilités.

***

Durant l'année scabinale 1357-58, un fait sans précédent et dont la cause nous est peu connue, vint troubler les gouvernants : le premier échevin de la ville, le patricien Liévin Damman, accusé de concussion, fut banni par ses collègues, ainsi que l'amman (6). Cette sentence ne contribua pas peu à jeter le discrédit sur le régime instauré par le *Goede Disendach*.

L'année d'après, le 29 juin 1358, on renouvela contre le métier de la laine l'édit draconien de 1350 : « Qu'aucun drapier ou tisserand ne fasse d'autre métier, soit en vin, en froment ou en n'importe quelle autre chose, si ce n'est de travailler la laine et de faire le drap qu'ils savent, sur l'amende de 50 livres pour qui y contreviendrait; de plus, si quelqu'un demandait de pouvoir exercer un autre métier, il serait banni pour trois ans, quelqu'il fût » (7). Par contre, le 5 juillet, les échevins et la collace résolurent que dorénavant on ne ban-

(1) *Ibid.*, f° 122 r° : « Item der weverien gheassigneerd CC lb. gr. up coren ende ramen »; cf. f° 163 r°.

(2) *Comptes Communaux* de 1356, f° 122.

(3) *Ibid.*, f° 152 r° : Schepenen, serganten, chirurgijnen « die ute voeren t'Haelst waerd ende t'Assce in Onser Vrouwendaghe Lichtmesse metten goeden lieden van der stede omme reise te doene up Brabant, dewelke sy daden in d'eere van minen Heere van Vlaenderen, ende wert Assce verbarnen ende ghesconflert ende vloên die daer binnen waren ».

(4) *Ibid.*, f° 152 v° : « Dit es dat utegheghheven es van der vaerd dat onse liede ute trocken t'Haelstwaert ende t'Merchtine met minen Here van Vlaenderen XV daghe in Sporkele ».

(5) *Ibid.*, f° 117 r° : « Van der weverien t'ulpen den vaerden t'Assce ende te Merechtine ».

(6) *Memorieboek*, t. I, p. 78-79; Fr. de Potter, *Geschiedenis van het Schependom*, p. 242.

(7) *Voorgeboden*, p. 72.

nira plus de personnes, comme rebelles au Comte, que pour des faits très graves et mérités (1); et Louis de Maele consentit au rappel de nombreux émeutiers (2).

C'est qu'en effet une grande agitation commençait à fermenter dans les esprits en Flandre; l'influence du gouvernement démocratique instauré à Paris par Etienne Marcel ne pouvait rester sans contre-coup sur nos villes, où les passions sociales avaient été remuées si profondément durant la période de Van Artevelde.

Etienne Marcel (3) ne s'était pas trompé sur la situation en Flandre; en correspondance avec les tisserands gantois, dont il vendait les draps rayés, le prévôt des marchands de Paris avait adressé des lettres à nos villes pour se coaliser avec lui, au moment où il sentait que le terrain se dérobait sous ses pieds. Le 28 juin 1358, Etienne Marcel traça aux magistrats communaux flamands un tableau des excès commis par les nobles contre les églises et les villes, et les supplia « d'assembler leur commun au plus grand nombre de gens d'armes comme il poiront, tant de pié que de cheval » et de marcher sur Paris (4). Il répète ce cri d'alarme le 11 juillet, quelques jours avant son assassinat, en insistant sur les ravages et les violences perpétrées par la noblesse en Flandre, en Artois et en Vermandois, et sur le vol de quarante cinq mules chargées de drap de Flandre commis par ces nobles brigands; il prie les échevinages d'en informer le comte de Flandre, et de veiller à leurs intérêts commerciaux (5).

(1) GHELDOLF, *Coutumes*, t. I, pp. 541-542; cette décision fut prise « by scepenen van beede de baucken, dekenen, ontfanghers, bi den groten rade up den zolre ende eendrachteleec met den gheellen ende ghemeenen corpse van der gheelre steden... ». On parle déjà du *Kollaciesolre* en 1361. — C'est aussi vers 1358 que les Petits Doyens se mirent d'accord sur le mode d'élection de leur Grand-Doyen; FR. DE POTTER, *Gent*, t. I, p. 443-444.

(2) TH. DE LIMBURG-STIRUM, *Cartulaire de Louis de Maele*, t. I, p. 610, 640, 641, 650.

(3) Voyez sur lui, F.-T. PERRENS, *Etienne Marcel*, (Paris, 1874) et S. Luce, *Histoire de la Jacquerie* (Paris, 1859), p. 123-124.

(4) Publiée par VAN DEN PEEREBOOM, *Ypriana*, t. VII, p. 430.

(5) Publiée par KERVIJN DE LETTENHOVE, *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique*, t. XX, 3e p. (1853), pp. 95-104.

Il nous serait très difficile d'affirmer jusqu'à quel point ces lettres ont trouvé de l'écho au sein des villes flamandes. Toujours est-il qu'elles sont le présage des émeutes qui libèreront, à Gand du moins, le métier de la laine du joug imposé.

Le 24 mai 1359 des troubles éclatèrent à Bruges, qui se répétèrent le 13 juin (1). Deux jours après, vingt neuf doyens des métiers furent envoyés en Parlement à Gand, afin de s'y aboucher avec les meneurs de la démocratie, et ils y retournèrent encore le 17 et le 20 juin, et au début de juillet (2). Aussi le 12 juillet, la *Weverie* se souleva à Gand aux cris de : « Voisin! Voisin ! », et réclama l'égalité dans l'administration de la ville, c. à. d. son rétablissement comme tiers membre de la ville. Une grande lutte eut lieu entre tisserands et foulons, dans laquelle ces derniers eurent le dessous (3).

Immédiatement le métier de la laine reprit son ancien rang, et se fit rendre ses armes et ses bannières ; les jurés élurent un chef-doyen, Justaes van den Hole, et reprirent l'administration des biens de leur corporation (4). Les tisserands firent rédiger un vrai programme de revendications et exigèrent la participation au *Groote Raad* (5).

Pourtant la *Volrie* garda son doyen, François van Hansebeke (6). Il semble que le patriciat fut exclu à nouveau du gouvernement de la ville. Les trois membres de la ville furent donc, jusqu'à nouvel ordre, les tisserands, les petits métiers et les foulons, comme durant la période révolutionnaire.

Aux élections de la mi-août 1359, l'influence de cette révolution municipale se fit vivement sentir sur la composition du banc échevinal. Les amis de Jacques van Artevelde, Willem

---

(1) Gilliodts, *Inventaire des archives de Bruges*, t. II, pp. 90, 98-99.

(2) *Ibid.*, t. II, 101-102.

(3) *Memoriebock*, t. I, p. 80; *Comptes communaux* de 1358-59, f° 26 r°, mentionnent seulement, à la date du 13 juillet 1359, ce qui suit : « Item uten neringhen Willem van Huse, Jacop van Zele, Symoen Metterscapen voeren up den selven dagh te Malen an minen heere van Vlaendren ende alsoe voert te Audenarde minen heere volghende, ende bidden dat hi wilde commen te sinen goeden lieden van Ghent, d'welke hi vriendelike ende gherne dede ».

(4) *Comptes Communaux* de 1359-1360, f° 49 r°.

(5) N. de Pauw, *Voorgeboden*, p. 74.

(6) *Comptes communaux* de 1359-1360, f° 49 v°.

van Huusse, Claeys Daens, Jan de Crane, ou leurs fils, comme Jan van Vaernewijc, Arend Zelle, Jan Storem, siégèrent de nouveau à l'Hôtel de ville (1).

Les événements qui se déroulaient en Flandre allaient bientôt modifier une nouvelle fois l'administration de la commune. Dès le 17 juillet 1359, à Bruges une sanglante querelle s'était engagée au Marché entre tisserands et foulons d'une part et les petits métiers de l'autre; cinquante-sept artisans tombèrent massacrés en présence du comte, auquel d'ailleurs on ne fit aucun mal. L'émeute s'apaisa pourtant avec une promptitude qui provoque l'étonnement de Matteo Villani (2).

A Ypres également, les tisserands décidés à se soustraire à leur longue humiliation, se soulevèrent le 26 juillet, menacèrent le comte et sa fille, alors dans leurs murs, et les obligèrent à s'enfuir. La démocratie triomphante s'aboucha dès le 18 août avec les Brugeois (3). Le 28 août, le peuple massacra l'avoué Georges Belle, et la révolte reprit de plus belle en octobre et novembre, si bien que le populaire resta durant dix-huit mois le maître de la ville (4).

L'émeute semble avoir eu partout les mêmes causes : oppression du parti tisserand, exactions des fonctionnaires comtaux, violences des hobereaux sur le plat pays.

Gand, Bruges et les autres villes exigèrent alors de Louis de Maele une enquête contre les excès des nobles, contre les abus de pouvoir des baillis et contre le magistrat de Courtrai. Le 2 août, le comte institua la commission d'enquête qui siégea durant quarante jours à Courtrai; Bruges et Gand y envoyèrent une véritable expédition; puis l'enquête se poursuivit à Gand en août et septembre (5).

---

(1) *Memorieboek*, t I, p. 81, et cf., p. 50 à 58.

(2) MATTEO VILLANI, liv. IX, ch. 32, dans Muratori, *Scriptores*, t. XIV, col. 566-567; GILLIODTS, *Inventaire*, t. I, p. 99.

(3) GILLIODTS, *Inventaire*, t. II, p. 105.

(4) Sur la grande révolte d'Ypres, voyez DIEGERICK, *Inventaire*, t. II, p. 187, n° DLXXXVIII; A. VAN DEN PEEREBOOM, *Ypriana*, t. VII, p. 138 et suiv., p. 432.

(5) GILLIODTS, *Inventaire*, t. II, p. 99-109; DELEPIERRE, *Précis Analytique*, t. II, p. XVIII; A. DE GHELLINCK, *Généalogie des Van Vaernewijck*, pp. 192-194, n°s CXV CXVII; *Comptes Communaux* de 1359-1360, f° 45 r° :

Entretemps, le métier de la laine s'était réorganisé à Gand. Nous avons vu qu'au lendemain de sa libération, les tisserands avaient dressé une liste de leurs exigences qu'ils avaient soumise à l'échevinat. Le magistrat la promulgua bientôt sous forme d'ordonnance (1).

D'autre part, le Comte approuva l'organisation quasi-autonome que le métier s'était donnée, par acte du 10 octobre 1359 (2) : elle consacrait entr'autres le droit du métier de se faire représenter au sein du corps échevinal, d'élire directement son doyen et ses jurés, de réglementer le travail et le salaire de ses membres; pour le reste, le prince confirmait les privilèges anciens des tisserands, entr'autres le *privilège de la lieue* ou le monopole de la fabrication des draps à cinq lieues à la ronde (3), et le monopole de la vente des tissus à la halle.

De plus, on remboursa annuellement aux tisserands le *weversgeld* qui leur avait été extorqué durant les dix années précédentes; on rappela une foule de bannis du parti démocratique; on indemnisa de nombreux citoyens des taxes personnelles qui leur avaient été arbitrairement imposées (4).

Le mouvement populaire, qui s'accentuait à Bruges et à

« Dit es dat utghegheven es binnen desen jare van der vaert dat onse goede liede van der stede ute trocken omme inqueste te hoorne in 't lant van Vlaenderen, metgaders den anderen steden Brugghe, Ypre ende andre die ghedeputert waren dertoe uten lande ter eere van minen heere van Vlaendren ende sinen lande ende sinen lieden ». Les tisserands et les petits-métiers envoyèrent 140 sergeants, et les foulons 90.

(1) N. DE PAUW, *Voorgeboden*, p 74.

(2) FR. DE POTTER, *Gent*, t. VIII, p. 165-167.

(3) J. VUYLSTEKE, *Uitleggingen tot de Stadsrekeningen*, p. 205-210.

(4) *Comptes Communaux* de 1360-61, f° 84 v° : « Dit es dat huuteghegheven es binnen desen jare den goeden lieden van der cleenen neeringhen in minderinghen van der achterstellen van der soudeyen van den ghenen die waren voor Brucele (1356), ende den goeden lieden van der weverien, in restitutien van den xij miten die sy voertijts ghaven der stede, ende hier af waren ontfangheren over de cleene neeringhen van den pachte van den wijne ende poerten Jan van Meeren, Pieter van Buxtalle, Heynric Goethals ende Jan de Peyster, ende over de weverie Nijs de Luede, Jan van Mendonc ende haren ghesellen. Somme 34,227 lb. 16 sc. 8 d. payements of 855 lb. 13 sc. 11 d. gros ». Aj. J. VUYLSTEKE, *De Goede Disendach*, p. 74.

Ypres et qui menaçait de prendre les proportions de celui qui avait produit Jacques van Artevelde, se manifesta bientôt à Gand, au sein de tous les métiers, d'une façon non moins alarmante.

Le 13 janvier 1360, treize échevins de Gand durent se transporter à Courtrai, sous la pression du populaire, pour continuer l'enquête (1). Le 31 de ce mois, une ambassade de tous les doyens des petits métiers de Gand alla sceller à Bruges l'alliance avec tous les doyens de cette ville (2).

La veille de la Chandeleur (3), le 1 février (4), une lutte terrible s'engagea au Marché du Vendredi entre les tisserands et les foulons; ces derniers furent écrasés.

---

(1) MUSSELY, *Cartulaire de Notre Dame de Courtrai*, p. 120, n° 39.

(2) GILLIODTS, *Inventaire*, t. II, p. 102.

(3) PHIL. DE L'ESPINOY, *Antiquités de Flandre*, p. 509, d'après un manuscrit perdu du *Memorieboek* : « En ceste année à la Chandeleuse arriva une dissention entre les foulons et les tisserans de ceste ville, par laquelle ils firent une grande assemblée sur le marché avec leurs bannières ».

(4) Le 1 février est la date *la plus probable*. En effet, la date n'est pas certaine, car en cet endroit encore la chronologie des *Comptes Communaux* est fautive. Voici les trois passages en question : *Comptes Communaux* de 1359-60, f° 49 r° : « Dit es dat ute ghegheven es binnen desen jare van den aweite dat de dekenen ende hare cnapen ghewaect hebben bi Gillis van Laethem, Justaes van den Hole ende Franchois van Hansebeke, den tijt dat hij 't was... t' Eersten, soe was gheordineert dat de drie dekene waken souden, dat es te wetene Gillis van Laethem, Justaes van den Hole ende Franchois van Hansebeke, ende adde elc iij mottoene de maend, ende hare xxxviij cnapen die met hem wieken ende dages met hem omme ghinghen elc enen mottoen de maent, dat liep elcke maend xlvij mottoene, ende dit duurde van 's wonsdaghes voer sente Bertelmeeusdagh tote 's dicendags 's avonts voer sente Pietersdagh in Sporkele (18 *Février*, dat waren vij maende, maken xxxviij lb. xij sc. groete, maken in payemente xv° xliiij lb., ende doe was verlaten Franchois van Hansebeke ende vj van sinen cnapen ». F° 48 r° : « Item, Franchois van Hansebeke, beleedre van den volleambachte van sinen pensione van verjaere meye tot onse vrouwen avont in spelmaent (7 septembre; nous proposons de lire : *in sprokkelmaent;* alors ce serait le 1 février; il y a en tout cas une erreur, puisque l'année scabinale finit au 15 août), dat hi verlaten was, IX lb. gr. maken III°LX lb. paym. ». F° 56 v° : « Item, Jacoppe van Merlebeke ende Willem Baerde die gheset waren viij daghe binnen sporkele (8 *jours du mois de février*) in de stede van Franchoise van Hansebeke omme de volrie te beleedene van haren pensione in minderinghen Jacoppe xxvij sc. vj d. gr. ende Willem Baerde xxxv 1/2 sc. gr., comt beede iij lb. iij sc. gr. maken cxxvj lb. ».

Le 18 février, leur doyen François van Hansebeke, qui depuis le 1 mai 1359, avait succédé à Pierre van den Bossche, fut déposé. Le métier des foulons fut réduit à cet état d'ilotisme auquel il avait jadis condamné ses adversaires. Les échevins édictèrent une ordonnance par laquelle il fut défendu aux membres de la *Volrie* de se reconstituer comme corps sans le consentement des métiers, sous peine de la perte de leurs vies et leurs biens ; désormais, la foulerie fut soumise à un *beleeder*, choisi parmi les petits et nommé par le magistrat (1).

Malgré ses efforts, la foulerie ne sortit plus jamais de cette condition humiliante. Elle fut remplacée comme membre par le Patriciat. Et ainsi fut constituée définitivement cette division des citoyens en trois membres : Bourgeoisie, Petits-Métiers et Tisserands, qui se maintint jusqu'en 1455 (2) et ne fut supprimée finalement qu'en 1540 (3).

Comme le patriciat n'eut pas de doyen en titre (4), les deux véritables seigneurs de Gand (5) furent désormais le doyen des petits-métiers et le doyen des tisserands ; ce dernier reprit immédiatement l'autorité sur les sept ou huit petits-métiers ressortissant du métier de la laine et que les foulons s'étaient adjoints en 1349 (6). Le Large Conseil de la Ville ou *Collace*, qui fonctionnait régulièrement depuis 1358, fut remanié dans le même sens : il se composa des 53 petits-doyens, des 23 jurés des tisserands, et d'une dizaine de patriciens, chaque membre ayant une voix (7).

---

(1) *Memorieboek*, t. II, p. 81 ; *Comptes Communaux* de 1360-1361, f° 94 v° : « Willem van den Hijshoute, beleeder van de volderij 34 lb. ».

(2) *Memorieboek*, t. I, p. 245.

(3) A. Du Bois et L. De Hondt, *Coutumes de Gand*, t. II, p. 169.

(4) Sauf durant la période révolutionnaire de 1380 à 1383 ; J. Vuylsteke, *Rekeningen van Philips van Artevelde*, pp. 126, 191, 223, 238-239, 277, 295, 339. Le chef des *poorters*, en temps ordinaire, fut le patricien qui siégeait comme *voorscepene van der Keure*.

(5) Expression de Philippe le Bon en 1450, *Dagboek van Gent* (éd. Fris), t I. p. 119, cf. p. 117, 124, 125.

(6) *Dagboek van Gent*, t. I, p. 28 ; *Comptes communaux* de 1360-61, f° 99 r° : « Lij personen uten cleenen neringhen ende uter weverien *ende die hem toebehooren* xxx persoene ».

(7) *Dagboek van Gent*, t. I, p. 20-21 ; *Comptes communaux* de 1361-62, f° 139 r° (*Kolaciesolre*).

Dès le début de la nouvelle ère tisserande, une commission d'enquête fut instituée pour examiner la gestion des magistrats du régime du *Goede Disendach* et revoir tous les comptes depuis janvier 1349 à l'août 1359 (1). On remarquera que, tandis que les petits-métiers et les tisserands comptent chacun quatre membres parmi les commissaires, les foulons n'en possèdent que deux. De plus, pour maintenir l'ordre et comprimer toute révolte des foulons, un guet fut organisé par les deux membres dominants (2).

L'émeute continuait à gronder à Bruges; tellement que le Comte, après l'acte d'alliance conclu entre tous les métiers de cette ville (2 mars 1360) (3), dut maintenir en fonctions (17 novembre) jusqu'au 2 février suivant, les échevins brugeois institués en 1359 (4). L'échevinat de Bruges, afin de parer à la crise provoquée par le départ des Hanséates (5), n'hésita pas à renouer des rapports avec Edouard d'Angleterre (20 octobre 1360) (6). Louis dé Maele, d'ailleurs, à

(1) *Comptes communaux* de 1359-1360, f° 48 r° : « Item was gheordineert dat van den goeden lieden van der wet ende van den goeden lieden uter neringhen sitten souden up scepenenhuus omme te hoorne ende te versiene de bouke van den rekeninghen van Heinric Gruters' scependomme dat was in 't jaer xlviij. ende alsoe voert elc scependom naervolgende tot in 't jaer lviij. ende dat waren alse scepenen : Jan van Varnewijc, Arnoud Selle, Jan Brandins, Jacob Bette, Jan de Crane; uter weverien : Jacop van Gheraerdsberghe, Lievin van Allindriesch, Lievin de Bosscere, Jan Slepestaf; uten clenen neringhen : Heinric Ekard, Pieter van den Damme, Janne van Meren, backere, Jan van den Zomple; uter volrien : Jan van Houthem, Pieter de Rom; clerke : Jan Herteliefs, Jan de Visch ende Augustijn, etc. »

(2) *Comptes communaux* de 1359-1360, f° 49 r° : « Item bleven doe wakende der Gillis ende Justaes ende hare cnapen van 's wonsdaghes xv. daghe in april tot 's dicendaghes vij. daghe in Hoymaend, dat waren iij maenden ende liep hare wake, mids dat de beleedere van der volrien verlaten waren, xiij lb. vj sc. gr., maken v^c xxxij lb. ».

(3) Gilliodts, *Inventaire*, t. II, p. 107-109.

(4) *Ibid.*, t. II. p. 75.

(5) Depuis le 1 mars 1358, les marchands de la Hanse avaient décidé de transporter leur comptoir de Bruges à Dordrecht pour trois ans; Koppman, *Hanserecesse*, t I, p. 135-180, t. III, p. 14, 17, et G. van der Osten, *Die Handels-und Verkehrssperre des Deutschen Kaufmanns jegen Flandern* (Kiel, 1889).

(6) Gilliodts, *Inventaire*, t. II, p. 103-104. Edouard III allait signer pourtant le 24 octobre la ratification du traité de Brétigny (8 mai), par lequel il promettait d'abandonner toute alliance avec les Flamands et ne leur donnerait plus aucun secours; J. Froissart, *Chroniques* (éd. Luce), t. VI, p. 33-50; *Grandes chroniques de St. Denis*, t. VI, p. 193 et suiv.

l'approche de la libération de son suzerain, Jean-le-Bon, s'était également rapproché du roi anglais. Le 21 octobre 1360, nous le voyons même, à la prière d'Edouard III, gracier Jacques et Jean van Artevelde, les fils du tribun, et casser leur sentence de bannissement (1).

Cette dernière mesure marque bien le désir du Comte de se concilier la population gantoise, dont il redoutait un nouveau soulèvement. En effet, malgré la proclamation sous forme d'ordonnance scabinale de toutes les revendications des tisserands (6 septembre) (2), une *wapeninghe* (3) avait éclaté dans la ville le 5 octobre, mais elle fut promptement réprimée. Le pardon accordé par Louis de Maele aux Artevelde semble bien avoir eu pour but d'apaiser le parti tisserand.

En effet, la situation du Comte était fort critique. La révolte à Ypres et à Bruges prenait des proportions de plus en plus inquiétantes; de la Flandre, l'agitation passa même dans le Brabant : à Louvain, le parti démocratique triompha avec Pierre Coutereel (4), mais à Bruxelles sa tentative d'émeute fut étouffée le même jour dans le sang (22 juillet 1360) (5).

Pourtant Gand ne bougea pas, bien que le tisserand y dominât en maître. Sur les bancs scabinaux avaient pris place les membres les plus actifs du groupe révolutionnaire de 1338-1348, tels que Gilles Rypegheerste (6), et durant la semaine de Pâques 1361, Willem van Huusse avait été proclamé doyen

---

(1) Fr. De Potter, *Petit Cartulaire de Gand*, p. 47-48.

(2) N. de Pauw, *Voorgeboden*, p. 78-79.

(3) *Comptes communaux* de 1360-61, f° 109 v° : « Item. van den costen die de dekene, ontfanghers ende die uten neeringhen met hemlieden ommeghingen daden, 's donresdaghes 5 daghe in octobre doe de onruste ende wapeninghe was daer af dat men orconscepe hoerde.... ».

(4) Willems, *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 160; L. van der Kindere, *Le Siècle de Artevelde*, p. 181; H. van der Linden, *La révolution démocratique du XIVe siècle à Louvain*, p. 22.

(5) Willems, *Brabantsche Yeesten*, t. II, p. 166-171; De Dynter, *Chronicon ducum Brabantiæ*, t. III, p. 151-153; Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 125-127.

(6) *Memoriebock*, t. I, p. 84.

des tisserands à la place de Justaes van den Hole (1). Le métier de la draperie s'attacha surtout à se fortifier dans la ville et à tirer le plus grand profit des avantages que le prince venait de lui accorder. Loin de se mêler aux troubles de la Flandre, il se maintint neutre.

Car lorsqu'en mai 1361, les Yprois tuèrent leur bailli et fomentèrent une terrible révolte (2), cependant que le comte s'apprêtait à fêter à Audenarde le mariage de sa fille Marguerite avec Philippe du Rouvre (3), les Gantois refusèrent tout secours à la ville qui fut assiégée, prise et punie par le prince (24 août 1361 (4); d'autre part, ils amenèrent Bruges à sceller sa paix avec Louis de Maele (2 septembre) (5).

Le Comte témoigna sa bienveillance aux tisserands, pour l'ordre qu'ils firent régner à Gand et l'appui qu'ils lui prêtèrent en Flandre, en accordant aux institutions hospitalières de leur métier de nombreux avantages par le privilège du 20 décembre 1365; seulement en retour il exigeait des tisserands la plus parfaite tranquillité et fidélité (6). Comme leur corporation avait annexé vers 1360 à l'ancien *Wevershuis*, prés de la *Walpoort*, une chapelle consacrée à St. Léonard, le comte en amortit même le terrain en leur faveur (8 avril 1372) (7). Et l'année d'après, comme les foulons s'étaient mis

---

(1) *Comptes communaux* de 1360-61, f° 109 v°.

(2) *Excellente Cronike van Vlaenderen*, f° lxiv v°; A. Van den Peereboom, *Ypriana*, t. VII, p. 158, 432.

(3) Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. II, p. 238, le 1 juillet 1361; Philippe mourut le 21 novembre de la même année.

(4) A. Van den Peereboom, *Ypriana*, t. VII, p. 158, 437-442; Gilliodts, *Inventaire*, t. II. p. 110, et *Coutumes du Franc*, t. II, p. 125; *Comptes communaux* de 1361-1362, f° 134 r°: Envoi d'une députation « 't sondaghes XXij daghe in Oughst som te Brugghewaert ende som te Audenaerde an myn heere van Vlaenderen omme met hem te vaerne t' Ypre daer mijn heere van Vlaenderen correxie dede doen.... ».

(5) *Comptes communaux* de 1361-62, f° 134 r°: Envoi d'une députation « 't swonsdaghes op Sente Gillisdach ten Damme tot mijn heere van Vlaendren omme te biddene over de goede lieden van Brugge »; Gilliodts, *Inventaire*, t. II, p. 113; Gilliodts, *Coutumes*, t. I, p. 416-421; J. de St. Genois, *Messager des Sciences*, 1842, p. 400 et suiv.

(6) F. De Potter, *Second cartulaire de Gand*, p. 88-89; F. De Potter, *Gent*, t. IV, p. 432.

(7) *Ibid.*, t. IV, p. 434; *Second cartulaire*, p. 95-96.

en grève à cause de l'insuffisance de leur salaire et de leur servitude vis-à-vis des tisserands, puis s'étaient retirés en masse à Audenarde et à Berchem, Louis de Maele, prenant le parti des tisserands, les obligea à rentrer dans leur cité, et résolut le différend en faveur du métier de la laine (1).

L'importance croissante du membre des tisserands dans la politique communale avait naturellement renforcé dans la même proportion le nombre de leurs représentants sur les bancs scabinaux; si l'on consulte p. ex. la liste du magistrat de 1361 (2), nous y trouvons, parmi les membres connus du métier de la laine, Justaes van den Hole, Willem van den Ryse, Govaert van Riemelant, Simon van de Pitte, Gillis Rypegheerste, Nijs De Leude, et dans les années suivantes les noms des familles démocratiques connues : les Storem, les van Mendonc, les van Munte, les de Vriese, etc.

Ce fut cet envahissement du magistrat par l'élément tisserand qui obligea les trois membres à chercher une base d'équilibre et à adapter aux rouages gouvernementaux de la commune ce système de représentation proportionnelle, qui fonctionnait encore du temps de Ph. Wielant (3) et de Jacques de Meyere (4).

C'est à Julius Vuylsteke que revient l'honneur d'avoir le premier attiré l'attention sur cette curieuse répartition des échevins de chaque membre (5), qu'un document officiel de 1452, inséré dans le *Dagboek van Gent* (6), nous expose dans tous ses détails.

---

(1) Actes du 4 sept. 1373, du 26 juillet et du 2 août 1379, Fr. De Potter, *Petit cartulaire*, p. 48, 51, 54, 55; N. de Pauw, *Voorgeboden der stad Gent*, p. 162; *Rijmkronijk van Vlaenderen* (apud J. J. de Smet, *Corpus*, t. IV), p. 852; *Comptes communaux* de 1372-1373, f° 50 v°.

(2) *Memorieboek*, t. I, p. 84.

(3) *Antiquités de Flandre*, dans J.-J. de Smet, *Corpus Chronicorum Flandriæ*, t. IV, p. 238. Wielant mourut en 1520.

(4) *Flandricarum rerum tomi X* (Brugis, 1531), f° 36; *Annales Flandriæ* ad annum 1453, f° 315. De Meyere mourut en 1552.

(5) *De Rekeningen der stad Gent, tijdvak van Philips van Artevelde*, appendice, p. 527.

(6) *Dagboek van Gent* (éd. Fris), p. 120-122.

On sait que l'organisation constitutionnelle de Gand avait été réglée par Philippe-le-Bel, roi de France, lors de sa visite à la Flandre en novembre 1301 (1). Pour mettre fin au régime arbitraire des XXXIX, le prince décida que « les eschevins, en la fin de l'année de leur eschevinaige, à certain jour dénommé, esliront quatre notables personnes bourgois de la ville, non allevans en parenté que en tiers degré [ce sont les électeurs de la ville]; pareillement que le prince, ou celluy qui lors y sera de par luy, ausy eslira quatre aultres notables personnes les plus proffytables et souffisans qu'ilz porront [ce sont les électeurs du prince, les *'s heerenkiesers*]. Et, que ces personnes eslues, ils yront ensamble et esliront par leur serement XXVI notables personnes, bourgois de la ville; et les partiront en deulx tresaines, l'une XIIIe pour estre eschevins et l'autre XIIIe pour estre conseilliers de la ville » (2).

C'est pour la répartition équitable de leurs représentants, dans ces deux bancs des Echevins de la *Keure* ou banc supérieur, et des *Echevins des Parchons* ou banc inférieur, que les trois membres durent chercher un terrain d'entente.

A notre avis, ce fut en 1368, durant l'échevinat de Jacques Willebaert et de Jan van Lede et leurs compagnons (3) que l'accord suivant fut conclu :

« Veu que chascun des deux membres des mestiers a sans comparaison beaucoup plus de peuple que le membre de la bourgoisie, et en toutes charges survenues à la ville avoit soustenu la plus grant charge, il est ausy bien raysonnable qu'ils aient le plus grand nombre en la Loy. C'est pourquoy chascun des membres des mestiers et tixerans ont dix eschevins, cincq en chascun banc, et le membre de la bourgoisie que six, troix en chascun banc » (4).

---

(1) *Annales Gandenses* (éd. Funck), p. 27.

(2) Ch. L. Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 179; Fr. De Potter, *Gent*, t. I. p. 236-238 (voyez J. Vuylsteke, *Rekeningen van Philips Artevelde*, p. 521, n. 1). Nous citons ici d'après le *Dagboek van Gent*, t. II, p. 120.

(3) *Memorieboek*, t. I, p. 92.

(4) *Dagboek van Gent*, t. II, p. 121 et 147.

De plus, on donna aux échevins dans chaque treizaine une place déterminée.

Dans ses *Annales* (1), J. de Meyere, nous apprend que les trois patriciens occupaient dans chaque banc la première, la quatrième et la septième place; mais, il se trompe quand il affirme que les petits-métiers recevaient *toujours* les 2e, 5e, 8e, 10e et 12e places, et les tisserands *toujours* la 3e, 6e, 9e, 11e et 13e places.

J. Vuylsteke (2) a prouvé, par contre, que les petits-métiers et les tisserands occupaient *alternativement* la 2e ou 3e, la 5e ou la 6e place etc., de sorte que dans les années où, au banc de la Keure, l'un de ces deux membres occupait la 2e, 5e, 8e, 10e et 12e places, l'autre membre occupait les mêmes places au banc des Parchons, quitte à changer l'ordre en l'année d'après.

Nous avons pu déterminer que c'est dans les années paires que les tisserands avaient le pas dans le banc *d'en haut*, et les petits-métiers dans celui *d'en bas;* dans les années impaires, les petits-métiers avaient les premiers rangs dans la Keure, les tisserands dans le second banc. De là, impossibilité de conflits de préséance.

Voici, d'après le *Memorieboek der stad Ghent* (3) la liste des magistrats de l'année 1369; les sigles P, N, W, désignent respectivement les patriciens, les membres des métiers et les tisserands.

---

(1) *Annales Flandriæ*, f° 515 :

« Introductus est et iste abusus, ut externis illis tribubus civitatis XXVI illi eligantur senatores : ita ut in utroque scamno exeant tres cives, primus, quartus et septimus; quinque ex opificibus seu quæstu, secundus, quintus, octavus, decimus et duodecimus; ex textoribus item quinque, tertius, sextus, nonus, undecimus et decimustertius. »

(2) *Rekeningen van Philips van Artevelde*, p. 527-528.

(3) *Memorieboek*, t. I, p. 93. Cet ordre n'est pas encore observé à l'année 1366. *Memorieboek*, t. I. p. 90, car les tisserands Jan Oudertmaerc, Jan Sleepstaf et Jan van Mendonc occupent sur la liste des Parchons la 2e, 5e et 8e place, et le brasseur Gilles Van Deynze la 6e. Mêmes remarques pour les années 1367 et 1368.

Echevins de la Keure.

P Jan van der Zickelen (1).
N Jan Mayhuus [batelier] (2).
W Robrecht van Eeke (3).
P Boudyn de Beere (1).
N Jan van den Somple [brasseur] (4).
W Godevaert van Riemelant (5).
P Jan Utenhove (1).
N Gillis Beyaert [boulanger] (6).
W Arnoud Veelloven.
N Heynric Louf [boucher (7).
W Jan van Dormen.
N Martin de Witte [charpentier] (8).
W Jan van den Damme.

Echevins des Parchons.

P Jan van Lede (1).
W Ghyselbrecht van Coudenhove.
N Willem Boele [cordier] (9).
P Ghyselbrecht de Grutere (1).
W Jan Sleepstaf (10).
N Pieter Coolman [tanneur de blanc] (11).
P Heynric van Adeghem (1).
W Arnoud de Dobbelere.
N Jan van der Vurst [maçon] (12).
P Pieter van Deynse.
N Pieter van den Wale.
W Boudin van Baeyghem.
N Joos Deynoot [boucher] (13).

On ne se borna pas là : tous les emplois à l'hôtel de ville furent également partagés entre les trois membres, depuis les

---

(1) Les familles Van der Zickelen, de Beere, Utenhove, Van Lede, De Grutere et Van Adeghem se trouvent sur la liste des patriciens gantois, imprimée en 1524 par Pierre De Keysere.

(2) *Ordonnantien en Wijsdommen van dekenen*, f° 26-27; de la célèbre famille Mahieu, de Froissart.

(3) Fournisseur de drap à la ville, *Comptes Communaux* de 1369-70, f° 8 v°.

(4) *Ordonnantien en Wijsdommen*, f° 22, doyen des brasseurs en 1359-1369.

(5) Fournisseur du drap de la ville, *Comptes Communaux* de 1360-70, f° 8 v°.

(6) Doyen des boulangers en 1371, Fr. De Potter, *Gent*, t. VII, p. 543.

(7) Jean Louf est doyen des bouchers en 1361, *Ordonnantien en Wijsdommen*, f° 26.

(8) Doyen des charpentiers en 1368, Fr. De Potter, *Gent*, t. III, p. 528.

(9) Jan Boele, doyen des cordiers, fut doyen des petits-métiers en 1379, *Ordonnantien en Wijsdommen*, f° 33 r°.

(10) Jan Sleepstaf est tisserand, J. Vuylsteke, *Rekeningen van Philips van Artevelde*, p. 184.

(11) Corroyeur de blanc; Pierre Coolman, doyen des *witteledertouwers* en 1360, *Ordonnantien*, f° 25.

(12) Ailleurs Jan de Vustere, doyen des maçons en 1360, *Ordonnantien*, f° 25.

(13) Jan Deynoot fut doyen des bouchers en 1376, *Ordonnantien*, f° 15.

importantes fonctions de secrétaires (1) et de clercs (2), jusqu'aux services inférieurs de sergeants et messagers (3) et de ribauds (4).

On appliqua également cette représentation proportionnelle aux membres des justices inferieures ou *vinderien* (5), aux administrations des gildes militaires officielles telles que la vieille et la jeune gilde de St. Georges (6), mais même aux fondations religieuses et charitables dépendant de la ville, telles que les sœurs de l'hôpital de St. Jean (7).

Même pour éviter toute rivalité de prééminence au sein des métiers, après avoir, vers 1356, assigné à chaque corporation sa place déterminée sur la liste officielle (8), on décida de leur donner à l'hôtel de ville un nombre de représentants proportionnel à l'importance de chaque métier. Voici cette répartition d'après le Mémoire des Gantois de 1452 :

« Au membre des mestiers, il y a certains mestiers qui ont en la Loy prérogative d'avoir eschevins, comme les mestiers des bouchiers, boulengiers et brasseurs, lesquelz chascun ont chascun an ung eschevin, les VI mestiers de la Place [charpentiers, maçons, plafonneurs, tuiliers, scieurs, couvreurs de paille] ont entre eulx six ung eschevin, les VI mestiers du Cuier [tanneurs, pelletiers, agneliers, cordonniers, corroyeurs de blanc, corroyeurs de noir] ont samblablement chascun an ung eschevin, le mestier des navieurs deux eschevins, en chascun bancq ung; ainsy au dit membre des mestiers restent trois eschevins que l'on appelle Coureurs, et ces trois

---

(1) Voyez pour tout ceci : J. Vuylsteke, *Stadsrekeningen ten tijde van Philips van Artevelde*, p. 537-538, et *Dagboek van Gent*, t. I, p. 141.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 299; t. II, p. 77.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 87.

(4) Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p 35.

(5) Fr. Du Potter, *Gent*, t. I, p. 349.

(6) *Ibid.*, t. II, p. 127, 214-216, 521.

(7) *Ibid.*, t. VII, p. 138.

(8) Nap. de Pauw, *Stadsrekeningen ten tijde van Jacob van Artevelde*, t. III, p. 485.

coureurs partist-on aux aultres mestiers qui n'ont point d'eschevins assignez » (1).

Ce régime à tendances démocratiques, dont on a attribué à tort l'organisation à Jacques van Artevelde (2) et dont il faut fixer l'origine et l'élaboration de 1360 à 1369, fut malheureusement faussé par l'influence illimitée accordée aux deux chefs-doyens. Néanmoins, cette curieuse organisation constitutionnelle persista, sauf une courte interruption de 1455 à 1477, jusqu'en 1540.

---

(1) *Dagboek van Gent*, t. II, p. 122; supprimez la note 2, qui est complètement erronée.

(2) *Memorieboek*, t. I, p. 50.

Les diverses civilisations, antérieures au VIe siècle, observées en Hesbaye,

par Fr. Huybrigts,

Secrétaire de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, à Tongres.

Les plus anciennes trouvailles, dont je désire parler, se rapportent à des fonds de cabanes, rencontrés dans des fouilles assez récentes le long du Jeker.

De ces recherches se sont occupés MM. de Puydt, Davin-Rigo, le curé Gaillard et nous-mêmes, et nous sommes convaincu que le Jeker nous réserve encore des surprises. Il présente une terrasse moyenne, très développée, si développée même que sur cette terrasse se sont installés des hameaux, des villages, notamment Sluse, Bassenge, Wonck, Eben, Emael, Canne etc.

Jusqu'ici les fouilles se sont simplement étendues aux champs de la partie supérieure de la colline ou plutôt aux villages des néolithiques qui habitaient, groupés dans des cabanes, séparées par des chemins d'accès ayant une dizaine de mètres de largeur, des cabanes plus ou moins éloignées.

Chaque cabane ou hutte formait une fosse d'environ 2^m50 sur 2^m et 1^m de profondeur, au milieu la fosse était plus profonde que vers l'extérieur.

Examinons brièvement le contenu d'une de ces fosses.

Nous y trouvons le produit de la taille de pierres silex ou de blocs matrices. Ces blocs de silex sont tirés de la colline des environs où ils se trouvent par bancs, entre les couches de marne.

De nombreuses grottes ont des entrées vers la partie supérieure des talus de vieux chemins de 20 à 30^m de profondeur.

Malheureusement ces grottes ont été réoccupées postérieurement, car de tout temps on a creusé des grottes pour

l'extraction de silex pour les chemins, et de marne pour l'amendement de terres; aussi ces grottes ont-elles perdu leurs caractères primitifs, constatons seulement que le silex de leurs bancs est identique à celui des cabanes.

Après avoir extrait de gros blocs, ils les ébouchaient sur les lieux d'extraction ou dans le voisinage et transportaient les bons morceaux dans les cabanes.

N° 37. — Objets de fouille de l'époque néolithique, celtique ou gauloise.

Là, et avant l'évaporation de l'eau de carrière, ils en débitaient des instruments variés.

Nous trouvons parfois dans une même cabane 30 à 40 lames; quelques-unes ont même la forme de couteaux (Voir la fig. n° 37 : *Époque néolithique*).

Le débit des blocs matrices se faisait dans les cabanes car chacune en contenait au moins 5 ou 6.

A côté des matrices on trouve les percuteurs qui, en général, ne sont que de gros cailloux appropriés.

Des petits éclats on faisait des pointes de flèches et des pointes pour percer.

Nous avons trouvé de grands morceaux de grès, fort creusés par un très long usage, et une meule, complète, formée d'une grosse pierre dormante et d'une molette.

Pour broyer les grains plus rapidement et plus aisément, on pratiquait dans la face inférieure de la molette, en contact avec la dormante, des entailles formées de nombreuses lignes courbes approximativement parallèles, bien que se rapprochant d'un côté un peu plus que de l'autre; c'est peut-être la première fois qu'on ait trouvé une molette aiguisée, aujourd'hui encore on emploie le même moyen pour aiguiser nos meules à grains.

De la présence de meules dans les fonds de cabanes, nous pouvons conclure que nos néolithiques paraissent avoir vécu dans des conditions plus convenables que l'homme de l'époque paléolithique.

En effet ils cultivaient un champ aux abords du village, et il se fait que, précisément, les plateaux que nous avons explorés sont des champs très fertiles aux abords de la rivière. Ils savaient donc choisir leurs plateaux.

Une autre considération ressort de ces trouvailles, c'est la domestication des animaux, car, pour cultiver, l'homme avait besoin de leur aide.

Art du potier. Ce sont aussi les néolithiques qui, du travail du potier, ont fait un véritable art; il est même assez difficile de distinguer les produits néolithiques des produits des Francs de l'époque romaine, et bien des archéologues se sont mépris à cet égard.

Les néolithiques façonnaient leurs vases à la main, les Francs au tour. La poterie des néolithiques est parfois plus délicate que celle au tour des Francs, car la pâte de la poterie néolithique est généralement beaucoup mieux pétrie.

Il est à constater que la forme des vases des néolithiques est celle des vases fabriqués par tout peuple au début de sa civilisation.

Le fond et le milieu de leurs vases sont habituellement arrondis afin de leur donner une résistance plus grande et une forme qu'on obtient aisément en tenant de la main gauche la pâte et en tournant la matière de l'autre main suivant la forme arrondie.

Les vases de cette époque présentent des dessins analogues à ceux qu'on trouve sur les vases de l'époque franque et aussi, actuellement, sur ceux du Congo : ce sont des tracés simples, des lignes parallèles, des zigzags, des triangles.

Commerce. A la dernière époque les néolithiques se sont aussi occupés du polissage de la pierre ; mais il est à remarquer que peu de cabanes explorées nous ont fourni des morceaux importants ou nombreux de pierres polies, ces pierres sont rarement d'origine locale, c'est souvent du phtanite noir dit « pierre de touche ». Cette pierre ne se rencontre pas dans la contrée ; il devait donc exister, entre les villages de nos contrées et d'autres tribus, assez éloignées, un certain mouvement commercial.

Le polissage de la pierre paraît avoir été une occupation peu commune, car peu de cabanes fournissent des échantillons importants.

Récemment, cependant, nous avons fait des trouvailles à Tongres de haches polies très importantes placées à 0^m70 de profondeur ; au moyen de 4 haches, on avait formé une sorte de rectangle ; entre elles se trouvait un peu de cendres. Une description spéciale sera faite de ce dépôt intéressant.

Parmi ces haches il y en a une qui a 0^m30 de longueur, 0^m09 de largeur, pesant 1 1/2 kilogr.

Les haches polies ne sont pas toujours en silex ou en phtanite poli ; nous en avons en granite et en grès polis, même des marteaux-haches troués ou casse-têtes.

Dans les grottes escarpées de nos fleuves et rivières les dépôts néolithiques ont été si bien cachés que jusqu'ici on n'est pas parvenu à les découvrir en nombre bien important. Ce sont aussi les néolithiques qui ont élevés les dolmens, les cromlechs qui sont aussi des dépôts funéraires des néolithiques, mais érigés surtout dans les plaines où les escarpements, le long des fleuves et rivières, ont fait défaut. Ces dolmens

contiennent également la variété de haches et autres objets trouvés dans les fonds de cabane.

Dans nos contrées, soumises à la grande culture, les dolmens sont devenus rares; nous pouvons cependant citer celui de Diepenbeek (Limbourg), que nous avons découvert il y a une trentaine d'années (1).

D'une époque plus rapprochée de nous, il a été trouvé un peu partout des haches et autres instruments en bronze, même des statuettes en métal, notamment d'Epone à cheval, dont un exemplaire se trouve parmi nos collections.

En ce qui concerne les rites funéraires, c'est l'inhumation soit dans les dolmens, soit dans les cavernes le long des fleuves et rivières qui est généralement pratiquée.

L'art de travailler les métaux a été introduit dans nos contrées par des nomades qui avaient appris cet art en passant par la Grèce, la Thrace, la Macédoine, et c'est également dans ces contrées que, par contact, ils ont appris l'art de frapper la monnaie que nous trouvons encore abondamment.

En effet les monnaies de ces temps, que ces peuples nous ont laissées en si grand nombre, sont des imitations des monnaies grecques et macédoniennes.

D'après les trouvailles, deux espèces de monnaies appartiennent spécialement à ces occupations; les unes portent d'un côté un cheval au repos et, au dessus du dos du cheval, l'inscription AVAVC; le revers porte 4 bustes de chevaux autour d'un cercle (voir fig. n° 38 : *époque germanique*).

D'autres sont en argent ou en potin; elles portent d'un côté un cheval au repos, de l'autre une espèce de croix formée de globules puis des signes peu caractérisés. Toutes ces monnaies sont des imitations des monnaies macédoniennes.

Ce qui est surtout à remarquer c'est que ces trouvailles de monnaies n'ont pour ainsi dire jamais été faites qu'aux abords de la Meuse et de ses affluents, d'où l'on peut conclure que ces peuples n'ont jamais occupé que leurs bords immédiats. — Mais ne perdons pas de vue que c'est précisément

---

(1) *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XVII, p. 78.

aux mêmes endroits que nous avons trouvé les installations des agriculteurs celtes, c'est à dire des tailleurs de haches de pierre, d'où l'on peut déduire que les derniers arrivés, que nous pouvons désigner sous la dénomination de Germains à cause de leur séjour prolongé et de leurs pérégrinations en Germanie, ont transformé ces paisibles habitants des rivières en esclaves ou les ont dispersés.

Au sujet de l'occupation des Germains aux abords immé-

N° 38. — Objets de fouille de l'époque germanique.

diats de Tongres, nous avons fait, assez récemment, d'intéressantes trouvailles. Nous avons trouvé des puits d'un mètre de diamètre creusés dans une colline de sable gris-blanc, refermés au moyen de paquets de glaise. Ces puits pénètrent dans le banc de sable à une profondeur de 6m50 sous le niveau du sol de la colline, et, au fond, il a été trouvé un dépôt funéraire d'un temps bien antérieur à l'époque romaine,

notamment un vase en terre grise, devenu noir comme s'il avait servi à préparer des aliments, sa hauteur est de 11 c., son ouverture a 16 c. et le fond a 10 c. de diamètre. Nous avons trouvé aussi des braises de bois, 2 pierres à aiguiser en grès gris qui ont beaucoup servi, des morceaux d'un instrument en fer, puis le fond d'une urne façonnée à la main. Ces puits n'ont jamais pu avoir été destinés à contenir de l'eau; les objets, d'un travail tout à fait primitif, n'ont aucun rapport avec les objets de fabrication romaine ou franque.

Un dépôt analogue se trouvait au fond de chaque puits.

A en juger d'après les objets trouvés, les puits de Tongres doivent avoir été creusés bien avant l'occupation romaine, à l'époque de l'âge du bronze et du fer, et probablement par les ancêtres des peuples qui, ultérieurement chassés par les Romains de nos contrées, sont allés occuper diverses contrées écartées de la France (1).

L'idée d'enterrer les morts dans des puits, n'appartient pas aux Celtes ou aux descendants des néolithiques qui, en pays plat, enterraient leurs morts dans la couche végétale et même au dessus de cette couche dans de petits tertres ou dans des dolmens et en pays de collines dans des grottes naturelles ou creusées.

L'usage de faire des enterrements dans des puits profonds a eu pour but de soustraire, d'une manière durable, à la profanation les restes de ceux qui furent chers aux vivants; aussi tout prouve que nous avons eu à faire à une population ayant eu une civilisation plus éclairée que celle des peuples pratiquant des enterrements sommaires.

C'est dans la vallée, entre Tongres et Koningsheim et tout près de Tongres, qu'on trouve toujours cette énorme quantité de monnaies germaniques et consulaires perdues pendant la mêlée qui a causé la destruction de la légion romaine (700 de Rome, 53 av. J. C.)

Voici la désignation des monnaies des populations ger-

---

(1) *Les puits funéraires*, rapport de Quicherat au Comité des sociétés savantes, octobre 1866 (*Magasin pittoresque*, 1878, p. 7).

maniques, trouvées assez récemment, isolément, à Tongres, et appartenant à nos collections.

Monnaies germaniques.

Aduatuques.

Cheval galopant, autour AVAVC.

R) 4 bustes de chevaux. 20 p.

Monnaies anépigraphes.

Une tête de cheval.

R) 4 bustes de chevaux. 50 p.

Monnaies des Trévires.

Buste d'Indutiomare.

R) Un taureau en position d'attaque et de défense, au dessus GERMANIS. 15 p.

Monnaies inconnues.

Buste d'un chef germain. 20 p.

Des découvertes isolées d'un assez grand nombre de monnaies des Trévires, on peut déduire que ces Germains ont également fait partie de l'alliance des Eburons et des Aduatuques contre les Romains.

Quant aux pièces consulaires en argent et en bronze, antérieures à l'année 700 de Rome, trouvées pendant les 20 dernières années aux abords de Tongres vers l'ouest et toujours dans la même vallée, on peut les évaluer à plusieurs centaines appartenant toutes aux familles consulaires, savoir :

Julia, Servilia, Calpurnia, Cassia, Marcia, Sursio, Rufus, Pompeïa, Cœlia, Fonteïa, Claudia, etc.

Les plus anciens travaux exécutés par les Romains, aux abords de Tongres, doivent avoir été les deux tumulus sur le territoire de Koningsheim.

Les fouilles que nous y avons pratiquées nous ont révélé, sous le plus grand, une couche de terre de $0^{m}30$ à $0^{m}40$ d'épaisseur, devenue noire par le gras de cadavre ; dans cette couche nous avons trouvé des ossements, des cendres, des phalanges, etc., puis une petite hache en silex taillé, l'extrémité d'un ciseau en bronze, des monnaies consulaires bien caractéristiques antérieures à l'année 700 de Rome, des tessons de poterie en verre et en terre cuite, un tombeau, violé, sous forme de dolmen, composé de pierres en trass

d'Andernach ou du Rhin placées debout et couvert d'une immense dalle. Ce tombeau a 1m30 de long, 0m92 de large et 0m60 de hauteur. Sur une des pierres se trouvent les 2 lettres L, E. Sous l'autre tumulus nous avons trouvé les cendres des corps incinérés. Tous les objets recueillis sont déposés au musée du Cinquantenaire à Bruxelles.

Après ces tumulus a été faite la grande enceinte de la ville. Elle est datée par une monnaie consulaire et un grand bronze portant au droit NERO CLAVDIVS DRVSVS et les contremarques du règne de Tibère IMP TA PRn.

Il en résulte que sous le règne de Tibère, 14 après J. C., la grande enceinte de Tongres était en construction. Elle date ainsi du commencement de l'occupation romaine et elle existe encore en bonne partie; elle a 2m20 en fondation et 1m80 en élévation. Elle a résisté aux sièges durant les occupations romaines et franques, aux bouleversements du moyen âge et aux Vandales des temps modernes.

Cette enceinte constitue les uniques travaux du 1er siècle existant encore en Belgique (ajoutons en passant qu'il est urgent de songer à leur conservation au moyen de travaux de soutènement et de consolidation).

Les tours, dont une douzaine subsistent, ont en fondation 8m70 de diamètre et en élévation 8m30 de diamètre.

A cette immense enceinte de 4500m de développement, complétée, vers l'est par la rivière le Jeker, correspond un castellum aux abords de l'église Notre-Dame, dont les tours et les murs ont les mêmes dimensions que ceux de l'enceinte extérieure.

A l'intérieur de la grande enceinte nous avons mis à nu de nombreuses substructions de grandes habitations romaines avec salles d'hypocauste; nous avons rencontré aussi l'emplacement de rues, au moyen de substructions ayant appartenu à de petites habitations bien primitives contenant des monnaies d'Auguste et des débris de poterie.

C'est par centaines que nous trouvons, parmi les ruines et les cultures, les monnaies du Ier et du IIe triumvirat et d'Auguste empereur.

Le nombre des tombeaux, marqués au moyen des mon-

naies d'Auguste, est aussi très considérable et nous indique l'importance de l'occupation de Tongres durant ce règne d'organisation.

C'est vers la même époque qu'on a commencé aussi l'immense voirie dont bien peu de personnes, en parcourant nos contrées, voient et sentent l'importance. Cette voirie a été réellement une œuvre gigantesque, tellement elle est nombreuse et bien faite (1). Jusqu'ici nous n'avons guère étendu, en détail, nos recherches beaucoup an delà de la Hesbaye, mais bientôt nous comptons y consacrer plus de temps, car plus on vérifie, plus on trouve, surtout en Hesbaye où elle forme un réseau presque inextricable. Et l'on ne peut dire, sans preuves, que ces routes n'existaient pas simultanément; elles existaient presque toutes avant le milieu du 2e siècle ainsi que le prouvent les monnaies des tombeaux, des cimetières à proximité des villas et des voies de communication.

Les grandes routes romaines de nos contrées, connues et construites dans le courant des deux premiers siècles, sont :

Tongres, Gembloux, Bavay, Amiens. — Tongres, Waremme, Gembloux. — Tongres, Millen, Maestricht, Aix-la-Chapelle, Cologne. — Tongres, Herderen, Vroenhoven, Maestricht, Meerssen, Cologne. — Tongres, Petit-Spauuen, Asch, Brée, Helmond, Nimègue. — Tongres, Lanaken, Vucht (longeant la rive gauche de la Meuse), Nimègue. — Tongres, Hechtel, Leyde. — Tongres, Stevoort, Herck-la-ville, Tessenderloo, Anvers et Leyde. — Tongres, Koningsheim, Hertstappe, Fexhe, Clavier, Ciney, Bavay, Amiens. — Tongres, Othée, Noville, Clavier. — Tongres, Grand-Looz, Tirlemont, Bruxelles, Assche, Alost, Gand, et un embranchement de Assche vers Renaix. — Tongres. Herstal, Jupille, Arlon, Trèves. — Tongres, Clavier, Arlon.

Des milliers de chemins d'exploitation reliaient en outre les villas; nous avons découvert plus de 200 de celles-ci dans le sud de la province de Limbourg.

Les premières routes ont été établies au moyen de gravier

---

(1) Voir carte annexe au t. XIX du *Bulletin de la Soc. sc. et litt. du Limbourg*, 1901.

de la Meuse parce que, à cette époque, les carrières de silex n'étaient pas encore suffisamment connues ou en exploitation, ainsi la partie dure de la grande route entre Cologne par Maestricht, Tongres, Gembloux, Amiens, a été faite en gravier jusque dans le Brabant; près de Tongres la couche de gravier atteint des proportions énormes.

Tongres était, pendant les deux premiers siècles, le point de concentration de tout le mouvement militaire, commercial et agricole, car toutes les routes romaines de cette époque se dirigaient vers un point unique, qui était Tongres.

Tongres n'était pas la capitale de la 2e Germanie, mais à Tongres se faisait la concentration de tout le mouvement du Nord vers le Sud. En évaluant à 200 ou 300 habitants la population de chaque villa de la Hesbaye, dont on retrouve aisément les ruines le long de la voirie romaine, on peut se rendre compte de l'occupation de cette contrée à l'époque romaine.

Par l'examen des fouilles des villas, on constate aisément que les Romains, durant les deux premiers siècles, ne se sont nullement occupés de les assurer ou de les garantir contre les invasions. Toutefois ils ont érigé de nombreux observatoires dans le plat pays destinés à avertir la garnison. Ces observatoires sont les tumulus de 12 à 18 m. de hauteur, dont un certain nombre subsistent encore. Sur ces tumulus ils faisaient des feux qui constituaient des signaux. De ces feux on retrouve encore les cendres.

Nous avons souvent remarqué que les dépôts funéraires des habitants des villas sont généralement plus importants que ceux trouvés au cimetière militaire de la ville de Tongres où tout devait être réglé suivant les prescriptions déterminées et fixées par la loi des XII tables. C'est ainsi que l'on trouve, aux cimetières de nombreuses villas, des tumulus de 12 à 15 m. de hauteur élevés sur le tombeau de colons, de femmes de colons, ou de bergères.

La découverte de tombeaux de l'espèce mérite spécialement l'attention du fouilleur; les fouilles d'un tombeau intact, sous tumulus, paient toujours largement les peines. En effet, la plupart de ces dépôts contiennent deux ou trois objets réelle-

ment remarquables, par exemple des bijoux en or, des vases en bronze à reliefs, des chandeliers en argent, des lampes gravées, tous objets de haute valeur qui furent chers aux défunts.

La trouvaille, sous tumulus, à Herne-St-Hubert, à 7 kil. de Tongres, du dépôt funéraire d'un peintre du 2e siècle et de toutes ses décorations, de tous ses instruments, ustensiles, couleurs et couleurs fabriquées, démontre qu'à cette époque on peignait déjà suivant le système actuel. Aussi cette trouvaille est-elle du plus haut intérêt. De nombreux comptes-rendus de cette trouvaille ont été publiés tant en Belgique qu'en Allemagne.

Il est regrettable qu'à cause de la rareté de la pierre en Hesbaye, les coffres, qui ont reçu le mobilier et les cendres, aient été en bois. Il en résulte que les terres du tumulus sont tombées dans la caisse et sur les objets quand le couvercle a cédé sous le poids de la charge; aussi la plupart des objets fragiles ne sont trouvés qu'à l'état de débris.

Partout où l'on rencontre de hauts tumulus sur les tombeaux de l'époque romaine, on peut dire que le pays était occupé pendant les deux premiers siècles, car on n'en a pas trouvé *un seul* appartenant aux 3e et 4e siècles.

Les tombeaux ont été datés, non seulement au moyen de la monnaie de l'époque, destinée au passage du Styx, mais encore au moyen des vases; ainsi les belles bouteilles carrées en gros verre bleu avec large anse, la poterie sigillée en terre rouge d'Italie, très dure, dont la couleur rouge est absolument adhérente à la matière, etc., appartiennent aux deux premiers siècles de notre ère. Ces vases, on ne les trouve plus au 3e siècle que sous la forme d'imitations faciles à reconnaître.

En général, durant les deux premiers siècles, toute la poterie sigillée soit en terre rouge dure, et couleur adhérente, soit en terre jaune dorée ou en fine terre noire, ainsi que les grandes bouteilles en gros verre bleu et large anse, les vases en bronze, à reliefs, les grosses fibules sont tous d'origine étrangère à nos contrées, car à cette époque il n'y existait pas encore des établissements produisant des objets de fabrication difficile et spéciale. Aussi, si même la monnaie n'a pas été trouvée dans le tombeau, on peut encore distinguer l'époque à laquelle appar-

tient le dépôt. Ainsi, les objets trouvés, sans monnaies, dans les tumulus de Grimde lez-Tirlemont, appartiennent, incontestablement, au Haut-Empire.

Quant aux monnaies, tant en or qu'en argent et en bronze, elles sont gravées d'une manière remarquable, fortement en saillie (voir fig. n° 39 : *Haut-Empire*).

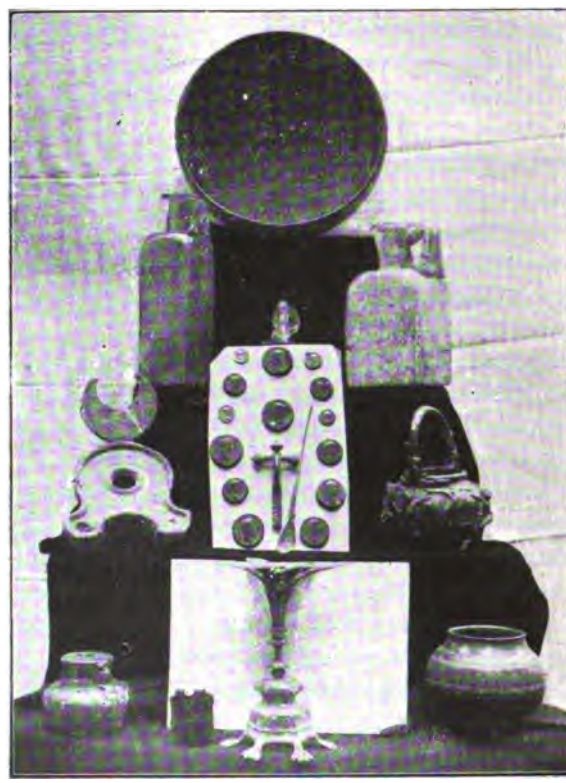

N° 39. — Objets de fouille du Haut-Empire.

Les fouilles des substructions des villas, tant au nord qu'au sud de Tongres, nous ont procuré des résultats fort intéressants.

Au nord de Tongres, le mobilier se trouve, brisé, parmi les substructions, et même on y rencontre parfois de beaux vases intacts; de certaines de ces villas on a retiré des charretées de débris.

Au sud de Tongres, parmi toutes les ruines, on trouve bien peu de chose ayant plus qu'une valeur de curiosité; les colons doivent donc avoir eu le temps d'emporter tout leur avoir.

Parmi les ruines qui n'ont plus été réoccupées ultérieurement, jamais une monnaie, postérieure au règne de Marc Aurèle, n'a été mise au jour, et tous les objets portent les caractères propres aux deux premiers siècles.

Que sont devenus les colons de la Hesbaye ?

En tout cas ils ne sont pas revenus dans nos contrées dans le courant du 2e ni au commencement du 3e siècle, car les fouilles aux cimetières des villas et aux cimetières de Tongres ne font constater que de bien rares dépôts funéraires appartenant à ces époques.

Nous constatons aussi que les monnaies de ces temps parmi les ruines de Tongres et des environs sont extrêmement rares; dans nos contrées ce n'était plus qu'une occupation réduite, et, parmi nos collections, les règnes, compris entre l'avènement de Commode (180) et le commencement du gouvernement de Postume (260), sont extrêmement mal représentés.

Par contre aux cimetières de Tongres, les fouilles constatent la présence de dépôts funéraires à inhumation de *Francs* qui, en général, sont fort pauvres; ces dépôts se sont faits, en moyenne, à 3,50 m. de profondeur. Le mobilier de ces dépôts n'est en général composé que d'un seul petit pot, parfois emprunté à un dépôt funéraire romain, car, à Tongres, les Francs se sont fait enterrer aux cimetières romains.

Ce qui est encore une preuve que déjà les Francs étaient arrivés dans nos contrées au IIIe siècle, c'est que, parmi maints dépôts romains à incinération, se trouvent les armes de l'ennemi abattu, notamment la courte hache et la petite lance.

Si en Hesbaye l'occupation romaine a presque disparu, il n'en est pas de même au sud de la Sambre-Meuse; en effet, le musée de Namur nous prouve, au contraire, par des objets provenus de nombreuses et fructueuses fouilles, que ces contrées étaient largement occupées vers la fin du IIe et au commencement du IIIe siècle. Du reste, les objets réunis au musée de Namur

diffèrent notablement de ceux des deux premiers siècles, trouvés en Hesbaye.

Déjà à cette époque, c'est à dire vers la fin du IIe et au commencement du IIIe siècle, la fabrication locale était largement organisée.

Les fouilles, si productives, parmi les substructions des villas de Flavion et d'Anthée, dans l'Entre-Sambre et Meuse, on fait connaître l'importance d'une fabrication de bijoux variés, fibules, broches, émaux, etc., déjà parvenue à un haut degré de perfection. Nulle part on ne trouve une collection de ces bijoux comparable à celle du Musée de Namur (1).

A noter que ces bijoux, qui appartiennent aux IIe et IIIe siècles et qui sont de fabrication locale, n'ont que peu de rapports avec les objets de même usage des deux premiers siècles trouvés au Nord de la Sambre-Meuse et qui sont de fabrication étrangère.

Quand les fabriques de bijoux de Flavion et d'Anthée étaient en activité, leurs produits ont été dispersés dans toutes les contrées des environs et nous les rencontrons aussi parmi les dépôts funéraires des IIe et IIIe siècles du Nord, mais *jamais* parmi le mobilier des grands tumulus.

Il est aussi à remarquer que plusieurs villas de la province de Namur ont été défendues au moyen d'enceintes maçonnées, notamment Anthée et d'autres encore. De fortifications semblables nous n'avons jamais constaté la moindre trace aux environs de Tongres ou en Hesbaye, et il a fallu un cataclysme pour arriver à une innovation aussi coûteuse (2), car les murs d'enceinte d'Anthée comportent 2000 mètres de pourtour.

L'occupation de la fertile Hesbaye durant les deux premiers siècles et une paix profonde laissaient le loisir aux colons d'honorer, en paix, les morts au moyen de monuments durables, bien que d'une construction difficile.

La destruction, au IIe siècle, de toutes les villas de la Hesbaye avait anéanti cette belle confiance, et, à partir de cette invasion, c'est-à-dire après le règne de Marc-Aurèle, les

---

(1) *Annales de la Société d'archéologie de Namur*, t. XXV, fasc. 3.
(2) *Annales de la Société d'archéologie de Namur*, t. XIV et XV.

colons n'ont plus voulu, au moyen de tumulus, honorer la mémoire de leurs bienfaiteurs ou parents et signaler ainsi les lieux des dépôts funéraires. Donc, l'occupation romaine dans nos contrées, où les colons n'ont plus érigé de hauts tumulus, est postérieure à celle du Haut-Empire de la Hesbaye, et cette preuve est faite tant par les monnaies que par les objets dont se composent les mobiliers funéraires des cimetières de cette époque.

Nous avons fouillé de nombreux tumulus (environ 25), et les comptes-rendus d'autres fouilles antérieures donnent le même résultat, c'est-à-dire qu'après l'invasion qui a eu lieu vers la fin du règne de Marc-Aurèle on n'a plus érigé de hauts tumulus. Là où, par système, les Romains n'en ont plus érigé, leurs occupations sont postérieures.

Ce qui ressort de nos fouilles et trouvailles c'est que vers la fin du IIIe siècle, vers 260 environ, nos contrées ont été réoccupées insensiblement : en effet, nos collections contiennent plus de 500 monnaies de Claude II, plus de 1000 de Tétricus et de Postumus. Toutes ces monnaies ont été trouvées, isolément, à l'emplacement qui paraît avoir été le centre de la ville à cette époque, c'est-à-dire les terrains entre les routes de Koningsheim et de Saint-Trond.

L'étude des revers des monnaies de Postume suffirait presque à reconstituer l'histoire de ces temps de barbarie.

Il faut croire qu'il en était à Tongres comme en France, pour beaucoup de villes : l'enceinte du Ier siècle de la ville de Tongres était trop grande pour pouvoir être défendue convenablement; aussi l'enceinte maçonnée, érigée sous le règne de Tibère, a été réduite au 1/3, environ, de la surface primitive. Une partie des substructions de cette seconde enceinte subsiste ainsi que celles de l'enceinte du Castellum de la même époque; les murs ont une épaisseur de 1^m70 et 2^m10 en fondation ; les substructions énormes de 2 forts, à l'emplacement où l'enceinte réduite rejoint l'enceinte du Ier siècle, existent aussi.

Afin d'engager les colons à venir réoccuper les villas, en ruines, aux abords de Tongres, on a construit une enceinte en terre enveloppant une surface de terre arable de 1200 hectares pouvant, en cas de nouvelles invasions, servir de refuge aux colons des environs et à leur bétail. Ce refuge, qui existe encore

en bonne partie, est constitué d'un côté au moyen d'un rempart de 6700m de développement, qui, en certains endroits, a encore 25 à 30m de hauteur, de l'autre, au moyen d'une partie de 4000m de longueur de la rivière, le Jeker, permettant l'inondation d'immenses prairies.

Ce formidable rempart porte aujourd'hui le nom de Zeedyken, et forme une superbe promenade publique.

Pour expliquer comment on a trouvé utile de faire construire une si formidable enceinte à Tongres, il faut se rappeler que Tongres était la porte d'entrée vers les contrées du sud ; il se trouvait à la jonction de toutes les routes, qui, de toutes les directions, y aboutissaient. C'est un des ouvrages les plus considérables du IIIe siècle dans le Nord.

Quand ce refuge a été construit, l'enceinte du Ier siècle ne servait plus, car cette dernière enceinte et le refuge peu distant sont parallèles sur environ 200 mètres. La levée en terre du refuge commence juste à l'endroit où le mur en maçonnerie de la même époque part de l'enceinte du Ier siècle. Donc, la levée en terre formant le refuge est bien de l'époque de la restauration de la puissance romaine dans nos contrées, c'est à dire de l'époque de Constance Chlore et de Dioclétien, qui, du reste, ont fait faire le rétrécissement des enceintes de toutes les villes de France existant à cette époque. Des fouilles ou tranchées pratiquées dans cette enceinte ont mis au jour des débris appartenant aux deux premiers siècles.

Toutes ces dispositions ont eu pour but le repeuplement du pays. Aussi beaucoup de villas ont-elles été reconstruites et réoccupées ainsi que le prouve les découvertes de monnaies parmi les substructions fouillées dans nos contrées. Ainsi, parmi les substructions de villas, notamment à Reckheim, Neer-Haeren, Maestricht, Koningsheim la villa, Tongres, Vechmael, etc. (1), il a été trouvé de nombreuses monnaies du Bas-Empire et surtout de l'époque de Constance Chlore et de Constantin le Grand.

---

(1) Habets, *Découvertes d'antiquités dans le Limbourg* (Ruremonde). — Bamps et Van Neuss. *Villa belgo-romaine de Neer-Haeren* (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéologie. Bulletin de la Société Scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XVII, XVIII, XIX, XX.

Nous avons trouvé parmi ces décombres plus de 1000 de ces monnaies.

En ce qui concerne les ornements, les bijoux, les ustensiles de ménage ou objets destinés aux tombeaux, nos contrées n'étaient plus tributaires de Rome, tout se fabriquait dans le

N° 40. — Objets de fouille du Bas-Empire.

pays, presque sur place, en imitant ou en simplifiant les formes anciennes. C'est une époque de décadence.

La monnaie, tant celle en or, que celle en argent ou en bronze est devenue plate, peu artistique, presque sans saillie; celle en argent surtout est fortement falsifiée; les beaux vases en terre rouge dure sont faits en terre vernissée; les grandes bouteilles en gros verre bleu ne sont plus connues : elles sont remplacées par des vases en verre commun, blanc ou bleu.

Quant aux vases en terre, ils n'ont plus la forme, si caractéristique, si délicate de ceux des deux premiers siècles (voir fig. n° 40 : *Bas-Empire*).

A Tongres on trouve des milliers de monnaies à l'effigie d'empereurs qui ont régné entre les années 270-408. On y trouve des monnaies que, même en Italie, on considère comme des raretés, notamment d'Alectus, de Marius, de Quiétus, etc. Nos collections contiennent des monnaies de 100 empereurs, et toutes ces monnaies ont été trouvées à Tongres ou aux environs.

La ville de Tongres a été entièrement reconstruite vers 280 dans son enceinte réduite, avec un castellum de plus grandes dimensions que celui du 1er siècle. Nous constatons des maisons de ville de dimensions énormes bâties à l'emplacement de ruines anciennes et pourvues de salles d'hypocauste comme on n'en trouve guère le long du Rhin ; en effet nous en avons découvert une dont les petites colonnes, formées de 15 rondelles, ont 0m70 de hauteur soutenant trois épaisseurs de carreaux dont les derniers ont 0m60 de longueur et 0m50 de largeur. Aucun hypocauste des villas le long du Rhin n'a l'importance d'un de ceux que nous avons conservés à Tongres.

Malgré l'importance de l'occupation romaine de la Hesbaye au Bas-Empire, on n'a plus érigé un seul tumulus dans le plat pays. Les dépôts funéraires n'ont plus été signalés dans la crainte des profanations lors des invasions.

Après le règne de Constantin le Grand, vers le milieu du IVe siècle, la population franque augmente rapidement tant à Tongres qu'en d'autres endroits de nos contrées.

Leur présence est signalé par les bouleversements dans les cimetières romains.

Il est assez aisé de distinguer les dépôts funéraires des Francs de la 1re invasion de ceux des Romains païens et de ceux des Francs arrivés aux IVe et Ve siècles.

En effet, les dépôts funéraires des Francs de la 1re invasion sont à inhumation ; ils se trouvent d'habitude à 3m50 de profondeur, et les Francs ont employé, en général, des vases romains ayant servi à des sépultures romaines.

Ils ont aussi placé, à côté du corps, les armes ayant appartenu au défunt, ce qui, pour les Romains, ne se faisait qu'exceptionnellement pour les colons.

Vers la fin du IVe siècle et après la grande invasion des Vandales, au commencement du Ve siècle, vers 408, une autre occupation franque s'est répandue en Hesbaye. Elle n'a pas été limitée à Tongres car, par nos fouilles, nous constatons la présence des Francs en divers endroits, et toujours ils ont occupé les champs cultivés antérieurement, par les colons romains.

Nous citerons Tongres et ses abords immédiats : Koningsheim, résidence ou habitation du Roi, Berg lez-Petit-Spauwen, Hollogne aux Pierres, etc.

C'est à eux qu'on doit du reste cette énorme quantité de monnaies, assez barbares, frappées à Trèves et ailleurs, à l'effigie des empereurs romains Gratien, Honorius, Arcadius, Constantin III, etc. On en découvre isolément des milliers à Tongres, ainsi que le constatent nos collections.

Il faut croire que le bronze n'était pas commun, car la plupart de ces petites monnaies ne pèsent pas même un gramme.

L'ornementation des bijoux francs des Ve et VIe siècles, ou même d'objets d'un usage courant, a généralement pour base, non pas un tracé curviligne comme les objets romains de la belle époque, mais plutôt des dessins géométriques rectilignes ; ainsi le vase à cachets ou portant des ornements à la roulette, présente des dessins rectilignes.

Au point de vue de l'ornement, deux choses sont à distinguer : la forme et l'ornement (voir fig. n° 41 : *Epoque franque et mérovingienne*).

En ce qui concerne la forme, on peut dire qu'elle procède toujours d'une figure géométrique rectiligne.

Quant aux ornements du champ ou de l'intérieur du cadre, ils appartiennent ordinairement à deux types dont les sujets étaient habituellement sous les yeux de leurs auteurs, c'est à dire la forme humaine et celle des animaux domestiques ou malfaisants. Par inexpérience, les graveurs ont donné à ces types les formes les plus fantaisistes, accusant ainsi des

relations peu fréquentes, peu suivies, avec les artisans romains. S'ils ont donné des formes bizarres, c'est qu'ils n'avaient pas connaissance des modèles d'ornements employés avant eux par les Romains ou qu'ils ne savaient pas les imiter.

C'est donc une manière de faire naïve, qui leur est propre, que les Francs de la 2de période, des Ve et VIe siècles, ont introduite dans nos contrées; c'est un procédé original, qu'il est

N° 41. — Objets de fouille de l'époque franque.

intéressant d'analyser et de suivre dans ses développements au moyen âge, parce qu'il n'est pas emprunté aux Romains.

L'art franc s'est donc substitué à l'art romain dès le Ve siècle, voilà ce qui est établi par les dépôts funéraires.

Le panthéon des dieux grecs et romains n'y figure plus; par contre on commence à y introduire quelques événements

de la vie du Christ : ainsi nous trouvons déjà, sur maints cercueils des Ve et VIe siècles, des croix en fer de la forme des croix de saint André.

Beaucoup de fibules sont ornées de croix ; leur variété va à l'infini.

Des variétés de fibules ont aussi la partie centrale ornée de têtes d'animaux fantastiques.

Des peignes en ivoire sont ornés de figures géométriques, de lignes croisées ou parallèles.

Une variété d'objets en jayet, tels que bracelets, épingles, etc., ont des formes géométriques.

Quant aux vases, la patère est devenue plate comme une assiette ou un grand plat, le galbe des vases à boire, de l'époque romaine, est toujours curviligne comme celui d'une poire, le galbe des vases francs est rectiligne, de forme conique.

Certains vases à boire ont le corps formé de deux troncs de cône réunis par la base, et, sur le tronc de cône supérieur, on a appliqué un troisième tronc de cône renversé.

L'umbo des boucliers est de forme sphérique à l'époque romaine, le profil de celui des Francs est pointu.

Au moyen âge c'est le goût naïf ou barbare des Francs qui a prévalu, et l'art romain, si fin, mais si difficile à imiter, a eu peu ou pas d'influence. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, beaucoup de vases, travaillés au tour à l'époque franque, ne sont pas d'un travail beaucoup plus fin ou mieux soigné que certains vases de l'époque de la pierre polie.

Ajoutons, pour terminer, que les arts grecs ont passé par Rome pour se répandre le long du Rhin et dans nos contrées aux deux premiers siècles, quand nos contrées étaient devenues le grenier de Rome.

Ils sont retournés, tout en étant sollicités à Rome par Constantin le Grand, à Byzance devenu Constantinople, où ils se sont endormis.

Tongres, 11 juin 1907.

L'Evolution corporative en Flandre à la fin du XIIIe siècle

par G. DES MAREZ,

Professeur à l'Université libre de Bruxelles.

Les origines des associations professionnelles en Belgique n'ont pas fait jusqu'à présent l'objet de recherches spéciales, et les historiens se sont contentés d'appliquer à notre pays les théories générales émises en Allemagne. On croit communément que les corporations sont anciennes; affirmer qu'elles n'existaient pas encore au XIIIe siècle, ce serait certainement heurter des idées reçues et faire naître aussitôt les plus grandes réserves. Or, nos recherches en la matière nous ont convaincu qu'à la fin du XIIIe siècle, la corporation n'était pas encore établie en Flandre, et par corporation nous entendons une association professionnelle, investie d'une certaine autonomie, munie de règlements officiellement reconnus, et dirigée par des chefs librement choisis par elle.

Avant l'éclosion définitive de la corporation, les artisans constituaient des groupements économiques. Ceux-ci tendent à l'émancipation, et soutiennent contre le pouvoir urbain aristocratique une lutte acharnée. Cette hostilité de la part des échevinages patriciens flamands s'explique en grande partie par le caractère politique que le groupement professionnel a revêtu. Conçu au début comme une association à base économique, il ne tarde pas à servir aux artisans d'arme de combat et d'émancipation politique. Au fur et à mesure que les artisans se rapprochent du but final de leurs efforts, nous voyons l'idée corporative se fortifier sans cesse davantage.

Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, les ouvriers de la draperie ont réussi à former des groupements, qui se sont

imposés à l'attention du pouvoir urbain. C'est ainsi qu'en 1252, à Bruges, il est question du doyen et des *vinders* ou *inventores* des tisserands. Ces mêmes magistrats se retrouvent dans l'ordonnance du 28 septembre 1280, où il est dit que « tout artisan, arrivé dans la ville de Bruges depuis le mois d'août et désireux d'exercer sa profession, doit se présenter accompagné du *doyen* de son métier, de deux *vinders*, et du *maître*, avec lequel il veut travailler, afin de se faire inscrire dans les registres de la ville et gagner sa bourgeoisie ». Ces magistrats n'existent pas encore pour toutes les professions, car « s'il se faisait que pour une profession il n'existait pas de *doyen* ou de *vinders*, dans ce cas l'artisan devait se présenter avec deux bonnes gens de son métier, et gagner ainsi sa bourgeoisie. » (WARNKÖNIG-GHELDOLF, *Histoire constitutionnelle de la ville de Bruges*, Bruxelles, s. d. Pièce n° 13, § 4). — Le doyen, dont il est question ici, est le *decanus draperie*. Il a la surveillance des tisserands. A ses côtés fonctionne un autre *decanus*, qu'on appelle le *decanus sagorum*, qui surveille les foulons et les tondeurs. — A Bruges, on rencontre également un *decanus* pour les tanneurs; de même aussi, un *decanus* pour les fabricants de chandelles. Les autres groupements professionnels semblent ne pas avoir de *decanus* (Texte de 1297, traitant de la reddition de la ville de Bruges à Philippe le Bel. GILLIODTS-VAN SEVEREN. *Inv. des Arch. de la ville de Bruges*, I, p. 54, note 1).

Or, et c'est ici le point important de la théorie que nous entendons développer, ces doyens et *vinders* sont des fonctionnaires désignés par le pouvoir échevinal pour surveiller certaines branches de la production urbaine et certaines réunions d'artisans. Dans la suite, ils vont disparaître, et faire place à des jurés ou *jurati*, chefs élus par les artisans directement, et qui prendront également dans la suite le titre de doyens. Cette substitution du titre de doyen à celui de juré (*juratus*, *gezwoorne*) a été cause de la confusion faite entre deux espèces de magistrats absolument distincts.

En 1284, les tisserands de Bruges constituent parmi eux une mutualité ou société charitable. On mentionne toujours les *deken* et *vinders*. En 1294, les statuts de 1284 sont

élaborés de rechef, mais, au lieu de *vinders* (texte de 1284), on inscrit dans le texte renouvelé *gesworene* (PIRENNE et ESPINAS, *Recueil de documents relatifs à l'industrie drapière en Flandre*, I, pp. 398 et suivantes, ordonnance de 1284, à comparer à celle de 1294, pp. 464 et suiv.). Les foulons, la même année, ont un semonceur (*maenre*) et des jurés (*Ibidem*, page 485); les tondeurs ont aussi des jurés (*Ibidem*, page 496). Ces différents textes prouvent que ce sont les artisans de la draperie, les tisserands, les foulons et les tondeurs, qui ont réalisé le plus rapidement l'idée corporative.

A Ypres, le soulèvement de 1280, connu sous le nom de Cockerulle, eut pour les artisans une portée économique très grande. La sentence, rendue par Guy de Dampierre, le 1er avril 1281 (WARNKÖNIG-GHELDOLF, *Histoire de la ville d'Ypres*. Pièce n° 44), est particulièrement instructive. Elle fait voir que les artisans avaient formé entr'eux des associations jurées, qui sont déclarées dissoutes, et, pour empêcher leur retour, elle édicte des mesures draconiennes. L'émeute de 1280 ne fut cependant pas inutile à la cause ouvrière, et c'est à partir de cette époque que nous trouvons une législation du travail *écrite*, reconnaissant certains usages observés de fait par les artisans. Toutefois nulle part, avant 1302, nous ne découvrons la moindre trace d'organes ou de chefs corporatifs.

Cependant à Ypres, comme à Bruges, il existait des groupements économiques, parmi lesquels les groupements des tisserands, des foulons et des tondeurs étaient les plus solides. Ils sont dirigés par des *circuitores*, assistés d'un *clericus*. D'autre part, il y a des *sigillatores*. Pour la surveillance des denrées alimentaires, il y a les *circuitores panis*, et ceux qui inspectent la viande et le poisson. Ces *circuitores*, semblables aux *vinders* de Bruges, aux *eswardeurs* de Douai, sont des fonctionnaires délégués par le pouvoir urbain (*Comptes communaux d'Ypres*, 1267, 1280, 1281, aux Archives de la ville d'Ypres).

Les groupements économiques, qui accusent très nettement déjà leur action à la fin du XIIIe siècle, arrivent au stade final de leur évolution lors de la victoire démocratique

de 1302 (bataille des Eperons d'or). A Bruges, les corporations s'organisent, avec des chefs propres, dans toutes les branches de l'industrie, et toutes ensemble elles sont réparties en neuf catégories, appelées *membres*. A Ypres, chose significative, les corporations apparaissent brusquement, entièrement achevées, au lendemain de la bataille de Courtrai. Elles ont désormais des chefs, des doyens, et même cinq d'entr'elles — les tisserands, les foulons, les tondeurs, les bouchers et les poissonniers — ont des sceaux, indice d'une autonomie largement accentuée. Toutefois, en 1328, il s'opère une certaine réaction. La liberté corporative est restreinte, et les sceaux disparaissent.

En résumé, nous croyons qu'en règle générale les corporations, contrairement aux idées reçues, n'avaient pas achevé leur évolution à la fin du XIIIe siècle. Celle-ci s'accomplit après 1302. Il existait simplement des groupements économiques, dirigés par des fonctionnaires municipaux.

Les Archives Farnésiennes de Naples au point de vue des Pays-Bas,

par le Chanoine ALFRED CAUCHIE,
Professeur à l'université de Louvain,
et LÉON VAN DER ESSEN,
Docteur en philosophie et lettres.

De tous les dépôts d'archives signalés à l'attention de la Belgique et de l'Europe par Gachard, l'un des plus riches pour notre histoire nationale au XVIe siècle est incontestablement le *Grande Archivio di Stato* à Naples. Le fonds des Archives Farnésiennes contient de si nombreuses et de si importantes sources, que « *c'est en vain* », selon la parole de l'illustre historien, « *qu'on rechercherait de pareils documents dans les archives de la Belgique, de l'Espagne, de Vienne, de La Haye* ».

Depuis 1868, date de la laborieuse enquête de l'infatigable chercheur dans ces archives, celles-ci ont donné lieu à diverses publications de Gachard même et de Piot et fourni de considérables matériaux à la publication, faite sous les auspices de la Commission royale d'histoire, de la *Correspondance du cardinal de Granvelle* (12 vol. Bruxelles, 1878-1896), tandis que l'un ou l'autre écrit insistait sur l'utilité d'y entreprendre de nouvelles fouilles.

Mais, alors que des savants de tous pays n'ont cessé d'explorer ces richesses, alors qu'un historien italien, Mr P. Fea, a composé, à l'aide de ce fonds, un volume des plus importants pour notre histoire (*Alessandro Farnese, duca di Parma*. Rome, 1886), voici que, depuis l'achèvement de la publication de la Correspondance du cardinal de Granvelle, ce précieux patrimoine de notre histoire a été en quelque sorte délaissé par les Belges. Voilà pourquoi, à l'heure où l'esprit d'initiative de la Belgique s'affirme de plus en

plus dans le domaine des recherches scientifiques, à l'heure où la Commission royale d'histoire, grâce à la libéralité de notre gouvernement, organise des missions en vue de répertorier à l'étranger les documents relatifs à l'histoire de Belgique, il nous a semblé opportun d'attirer de nouveau l'attention des érudits sur les Archives Farnésiennes.

On peut tout d'abord se demander quelles sont les richesses qu'elles contiennent, particulièrement au point de vue des Pays-Bas.

I.

Aujourd'hui l'ensemble de cette collection comprend environ 1800 fardes constituant, au *Grande Archivio di Stato* à Naples, la *Tavola XIV* de la *prima sezione* du *secondo ufficio* des archives (1). Pour en donner une idée, nous ferons rapidement ici l'historique de ces Archives Farnésiennes; en même temps nous indiquerons les divers inventaires qui en ont été dressés depuis une cinquantaine d'années (2).

En 1592, Ranuccio I Farnèse, fils d'Alexandre Farnèse, créa à Parme un dépôt d'archives ducales (3). Les documents relatifs au gouvernement de Marguerite de Parme et de son fils Alexandre en Flandre, les actes concernant le douaire de Marguerite et les fiefs de la famille Farnèse, les lettres et correspondances avec les souverains d'Espagne et les autres souverains, princes et magnats, furent sur l'ordre de Ranuccio rassemblés et placés dans cet archivio (4). Les archives ducales étaient secrètes.

---

(1) TRINCHERA, *Degli archivi napolitani*. Naples, 1872.

(2) Quelques anciens inventaires sont d'ailleurs cités plus loin. Voir aussi A. CAUCHIE, *Inventaires des archives de Marguerite de Parme, dressés après la mort de cette princesse, précédés d'une liste d'anciens inventaires d'archives et de joyaux conservés aux Archives farnésiennes à Naples*, dans les CRHBull., t. LXXVI (1907), pp. 61 svv.

(3) Cf. *Notizie risguardanti l'Archivio Farnesiano ora conservato nell' Archivio di Stato in Napoli*, raccolte dal sottoarchivista NICOLA BARONE e pubblicate a cura della direzione di questo archivio medesimo. Naples, 1898.

(4) Cf. GACHARD, *Les Archives Farnésiennes à Naples*, dans les CRH Bull., 3e sér., t. III (1870), p. 245. — VAZIO, *Relazione sugli archivi di stato italiani*, p. 168. Rome, 1883.

En 1597 Ranuccio chargea l'archiviste Cesare Ripa, titulaire de la maison, de confectionner un inventaire alphabétique, conservé aujourd'hui parmi les papiers farnésiens (1). D'après cet inventaire on voit que l'archivio ducal comprenait deux chambres, où les documents étaient répartis dans 116 *cassetti*. Mais de nouveaux documents affluaient continuellement. Ces accroissements sollicitèrent en 1621, l'intervention d'un second *archivista*, Francesco Moresco, peut-être lui aussi archiviste ducal. Ranuccio lui fit rédiger un rapport; Moresco envoya sa relation à la cour de Parme. D'après ce rapport on voit que les archives, contenues dans les *cassetti*, étaient conservées dans deux *credenzoni*, placés l'un dans la chambre dite « *Scura* », l'autre dans la chambre dite « *della Parma* ». Le premier *credenzone* conprenait 240 *cassetti*, le second 216, numérotés progressivement. Il y avait de plus cinq *cantoni*, avec 40 *cassetti* de duplicata, ce qui porte le nombre à 496 *cassetti*. A droite de la *stanza scura*, se trouvait un autre credenzone avec inventaire « fatto per alfabeto » pour effectuer des recherches dans les 240 caisses de la *Scura*. L'archivio comptait sous Moresco 584 cassettes; il s'était donc accrû de 80 *cassetti*.

Durant la période de 1621 à 1725, on transporta à Parme plusieurs collections de documents reposant au palais Farnèse à Rome, et en diverses villes où la famille Farnèse avait exercé des droits souverains et avait accrédité des ministres ducaux. Cela résulte de divers inventaires compilés alors. Ainsi, en 1627 Magno compile un inventaire des écritures renvoyées du palais Farnèse de Rome en 1626 : c'étaient des documents regardant les personnes, droits et états de la « casa Farnese. » Ils furent reliés en fascicules mis dans la *Scura*, comme il résulte de l'*Arca scripturarum domus farnesianæ facta a me Alexandro Magno anno 1627* (2). Cette même année fut composé un *Index generalis totius archivi ducalis extractus ex diversis indicibus et repertoriis eiusdem Archivii* (3).

---

(1) *Carte Farnesiane*, filza 6, 3ª num.

(2) Barone, *op. cit.*, p. 3, n. 1.

(3) *Carte Farnesiane*, filza 1, 3ª num.

D'après cet inventaire général, on voit que les documents étaient mis en *filze* (file) ou liés en bottes (*mazzi*), numérotés et placés dans des boîtes (*capsulae*). Le désordre s'y mit bientôt parce que des documents furent enlevés pour être consultés. Le 24 août 1725, le duc François Farnèse, de sa résidence de Colorno, chargea le comte Pagani de se rendre à « l'archivio segreto » pour rechercher un concordat qui avait été conclu vers le milieu du siècle précédent entre la cour ducale et le roi d'Espagne. A cette occasion, Pagani rédigea un mémoire : *Memoria delle cause per le quale si rende difficultoso il rinvenire le scritture dell' A. S. di S. A. S. con il loro provedimento* (1).

Cependant, à la mort du duc Antoine Farnèse (1731), la succession aux états de Parme et de Plaisance revint au premier né d'Élisabeth Farnèse, épouse du roi Philippe V d'Espagne depuis 1714. En vertu du traité de Londres de 1718, Charles de Bourbon, fils d'Élisabeth, devint donc duc de Parme et de Plaisance. Mais en 1734, il fut appelé au trône de Naples. En allant se fixer au palais royal de Naples, Charles emmena, outre le médailler et la bibliothèque, beaucoup de documents avec lui, tels les documents signés *Memorie genealogiche e documenti per interesse particolare della F. F. — Casa ducale — Segretaria farnesiana — Cause civile e criminale — Carteggio tenuto dai governatori e dalla communità di Parma e Piacenza con la Segretaria ducale — Affari ecclesiastici — Milizie — Affari estere — Camerino : città e ducato,* On a retrouvé quelques listes des documents envoyés alors à Naples (du 29 décembre 1735 au 4 janvier 1736, etc.).

Ces archives, qui, malgré leur secret, voyageaient ainsi, furent pourtant tenues fermées aux savants. Les documents qui avaient été emmenés à Naples furent jalousement enfermés au palais royal durant le règne de Charles III et pendant plusieurs années du règne de son fils Ferdinand IV. A Parme, Muratori ne put examiner les archives pour des motifs de

(1) Publié par Barone, *op. cit.*, pp. 15-18.

rivalité politique. Le premier qui put les consulter fut Pezzana (1774), lors de ses recherches préparatoires en vue de l'histoire de Guastalla.

Il rapporte que les plus importants des documents jadis emmenés à Naples furent renvoyés à Parme en 1769 par Ferdinand IV. En effet, en 1766, le duc de Parme, Ferdinand de Bourbon, s'était décidé, sur le conseil de son célèbre ministre Du Tillot, à réclamer au roi de Naples les documents farnésiens jadis emmenés par Charles III. Ferdinand IV renvoya 33 caisses de papiers, se rapportant essentiellement aux intérêts privés de la famille Farnèse. Ils s'identifient avec les documents que nous avons cités ci-devant (en caractères italiques) comme ayant été emmenés par Charles III. Actuellement ils constituent, en majeure partie, le fonds farnésien des archives de Parme.

Plus tard on constate que l'archivio ducal de Parme contenait, outre les documents restitués, une partie du *Carteggio Farnesiano* pour matières ecclésiastiques et politiques, traitées par le cardinal Alexandre Farnèse (1) : il contenait aussi des actes divers regardant les ducs de Parme et leurs ministres. Cet archivio ducal forma, sous le nom de *Archivio dei Farnesi* et d'*Archivio di Borbone*, une section de l'*Archivio generale di Stato*, appelé d'abord ainsi par décret de Marie-Louise d'Autriche, en date du 15 octobre 1816, puis nommé *Archivio di Stato*, lorsque, lors du « risorgimento », il fut placé sous la dépendance du ministère de l'Intérieur aussi bien que les archives de Milan, Brescia, Turin, Gênes, Cagliari, Palerme.

Les autres documents non restitués par Ferdinand IV restèrent à Naples au palais royal. En 1799, lors d'une émeute populaire, plusieurs documents furent sur le point d'être brûlés par la populace, mais ils furent sauvés par des particuliers et puis déposés dans la *Biblioteca Borbonica*, du moins à en croire le comte Greppi.

Lorsque en 1868 Gachard les demanda en communication,

(1) Ce *Carteggio* avait été transporté de Rome à Parme en 1590.

l'administration de la Biblioteca Borbonica (aujourd'hui la Bibliothèque Nationale) lui répondit que jamais on n'y avait possédé des archives farnésiennes. Alors Gachard, ayant lu dans Bonaini (*Gli archivi delle provincie dell'Emilia e le loro condizione al finire del 1860*, p. 168. Florence, 1861) que, en 1853, Mr Binchi avait entendu dire que des documents farnésiens se trouvaient aux archives du Royaume (1) et principalement dans les archives de la Consulta, se rendit à l'*Archivio di Stato* (2).

Là on le renvoya au palais royal, où enfin il trouva réellement le reste des archives farnésiennes (3). « Dans les années qui précédèrent la chute du trône des Bourbons, un bibliothécaire du roi Ferdinand IV, Mr Rossi, avait mis un certain ordre dans ces archives; il en avait formé de grosses liasses, étiquetées et numérotées, et les avait distribuées par armoires, selon les pays ou les affaires qu'elles concernaient : ainsi l'une renfermait les papiers rubriqués *Fiandra*, d'autres qui portaient les rubriques de *Spagna*, *Francia*, *Roma*, *Portogallo*, *Parma*, etc. » (4). On voulait que Mr Rossi en avait fait un certain inventaire qu'il conservait chez lui (5). Mais Gachard ne trouva pas ces archives dans un endroit digne de leur valeur. « Mr Sacco (intendant de la Casa Reale) m'avait prévenu », écrit-il, « que l'examen des archives farnésiennes serait difficile, car elles étaient reléguées dans un grenier, et il n'en existait pas d'inventaire. Je fus conduit à l'endroit où elles étaient déposées. Je trouvai là une vingtaine de grandes

(1) Cf. Gachard, *op. cit.*, loc. cit., pp. 251-254.

(2) Il savait que au *Grande Archivio* se trouvaient un petit nombre de documents de comptabilité sans intérêt historique, y transportés en 1860. Cela résultait d'une communication de Belmonte, directeur du G. A., à Greppi lorsque celui-ci, entre 1857 et 1858, allait à la recherche de documents concernant Marguerite et Alexandre Farnèse. Avec cette comptabilité furent renvoyés les *Punzoni farnesiane*, dont Mr Barone a dressé un inventaire.

(3) L'*Archivio generale della Casa reale* et celui de la *Consulta* se trouvaient au couvent *della Solitaria* au Pizzofalcone, jusqu'à ce qu'on y établit la *guardia marina*; alors ils furent transportés à la *Reggia* (palais royal).

(4) Gachard, *op. cit.*, loc. cit., pp. 251 et sv.

(5) Barone, *op. cit.*, p. 7.

et profondes armoires toutes remplies de papiers (1)... Je dus, avant tout, retirer de chacune de ces armoires les liasses qui y étaient rangées ou plutôt entassées, afin d'y jeter un coup d'œil et de prendre note de celles qui, d'après leur étiquette, devaient avoir rapport aux affaires des Pays-Bas. Ce fut, je l'assure, une opération laborieuse et pénible. Il y avait là un millier de liasses au moins, composées généralement de plusieurs centaines de pièces; et, dans le déplacement qui en avait eu lieu, l'arrangement que Mr Rossi s'était appliqué à y introduire avait été bouleversé » (2).

Un mois après la visite de Gachard, le ministre de la Real Casa permit le transport des archives à l'*Archivio di Stato*, dont l'administration avait jusque-là en vain réclamé cette urgente mesure. D'après le procès verbal du 13 Mai 1868 il est dit *qu'un inventaire sera fait d'après les notes de Mr Rossi sur les fascicules respectifs* (3). C'est probablement l'inventaire général qui existe encore aujourd'hui.

Les Archives Farnésiennes ne sont pas complètes. Il y a encore des papiers farnésiens en circulation. En revanche, vers 1870 l'Archivio s'est enrichi de cinq nouvelles fardes et il en existe encore beaucoup aux archives du Vatican (4). Léon XIII en acquit en 1890 huit volumes nouveaux, où se trouvent notamment des lettres de Marguerite de Parme.

En juin 1889, Mr Piot, archiviste général du royaume de Belgique, demanda à l'aîné d'entre nous d'exécuter quelques travaux aux Archives Farnésiennes de Naples. Il trouva les archives au grand *Archivio*, au local magnifique que constitue l'ancien couvent de San Severino. Le surintendant (5) avait corroboré les paroles de Gachard concernant la richesse de ce dépôt, et avait travaillé à l'ordonner. « Le souffle créateur de Mr Trinchera, avait passé sur le chaos : les dix-huit cents

---

(1) GACHARD, loc. cit.

(2) *Ibidem*.

(3) BARONE. *op. cit.*, p. 9.

(4) A. CAUCHIE, *Les archives farnésiennes à Naples*, dans les CRHBull., 4e sér., t. XVII (1890), p. 85, n. 1.

(5) *Degli Archivi Napolitani*, p. 66.

fardes de cette collection reposent maintenant dans une ordonnance régulière. Elles constituent la *Tavola XIV* de la *prima sezione* du *secondo uffizio* des archives » (1). De plus s'y trouvait l'inventaire manuscrit qui fut probablement rédigé en 1868, en exécution des instructions ministérielles, lors du transport des papiers farnésiens de la Reggia au local actuel. C'est un recueil, d'après l'ordre numérique, des indications qui se trouvaient autrefois sur les divers volumes de cette collection (2).

A. Cauchie conçut le projet d'en prendre copie, au moins dans les parties intéressant notre histoire nationale, et « après bien des instances » (3), l'archiviste Batti accorda l'autorisation d'en faire extraire par un employé des archives les indications concernant la Belgique. Mais déjà Mr Bacha avait envoyé à la Commission royale d'histoire la publication des numéros 1622-1727 de l'inventaire manuscrit, extrait que celui-ci avait obtenu grâce à l'intermédiaire de Mr le ministre Van Loo (4). En comparant ces numéros avec l'index édité par Gachard, on voit que ce dernier ne correspond plus à l'ordre réel des manuscrits et ne peut donc servir, les liasses ayant subi en 1868 une ordonnance nouvelle (5). A. Cauchie publia alors les autres numéros de l'inventaire manuscrit, regardant la Belgique, en annexe au rapport cité (6).

Cet inventaire manuscrit, « comme la plupart des catalogues de ce genre, est loin d'être parfait, et pèche souvent par défaut de détails et de précision... ; il ne peut guère servir à diriger les recherches de détail » (7).

En 1900, le professeur hollandais M. Blok fut envoyé en Italie par son gouvernement pour y rechercher et répertorier

---

(1) A. Cauchie, *op. cit.*, loc. cit., p. 85.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) E. Bacha, *Les archives farnésiennes de Naples*, dans les CRHBull., 4e sér., t. XVI (1889), pp. 530-537.

(5) A. Cauchie, *op. cit.*, p. 86.

(6) Loc. cit., pp. 90 et sv.

(7) *Ibidem*, pp. 7-8.

les archives importantes pour l'histoire des Pays-Bas. Comme il s'agissait d'un inventaire sommaire, il ne put ajouter beaucoup de neuf, et se contenta de quelques indications supplémentaires consignées dans son rapport (*Verslag van onderzoekingen naar Archivalia in Italië, belangrijk voor de Geschiedenis van Nederland, op last der Regeering ingesteld*, pp. 75-76. La Haye, 1901).

L'insuffisance de l'inventaire manuscrit poussa Mr Bartolomeo Capasso, surintendant-directeur du *Grande Archivio di Napoli*, et Mr Batti, chef de la section politico-diplomatique, à entreprendre la rédaction d'un nouvel inventaire. Les Archives Farnésiennes comprenant une section de documents sur papiers et une autre section de *Pergamene*, conservés dans la *Sala Diplomatica* (second étage), on a commencé par l'inventaire des *Pergamene*, reliés d'une façon remarquablement pratique, et classés par matières : *Diplomi*. — *Atti di Curia ecclesiastica*. — *Bolle e brevi pontifici*. — *Atti vescovili*. — *Atti di pronotarii apostolici*. — *Atti di notari pontifici*. On les a ensuite numérotés par ordre chronologique. Enfin, ils sont consignés séparément d'après cette double classification. L'inventaire est fini pour les *Diplomi*, les *Brevi pontifici* et les *Atti notarili*. La page est divisée en 10 colonnes : 1° numéro d'ordre ; 2° objet de l'acte ; 3° lieu ; 4° année ; 5° mois ; 6° jour ; 7° indiction ; 8° nom du souverain ; 9° indication sphragistique ou sigillographique ; 10° remarques. Dans le répertoire de chaque série se trouve une table onomastique et géographique. On a commencé le même travail pour les séries restantes.

Simultanément on a commencé par ordonner les documents en papier (*cartacee*). Mais avant de décrire ce travail, disons d'abord quelques mots des inventaires manuscrits de cette section.

Nous avons déjà signalé celui de 1868. C'est un volume relié, grand in 4°, où les indications de chaque fascio sont flanquées à gauche du numéro d'ordre, à droite de l'indication de l'année initiale et finale. Sans interrompre la progression numérique, au milieu est consignée la rubrique, *Fiandra*, *Spagna*, etc. Il s'y trouve des indications sur l'état matériel

des documents, p. ex. « avariato dall' aqua » (1), des notes complémentaires, des rectifications (2).

A la fin du répertoire se trouve la liste des rubriques, avec parfois les numéros correspondants (3) :

Spagna. — Milano. — Fiandra, 75 a 76, 1622 a 1727, 1764, 1766. — Toscana. — Genova. — Siena. — Vienna — Venezia. — Lione. — Modena. — Bologna. — Ferrara. — Torino. — Stato dei Presidi. — Mantova. — Germania. — Portogallo. — Francia. — Londra. — Roma (4). *— Castro e Ronciglione. — Napoli. — Parma e Piacenza. — Sicilia. — Olanda. — Russia. — Benevento e Pontecarra. —*

---

(1) Même en ces derniers temps, les Archives Farnésiennes n'ont pas toujours échappé aux avaries. Ainsi le fascio 1685 contient un paquet de minutes des lettres d'Alexandre Farnèse, dont la plupart sont en bonne partie illisibles. C'est que, en 1893, la pluie a pénétré dans les *Carte Farnesiane*. Nous avons rencontré bon nombre d'autres *fasci* de la rubrique *Fiandra* endommagés : l'eau avait lavé le papier et enlevé l'encre ; ensuite la moisissure était venue et les feuilles collaient l'une à l'autre. De même le fascio 1678 est presque entièrement détruit. Il en est de même des fasci 1721 et 1722, qui renferment des documents des plus importants.

(2) Sans que Mr Bacha en soit responsable, la copie qu'on lui a procurée de la rubrique *Fiandra* n'est pas très exacte. Par exemple :

INV. MS.	CRHBULL.
N° 1. Fiandra — *Minute di lettere di S. A. Margherita al Duca Ottavio, al Cardinale Alessandro ed al Principe, ed ai suoi agenti Lulli e Machiavelli; lettere e rimostranze al Re di Spagna e all' Imperatore, al Vicere ed ai vari suoi agenti nel regno ed in Roma, tanto dalle Fiandre, quanto dagli Abruzzi.*	N° 1. F. — *Minute di lettere di S. A. Margherita al Duca, al Cardinale, al Re, all' Imperatore ed a suoi agenti nel regno di Napoli.*

(3) A la fin de cet inventaire se trouve l'indication suivante : « Dai fasci coi nn da 1356 a 1399 furono tutti gl'incartamenti riguardanti le pruove de nobilità fatte nell' ordine constantiniano, i quali formano ora sette volumi distinti in quatro categorie (cioè *registri, cavalieri, cappellani, patenti*) e trovansi notati in appositi elenchi in fine dal repertorio ed indiche col titolo « Ordine Costantiniano » eseguito per registrarvi le altre pratiche rimasti nei fasci medesimi e non concernenti pruove di nobilità. I predetti sette volumi sono stati collocati dopo il n° 1842 delle filze dell' archivio farnesiano. » Cfr n° 9607 di corrispondenza dell' Ufficio politico.

(4) Sous le titre *Roma*, on a ajouté les « carteggi » de Pier Luigi Farnèse et des correspondants du cardinal Alexandre. Ces fasci forment 9 nouveaux fascicules. Signalons le f° 6 : *Avvisi* (1526 à 1593).

Svizzera. — Polonia. — Ordine di Malta. — Toson d'Oro. — Ordine Costantiniano. — Collegio Aucarana. — Musei, bibl. — Archivio. — Industrie ducale e reale. — Inventari. — Autographi. — Generalità. — Istrumenti. — Testamenti. — Cifre.

Enfin, sur papier administratif, co-relié dans l'inventaire manuscrit on trouve : « Elencho delle rubriche diverse preesistenti in Archivio e non riportate nell'ultimo Inventario di consegna delle carte farnesiane ».

Il est à noter que la division, dans cet inventaire de 1868, en *Non-autografi* et *Autografi* est absolument fantaisiste. La première section contient énormement d'autographes (1).

Il existe ensuite des *inventaires manuscrits particuliers*, confectionnés après la visite de A. Cauchie aux archives. Ils sont au nombre de 11 et correspondent chacun aux rubriques spéciales des Archives Farnésiennes. A raison de leur importance exceptionelle pour les travailleurs, on ne peut omettre d'en dire quelques mots.

I. *Un inventaire* volumineux, intitulé : *Carte Farnesiane* — **Roma**. C'est un grand registre in 4°, qui contient successivement *a)* l'index alphabétique des noms des correspondants des documents classés sous la rubrique *Roma*, avec, en regard, les années correspondantes et les endroits d'où ces lettres sont datées. *b)* Un index chronologique. En haut de la feuille est renseignée l'année, et en dessous, dans une première colonne, sont rangés les noms des correspondants des lettres datant de cette année; dans une seconde colonne sont indiqués les numéros des *fasci* contenant ces documents. *c)* Un index des dates topiques, divisé en deux colonnes. Dans la première sont notés les endroits, dans la seconde les *fasci* correspondants. Cet inventaire se rapporte aux *fasci* 687-777.

II. Une *série d'inventaires* grand in 4°, reliés en toile grise, récents :

---

(1) Cf. A. Cauchie, *Episodes de l'histoire religieuse de la ville d'Anvers durant le second semestre de l'année 1566. Correspondance de Daniel di Bomalès avec François di Marchi*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2e sér., t. VII (1892), p. 20.

1. Un inventaire intitulé : *I° Farnesiane* — **Spagna**, *fasci 1 a 66 e 1735 a 1738.* — Après une introduction substantielle indiquant globalement l'objet des correspondances des *fasci* inventoriés, et le changement introduit dans l'ordre progressif des *fasci*, on trouve l'inventaire. La page du registre est subdivisée en 4 colonnes. La première porte le numéro d'ordre du fascio inventorié. La seconde renseigne avec précision l'objet général des correspondances. Si les correspondants sont nombreux, cette colonne se subdivise à son tour en trois colonnes subordonnées, renseignant respectivement le numéro, le nom du correspondant, le nom du destinataire. La troisième colonne principale indique l'année initiale, la quatrième l'année finale des documeuts inventoriés. A la fin, avec pagination spéciale, est annexée une table alphabétique des correspondants et des lieux, avec l'indication soit de la *page* correspondante de l'inventaire, soit du *fascio* où on trouve leurs lettres. Un index particulier indique aussi les clefs de chiffres, les plans et dessins, les documents les plus importants des *fasci* inventoriés. — Cet inventaire date de mai 1895, et est dû aux soins du sous-archiviste Dr L. Volpicella.

2. Un inventaire intitulé : *II° Farnesiane* — **Milano, Fiandra e Spagna, Parma e Spagna**, *fasci 67 a 74, 75 e 76, 77 a 88.* — Même système que le précédent. Même auteur. Il date de décembre 1897.

3. Un inventaire intitulé : *III° Farnesiane* — **Parma e Toscana**, *fasci 85 a 99.* — Ici on a suivi un autre système. Au milieu de la feuille, en haut, est renseigné le numéro des *fasci* inventoriés. Puis, en dessous, sont rangées les indications des années, avec les noms des correspondants et des destinataires. A la fin de cette liste, une note indique brièvement l'objet principal des documents surtout intéressants au point de vue de l'Italie. — Cet inventaire est dû au sous-archiviste Th. Gaeta.

4. Un inventaire intitulé : *IV° Farnesiane* — **Genova, Siena, Toscana**, *fasci 100 a 127.* — C'est à peu près le même système que le précédent, mais ici on n'indique plus les noms des correspondants. En regard des années, il y a

une note renseignant brièvement l'objet de la correspondance. L'inventaire est du même auteur que le précédent. Il ne possède pas de table.

5. Un inventaire intitulé : *V° Farnesiane* — **Vienna,** *fasci 128 a 161 e 1734, 1735 a 1756.* — Au milieu de la page est renseigné le numéro du fascio inventorié. En dessous, on indique 1° les années, 2° les noms des correspondants, 3° l'objet sommaire des lettres. En tête du volume, il y a une excellente table des noms de personnes et de lieux. Cet inventaire est dû au sous-archiviste S. de Crescenzo et date de 1892-1893.

6. Un inventaire intitulé : *VI° Farnesiane* — **Venezia, Lione, Alta Italia, Boemia, Portogallo,** *fasci 162 a 184.* — Il est dû au Dr L. Volpicella et présente donc le même système que les Inventaires I° et II°. Il date de mars 1899, et contient aussi une table de « Cose notevoli ».

7. Un inventaire intitulé : *VII° Farnesiane* — **Francia,** *fasci 185 a 235.* — Il contient d'abord une table de concordance des nouveaux numéros avec les anciens, puis une liste des lettres transportées sous d'autres rubriques et dans d'autres fasci. Suivent alors : 1. Un répertoire chronologique des minutes et lettres des Farnèse à la maison de France ou à leurs agents et ministres en France, et vice-versa. 2. Un index alphabétique des noms des correspondants avec les Farnèse, rangés par fascio. 3. Un index sommaire des affaires politiques et militaires de France et des Farnèse, rangées par fascio et par année. 4. Un index alphabétique des noms des correspondants les plus illustres, rangés par fascio et par année. 5. Un index des lettres les plus importantes, par fascio et par année. 6. Un index des lettres chiffrées, dans le même ordre. 7. Un index alphabétique des signatures autographes. 8. Un index, par fascio et par année, des lettres écrites en latin, français, espagnol, allemand. — Cet inventaire est dû à Th. Gaeta.

8. Un inventaire intitulé : *VIIbis Farnesiane* — **Londra,** *fasci 236 a 247.* — Même système et même auteur que le précédent.

9. Un inventaire intitulé : *VIII° Farnesiane* — **Parma,**

fasci 248 a 275. — Il est dû au Dr L. Volpicella et présente donc le système des inventaires I°, II°, VI°. Il date d'août 1900.

10. Un inventaire intitulé : *IX° Farnesiane* — **Parma,** *fasci 276 a 307.* — Même auteur et même système que le précédent. Il date de janvier 1902.

11. Un inventaire intitulé : *X° Farnesiane.* **Parma,** *fasci 308 a 384.* Même auteur et même système que le précédent. Il date de mai 1904.

Un douzième *(Parma)* est en préparation.

Nous croyons que le meilleur hommage à rendre à la direction des Archives Farnésiennes, c'est de faire connaître, comme nous venons de le faire, ces précieux inventaires. Ils constituent un instrument de travail excellent, tant par leur étendue que par leur précision (1). On remarquera que, exceptés pour les fasci 75 et 76, inventoriés — et non pas d'une manière systématique — dans l'inventaire II°, il n'existe pas encore d'inventaire particulier pour les innombrables documents classés sous la rubrique *Fiandra* (*fasci 1622-1727*), qui regardent spécifiquement les Pays-Pas. D'autre part, l'examen de ces inventaires manuscrits assez détaillés permet de constater que les *fasci* classés sous les autres rubriques contiennent, en dépit du titre, d'innombrables documents — et des plus importants — concernant directement les Pays-Bas. C'est d'ailleurs ce qui avait été déjà été plusieurs fois constaté et c'est aussi ce que montreront les renseignements fournis dans la seconde partie de ce Rapport.

En même temps qu'on a entrepris l'inventaire des *Pergamene*, on a commencé, comme nous le disions plus haut, par ordonner les papiers (*cartacee*), qui étaient dans un état lamentable, bouleversés et avec pièces manquantes.

Les papiers ont toujours été réunis en grosses liasses, pressées entre deux cartons, dont le supérieur porte une étiquette (bleue) : *Farnesiane*, *Fascio* (numéro). Au cours de la révision actuelle, on a introduit des *incartamenti* ou *fascicoli*, où les papiers de chaque fascio sont réunis entre un feuillet de

(1) Il nous est agréable d'ajouter que la direction les communique avec une serviabilité sans égale.

garde, et rangés soit par époque ou par correspondants et dans ce dernier cas, on suit aussi pour chaque correspondant l'ordre alphabétique dans chaque des fascicoli.

Simultanément on a résumé les diverses matières, notant les principaux faits d'histoire politique, civile, littéraire, artistique, et indiquant les noms et les prénoms des correspondants en vue de la confection d'une table alphabétique. C'est de ces dispositions que sont sortis les inventaires particuliers dont nous avons parlé.

En 1898, alors qu'on avait fini d'arranger et de répertorier les fasci classés sous la rubrique *Vienne, Espagne, Rome, Milan, Flandre, Toscane,* le sous-archiviste, maintenant chef de section, Cav. Nicola Barone, professeur de paléographie et de diplomatique à l'Université de Naples, a publié la notice historique sur l'A. F. que nous avons citée plusieurs fois déjà.

Ajoutons que récemment Mr G. Coggiola, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Marcienne à Venise, a publié un intéressant article, intitulé *Proposta di reintegrazione nella sede naturale dei fondi farnesiani degli archivi di Napoli e di Parma* (*Rivista delle Biblioteche e degli Archivi*, t. XIV (1903), pp. 75 et suiv.). Après avoir tâché d'établir par des raisonnements divers que « les lettres et les documents doivent se lire là où ils furent écrits », et après avoir retracé brièvement l'histoire des archives farnésiennes de Parme et de Naples (1), l'auteur propose de fusionner ces archives « dont les deux tronçons sont conservés quasi aux têtes extrêmes de la péninsule », et de les réunir dans le Palazzo del Pilota, leur ancien dépôt naturel, à Parme. Quoique plusieurs raisons plaident en faveur de cette proposition, nous croyons pourtant que la direction des Archives Farnésiennes de Naples pourrait difficilement se dessaisir des richesses, actuellement confiées à ses soins.

Pour terminer cette notice générale, il convient d'insister

---

(1) Il ne sera peut-être pas sans intérêt de relever que l'auteur dit, à la page 78 de son étude, que « d'un écrit de Gachard sur les archives farnésiennes de Naples, il n'a pas réussi à prendre connaissance, nonobstant les recherches faites dans toutes les bibliothèques de Naples et ailleurs. »

sur ce point qu'un nombre considérable de *fasci* de cette précieuse collection intéressent particulièrement l'histoire des anciens Pays-Bas espagnols. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les listes fournies par MM. Gachard, Bacha et Cauchie dans les articles signalés plus haut. Il serait trop long et d'ailleurs parfaitement inutile de les répéter ici. Nous ferons pourtant remarquer que ces archives sont avant tout riches pour toute l'étendue du XVIe siècle. Si elles illustrent surtout le gouvernement d'Alexandre Farnèse, elles donnent aussi des renseignements inconnus sur le gouvernement de Marguerite de Parme, celui du duc d'Albe, celui de Don Juan, l'intérim de Mansfelt et de Fuentès, et surtout elles contiennent des centaines de lettres intéressant l'époque si peu connue de l'archiduc Ernest. De plus le XVIIe siècle y est largement représenté, mais pour l'histoire des Pays-Bas à cette époque, il faut surtout chercher sous les rubriques *Francia, Londra*. Enfin, les *fasci* de la section *Vienna* contiennent d'intéressants documents pour le XVIIIe siècle et les fasci 240, 244, 245, 246 de la section *Londra* sont précieux pour l'histoire de la Compagnie d'Ostende.

Après cette revue générale, on peut se poser une question pratique importante. Indépendamment des anciennes copies exécutées pour les Archives du royaume ou pour l'édition de la correspondance du cardinal de Granvelle, quel est à l'heure actuelle l'état des recherches faites aux Archives Farnésiennes au point de vue de l'histoire des anciens Pays-Bas ?

II.

Tous deux nous avons eu l'avantage de fouiller dans ces archives : le travail de répertorisation jadis entrepris par A. Cauchie, mais forcément interrompu, a été récemment repris par L. Van der Essen. Il ne peut être question d'exposer ici en détail les résultats de nos recherches : nous nous bornerons à quelques constatations générales.

I. — Et tout d'abord, en combinant nos efforts, nous avons pu parcourir, pour y relever, tantôt sous forme d'inventaire sommaire, tantôt sous forme d'inventaire analytique, la *liste des pièces* intéressant la Belgique, toute la série des *fasci* rubriqués *Fiandra*, c'est-à-dire, les *fasci* 1622-1727.

De plus les *fasci* suivants des autres rubriques :

Non autografi : 3, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 75, 76, 122, 162, 170, 185, 252, 262, 270, 278, 279, 403, 404, 411, 415, 416, 426, 430, 553, 705, 720, 724, 737, 783, 809, 1317, 1319, 1400, 1401, 1402, 1403, 1735, 1736, 1737, 1738, 1761, 1764, 1765, 1766, 1776.

Autografi : 1, 2, 4, 6, 7, 8.

Pour ne pas rester dans ces généralités abstraites, voici à titre d'exemple concret, les indications relevées dans le dépouillement des *Fasci non autografi* 75, 76, 1622 et 1628 (1).

NON AUTOGRAFI.

1. **Fascio 75** (1550-1584).

A) *Correspondance du régent Geronimo Albertino avec Marguerite d'Autriche et avec son secrétaire Pietro Lippi* (1550-1553). Renseignements sur la Diète et les évènements politiques en Allemagne durant cette période.

B) *Correspondance du docteur J. B. Balestra avec Marguerite de Parme* (1565-1585). Avant tout renseignements, au jour le jour, sur la campagne du prince d'Orange aux Pays-Bas et les opérations du duc d'Albe, sur la répression des troubles et les guerres civiles de France.

C) *Lettres de Paolo Bava, maître de comptes de Marguerite,* en voyage en Allemagne (1566).

D) *Lettres de Mario Cardoino, maître de camp, à Marguerite, à Farnèse et à Masi* (1582). Renseignements sur les opérations militaires.

E) *Lettres du sergent-major Mario Corti à Masi.* Difficultés financières à Audenarde (1582-3).

F) *Lettres du capitaine Ercole Magno à Farnèse et à Masi* sur sa situation précaire à Lierre (1582).

G) *Lettres de J. de Piozasco à Marguerite et à Armenteros* (1557-1560), sur la vie que mène le jeune Farnèse à Bruxelles.

H) *Lettres du majordome Prospero Tedesco à Marguerite et à son secrétaire Machiavel.* Comptabilité (1560-1582).

I) *Lettres du marquis Vitelli à Marguerite et à Armenteros* (1560-1582). Opérations militaires et répressions des troubles iconoclastes.

J) *Lettres diverses à Marguerite d'Autriche* (1550-1565). Opérations militaires, renseignements financiers, etc.

K) *Idem* (1566-1580). Opérations militaires. Lettres à Farnèse. Immense misère de l'armée espagnole en 1578-1580.

L) *Lettres diverses* (1581-1582). Correspondants militaires. Misères et difficultés financières.

M) *Lettres diverses* (1583-1590). Correspondants militaires. Opérations de Farnèse dans le Nord des Pays-Bas (Breda, etc.).

---

(1) Pour ne pas allonger ce rapport, nous ne donnons pas de spécimen de notre inventaire *analytique,* qui est en partie déjà dressé.

2. Fascio 76.

A) *Lettres originales du duc d'Albe à Marguerite* (1556-1568). Affaires plutôt privées.

B) *Lettres originales du marquis de Berghes, grand bailli de Hainaut, à Marguerite* (1563). Procès pour diffamation contre la douairière de Berlaymont, où intervient le privilège de la bulle d'or brabantine. *Lettres du comte de Berghes* (1582-1585). Divers.

C) *Lettres originales d'Antonio de Dourini à Marguerite* (1552-1553). Affaires privées, p. ex. achat de haquenées en Flandre, etc.

D) *Lettres autographes et originales du comte d'Egmont à Marguerite* (1563-1565). Intéressantes surtout pour la mission d'Egmont en Espagne en 1565.

E) *Lettres du duc et de la duchesse de Lorraine à Marguerite* (1580-1581). Affaires privées.

F) *Lettres de J. B. de Tassis, à Marguerite, à Armenteros, à Masi* (1559 et 1584). Misère de l'armée espagnole.

G) *Lettres de Melchior de Astudillo à Armenteros* (1559). Affaires privées et financières.

H) *Lettres de Gregorio et de Giovanni de Ayala* (1559-1566). Érection des nouveaux évêchés : négociations laborieuses à Rome.

I) *Le comte de Chinchon à Armenteros* (1559-1560). Affaires privées.

J) *Correspondance financière de Géronimo de Curiel avec Marguerite et avec Armenteros.* Opérations financières à Anvers, campagne du prince d'Orange contre Albe (1559-1568). *Important.*

K) *Lettres de Christofaro Luigi de Haros* (1559 1560) *à Armenteros.* Opérations financières, paye de l'armée espagnole en Flandre.

L) *Le maître de camp Sancio de Londoño à Marguerite et à Armenteros* (1559-1568). Affaires privées surtout. *Rapport sur la bataille de Jemminghen,* très circonstancié.

M) *Giovanni Manriquez à Armenteros* (1559-1562). Recommandations de personnes.

N) *Martino de Muxica Guevara à Armenteros* (1559-1563). Voyage de Philippe II en Zélande (1559).

O) *Lettres d'André de Prado à Marguerite* (1576-77). Opérations militaires et gouvernement de Don Juan.

P) *Lettres de Gaspar Rodriguez à Armenteros* (1559). Opérations financières.

Q) *Giovanni Saganta à Armenteros* (1559 et 1561). Opérations financières surtout.

R) *Geronimo de Salamanca à Marguerite et à Armenteros* (1560). Affaires financières.

S) *Francesco de Salamanca aux mêmes* (1561). Affaires privées (haquenées).

T) *Bartolomeo de Santoyo à Armenteros* (1559). Voyage de Philippe II en Zélande.

U) *Lettres de Melchior, de Giovanni et d'Antonio de la Vega, agents financiers, à Anvers, adressées à Armenteros et à Marguerite* (1560-1561). Important.

V) *Lettres de Verçosa et de Ibarra à Armenteros* (1559). Affaires particulières.

W) *Lettres diverses à Marguerite* (1548-1582). Recommandations, finances, nouvelles sur la révolution, etc.

X) *Lettres diverses au secrétaire Armenteros* (1559-1588). Renseignements surtout militaires de la guerre de 1559 contre la France. Un mémoire de Madame de Fontaines présenté au conseil de Brabant contre M. de Berghes. (Complète le n° B.)

3. Fascio 1622. (Important.)

A) *Minutes de la secrétairerie de Marguerite, datées de Parme, Aquila, Bruxelles* (1563-1566). Correspondances avec Egmont, l'Empereur (66), avec le duc Octave : mécontentement de Marguerite en 1561 et projet de se retirer du gouvernement; affaires financières, mission d'Armenteros en Espagne en 1563. (Chiffrées).

B) *Correspondance de Marguerite avec son fils Alexandre Farnèse* (1576-1577). Administration de Don Juan, situation précaire en Flandre, négociations de Farnèse pour être envoyé au secours de Don Juan. Important.

C) *Lettres au duc Octave* (1562-64). Mécontentement de Marguerite. Renseignements sur les menées en Flandre. Projet de se démettre. (Chiffres)

D) *Lettres de Marguerite au duc sur les opérations autour de St-Quentin* (1559).

4. Fascio 1628.

A) *Doléances de Marguerite* à propos de son gouvernement de Flandre et reproches à Philippe II (Autographe).

B) *Instructions de Charles V* pour l'artillerie.

C) *Rapport sur la situation critique de Marguerite* au milieu des troubles de 1566 et son projet de fuir à Mons.

D) *Instruction pour Orange et Egmont* à propos de leur abouchement avec les Gueux à Vilvorde.

E) *Ordonnance de Hembyze* pour la paix de religion à Gand (1578).

F) *Inventaire des archives* d'État et des finances.

G) *Indulte de Marguerite* pour les prébendes aux Pays-Bas.

H) *Règlement des Finances.*

I) *Mémoire* sur la somme de 30,000 florins offerts à Marguerite lors de son départ en 1567, par les États de Flandre.

J) *Lettres de Philippe II* aux évêques des Pays-Bas sur le fait de religion (1559) (Copies).

K) *Idem.* Aux gouverneurs et conseils des Pays-Bas

L) *Description de Nimègue* et projet de la surprendre pour l'enlever aux rebelles (1585).

M) *Réclamations de Bruxelles* contre les exactions et la misère sous le duc d'Albe.

N) *Remontrance de Guillaume Boxhoorn*, conseiller de Brabant.

O) *Ordonnances de Charles V*, sur les finances. Réorganisation de 1545 (très long).

P) *Lettres patentes du duc d'Albe.*

Q) *Ordonnances de Charles V* pour le conseil d'État, adressées à Marie de Hongrie.

R) *Projet de confédération des provinces des Pays-Bas* contre l'extérieur en 1534. Réponse des États Généraux, et délibérations du conseil privé (Procès-verbal).

S) *États des soldes et organisation de l'armée sous Charles V*, en Flandre et en Allemagne. Brevets de nomination, serments militaires, etc.

T) *Informations et enquêtes* dans le doyenné de Binche, à Tholen, à St-Michel à Anvers, à St-Servais, à Utrecht, à Ste-Marguerite à Gand, à Afflighem, à Hautmont, à Liessies, à Cercamp en Artois. Vie et mœurs des religieux, revenus, charges de ces monastères (1564 1565).

U) *Lettres diverses* sur les affaires de Flandre (finances, opérations militaires) 1540-1582.

II. — Dans les *fasci* dépouillés, nous avons été très frappés de l'immensité et de l'intérêt de la *Correspondance d'Alexandre Farnèse*. Nous nous bornons aussi à des indications générales.

1. *Correspondance d'Alexandre Farnèse avec sa mère, Marguerite de Parme*. Elle est surtout importante depuis l'arrivée d'Alexandre Farnèse aux Pays-Bas, en 1577. *Non autografi :* 403, 553, 1622, 1624, 1626, 1630, 1632, 1639, 1640, 1644, 1653, 1659, 1660, 1665, 1667, 1671, 1672, 1676, 1682, 1686, 1688, 1691, 1693, 1694, 1700, 1720, 1723, 1764, 1766.

2. *Correspondance d'Alexandre Farnèse avec Philippe II. Non autografi* : 403, 415, 1624, 1639, 1647, 1656, 1660, 1686, 1706, 1709.

3. *Correspondance d'Alexandre Farnèse avec son père, Octave Farnèse. Non autografi* : 252, 262, 403, 411, 416, 1624, 1626, 1636, 1640, 1653, 1659, 1661, 1666, 1671, 1672, 1676, 1679, 1700, 1706, 1714, 1715, 1717, 1719, 1723, 1725 (surtout).

4. *Correspondance d'Alexandre Farnèse avec son oncle, le cardinal Alexandre Farnèse. Non autografi :* 252, 403, 404, 411, 416, 703, 724, 1624, 1640, 1653, 1659, 1672, 1674, 1676, 1687, 1700, 1706, 1715, 1717, 1719.

5. *Correspondance d'Alexandre Farnèse avec ses enfants.* Chaque fois que nous avons rencontré les lettres d'Alexandre Farnèse à son fils Ranuccio, nous avons constaté qu'elles renfermaient ordinairement moins de détails sur les Pays-Bas que les lettres d'Alexandre à son père et à sa mère. On peut cependant y glaner des renseignements utiles. Ainsi, dans une lettre datée de Parme, le 26 septembre 1591, Duarte recommande à son père Alexandre Farnèse, le capitaine Gonzales Francesco de Ayala, le plus ancien des capitaines qui vont servir en Flandre avec « la soldatesca di Napoli » (*Non autografi*, fascio 724). Or l'on n'a pas encore mis assez en relief le rôle des Italiens dans les guerres des Pays-Bas. De plus, par exemple, le fascio 1720 contient un volumineux mémoire d'Alexandre Farnèse, écrit par Richardot, adressé à son fils Ranuccio. C'est un écrasant réquisitoire contre les comtes de Mansfelt, que Farnèse dressa quelques jours avant

sa mort, pour que Ranuccio le transmît au roi. Il contient des renseignements précieux sur la situation aux Pays-Bas en 1592). On trouve cette correspondance dans les *Non autografi :* 1624, 1626, 1636, 1640, 1649, 1661, 1670, 1672, 1677, 1679, 1689, 1694, 1695, 1700, 1706, 1717, 1718, 1719, 1720, 1723, 1725 (surtout).

6. *Brefs des papes à Alexandre Farnèse. Autografi :* 4.

7. *Correspondance d'Alexandre Farnèse avec l'évêque de Cayazzo, nonce de Cologne. Non autografi :* 1663, 1670, 1703.

8. *Correspondance d'Alexandre Farnèse et de Samaniego. Non autografi :* 5, 9.

9. *Correspondance d'Alexandre Farnèse avec ses subalternes. Non autografi :* 3, 7, 11, 12, 75, 279, 1624, 1628, 1630, 1631, 1638, 1644, 1646, 1647, 1648, 1653, 1656, 1659, 1660, 1662, 1663, 1664, 1665, 1666, 1667, 1668, 1669, 1670, 1671, 1672, 1673, 1674, 1675, 1676, 1677, 1678, 1679, 1680, 1681, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695, 1696, 1697, 1698, 1699, 1700, 1701, 1702, 1703, 1704, 1706, 1707, 1708, 1709, 1710, 1711, 1712, 1713, 1720, 1722, 1723, 1724, 1726, 1727, 1765, 1776.

10. *Correspondance concernant l'intervention militaire d'Alexandre Farnèse contre Élisabeth d'Angleterre. Non autografi :* 12, 1631, 1636, 1644, 1663, 1668, 1697, 1706, 1707, 1720.

11. *Correspondance concernant l'intervention d'Alexandre Farnèse en France. Non autografi :* 3, 185, 1631, 1644, 1648, 1664, 1666, 1668, 1669, 1670, 1671, 1672, 1677, 1679, 1684, 1689, 1691, 1692, 1693, 1694, 1697, 1698, 1699, 1700, 1704, 1706, 1707, 1708, 1710, 1711, 1720, 1724, 1726.

Pour bien d'autres correspondances, nous pourrions donner un relevé du même genre. Mais cet exemple suffit, croyons-nous (1).

---

(1) Ainsi ce dépouillement nous a permis de constater que Gachard est loin d'avoir connu toutes les pièces des quatre séries de lettres adressées à Marguerite de Parme, dont il parle et dont il indique le *nombre* (loc. cit. pp. 218 400 : 1° Lettres de Charles Quint. 2° Celles de Philippe II. 3° Celles de Don Juan d'Autriche. 4° Celles du cardinal de Granvelle.

III. — Signalons plutôt une série d'interressants *Avvisi*. *Non autografi :* 162, 272, 426, 724, 809, 1400, 1402, 1403, 1630, 1646, 1651, 1671, 1716, 1721.

IV. — Des *documents* abondent aussi qui sont de la plus grande valeur *pour l'histoire économique*. En effet, ils contiennent la correspondance des banquiers anversois, des agents des Fugger, des Capponi, etc. et, chose du plus haut prix, des mémoires volumineux sur le cours de l'argent, les monts-de-piété, les *doctrines* économiques, etc. Beaucoup se trouvent dans les correspondances déjà signalées, p. ex. dans les correspondances des fonctionnaires et agents d'Alexandre Farnèse. Signalons cependant *Non autografi :* 76, 1317, 1628, 1630, 1633, 1634, 1637, 1644, 1648, 1650 (surtout), 1663, 1665, 1669, 1670, 1677, 1678, 1683, 1684, 1686, 1689, 1690, 1693, 1699, 1704, 1705, 1706, 1711, 1722, 1726, 1727. — *Autografi :* 2, 6.

On pourrait poursuivre cette aride énumération ; mais ce qui précède aura suffi, nous l'espérons, pour rappeler à l'attention des historiens belges l'importance des Archives Farnésiennes.

***

Voilà très sommairement ce qui existe, voilà ce qui s'est fait et se fait de notre part aux Archives Farnésiennes.

Quelle conclusion tirer de cet exposé? Puisque l'inventaire sommaire est dressé et que déjà un inventaire analytique est en partie exécuté, la première préoccupation doit être, semble-t-il bien, de poursuivre et d'achever cet inventaire analytiqne. Mais vous nous permettrez de ne pas insister. Car depuis 1906, grâce à la libéralité du gouvernement, la Commission royale d'histoire organise des missions d'exploration scientifique à l'étranger. C'est à elle qu'au moment opportun nous proposerons de décider ce qu'il convient d'entreprendre aux Archives Farnésiennes. Du moins, puisse cette communication recevoir un accueil sympathique qui prouve à la Commission royale d'histoire qu'elle est sûre de répondre au vœu des historiens réunis à Gand, en reprenant et poursuivant avec ardeur les initiatives de notre illustre Gachard!

Les sociétés populaires en Belgique,

par E. MATTHIEU,

Avocat, à Enghien.

A la suite de la conquête des provinces belges par les armées de la Révolution française en 1792, il se constitua dans un grand nombre de localités, à l'instar du club des Jacobins à Paris, des sociétés populaires sous le nom des amis de la liberté et d'égalité et d'autres analogues.

Ces associations, constituées en vue de développer, dans les villes principalement, un esprit public favorable à l'introduction du régime politique établi en France et à l'application des lois révolutionnaires, exercèrent une action énergique surtout sur les autorités municipales. La constitution d'administrations locales que les conquérants substituaient aux institutions séculaires avait été laborieuse. Bien des personnes honorables surmontant leurs répugnances avaient fini par accepter une fonction municipale en vue surtout de protéger les intérêts de leurs concitoyens.

Ces municipalités s'efforçaient avant tout de modérer et même d'entraver l'exécution des décrets violents et persécuteurs dont l'application répugnait à la population. Les sociétés populaires combattirent vigoureusement cette tendance modératrice, et, par des discours violents, des dénonciations, elles contraignirent fréquemment les municipalités à faire exécuter des mesures vexatoires, spécialement contre l'exercice du culte catholique, les prêtres et les émigrés.

L'influence de ces sociétés fut considérable pendant les premières années de la conquête française. Ainsi que l'écrivait Jasmin Lamotz, commissaire de la République à Mons, aux officiers municipaux de Binche, le 18 thermidor an II : « pénétrez-vous de cette idée, ce sont les sociétés populaires qui ont fait et soutenu la révolution ».

L'histoire de ces associations n'a pas été écrite jusqu'ici et cependant le sujet serait d'un grand intérêt. Malheureuse-

ment, on ne possède guère de documents sur leur fonctionnement et leur personnel. Nombre de leurs membres s'étaient fort compromis par leur violence, et, sans doute, lorsque une situation plus calme succéda à cette période révolutionnaire, les meneurs de ces sociétés populaires s'efforcèrent-ils de faire disparaître leurs archives.

Dans le but de susciter des recherches à leur sujet, nous donnons l'énumération des sociétés populaires qui ont été établies dans les localités qui ont formé le département de Jemappes, ainsi que l'indication des documents propres à en retracer les annales.

1. Mons. Société des amis de la liberté et de l'égalité. Aux archives de l'Etat, on trouve un registre aux procès-verbaux des séances et pièces y jointes du 28 messidor au 21 fructidor an II (16 juillet-9 septembre 1794). — *Mémoires* de Descamps et d'Harmignie publiés par la Société des bibliophiles belges. — H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, pp. 568, 572, 600 à 603 et 617-619. — Wauquière, *Mons pendant la première invasion républicaine, 1792-93.*

2. Ath. Société populaire. Archives communales d'Ath, n° 1079, 1086, 1091 de l'*Inventaire*, publié par Em. Fourdin. — Bertrand, *Histoire de la ville d'Ath, d'après ses archives.*

3. Binche. Société populaire et républicaine. Archives communales, registre de l'audience.

4. Charleroi. Société des amis de la liberté et de l'égalité de la ville de Charles-sur-Sambre. — D. Van Bastelaer, *Collection d'actes de franchises, privilèges,* etc. *donnés spécialement à la ville de Charleroi.*

5. Soignies. Société des amis de la liberté et de l'égalité. Son existence est attestée par la présence à Mons du citoyen Pletincx, son député près de l'association montoise. L. Devillers, *Inventaire des archives des états de Hainaut,* t. III.

6. Tournai. Les amis de la liberté et de l'égalité. Hoverlant, *Essai sur Tournay,* vol. 105 (tome 96). — Desmazières, *Bibliographie tournaisienne.*

Nous espérons que plusieurs de nos collègues voudront bien présenter un relevé analogue pour les autres provinces.

HUGO VAN DER GOES.

—

Notes pour servir à une communication accompagnée de projections lumineuses,

par Jos. DESTRÉE,

Conservateur des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels, à Bruxelles.

Alphonse Wauters a publié, il y a quelques années, des études intéressantes sur Hugo van der Goes, et elles n'ont pas peu contribué à mettre en lumière sa physionomie originale. Mr H. Hymans, de son côté, a entouré de notes et de commentaires la biographie due à la plume de Karl van Mander. Crowe et Cavalcaselle, A. Michiels, A.-J. Wauters ont apporté leur tribut d'admiration à l'œuvre du grand artiste. Mais c'est en Allemagne qu'on semble s'être le plus préoccupé de retrouver les productions de Hugo. Il nous suffira de mentionner les noms de Carl Justi, de Scheibler, de Bode, de Tschudi, de Firmenich-Richartz. Il convient encore de citer les contributions du Baron von Bodenhausen, de Mr G. Hulin et de Mr James Weale.

Il n'y a pas lieu, pour le moment, de rappeler les événements de sa carrière. Ils sont en général bien connus, du moins aucune circonstance ignorée n'a été révélée depuis les biographies de Mr A. Wauters et de Mr Firmenich-Richartz. A vrai dire, il eût été intéressant d'examiner, à l'occasion du congrès, la valeur des assertions des érudits qui rejettent l'origine gantoise de Hugo. Sans préjuger la solution, on peut dire qu'ils n'apportent, ce semble, aucun argument péremptoire en faveur de leur thèse.

L'œuvre de Hugo nous est parvenu bien incomplet, et

cela s'explique par la nature même de ses travaux. En effet, il a travaillé beaucoup à la détrempe. Nous ne parlerons pas des décors qu'il exécuta à Bruges, car ils ne devaient guère survivre aux fêtes pour lesquelles ils étaient commandés; mais on sait que Hugo exécuta des modèles pour des vitraux, entre autres pour ceux qui se trouvaient dans l'église abbatiale de Saint-Pierre à Gand. Sans nul doute il travailla aussi pour les artistes tapissiers. Seulement ses cartons ont subi le sort de la plupart des modèles du XVe et du XVIe siècles : ils ont été anéantis par l'action du temps ou l'indifférence des hommes, et aucun des vitraux dont le maître avait fourni le dessin n'existe plus; on verra plus loin ce qu'on pourrait peut-être lui attribuer en fait de tapisseries exécutées d'après ses compositions.

Jusqu'en ces dernières années, la critique ne reconnaissait à ce maître que le triptyque des Portinari, conservé actuellement dans le Musée des Offices à Florence; mais, grâce à des investigations consciencieuses, plusieurs historiens de l'art ont réussi à soulever un coin du voile qui couvre son œuvre.

Il ne sera pas inopportun de passer en revue les résultats obtenus jusqu'à présent; cette entreprise, pour être complète, exigerait, à vrai dire, des développements assez longs; mais comme ceux-ci seraient déplacés en l'occurrence, nous nous contenterons d'un exposé sommaire.

Cet essai, nous en sommes persuadé, pèchera en maints endroits, mais nous osons attendre quelque indulgence à raison des difficultés que présente la tâche.

Hugo van der Goes est un génie inquiet, chercheur et qui, partant, se trouve comme dans une incessante évolution. Son œuvre, pour le motif qui a été indiqué plus haut, nous est arrivé avec des lacunes considérables. De là pour celui qui s'efforce de découvrir un processus dans ses diverses productions, les embarras les plus grands. Génie puissant, et par cela même irrégulier, Hugo van der Goes n'a-t-il pas eu des heures de défaillance? Il serait malaisé pour le moment d'entrevoir et encore moins de préciser le caractère de ces défaillances, mais la nature du mal qui l'emporta, ne semble-t-elle pas autoriser cette supposition?

Une autre circonstance contribue encore à rendre la tâche délicate, c'est la disparition d'œuvres qui ne nous sont connues que par d'anciennes copies plus ou moins fidèles.

L'influence de Hugo s'est fait sentir non seulement sur ses contemporains : sur Memling, sur Gérard David, sur Albert Bouts, sur le maître des Bourbons, sur divers peintres et enlumineurs de l'école gantoo-brugeoise. Il exerça également son action sur des auteurs de grandes compositions, et il ne nous surprendrait nullement que le « *Maître du Combat des vices et des vertus* » n'eût été fortement impressionné par ses compositions grandioses (1). En tout cas, on retrouve sa conception dans diverses tapisseries, soit qu'elles constituent des traductions immédiates de ses créations ou bien des interprétations plus ou moins éloignées.

Les frères van Eyck se sont affirmés par la sérénité de leur génie et les ressources d'une technique merveilleuse. Le plus grand après eux, Hugo, a déployé dans l'étude des physionomies une acuité de vision et une sûreté de main incomparables. Il reste, pour le XVe siècle, le portraitiste le plus fidèle et le plus puissant, celui qui rend d'une manière adéquate les physionomies florentines les plus distinguées, comme les natures les plus frustes du monde rustique. Qui mieux que lui, parmi les artistes de cette époque, a analysé les sentiments intimes de l'âme? Et sous les dehors d'une certaine sécheresse, on devine le cœur de l'homme qui a souffert et qui a prié.

Dans ce qui nous est parvenu de son œuvre on peut déjà admirer l'homme aux vastes compositions conçues d'après des plans très personnels. Il s'y révèle à ce point novateur qu'il lui arrive à certains moments de se mettre d'un bond sur la même ligne que les artistes des temps modernes. On a dit qu'il forme la transition entre les Van Eyck et Quentin Metsys. On a même comparé certaines de ses grandes figures à celles d'Albert Dürer. Serait-il outré, dès lors, d'affirmer que notre

(1) La tapisserie représentant ce sujet a été exposée en 1905 au Cercle artistique à Bruxelles; mais c'est dans la tapisserie du *Jugement dernier* du Musée du Louvre que cette constatation est facile à faire.

maître les égale souvent, qu'il les dépasse même par la puissance, l'originalité et la variété des conceptions, par l'intensité du sentiment religieux, la grandeur du style, et le caractère des physionomies?

Il conviendrait encore d'examiner la valeur du technicien. Presque partout il s'affirme comme un dessinateur hors de pair. Les têtes de ses personnages sont étudiées avec une conscience extrême; le modelé en est si précis qu'il en résulte même une certaine sécheresse. On serait tenté parfois d'y voir des sculptures en bois polychromé. Les mains et les pieds des personnages sont étudiés et fouillés jusque dans les moindres détails; ils offrent une telle perfection de facture qu'ils servent de véritables critères aux historiens de l'art.

Si Hugo s'impose à notre admiration par la perfection du trait, comme les artistes de son temps se plaisaient déjà à le reconnaître, il occupe aussi une place considérable comme coloriste.

Rien de plus fin ni de plus riche, que le diptyque de la galerie impériale de Vienne. Dans le triptyque de la galerie Lichtenstein, il atteint, dans le rendu des étoffes, aux tons les plus chaudement colorés. Dans le triptyque des Portinari, le peintre est à la hauteur du dessinateur, par la puissance et la richesse du coloris. Malheureusement des retouches indiscrètes ont enlevé presque partout les charmes primitifs à ce monument incomparable de l'art flamand.

Plus éclatante encore et plus sonore est la tonalité de l'Adoration des bergers du Musée de Berlin. Ce panneau suffirait à montrer les ressources et les audaces du grand artiste. Sa couleur n'a rien des grâces ni des joliesses qu'on remarque dans Memling et dans Gérard David; mais elle est bien en harmonie avec les compositions graves et fortement observées de l'artiste. Hugo n'est pas un charmeur qui nous gagne par des dehors agréables : il est le maître qui subjugue. Il soigne les grands effets, mais il ne dédaigne pas les détails et il s'applique tout particulièrement à rendre les bijoux, les étoffes et les brocarts avec une fidélité extrême. Le volet du triptyque de saint Hippolyte, conservé dans l'église Saint-Sauveur à Bruges, est d'une tonalité sobre presque

froide, si on la compare à celle des autres panneaux dus à Thierry Bouts. Cette sécheresse de coloris, voulue ou non, ne nuit pas, loin de là, à la présentation des donateurs. La figure du mari surtout est d'un caractère et d'une intensité de vie qui détruit en quelque sorte tout ce qui l'entoure.

Il arrive parfois à Hugo de demander tout au dessin et au modelé et d'atteindre quand même à un effet surprenant. Tel est le cas de la *Mort de la Vierge* du Musée de l'Académie à Bruges. Page d'une observation très pénétrante, d'une minutieuse exécution et d'un sentiment profond. Le dualisme que nous nous bornons à signaler s'explique par les aptitudes diverses et les besognes variées auxquelles il consacra son activité. Tantôt il exécute de précieux triptyques où il s'abandonne aux séductions de la couleur, tantôt il aborde le carton du maître verrier ou du tapissier, et alors il doit, pour se conformer aux exigences de sa tâche, fixer des traits, indiquer des modelés pour prévenir les tâtonnements dans l'exécution. Avant tout le maître a le sentiment des silhouettes nettement découpées et des reliefs accusés ; et l'on serait en droit de se demander ce qui fût sorti de ses mains, s'il avait quitté de temps à autre le pinceau pour l'ébauchoir à l'instar d'André Beauneveu.

Les lignes qui précèdent n'ont pas la prétention de définir l'œuvre et la manière du maître ; elles n'ont d'autre but que de servir d'introduction à l'essai qui suit.

Nous n'avons pas cru devoir examiner les nombreuses attributions qui, si elles étaient établies, constitueraient en faveur de Hugo un ensemble considérable. Nous nous sommes borné à envisager celles qui sont admises par les critiques les plus autorisés.

Le point de départ des restitutions reste le triptyque des Portinari ; c'est d'ailleurs la seule production de Hugo au sujet de laquelle il existe une donnée formelle, et c'est toujours à ce monument, en fin de compte, qu'il faut aboutir. Dans cette création le maître se laisse étudier sous tous les aspects, comme peintre du portrait, et comme peintre religieux. Hugo s'y montre, ou peu s'en faut, à l'apogée de son talent. Là, rien ne pourrait faire supposer qu'il ait ren-

contré ou étudié les œuvres des Van Eyck, de Thierry Bouts, de Roger van der Weyden : il est lui-même et domine de sa haute taille tous les artistes contemporains des anciens Pays-Bas.

Mise au tombeau du Musée national de Naples. L'original n'existe plus ou bien il n'a pas été retrouvé ; cette composition a été très répandue, seulement les interprétations s'éloignent parfois du modèle, tant le caractère des têtes en a été modifié ; toutefois la copie de Naples, en dépit de ses défauts, nous laisse mieux entrevoir ce que devait être l'original, et c'est avec raison que Mr M. Friedländer lui donne la préférence sur toutes celles qui nous sont parvenues.

La présentation du corps du Sauveur a je ne sais quoi de violemment pathétique dont l'inspiration a sa source dans Roger van der Weyden. Cette circonstance explique l'attribution qu'en a faite à ce dernier Mr H. Hymans (Van Mander, t. I, p. 106). D'après Mr E. Firmenich-Richartz, ce sujet se rapporterait peut-être à la Descente de Croix qui se trouvait dans l'église Saint-Jacques à Bruges.

Mr M. Friedländer, qui a restitué cette composition à Hugo, justifie son assertion par plusieurs rapprochements avec des figures du triptyque des Portinari et du triptyque de la galerie de Lichtenstein.

Diptyque de la galerie impériale de Vienne. Quand il est ouvert il présente deux scènes : la Chute de nos premiers parents dans le Jardin terrestre ; — la Pieta. — Fermé, il nous montre la figure, en grisaille, de sainte Geneviève. — Cette œuvre de dimensions restreintes est d'une exécution très soignée et d'un coloris riche.

Dans l'inventaire des collections de l'Archiduc Léopold-Wilhelm de 1659, n° 860, il est désigné comme un original de Jean Van Eyck. — Les deux volets furent exposés séparément, dans la galerie Ambras comme Memling. C'est à Memling que l'attribua également Mr A.-J. Wauters. Mr H. Hymans inclinait à les rendre à Roger van der Weyden (Van Mander, II, p. 104).

A tort Mr von Wurzbach l'identifie avec un diptyque de la main de maître Hans (Van Eyck) ayant appartenu à Mar-

guerite d'Autriche. Ce tableau, dit-il, a deux feuillets représentant « *Notre-Dame* », « *Saint Jean, Sainte Barbe, Adam et Eve* ». Il rejette l'attribution à Hugo van der Goes. Celle-ci, qui remonte à 1875, est due à Carl Justi. Scheibler, MM. Hymans, Tchudi, Frimmel, Bode, Friedländer se sont ralliés à cette opinion, et on est assez surpris que tout récemment Mr von Wurzbach ait pu écrire que cette œuvre ne semble avoir rien de commun avec Hugo van der Goes.

Fragment d'une Mise au tombeau (Musée de Berlin).

C'est encore à la première partie de la carrière du maître que semble appartenir le fragment de peinture sur toile provenant de la collection Panciatichi de Florence et conservé au Musée de Berlin. Marie est entourée de saint Jean et de saintes femmes. Ce débris doit avoir appartenu à une composition représentant une *Mise au tombeau*. C'est avec cette scène, en effet, que cadrent le mieux les attitudes et les sentiments de tous les personnages de la scène. Mr Friedländer en avait cherché la signification réelle, mais sans se décider. Une *Mise au tombeau* des Heures de Hennessy attribuées à Simon Bening, nous permet d'être très précis à cet égard. Marie s'y retrouve dans une attitude identique; d'ailleurs l'esprit, le caractère de la composition et le fond du paysage sont à ce point dans le caractère de Hugo que la miniature apparaît comme une copie ou une interprétation très voisine du maître gantois.

Le *triptyque de l'Adoration des Mages* de la galerie Lichtenstein attribué à Jean van Eyck et à Memling, est restitué à Hugo par plusieurs critiques; lors de l'exposition des Primitifs flamands à Bruges c'est l'opinion qui a prévalu. Plus haut il a été parlé de cette production qui se distingue par un très somptueux coloris.

Vierge du Musée Städel à Francfort s/Main.

Le type de la Vierge rappelle celui de l'Eve du triptyque de la galerie impériale de Vienne. La bouche est un peu plus longue; mais l'ovale de la face est le même. Dans les deux têtes, le front offre le même caractère; la chevelure semble, de part et d'autre, traitée d'après le même procédé et les mains

sont d'un modelé soigné. Quant à l'Enfant Jésus, il évoque par sa laideur certains petits anges souffreteux du triptyque des Portinari. Le panneau appartient encore à la première partie de la carrière du maître (Scheibler, *Repertorium*, IX, 280).

Tableau représentant *Sainte Anne, la Vierge et l'Enfant Jésus*, avec un religieux franciscain en prière (Musée royal de peinture et de sculpture de Bruxelles). Ce panneau, reproduit dans l'étude de Mr Firmenich-Richartz (*Zeitschrift für christliche Kunst*, t. 10, 1897), est attribué à Hugo par Scheibler, Tschudi, et par Mr A.-J. Wauters, dans la dernière édition du catalogue de la galerie de peinture. La tête de la Vierge rappelle celle du Musée Städel. C'est une œuvre d'un dessin moins précis, mais qui n'est pas dépourvue de charmes. Le paysage a de l'étendue et sort des complexités du thème médiéval. Le coloris a cette froideur qui caractérise certaines productions du maître. L'attribution reste cependant contestée par plusieurs critiques. Quoi qu'il en soit, l'œuvre est d'une valeur de second ordre si on la compare à celles considérées, unanimement, comme émanant de Hugo van der Goes.

David et Abigaïl. Cette scène n'est connue que par des copies. L'original était une peinture murale qui décorait autrefois le manteau de la cheminée de Jacques Weytens à Gand.

Une copie provenant de Gand se trouve aux Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles; une deuxième copie, plus petite (0m95 × 1m30), se trouve dans la collection Novak (voir dans la *Chronique des Arts*, 1896, n° 17, l'étude du dr Frimmel, et, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, l'article de Mr Hymans).

Copie de la collection Merzenich à Cologne; elle a été photographiée par Schmitz. Il nous a été impossible de voir la copie ni la photographie. Copie vendue chez Mr Fievé, expert, en 1907. Il existe encore une copie que le Dr Hülsemann de Wiesbaden a découverte dans le cercle de Kempen et qu'il a acquise. Je n'ai pas réussi à m'en procurer de reproduction. La première de ces copies me paraît l'emporter par une compréhension plus nette du sujet; la seconde est soignée dans les détails mais ne rappelle pas les qualités maîtresses de l'original, tant le caractère des têtes a été amoindri. L'avant-dernière, que j'ai fait photographier, donne l'impression d'une copie d'un sentiment plus moderne que celles citées en premier lieu.

La peinture murale de *David et Abigaïl* a joui d'un grand renom; au témoignage de Van Mander, on admirait beaucoup la grâce pudique d'Abigaïl.

Il serait malaisé de se prononcer, d'après des copies qui sont loin d'être parfaites, sur la valeur de certaines figures; mais du moins est-il permis d'envisager la composition. Celle-ci révèle de l'originalité, de l'ampleur et de l'ingéniosité dans la distribution des diverses scènes. Aussi est-il permis de considérer la scène biblique comme une manifestation d'un talent qui s'affirme et d'une personnalité qui se dégage des conventions; elle n'annonce pas encore les imposantes manifestations du triptyque des Offices; elle ne fait pas encore pressentir le dessin dont il va être question.

Dessin d'Oxford. *Les adieux de Jacob à Rebecca.*

Jacob vient d'apprendre qu'Isaü marche à sa rencontre; il divise en deux troupes les gens et les bestiaux qu'il avait avec lui, persuadé que si Esaü venait battre l'une, il pourrait sauver l'autre. Jacob est représenté, le front soucieux, au moment où il dépose un baiser sur le front de sa compagne. A gauche des bergers qui gardent leurs troupeaux assistent avec intérêt à cette séparation. A gauche du groupe médian une jeune femme fait avancer ses chèvres. Au second plan on voit la rencontre des deux frères qui sont agenouillés et se tiennent enlacés par les bras. Des collines peu élevées dont le pied est entouré de bouquets d'arbres ferment l'horizon de toutes parts. Les figures sont admirablement campées, les attitudes ont du naturel, et une grâce un peu austère. Le tempérament réaliste de Hugo se manifeste surtout dans l'observation avec laquelle il traduit les physionomies des pasteurs et décrit leurs troupeaux de bœufs et de moutons.

Ce dessin à l'encre avec des rehauts blancs est d'une sûreté de main extraordinaire; il constitue comme le projet ou modèle de petit pied d'un modèle tapisserie ou d'une des toiles peintes que l'artiste en fit en diverses circonstances. On sait, en effet, qu'Hugo avait dirigé à Gand, par ordre de la municipalité, la partie artistique des fêtes célébrées à l'occasion de l'avènement de Charles le Téméraire comme duc de Bourgogne, et que, l'année suivante, il travailla aux diverses déco-

rations auxquelles donna lieu le mariage de ce prince avec Marguerite d'York. Chronologiquement, le dessin d'Oxford vient se placer un peu avant le triptyque des Portinari; les draperies très décoratives n'y ont pas encore l'ampleur et la simplicité qui distinguent les grandes figures du triptyque. Il y a lieu de noter l'élégante allure de la jeune chevrière qui ferait penser à une production de l'école florentine de la meilleure époque (1).

Triptyque des Portinari (Musée des Offices à Florence).

Cette œuvre, qui se trouvait naguère dans le Musée de l'hôpital *Santa Maria Nuova*, a été popularisée par la gravure et la photographie. C'est grâce à un passage de Vasari (t. I, p. 185, édition de Milanesi, 1878), que l'auteur en est connu : « Ugo d'Anversa che fe la tavola ai Santa Maria Nuova di Fiorenza ». L'œuvre est encore mentionnée au t. VIII, p. 581 du même ouvrage. La méprise au sujet de la ville d'origine importe peu en l'occurrence. Personne n'a hésité à y voir « Hugues de Gand, qui tant eut les tretz netz », comme l'a dit si justement Lemaire de Belges, dans sa *Couronne Margaritique*. On place l'exécution de ce triptyque vers 1470 : c'est l'œuvre de la maturité du maître. Les volets, avec leurs grandes figures de saints et les portraits des donateurs, produisent une impression prodigieuse. Le groupe des pasteurs, animés d'un sentiment de foi si profonde et si naïve, restera toujours l'une des belles manifestations de l'art flamand. On connaît moins les grisailles représentant l'Annonciation qui occupent l'extérieur; en dépit de l'état de délabrement dans lequel elles se trouvent, on ne laisse pas d'être gagné par cette scène d'une simplicité grandiose. Hugo fait bon marché de tous les accessoires pour ne montrer que deux figures.

Marie est dans un profond recueillement; elle écoute la parole de l'archange, qui, le sceptre en main, lui montre le ciel. Le messager céleste est d'une majesté suprême; il paraît

(1) Je dois à l'obligeance de Mr S. Colvin de recevoir avant la publication, une reproduction de ce dessin. Cette planche paraîtra, si elle n'a déjà paru, dans son magnifique ouvrage : *Oxford Drawings. Selected drawings from Old Masters in the University Galleries, and in the Library at Christ Church, Oxford.*

comme effrayé à l'idée du mystère qui va s'accomplir. La silhouette de cette figure est merveilleuse, et je ne sache pas qu'aucun maître ait eu une idée plus sublime de cette scène qui a cependant tenté le pinceau de légions d'artistes. Plusieurs panneaux du triptyque ont subi des retouches compromettantes.

Au Musée du Cinquantenaire, il existe une copie due au pinceau de Frantz Meerts. Malheureusement le copiste n'a pas réussi à rendre certains tons. Les rouges et les verts manquent d'éclat et de transparence; en revanche l'artiste s'est montré plus habile dans l'exécution des brocarts.

Le Couronnement de la Vierge, copie ancienne, triptyque conservé à Buckingham Palace. Waagen l'attribuait à Goswin van der Weyden (vers 1480), à qui l'on donnait les deux Assomptions de la Vierge. Ces deux morceaux passent ensuite à un anonyme, dénommé pour la facilité de l'étude le *maître des deux Assomptions*, et qui s'identifierait maintenant avec Albert Bouts. Mr Friedländer a vu dans ce triptyque une copie très intéressante d'une œuvre disparue de Hugo van der Goes. Mr G. Hulin avait, sans connaître l'avis émis par le savant directeur de la galerie berlinoise, partagé la même manière de voir. Grâce à l'aimable intervention de Mr Lionel Cust, il nous a été donné de voir et d'étudier à l'aise ce triptyque d'une composition très riche. Le peintre s'est ingénié à varier les types, les attitudes et il a donné de la vie et du sentiment à tous les personnages. La distinction et la grâce font défaut aux figures féminines; mais leurs physionomies sont empreintes de recueillement. Le triptyque de Buckingham Palace doit appartenir à la première partie de la carrière de Hugo et précède peut-être David et Abigaïl (1).

Panneaux conservés dans le château d'Holyrood (Edimbourg).

1. Volet droit extérieur. La sainte Trinité. Le Père éternel assis sur un trône tient le corps inanimé de son Fils au-dessus de qui plane le Saint-Esprit.

---

(1) Hugo van der Goes. *Eine Nachlese-Jahrbuch der Königlich preussischen Kunstsammlungen*, 1904. Heft II.

2. Volet gauche extérieur. Sir Edouard Bonkle, président du Collège de 1462 à 1496, agenouillé et accompagné de deux anges qui se trouvent à l'orgue.

3. Sur le côté intérieur, le roi Jacques III d'Ecosse, qui régna de 1453 à 1484, et derrière lui son frère Alexandre, duc d'Albany.

4. La reine Marguerite, princesse de Danemarck, assistée de saint Canut, et non de saint Georges, comme le fait remarquer Mr J. Weale.

Ces volets proviennent du maître-autel de l'église de la Sainte-Trinité à Edimbourg, Mr J. Weale (1) considère comme erronée l'opinion exprimée par von Wurzbach qu'ils n'auraient pas été peints avant 1480. L'église fut fondée en 1462 par Marie de Gueldre, femme de Jacques II. Sur l'extérieur d'un des volets est représenté le prévôt de l'église, Sir Edouard Bonkle, à genoux devant la sainte Trinité. Derrière lui se trouvent deux anges, l'un au clavier, l'autre manœuvrant les soufflets d'un orgue flamand, et c'est sans nul doute cet instrument à l'achat duquel Jacques III contribua, en 1466-67, pour la somme de 10 livres. Le prévôt fut certainement peint d'après nature lorsqu'il se trouvait en visite chez son frère Alexandre, un des marchands écossais en vue établis à Bruges. Les portraits de Jacques III, de son frère Alexandre, duc d'Albany, de la reine Marguerite, ont été peints sans nul doute d'après des dessins fournis par sir Edouard Bonkle; il doit en être de même des écus armoriés et des détails de l'intérieur d'église représentée sur l'un des panneaux. Cette peinture, ajoute encore Mr J. Weale, fut commandée probablement en 1469-70 et complétée avant la naissance de Jacques, et certainement pas plus tard que 1472.

Donateur et patron, saint Jean-Baptiste.

Ce panneau raccourci du Musée d'Amsterdam, provenant d'un triptyque, est indiqué d'abord dans le catalogue comme une œuvre dans la direction de Hugo van der Goes. Mr J. Six l'avait, pour sa part, attribué au célèbre artiste. Mr E. Durand-

(1) Voir *Burlington Magazine*, septembre 1906, p. 418.

Gréville, prenant texte du *Catalogue of the pictures in the Rijksmuseum Amsterdam*, revu dans une certaine mesure par Mr B.-W.-F. van Riemsdijck, écrivait (p. 346, *Chronique des Arts*, 1905) : « Peint dans la manière du maître, mais il y a là à notre avis quelque chose de plus que la manière du maître. Si ce n'est pas un original de Hugo, ce serait une œuvre qui aurait été faite par un élève très pénétré de ses principes ». Il n'y a pas à hésiter, ce me semble. Le portrait réalise toutes les qualités du maître : netteté du dessin, solidité du modelé, caractère intense de la figure. Nous croyons l'œuvre contemporaine du volet du triptyque du martyre de saint Hippolyte de l'église Saint-Sauveur à Bruges.

Volet du triptyque du Martyre de saint Hyppolyte (cathédrale Saint-Sauveur). Ce triptyque a paru lors de l'exposition des primitifs flamands sous le nom de Thierry Bouts. Cette attribution n'a pas, que je sache, été mise en doute. Il existe cependant une divergence manifeste entre le volet de droite, objectivement parlant, et les deux autres parties. Le panneau dont il s'agit représente deux donateurs, Hippolyte de Berthoz et Elisabeth de Keverwyck, et, selon toute vraisemblance, mari et femme. Ils portent des vêtements de couleur sombre qui constituent comme une dissonance avec les figures aux riches costumes éclatants des autres scènes. Cette divergence se fait sentir d'une manière encore plus surprenante dans les carnations pâles et austères des donateurs, tandis que les carnations des autres personnages sont d'une tonalité chaude. Les deux têtes sont empreintes de caractère, la tête de l'homme a je ne sais quoi de ferme et d'énergique qui va jusqu'à la dureté ; les mains sont d'un dessin plus ferme et plus observé que celles dues au pinceau de Bouts. Ce contraste, qui avait frappé l'attention de Mr Tschudi, l'amena, après examen, à attribuer cette œuvre à Hugo van der Goes. Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par le fait que le maître était allé de Rouge-Cloître à Louvain pour expertiser des œuvres délaissées par Bouts, et il aura été, sans nul doute, invité à terminer le travail commandé. Le rendu des chairs rappelle du reste celui qu'on remarque dans les anges d'un panneau de *Holy Rood*. — Pour Mr Friedländer, les figures

des saints qui se trouvent au revers du volet, semblent plutôt procéder de Hugo que de Bouts.

Adoration des mages. — Musée de Berlin, copie d'un anonyme. — Pinacothèque de Munich, copie de Gérard David. Original disparu, ou inconnu.

Cette création appartient à la dernière partie de sa carrière. Elle est d'une ordonnance originale. Marie, au lieu d'occuper le centre de la composition, se trouve tout à fait à gauche contre un bâtiment en ruine ; saint Joseph se tient à la gauche de la Mère de Dieu. Le groupe des rois et des personnages de leur suite, à genoux ou debout, occupent le reste du premier plan. Deux anges, qui planent au dessus de la sainte famille, l'homme qui sourit, la tête encadrée dans une lucarne, le bœuf et l'âne sont distribués très habilement de manière à éviter des vides. Le paysage est formé d'une colline au pied de laquelle se trouvent des constructions, et devant celles-ci un groupe du cavaliers complètent le fond. Il y a beaucoup d'aisance et d'ampleur dans l'agencement de cette scène. — La copie de Berlin est, comme le fait remarquer Mr Friedländer, d'un maître médiocre, mais qui a su, dans une certaine mesure, transcrire fidèlement l'original qu'il avait sous les yeux. — La copie de Munich a les qualités et les élégances qu'on est en droit d'attendre d'un maître de grande valeur; elle atténue la robustesse et la solidité du modèle; elle nous aide cependant, avec la copie de Berlin, à entrevoir nettement les mérites de l'original.

Nous trouvons dans le rieur dont la tête s'encadre dans la lucarne le personnage agenouillé à gauche de l'*Adoration des Bergers* du Musée de Berlin; nous croyons que ce dernier tableau doit être postérieur à l'*Adoration des Mages*. Le motif en est que le type de la Vierge, qui ne nous est connu que par une copie, correspond à celui que l'on remarque dans la *Mort de la Vierge* du Musée de Bruges.

Il ne sera pas hors de propos de rappeler que l'*Adoration des Mages* du Musée de Bruxelles, rendue depuis longtemps à Gérard David, se rattache à une production de Hugo van der Goes. — C'est à Mr Friedländer que nous devons d'ingénieux

rapprochements (*Jahrbuch der Königlich preussischen Kunstsammlungen*, 1904, Heft II).

L'Adoration des Mages de la Galerie artistique de Bath (Angleterre).

La revue *The Connoisseur* publia, au mois de novembre 1904, un panneau qui avait été légué à la corporation de la ville de Bath, par feu la comtesse Conolly, de Midford Castle, dans le Somerset. Un auteur anonyme attribuait la peinture à Hans Memling, et il prenait pour point de comparaison l'*Adoration des Mages* de l'hôpital Saint-Jean, à Bruges. J'opposai à cette étude un article qui parut dans la même revue, au mois de juin de l'année suivante (p. 88 à 92). L'attitude de la Vierge de la Galerie artistique de Bath, comme je le démontrai, avait son équivalent dans la Madone de la Pinacothèque de Munich de Gérard David, dont la composition remonte directement à Hugo van der Goes, comme Mr Max Friedländer l'a fort bien établi. Je pris également comme terme de comparaison certaines têtes de la *Mort de la Vierge*, du Musée de l'Académie à Bruges, qui est considérée par la plupart des critiques comme une œuvre authentique de Hugo van der Goes.

L'attribution que j'avais faite a prévalu, et c'est sous le nom du peintre gantois que le panneau de Bath a figuré à l'exposition des peintres flamands, organisée au Guild Hall à Londres pendant le printemps et l'été de 1906. J'ai pu, à cette occasion, étudier ce morceau d'une conception intéressante, mais qui était malheureusement placé d'une façon très défectueuse. Ce panneau se distingue par l'éclat et la richesse du coloris. Les rouges et les verts sont puissants et rappellent ceux du triptyque des Portinari. C'est une œuvre d'une belle venue, mais il y a certaines défectuosités. L'Enfant Jésus est d'un dessin et d'un modelé peu habiles. En revanche, le roi vieillard et saint Joseph paraissent bien interprétés. L'œuvre sort-elle des mains du maître? Mr G. Hulin est pour l'affirmative. Mr Roger Fry professe une opinion diamétralement opposée. Pour ma part, je crois le panneau contemporain de Hugo van der Goes, et je pencherais à le donner à son atelier. Ce n'est pas, en tout cas, une

production de tout premier choix. Faut-il la placer dans la première partie de la carrière du maître? — Deux faits me font pencher pour la négative : Le type du roi vieillard, qui se représente dans la *Mort de la Vierge,* et le type de la Vierge elle-même, qui n'est pas celui de ses débuts. Le brocart du dosseret est le même que celui de la manche de Marie Madeleine, dans le diptyque de la galerie impériale de Vienne.

Adoration des Bergers de Wilton House, appartenant à Lord Pembroke (panneau). Mr Fry considère cette œuvre comme originale. Il ne nous a pas été donné de voir l'original; mais, grâce à l'obligeance de Mr le capitaine Neville R. Wilkinson, nous disposons d'une excellente photographie à la grandeur exacte du panneau. Par l'ordonnance, ce tableau rappelle le tableau de Bath représentant l'*Adoration des Mages*. Les personnages sont aussi à mi-corps.

La Vierge rappelle manifestement celle de l'*Adoration des Bergers* de la galerie de Berlin. Il en est de même pour saint Joseph, mais il est plus âgé sur le panneau de Wilton House. Il est presque chauve et les traits sont altérés par la fatigue et les soucis. On remarquera facilement les incorrections de dessin qui déparent la tête de la Vierge, dont l'ovale est maladroitement exagéré, les anges adorateurs et même les bergers. C'est donc une copie, car Hugo n'a jamais eu, que je sache, semblable défaillance. Pour le choix des types, le panneau de Wilton House vient se placer non loin du tableau de Berlin (l'*Adoration des Bergers*). Et, même si l'observation relative à saint Joseph est exacte, il lui est postérieur.

Adoration des Bergers du Musée de Berlin. — On a critiqué maintes fois l'éparpillement des personnages qui existe dans le panneau médian du triptyque des Portinari. Hugo avait voulu former comme une couronne autour de l'Enfant. A cet Enfant sauveur il n'avait pas même donné de langes, pour mieux marquer le dénuement du Dieu fait homme; mais il lui avait offert une couronne d'adorateurs. Marie, Joseph, les anges, les pasteurs entourent le Nouveau né, et, conformément à la tradition, le bœuf et l'âne n'en sont pas exclus. — Dans le panneau de Berlin, c'est la même idée qui domine, mais mieux conçue, plus harmonieuse et plus

sereine. Marie prie dans un recueillement souriant; elle n'a plus cet air navré qu'on remarque dans le triptyque de Florence. Du reste sa physionomie plus agréable rappelle celle de l'Eve du diptyque de la galerie impériale de Vienne, mais elle est moins jeune. Les anges ont perdu leur aspect souffreteux et l'Enfant a au moins une crèche. Les deux prophètes à mi-corps, qui sont à l'avant plan, sont d'un art plein de vie, de souplesse et d'éclat, et enfin d'un sentiment plus moderne que les grandes figures de saints du triptyque de Florence. Cette page si pleine, si riche à tous égards, est rehaussée par la somptuosité de colorations chaudes et éclatantes.

Mort de la Vierge. — Musée de l'Académie, à Bruges. Cette œuvre, dont il existe une copie dans la cathédrale Saint-Sauveur, ne rappelle en rien pour la couleur les productions du maître; mais ce qui semble faire défaut sous ce rapport, est compensé par de grandes qualités de composition et de style. On y voit toutes les facultés du dessinateur, de l'observateur et de l'artiste chrétien dans son complet épanouissement. Hugo a compris et admirablement rendu la tristesse paisible, mais profonde, de tous ces hommes déjà fatigués par les soucis de l'apostolat, et qui, dans quelques instants, seront privés de leur plus ferme appui. Les avis sont partagés quant à la conservation de ce chef-d'œuvre. Les uns estiment qu'il a subi un nettoyage regrettable; d'autres considèrent qu'il a, à peu de choses près, conservé son aspect primitif.

*
* *

Hugo Van der Goes a-t-il fait des cartons pour les tapissiers?

C'est vraisemblable, c'est même probable. — Il y aurait lieu d'examiner si les tapisseries du XVe siècle représentant l'*Annonciation* et *l'Adoration des Mages,* exposées au Cercle artistique, en 1905, par la Manufacture nationale des Gobelins, n'ont pas de parenté avec le maître flamand. C'est la thèse que nous avons soutenue en plusieurs écrits. Des objections nous ont été faites et nous songeons à y répondre.

On serait également autorisé, à notre avis, à reconnaître

le caractère et le style de Hugo dans la petite tapisserie du trésor de la cathédrale de Sens, représentant l'Adoration des Mages.

D'une façon plus précise, on retrouve des analogies certaines entre la petite tapisserie de l'Adoration des Bergers qui a passé de la collection Spitzer dans celle de feu le chevalier Mayer Van der Bergh. On constate aussi des analogies entre cette page et le triptyque de la galerie Lichtenstein.

Hugo Van der Goes a-t-il fait des miniatures? — Ce n'est pas impossible mais ce n'est pas prouvé. Il a surgi à cet égard une intéressante discussion à laquelle ont été mêlés Mr Sander Pierron et plusieurs journaux d'art, entre autres l'*Art moderne* et *Durendal*. La question a été débattue également à la Société d'archéologie de Bruxelles, dans la séance du mois de mars 1905 (*Annales de la Soc.*, t. XIX, p. 471 et 472). On sait que Hugo van der Goes, qui concevait très grand et exécutait sur une grande échelle, ne dédaignait pas de traiter des travaux délicats. On cite une merveille de finesse qui était conservée dans une église de Gand, et le diptyque de la galerie impériale de Vienne montre à quel raffinement il savait recourir pour rivaliser avec ses devanciers et ses émules les plus raffinés.

Un fait est acquis, c'est la faveur dont les productions de Hugo van der Goes ont joui chez les enlumineurs. D'ailleurs des liens du sang le rattachaient à une famille d'enlumineurs. Alexandre Bening avait épousé la sœur de Hugo, et c'est de ce mariage qu'est issu Simon Bening. Il est certain que l'influence de Hugo se constate dans les Heures de Hennessy enluminées par Simon Bening, dans plusieurs endroits, surtout dans la Descente de croix et dans la Mise au tombeau (1).

Déjà en 1905, à une séance de la Société d'archéologie de Bruxelles, dont il a été question plus haut, je mentionnai les traces de l'influence de Hugo. On la sent très vive dans plusieurs pages du Grimani : dans le paradis terrestre (pl. 45

(1) Voir notre étude : *les Heures de N. Dame dites de Hennessy* (Bruxelles, 1896).

du recueil photographique de Zanotto), le serpent à corps de femme est manifestement apparenté à celui du sujet similaire de Hugo qui se trouve au Musée impérial de Vienne. Il faut encore citer l'Adoration des Mages (pl. 22), l'Adoration des Bergers (pl. 27), saint Paul (pl. 73), la Vierge et l'Enfant Jésus (pl. 109), etc. Pour la dernière scène, il serait intéressant de la comparer pour l'esprit, le paysage et même le choix des types, avec le petit tableau du Musée de Bruxelles représentant *sainte Anne, la Vierge et l'Enfant Jésus*. Mr Alph. Wauters avait déjà reconnu Hugo Van der Goes dans les deux *Adorations;* seulement il y voyait la main du maître, et non, comme c'est le cas, des copies ou des interprétations du maître. Il partait d'ailleurs de cette idée fausse que le bréviaire datait de la seconde moitié du XVe siècle, tandis qu'il date du premier tiers du XVIe siècle.

On retrouve, très caractérisée, l'influence du maître flamand dans un manuscrit enluminé appartenant à Mgr le duc d'Arenberg (1). Mr E. Laloire l'a signalée pour l'Adoration des Bergers. L'auteur cite même plusieurs miniatures. Il mentionne une sainte Barbe qu'il rapproche de l'Abigaïl de Gand. Notons que l'*Adoration des Mages* du livre d'heures de Philippe de Clèves est la reproduction du tableau de Hugo disparu, connu par les copies du Musée de Berlin et de la Pinacothèque de Munich.

Il existe une autre copie remarquable de cette Adoration des Mages dans le bréviaire offert à Isabelle, reine d'Espagne et de Sicile, vers 1497, par Francisco Royas, qui se qualifie dans une inscription du manuscrit... *eiusdem Majestatis humillimus servus et creatura*. Le roi vieillard rappelle le personnage de la copie du Musée de Berlin. Bien que l'enlumineur ait simplifié son interprétation par la suppression de plusieurs personnages, il semble néanmoins avoir connu l'œuvre originale (2).

---

(1) *Le livre d'Heures de Philippe de Clèves et de la March, Seigneur de Ravestein*, extrait des *Anciens Arts de Flandre*, 1906.

(2) On peut voir une bonne reproduction de cette copie dans l'ouvrage de G.-F. Warner, *Illuminated manuscripts in the British Museum with descriptive text*, 1re série, 1903.

L'influence de Hugo s'est fait sentir chez les enluminiers lorsqu'ils représentent des personnages tels que les apôtres. Elle est sensible dans des miniatures de la Bibliothèque de Cassel (Allemagne) qui s'apparentent au bréviaire Grimani, comme je l'ai prouvé dans la *Revue de l'Art chrétien*. Dans le même recueil de miniatures on note plusieurs sujets qui sont identiques à ceux du livre d'Heures de Philippe de Clèves, mais d'une facture autrement soignée. Nous citerons entre autres saint Georges combattant le dragon. Les apôtres ont quelque chose du caractère des figures créées par Hugo. Et puis elle est encore comme imprégnée de son inspiration, l'*Annonce de la bonne nouvelle aux pasteurs*, tant pour la scène que pour le paysage. Le manuscrit 41 cimel. de la Hofbibliothek de Munich nous montre une Adoration des Mages où il n'est pas difficile de rencontrer maintes particularités propres au maître, surtout si on rapproche cette page du tableau de la Galerie artistique de Bath. Dans le même manuscrit on voit aussi une Piéta tout à fait dans le style et l'esprit de Hugo. Qu'il me soit permis de rappeler une autre *Adoration des Mages*, d'une composition mieux ordonnée, plus grande et d'un aspect plus pittoresque, que l'on voit dans le manuscrit de Vienne de l'*Hortulus animæ christianæ*, ayant appartenu à Marguerite d'Autriche, dans la série des miniatures de Cassel et dans le livre d'heures Weingärtner de Nuremberg.

Dans le livre d'heures du Musée national de Munich n° 861, on retrouve encore l'influence de Hugo, surtout dans la scène représentant la chute de nos premiers parents. Cette page, supérieure à la même scène du bréviaire Grimani, nous apparaît comme une copie directe d'une œuvre du maître et non comme une interprétation. En tout cas, les types d'Adam et d'Eve rappellent d'une manière surprenante ceux du diptyque de la Galerie impériale de Vienne. Seulement l'ange tentateur ne s'y tient pas dans un coin, mais il se trouve dans les branches de l'arbre du bien et du mal, sous les traits d'une femme dont le corps finit en serpent.

Note sur la Représentation du retable de l'Agneau mystique des Van Eyck, en tableau vivant, à Gand en 1458,

par Paul BERGMANS,

Sous-bibliothécaire de l'Université de Gand.

Mr L. Maeterlinck a appelé naguère mon attention sur le passage suivant du mémoire de Mr Gustave Cohen, couronné par l'Académie royale de Belgique, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen-âge* (1) : « ...les rhétoriciens de Gand essaient d'imiter la célèbre « Adoration » de Van Eyck... ». Pour satisfaire au désir de notre confrère, j'ai fait quelques recherches en vue d'établir la réalité de cette assertion, et j'ai pu constater que le polyptyque des frères Van Eyck avait, en effet, été *représenté* à Gand, sous forme de *tableau vivant*, à l'occasion de l'entrée de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, le 23 avril 1458.

Mr Cohen renvoie d'abord à l'ouvrage de P. Weber, *Geistliches Schauspiel und kirchliche Kunst* (Stuttgart, Ebner, 1894), que je n'ai pu me procurer.

Puis il cite le premier volume de l'ouvrage de J.-A. Worp sur l'histoire du théâtre dans les Pays-Bas (*Geschiedenis van het drama en van het tooneel in Nederland*, Groningen, 1904, pp. 42-43) et le compte-rendu consacré à ce livre par G. Huet dans la *Revue critique*. En consultant ces références, j'ai pu remonter au document justifiant l'assertion de Mr Cohen, et qui n'est autre qu'une source bien connue : la *Kronyk van*

---

(1) *Mémoires* de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres, collection in-8o, nouvelle série, t. I, fascicule VI, p. 133.

Vlaenderen (580-1467), publiée par les Bibliophiles flamands, en deux volumes, en 1839-1840.

Cette chronique, sans valeur au début, est très précieuse pour le récit des événements du XVe siècle. C'est ainsi qu'elle nous donne un récit bien détaillé de l'entrée du duc Philippe le Bon à Gand, en 1458, après la bataille de Gand.

Ce récit paraît même devoir être, comme me l'a fait remarquer Mr V. Fris, une relation officielle, à l'instar d'autres récits d'entrée solennelle, tels que celui de l'entrée à Bruges en 1440, dans l'*Excellente Croniche*, celui de l'entrée à Bruges en 1468 (probablement rédigé par Antoine de Roovere), publié par Brill (Historisch genootschap, 1885), celui du tir à l'arbalète à Gand en 1497, dans l'*Excellente Croniche*.

Ce qui prouve ce caractère officiel, abstraction faite de la longueur et de la minutie de la relation, c'est la concordance qui existe entre l'ordre des différents métiers et celui que nous trouvons dans le registre *Van Ordonnancien en Wijsdommen der neiringen van Gend* (Archives communales).

Il n'entre pas dans notre cadre de retracer toute cette entrée du duc Philippe, qui fut d'une richesse extraordinaire de décoration (1). Nous nous bornerons à citer le passage, où l'annaliste décrit le tableau vivant représenté à la place du Marais, au moment du passage du cortège princier qui venait de la porte de Bruges.

---

(1) *Memorieboek der Stad Ghent*, éd. des *Vlaemsche Bibliophilen*, 2e série, n° 15, t. 1 (Gand, 1852), p. 249 :

« Item in dit jaer [1457 = 1458 n. style] dede hertoge Philips zyne eerste intreye binnen Ghent, sichtent den slach van Gavere, ende was zeer heerlic ontfangen op den XXiij^en April, ende was Sente Joorisdach, ende was binnen Ghent tot den XVIij^en in Meye.

« Item, in de voornoemde incomste waren binnen Ghent ontsteken ende verberrent bet dan XVIij dusent ende lx toortschen, ende men vierde doen boven den cruuse van Sente Niclaeys torre, ende hy quam te Brugschepoorte inne, daer groote genouchte alle avonde binnen Ghent bedreven was in alle gebuerten ».

Un autre manuscrit du *Memorieboek* ajoute, en rapportant l'entrée du prince [datée ici du 24 avril] : « ende daer was groote triomphe ghedaen van vierne ende veele schone figuren aen de strate becleet met drie colueren van lakene ende ootmoedighe devysen. » (Ibid , p. 250).

Nous avons fait quelques recherches dans les comptes communaux de 1457-1458, afin d'essayer de découvrir une mention relative au tableau vivant. Nous n'avons trouvé que des indications assez générales, que nous donnons en note; on y remarquera cependant le passage concernant des *esbatimenten* (1).

Voici la reproduction du passage de la *Kronyk van Vlaenderen :*

Item, up den Poul stont gemnect eene groete hoghe stellagie, met drye stagien upgaende L. voeten lanc, ende xxviij voeten breedt, al verdect met blauwen lakenen, voren ghesloten met witten gordinen, de misterye diere upstont was dusdanich : *Chorus beatorum in sacrificium agni pascalis;* in de middewaert van der hogster stagien was een guldin troen, daer in 't personnagie van God den Vadre, sittende in eenen costelyken setele, heerlijc ver-

---

(1) Comptes communaux 1457-1458 :

(F° 25). Item ghegheven den speellieden ons vors. gheduchts heeren tharen Kerssavonde, X s. VIIJ d. gr.

(F° 26). Item ghegheven ten beveelne van scepenen eenen gheselle van consten die ter presencien van minen heere den hooch bailliu, scepenen ende anderen speelde up den Colacysoldere den IJ sten dach in Decembre anno LVIJ in hooscheden, IJ s. IIIJ d. gr.

(F° 26 v°). Item ghegheven bij laste van scepenen bij Meester Janne de Keghele zekeren ghesellen, die voor minen heeren vanden grooten Rade ons harde geduchts heeren speelden, wezende ten huuse van Pieteren ser-Symoens den XXJ^en dach in Haumaent anno LVIJ in hooscheden XX d. gr.

(F° 26 v°). ... onzen haerden gheduchten heere toegheleyt te zijnder blijder incomst binnen dezer zijnder stede, ghedaen den XXIIJ^en dach in Aprille a° LVIIJ...

(F° 27). 't Steecspel... up de Vrindachmaerct den VIJ^en dach in Meye LVIJ.

(F° 27). Item ghecocht jeghen Janne van den Moure, goudsmet, XI zelverin scalen, te wetene de IIJ weghende elke IIIJ onchen ende de VIIJ weghende XLVIIJ onchen J inghelschen, comt t'zamen VIJ marc troysch IIIJ onchen I inghelschen, die ghepresenteert waren diverschen neeringhen ende anderen binnen dezer stede, die den scoonsten staet hilden in vierne ende anderssins ter blijder incomst ons harde gheduchts heeren ende ooc den ghenen, die best ende ghenouchelicxt esbatementen; coste d'onche van den vors. scalen IIJ s. IIJ d. gr. ende van den zelven te voramelgierne ende makene metter stede wapene, van den sticke XIJ d. gr., hieraf getrocken IJ houde amausen die der stede toebehoorden, blijft X £ IIIJ s. VIIJ d. gr.

(F° 27 v°). Item ghegheven ten beveelne van scepenen eenen gheselle van consten, die up den reep speelde voor t'scepenenhuus, t'Sondaechs XXX^en dach in Aprille anno LVIIJ in hooscheden IJ s. gr.

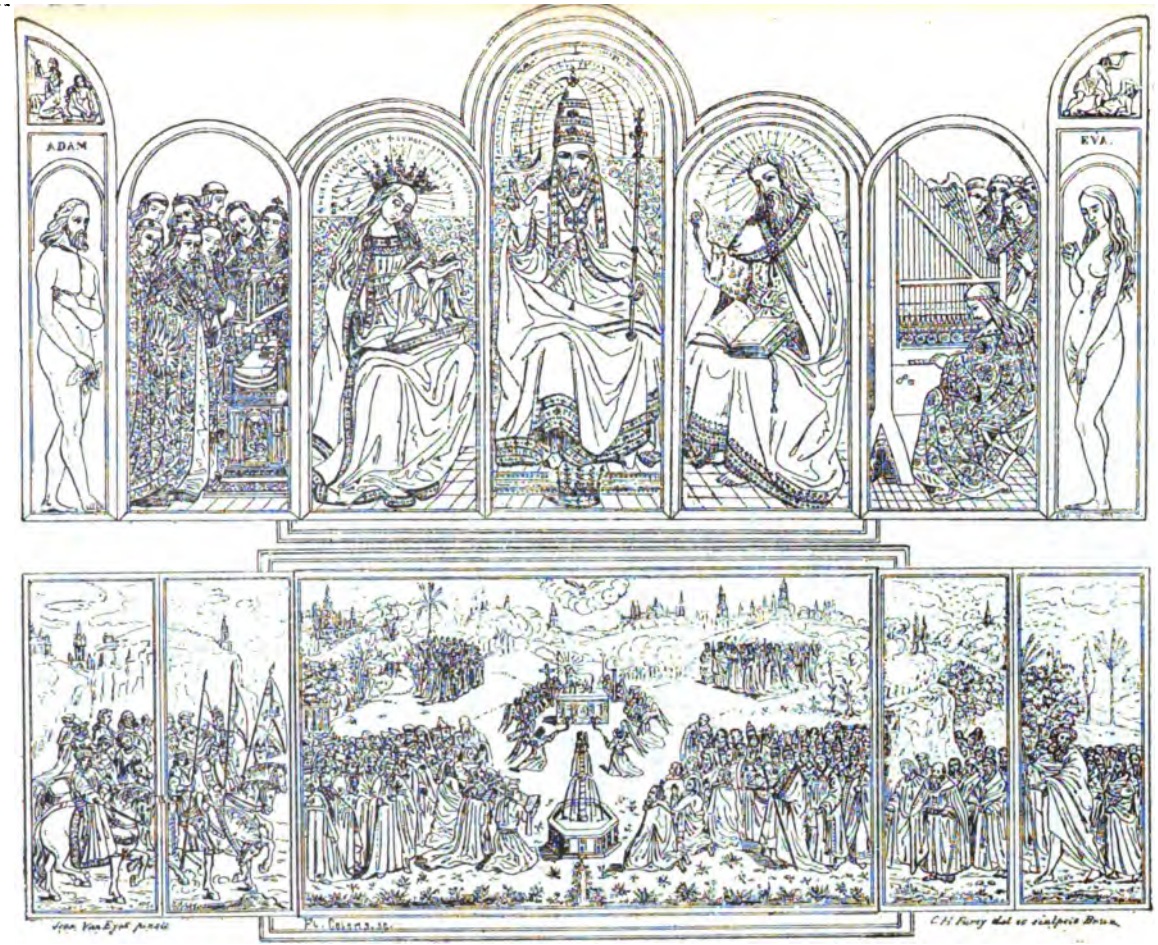

No 42. — Polyptyque de l'Agneau mystique. Croquis schématique.

chiert, met eender keyserlyker croenen up 't hooft, eenen septre in de handt, onder voer sijn voeten, eene gulden croene, onder de croene stont ghescreven, met gulden letteren, aldus : *Vita sine morte in capite, juventus sine senectute in fronte, gaudium sine mærore a dexteris, securitas sine timore a sinistris.* Boven omme de diademe : *Hic est Deus potentissimus propter divinam majestatem; summus omnium optimus propter dulcedinis bonitatem; remunerator liberalissimus propter inmensam largitatem.* 't Personnagie van der Maget Maria zittende t' sijnre rechter hant, uutnemende costelic verchiert, boven rondsomme hare diademe stont ghescreven : *Hæc est speciosior sole et super omnem stellarum dispositionem lucis compacta invenitur.* Ende sent Jans Baptiste t' sijnre slinker hant, wat neerdere dan Maria, rondsomme sine diademe stont ghescreven : *Hic est Baptista Johannes, major nomine, par angelis, legis summa evangelisatio.* Ende an de rechte zyde van Marien, wat neerdere, was eenen choer van inghelen, die maniere maecten als men dese figure toghde van singhene, voer hemlieden stont ghescreven : *Melos Deo, laus prophetis, graciarum actio.* In 't ghelyke was ter slinker zyde van sent Janne een choer van inghelen, die maniere maecten van speelene up orghelen ende andere veele diversschen instrumenten van musiken, als men dese figure toghde voer hemlieden stont ghescreven : *Laudate eum in cordis et organo.* Ende emmer waren de selve inghelen in biede de choren naer toghen van desen figueren, als de gordinen toegheschuuft waren, altoes singhende ende speelende zeere melodieuzelijc ende ghenouchlijc.

Item, up de tweeste ende dardde stagie stonden ter rechter zyden, eerst vj. confessoren ghecleedt als bisschoppen, in pontificale blauwe habyten, ende voer hemlieden stont ghescreven : *Beati pacifici.*

Item, neffens die, bet achterwaerts stonden vj. oude vaders ghelijc patriarken ende propheten, vercleedt met peersschen ende roeden heyken lanc tot der heerden ende al met langhe barden; voer hemlieden stont ghescreven : *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam.*

Item, daer neffens stonden bet achterwaerts vj. oude vaders met blauwen ende zwartten habyten totter heerden met mudtschen up 't hoovet; voer hemlieden stont ghescreven : *Beati misericordes.*

Item, doe volghden daer an de selve zyde oec bet achterwaert vj. Gods ridders, als sent Joerijs, sente Victor, sente Maurissius, sente Sebastiaen, sente Quirijn, sente Gandolf, wylen hertoghe

van Bourgognen, elc met sinen standarde van sijnder wapenen in sijn handt; voor hemlieden stont ghescreven : *Christi milites.*

Item, nevens die stonden vj. oude vaders met groenen habyten an, elc als een rechtere; voer hemlieden stont ghescreven : *Justi judices.*

Item, up de selve tweeste ende dardde stagien, stonden ter slinker zyden, ierst jeghen over de vj. confessoren, vj. jonghe maghden met schoenen hanghenden hare; voer hemlieden stont ghescreven : *Beati mundo corde.*

Item, daer an achterwaert jeghen over de Patriarken stonden vj. Appostelen; voer hemlieden stont ghescreven : *Beati pauperes spiritu.*

Item, daer naer jeghen over de Oude Vaders met blauwen ende zwartten habiten stonden vj. Heremiten, onder de welke stonden Maria Magdalena ende Maria Egipciaka; voer hemlieden stont ghescreven : *Heremiti sancti.*

Item, daer nar jeghen over de vj. Gods ridders stonden vj. Martelaers, als bisschoppen ende priesteren, vercleedt al met roeden pontificalen habyten; voer hemlieden stont ghescreven : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justiciam.*

Item, jeghen over de vj. Oude Vaders metten groenen habyten stonden vj. Peelgryms, d'een van hemlieden sijnde sente Christoffels uutnemende groet boven d'andere; voer hemlieden stont ghescreven : *Peregrini Sancti*, ende waren alle dese voorscreven personnagien zo uutnemende rykelic ende costelic verchiert gheabilliert ende ghepareert elc naer sinen heessch ende staet als dat onmoghelijc ware volcomelic te declareren oft te scrivene.

Item, up 't selve stellagie in midden van de vorseide personnagien stont eenen schoenen outaer, dierbaerlic ende kerckelic ghedect ende gheparreert ende voren up de dwale van dien outare stont ghescreven, met guldenen letteren : *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi.* Ende up den selven outaer stont eene figuere van eenen Lamme ghemaect naer dlevende uut sijnre burst loepende bloet in eenen kelict; rontomme dien outare stonden veele inghelen, daer aff dat d'een hilt teekin van den cruce, een ander de columme, ende alle d'andere elc een teekin van den instrumenten ende tiekenen der passcien ons liefs heeren Jhesu Christi.

Item, voor elcken houc van den outare knielde een inghele, die hadden elc een wieroecvat stijf staende in manieren off sy gheworpen hadden ten vorseiden outare waert, ende voer de inghelen stont ghescreven : *Beati mites.*

Item, up de figure van den vorseiden Lamme, ende up elc van den vorseiden anderen staten, waren gemaect, comende ende sprutende uut der personnagie van God den Vader, rayen in midden den welken scheen vlieghende eene schoene witte duve, in manieren van den Heylighen Gheest, de selve duve houdende een rolle daer in dat ghescreven stont : *Repleti sunt omnes Spiritu sancto.*

Item, recht vore de stellagie stont ghemaect eene schoene fonteyne verchiert ghelijc witten ende groenen marbre, de pilaer xxv. voeted hooghe boven de stellagien staende up eenen steenen voet, drye stieghers hoghe upgaende; daer aff den uppersten was dbat van der fonteynen, ende boven up den appel daer uut dat drye gorgelen liepen met wine, als mijn vorseide gheduchten heere daer leedt, stont een inghele houdende eene rolle daer in dat ghescreven stont : *Fons vitæ;* ende omme den vorseiden appele stont ghescreven : *Fluvius egrediebatur de loco voluptatis, ad irrigandum Paradisum. Genes.* 2° Ende an den bac van der fonteynen vorseit stont ghescreven ter eender zyden : *Pocula quærenti fons noster dabit amæna*, ende ten ander zyde stont ghescreven : *Hic est fons aquæ vitæ procedens de sede Dei et agni.*

Comme on le voit, nous sommes en présence d'une description si minutieuse qu'il est impossible de ne pas reconnaître le polyptyque de Saint-Bavon. Et cependant aucun des érudits qui ont manié la *Kronyk van Vlaenderen* ne s'en est aperçu.

Bien plus, Emile Varenbergh, en donnant une traduction française de la relation de l'entrée de 1458 dans les *Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand* (1), n'a pas remarqué l'intérêt tout spécial du passage.

Comme nous l'avons dit, c'est G. Huet qui établit, le premier, l'identification de cette description avec le tableau de Van Eyck, en rendant compte de l'ouvrage de J.-A. Worp. Au cours d'une série d'observations de détail, nous relevons, en effet, cette mention : « P. 42. Le tableau vivant représenté à Gand, en 1458, est évidemment la mise en scène du célèbre rétable des frères Van Eyck, *l'Adoration de l'Agneau...* » (2).

---

(1) T. XII (1869-1872), pp. 1-36.

(2) *Revue critique d'histoire et de littérature* (Paris), 1904, 1er semestre, p. 266.

La description si minutieuse de la *Kronyk* est un document très important sur le polyptyque, et il devra faire partie du *Corpus* Eyckien que la Société d'histoire et d'archéologie de Gand prépare à l'initiative de Mr A. Van Werveke.

J'appellerai notamment l'attention sur les légendes données par l'annaliste et qui présentent des variantes parfois importantes. Notons aussi que la description ne fait pas mention de la prédelle représentant le *Jugement dernier* qui aurait formé la zone inférieure du retable.

Cette représentation de 1458 est une confirmation décisive de ce qu'on savait déjà; c'est à dire la glorieuse réputation de l'œuvre des Van Eyck et l'estime toute particulière en laquelle la tenaient les Gantois.

Mais elle a encore une importance plus considérable parce qu'elle soulève une question générale des plus délicates, celle de l'influence des œuvres d'art sur les représentations scéniques.

Du moment que nous avons la preuve que le tableau vivant représenté à Gand en 1458 est la représentation d'un tableau existant, nous pouvons rechercher les originaux des autres tableaux vivants dont les chroniques nous ont laissé le souvenir. Il y a là une étude pour laquelle je ne suis pas documenté, mais que je signale aux historiens d'art, persuadé qu'elle pourra donner des résultats très curieux.

Déjà Mr L. Maeterlinck, en s'occupant lui-même de ce sujet dans son article : *L'art et les rhétoriciens flamands* (1), rapproche la description d'une *Histoire de David et Abigaïl* représentée également à Gand en 1458, d'une œuvre perdue d'Hugo Van der Goes.

---

(1) *Bulletin du bibliophile*, Paris, 1906. Cf. les notes de Mr Maeterlinck dans le *Bulletin de l'Art ancien et moderne* (Paris), du 28 juillet 1906, et dans *l'Art moderne* (Bruxelles), du 5 août 1906.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS.

Pages.

ARENDT (CH.). — La villa romaine de Mersch 79

ARENDT (CH.). — Moyen pratique de populariser l'histoire nationale. 153

ARENDT (CH.). — Étude sur la déesse gallo-romaine Epona . . . 187

BERGMANS (P.). — Note sur la représentation du retable de l'Agneau mystique des Van Eyck, en tableau vivant, à Gand en 1458. . . 530

BRASSINNE (J.). — Les paroisses primitives et les anciens domaines. 235

BULS (CH.). — Plan d'étude méthodique de l'habitation urbaine en Belgique 50

CASIER (JOSEPH). — Faut-il encourager la création de musées locaux régionaux ? 101

CAUCHIE (A.) et VANDER ESSEN (L.). — Les Archives Farnésiennes de Naples au point de vue des Pays-Bas 486

CLOQUET (L.). — Développement à donner au système des fiches archéologiques 94

CUVELIER (J.). — Les petites archives 66

DE BEHAULT DE DORNON (A.). — Avant-projet de loi sur la conservation des monuments et des objets mobiliers historiques ou artistiques. 209

DE LOË (Bon A.). — Note sur les objets barbares recueillis dans les stations de La Panne-Bray-Dunes 212

DE LOË (Bon A.). — Poteries trouvées dans les dunes d'Oostduinkerke. 225

DE MAERE D'AERTRYCKE (Bon). — Quelques stations néolithiques découvertes dans la Flandre occidentale 145

DEPOIN (J.). — Wicman II, comte du Hamaland, bienfaiteur de Saint-Pierre de Gand au Xe siècle 315

DE PAUW (NAP.). — Les anciennes bibliothèques de Flandre . . . 307

DES MAREZ (G.). — L'évolution corporative en Flandre à la fin du XIIIe siècle 482

DESTRÉE (JOS.). — Hugo van der Goes 510

DE WAELE (JOS.). — Dispositions adoptées en Belgique dans la construction des donjons romans. 195

DONNET (FERNAND). — L'archéologie campanaire en Belgique . . 158

Pages.

DONY (EM). — Les inventaires des petites archives 57

DUCLOS (AD.). — Parmi les antiquités romaines et franques recueillies dans la Flandre maritime, s'en trouve-t-il qui portent des emblèmes chrétiens? 70

FRIS (V.). — Les origines de la réforme constitutionnelle de Gand de 1360-1369. 427

GILLÈS DE PÉLICHY (Bon CH.). — Note sur des poteries recueillies dans la Flandre maritime 408

GROB (J.). — Le droit d'imposition dans l'ancien duché de Luxembourg. De la signification en terminologie fiscale des mots feu, Herd, Feuerstätte, ménage, Haus 239

HANSAY (A.). — Quelques considérations sur le servage dans l'ancien pays de Looz 155

HASSE (G.). — Les barques de pêche trouvées à Anvers en 1884 et 1904-1905 353

HEINS (A.). — Les Steenen et les Hoven en Flandre. 384

HOSTE (HUB.). — L'expansion du style brugeois (architecture domestique) 143

HUYBRIGTS (FR.). — Les diverses civilisations, antérieures au VIe siècle, observées en Hesbaye. 460

LONCHAY (H.). — Les sources de l'histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle 87

MAERE (Chan.). — Note sur l'influence brabançonne sur les édifices flamands de style flamboyant 108

MATTHIEU (E.). — Les sociétés populaires en Belgique 508

MOURLON (M.). — Le Campinien et l'âge du mammouth en Flandre. 53

NELIS (H.). — Rapport sur les travaux de chronologie publiés en Belgique et en Hollande depuis 1830 259

PIRENNE (H.). — Rapport sur le projet de publication d'un recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges 32

RAEYMAEKERS (Dr). — Quelques stations tardenoisiennes et néolithiques découvertes aux environs de Gand 411

RAHIR (E.). — Les reconstitutions archéologiques de la section « Belgique ancienne » des musées royaux du Cinquantenaire 71

ROUSSEAU (H.). — La figure hybride dans l'art décoratif 37

RUTOT (A.), — Résumé des connaissances acquises sur la préhistoire de la Flandre à l'époque de la pierre 5

SMITS (C.-F.-XAVIER). — Note relative à l'iconographie sculpturale de la cathédrale de Bois-le-Duc 406

Pages.

STROOBANT (L.). — Ancienneté relative des vestiges de la période hallstattienne en Belgique. — Quel est l'âge des tombelles de la Campine? 279

THIÉRY (A.). — Les tapisseries historiées signées par Jean van Room, alias Jean de Bruxelles, peintre de Marguerite d'Autriche . . 370

TOURNEUR (V.). — Histoire et étymologie du nom de Gand . . . 215

VAN DEN GHEYN (R. P. J.). — La confection d'un album belge de paléographie. 23

VAN DEN GHEYN (Chan. G.). — Les raisons à faire valoir contre l'envoi aux expositions d'art rétrospectif des objets appartenant aux dépôts publics 310

VANDER ESSEN (L.). Voir A. CAUCHIE.

VANDER LINDEN (H.). — Les sources de la géographie historique de la Flandre 230

VAN ERTBORN (Bon O.). — Echelle stratigraphique des systèmes pleistocène (« Quaternaire ») et pliocène de la Belgique . . . 227

VAN HOUTTE (H.). — L'évaluation des monnaies anciennes en monnaies modernes. 373

WILLEMSEN (G.). — Relevé des stations belgo-romaines actuellement connues dans le pays de Waes 109

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE [1].

	Pages.
I. — Reconstitution de la sépulture néolithique de Vaucelles . . .	72
II. — Villa romaine de Mersch	85
III-IV. — Le puits romain de Thielrode.	141-142
V. — Relevé du puits de Thielrode.	142
VI. — Urnes provenant des tombelles de la Campine	306
VII-XIII. — Steenen et Hoven en Flandre (1-8)	400
XIV-XVI. — Poteries de la Flandre maritime	409

(1) Le Secrétaire général tient à faire remarquer qu'il a, de parti pris, exclu des publications du Congrès les papiers dits *couchés*, afin de se conformer aux vœux du Congrès international pour la reproduction des manuscrits, etc., tenu à Liége en 1905.

Le papier de première qualité, sur lequel les planches hors texte ont été tirées, ne peut donner, pour les similigravures, la finesse d'impression des papiers couchés, mais il présente des garanties sérieuses de conservation, ce qui a paru préférable.

ر۶

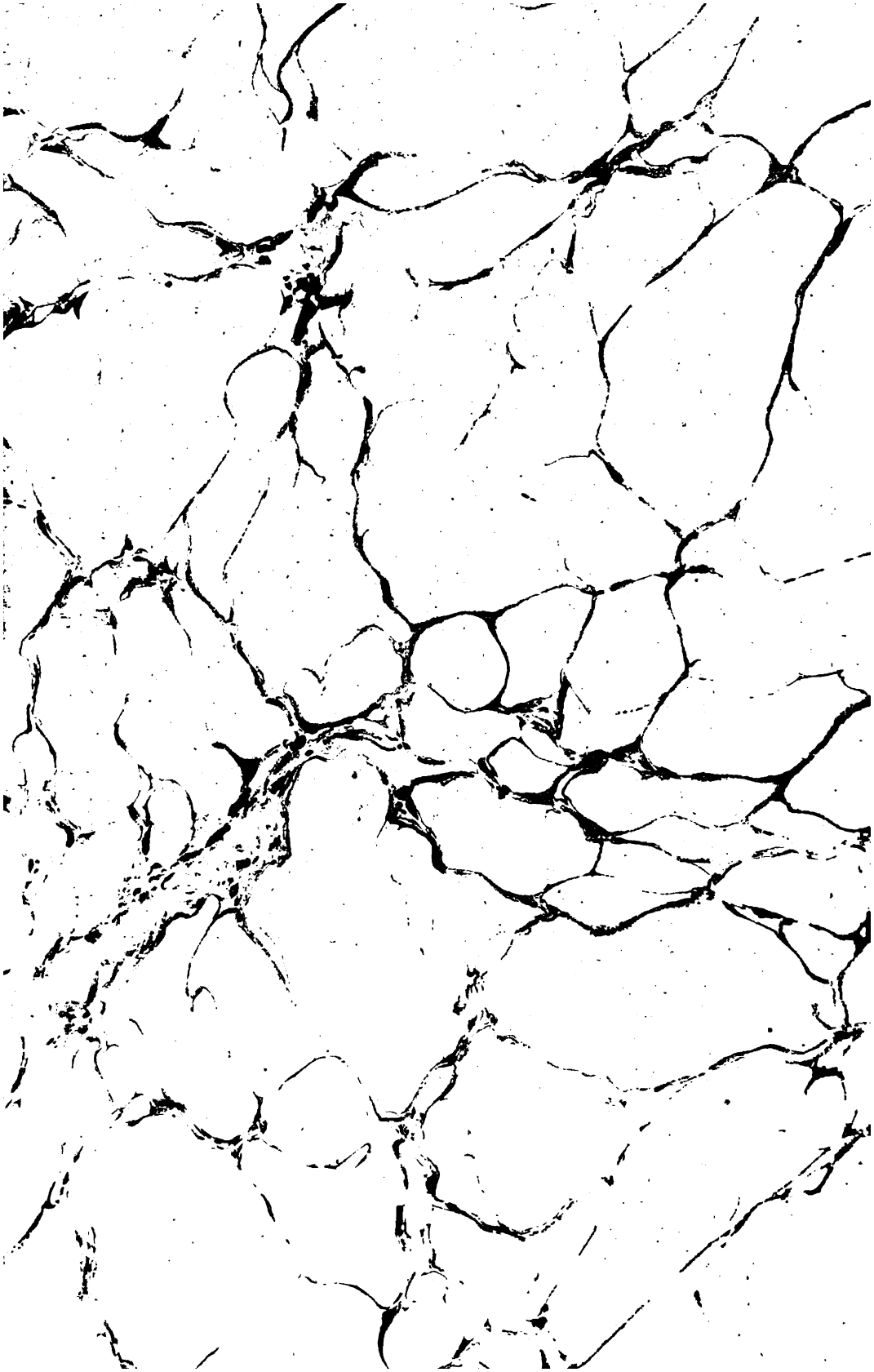

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

OCT 30 '58 11